


CASE
SHELF
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE
S — 2.
AMO
DITTON PARK.



BÉTHUNE, Maximilien de, duc de Sully

MEMOIRES
DE
SULLY.

NOUVELLE EDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME TROISIEME.


Boizot del.
C. Dupuis Sculp.
HENRI IV. dit le GRAND,
LXII.e Roy de France,
Mort à Paris le 14. Mai 1610. Après 21 ans de régne.
A Paris chez Odieuvre rue d'Anjou Avec Priv. du Roy.
Roy invenit et Sculpsit

MEMOIRES
DE MAXIMILIEN
DE BETHUNE,
DUC
DE SULLY,
PRINCIPAL MINISTRE
DE HENRY LE GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

PAR M. L. D. L. D. L.

TOME TROISIEME.



A LONDRES.

M. DCC. XLVII.

SOMMAIRES DES LIVRES

CONTENUS DANS LE TROISIEME VOLUME.

SOMMAIRE

DU VINGT-CINQUIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1608. Spectacles & fêtes à l'Arcenal : Avanture comique entre le Duc de Sully & Pimentel. Grandes offres faites par Henry IV. à Sully, & refusées. Amours & Maîtresses de ce Prince. Conversation interessante entre lui & Sully sur ses sujets de mécontentement contre la Reine, la Marquise de Verneuil & leurs conseillers : Il y emploie Sully. Naissance d'un troisieme Fils de France. Sully est pris pour juge entre Henry & la Marquise de Verneuil. Affaires du Prince de Joinville, du Comte de Sommerive, du Duc d'Eguillon ; & autres querelles & intrigues de Cour. Difficulté à conclurre le mariage du Duc de Vendôme avec Mademoiselle de Mercœur. Mutinerie des Chefs Calvinistes, & affaires de ce Corps. Services rendus au Roi par Sully, dans l'Assemblée des Protestans à Gergeau. Vie privée de Henry : Il donne l'Evêché de Metz au Duc de Verneuil : Graces qu'il accorde & qu'il refuse au Clergé : Ouvrages publics qu'il fait faire : ses dépenses au Jeu. Grand débordement de la Loire. Affaires de Finance, de Police, & autres de Gouvernement. Memoire de Sully sur la Taille : Considerations sur les changemens de Gouvernement dans ce Royaume. Séjour du Duc de Mantouë à Paris. Suite des Affaires des Provinces-Unies : Treve concluë : part qu'y eut Henry : foiblesse de l'Espagne. Révolte des Maures, & leur expulsion de l'Espagne. Affaires d'Allemagne.

SOMMAIRE
DU VINGT-SIXIEME LIVRE.

MEMOIRES de l'année 1609. Etats de Finance : contestation à ce sujet entre le Duc de Sully & le Chancelier de Sillery. Sully traite & loge le Roi à l'Arcenal. Indiscretion du Pere Cotton, dont Henry accuse Sully. Entretien important entr'eux, sur les complots à la Cour & en Espagne, contre la Personne de Henry ; sur son amour pour la Princesse de Condé, &c. Conseils que lui donne Sully. Projet d'un Cabinet d'Etat, très-utile pour toutes les parties du Gouvernement : Moyens differens de recouvrer de l'argent, dans un besoin ; Reglemens contre le luxe, les dissipateurs, les abus dans le Barreau ; & autres Pieces de ce Cabinet. Portrait des trois Ministres de Henry, fait par lui-même. Autres détails de Finance & de Gouvernement. Edit contre les Banqueroutes frauduleuses : Autre Edit contre le Duel. Intrigues de Cour contre Sully. Evasion du Prince de Condé : chagrin qu'en ressent Henry : conseils que lui donne Sully : Lettre de Sully au Prince de Condé ; & autres détails sur cet Incident. Faux avis donnés à Henry contre les Calvinistes. Avis d'une Conspiration à La-Fleche, contre la Personne de Henry.

SOMMAIRE
DU VINGT-SEPTIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de 1609.—1610. Affaires Etrangeres : Traité de Treve entre l'Espagne & les Provinces-Unies ; & d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre : Article en faveur du Prince d'Epinoy. Henry IV. se fait rendre justice du traitement fait à son Ambassadeur par le Grand-Duc de Toscane. Autres affaires d'Allemagne, Italie & Suisse. Mort du Duc de Cleves : Memoire historique & Politiqne sur l'Affaire de cette Succession : Les Princes

d'Allemagne se mettent sous la protection du Roi : Entretiens de Henry & du Duc de Sully sur ce sujet, & sur l'éxecution du Grand-Dessein : Défiance inspirée à Henry contre Sully : Succès des Négociations dans les differentes Cours de l'Europe : Indiscretion de Henry : Conversations entre le Roi & son Ministre sur cette Expedition : Conseil de Régence établi ; & autres préparatifs dans & hors le Royaume. Pressentimens & Pronostics de la Mort prochaine de Henry IV. conversations entre lui & Sully à ce sujet. Avis donnés d'une Conspiration ; & affaire de la Demoiselle de Coman. Céremonie du Couronnement de la Reine. Parricide commis dans la Personne de Henry le Grand : sentimens de Sully en en recevant la Nouvelle : Particularités sur cet assassinat, & sur les derniers jours de la vie de Henry : Autre détail des Affaires d'Etat & de Cour qui suivirent cette mort : Jugement sur les differentes opinions touchant les causes & les Auteurs de l'assassinat de Henry IV.

SOMMAIRE
DU VINGT-HUITIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de l'année 1610. Remarques sur l'Assassinat de Henry IV. Particularités & traits sur sa Personne, sa Vie, son caractere, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du Duc de Sully, après cette mort : Raisons qu'il a de se défier du nouveau Conseil : Il se renferme à la Bastille : Il va au Louvre : reception gracieuse que lui fait la Régente. Il assiste à la Céremonie du Lit-de-justice. Nouveaux Conseils public & particulier de Marie de Medicis, où l'on change de Politique & de Maximes de Gouvernement : Plaintes de Sully à cet égard : il n'est point écouté. Retour de M. le Comte de Soissons : Démêlés entre lui & Sully. Conseils sur l'Armement de Henry IV. sur le Duc de Savoie &c. où Sully fait d'inutiles representations. Il songe à se défaire de ses Charges & à se retirer : Sa famille l'en empêche. Il député Arnaud à Conchine, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au Prince de Condé : Sa-

ges conseils qu'il lui donne ; malgré lesquels ce Prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de Cour & differends de Sully avec les Ministres & Courtisans. Suite & fin de l'Affaire de Cleves.

SOMMAIRE
DU VINGT-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des Memoires de 1610. — 1611. Motifs de la haine que les Princes, les Grands & les Ministres portent au Duc de Sully : Il s'oppose aux injustices du Conseil : Refus qu'il fait à la Régente de signer un Comptant : Querelle qu'il a en plein Conseil avec le Duc de Bouillon. Brouilleries à la Cour & dans le Conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe malade : Raisons qui obligent la Régente & les Ministres à le rappeller : Accueil que lui fait cette Princesse, qui prend ensuite le parti de Conchine & des Ministres contre lui. Sa fermeté à résister aux demandes injustes des Grands, & à la dissipation des Thresors du Roi : Chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroi & d'Alincourt, en plein Conseil. Les Princes, Seigneurs & Ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait : Jugemens differens sur cette Retraite. Sully remet la Surintendance des Finances, la Capitainerie de la Bastille &c. Utiles conseils qu'il donne à ses Secretaires : Bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il sort de Paris, & se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre : Lettres qu'il écrit à la Régente à cet effet, où il justifie sa conduite & son administration : Réponses de la Régente. Le Roi lui accorde une augmentation considerable de Pension. Compte géneral qu'il rend de sa conduite publique & particuliere, de l'état de ses biens, & de ses affaires domestiques : Sa fidelité à remplir ses engagemens avec Henry IV.

SOMMAIRE
DU TRENTIEME LIVRE.

EXPOSITION du Projet Politique, appellé communément le Grand Dessein de Henry IV. Considerations préliminaires sur l'Empire Romain, sur l'établissement de la Monarchie Françoise, sur ses differens Gouvernemens sous les trois Races de nos Rois &c. On prouve la possibilité du Grand Dessein. Difficulté qu'eut Henry IV. à le faire goûter à Sully. Comment ce Prince & Elisabeth le formerent. Obstacles & évenemens favorables ou contraires, qui survinrent. Utilité génerale du Projet, pour toute l'Europe. Partie du Projet qui regarde la Religion, consistant à maintenir & à pacifier les Religions reçuës en Europe; & à en chasser les Infideles. Partie politique, consistant à établir quinze Dominations égales; à réduire la trop grande puissance de la Maison d'Autriche, & à partager ce qu'on lui ôtoit entre les Princes & les Républiques de l'Europe: Moyens de l'en dédommager; & justice de ce procedé à son égard: Moderation & desinteressement de la France dans ce partage. Etablissement d'un Conseil-Géneral de la République Chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des Princes & Etats de l'Europe, pour la rèüssite du Grand-Dessein. Détail des forces & des dépenses necessaires pour l'executer. Marche & disposition des Armées des Princes confédérés. Ce qui devoit en résulter.

SOMMAIRE
DU SUPPLEMENT A LA VIE DU DUC DE SULLY, DEPUIS SA RETRAITE.

CONDUITE du Duc de Sully à l'Assemblée des Protestans à Châtelleraut, & de cette Assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du Duc de Rohan au sujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la Régente, & Lettres qu'elle lui écrit pendant la Révolte des Princes & des Calvinistes: Conseils qu'il donne & ser-

vices qu'il rend en cette occaſion. Il eſt fait Maréchal-de-France. Chagrins que lui cauſe la conduite de ſon Fils & de ſon Petit-fils. Etat de ſa famille ; & diſpoſitions qu'il fait de ſes biens entre ſes Enfans. Sa mort : Honneurs que lui rend la Ducheſſe de Sully : Son Mauſolée & ſon Epitaphe. Détails ſur ſa conduite dans l'interieur de ſa maiſon, & ſur ſa vie privée. Occupations de la Ducheſſe ſon Epouſe. Sentimens du Duc de Sully par rapport à la Religion. Ouvrages publics & particuliers, qu'il a fait conſtruire.

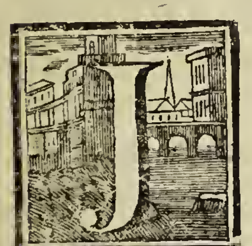
Fin des Sommaires du troiſieme Tome.

MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-CINQUIEME.



JE n'ai à rapporter dans les Memoires de cette année, non-plus que dans ceux de la précedente, aucun de ces évenemens extraordinaires, qu'on lit avec horreur, ou avec ſurpriſe. J'y continuerai mes détails ordinaires de Gouvernement, Nouvelles de la Cour, & de la vie privée de Henry, auſſi-bien que de la mienne. L'Hiver ſe paſſa tout entier dans de plus grands divertiſſemens encore que les années précedentes, & dans des fêtes préparées avec beaucoup de magnificence. Le Roi avoit fait venir d'Italie des Comédiens, dont il s'amuſoit volontiers: Souvent il les mandoit à Fontainebleau, pour y jouer en ſa preſence; & en mon abſence il commandoit à mon Fils, qu'on eût grand ſoin de leur payer leurs appointemens. L'Arcenal étoit toujours l'endroit où s'éxecutoient ces Jeux, ou ces Spectacles, qui demandoient quelque préparation. Le Roi y venoit auſſi quelquefois courir la bague, moi abſent; quoi qu'il lui 1608.

1608. ſemblât qu'il n'y avoit pas alors le même ordre & la même éxactitude, que lorſque j'y étois. La Reine & tous les Courtiſans ne trouvoient nulle-part autant d'agrément dans les ſpectacles de Théatre. J'avois fait conſtruire & accommoder pour ce ſujet, une Sale très-ſpacieuſe ; avec un parterre en Amphithéatre, & une grande quantité de Loges dans pluſieurs galeries, ſéparées les unes des autres, & ayant chacune leurs degrés & leurs portes particulieres. Deux de ces galeries étoient deſtinées pour les femmes ; aucun homme n'y entroit avec elles : c'étoit un point de ma police, que je ne ſouffrois pas qu'on renverſât ; & dont je ne regardois pas au-deſſous de moi, de prendre moi-même le ſoin.

Un jour qu'on repreſentoit un fort-beau Ballet dans cette Salle, j'apperçus un homme, qui tenoit une Dame par la main, avec laquelle il ſe préparoit à entrer dans une des galeries des femmes. C'étoit un Etranger ; & je reconnus même aiſément de quel Pays il étoit, à ſon viſage baſané. » Monſieur, lui dis-je, vous chercherez, s'il vous plaît, » une autre porte : car je ne crois pas qu'avec votre tein » vous puiſſiez eſperer de paſſer pour une belle Dame. Sei- » gneur, me répondit-il en très-mauvais François, quand » vous ſçaurez qui je ſuis, vous ne me refuſerez point, je » m'aſſûre, la courtoiſie de me laiſſer entrer avec ces belles » & blanches Dames ; quelque noir que je ſois : Je m'appel- » le Pimentel : j'ai l'honneur d'être vu de bon œil de Sa » Majeſté, & de jouer fort-ſouvent avec elle. « Cela étoit vrai, & trop vrai ; cet Etranger, dont j'avois déja entendu parler, avoit gagné des ſommes immenſes au Roi. » Com- » ment, Ventre-de-ma-vie ! lui dis-je, en faiſant l'homme » veritablement en colere, vous êtes donc, à ce que je vois, » ce gros piffre de Portugais (2), qui gagnez tous les jours » l'argent du Roi : Pardieu ! vous êtes mal tombé ; car je » n'aime ni ne veux ici de telles gens. « Il voulut repliquer : » Allez, allez, lui dis-je en le repouſſant, chercher une au- » tre entrée : car vous ne me perſuaderez point avec votre » baragouin. « Le Roi lui ayant demandé s'il n'avoit pas trouvé beau & parfaitement bien danſé le Ballet qu'il avoit vu ; Pimentel lui répondit, Qu'il en avoit eu envie ; mais

(1) Pimentel n'étoit point Portugais, mais Italien.

qu'il y avoit trouvé à une porte, ſon grand Financier, avec ſon front négatif, qui l'avoit bien renvoyé : Et il conta ſon aventure, qui parut ſi plaiſante au Roi, de la maniere dont il la rapportoit, qu'il en rit de tout ſon cœur ; & il n'oublia pas d'en régaler toute la Cour. 1608.

Je ne chercherai point ici les détours d'une fauſſe modeſtie, pour faire entendre que la confiance que le Roi me témoignoit, étoit dès-lors montée à un tel point, que ſi j'avois aſpiré au titre faſtueux de Favori, j'aurois pu le prendre. On en jugera par les offres qui me furent faites cette année par Sa Majeſté. Mais il faut reprendre la choſe un peu plus haut.

Parmi les calomnies qui me mirent en 1605 à deux doigts de ma diſgrace, on voulut perſuader à Henry par des avis ſecrets, qu'il me montra alors, Que je ſongeois à faire faire à mon Fils (2), en le mariant, une fortune ſi conſiderable, qu'il pût ſe rendre redoutable à Sa Majeſté elle-même : Que tant de perſonnes y travailloient par mon ordre, ou ſeulement dans l'envie de me faire leur Cour, qu'on me mettoit à-même de choiſir entre Meſdemoiſelles de Bourbon, de Maïenne, de Montmorency, de Bouillon, & de Créquy ; & à plus forte raiſon, entre les Filles des Particuliers les plus riches du Royaume, ſi je préferois de grands Biens à un grand nom. Ce fut-là un des principaux points de cette longue & ſérieuſe converſation, que j'eus avec Sa Majeſté l'année précedente, dans le Cabinet des Livres ; dont j'ai laiſſé à faire connoître ce qu'il m'eſt permis d'en réveler, lorſque l'occaſion s'en preſenteroit. Henry me demanda quelles étoient mes vuës pour mon Fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. J'avouai à ce Prince, Qu'il étoit vrai qu'on m'avoit fait ſur chacun de ces partis, des offres bien capables d'éblouir un ambitieux ; mais que je n'y avois répondu qu'en diſant, que c'étoit de la main ſeule de Sa Majeſté que je devois recevoir une Femme pour mon Fils.

Le Roi me temoigna qu'il me ſçavoit fort-bon gré de

(2) Maximilien de Béthune, Marquis de Roſny, Fils aîné de M. le Duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, ſa premiere Femme. Il fut Surintendant des Fortifications, Gouverneur de Mante & de Gergeau, & Grand-Maître en ſurvivance de ſon Pere, avant lequel il mourut en 1634.

1608. cette réponſe & de ces ſentimens ; & achevant de s'ouvrir à moi, il me dit, Que deux choſes lui feroient une égale peine de ma part : l'une, ſi connoiſſant avec quelle répugnance il voyoit ſa principale Nobleſſe mêler ſon Sang avec celui d'un Bourgeois & d'un Roturier, je ſongeois à me meſallier ; & l'autre, ſi je me mettois dans l'eſprit au-contraire de choiſir une Femme dans la Maiſon de Bourbon, dans celle de Lorraine, & plus encore dans celle de Bouillon : Qu'ainſi des cinq Filles dont on avoit parlé pour Roſny, il ne voyoit que Mademoiſelle de Créquy, ſur laquelle il pût faire tomber ſon choix ; tout le monde connoiſſant les Maiſons de Bonne, de Blanchefort, & D'Agouſt, pour être des plus communes dans la Nobleſſe, quoique diſtinguées d'ailleurs autant par de grands éxemples de valeur perſonnelle, que par des Dignités éclatantes. Henry ſe confirmant dans ſa penſée, ajoûta, Qu'il ne vouloit pas que la propoſition s'en fît par d'autres que par lui-même : & qu'il prendroit le temps convenable pour cela : Ce qu'il fit preſqu'incontinent.

Leſdiguieres & Créquy ne furent pas difficiles à perſuader : je puis dire même qu'ils ne ſe ralentirent point de l'empreſſement, qu'ils me temoignerent pour la concluſion de cette Affaire, qu'ils ne viſſent tous les Articles du Mariage non-ſeulement arrêtés, mais même ſignés. Je dirai encore avec verité, qu'ils ne trouverent ſur les conditions nulle chicane de ma part : je voulois me donner de tendres Amis, encore plus que de proches Parens. Il n'arriva rien dans les années ſuivantes, qui ne me confirmât dans l'idée que j'avois réüſſi à me donner cette ſatisfaction. Je ne ſongeois pas que ces années étoient pour moi un temps de gloire & de proſperité. Il a paſſé : ces Amis ont diſparu avec ma faveur, ces Alliés ſi reſpectueux avec ma fortune : que dis-je ? on n'a pas voulu qu'il manquât à ma diſgrace, & à celle de mon Fils, d'avoir à déteſter par mille endroits la plus malheureuſe de toutes les Alliances. Que n'avois-je le don de lire dans les eſprits ? Mais peut-être ai-je à remercier le Ciel de mon erreur & de ma crédulité. La tentation à laquelle je me vis expoſé peu de temps après, en feroit peut-être devenuë inſurmontable pour ma Conſcience.

Quoique le Mariage (3) conclu ne fût pas encore célebré ſi-tôt, parce que nous en laiſſames le temps à la diſpoſition de Sa Majeſté; je regardai dès ce moment comme indiſſoluble, le nœud qui uniſſoit les Créquys à ma Famille; & je fus ſi bien la dupe de mon cœur, que je pris dans cette union, l'un des motifs qui m'empêcha de me laiſſer éblouir par l'agréable & riante perſpective, qui vint tout-d'un-coup s'offrir à ma vuë, ſur la fin de l'année derniere; c'eſt-à-dire, quelques mois après nos conventions, & encore plus dans le commencement de celle-cy. C'eſt ce qui me reſte à expliquer; en faiſant remarquer avant toutes choſes, Que ce fut encore par un effet de la malice la plus rafinée de mes ennemis, que je me trouvai dans une conjoncture, où il ne tint qu'à moi uniquement de me voir placé dans ce point d'éclat & de grandeur, au-delà duquel on n'en imagine point pour un ſimple particulier. 1608.

Mes Ennemis donc commencerent à inſinuer au Roi, ſous une apparence de zèle pour lui & pour moi, que ce Prince crut fort-ſincere, Qu'il n'avoit point encore aſſez fait en ma faveur: Qu'il ne devoit point balancer à m'offrir & à me faire accepter tout ce qu'il étoit en ſon pouvoir de me donner; ſans éxiger de moi qu'une ſeule choſe, qui à la verité paroiſſoit eſſentielle & indiſpenſablement neceſſaire: c'étoit de quitter la Religion Proteſtante, & d'embraſſer la Catholique. Leur intention n'étoit point aſſûrément de me procurer un ſi grand bien; au-contraire je fournirois aiſément la preuve, que l'objet qu'ils avoient dans l'eſprit, étoit diamétralement oppoſé à celui que paroiſſoit avoir leur propoſition: C'eſt que comme ils avoient interieurement aſſez bonne opinion de moi, pour être perſuadés que je refuſerois de devoir mon élevation à un moyen qui me coûteroit ma Religion; ils m'attendoient à ce refus, pour en faire inferer au Roi, Qu'il avoit tout à craindre d'un homme, capable de faire triompher ainſi ſa Religion

(3) Il ne le fut qu'au mois d'Octobre de l'année ſuivante, à Charenton, par le Miniſtre Du-Moulin: la Fille n'étoit encore âgée que de neuf à dix ans: Elle s'appelloit Françoiſe, Fille de Charles de Blanchefort de Créquy, Prince de Poix, & enſuite Duc de Leſdiguieres par ſon mariage avec Madelaine de Bonnes de Leſdiguieres, Fille du Connétable de ce nom. Le Marquis de Roſny eut de ſon Mariage avec elle, Maximilien-François de Béthune, Duc de Sully &c. & Louiſe de Béthune, morte ſans être mariée.

1608. d'un interêt, à qui rien ne résiste ordinairement, ni sacré ni profane. Le Roi embrassa cette idée, dont peut-être il n'étoit pas lui-même fort-éloigné, avec un sentiment si different de ceux qui la lui proposoient, que je ne sçaurois au-contraire en conserver pour ce Prince une trop parfaite reconnoissance.

M'ayant fait venir un matin au Louvre, il s'enferma seul avec moi dans le Cabinet aux Livres, & me dit: » Hé-bien! » mon Ami, vous avez eu bien hâte de conclure le Mariage » de votre Fils; & je ne sçais pas pourquoi: car ni pour l'Al- » liance, ni pour les Biens, ni pour la Personne, je n'y vois » pas grand avantage pour vous. « Henry ne se souvenoit pas apparemment, que je n'avois rien fait que par son ordre exprès. » J'ai résolu, continua-t'il, de me servir de votre » personne plus que jamais, & de vous élever vous & les » vôtres à toutes sortes de Biens, d'Honneurs & de Gran- » deurs: Mais il faut que vous m'y aidiez aussi; car si vous » n'y contribuez pas de votre côté, il me sera difficile d'y » parvenir, sans préjudicier au bien de mes affaires, & m'ex- » poser à recevoir beaucoup de blâme: chose, je m'assûre, » que vous ne voudriez pas. Ce que je desire donc faire, est » de vous allier avec moi, en donnant ma Fille Vendôme (4) » à votre Fils, avec deux cens mille écus comptant, & dix » mille écus de pension, le Gouvernement de Berry; au- » quel je joindrai celui du Bourbonnois après la mort de » Madame d'Angoulême, & le Domaine qu'elle y possede, » en remboursant ce qu'il lui a coûté. Je veux aussi donner » à votre Fils la Charge de Grand-Maître en survivance, » & le Gouvernement de Poitou à votre Gendre, en vous » donnant celui de Normandie: car je vois bien que le pau- » vre M. de Montpensier (5) ne la fera pas longue, non-plus

(4) Catherine-Henriette de Vendôme, Fille légitimée de Henry IV. & de Gabrielle d'Estrées: Elle épousa Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, & mourut en 1663.

(5) Henry de Bourbon, Duc de Montpensier, mourut en effet dans le mois de Fevrier de cette année, après avoir langui deux ans, pendant lesquels il ne vêcut que de lait de Femme; & s'être préparé très-Chrétiennement à la mort. » Henry » IV. l'apprenant, dit tout-haut, » Qu'il falloit prier Dieu, pour avoir » du temps à le reconnoître, com- » me ce Prince en avoit eu. « *Matthieu*, *ibid.* 772. M. le Duc de Montpensier étoit âgé seulement de trente-cinq ans. La Branche de Bourbon-Montpensier fut éteinte avec lui; puisqu'il ne laissa qu'une Fille unique, fiancée à Monseigneur le Duc d'Orleans, second Fils de Henry IV.

» que M. le Connétable, dont je vous destine aussi la Char- 1608.
» ge; & dès-à-present je vous en donnerai la reserve. Mais » pour favoriser tout cela, il faut que vous & votre fils soyez » Catholiques. Je vous prie de ne pas me refuser cela; puis- » que c'est le bien de mon service, & l'entier & assûré éta- » blissement de votre Maison. «

Le récit que je fais ici, est si propre à faire naître & à flater la vanité, que pour éviter ce piege dangereux, je m'abstiendrai de toutes réflexions, même de celles sur la bonté d'un Prince, qui me prie encore en me comblant de bienfaits. Je lui répondis, autant qu'il m'en souvient, Qu'il me faisoit plus d'honneur que je n'avois mérité, & même que je n'avois esperé, ni desiré : Que je n'avois rien à décider sur les deux choses qu'il me proposoit pour mon Fils; Sa Majesté étant seul maître de son établissement; & lui, étant devenu capable de se choisir une Religion, depuis qu'un âge meur l'avoit mis en état de faire toutes les réflexions necessaires pour cela : mais que pour moi la chose étoit differente : Que je serois sincerement au desespoir d'augmenter en Honneurs, en Biens & en Dignités, aux dépens de ma conscience : Que si j'avois jamais à changer de Religion, je sentois bien que la seule conviction interieure m'y porteroit, & non point l'ambition, l'avarice, ni la vanité; & que si j'en usois autrement, je donnerois lieu à Sa Majesté elle-même, de tenir pour suspect un cœur que je n'aurois pu garder fidele à Dieu. » Pourquoi, reprit Henry, » avec une cordialité qui me toucha sensiblement, pourquoi » ne me fierois-je pas à vous; puisque vous ne feriez rien » que je n'aye fait, & que vous ne m'ayez donné conseil » de faire, lorsque je vous le proposai ? Je vous prie encore » de me donner ce contentement : pensez-y bien; je vous » donne un mois pour y réflechir : ne craignez point que je » ne tienne pas tout ce que je vous promets. Je ne doute » nullement, Sire, lui repliquai-je, que votre parole ne soit » inviolable : je ne desire rien tant que de vous plaire; je » n'y manquerai jamais, tant qu'il sera en ma puissance de » le faire : Je vous promets de penser très-sérieusement à » tout ce qu'il vous a plu de me proposer : J'espere toujours satisfaire votre Majesté; quoique je ne le fasse peut- » être pas de la maniere qu'elle pense. «

1608. Lorſque les Proteſtans entendirent parler de rompre mon Alliance avec Leſdiguieres, & de faire épouſer Mademoiſelle de Vendôme à mon Fils; car le bruit en fut bien-tôt répandu par-tout; ils crurent tous pour cette fois qu'ils alloient me perdre. Il y avoit long-temps qu'ils m'accuſoient, avec les reproches les plus amers, de travailler à la ruine du Parti Proteſtant en France; en amaſſant au Roi ces ſommes conſiderables, & toutes ces proviſions de guerre, dont ils ſe figuroient dans leur frayeur, que le poids les accableroit les premiers. Envain je tâchois à leur perſuader qu'ils n'avoient rien à appréhender de ſemblable, d'un Roi tel que Henry. Leur prétention les faiſoit toujours revenir à leurs premiers ſoupçons contre moi. Ceci les y confirma. Les careſſes que le Roi faiſoit à Roſny, que fort-ſouvent il appelloit *Mon Fils*: l'accès que je donnois à tous les Eccleſiaſtiques: les réédifications d'Egliſe, d'Hôpitaux, & de Couvents, auxquelles j'employois tous les ans une ſomme conſiderable de deniers Royaux; le Bref de Paul V, dont il couroit pluſieurs Copies; que ſçai-je? mille choſes qu'on releva en ce moment, leur parurent la derniere preuve de mon infidelité.

Les principaux de ce Corps, & ſur-tout les Miniſtres en parurent d'autant plus intrigués, qu'il ne s'agiſſoit pas ſeulement d'un triomphe, que leurs ennemis alloient remporter ſur eux; mais qu'ils étoient perſuadés, & qu'ils diſoient même aſſez hautement, Que ſi une fois je leur manquois, je ne m'en tiendrois pas à leur égard à la ſeule indifference, mais que je ſerois leur plus ardent perſécuteur. Je n'entendis pendant je ne ſçais combien de temps, que des Exhortations, des Remontrances & des Harangues de leur part, qui n'auroient eu guére d'efficace auprès des Diſcours du Roi, ſi je n'avois heureuſement trouvé ma force au-dedans de moi-même. La Comteſſe de Sault, Leſdiguieres, & tous les Créquys travailloient cependant de leur côté, avec vivacité, à empêcher que le Mariage arrêté ne fût rompu, ni celui avec Mademoiſelle de Vendôme, achevé. Ils voulurent perſuader à la Reine, qu'elle devoit s'intereſſer pour eux, & ſe plaindre de ce qui ſe projettoit. Comme ils virent qu'elle n'en vouloit rien faire; ils revinrent à employer pour me retenir, tout ce qu'ils purent imaginer de plus fort: aſſiduités, prévenances, aſſûrances, promeſſes, ſermens; tout fut

fut mis en œuvre, pour me détourner d'un deſſein que je n'avois point. 1608.

Je partis de Paris ſur ces entrefaites, pour faire un voyage de dix à douze jours, à Sully & dans mes autres Terres; d'où je ne fus pas pluſtôt de retour, que Sa Majeſté envoya Villeroi recevoir ma Réponſe ſur tout ce qu'elle m'avoit propoſé. Je ne fus pas fâché de n'avoir qu'un Temoin, devant lequel je puſſe dire plus librement tous mes ſentimens: le temps ne m'y avoit que plus affermi. Je dis à Villeroi, Que je remerciois très-humblement Sa Majeſté, de tout l'honneur qu'elle me faiſoit: Que je ne conſentirois point à me voir revêtu des Charges de perſonnes encore vivantes; & que, quand elles viendroient à vaquer, je ne m'en eſtimois pas digne, ayant déja aſſez des miennes: Que pour ce qui regardoit mon Fils; je n'aurois jamais d'autre conſeil à lui donner, que d'obéïr au Roi, & de rien faire contre ſa conſcience. J'eus mes raiſons pour trancher encore plus court ſur l'article de mon changement de Religion: je dis à Villeroi, Que c'étoit le Cardinal Du-Perron que j'avois choiſi, pour en porter ma Réponſe à Sa Majeſté. Cette Eminence crut, auſſi-bien qu'Henry, que cette parole vouloit dire quelque choſe. Henry la lui annonça lui-même, avec une grande eſperance; & je ne tardai pas à voir arriver chez moi Du-Perron, qui me preſſa de lui ouvrir mon cœur. Je mis aſſez de force, & même de Théologie (6) dans la Réponſe que je lui fis, pour lui faire comprendre qu'il s'étoit bien trompé. Son érudition, ni ſon éloquence ne me toucherent point: il rapporta au Roi que j'étois inébranlable.

Ce Prince, qui vouloit auſſi de ſon côté faire un dernier effort, m'envoya chercher: & quoiqu'il n'employât que la douceur, la tendreſſe, & les ſollicitations d'une ancienne Amitié, s'il m'eſt permis de parler de la ſorte; je compris que le danger n'avoit point été juſque-là, auſſi preſſant qu'il l'étoit en ce moment; ſur-tout, lorſque je l'entendis me reprocher ma conſtance comme une dureté à ſon égard, & une marque, diſoit-il, que je ne l'aimois plus. Il me dit enfin, Qu'il m'en parloit pour la derniere fois, & que je lui

(6) Théologie qui pouvoit bien être de ſaiſon, dans ce moment-là; mais qui ſeroit fort-mal-placée ici, & que je ſupprime encore, pour ne pas offenſer les oreilles Catholiques.

1608. donnasse du-moins mon Fils. A quoi je répondis encore, Que je ne le lui refusois pas ; mais qu'il m'étoit impossible d'user envers lui de l'autorité de Pere, pour l'obliger à se faire Catholique. Sa fermeté égala presque la mienne : Et le Roi, qui ne vouloit donner sa Fille à aucun des Princes, pour ne pas les rendre trop puissans, résolut de marier Mademoiselle de Vendôme au Fils de M. le Connétable. La Comtesse de Sault prit ce moment, pour revenir plus fortement à là charge, sur l'accomplissement de celui de sa Petite-Fille.

Restoit à parer le contre-coup de la part de mes Ennemis : & c'est ce que je ne négligeai pas. Lorsque je sçus qu'ils étoient occupés à me le porter ; je pris ce temps-là, pour écrire au Roi : Que je n'ignorois pas tout ce qu'on lui rapportoit, pour lui donner une mauvaise impression de mes paroles, de mes actions & de mes pensées ; & qu'on m'imputoit même ce que je ne disois, ni ne faisois, ni ne pensois : Que je le priois instamment de se souvenir toujours de la promesse qu'il m'avoit faite, de me déclarer lui-même & ses volontés & ses sujets de plainte contre moi. Il me répondit d'une maniere bien propre à me tranquiliser contre la Cabale de mes Ennemis : Que j'avois de commun avec toutes les personnes en place, de faire plus d'envie que de pitié : » Vous sçavez, me disoit-il, si j'en suis exempt, & » d'une Religion & de l'autre. Ce que vous avez à faire, » c'est que comme je prens conseil de vous dans toutes mes » affaires, vous preniez aussi conseil de moi dans les vôtres, » qui importeront tant-soit-peu, comme du plus fidele Ami » que vous ayez au monde, & du meilleur Maître qui fut » jamais. «

Ce n'étoit pas sans fondement qu'Henry se citoit pour éxemple : Il avoit ses inquiétudes, & aussi ses ennemis plus secrets. Car quoiqu'on ne vît plus, comme dans les années précedentes, des séditions prêtes à éclater dans le Royaume ; parce que les coups d'autorité qu'on avoit faits, avoient obligé l'insolence & la mutinerie à se tenir cachées : cependant il n'est que trop vrai, qu'on appercevoit encore à la Cour, & parmi tous les plus Qualifiés du Royaume, ce même esprit turbulent, inquiet, & ardent pour les nouveautés, qui avoit tout brouillé pendant si long-temps. Il ne produi-

ſoit plus que des diviſions dans les Familles, & des querelles entre les Particuliers, qu'Henry s'appliquoit à appaiſer par tous les moyens poſſibles ; les regardant comme un germe, dont il ne falloit attendre que des fruits pernicieux : & il lui fâchoit fort de ne pouvoir pas toujours y réüſſir, comme il l'auroit bien ſouhaité. Le Regne de ce Prince, ſemblable en beaucoup de choſes à celui d'Auguſte, eut encore cette conformité avec lui : &c'étoit auſſi cet éxemple que Henry ſe propoſoit à ſuivre le plus ordinairement. *Æquitate, non aculeo* : Voilà la Deviſe que je mis, ſuivant ſon intention, aux Jettons d'Or de cette année, qui repreſentoient un Eſſaim d'Abeilles en l'air, ayant au milieu d'elles leur Roi ſans aiguillon. Je les lui preſentai, comme il paſſoit de ſa petite Galerie dans la grande qui conduit aux Tuileries : Nous nous y promenames long-temps enſemble, en nous entretenant ſur le ſujet que je viens de dire, & ſur ces mêmes chagrins domeſtiques, qui m'ont déja fait déplorer tant de fois le malheur de ce Prince, trop bon & trop doux. 1608.

On a pu s'appercevoir dans les années précedentes, de ma fidelité à obſerver la promeſſe que j'ai faite précedemment, de ne plus entretenir le Lecteur des foibleſſes d'Henry. J'ai caché avec ſoin à mes Secretaires, & à toute autre perſonne, ce qui s'étoit dit ſur ce ſujet entre ce Prince & moi, dans ces converſations ſi longues & ſi ſecretes. Depuis la Marquiſe de Verneuil, le nom d'aucune femme n'a été employé dans ces Memoires, à titre de Maîtreſſe du Roi. J'ai mieux aimé qu'on ignorât tout ce que j'ai eu de peines à eſſuyer par cet endroit, que de les faire connoître aux dépens de la gloire de mon Maître : Peut-être ai-je pouſſé ce ſcrupule trop loin ; car le Public a été ſi rebattu des noms de Madame de Moret (7), de Mademoiſelle des Eſſarts, de la vieille Madame d'Angoulême, de la Comteſſe de Sault, de Meſ-

(7) Jacqueline Du-Beuil, Comteſſe de Moret : Charlotte des Eſſarts, Comteſſe de Romorantin ; deux des Maîtreſſes de Henry IV. Il eut de la premiere, Antoine, Comte de Moret, tué à la journée de Caſtelnaudary, en 1632 ; & de la ſeconde, deux Filles ; l'une Abbeſſe de Fontevraud ; & l'autre, de Chelles. De ces deux Femmes, de la Ducheſſe de Beaufort, & de la Marquiſe de Verneuil, qui porterent ſucceſſivement & tout-ouvertement le titre de Maîtreſſe du Roi, ce Prince eut huit Enfans, qui furent les ſeuls qu'il légitima. Il aima encore Marie Babou, Vicomteſſe d'Eſtauges, deux Couſines de la belle Gabrielle, & pluſieurs autres. Voyez *l'Hiſtoire des Amours du Grand Alcandre.*

1608. dames de Ragny & de Chanlivault, deux de mes Parentes, du Commandeur de Sillery (8), de Rambouillet, de Marillac, de Duret le Médecin, d'un autre Médecin Juif, & de bien d'autres des plus considerables de la Cour, tous differemment interessés dans ces aventures, comme principaux Acteurs, ou comme participans; que je pourrois bien en dire beaucoup, sans rien apprendre de nouveau: Mais ce ne seroit après-tout qu'une répétition bien froide, de tracasseries toutes pareilles à celles dont on a vu cy-devant quelques échantillons.

La raison que j'ai d'excepter de cette regle le trait suivant; c'est qu'il suffit qu'il paroisse éxiger quelque justification de ma conduite personnelle envers le Public, auquel il n'a pas été caché. Dans un de ces momens, où Henry sentoit le plus vivement les indiscretions de la Reine, le bruit courut qu'il l'avoit quittée brusquement; & qu'il s'en étoit allé à Chantilly, sans la voir. Cela étoit vrai: ce Prince passa par l'Arcenal, & s'ouvrit à moi de tout ce qu'il avoit sur le cœur. Le Roi parti; j'allai l'après-midi au Louvre, pour tâcher de parler à la Reine, accompagné d'un seul de mes Secretaires, qui n'entra point avec moi dans le petit Cabinet de cette Princesse, où elle étoit enfermée en ce moment. La Conchine étoit à la porte de ce Cabinet, la tête appuyée sur son coude, comme une personne qui dort, ou du-moins qui rêve profondément. Je la reveillai: Elle me dit que la Reine n'avoit pas voulu la laisser entrer dans son Cabinet, dont la porte me fut pourtant ouverte (9), si-tôt que je me fus nommé.

Après la mort de Henry IV. Mademoiselle des Essarts épousa secrettement le Cardinal de Guise, Louis de Lorraine, à qui le Pape donna Dispense pour ce Mariage, & en même-temps pour garder ses Bénéfices. La chose a été prouvée par le Contrat de Mariage même, qu'on trouva parmi les papiers de ce Cardinal, après sa mort, passé dans la forme la plus authentique. Il en est fait mention dans le *Mercure Hist & Polit. Avril* 1688. De ce Mariage sortirent trois Fils; l'un Evêque de Condom; & le second, Comte de Romorantin; & deux Filles, dont l'une épousa le Marquis de Rhodes. Charlotte des Essarts se remaria ensuite à François Du-Hallier-de-L'Hôpital, Maréchal de France, Comte de Rosnay &c. Le Commentaire des Amours du Grand Alcandre marque simplement qu'elle fut Maîtresse du Cardinal de Guise, & ensuite de N. De-Vic, Archevêque d'Auch. Elle étoit Fille Naturelle du Baron de Sautour, en Champagne. *Journal du Regne de Henry III. imprimé en* 1720. *tom.* 1. *pag.* 277.

(8) Noel de Sillery, Frere du Chancelier, Ambassadeur à Rome.

(9) La Reine eut pendant un assez

1608.

Je trouvai la Reine occupée à composer une Lettre au Roi, qu'elle consentit que je lusse: elle y avoit répandu tant d'aigreur & de fiel, quelle n'eût pu assûrément produire qu'un très-mauvais effet. Je lui en fis si bien sentir les conséquences, qu'elle consentit à la supprimer, avec assez de peine, & à condition que je lui aiderois à en refaire une autre, où rien ne seroit oublié, de ce qu'elle disoit avoir à representer si justement au Roi son Epoux. Il fallut la servir selon cette idée, pour éviter pis : ce ne fut pas sans bien des chicanes entre nous deux, sur le choix des expressions, & sur la force de chaque terme. J'eus besoin de toute la presence d'esprit dont je suis capable, pour trouver les moyens de satisfaire la Princesse, sans mécontenter le Roi, ni m'écarter du respect en parlant, à Sa Majesté. Cette Lettre est fort-longue: je ne la rapporte point. La Reine s'y plaignoit des galanteries éternelles du Roi son Mari; mais ce n'étoit que par l'envie qu'elle avoit de posséder seule son cœur: Si elle paroissoit y éxiger un peu trop absolument le sacrifice de sa Rivale; son repos, sa conscience & son honneur; l'interêt du Roi, sa santé & sa vie; le bien de l'Etat; l'assûrance de la Succession Royale pour ses Enfans, qu'il plaisoit toujours à la Marquise de Verneuil de mettre en doute, étoient autant de motifs, qui lui en imposoient, disoit-elle, la necessité: Elle toucheroit de compassion ce Prince, ajoûtoit-elle; en menant les Enfans qu'elle avoit eus de lui, se jetter à ses pieds: Elle lui rapelloit toutes ses promesses; & elle prenoit Dieu à temoin, que s'il

long temps, beaucoup de confiance en M. de Sully. L'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils rapporte, Que cette Princesse ayant résolu un jour, par le Conseil de Conchine, d'avertir le Roi que tels & tels de la Cour avoient osé lui parler d'amour; elle voulut auparavant consulter ce Ministre, qui la détourna de cette résolution, en lui représentant, » Qu'elle alloit donner au » Roi, le plus grand & le plus juste » soupçon, qu'un Mari de sa Qualité » pût avoir de sa Femme; attendu » qu'il n'y avoit point d'homme de » jugement, qui ne sçût fort-bien, » qu'on ne parloit point d'amour à » une personne de sa condition, sans » avoir premierement reconnu qu'elle l'auroit pour agréable, & sans » qu'elle fît la moitié du chemin; » & que le Roi pourroit penser que » les motifs qui l'auroient portée à » faire cette découverte, seroient, » ou la crainte qu'elle auroit qu'elle ne fût connuë par autre voie, » ou le dégoût qu'elle auroit pris » de ceux qu'elle vouloit accuser, » par la rencontre de quelques autres plus agréables à ses yeux; ou » enfin la persuasion d'autres, assez » puissans sur son esprit, pour la » porter à cette résolution. « *Tom.* 1. *pag.* 10.

1608. les effectuoit, elle renonceroit de ſon côté, à toute autre vengeance contre la Marquiſe de Verneüil.

J'eus beau faire avec tous mes ménagemens; je n'eus apparemment pas encore aſſez d'adreſſe ou de fécondité; car le Roi ſe tint griévement offenſé de cette Lettre, lorſqu'il l'eut reçuë; & d'autant plus, qu'il reconnut auſſi-tôt, qu'elle n'étoit pas de la façon de la Reine. J'en reçus auſſi-tôt un Billet, écrit en ces termes: » Mon Ami, j'ai reçu une Lettre de » ma Femme, la plus impertinente qu'il ſoit poſſible d'écri- » re: Je ne m'en offenſe pas encore tant contre elle, que » contre celui qui l'a dictée; car je vois bien que ce n'eſt pas » de ſon ſtyle: informez-vous & eſſayez de découvrir qui » en eſt l'Auteur; je ne l'aimerai, ni ne le verrai de ma vie. « Tout aſſûré que je croyois être; ce Billet ne laiſſa pas de me donner à penſer.

Trois ou quatre jours après, le Roi étant venu à l'Arcenal, à ſon arrivée de Chantilly; je me trouvai aſſez embarraſſé des queſtions, que je vis qu'il alloit me faire: car il ne venoit que pour ce ſujet ſeul: » Hé-bien! me dit-il, n'a- » vez-vous point découvert qui a fait cette Lettre de ma » Femme? Non pas encore certainement, Sire, lui répon- » dis-je, en uſant d'adreſſe; mais dans deux jours j'eſpere vous » en rendre bon compte: je le ferois, pourſuivis-je, peut- » être encore pluſtôt, ſi je ſçavois ce qu'il y a dedans qui » vous offenſe. Comment! dit-il, c'eſt une Lettre très-bien » faite, pleine de raiſons, d'obéïſſance, & de ſoûmiſſion: » mais qui me mord en riant, & me pique en me flatant: » En particulier je n'y vois rien à reprendre; mais en gros » elle me fâche, & me fâcheroit encore davantage, ſi elle » venoit à être renduë publique. Mais, Sire, repris-je, ſi » elle eſt telle que vous le dites, elle peut avoir été faite à » bonne intention, & pour empêcher un plus grand mal. » Non, non, interrompit Henry, elle a été faite malicieu- » ſement & pour me piquoter: Si ma Femme avoit pris avis » de vous, ou de quelqu'autre de mes bons Serviteurs, je ne » m'en offenſerois pas tant. Quoi! Sire, repartis-je auſſi- » tôt, ſi c'étoit un de vos bons Serviteurs qui l'eût faite; » vous ne lui en ſçauriez pas mauvais gré? Nullement, me » dit encore le Roi; car il l'auroit faite ſans doute à bonne » intention. Cela eſt vrai, Sire, dis-je à mon tour: mais ne

» vous fâchez donc plus : car c'eſt moi qui l'ai faite, crainte » de pis ; & quand vous en ſçaurez les raiſons, vous direz » que j'ai fait ce qu'il falloit faire : & afin que vous n'en » doutiez point, je vais vous en montrer l'Original, écrit de » ma main, à côté de celle de la Reine. Je le tirai de ma » poche, & le lui preſentai, en diſant ces paroles. « 1608.

Le Roi en le liſant, m'y fit remarquer quelques mots, en la place deſquels la Reine en copiant cette Lettre, en avoit ſubſtitué d'autres beaucoup moins doux. » Oh-bien ! me » dit-il, puiſque c'eſt vous, n'en parlons plus ; j'ai le cœur » content : « mais ce n'eſt pas tout, ajoûta-t'il, en ſe ſervant de l'aſcendant que j'avois paru avoir en cette occaſion ſur l'eſprit de la Reine : » Il faut que vous me rendiez deux ſer» vices. « J'écoutai ce Prince avec attention, & ſans l'interrompre, quoiqu'il me parlât aſſez long-temps : & je rapporterai ici ſes propres paroles, que je mis dans le moment même par écrit : C'eſt par ces ſortes de diſcours familiers, que je crois qu'on peut le mieux connoître l'interieur des eſprits, & le vrai caractere d'un cœur. » J'ai ſçu, dit-il, Que » ma Femme eſt venuë ici par deux fois, pendant que j'é» tois à la Chaſſe : Qu'elle s'y eſt enfermée ſeule avec vous, » dans le Cabinet de votre Femme : Qu'elle y a demeuré » chaque fois plus d'une heure : Qu'au ſortir de-là, quoi» qu'elle eût le viſage enflammé de colere, & les yeux pleins » de larmes, elle n'avoit pas laiſſé de vous faire bonne mi» ne, de vous remercier ; enfin qu'elle avoit paru être tout» à-fait ſatisfaite de vous. Et afin que vous ſçachiez que » je ne ſuis pas mal averti, je ne vous celerai point que j'ai » ſçu tout ceci de ma Couſine de Rohan, votre Fille : non » pour faire la rapporteuſe ; mais parce qu'elle croyoit que » je ſerois bien-aiſe de vous voir en auſſi bonne intelli» gence avec ma Femme. Il faut bien qu'il s'agît entre la » Reine & Vous de choſes de conſéquence : car elle ne m'a » jamais dit un ſeul mot, qui m'en ait pu faire découvrir » la moindre particularité ; quelques Queſtions que je lui » aye faites là-deſſus. Je vous défends bien au-moins & ſur » peine de m'offenſer bien-fort, de parler de cela à ma Cou» ſine de Rohan ; je n'aurois plus le plaiſir, que je prends » avec elle quand je viens ici ; & elle ne me conteroit plus » rien, ſi elle ſçavoit que je vous l'allaſſe redire : Quoique

1608. » je rie & jouë avec elle, comme avec un enfant; je ne lui » trouve pourtant pas l'esprit d'un enfant : elle me donne » quelquefois de très-bons avis; & sur-tout elle est fort-» secrette; lui ayant confié plusieurs choses, dont j'ai bien » vu qu'elle n'a jamais parlé, ni à vous, ni à d'autres.

» Mais pour revenir à ces deux signalés services, qu'il me » semble que je ne puis recevoir que de vous seul; je veux » encore avant toutes choses, comme je vous l'ai déja dit » autrefois, qu'en tout ce que vous allez dire & faire de ma » part, il ne paroisse nullement que ce soit de concert en-» tre vous & moi, ni de mon sçû; mais qu'au-contraire vous » agissez de votre propre mouvement, & que vous craignez » même que cela ne vienne à ma connoissance. L'un de ces » services regarde Madame de Verneuil; & vous commen-» cerez par celui-là, qui doit servir de préparatif à l'autre: » Vous lui direz, Que comme son Ami particulier, vous l'a-» vertissez qu'elle est à la veille de perdre mes bonnes gra-» ces, si elle n'agit avec une grande prudence : Que vous » avez découvert qu'il y a des personnes, qui me sollicitent » de faire les doux yeux à d'autres : Que si cela arrivoit, » vous sçavez, à n'en point douter, que je lui ôterois ses En-» fans, & la confinerois dans un Cloître : Que ce refroidisse-» ment, selon toutes les apparences, vient en premier lieu, » de l'opinion où je suis qu'elle ne m'aime plus, qu'elle se » permet de parler fort-souvent de moi avec mépris, & mê-» me qu'elle m'en préfere d'autres : secondement, de ce » qu'elle cherche à s'appuyer de la Maison de Lorraine, com-» me si elle avoit voulu prendre d'autre protection que la » mienne : Que ses intelligences sur-tout & ses familiarités » avec Messieurs de Guise & de Joinville, me déplaisent » au dernier point; étant persuadé qu'elle n'en recevoit que » des conseils pernicieux à ma Personne & à mon Etat, » non-plus que de son Pere & de son Frere; avec lesquels » elle ne laissoit pas, malgré mes défenses, de continuer d'a-» voir commerce, lorsqu'elle auroit dû se trouver fort-heu-» reuse, qu'à sa priere je leur eusse fait grace de la vie : Qu'el-» le faisoit parler à son Frere par sa Femme, à laquelle j'a-» vois permis de le voir : Mais que la principale raison de » mon éloignement pour elle, est causée par ses indignes » procédés envers la Reine. «

» Si

» Si vous pouvez, « continua Sa Majesté, après m'avoir dit sur le chapitre de Madame de Verneuil, tout ce qu'on a vu que j'ai dit moi-même cy-devant; » Si vous pouvez par » industrie, ou par bonheur, obtenir qu'elle se change sur » tout cela; outre que vous me tirerez de peine, & me met- » trez en repos de ce côté-là; vous vous en servirez de moyen » & de cause, pour disposer ma Femme à s'accommoder à » ma volonté : C'est le second service que j'attends de vous. » Vous remontrerez à celle-cy, toujours comme de vous- » même, Qu'elle ne sçauroit mieux faire, si elle veut que » je lui donne contentement: Qu'entre autres choses, rien » ne m'est plus insupportable que l'autorité absoluë, qu'el- » le a laissé prendre sur elle à Conchine & à sa Femme: Que » ces gens-là lui font faire tout ce qu'ils veulent, s'opposer » à tout ce qui ne leur plaît, & même aimer & haïr qui bon » leur semble: Qu'ils ont enfin poussé ma patience à bout: » Que je me suis bien reproché de n'avoir pas suivi le con- » seil de la Duchesse de Florence, de D. Joan, de Jouani- » ni, de Gondy, & le mien, de les renvoyer l'un & l'autre » en Italie dès Marseille... J'ai voulu, poursuivit Henry, re- » médier depuis à cette faute, par le moyen de D. Joan; » mais je me suis bien-tôt apperçu qu'il étoit trop-tard: Car » à-peine D. Joan voulut-il en entamer le propos, par for- » me de conseil, que ma Femme entra, comme vous l'avez » sçu, dans une si grande colere contre lui, qu'il n'y eut » sorte de reproches, d'injures & de menaces, dont elle n'u- » sât en son endroit: jusqu'à ce que, lui ne pouvant plus les » souffrir, elle l'a obligé, quelque chose que j'aie pu dire » & faire, de se retirer hors de France; dont elle a été mer- » veilleusement aise pour Conchine, qui mouroit de peur » que D. Joan ne le poignardât, comme celui-ci s'en van- » toit assez publiquement. Auparavant tout cela, la Prin- » cesse d'Orange imagina & me fit proposer d'autres expé- » diens par Madame de Verneuil, qui crut que cette com- » plaisance lui obtiendroit de la Reine la permission de la » voir, & de venir librement au Louvre : Ces expédiens, » auxquels je consentis, parce que je vis que vous n'y con- » tredisiez pas, furent de marier ensemble Conchine & la » Léonor, pour les renvoyer après en Italie; sous le prétex- » te honorable pour eux, de vivre splendidement en leur 1608.

1608. » Pays, des grands Biens qu'ils avoient acquis en France :
» Mais tout cela, bien-loin d'adoucir l'esprit de ma Femme,
» n'a fait que lui apprendre à combattre encore davantage
» toutes mes volontés : & eux-mêmes (parlant des Conchi-
» nes, Mari & Femme) en sont devenus si rogues & si au-
» dacieux, qu'ils ont été jusqu'à user de menaces contre
» ma Personne, si je faisois quelque violence à leurs Par-
» tisans. «

Le Roi ne sortit pas si-tôt de cet article, dans la colere où il étoit contre toute cette séquelle. Il me rapporta entr'autres, le trait suivant, que je croyois qu'il avoit ignoré jusque-là. Mon Epouse ayant sçu que Conchine songeoit à faire l'acquêt de La-Ferté-au-Vidame, qui est une Piece de deux ou trois cens mille écus ; elle jugea que cet établissement alloit faire un éclat, qui ne pouvoit retomber que sur la Reine elle-même, à-cause de la protection qu'on sçavoit qu'elle lui accordoit. Elle ne balança pas à aller trouver cette Princesse, à laquelle elle sçut persuader qu'il étoit de son interêt d'empêcher Conchine de pousser cette affaire plus avant. La Reine reçut fort-bien ce conseil de mon Epouse, & l'en remercia : mais si-tôt qu'elle eut revu les Conchines, ils lui tournerent si-bien l'esprit, qu'elle s'emporta de la plus étrange maniere contre Madame de Rosny, & fut quelque temps sans vouloir la voir : Ce qui peut-être eût duré beaucoup plus long-temps, sans la réflexion, qu'elle & ses Favoris avoient à toute heure besoin de moi. » On
» m'a dit, ajoûta Henry, que Conchine fut assez effronté,
» pour venir en faire des reproches à votre Femme, & d'une
» maniere si remplie d'insolence contre elle & moi, que je
» me suis étonné qu'elle ne lui répondit pas plus vertement.
» Je me doute que c'est dans la crainte de se mettre mal
» tout-à-fait avec ma Femme. Combien encore pensez-vous
» que j'eus de dépit (car Henry ne se lassoit point d'inve-
» ctiver contre cet Italien), lorsque je vis cet homme, en-
» treprendre d'être le tenant dans une célebre Course de
» Bague, contre tout ce qu'il y a de galands hommes en Fran-
» ce, en public, dans la grande ruë Saint-Antoine, où ma
» Femme & toutes les Dames se trouverent ; & qu'il eut
» assez de bonheur pour l'emporter. Rien ne m'a jamais fait
» tant de plaisir, que j'en eus à cette Course, en voyant M.

» de Nemours & le Marquis de Rosny, votre Fils, arriver 1608.
» montés sur deux chevaux, qu'ils manioient de même air,
» & avec une singuliere justesse. «

Henry ayant repris en deux mots, après tout cela, ce qu'il avoit pris tant de plaisir à étendre : » regardez, me dit-il, » à manier bien tout cela, à differentes reprises, sans rien » précipiter, enfin avec votre circonspection, votre respect » & votre dextérité accoûtumées. Je vous proteste que j'estimerai plus ces deux services, que si vous m'aviez gagné » une Bataille, ou pris avec vos Canons la Ville & Château » de Milan : car le cœur me dit que cet homme & cette » femme causeront un jour bien du mal ; je leur trouve des » desseins au-dessus de leur Condition, & contraires à leur » devoir. Mais ne vous embarrassez pas, comme fit Dom » Joan. « Je voulus encore demander à ce Prince, pourquoi il persistoit toujours à me remettre une execution aussi douteuse entre mes mains ; pendant qu'il ne lui en couteroit, s'il vouloit bien s'en charger, que de prononcer du bon ton à deux femmes, un, *Je le veux.* Ce qu'il me répondit & ce que je lui repliquai, on l'a déja vu une infinité de fois dans ces Memoires. Au bout de tout cela, il s'en alla, & me dit en m'embrassant : » Adieu mon Ami ; je vous recom» mande ces deux Affaires : car elles me tiennent bien-fort » au cœur ; & sur-tout soyez secret. «

Je ne pus, en réünissant toutes mes forces, rien faire pour la tranquilité de ce Prince, que de faire luire pour lui quelques instans de calme, au milieu de beaucoup d'autres d'orage. C'est ainsi qu'il passa le peu de jours, que le Ciel lui gardoit encore. L'un de ses plus longs intervalles de repos, fut le temps de l'accouchement de la Reine. Elle suivit Sa Majesté, qui prit au commencement de Mars, la route de Fontainebleau. Il étoit impossible de pousser plus loin les égards, que le faisoit Henry pour elle, dans l'état où elle étoit. Le caractere de ce Prince étoit de chercher à satisfaire tous ceux generalement avec lesquels il avoit à vivre. Il m'écrivit souvent de Fontainebleau ; & presque jamais, sans me donner des Nouvelles de la santé de la Reine. » Je » pensois, dit-il, vous mander l'accouchement de ma Fem» me ; mais je crois que la partie est remise à cette nuit. « Une autre fois : » Ma Femme croit aller jusqu'au bout du

1608. » mois, puisqu'elle passa la journée d'hier. « Le vingt-six Avril fut le jour de cet accouchement du troisiéme Enfant mâle (10) du Roi.

Ou, plutôt le 25.

Ce Prince m'en écrivit les Lettres ordinaires. Il me mandoit dans l'une d'elles, Que je lui apprisse comment cette Naissance avoit été reçuë; » je ne dis pas de vous, disoit» il; car je n'en doute point : mais du Public. « Je dois garder bien précieusement la Lettre suivante, que m'apporta le Duc de Rohan, de sa part, sur ce que ma Femme venoit aussi d'accoucher d'un Fils, & presque dans le même-temps que la Reine : » Je crois qu'aucun de mes Serviteurs n'a » pris plus de part que vous, à la Naissance de mon Fils » D'Anjou. Je veux aussi que vous croyez, que je surpasse » en joie tous vos Amis, de la Naissance de votre Fils : Vous » aurez bien la tête rompuë de leurs cajoleries; mais l'as» sûrance de mon amitié vous sera plus solide que toutes » leurs paroles. Je fais mes recommandations à l'Accou» chée. « (11)

La Reine se trouva plus indisposée de cette Couche que des autres : Elle fut saignée du pied : les purgations supprimées revinrent; & elle guérit bien-tôt totalement. Le Roi en eut tout le soin possible. Il vint à Paris au commencement de Mai : mais il s'en retourna bien-vîte; & la joie que la Reine lui marqua de ce retour, lui en donna une veritable. Il accorda à cette Princesse, qu'on fît cette année, pour dix ou douze mille écus de Bâtimens à Monceaux. Il m'en envoya l'ordre : car c'est dans des Lettres de Sa Majesté, que je prends tout ce détail; & il le réïtera, sur ce que le Maître-Maçon, qui étoit venu les entreprendre, avoit été contraint, dit-il, de rompre son attelier, faute d'Argent : C'est que j'avois assigné ce payement sur une restitution de deniers, que devoit faire le Neveu de d'Argouges, & qu'il ne fit pas; alléguant, pour gagner du temps, qu'il ne devoit rien. Sur quoi le Roi me manda encore, que je le pressasse, & que

(10) Gaston-Jean-Baptiste de France, nommé d'abord Duc d'Anjou, & depuis Duc d'Orleans, mort en 1660 Siri fait dire à Henry IV. avant la naissance de ce Prince, Qu'il vouloit le donner à l'Eglise, & le faire appeller le Cardinal de France. *Ibid.* 568.

(11) » Je desirerois, dit Henry IV. » que Dieu lui en eût donné une » douzaine; car ce seroit grand dom» mage que d'une si bonne tige, il » n'y eut point de rejettons. « *Mem. Hist. de France*, *ibid.*

j'avançasse d'ailleurs ces deniers; sans m'en remettre sur Fresne, qui ne pouvoit l'y forcer. Il craignit que je n'ajoûtasse foi aux rapports qu'on m'avoit faits, que la Reine n'étoit pas contente de moi, & me cherchoit querelle. Il m'apportoit dans une autre Lettre, pour preuve du contraire, la maniere dont cette Princesse avoit pris mon parti contre M. & Madame de Ventadour, qui avoient fait à leurs Majestés des plaintes contre moi. 1608.

On ne pouvoit guére lui faire de plaisir plus sensible, que de se conformer à la complaisance, qu'il avoit pour toutes les personnes qui l'environnoient. J'en reçus un remerciment, pour un service rendu à Madame de Verneuil & à Madame de Moret; & pour la maniere dont je m'employai à le débarrasser de Mademoiselle des Essarts. Cette fille commençoit à lui être extrêmement à charge; parcequ'elle vouloit prendre sur lui le même ascendant, qu'avoient eu toutes ses autres Maîtresses. Enfin elle parla de se retirer à l'Abbaye de Beaumont, à des conditions, sur lesquelles Henry envoya souvent Zamet & La-Varenne conférer avec moi: il se donna la peine d'écrire au President de Motteville, sur un Office de Maître-des-Comptes à Rouen, que la Demoiselle lui demandoit; & à Montauban, pour avancer les deniers necessaires pour l'acquerir. Il fallut encore donner mille écus à cette Demoiselle, & cinq cens à l'Abbaye de Beaumont (12): Le Roi me demanda l'un & l'autre, par une Lettre du 12 Mai: trop heureux d'en être quitte à si bon marché.

Il me consultoit encore, pour sçavoir comment il pourroit faire pour ne pas se brouiller avec la Reine, dans une occasion où Conchine se trouvoit competiteur de Madame de Verneuil, pour une grace que cette Dame s'étoit fait promettre deux ans auparavant. » J'aime mieux, m'écrivit ce » Prince, Madame de Verneuil que Conchine: « Cela n'est pas douteux; mais il avoit dans ce temps-là, de fort-grands menagemens à avoir pour la Reine. Tout ceci tient à une Intrigue de Cour, qui fera plaisir à quelques personnes; & que je ne sçaurois mieux entamer, que par la Lettre suivante, que le Roi m'écrivit de Fontainebleau.

» Quoique je sois parti mal d'avec Madame de Verneuil; » je ne laisse pas d'être curieux de sçavoir la verité d'un

(12) Elle ne s'y retira point, ou du-moins elle n'y demeura pas long-temps.

1608. » bruit qui court ici, que le Prince de Joinville la voit: apre-» nez-en la verité, & me le mandez dans un Billet, que je » brûlerai, comme vous ferez celui-cy : On dit que c'eſt ce » qui le retient ſi long-temps : vous ſçaurez-bien ſi c'eſt fau-» te d'argent. « L'avis étoit veritable. Joinville s'étoit laiſſé ſurprendre aux charmes de la Marquiſe, qui ne le deſeſpera point, dit-on. Il ne fut bruit, pendant un aſſez long-temps, que de leur bonne intelligence, & des Lettres fort-paſſionnées, qu'on prétendoit qu'ils s'étoient écrites. Enfin l'on aſſûra que la propoſition d'épouſer avoit été faite très-ſerieuſement. On remarque bien que dans tout ce que je dis ici, je ne parle que par la bouche de toute la Cour & de tout Paris : c'eſt que je ne laiſſe pas d'avoir dans cette affaire, toute frivole qu'on peut la juger, des ſecrets fort-importans du Roi à ſauver. Si la choſe alla auſſi loin entre les deux Amans, qu'on a voulu le faire croire; il paroit que Madame de Verneuil en fut la dupe; & que malgré toute ſon expérience, elle ne connut pas aſſez bien le ſtyle & la marche d'un Jeune-Homme, encore plus étourdi qu'amoureux: Engagement, Sermens, Privautés, Lettres; tout cela aboutit, en aſſez peu de temps, à une rupture, qu'on attribuë à l'un & à l'autre: mais à dire vrai, la faute en eſt à Madame de Villars (13), qui parut trop belle aux yeux de Joinville, pour ne pas le rendre infidele.

Madame de Villars ne ſe montra pas d'un abord ſi facile que ſa Rivale: elle ſe ſentoit du Sang Royal, avec lequel le ſien étoit mêlé. Joinville rebuté, deſeſperé, arracha d'elle la cauſe de ſes rigueurs: C'eſt, dit-elle, qu'après le commerce, qu'il avoit eu & qu'il continuoit d'avoir avec une auſſi belle & auſſi ſpirituelle Dame que la Marquiſe de Verneuil, il étoit trop dangereux de ſe fier à lui. Joinville ſe défendit; il n'eſt pas neceſſaire de dire en quels termes. On le foudroya, en lui citant Epoques & Lettres; une ſur-tout de ces dernieres, qui tenoit plus au cœur que toutes les autres. Il eſt du bel uſage, en pareille occaſion, de faire à la Dame qu'on aime, le ſacrifice des Lettres de celle qu'on n'aime plus. Joinville ne pouvoit s'en défendre: il reſiſta, autant qu'il put; & enfin il remit entre les mains de Madame de Villars, la

(13) Juliette-Hyppolite d'Eſtrées, Femme de George de Brancas, Marquis de Villars.

Lettre prétenduë : je dis prétenduë ; car ce qu'il y a ici de plus plaisant, c'est qu'il n'est rien moins qu'averé que cette fameuse Lettre, qu'il se faisoit si fort prier de montrer, il l'eût reçuë effectivement de Madame de Verneuil. Passons cela ; puisqu'aussi-bien il étoit assez indifferent à Madame de Villars, pour l'usage qu'elle en vouloit faire, que Joinville dît vrai ou faux. 1608.

Cette Femme haïssoit mortellement la Marquise de Verneuil. Le premier usage qu'elle fit de la Lettre, fut d'aller incontinent la porter au Roi. Elle pouvoit se faire croire de tout, avec une pareille Piece. Elle s'en servit si bien, que ce Prince, qui jusques-là avoit ignoré, ou voulu ignorer la plus grande partie de l'intrigue, vint dans le moment même, le cœur gros de dépit & animé de colere, me rapporter je ne sçais combien de ces anecdoctes, qu'il trouvoit accablantes, & qui ne me parurent, à moi, rien moins qu'indubitables. Je lui dis, car il fallut traiter cette affaire méthodiquement, Qu'il devoit entendre Madame de Verneuil, avant de la condamner. » O Dieu ! l'entendre, s'écria » Henry ? c'est un si bon bec, que si je la laisse dire, j'aurai » encore tort, & elle raison : Je m'en vais pourtant parler à » elle, & lui montrer les preuves de sa perfidie. « Il sortit, ne respirant que vengeance. Les menées de Joinville avec le Gouverneur de Franche-Comté, ne lui avoient jamais paru si criminelles.

La Marquise de Verneuil, accoûtumée de longue-main à de pareilles bourasques, ne s'émut point beaucoup, & soûtint au Prince, Que Joinville étoit assez méchant pour lui supposer cette Lettre, qu'elle n'avoit jamais écrite. Le Roi adouci par ce dénoüement, qu'il n'avoit pas imaginé, se sentit presque tout-à-fait calmé, lorsqu'elle lui proposa de me prendre pour juge sur la verité ou la fausseté de cet Ecrit : connoissant que nous ne péchions pas ; elle, par un excès de confiance en moi ; moi, par trop d'estime pour elle. Les Pieces m'ayant été remises, & le jour pris pour le jugement, qui devoit se faire chez la Marquise ; je m'y en allai le matin. Je fus introduit dans son Cabinet, où elle attendoit son Juge & sa Partie, décoëffée & presque deshabillée.

J'avois déja commencé les informations, lorsque Henry arriva, au bout de quelque momens, avec Montbazon. Le

1608. ſecret me ferme la bouche ſur tout le reſte : car le Roi voulut que perſonne n'aſſiſtât à l'éclairciſſement. On ne laiſſa pas de nous entendre parler fort-haut, conteſter, & la Marquiſe pleurer. Le Roi ſortit de ſon Appartement dans un autre, d'où il chaſſa encore tout le monde ; & il me mena à la fenêtre la plus éloignée, pour faire, ſans que ſa Maîtreſſe y fût preſente, une reviſion encore plus éxacte des Papiers de ce Procès : Ce qui ne ſe fit pas encore aſſez tranquillement, pour qu'on n'entendît pas du dehors, diſcourir avec beaucoup de chaleur ; moi, retourner dans le Cabinet & revenir vers le Roi. La fin de cette ſcène fut, que le Roi s'en retourna très-bien remis avec ſa Maîtreſſe. Quelque rôle qu'ait joué Joinville, il fut bien-heureux d'avoir à faire à Henry ; & d'autant plus, qu'il entra incontinent après, dans une autre Intringue, toute ſemblable à celle-cy, au ſujet de Madame de Moret (15), dont je ne pris aucune connoiſſance.

Le

(14) Voici ce que je trouve dans les Memoires de Baſſompierre., *tom.* I. *pag.* 92. ſur cette Intrigue. » Peu » de jours après fut la brouillerie de » Madame de Verneuil avec le Roi, » cauſée ſur ce que Madame de Villars donna au Roi des Lettres, » qu'elle avoit écrites au Prince de » Joinville, & il les lui avoit données. L'affaire ſe raccommoda, ſur » ce que M. le Duc d'Eguillon amena au Roi un Clerc de Bigot, qui » confeſſa avoir contrefait ces Lettres ; & le Prince de Joinville fut » banni. « Au-reſte, l'Epoque de cette Intrigue, que nos Memoires placent dans cette année, eſt de l'année 1603, au retour de Henry IV. de ſon voyage de Metz.

(15) Les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, vont nous en rendre compte. » Le Prince de Joinville s'étant adreſſé à une Comteſſe, Favorite du Roi, laquelle étoit » de celles, que Tertullien appelloit » de ſon temps, *Publicarum Libidinum* » *victimæ*, & qui, pour couvrir ſon » fait, alléguoit une promeſſe de Mariage, qu'elle avoit du Prince ; encourt la diſgrace du Roi, qui lui » commande de ſe relever, ou de l'épouſer. Il fait d'abord mine de » vouloir l'épouſer, pour continuer » ce qu'il avoit commencé ; mais enfin il déclare que ſon intention n'a » jamais été telle ; & dit tout-haut » que, la perſonne du Roi exceptée, » il n'y a Gentilhomme, ou autre de » quelque Qualité qu'il ſoit, auquel » lui tenant ce langage, il ne ſaute » à deux pieds ſur les épaules. Ce » que le Comte de Lude ayant entendu, dit que ce trait-là étoit celui d'un bourreau. Madame de » Guyſe toute éplorée vint ſe jetter » aux pieds du Roi ; & comme ſi elle étoit deſeſperée, ſupplia Sa Majeſté de la tuer : A laquelle le Roi » répondit : je n'ai jamais tué de » femmes, & je ne ſçais comme il » faut faire pour les tuer. Ceux, » ajoûte-t'il, qu'on tenoit à la Cour » pour les plus accords, diſoient que » c'étoit le Roi qui avoit fait faire » à la Comteſſe, ce qu'elle avoit » fait. «

J'avertis, dit Baſſompierre dans ſes Memoires, *tom.* I. *pag.* 205. » M. le » Prince de Joinville & Madame de » Moret, du deſſein que le Roi avoit » de les ſurprendre enſemble... On » ne les ſurprit pas enſemble ; mais » le

Le Comte de Sommerive (16) osa aussi se jouer à son Maître; & prit de-même pour l'objet de ses galanteries, la Comtesse de Moret; avec laquelle il débuta par une proposition de Mariage, dont on a cru même qu'il y avoit une Promesse par écrit: l'un ne coûte pas plus que l'autre à un Jeune-Homme emporté. Le Roi, lorsqu'on lui en parla, trouva cette Alliance de son gré; & se contenta d'employer La-Borde, Gentilhomme qu'il connoissoit le plus affectionné à son service de tous ceux qui hantoient chez la Comtesse, à découvrir si de part & d'autre il y avoit de la sincerité; & surtout à empêcher que cette Jeunesse ne sortît des bornes du devoir. Le rapport de La-Borde ne fut pas favorable à Sommerive, qui porta d'abord sa pensée à faire assommer cet incommode Surveillant. Un jour que Sommerive, sortant de l'Eglise, où il venoit de faire ses Pâques, rencontra La-Borde, il le chargea, de maniere que celui-ci n'eut obligation de sa vie qu'à la fuite. Le Roi me commanda d'informer de ce fait, qu'il qualifia dans sa colere, d'assassinat: le temps choisi par Sommerive, & le manque de respect pour le Roi, le rendoient en effet encore plus coupable. 1608.

Comme il ne laissoit pas cependant d'y avoir quelque temperament à garder; ne fut-ce qu'à cause de La-Borde lui-même: car Sa Majesté convenoit que Sommerive étoit bien autrement à craindre que Joinville; La-Varenne vint de sa part conférer avec moi, sur le moyen de sortir de cette affaire; dont le meilleur nous parut, que le Duc de Maïenne fît lui-même justice à Sa Majesté, de son Fils. Je fus chargé de ce Message, & laissé le maître de la maniere dont je le traiterois. Je trouvai le Duc de Maïenne dans un accès si violent de Goutte & de fievre, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui parler, & sur un pareil sujet. Le Duc D'Eguillon (17), aîné de Sommerive, me dit, Que le procédé de son Frere n'avoit causé plus de mécontentement & d'indignation à per-

» le Roi en découvrit assez pour » chasser M. de Chevreuse (c'est » le nom que portoit le Prince de » Joinville) de la Cour; & en eût » fait autant d'elle, si elle n'eût été » sur le point d'accoucher; & le » temps racommoda l'affaire. « Henry donna ordre qu'on arrêtât le Prince de Joinville; mais il se sauva hors du Royaume, où il ne revint qu'après la mort de Henry IV. sa Famille n'ayant jamais pu obtenir de ce Prince, qu'il fût rappellé. *Galanter. des Rois de France.*

(16) Charles-Emanuel de Lorraine, second Fils du Duc de Maïenne.

(17) Henry de Lorraine, Duc d'Eguillon, & ensuite de Maïenne.

1608. ſonne, qu'à toute ſa Famille : Que la maladie de ſon Pere n'avoit point d'autre cauſe : Qu'il voudroit lui-même être mort, auſſi-bien que cet indigne Frere, né pour être le fléau de ſes Parens : Que le Roi ne ſçavoit que trop bien lui-même, comment il les traitoit tous ; quoiqu'ils cherchaſſent, pour l'honneur de la Famille, à en ôter la connoiſſance au Public : Enfin que ce dernier trait les mettoit tous au deſeſpoir. A quoi D'Eguillon, en me priant de l'aſſiſter de mes conſeils, ajoûta, Qu'il iroit, ſi Sa Majeſté l'éxigeoit, recevoir d'elle ſes ordres & les executer lui-même, quels qu'ils fuſſent, contre ſon propre Frere ; & que pour lui, il manqueroit pluſtôt à ſa propre vie, qu'au ſerment qu'il avoit fait d'obéïr à ſon Maître avec toute la fidélité & le zèle d'un Serviteur & d'un Sujet.

Pour ne pas faire connoître à D'Eguillon, que je venois par Commiſſion du Roi ; je lui dis, Que je ne lui conſeillois pas de l'aller trouver ; parce que je ne ſçavois pas s'il étoit encore informé de l'action : Que je pourrois lui donner un bon conſeil dans vingt-quatre heures, qui étoit le temps neceſſaire pour envoyer à Fontainebleau, ſçavoir les ſentimens de Sa Majeſté. Je me contentai, pour le moment preſent, de lui bien faire ſentir la noirceur, & craindre les ſuites de l'entrepriſe de Sommerive. Il encherit ſur tout ce que je pus lui dire, avec une ſincerité, dont je crus qu'il étoit de mon devoir de rendre compte à Sa Majeſté ; à laquelle je diſois en même-temps, qu'elle n'avoit qu'à prononcer ſur la ſatisfaction : la Famille ne craignant rien tant que de perdre ſes bonnes graces.

Ce Prince me manda par Villeroi, Qu'il étoit content de ce que D'Eguillon m'avoit dit : quoiqu'il fût perſuadé que tout cet emportement contre le Coupable, ne les empêcheroit pas tous de prendre le ton avantageux en public ; comme ils avoient déja fait en quelques autres occaſions ſemblables : Que je fiſſe bien valoir à toute la Maiſon de Lorraine, la bonté qu'avoit euë Sa Majeſté, de ne pas commencer par ſe faire raiſon de cet attentat : Que la Famille fît retirer avant toutes choſes le Coupable, ne fût-ce qu'à Soiſſons ; comme indigne de ſe montrer dans un lieu où il pût être vu de Sa Majeſté : cela fait, Que d'Eguillon pourroit venir dire à ce Prince, ce qu'ils avoient jugé devoir faire,

en attendant que lui-même ordonnât de la peine : offrant de le repreſenter, & de le faire conduire même à la Baſtille, ſi c'étoit la volonté du Roi, où de le faire ſortir du Royaume pour deux ou trois ans. Henry faiſoit entendre, que ce ſeroit ce dernier parti qu'il prendroit ; & il méritoit quelque conſideration, à cauſe des menées de Sommerive avec l'Eſpagne. On avoit rapporté au Roi, en dernier lieu, Qu'il avoit voulu engager le Comte de Saint-Paul, à faire un voyage avec lui en Hollande ; comme ayant deſſein de paſſer au Service des Archiducs : Qu'il prenoit les avis de Du-Terrail ; & que ſi-tôt qu'il avoit eu fait le coup, il avoit envoyé quelques-uns de ſes Domeſtiques en Flandre. Ce n'étoit ni dans cet endroit, ni dans aucun autre, appartenant aux Eſpagnols, que Sa Majeſté vouloit qu'il portât ſes pas ; mais du côté de Nancy, d'où il pourroit paſſer à la Cour de l'Empereur, & encore mieux en Hongrie. 1608.

A cette Lettre de Villeroi étoit joint un Billet en deux mots, que le Roi m'adreſſoit. » Je vous dirai que le plus hom» me de bien de la race n'en vaut guére : Dieu veuille que » j'y ſois trompé. « Il fut pourtant fort-content du procédé de D'Eguillon, lorſqu'il vint ſaluer Sa Majeſté à Fontainebleau : il trouva ſeulement quelque affectation de ſa part, à diminuer le tort de ſon Frere : il lui ordonna que Sommerive paſſât en Lorraine, & qu'il n'en ſortît point ſans ſa permiſſion. Je fus chargé de notifier cet ordre au Duc de Maïenne : Sa Majeſté ayant bien voulu accorder aux prieres de D'Eguillon, de lui épargner ce chagrin.

D'Eguillon ne ſe ſouvint pas trop bien pour lui-même, des leçons que le Roi venoit de lui faire pour ſon Frere. Perſonne n'ignoroit l'amitié que le Roi portoit à Balagny (18) : Il venoit de lui en donner une preuve, en le maintenant dans la jouiſſance des Greffes de Bordeaux, dont les Traitans avoient cherché à le dépoſſeder. D'Eguillon eut l'imprudence de ſe faire des affaires avec lui, pour des ſujets qui à-la-verité ne paſſoient pas la galanterie ; & la lâcheté de l'attaquer preſque ſeul quelque temps après ; étant lui-même accompagné d'un gros de gens armés. La préven-

(18) Damien de Montluc, Seigneur de Balagny, Fils de Jean, Prince de Cambray, & de Renée de Clermont de Buſſy-d'Amboiſe : Il n'avoit alors que 25 ou 26 ans, & n'étoit point marié.

1608. tion où étoit déja Henry contre toute cette Maiſon, lui fit enviſager avec indignation cette entrepriſe. Dans le premier mouvement de ſa colere il m'écrit, Qu'étant réſolu de punir D'Eguillon, il me prie d'oublier avant toutes choſes, que j'avois fait juſques-là profeſſion d'être de ſes Amis; parce-que je devois beaucoup davantage à l'amitié de mon Roi. Cette Lettre me fournit une grande preuve de l'habileté de ce Prince à ſe connoître en hommes. Il m'y prédit que tous les ſervices que je rendois à D'Eguillon, ſeront oubliés de lui, ſi-tôt que ma mauvaiſe fortune m'aura mis hors d'état de lui en rendre davantage: & rien n'a jamais été mieux verifié.

J'étois bien éloigné alors de le croire: & ne conſiderant que ce qu'éxigeoit de moi l'amitié que j'avois pour toute la Maiſon de Lorraine; la Lettre du Roi, que ſon Courrier me remit à Montargis, où il me rencontra revenant de Sully, ne m'empêcha pas de répondre auſſi-tôt à Sa Majeſté, & uniquement pour faire ce qu'elle me défendoit; c'eſt-à-dire pour la fléchir en faveur de D'Eguillon; ſans attendre le voyage, que je me propoſois de faire inceſſamment à la Cour. Je puis dire que ma Lettre ne fut pas inutile à D'Eguillon, lorſqu'il ſe preſenta à Sa Majeſté, pour ſe juſtifier. Voici ce que m'écrivoit le Roi lui-même, le 22 May: » Votre Lettre eſt venuë fort-à-propos; car il eſt arrivé ce ſoir, & m'a » parlé de façon, qu'il s'en eſt peu fallu que je n'aye éclaté: » Certes cette jeuneſſe devient bien inſolente. « Je fis encore plus, lorſque j'allai à Fontainebleau; il me fallut toute la perſéverance dont l'amitié ſeule la plus vive eſt capable, pour vaincre le reſſentiment de Sa Majeſté, & au point qu'elle me remit à moi-même tout cet accommodement à faire. Je ſurmontai avec le même courage, d'autres difficultés, qui ne cédoient guére à celle-là: je me crus enfin au point d'avoir fait oublier le paſſé à tout le monde; & je me félicitai même, lorſque je vis de quelle maniére D'Eguillon en parla dans le public, & m'en marqua ſa reconnoiſſance.

Cependant cet homme lâche & ſans foi me mépriſa, & ſe mépriſa aſſez lui-même, pour mettre, fort-peu de temps après, le crime dont je venois de le faire abſoudre, à ſon comble, en faiſant aſſaſſiner Balagny par un guet-appens. J'aime mieux qu'on ſoit inſtruit de ce coup infame, par la Let-

tre que m'en écrivit aussi-tôt le Roi, que par mes paroles : 1608.
» Mon Ami, vous aurez déja sçu la méchante action, commise contre Balagny : Je n'ai voulu vous en rien mander, que je n'eusse vu les informations : car dans ces choses-là, les parties ne doivent pas être cruës. Elle est pire qu'on ne le sçauroit dire. La foi qu'on vous avoit donnée, y est faussée, & l'honneur tout-à-fait blessé, par la lâcheté de Quatorze à tuer un homme surpris: Enfin j'aimerois mieux, si c'étoit un de mes Enfans, qu'il fût mort, que d'avoir commis un tel acte. Le porteur vous en dira les particularités... L'on a voulu donner ici des Batailles ; mais j'y ai pourvu. Je vous aime bien ; & sur cette verité, je finis. «

Mais Henry (car je me sens tant d'horreur pour cette indignité, que je ne puis même en parler davantage) ne devoit-il point un peu s'en prendre à lui-même ; puisque c'étoit par sa facilité, que le mauvais éxemple des Duels avoit perdu la Cour, la Ville & tout le Royaume (19) ? Cette fureur y étoit poussée à l'excès, & me donnoit mille peines, & à Sa Majesté elle-même, pour faire des raccommodemens, & empêcher chaque jour, des voies de fait. Avant que tout cela fût passé, le Baron de Courtaumer vint me dire de sa part, qu'il étoit occupé à remettre ses Neveux, M. le Prince de Conty & le Prince de Joinville. Montigny se brouilla sans fondement avec d'Epernon, que je fus chargé d'appaiser : » Car comme vous sçavez, me mandoit Henry, il » veut toujours être le maître. « L'enlevement d'une fille mit les La-Force & les Saint-Germain aux couteaux : Saint-Germain le Fils, qui étoit le Ravisseur, mandé par le Chancelier, de la part du Roi, sortit de Paris, au-lieu d'obéïr, & alla trouver son Pere ; laissant le Roi dans la crainte qu'il ne découvrît chez les Etrangers, des ordres importans, qu'il ne pouvoit ignorer avoir été donnés à La-Force.

C'étoit encore-là le vrai principe de cette licence & de cette mutinerie, que le Roi se plaignoit si amérement qui gâtoit tous les esprits ; & que la Noblesse prenoit des Grands ; & les Grands, des Princes du Sang. M. le Comte de Soif-

» (19) Loménie supputa en 1607. » combien il avoit péri de Gentils- » hommes François par les Duels, » depuis l'avenement de Henry IV. » à la Couronne. Il s'en trouva qua- » tre mille, de compte fait. « *Mem. Hist. de Fr. Ibid.*

1608. ſons affichoit le mécontement. Le Prince de Condé laſſoit la patience du Roi, par des échappées, quelques-unes ſeulement dignes de riſée, & d'autres, aſſez ſérieuſes pour bien fâcher Sa Majeſté. On crut que le Mariage ſeroit le vrai remede à cette legereté : Le Roi ſongea à lui faire épouſer Mademoiſelle de Montmorency (20) ; & ce Mariage mit le comble aux chagrins de Sa Majeſté, comme nous le verrons l'année ſuivante.

Celui de Mademoiſelle de Mercœur acheva auſſi de l'aigrir contre toute la Maiſon de Lorraine. C'étoit un Article décidé, dès le temps du paſſage de Sa Majeſté en Bretagne, en 1598 : Les Parties étoient en âge de le conſommer ; mais la Mere & la Grand'Mere de la Demoiſelle avoient ſçu lui inſpirer une telle averſion pour M. de Vendôme, qu'elle ne pouvoit ſuffrir qu'on lui en parlât. Le Prince de Condé qui n'étoit pas encore marié alors, auroit été bien plus du goût de l'une & de l'autre : & à ſon défaut, la Ducheſſe auroit voulu conſerver dans ſa Famille, les grands Biens de ſa Fille. Le Roi ne pouvoit s'ôter de l'eſprit, que les Ducs de Guiſe & de Maïenne ne contribuaſſent à entretenir l'opiniâtreté de cette femme : & je ſoûtenois quelquefois à ce Prince, qu'il ne leur rendoit pas juſtice en cette occaſion : Ce que Sa Majeſté auroit bien dû connoître à la fin, par le peu de réſiſtance qu'ils apporterent à ſes intentions, lorſqu'elles leur furent déclarées par le Marquis D'Oraiſon, qu'ils avoient envoyé au Roi.

Le parti de l'autorité & d'un commandement abſolu, étoit le plus prompt & le plus aſſûré : mais Henry (21) étoit encore moins d'humeur de s'en ſervir en cette occaſion, qu'en toute autre. Il y en avoit deux autres ; celui de la douceur & de la perſuaſion auprès des Dames, & celui d'une Déciſion en Juſtice. Celui-cy étoit indubitable, à ne traiter même Sa Majeſté que comme on fait le plus ſimple Particulier : mais auſſi à quelles longueurs n'expoſoit-il pas, par

(20) Marguerite-Charlotte de Montmorency.

(21) Henry, lorſqu'il étoit en colere menaçoit la Ducheſſe de Mercœur, de lui faire payer deux cens mille écus de Dédit, outre cent mille écus que portoit le Dédit. La Ducheſſe de ſon côté faiſoit dire au Roi, qu'il prît non-ſeulement les cent mille écus, mais encore tout ſon Bien, s'il en avoit affaire. La Fille ſe retira aux Capucines, où elle voulut ſe faire Religieuſe. *Mem. Hiſt. de Fr. Ibid.*

les délais & les autres tours de la Chicane? Les ſeules Procurations de Lorraine, ſans leſquelles on ne pouvoit entamer la Procédure, entraînoient un temps conſiderable. De deux mois il n'en falloit attendre la fin : encore pour cela falloit-il que Sa Majeſté ſe mêlât de faire abbreger en ſa faveur, les formalités ordinaires. En toutes manieres, le parti de la douceur étoit le plus ſouhaitable : parcequ'outre qu'il faut toujours tendre à l'union non-ſeulement des Perſonnes, mais encore des Familles; il reſte encore bien des reſſources à une Fille, qu'on a enlevée à ſes Parens & mariée malgré elle, pour reclamer ſa liberté; lors même que l'obſervation de toutes les autres formalités ſemble la lui avoir fait perdre: ſur-tout, ſi on ne peut l'empêcher de recevoir ſous-main des conſeils. Ce fut auſſi le ſeul que je conſeillai à Sa Majeſté, dans une longue Lettre que je lui écrivis en Réponſe; & qui ne contenoit rien de plus que ce qu'on vient de voir. 1608.

Il ſe fit dans cette intention, pluſieurs allées & venuës chez les deux Ducheſſes, chez le Duc de Guiſe, ſa Sœur, & la Princeſſe de Conty; dont le Roi m'informoit très-éxactement par Bullion & quelques autres. On tint pendant ce temps-là M. de Vendôme éloigné; Sa Majeſté le donna à conduire à La-Vallée en Bretagne. Pour moi, mon ſentiment fut, Que perſonne n'étoit plus propre à manier cette Négociation, que le Pere Cotton. Je conſeillai au Roi de s'en ſervir: & l'on s'en trouva ſi bien, que dans le temps que le Roi commençoit à croire plus que jamais, qu'on ne ſortiroit de cette affaire que par la voie ordinaire de la Juſtice, & qu'il avoit même déja écrit au Premier Preſident à ce ſujet; ce Pere ramena tout-d'un-coup l'eſpérance de la voir finir autrement. L'Art de diriger les Conſciences, dans lequel il excelloit, lui fit d'abord gagner un premier point, qui n'eſt pas le moins eſſentiel; je veux dire, qu'on commençât par retrancher les invectives, qui ne faiſoient qu'entretenir l'aigreur & l'antipathie. Le Pere Cotton ne manquoit pas d'aller, le plus ſouvent qu'il pouvoit, rendre compte de ſes progrès au Roi, qui l'envoyoit de-temps-en-temps prendre l'avis du Chancelier & le mien. Ce Prince lui ſçut fort-bon gré du ſervice qu'il lui rendit dans cette occaſion.

La Mere & la Fille s'adoucirent les premieres : non pas ſans que la Ducheſſe fît encore eſſuyer tant d'inégalités &

1608. de mauvaiſe humeur contre le Roi, contre ſes Parens, contre tout le monde, que Henry croyoit ne pouvoir jamais trouver le moment d'obtenir ſon conſentement; & il m'exhortoit bien à ne pas le laiſſer échaper. La Grand'Mere & quelques-autres Affidés des Ducheſſes, comme le Confeſſeur La-Porte, demeurerent plus long-temps obſtinés. Enfin tout s'appaiſa; & le Mariage s'accomplit (22). Le Roi ne guérit point parfaitement de l'idée qu'il avoit, que les Guiſes & tous les Princes Lorrains n'euſſent veritablement cherché à le tromper, ſous les apparences d'une extrême déference. C'eſt ce qui fit que Beauville, Premier-Preſident de la Chambre des Comptes de Provence étant mort, & le Duc de Guiſe ayant demandé, pour un de ſes Amis, cette place, que la Comteſſe de Sault ſollicitoit; il la refuſa à l'un & à l'autre: » Ils ont tous deux été de la Ligue: « c'eſt toute la raiſon qu'il m'en apporta, en m'écrivant de chercher avec le Chancelier, quelqu'un qui y fût plus propre.

C'étoit abſolument contre mon ſentiment & malgré toutes mes raiſons, que Henry donnoit, pour ainſi dire, droit à tout le monde de troubler ſon repos; en ne l'entretenant que d'avis continuels contre preſque toutes les Perſonnes diſtinguées du Royaume, Catholiques ou Proteſtans. On lui rapportoit, tantôt, que le Duc de Bouillon, Du-Pleſſis & autres Principaux de la Religion, levoient des Soldats & des Officiers; tantôt, qu'ils étoient d'accord, pour ſe ſaiſir de differentes Villes, avec M. le Prince, M. le Comte, & tous ceux-là même qui avoient le plus-fortement ſoûtenu la Ligue contr'eux. Une autrefois, Que le Duc de Roannais faiſoit des Aſſemblées en Anjou: ce que Pont-Courlai me manda auſſi. Mais rien n'alarma tant Sa Majeſté, que l'avis qui lui fut donné par un Gentilhomme de Poitou: car on vouloit toujours que cette Province fût le Siege de la Révolte. Cet Homme diſoit s'être trouvé en perſonne, à des Aſſemblées d'un grand nombre de Gentilshommes, agiſſans au nom de preſque tous les Grands du Royaume joints aux Proteſtans; dans leſquelles il étoit temoin qu'on avoit pris

(22) Le 7 Juillet de l'année ſuivante. » Les Noces, diſent les Memoires de l'Hiſtoire de France, furent triomphantes & magnifiques. » Le Roi étoit tout brillant de pierreries d'un prix ineſtimable, courut la Bague, & l'emporta preſque toujours. «

(23) Henry

pris jour, pour s'emparer de cinq ou ſix Villes, qu'il nomma, & délivré de l'Argent pour faire proviſion des échelles, petards, armes & munitions neceſſaires à ces entrepriſes. 1608.

Le Roi étoit à Fontainebleau, ſans Suite, & ſeulement pour quelques parties de Chaſſe, lorſque ce donneur d'avis lui fut preſenté : ce qui fit qu'il le renvoya à Paris, à Sillery & à Villeroi; auxquels il donna ſur tout cela de ſi amples Memoires, que le Roi crut n'en pouvoir douter, & en fut ſaiſi d'effroi. Il revint dans le moment à Paris, du côté de Melun, & par la Porte Saint-Antoine; & il envoya Saint-Michel me chercher, pour affaires, me dit-on, de la derniere conſéquence. Ma Femme & tous mes Enfans étoient en ce moment en Ville, avec tous les Carroſſes de la maiſon : ce qui me fit tarder, juſqu'à ce que j'en euſſe envoyé chercher un chez Phelipeaux.

Je trouvai le Roi enfermé dans le petit Cabinet de la Reine, avec cette Princeſſe, le Chancelier & Villeroi; où ils s'occupoient à un éxamen de tous ces Memoires, qui avoit encore échauffé l'imagination vive & prompte de ce Prince. » Hé-bien! Monſieur l'opiniâtre, me dit-il, en me voyant » entrer, nous voilà à la veille de la Guerre: Tant-mieux, » Sire, lui répondis-je; car ce ne peut être que contre les » Eſpagnols. Non, non, interrompit-il; c'eſt contre de plus » proches, appuyés de tous vos Huguenots: Tous les Hu» guenots! repris-je. Hé, Sire! qui vous a mis cela dans la » fantaiſe? Je réponds déja de pluſieurs, qu'ils n'en ont pas » eu l'idée; & je répondrois bien de preſque tous les autres, » qu'ils ne l'oſeroient. Ne vous le diſois-je pas bien, M'a» mie, dit Sa Majeſté en ſe tournant vers la Reine, qu'il » n'en croiroit rien : il lui eſt avis que perſonne n'oſeroit me » regarder pour me déplaire; & qu'il ne tient qu'à moi, que » je ne donne la loi à tout le monde. Cela eſt vrai, Sire, » repartis-je; vous le pouvez, quand il vous plaira. «

Villeroi & Sillery voulurent appuyer le ſentiment de Sa Majeſté. Je leur fis voir, Qu'il n'y avoit que de la foibleſſe, à ſe laiſſer intimider ainſi par de pures bagatelles. Je pris le Memoire de leurs mains; & je ne pus m'empêcher de soûrire, en voyant qu'il n'y étoit fait mention que de dix ou douze miſerables Gentilshommes & Soldats, que je connoiſ-

1608. ſois, parce qu'en effet ils étoient de mon Gouvernement, & de cinq ou ſix Villages, comme La-Haye en Touraine, Saint-Jean-d'Angle, La-Rochepozai, Saint-Savin, & Chauvigny-le-blanc en Berry. » Pardieu! Sire, repris-je en colere, je crois que ces Meſſieurs ſe moquent de vous & de » moi, de vouloir vous faire marcher pour de telles niaiſeries: c'eſt un homme qui cherche quelque centaine d'écus; & puis c'eſt tout. Vous direz ce qu'il vous plaira, » repliqua le Roi; mais il faut que j'y aille, où que vous » partiez dans deux jours, pour y donner ordre. S'il vous » plaiſoit, Sire, lui dis-je, après qu'il m'eut fait tout-de-ſuite » un détail de ce qu'il falloit mener d'Artillerie pour cette » Expedition, me laiſſer faire à ma fantaiſie; j'en viendrois » bien à-bout, ſans tant de bruit & de dépenſe. Pardieu! » dit-il, vous êtes l'homme le plus têtu que je vis jamais: » Hé-bien! que voulez-vous dire? Que je ne demande, Sire, » que le Prevôt Moret & vingt Archers, pour vous en rendre bon compte. Vous le voulez, dit enfin ce Prince, vaincu par ma perſéverance, & moi auſſi: S'il en arrive inconvenient, je m'en prendrai à vous. « Il n'en arriva rien; ſinon, Qu'avec vingt Chevaux, pour toute Armée, je fis prendre tous les Accuſés, dont il n'y en eut que fort-peu de punis: Sa Majeſté ayant trouvé que la pluſpart étoient innocens, & que les autres ne valoient pas la peine qu'on s'y arrêtât.

L'Aſſemblée des Proteſtans, qu'il étoit neceſſaire de faire cette année, pour nommer deux Députés Generaux, parut au Roi mériter encore plus d'attention, à-cauſe de la conjoncture. Il me nomma pour y aſſiſter: c'étoit pour la troiſieme fois: Et afin que je puſſe le faire commodément, il l'indiqua à Gergeau, dont j'étois Gouverneur, & ou je pouvois tout conduire de Sully, qui vient juſqu'aux portes de cette Ville. Je ne dirai rien de mes Inſtructions. L'Aſſemblée n'avoit encore pris aucune forme, le 3 Octobre, que j'écrivis pour la premiere fois à Villeroi; quoiqu'elle eût commencé quelques jours auparavant; parce qu'on attendoit encore quelques Députés Provinciaux. Lorſque je vis que d'un ſeul mot, que j'avois dit en public & en particulier, j'avois fermé la bouche aux mal intentionnés, dès-lors je répondis à Sa Majeſté, qu'il ne s'y feroit rien contre ſa vo-

1608.

lonté: C'eſt ce qu'elle ne vouloit pas croire. Toutes ſes Lettres, & celles de Villeroi, n'étoient pleines que de ſes ſujets de mécontentement contre les Proteſtans. » Renvoyez-moi » promptement mon Courier, m'écrivoit-il; il y a des eſ- » prits à Gergeau, qu'il n'eſt pas beſoin qu'il flaire: Ils vous » ont traité en Catholique: je ſçavois bien qu'ils le feroient; » & j'ai vu une Lettre de Saumur, depuis quatre jours, qui » en preſcrivoit la Forme. «

Il eſt vrai qu'il y eut quelque tumulte au commencement; principalement, ſur ce que Sa Majeſté avoit établi deux Gouverneurs Catholiques dans les Villes de Montendre & Tartas, qu'ils diſoient leur avoir été cédées par le Roi: ils appuyoient leurs demandes par la teneur des Edits; & ſe plaignoient d'avoir ainſi perdu Caumont. Ils me députerent ſur ce ſujet, à Sully, Chambaut, Du-Bourg & Du-Ferrier, avec toutes ſortes de paroles de ſoûmiſſion à Sa Majeſté; à laquelle ils concluoient de députer ſur cette Affaire, deux ou trois perſonnes du Corps. Je cherchai à les en détourner; parce que je ſçavois bien, que Henry ne verroit pas favorablement cette Députation: Je leur dis, Que je n'avois aucune Commiſſion pour traiter de ce point; & que j'en écrirois à Sa Majeſté. Je m'excuſai de me mêler de Moncenis, autre Place du genre des deux premieres; parce qu'elle appartenoit à M. le Comte.

J'écrivis à Villeroi la propoſition de l'Aſſemblée; & je le chargeai de repreſenter au Roi, Que s'il vouloit qu'elle ne tirât pas en longueur, il falloit la ſatisfaire ſur ce qu'elle demandoit de juſte, ou promettre du-moins de le faire, en répondant à ſes Cahiers: A quoi Sa Majeſté conſentit. Cet Article expedié, qui étoit l'un des huit, dans leſquels ſe renferma l'Aſſemblée; je fis voir qu'il y en avoit cinq autres, qui ne méritoient que d'être portés au Conſeil, comme étant de la compétence de ce Tribunal: & l'on ſe réduiſit à l'affaire principale, qui étoit de nommer deux Députés. Sa Majeſté notifia ſes intentions ſur cette matiere, conformément à ce qu'on a vu cy-devant aſſez au long, lorſque j'ai traité de l'Aſſemblée génerale, tenuë à Châtelleraut: & cette Queſtion fut encore concluë avec une égale ſatisfaction des Parties, par la propoſition que je fis au Roi, de Villarnou pour la Nobleſſe, & de Mirande pour le ſecond

1608. Ordre. Le premier auroit été nommé dès l'année précedente, si ce n'est qu'il fut proposé contre la Forme prescrite par Sa Majesté. Il alla incontinent recevoir ses ordres, avec une Lettre de ma part: Le Roi l'instruisit en deux mots, des devoirs de sa Charge, & parut fort-content de ce choix.

L'Assemblée ne dura plus après cela, qu'autant de temps qu'il en fallut pour recevoir le Brevet d'acceptation des Députés; & tout fut fini avant le premier Novembre. Le Roi insistoit sur-tout, dans toutes les Lettres qu'il m'écrivoit, sur une prompte expedition: les invitations à revenir au-plustôt près de sa Personne, & les marques ordinaires de sa bienveillance, remplissoient presque tout le reste. Le dernier Courier que je lui dépêchai, trouva Sa Majesté à l'Arcenal; d'où Villeroi me mandoit, Qu'elle étoit revenuë aussi-tôt à sept heures du soir: Qu'elle l'avoit fait m'écrire à huit; ne voulant pas le faire elle-même, afin de ne pas retarder l'heure du Courier.

Je rendis à ce Prince un compte encore plus éxact que je n'avois fait dans mes Lettres, de tout ce qui s'étoit passé à Gergeau, & des dispositions pacifiques d'un fort-grand nombre de Gens-de-bien, que j'avois trouvées dans le Corps Protestant. Je le retrouvai à Fontainebleau, où il ne fit pas un moindre séjour cette année, que les précédentes. Il s'y en retourna, à la mi-May, après le court voyage à Paris, dont j'ai parlé; & il y passa les mois de Juin & de Juillet entiers. De retour à Paris, au mois d'Août, il fit un tour à Saint-Germain; ensuite un autre de quinze jours, à Monceaux; d'où il revint à Paris, après avoir passé par Fontainebleau, au commencement d'Octobre: Je n'étois pas encore revenu de Gergeau. A la mi-Octobre il repartit pour Fontainebleau; d'où il revint à la mi-Novembre, à Paris, pour expedier les Affaires. J'ai déja remarqué que cette maniere de vivre n'étoit gênante que pour sa Personne, & pour celles d'un petit nombre de ses principaux Ministres.

Sa santé ne fut troublée, cette année, par aucune maladie dangereuse. Il m'écrivoit le 2 Juin, de Fontainebleau: » J'ai » eu un accès de fievre, qui m'a duré trente heures; mais ce » n'est que du Rhume: j'espere, avec l'aide de Dieu, que » ce ne sera rien: Je vais avoir plus de soin que je n'ai eu » jusqu'ici, de me conserver: de quoi vous pouvez vous as-

» ſûrer ; & que je vous aime bien : « Mais pourtant le travail de la Chaſſe continua comme auparavant. Il me mandoit de Saint-Germain, Qu'il venoit de prendre un Cerf, qui n'avoit duré qu'une heure : Qu'enſuite il s'étoit mis dans ſon lit, une heure ; & delà étoit allé ſe promener aux Grottes, & voir ſes Ouvriers. A ce Rhume, pendant lequel Henry trempoit huit ou dix mouchoirs par jour, ſe joignit une fluxion dans les oreilles & la gorge, qui l'incommoda beaucoup : Et comme il vouloit après cela commencer à ſe purger à Monceaux, pour prendre enſuite les eaux de Spa ; il lui prit un dévoiement, qui lui fit ſouffrir de violentes douleurs, pendant deux jours ; & il lui en reſta une foibleſſe, pendant plusieurs autres : c'étoit la maladie non-ſeulement de tout ce Canton, où Sa Majeſté me mandoit, Qu'elle avoit avec elle le bon-homme Villeroi & plus de cent Gentilshommes de ſa Cour, qui en étoient incommodés ; mais encore de Paris & de tous les environs. 1608.

Preſque tous les Enfans de Sa Majeſté furent auſſi malades, pendant le mois de May. Sa tendreſſe paternelle le faiſoit entrer ſur tout cela, en m'écrivant, dans des détails, que ma propre diſpoſition ne me permet pas de regarder comme indifferens. » Je ne ſuis pas ſans beaucoup d'inquiétude, » m'écrivoit-il, le 16 May, de Fointainebleau ; ayant ici tous » mes Enfans malades. Ma Fille de Verneuil a la Rougeole ; » mais elle s'en va éteinte, avec peu de fievre. Mon Fils le » Dauphin eut hier deux vomiſſemens : il a un peu de fie- » vre, avec un aſſoupiſſement & un mal de gorge, qui fait » croire aux Médecins, qu'il couve la Rougeole. Hier au » ſoir, ma Fille commença à avoir un peu de fievre. Mon » Fils d'Orleans a toujours la fievre continuë, mais plus- » fort un jour que l'autre ; il ſemble qu'elle ſoit double-tier- » ce ; (ce fut le plus & le plus-long-temps malade de tous) ; » Jugez ſi avec tout cela je ſuis en peine. Je vous donnerai » tous les jours, avis de la ſanté de mes Enfans : « Heureuſement il n'en arriva aucun mal : » Il en ſera, me diſoit en- » core ce Prince, tout ce qu'il plaira à Dieu, duquel je trou- » verai tout bon. « Il me demandoit avec ſa bonté ordinaire, des Nouvelles de mon Fils, qu'on lui avoit dit avoir la Petite-Verole. Il choiſit Noiſy, pour y faire demeurer ſes Enfans tout l'Eté ; ne voulant les renvoyer à Saint-Germain,

1608. que bien avant dans le mois de Novembre : alors il me donna ses ordres, comme à l'ordinaire, de les faire ramener avec Madame de Monglat, dans les Carrosses & Litieres de la Reine & de la Reine Marguerite ; & de dire à la Marquise de Verneuil, d'y renvoyer aussi les siens : la Petite-Verole étant à Paris dans ce mois-là.

Le Fils de cette Dame, qu'on appelloit le Marquis de Verneuil (23), étoit destiné par le Roi son Pere, à l'Eglise ; & l'Evêché de Metz étant venu à vaquer, il songea à le lui faire tomber. Il y avoit sur cela trois grandes difficultés ; du côté de la Nomination de ce Prince ; de sa Naissance illégitime ; & de son âge : car ce n'étoit encore qu'un Enfant. Il étoit au pouvoir du Chapitre de Metz de lever le premier de ces obstacles, en postulant le jeune Prince ; & si la chose étoit trop difficile, en postulant du-moins le Cardinal de Givry, comme Evêque, ou comme Administrateur ; parceque de ses mains il auroit été facile de le faire passer ensuite entre celles du jeune de Verneuil. Ce Chapitre a le double Droit de se choisir un Evêque, dans le cas de la Résignation & de la Vacance par mort ; & de donner l'Administration des Revenus de l'Evêché, à qui bon lui semble. Il ne fut point besoin de détour auprès du Chapitre : il ne se fut pas plustôt apperçu que c'étoit faire plaisir au Roi que de nommer son Fils, qu'il fut postulé & nommé tout d'une voix.

Le Pape pouvoit seul accorder la Dispense necessaire pour les deux autres points, de la Naissance & de l'âge. Pour l'y engager, Sa Majesté envoya le Duc de Nevers (24) à Rome, lui rendre l'Obédience. Valerio, Courier de Rome, reçut à Paris toutes sortes de bons traitemens, qui l'y retinrent jusqu'à la fin de Mars ; & lorsqu'il en partit, une bonne somme d'Argent le disposa à travailler efficacement avec notre Ambassadeur, à faire réussir la Négociation auprès du Saint-Pere. La Marquise de Verneuil n'y oublia

(23) Henry de Bourbon, Marquis, ou selon quelques autres, Duc de Verneuil, ensuite Evêque de Metz. Si Paul V. se montra si difficile sur l'Evêché de Metz, Innocent X. le fut encore davantage ; car il refusa nettement de donner la Pourpre à ce Prince. Il jouissoit de plus de quatre cens mille livres de Revenu en Bénefices, lorsqu'il les quitta tous, en 1668, pour se marier à Charlotte Seguier, veuve de Maximilien-François, troisieme Duc de Sully. Il mourut en 1682.

(24) Les Memoires du temps parlent de l'Entrée magnifique, & de la Réception de ce Duc dans Rome.

rien de ſon côté. Malgré tout cela, on ne put obtenir du Pape, que la moitié de ce qu'on lui demandoit. Il accorda ſans peine la Diſpenſe de la Naiſſance ; & il ſe retrancha pour la ſeconde, ſur les Canons & la Diſcipline Eccleſiaſtique, qui y étoient formellement contraires. On arracha pourtant, à-force de ſollicitations, cette ſorte d'Agrément, qu'on appelle *Expectative* en ſtyle Romain ; & que le jeune Prince pourroit porter dès-à-preſent le Titre d'Evêque de Metz. Valerio rapporta cette Nouvelle à Fontainebleau, à la fin d'Avril ; & le Roi me manda auſſi-tôt de le dire à Madame de Verneuil. 1608.

Ce manque de complaiſance de Paul V. lui fut bien rendu par Sa Majeſté, lorſqu'à ſa ſollicitation, les Cardinaux & Prélats du Royaume vinrent lui renouveller leurs inſtances pour la Publication du Concile de Trente en France ; ſans être rebutés d'une infinité de tentatives inutiles, qu'ils avoient faites en differens temps ſur ce ſujet. Henry leur répondit, Que ſi l'on n'avoit pu faire approuver ce Concile à François I, Henry II & Charles IX, quoiqu'ils n'euſſent aucunes des obligations qu'il avoit aux Proteſtans, ni ne leur euſſent accordé des Edits auſſi favorables qu'il avoit fait ; ils ne devoient pas s'attendre qu'il y donnât jamais les mains. Il leur fit enviſager tout le mal, qu'étoit capable de faire dans le Royaume, l'acceptation dont ils lui parloient ; & il leur declara enfin, Qu'il n'étoit pas d'humeur d'établir l'Inquiſition en France ; & qu'il trouvoit très-ſurprenant (car il ſentoit bien qu'on pouvoit toujours lui faire cette objection) que ſes Agens à Rome euſſent pu faire de cette étrange Clauſe, l'une des Conditions de ſon Abſolution. Sa Majeſté leur accorda ſeulement l'Etabliſſement de la Meſſe en Bearn (25).

Le College Romain perdit, cette année, les Cardinaux de Lorraine, Baronius, & de Joyeuſe (le celebre Pere Ange). Le Duc de Florence & le fameux Scaliger moururent auſſi ; & en France, le Chancellier de Bellievre & Miron (26).

(25) L'exercice de la Religion Catholique avoit été rétabli en Bearn, dès le temps de l'Edit de Nantes : Il y a donc faute ici dans les Memoires de Sully ; & au-lieu de la Meſſe, il faut lire, les Jeſuites : ces Peres s'y étant établis cette année, par Edit du Roi du 16 Fevrier. Ils en eurent principalement obligation aux ſollicitations de l'Evêque d'Oleron. *Nic. Rigault. liv.* 1. *Merc. Fr.* 1608. *&c.*

(26) François Miron, Maître-des-Requêtes, Intendant au Gouvernement de l'Iſle-de-France, Preſident

1608. On fit cette année, à Fontainebleau, aussi-bien qu'à Monceaux, de nouveaux embellissemens. A Paris le Pont-Marchand (27) fut construit, en la place de celui qu'on appelloit le Pont-aux-Meûniers. Je donnai au Roi un dessein pour la Place

au Grand-Conseil, Prevôt-des-Marchands, Lieutenant-Civil en la Prevôté de Paris &c. mourut au mois de Juin de cette année, extrêmement regretté, pour sa probité & ses autres bonnes qualités. Ses Partisans lui sçurent si bon gré de la fermeté avec laquelle il résista au Surintendant, à l'occasion de l'Arrêt du Conseil, qui l'année précedente, fut porté pour la suppression des Rentes de l'Hôtel-de-Ville; & des hardies remontrances qu'il fit au Roi sur ce sujet; qu'ils s'attrouperent, & vinrent d'une maniere séditieuse, pour le défendre dans sa maison, contre les menaces du Conseil. Péréfixe, dont je tiens ce fait, convient que la recherche contre les Rentiers étoit en soi fort-juste; & cependant il en blâme les Auteurs; » parce que, dit-il, » la plupart de ces Rentes ayant » changé de main, ou ayant été partagées, c'étoit troubler une infinité de Familles. Miron, ajoûte-t'il, » pria instamment les Bourgeois de » se retirer, & de ne le point rendre » criminel; leur remontrant, Qu'il » n'y avoit rien à craindre: Qu'ils » avoient affaire à un Roi, qui étoit » aussi grand & aussi sage, que doux » & équitable, & qui ne se laisseroit » point emporter aux mouvemens » des mauvais Conseillers. «

Pour moi, je n'admire pas tant ce Prévôt-des-Marchands, qui avec toute sa probité, se laissa emporter, jusqu'à faire quelques comparaisons odieuses, » non pas à-la-verité, dit » le même Ecrivain, de la Personne » du Roi, mais de certaines gens de » son Conseil; « que j'admire le Roi lui-même, qui résistant aux persuasions de ceux qui vouloient l'engager à l'enlever par force, & à punir sévérement sa hardiesse, » reçut fort-humai» nement, continuë M. de Péréfixe, » les excuses & les très-humbles soû» missions de Miron; & au-reste dé» fendit qu'on poursuivît cette re» cherche des Rentes, qui avoit » causé tant de bruit. « Je suis surpris qu'il ne soit rien dit de toute cette affaire, dans nos Memoires.

Mais un autre trait, qui fait veritablement honneur à M. de Sully, (il est tiré des *Mem. pour l'Hist. de Fr.*) c'est qu'il sollicita Henry IV. en faveur du President Miron, Frere du mort, qui lui avoit résigné l'Office de Lieutenant-Civil, & ensuite, de son Fils: Le Roi lui ayant dit: » je » m'étonne que vous me priez pour » des gens, que vous avez autrefois » tant haïs: Et moi, Sire, repliqua » Sully, je suis encore plus étonné » de vous voir haïr des gens, que » vous avez autrefois tant aimés, » qui vous aiment, & qui vous ont » rendu de si bons services. « La Reine fit donner cette Charge, à la recommandation de Conchini, à Nicolas Le-Geai, Procureur-du-Roi au Châtelet.

(27) » Ainsi appellé du nom du » Sieur Charles Le-Marchand, Ca» pitaine des Arquebusiers & Ar» chers de Paris, qui entreprit, avec » la permission du Roi, de bâtir le» dit Pont à ses frais & dépens; à » certaines conditions, qui lui furent » accordées, entr'autres, que ledit » Pont porteroit son nom. « *Journal de L'Etoile, ibid.*

Ce Pont, qui s'appella d'abord le Pont-aux-Colombes, parce qu'on y vendoit des pigeons, se nomma ensuite le Pont-aux-Meûniers, parce qu'il y avoit un Moulin à chacune des Arches. Il avoit croulé, dès l'année 1596. pendant une inondation, le 22. Décembre, entre six & sept heures du soir, écrasant sous ses ruines plus de cinq cens personnes, qui étoient, dit-on, pour la plus grande partie, de ceux qui s'étoient enrichis au Massacre de la Saint-Barthelemy; & il étoit demeuré sans être rétabli

Place Dauphine, au moyen duquel, en laiſſant à l'Entrepreneur le fond pour ſon profit, elle ſeroit achevée dans trois ans. L'offre en fut faite au Premier-Preſident & au Parlement. Je fis auſſi un Plan pour le Pont de Rouen, que j'envoyai preſenter à Sa Majeſté par mon Fils; car je m'étois tranſporté exprès ſur les lieux: Henry trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, ni de plus commode pour le terrein. Celui de Mante fut achevé cette année. Je fis mettre en dépôt dans le Bourbonnois, pluſieurs Pieces d'Artillerie: ce qui me valut des remercimens de cette Province, par la bouche de Saint-Geran. 1608.

On auroit pu pouſſer beaucoup plus loin ces Ouvrages de neceſſité ou de commodité publique, ſi le Roi avoit bien voulu, ſuivant mon conſeil, y ſacrifier une partie de ſes dépenſes particulieres, ne fût-ce que celles de ſon Jeu. Il me fit donner tout-d'un-coup trente-quatre mille piſtoles, qu'il devoit au Portugais Edouard Fernandès (28): cet ordre eſt daté du 27 Août. J'en reçus ſouvent de ſemblables, (29) pour deux ou trois mille piſtoles, & pour beaucoup d'autres moins conſiderables. Ce qui ne m'empêche pas de

rétabli: il fut commencé cette année, & achevé l'année ſuivante. Le feu y prit douze ans après, car il étoit de bois, & le brûla avec le Pont au Change, qu'on rebâtit en pierre, en 1639: Et des deux Ponts l'on n'en fit qu'un, qui eſt aujourd'hui le Pont au Change. Voyez les Auteurs des Antiquités & des Deſcriptions de Paris.

(28) Il eſt parlé de cet Edouard Fernandès dans les Memoires de Baſſompierre, comme d'un riche Banquier Portugais, qui prêtoit de l'argent aux Seigneurs de la Cour pour jouer, ſur gages, ou à gros interêt.

(29) » Je ne ſçais, dit M. de Péréfixe, ce qu'il faut répondre à » ceux qui lui reprochent qu'il a trop » aimé le jeu des Cartes & des Dés, » peu ſéant à un grand Roi; & » qu'avec cela il n'étoit pas beau » joueur, mais âpre au gain, timi» de dans les grands coups, & de » mauvaiſe humeur dans la perte.« Il n'y a rien à leur répondre, dirois-je à cet Ecrivain; & il faut convenir de bonne foi que c'eſt une des taches de la vie de ce grand Prince. Comment juſtifier la paſſion du Jeu, pouſſée au point où l'on ſçait que la porta Henry IV? Quoi de plus pernicieux dans le Maître de tout un Peuple? Quoi de plus mauvais exemple, de plus propre à renverſer l'ordre & à corrompre les mœurs?

On lit à ce ſujet dans les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, un trait auſſi plaiſant que plaiſamment conté. » M. de Créquy, qui fut depuis » Duc de Leſdiguieres & Maréchal » de France, y fit de telles pertes, » qu'il ſortit un jour de chez le Roi, » comme hors de ſoi: ſi qu'ayant » rencontré M. de Guiſe, qui alloit » au Château, il lui dit: Mon Ami, » mon Ami, où ſont aſſiſes les Gar» des aujourd'hui? Alors M. de » Guiſe ſe retirant deux pas en ar» riere: Vous m'excuſerez, Mon» ſieur, je ne ſuis pas de ce pays-cy; » & du même pas alla trouver le » Roi, qu'il en fit bien rire.«

Le Maréchal de Baſſompierre dit

1608. convenir que ce Prince ne se refusa jamais à tout ce qu'on pouvoit lui proposer, où l'utilité publique fût interessée.

La Loire fit un ravage (30) terrible au mois d'Octobre. Je pensai m'y trouver moi-même enveloppé, en passant d'Olivet à Orleans. Tout ce trajet n'étoit qu'une Mer, où les bateaux passoient par-dessus la cime des arbres & des maisons, que l'eau avoit encore laissés debout. Il ne m'arriva aucun accident : Mais le bateau qui m'avoit apporté, toucha en s'en retournant, & se brisa en deux morceaux : tous les Passagers se sauverent à la nage, sans qu'heureusement il en pérît aucun. La desolation fut extrême, & le dommage inestimable. Les Requêtes des Villes & Bourgs ruinés, ne portoient plus simplement une décharge totale de la

que Pimentel, cet Etranger dont il est parlé au commencement de ce Livre, » gagna plus de deux cens mille écus, avec lesquels il gagna pays; » & qu'il revint en France l'année suivante, & y fit encore bonne recolte. « On prétend que le stratagème dont se servit cet Etranger pour faire ces profits immenses, fut de faire enlever tous les dés qui étoient dans les boutiques des Marchands de Paris, & d'y en substituer de pipés, qu'il avoit fait faire. Mais ce qu'il faut regarder comme un pur trait de satyre, c'est, comme quelques-uns ont voulu dire, que Henry IV. fut informé de cette tromperie, & qu'il la favorisa ; dans l'intention d'appauvrir ses Courtisans, & par-là de se les rendre plus soûmis. Le Duc d'Epernon perdit des sommes considerables, & tous ses bijoux. Le Duc de Biron avoit aussi perdu en une seule année plus de cinq cens mille écus.

(30) » Ce ravage dura vingt-quatre heures, & survint en un instant. » Sans les levées qui se rompirent, » la Ville de Tours alloit être submergée, & Blois couroit grand » risque. M. de Sully, qui étoit lors » à Sully, eut beaucoup de peine à » s'en sauver, & courut fortune avec » toute sa Duché. « *Mem. histor. de France*, *ibid.*

Selon le Mercure François, ce malheur arriva deux fois cette année sur la Loire : l'une, à la fin de l'Hiver, dans un dégel ; & l'autre, au commencement de l'Eté, par la fonte subite des neiges des montagnes du Velai & de l'Auvergne : Il ne met aucun de ces débordemens dans le mois d'Octobre ; en quoi il se trompe. » La perte, dit-il, des hommes, femmes, enfans, bétail, » châteaux, moulins, maisons, & de » toutes sortes de biens, en a été inestimable. Il n'y eut Pont sur cette Riviere, qui a plus de cent cinquante lieuës de cours, ou quelques arches ne fussent rompuës. » La force de l'eau fit des breches » par toutes les levées. Les varennes » furent remplies d'eaux jusqu'aux » côteaux : les terres, qui y sont d'un » grand rapport, en furent longtemps couvertes, pource qu'elles » ne se pouvoient écouler ; & demeurerent steriles, à-cause du sablon & pierres, que le courant de » l'eau y avoit amené de l'Auvergne. »

Cette année fut appellée l'Année du grand Hiver ; parce que cette Saison y fut extraordinairement rude. » Henry IV. dit que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès » de la Reine. On lui presenta du » pain gelé le 23 Janvier, & ne voulut qu'on le dégelât. « *Matth. tom. 2. liv. 3. pag.* 771.

Taille, mais un ſecours prompt & conſiderable, du-moins pour les neceſſités les plus urgentes : ſans quoi la pluſpart des terres alloient demeurer incultes, & les maiſons deſertes. » Dieu m'a donné mes Sujets, ce ſont les termes dans leſquels Henry répondit à la Lettre que je lui écrivois ſur ce grand accident, » pour les conſerver comme » mes Enfans : Que mon Conſeil les traite avec charité. Les » aumônes ſont très-agréables à Dieu, particulierement en » cet accident : j'en ſentirois ma Conſcience chargée : Qu'on » les ſoulage de tout ce que l'on jugera que je le pourrai » faire. « Je ſecondai de tout mon pouvoir les pieuſes intentions du Roi. 1608.

J'en obtins dans une même Lettre trois petites gratifications pour differentes perſonnes ; la jouiſſance d'un Moulin aux Portes de Paris ; un reſte de coupe de Bois brûlés ; & le bois qui avoit ſervi à refaire le Pont de pierre de Mante.

Le mérite & la ſcience de Meſſieurs Fenouillet & D'Abeins, connus de tout le Royaume, me firent demander pour le premier, la reſerve de l'Evêché de Poitiers ; & pour le ſecond, l'Evêché qui vaqueroit le premier, & qui me fut promis. Je partois dans ce moment pour Sully. J'avois à-peine quitté Sa Majeſté, qu'on lui vint apprendre la Nouvelle de la mort de l'Evêque de Montpellier, qu'elle envoya me porter à l'heure même. Je crus que je devois mettre quelque changement à la grace que j'avois obtenuë du Roi. Je lui écrivis, Qu'il me ſembloit que l'Evêché de Montpellier, tout rempli de Proteſtans, demandoit un homme éloquent, tel que l'Abbé Fenouillet ; & celui de Poitiers, un homme d'un phlegme auſſi parfait que l'Abbé d'Abeins, pour temperer la fougue des eſprits vifs & chauds de cette Province. Henry lut ma Lettre en riant aux Courtiſans, & leur demanda ſi les Catholiques, quand ils s'en ſeroient tous mêlés, auroient pu mieux faire (31). Fervaques fut aſſez ma-

(31) Péréfixe rapporte un peu différemment ce fait. » L'Evêché de » Poitiers, dit-il, étant venu à va- » quer, Roſny le ſupplia inſtamment » de conſiderer en cette occaſion un » nommé Fenouillet, réputé ſçavant » homme & grand Prédicateur. Le » Roi, nonobſtant cette recomman- » dation, le donna à l'Abbé de La- » Rochepoſai, qui en ſon particu- » lier avoit beaucoup de bonnes » qualités ; & outre cela étoit Fils » d'un Pere qui avoit également bien » ſervi de ſon épée pendant la Guer-

1608. lade, pour me faire avertir Sa Majesté de songer à disposer des Charges considerables qu'il avoit en Normandie: mais il détruisit l'opinion de sa maladie, en faisant mander quelques jours après, que si on vouloit lui envoyer une Commission pour tenir les Etats de la Province, il étoit en état de le faire.

Le Traité de 1564 entre la France & la Lorraine, souffroit tous les jours quelques difficultés nouvelles, touchant les limites du Pays Messin, qui déterminerent le Roi à envoyer sur les lieux des Commissaires, que je choisis avec le Chancelier dans le Conseil & ailleurs. Une autre operation aussi utile & bien plus considerable, étoit de faire dresser des Procès-verbaux sur d'éxactes visites, de tout ce qui avoit été empieté par nos Voisins en differens endroits des Frontieres, & principalement sur les confins de la Champagne avec la Franche-Comté & la Lorraine. On ne peut rien voir de plus juste que tout le travail de Châtillon l'Ingenieur, auquel je donnai ce soin: il rend clair, que le Roi d'Espagne & le Duc de Lorraine s'étoient appropriés un grand nombre de Fiefs, & même de Villages entiers, comme le Village de Pierre-court, le Bourg de Passeran, la Seigneurie de Commercy & beaucoup d'autres, dont l'énumeration est inutile (32).

Ce travail ne fait qu'une fort petite partie de celui que j'avois entrepris par ordre de Sa Majesté, pour avoir des Plans de la derniere justesse, de toutes les Côtes & de toutes les Frontieres de France. Le Duc de Maïenne & ceux d'Antibes ayant mis en vente les Terres qu'ils ont aux environs de cette Ville, le Roi songea à en faire l'acquisition. Ce fut assez pour les leur faire mettre à un prix, qui en dégouta Sa Majesté: Elle leur fit dire qu'ils pouvoient vendre leur Territoire à qui ils voudroient; mais qu'il sçauroit bien mettre un Gouverneur dans Antibes, qui peut-être les feroit repentir de leur injustice à son égard.

Venons aux Finances. Il fut fait un Reglement géneral,

» re, & de son esprit dans les Ambassades. A quelque temps de-là l'Evêché de Montpellier vint à vaquer. Le Roi de son propre mouvement envoie chercher Fenouillet, & lui dit qu'il le lui donnoit; mais à condition qu'il n'en auroit obligation qu'à lui seul. « *Ibid. pag.* 312.

(32) Elle se trouve dans les anciens Memoires de Sully. *Tom.* 3. *pag.* 222.

adressé aux Thresoriers de l'Epargne, des Menus, des Postes, des Ligues Suisses, de l'Artillerie, de l'Extraordinaire des Guerres, de l'Extraordinaire deça les Monts, & autres; qui leur prescrivoit une forme encore plus éxacte pour leurs Comptes, & les mettoit dans une extrême dépendance du Surintendant, sans l'Ordonnance duquel il ne leur étoit presque plus permis de rien faire. Ce Reglement (33) s'étendoit aux Greffiers mêmes & au Secretaire du Conseil; & j'y assujettis aussi les Employés sous moi pour mes autres Charges. J'obligeai Lichani, qui avoit la Direction du Pavé de Paris, de venir tous les Mercredis & Samedis à midi, me rendre compte du payement & de la distribution des atteliers. 1608.

Je défendis par une Lettre circulaire à tous les Comptables des Finances, de rapporter de nouveau dans leurs Comptes les Parties qui avoient été une fois rejettées ou réduites par le Conseil; n'ayant pour y revenir que la voie de la Requête : & afin qu'ils ne pussent s'excuser sur le manque de Regles, je leur envoyai des Formulaires également éxacts & clairs. Ils étoient obligés d'y citer jusqu'à la date & aux signatures des Lettres-Patentes & Arrêts du Conseil, qui y étoient mentionnés. Le Reglement des Epices de la Chambre-des-Comptes, & concernant les deniers divertis par les Thresoriers-de-France & Receveurs-Generaux, fut joint au précedent : il en revint pour le present au Roi un profit de cent mille écus, qui devoit doubler lorsque ce Reglement seroit observé dans sa perfection. La Chambre-des-Comptes ne se départit de ses Epices qu'avec bien de la peine; même après qu'on lui eut fait connoître qu'il n'y avoit rien de si faux que le pied sur lequel elle les avoit établies : il ne fallut pas moins qu'un ordre formel de Sa Majesté, pour l'obliger à me délivrer les Registres dont je pouvois avoir besoin. Je me donnai bien des mouvemens auprès du Procureur-Géneral & des Presidens de cette Chambre, pour y faire vérifier un Edit au sujet des Payeurs des Rentes, & pour l'extinction de quarante-huit mille livres de Rentes constituées.

Je déclarai aux Cours Souveraines & au Bureau-des-Finances de Languedoc, l'intention du Roi sur plusieurs Quest-

(33) Voyez ce Reglement dans les anciens Memoires. *Tom.* 3. *p.* 194.

1608. tions qu'ils m'avoient faites au ſujet des Droits de preſence, Droits ſeigneuriaux, Supplément de Domaine, Francs-fiefs & nouveaux Acquêts, Domaine de Navarre, Droits de Traite-Foraine & Domaniale, Police des draps, & notamment de la Taille Réelle; ſur laquelle le Conſeil décida tout d'une voix que les Princes, les Officiers de la Couronne, & le Roi lui-même, n'étant pas éxempts de la payer, pour les Biens ruraux qu'ils poſſedent dans cette Province; rien ne pouvoit l'être, ni Villes, ni Communautés. Je fis porter par Mauſſac des Lettres ſur tout cela au Parlement de Toulouſe, aux Threſoriers-de-France & aux Fermiers des Gabelles. J'adreſſai l'Edit du Rachat des Greffes à M. de Verdun, Premier Preſident de ce Parlement, pour le faire enregiſtrer: ce qui fut fait purement & ſimplement. Il m'écrivoit en même-temps, Qu'on avoit procédé au rembourſement des Greffiers Civil, Criminel & des Requêtes; & il m'aſſûroit de l'éxacte ſoûmiſſion de cette Cour aux volontés du Roi: avec quelques remercimens perſonnels, il joignoit celui de lui avoir envoyé pour Commiſſaire, Colange, homme doux & plein d'égards.

Je ſupprime autant que je puis des détails, qui ne peuvent qu'être ennuyeux: C'eſt ce qui fait que je ne parlerai point des Lettres que j'écrivis au Procureur-Géneral de Dauphiné, au ſieur Marion & aux Threſoriers de Bourgogne; ſoit ſur les rachats de Domaine; ſoit en interpretation des Reglemens dont il vient d'être parlé; enfin, ſur toutes ſortes de ſujets (34).

Lorſque je vis la fin de l'année approcher, j'écrivis au Roi à Fontainebleau, Que ſa preſence étoit neceſſaire pour l'Etat géneral de ſes Finances: Que j'avois beſoin de ſes ordres pour mille choſes, telles que l'Etat de ſes Garniſons, Gens de guerre, Galeres, Officiers de la Maiſon du Dauphin & des Enfans de France: Que ſon abſence tenoit indéciſes pluſieurs autres affaires, que ceux qui y avoient été commis s'imaginoient lui être indifferentes, & purement de mon invention. Je dirai avec verité que j'ai toujours cherché à porter Sa Majeſté à s'aſſocier elle-même à ſes Miniſtres pour le travail; parce qu'en effet les plus beaux Regle-

(34) On peut conſulter là-deſſus dans les anciens Memoires de Sully, les Lettres de toute cette année 1608 *Tom.* 3.

mens ſont toujours inutiles, tant qu'on n'eſt pas perſuadé que c'eſt veritablement s'expoſer à la diſgrace du Prince, que de n'y pas tenir la main. 1608.

Le Brevet de la Taille ne s'étoit jamais fait d'une maniere auſſi ſolemnelle, qu'il le fut en cette année, pour 1609. Sa Majeſté vint le 16 Août prendre ſéance au Conſeil d'Etat & des Finances, ayant à ſa ſuite pluſieurs Princes, Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne; & fit expedier, elle preſente, un Arrêt du Conſeil, par lequel il eſt dit, Que le Roi après s'être fait repreſenter ſes Etats de Recette & Dépenſe de la preſente année, & entendu le Surintendant de ſes Finances & ſon Conſeil, auroit bien ſouhaité pouvoir avoir égard aux Remontrances qu'ils lui ont faites de décharger le Peuple d'une partie de la Taille: mais que les dettes contractées par ſes Prédeceſſeurs, & le mauvais état où elle a trouvé ſes Finances, ne le lui permettant pas, & éxigeant au-contraire qu'on l'augmentât, bien-loin de la diminuer; Sa Majeſté s'eſt contentée d'impoſer pour l'année prochaine, la même ſomme qu'en celle-cy, avec une augmentation ſeulement de vingt mille ſept cens cinquante livres dix ſols ſept deniers; en laquelle étoit convertie pareille ſomme, dont les Commiſſaires avoient coûtume de recharger enſuite les Paroiſſes, pour quelques menuës dépenſes dans les Provinces, qui par-là demeuroit ſupprimée.

Je rends compte avec quelque ſatisfaction, d'un Memoire que je preſentai au Roi, au ſujet de la Taille; parce que, par les détails & les réflexions qu'il contient, il peut paſſer pour un Abbregé de l'Hiſtoire de la Taille en France.

Il eſt indubitable qu'un Etat, tel qu'il puiſſe être, ſoûmis à une comme à pluſieurs têtes, ou conduit par le mêlange de toutes les differentes autorités unies enſemble, ne ſçauroit ſe paſſer de ſubſides. Suppoſé que content du degré de puiſſance où il ſe trouve, il ne ſonge point à l'accroître; il eſt impoſſible que de-temps-en-temps il n'ait pas des offenſes à venger, & des témeraires à réprimer: mille neceſſités interieures & indiſpenſables, ne ſçauroient être ſatisfaites que par des dépenſes reglées, & pourtant tantôt plus fortes tantôt plus foibles. Ces dépenſes tant ordinaires qu'extraordinaires, ne ſe ſont priſes pendant un très long temps dans ce Royaume, que ſur des Impoſitions, à titre d'aſſiſtance vo-

1608. lontaire, ordonnées & réparties par une résolution génerale de tous les Ordres du Royaume, dans ces Assemblées solemnelles, qu'on a appellées les Etats; & encore, sur le Domaine particulier du Roi ou de la Couronne (35). Il s'en falloit presque tout qu'elles ne formassent ces sommes immenses, auxquelles on les a vuës monter depuis: C'est qu'alors on se renfermoit dans le simple necessaire, soit au-dedans, soit au dehors: Et une remarque que peut-être personne n'a faite, c'est que nous ne voyons aucun de nos Rois de la troisiéme Race jusqu'à Charles VIII, s'engager dans des Conquêtes éloignées, ni même déclarer la Guerre en forme à aucun des Princes ses Voisins (36). Avec cet esprit de moderation

(35) M. le Duc de Sully s'est si souvent & si fortement déclaré contre l'abus des Etats & des Assemblées populaires, qu'il n'est pas vrai-semblable qu'il cherche ici à les autoriser : Mais il se laisse quelquefois tromper & mener trop-loin, par ses idées d'œconomie & d'austerité. Ce qu'il semble y avoir dans tout cet endroit de peu favorable à l'Autorité Souveraine, part de cette source.

Des hommes considerés séparément, les uns sont bons, & les autres sont mauvais. Donc un Etat conduit par un homme seul, sera tantôt bien, tantôt mal conduit. Les hommes considerés dans cette totalité, qui s'appelle Peuple, n'ont été, ne sont & ne seront jamais, qu'une multitude d'esprits bornés, prévenus, foibles, passionnés, craignant & se rassûrant sans sujet; sans expérience, comme sans prévoyance; & poussés par instinct, vers le seul bien-être actuel. Par conséquent un Etat gouverné par la multitude, sera mal & toujours mal gouverné. Cette preuve est assez claire dans sa simplicité, pour qu'on puisse l'appeller une démonstration, & contre les Etats, & contre toute forme de Gouvernement, qui accorde plus ou moins de pouvoir à la multitude.

Le Principe qui fait consister la principale richesse du Roi dans son Domaine, n'est pas plus heureux. Voyez l'*Essai Politique sur le Commerce*.

(36) Cette remarque est fausse. Avant Charles VIII. la France a eu la Guerre en Espagne, en Flandre, en Angleterre; avec ses Voisins, comme avec les Etats plus éloignés; en attaquant, comme en défendant. Quel temps compare & préfere-t'on ici au nôtre ? les derniers Regnes de la seconde Race de nos Rois, & les premiers de la troisieme ? En pourroit-on choisir un plus malheureux pour ce Royaume ? Si les Guerres étrangeres y paroissent plus rares; c'est parce qu'il l'avoit presque continuellement avec lui-même : ce qui est le comble de la calamité. Nos Rois n'avoient presque d'autre occupation, que de faire d'inutiles efforts, pour le délivrer de mille Tyrans domestiques. La France se trouva sans défense contre les Barbares & contre ses Voisins, dont elle fut le jouet tour-à-tour.

Ce temps, dira-t'on, étoit du-moins heureux pour la Noblesse : C'est ce que je ne sçaurois encore accorder. Ce n'est qu'un faux éclat, que celui dont on s'imagine qu'elle brilloit alors; puisqu'il ne se pouvoit pas faire que le desastre public & géneral, ne fût aussi sa ruine particuliere. En est-on d'ailleurs moins malheureux, parce qu'on est soi-même l'auteur de son malheur ? Si le repos, quoiqu'en dise l'ambition, est le seul état heureux; le Cardinal de Richelieu a rendu à la Noblesse Françoise un beaucoup plus grand service, qu'elle ne le croit.

Enfin

deration & d'œconomie, ils trouvoient que rien ne leur manquoit : ils ſatisfaiſoient à tout, ſans engager ni aliener leur Domaine ; & par-conſequent ils étoient en effet, malgré leur pauvreté apparente, beaucoup plus riches (37) que leurs Succeſſeurs, au milieu de tous les threſors que leur ont ac- 1608.

Enfin que fait-on en France depuis près de trois cens ans, que travailler à guérir les plaies qu'a faites à la Domination Françoiſe, ce temps dont on éxalte le bonheur & la ſageſſe ? Le Duc de Sully paroît donc ici un peu frappé du préjugé populaire, qui fait admirer tout ce qui porte les marques de l'antiquité. Une choſe peut pourtant ſervir à l'excuſer. Il avoit été temoin d'une partie des malheurs, que la Guerre des Religions avoit cauſés dans le dernier Siecle ; & auxquels, pour dire vrai, on ne trouve que très-peu d'éxemples dans notre Hiſtoire, peut-être même point-du-tout, qu'on puiſſe comparer. Il a cru ne point ſe tromper, en mettant ces malheurs ſur le compte du Gouvernement. Mais n'eſt-il pas plus vraiſemblable qu'ils ne furent ſi grands, que parce qu'au-contraire le Gouvernement Monarchique n'étoit pas encore veritablement tel parmi nous ? Un Roi qui auroit joui d'une puiſſance égale à celle dont heureuſement nos Rois ſont aujourd'hui en poſſeſſion, auroit trouvé le moyen de les prévenir ; parce qu'il auroit ſçu tenir dans le reſpect les Grands, auxquels ſeuls il faut les imputer.

S'il ne falloit pour mettre cette verité dans tout ſon jour, qu'y joindre quelque éxemple qui donnât lieu à la comparaiſon ; nous n'avons manqué, depuis moins de cinquante ans, d'occaſions ni de troubles Civils, ni de diſſenſions Religieuſes : nous pouvons même citer une Minorité, & dans un temps aſſez difficile. Qu'en eſt-il arrivé ?

Mais ce qui doit le plus nous étonner, c'eſt qu'il ſe trouve encore aujourd'hui des perſonnes, qui malgré l'experience & contre l'évidence même, entreprennent de reſſuſciter dans leurs raiſonnemens, des opinions auſſi juſtement proſcrites.

(37) Autre erreur. Si l'on veut parler éxactement, on ne dira point, le Roi eſt riche ou pauvre. Le Roi eſt la plus publique de toutes les Perſonnes, à qui l'on donne ce nom. En cette qualité, il ne poſſede rien qui n'appartienne en même-temps à tout l'Etat : & à le bien prendre, il n'y a aucune des dépenſes cenſées Royales, qu'on ne puiſſe & qu'on ne doive appeller auſſi dépenſes Civiles ; puiſqu'elles ſe font toutes au nom, pour l'utilité, & en vuë de l'Etat entier. Cela eſt déja inconteſtable pour l'entretien des Gens-de-guerre, de la Marine, des Fortifications &c. Cela ne l'eſt pas moins, quant à tous les Ouvrages d'utilité & de commodité publique, ou ſimplement, de grandeur & de magnificence : & ſi l'on veut y faire une attention ſérieuſe, on dira la même choſe des dépenſes mêmes qui ont rapport à la ſeule Perſonne du Roi ; comme ſa table, ſes habillemens, ſa Maiſon, ſes divertiſſemens &c. Dans tout cela il ne ceſſe pas plus d'être l'Homme de tout le Peuple, qu'il l'eſt, lorſqu'il fait marcher ſes Armées.

Le mauvais uſage que font quelques Souverains des threſors publics, ne détruit pas la verité de ce Principe : Et encore un coup, c'eſt l'avantage de toute la Nation, qu'un ſeul homme diſpoſe & de la quantité & de l'emploi de ces deniers. Sera-ce de toute une multitude, qu'il faudra attendre l'attention de contribuer volontairement pour ce qui eſt de plus grande utilité, de plus grande commodité, ou de plus grande gloire ; pour les dépenſes ſecrettes qu'éxige la Politique ; pour celles qui aſſûrent la récompenſe de la valeur, du mérite, des Sciences & des Arts ? Ce ſeroit ne pas connoître

1608. quis un pouvoir ſans bornes & une autorité abſoluë. Il n'y a en ceci aucun Paradoxe. Un Prince qui peut beaucoup, croit tout pouvoir, & entreprend tout, (38) ſans s'appercevoir d'une erreur capitale dans le calcul qu'il fait de ſes forces; c'eſt l'affoibliſſement & la ruine de ſes Sujets, qui mal-

ce que c'eſt que le Peuple. La forme Républicaine ne peut être le bonheur que d'un très-petit Etat.

(38) Voilà la plus forte Objection qu'on puiſſe faire, & celle qu'on fait effectivement ſans ceſſe, contre l'Autorité Monarchique. Un ſeul homme Maître de tout! Que cet homme ſoit un ambitieux, un prodigue, un barbare; voilà tout un peuple de Sujets qui ſont ſes victimes. Je ne nie pas la poſſibilité du fait : il y en a des éxemples : Et en l'admettant, je conviens que c'eſt-là le grand inconvenient, & en un ſens, le ſeul, de cette ſorte de Gouvernement.

Mais puiſqu'un bonheur parfait à tous égards, n'eſt pas fait pour être le partage des hommes; & que la ſageſſe humaine, avec ſes plus grands efforts, ne ſe promet que de diminuer la meſure du mal ſur la terre: il n'eſt queſtion ici que de ſçavoir ſi l'inſtitution du Pouvoir Monarchique remplit mieux ce plan, que toute autre forme de Gouvernement : Ce qui devient clair, ce me ſemble, avec un peu de réflexion.

A quelques excès que ſe porte un Roi, il menage toujours juſqu'à un certain point, pour ſon propre interêt, les biens & la vie de ſes Sujets. D'ailleurs, de médiocres vertus ſuffiſent ici pour le bien, ſi elles ne ſuffiſent pas pour le mieux : Et d'un autre côté, tous les vices auxquels les Princes peuvent être ſujets, ne ſont pas à-beaucoup-près contraires au bonheur d'un Peuple : quelques-uns même y ſervent; & d'autres ne font que le ſuſpendre. Enfin l'incapacité ſe ſupplée par le choix des Miniſtres. Ce ſont toutes ces raiſons, qui font que ſous un Gouvernement Royal, nul mal n'eſt ni de très-longue durée, ni abſolument irremediable. Il faudroit pour cela, que l'ignorance & la préſomption prêtaſſent la main à preſque tous les vices raſſemblés.

Ces Principes nous menent à conclurre, Qu'il n'y a qu'un ſeul moyen, mais infaillible, de prévenir tous les maux qu'ont produit, en France, les Grands; en Angleterre, le Peuple; dans le Nord, le Clergé; les Moines, en Orient; les Soldats, dans pluſieurs anciennes Monarchies; & dans une infinité d'Etats, la diverſité des Religions : C'eſt d'augmenter l'autorité Royale juſqu'à un degré ſuffiſant, non-ſeulement pour contre-balancer toutes ces differentes Autorités, mais encore pour l'emporter ſur elles. Le nom de Roi, pourvû qu'on ne le réduiſe pas à un vain nom, ſera un écueil, contre lequel viendront ſe briſer, ſans même avoir pu former le moindre orage, ce qu'on voit de-temps-en-temps s'élever de flots, du côté des Parlemens, des Univerſités, de tout autre Corps.

La raiſon en eſt ſenſible. Toute autre puiſſance n'eſt qu'une puiſſance compoſée, pour ainſi dire, de pieces rapportées; qui par quelqu'endroit laiſſe entrer tous les Membres du Corps Politique en partage de la maîtriſe, c'eſt-à-dire, d'un bien qui ne ſçauroit être partagé. La ſeule puiſſance Royale tient tout en ordre, fait face & répond à tout; parce qu'elle eſt ſuperieure à tout, & que tout ſe confond devant elle. Elle ne manquera jamais ſon coup, que quand elle pourra paroître douteuſe. Il faut dans l'Etat, comme dans l'Egliſe, une Autorité viſible, dont l'éclat frappe les yeux de tout ce qui voudroit ſortir de ſa place. Car c'eſt une verité, qu'il me ſemble qu'on n'a pas aſſez reconnuë, Que tous les malheurs, toutes les Révolutions, qui affligent ou détruiſent les Etats, viennent, ſans exception, du man-

heureusement va comme ses desirs, toujours en augmentant, 1608.
& le réduit enfin à ne pouvoir plus rien-du-tout.

Je n'ai rien dit de toutes les peines que lui coûte d'ailleurs à rassasier, une avidité veritablement insatiable. La Taille, qui de tous les Impôts arbitraires, est sans contredit le plus pernicieux, comme le plus inique; en comprenant sous ce nom toute Capitation ou Cottisation personnelle arbitraire, en fournit une infinité d'éxemples frappans. Combien de fois n'a t'elle pas compromis l'Autorité Royale? Son coup-d'essai fut de renverser du Thrône Chilperic, Pere de Clovis: & quelque-temps après, elle coûta la vie à Childeric, assassiné par un Gentilhomme François, nommé Bodillon, qui se vengea de cette maniere d'un traitement ignominieux qu'il avoit reçu de ce Prince, pour lui avoir representé un peu librement le danger d'une Imposition excessive, qu'il songeoit à établir. Un pareil Impôt sous Philippe Auguste causa un soûlevement parmi la Noblesse, qui le rendit sans effet.

Quelques autres plus heureux dans cette entreprise, se la reprocherent pourtant au point d'en sentir de violens remords, contre lesquels ils se munirent de Bulles d'absolution du Pape. Saint Louis n'enjoignit rien si fortement à son Fils, que de ne jamais rien lever sur ses Sujets, contre leur gré & sans leur consentement. Philippe de Valois affranchi de ce scrupule, ne se garantit pas du danger de la conduite

que de subordination: Et c'est conséquemment un Principe à mettre au nombre des Principes fondamentaux du Gouvernement, Qu'il faut donner la préférence sur tous les autres moyens, à celui qui est le plus propre à entretenir cette subordination: avantage, qu'on ne sçauroit refuser à la Puissance Royale.

Pour prouver contre les Principes établis dans cet endroit de nos Memoires sur le gouvernement de ce Royaume, que tous les malheurs arrivés dans la seconde & la troisiéme Race, sont provenus des changemens faits à sa premiere Constitution, par rapport aux droits & à l'autorité Monarchiques; on ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à l'HistoireCritique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules, que j'ai déja citée. L'Auteur y démontre invinciblement, Que nos Rois de la premiere Race jouissoient d'une autorité peut-être encore plus absoluë qu'ils ne l'ont aujourd'hui, pour lever des Impôts, condamner les Grands à mort &c: Que les Ducs & Comtes, en se faisant Seigneurs proprietaires des Pays dont ils n'étoient qu'Administrateurs, usurperent insensiblement & les droits du Roi, & les droits du Peuple: Que ce Peuple seconda en plusieurs endroits les efforts que les Successeurs de Hugues Capet commencerent à faire, pour le délivrer de la servitude de tant de Tyrans &c. *Tom. 3. liv. 6. chap. 11. 16.*

1608. contraire : il vit ses principales Villes soûlevées contre lui. Il avoit assisté, n'étant pas encore Roi, à une Assemblée des Notables, sous le Regne de Louis, surnommé Hutin ; dans laquelle il avoit été statué, Que les Rois de France feroient serment à leur Sacre de n'imposer rien de nouveau sur le Peuple, que par l'octroi des trois Ordres du Royaume assemblés. Jean I & Charles V se soûmirent à cette Loi, & demanderent modestement des secours, qui leur furent accordés. Une Taille (39) répartie par têtes sans Assemblée d'Etats ni consentement des Peuples, ne fut pas regardée comme le moindre malheur du Regne de Charles VI : ce Regne si fécond en évenemens sinistres, qu'on peut presque

(39) La plusspart des exemples que cite ici l'Auteur, c'est-à-dire, tous ceux qui précedent le Regne de Saint Louis, sont moins appliquables à la Taille, qu'à tout Impôt, également insupportable à un Peuple passionné pour la Liberté, & prévenu de l'opinion que la marque de cette liberté est de ne rien contribuer par obéïssance au Souverain, sans examiner si l'ordre est juste ou injuste, & si le Souverain demande pour lui ou pour le Peuple même. M. de Sully est bien éloigné de prendre le parti du Peuple, dans un sentiment si peu raisonnable; après être convenu lui-même des necessités d'un grand Etat. Il y a donc ici un peu de vaine déclamation.

Ce qui n'empêche pas que tous les bons esprits ne soient de son avis, sur le fond de la Question qui regarde la Taille. On diroit que ceux qui l'ont établie, ont cherché à peser sur le Peuple, par la forme, bien plus encore que par la chose même. Je tire de-là-même de nouvelles inductions en faveur des Principes, que les Remarques précedentes ont établis. Car si l'on me demandoit pourquoi la Taille est telle ; j'oserois répondre, parce qu'elle est un établissement populaire ; non pas à la verité, quant au Subside ; le Peuple ne se seroit pas forgé à lui-même cette chaîne : c'est au-contraire pour s'en débarrasser, qu'il a tant bataillé; mais je dis, populaire, quant à la façon de la lever & de l'imposer.

Si l'un de ceux de nos Rois qui s'en sont servis les premiers, Charles VII par exemple, avoit été assez maître de ses Sujets, pour pouvoir leur dire : l'Etat a besoin d'un nouveau Subside considerable : laissez-moi lever le Dixieme de tous vos biens ; c'est cette somme qu'il me faut : mais ne vous en mêlez point, & donnez-vous bien de garde de troubler mon Opération ; on croit bien qu'il se seroit servi de quelqu'autre moyen, plus simple que n'est la Taille. Mais on crut que le moindre menagement qu'on pouvoit avoir, pour le Peuple, étoit de lui conserver du-moins une espece de liberté, dans la répartition, la levée &c. Delà vient, selon que le dit l'Auteur, qu'elle fut Capitale, ici; là, Réelle; & en un autre endroit, Mixte. Tous les changemens qu'on put faire dans la suite à un édifice appuyé sur d'aussi mauvais fondemens, ne servirent qu'à le charger encore mal-à-propos, & à le rendre plus embarrassant.

Voilà un éxemple de la sagesse & des vuës populaires : Le Peuple paye bien aujourd'hui la peine de sa méprise. Dans tous les anciens Impôts, il est aisé d'appercevoir cette mauvaise complaisance des Souverains, qui fait chercher des temperamens dans la multiplicité des Reglemens ; là où il ne faudroit, s'il étoit possible, qu'une seule Régle.

l'appeller le Tombeau des bonnes Loix & des bonnes Mœurs chez les François. La neceſſité augmenta le mal, en diminuant les murmures, ſous celui de Charles VII; qui ayant à chaſſer les Anglois du Royaume, convertit avec adreſſe en levée ordinaire & reglée ce Tribut, à qui ſa cottiſation perſonnelle fit donner le nom de Taille; quoiqu'elle ne fût établie dans differentes Provinces qu'avec differentes modifications; Capitale, dans les unes; Réelle & ſur les héritages, dans d'autres; Mixte, ailleurs. Elle fut fixée par Charles VII à un million huit cens mille livres. Voyons ce qu'elle fit de progrés dans tous les Regnes ſuivans juſqu'à notre temps. 1608.

Louis XI augmenta la Taille juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres. L'an 1498, qui eſt celui de la mort de Charles VIII, on trouve qu'il eſt fait recette à l'Epargne, toutes ſortes de frais déduits, de quatre millions quatre cens ſoixante-un mille ſix cens dix-neuf livres. En 1515, année de la mort de Louis XII, quatre millions huit cens ſoixante-cinq mille ſix cens dix-ſept livres. Elle fit un ſaut prodigieux ſous François I, qui la laiſſa en mourant à quatorze millions quarante-quatre mille cent quinze livres. Henry II ne la laiſſa qu'à douze millions quatre-vingt-dix-huit mille cinq cens ſoixante-trois livres: Elle diminua encore ſous les deux Regnes ſuivans; n'étant qu'à onze millions cent-quatre mille neuf cens ſoixante-onze livres, du temps de François II; & qu'à huit millions ſix cens trente-huit mille neuf cens quatre-vingt-dix-huit livres, ſous Charles IX. Le Regne de Henry III lui fut favorable, à le conſiderer, non pas dans le temps où il ſe trouvoit dépouillé d'une grande partie de ſon Royaume, comme dans l'année où il mourut; mais en 1581 par éxemple, elle rapportoit trente-un million ſix cens cinquante-quatre mille quatre cens livres. Au-lieu de ſe laiſſer entraîner au mauvais éxemple, Henry le Grand, quoiqu'il eût & des dettes infinies à acquiter, & des dépenſes conſiderables à faire, n'a voulu en retirer de bon que ſeize millions, moitié des Tailles, & moitié des Fermes.

Si ce Prince a trouvé malgré cela le moyen de mettre vingt millions dans ſes Coffres, comme on le verra dans la ſuite; il n'en a eu l'obligation qu'à une œconomie, qu'on

1608. ne connoiſſoit point, & dont peut-être on auroit eu honte ſous tous ces Regnes. Les Etrangers ne mettoient plus comme autrefois impunément la main dans les Finances. L'Electeur Palatin m'écrivit cette année d'Heidelberg, pour me demander avec toutes ſortes d'inſtances, de faire faire la pourſuite d'un rembourſement de deniers, qu'il avoit, diſoit-il, prêtés ſi ſincerement au Roi, & dont en huit ans il n'avoit pu tirer qu'une ſeule Aſſignation. Carl-Paul, Conſeiller & Gentilhomme-Ordinaire de cet Electeur, me fut adreſſé de ſa part avec de grandes offres de ſervices, pour pourſuivre cette affaire. La Place que j'occupois m'a ſouvent attiré des complimens des Princes Etrangers. Le Duc de Savoie, en félicitant par le ſieur Jacop Sa Majeſté ſur la naiſſance de ſon troiſieme Fils, m'écrivit en même-temps une Lettre des plus polies.

La maladie de la Ducheſſe de Lorraine attira le Duc de Mantouë en Lorraine, & de-là en France. Cette Princeſſe ſe trouva ſi mal de ſa Couche, qu'elle fut long-temps deſeſperée des Medecins : elle n'avoit eu qu'une Fille, qui ſe portoit bien ; & la Mere guérit auſſi à la fin. Leurs Majeſtés prirent beaucoup de part à ſon état ; & n'oublierent rien non-plus pour faire trouver au Duc de Mantouë le ſéjour de France agréable : On lui donna force Ballets, & encore plus de bons repas ; dont le Roi fit, après qu'il fut parti, une rude pénitence, par toutes les medecines qu'il fut obligé de prendre. Il ne repaſſa les Monts qu'à la mi-Octobre ; emportant beaucoup d'argent du Jeu, qu'il avoit gagné au Roi : il laiſſa encore quatre mille piſtoles qui lui étoient duës, & qu'il pria Henry en partant de donner à ſon Commiſſionnaire ; j'en reçus l'ordre de Sa Majeſté, par un Billet qu'Edouard vint m'apporter.

Les Négociations pour la Paix ou pour une longue Treve, continuoient cependant dans les Pays-Bas à La-Haye, lieu choiſi pour les Conférences ; mais de façon qu'on crut long-temps que le but dont on s'étoit cru ſi proche, alloit s'éloigner pour toujours : tant elles furent traverſées par la diverſité d'interêts, la défiance & l'aigreur. Certain Cordelier Eſpagnol, auquel Sa Majeſté Catholique donnoit beaucoup de part dans toute cette Affaire, paſſant par Paris dès le commencement de cette année, eut l'honneur d'être pre-

ſenté au Roi, auquel il voulut perſuader que la Paix n'étoit pas éloignée. Dom Pedre (40) répandoit par tout Paris, Que les Courriers qui devoient en porter la Nouvelle en Eſpagne, alloient paſſer inceſſamment. Le Roi & tous ceux qui étoient inſtruits de l'état des choſes, par ce qu'en mandoient le Preſident Jeannin & les autres Agens de Sa Majeſté dans les Provinces-Unies, n'avoient aucun penchant à croire tous ces bruits; & avec raiſon: puiſque depuis ce temps-là juſqu'à la fin de Septembre & d'Octobre, & tout le reſte de l'année, on en attendit inutilement l'effet. Il ne ſeroit pas ſûr de décider que l'obſtacle ne vînt point de la part des Eſpagnols; tout ce qu'on peut faire, c'eſt de laiſſer ce point douteux. Pour les Archiducs, ils travailloient ſincerement pour la Paix. Sa Majeſté Très-Chrétienne donnoit auſſi contre ſes propres interêts, les conſeils les plus pacifiques. C'eſt le ſeul parti que Henry crut avoir à prendre, au point où les choſes étoient amenées. 1608. *Vittorio Siri.* Ibid.

A l'égard du Prince d'Orange, s'il n'étoit pas le ſeul ennemi de la Paix, du-moins étoit-il le plus déclaré. Voici les raiſons & les prétextes, que lui & ſes Partiſans apportoient pour la faire échouer: Que quelqu'envie que l'Eſpagne montrât avoir de la Paix ou d'une longue Treve, jamais elle n'y donneroit les mains, avec la condition de renoncer formellement & expreſſément à toute ſouveraineté ſur les Provinces-Unies: Que ſans cette Clauſe cependant, il n'y avoit aucune aſſûrance à prendre pour ces Provinces ſur les Traités: puiſqu'autrement les Eſpagnols demeuroient toujours en droit de s'aſſûrer des Havres & Places fortes, des Gens-

(40) Dom Pedre étoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de France, où Henry IV. ne le voyoit pas de trop bon œil; parce qu'il n'ignoroit pas que cet Ambaſſadeur travailloit par toutes ſortes de moyens, à mettre le Conſeil de Sa Majeſté dans le parti de l'Eſpagne. Conſultez *Vittorio Siri, Mem. Recond. tom.* I. *Le-Grain, Décade de Henry le Grand, liv.* 10. *L'Etoile*, & autres Hiſtoriens. Le-Grain rapporte ce bon mot de Henry IV. à Dom Pedre, qui lui avoit dit, Qu'il ne voyoit perſonne d'auſſi mal logé à Fontainebleau, que Dieu: » Nous autres François, lui répon» dit ce Prince, nous logeons Dieu » en nos cœurs, & non pas entre » quatre murailles, comme vous au» tres Eſpagnols: Et encore doutai» je fort ſi étant logé en vos cœurs, » il ne ſeroit point logé dans des » pierres. Voyez-vous pas, reprit-il » enſuite en ſoûriant, que l'Œuvre » n'eſt pas encore achevé? Mon in» tention n'eſt pas de laiſſer cette » Chapelle en l'état qu'elle eſt. Il » y a peu de Gentilshommes en mon » Royaume, qui n'en ayent en leurs » maiſons: je n'ai pas envie que la » mienne en ſoit dégarnie.

1608. de-guerre & des Matelots ; d'attirer à eux tout le Commerce ; & de s'ouvrir une ſeconde fois le chemin à la Tyrannie : Qu'on trouveroit moyen pendant ce tems-là, d'endormir les gens-de-bien, & de faire agir les brouillons & les ames vénales : Que le Parti Catholique dans ces Provinces, déja aſſez porté d'inclination pour la Domination Eſpagnole, leveroit la tête, ſe déclareroit, & entraîneroit le reſte ou la plus grande partie du Pays : enſorte que le temps de la Treve venant à finir, l'Eſpagne feroit cette fois la Guerre à coup ſûr (41) : Que la Paix, ſi le Traité portoit ce nom, n'avoit rien de plus ſûr que la Treve ; puiſque le Roi d'Eſpagne ſçauroit bien la rompre, quand il trouveroit l'occaſion propre à faire ſon coup. La Princeſſe d'Orange jugea à-propos de m'écrire à-peu-près dans ce même ſens : excepté que quoiqu'elle me marquât que les Gens-de-guerre, des Villes & même des Provinces entieres, étoient dans les ſentimens de ſon Beau-fils, & entierement attachés à toute la Maiſon de Naſſau ; elle ne pouvoit me diſſimuler que le Parti contraire étoit pour-le-moins auſſi-fort.

Le Prince Maurice, avec de pareils ſentimens, n'eut garde de ne pas chercher à s'appuyer du Roi. Il lui envoya Lambert le Fils, au mois d'Octobre, avec une Lettre pour Sa Majeſté, & toute ſorte de créance ſur ce qu'il lui diroit de bouche en ſon nom. Lambert éxalta fort les deſſeins de ſon Maître. Il voulut même faire croire que les choſes étoient au point, que le Marquis Spinola, le Preſident Richardot, & les Commiſſaires Eſpagnols, avoient été remerciés & congédiés le premier de ce mois. Tout ceci frappa d'autant plus les Conſeillers de Sa Majeſté, qui étoient preſens au rapport de Lambert, que Berny avoit mandé auparavant, Que les équipages de ces Députés Eſpagnols & eux-mêmes étoient attendus à Bruxelles, le 4 Octobre. Ils voulurent tous en ce moment perſuader à Sa Majeſté, Que ſes Amis, comme ſes Ennemis, alloient être trop heureux de recevoir les conditions, qu'il lui plairoit de leur impoſer : C'eſt ce que me manda Villeroi, en me faiſant le détail de toute cette Affaire, & en m'envoyant à Gergeau, où j'étois alors, un double de la Lettre du Prince d'Orange. Le Roi n'alla

(41) En effet l'Eſpagne recommença la Guerre contre les Flamands plus vivement que jamais, en l'année 1621. qui eſt le terme de la Treve

(42) Jean

n'alla pas ſi vîte. Le diſcours de Lambert lui parut ſuſpect par pluſieurs endroits : Il ne voyoit aucune Lettre de la part du Conſeil des Etats : celle du Prince lui ſembloit pleine de reſerve & de diſſimulation ; & Maurice lui-même avoit agi juſque-là ſi peu conformément à ſes paroles, qu'il étoit difficile de ne pas s'en défier. Lorſque Lambert ajoûtoit, Que la Zélande ſe donneroit pluſtôt à l'Angleterre, que de s'accorder avec l'Eſpagne : Qu'on prioit Sa Majeſté de ſe tenir au-moins neutre, ſi elle ne vouloit plus aſſiſter ſes Alliés comme auparavant ; parce que ne leur reſtât-il que trois Villes, ils donneroient encore de l'éxercice aux Eſpagnols pendant cinquante ans ; Henry ne voyoit dans toutes ces paroles, qu'une rodomontade & une fauſſeté, ou du-moins une fineſſe très-groſſiere. Ce manege ſautoit encore plus aux yeux, lorſque Lambert s'avançoit de mille choſes, que Jeannin n'auroit pu ignorer, & dont cependant il n'avoit donné aucun avis à Sa Majeſté. Selon Lambert, Barneveld & Aërſens étoient diſgraciés, & même en danger de ſe voir faire leur procès : On avoit tenu Conſeil dans pluſieurs Villes des Etats, ſi l'on ne prendroit point le parti de demander la Domination Françoiſe. Comment tout cela eût-il pu être ſi ſecret, qu'on n'en eût rien laiſſé tranſpirer dans toute la Flandre ? Mais les diſcours mêmes de Lambert n'étoient pas toujours bien d'accord avec la propre Lettre du Prince d'Orange. 1608.

Je crois bien que ſi Sa Majeſté avoit vu plus de fond à faire ſur quelques-unes de ces propoſitions, comme celle par éxemple de recevoir les Flamands ſous ſa puiſſance, il ne lui auroit pas été beſoin d'aiguillon pour l'animer à porter toutes ſes vuës de ce côté-là : quelquefois même elle ne pouvoit s'empêcher de ſçavoir mauvais gré à Jeannin, de n'avoir pas plus fortement touché cette corde. Mais ce Prince prit enfin le parti le plus ſage ; ce fut d'écouter & de voir tout tranquillement, ſans montrer ni éloignement ni empreſſement pour la Paix ; en attendant un éclairciſſement, qui ne pouvoit ſe faire de quelque maniere que ce fût, ſans qu'il ſe vît appellé au dénouëment. Il ordonna à Jeannin de ſe conduire ſur ce plan : & voulant avoir mon avis, il me fit faire un détail au plus juſte de tout par Villeroi ; & il m'envoya de-plus Lambert. Celui-cy me tint tous

1608. les mêmes discours, qu'il avoit tenus à Sa Majesté. J'avois un bon préservatif contre ses finesses, dans la seule Lettre que j'avois reçuë de la Princesse d'Orange. Il n'eut rien à me répondre; quoique peut-être il ne s'accommodât pas de ma sincerité, ni des noms d'ingrats & d'indignes des bontés de Sa Majesté, que je donnai aux Etats.

Je répondis aussi par Lettres à Villeroi; & je ne lui dis pas tout ce que je pensois : je le remis à mon retour pour en sçavoir davantage. Ce ne fut qu'avec le Roi seul que je me découvris de tout ce que je pensois sur ce qui se passoit en Flandre. Quoique Maurice n'eût pas toujours été fidele à suivre son plan, & même qu'il s'en fût quelquefois écarté assez visiblement; il n'étoit ni incroyable ni bien surprenant, qu'il songeât à soûtenir jusqu'à l'extremité un Parti, dans lequel son honneur pouvoit être veritablement interessé : Mais pour Henry, il ne convenoit point à un grand Capitaine, ni à un grand Roi, d'aller se jetter tête baissée dans des affaires où on ne l'appelloit point, sur la foi d'un simple Particulier : il étoit de sa dignité d'éxaminer & d'attendre. Quant aux Etats; si c'étoit de leur participation que Maurice parloit, ils s'y prenoient trop tard & à-contre-temps. Ils avoient fait des fautes, qu'ils cherchoient à faire réparer à Sa Majesté; ou plustôt ils joignoient à une ingratitude marquée pour le Roi, le dessein aussi peu honnête de le prendre encore pour dupe. L'offre de la Zélande à l'Angleterre étoit une pure fable; & tout le reste, illusion, tromperie & artifice : à quoi Sa Majesté ne devoit répondre, qu'en continuant à se mêler des affaires de ces Provinces, autant qu'il convenoit pour sa gloire & son utilité propre.

C'est en partie pour ce sujet que Henry me souhaitoit si fortement de retour de Gergeau. Tout continua en Flandre sur le même pied d'incertitude; & les Nouvelles que l'on en recevoit, se ressentoient de cet état. Il arriva que l'Instruction que les Archiducs avoient donnée à leurs Députés, en les envoyant à La Haye, tomba en Original entre les mains du Prince d'Orange; soit que le President Richardot (42) l'eût oubliée; soit qu'elle lui fût dérobée;

(42) Jean Richardot, President au Conseil-Privé des Pays-Bas, bon Négociateur. Il avoit eu part au Traité de Vervins. Il mourut l'année suivante.

ou qu'il la laissât voir exprès, pour s'attacher les Catholiques, auxquels elle étoit favorable. Maurice en fit grand bruit, & s'en servit pour animer ses Partisans. Les Conférences languirent souvent; mais elles ne furent point interrompuës. La Guerre étoit devenuë de toute impossibilité; & par-consequent un accord étoit de toute necessité. Ce qu'on voyoit seulement de clair, c'est que de quelque sincerité que les Parties parussent faire profession, elles songeoient à se garder des interpretations à leur sens; pour en faire un motif de recommencer la Guerre, d'abord qu'elles pourroient le faire avec quelqu'apparence de succès. Si donc la France perdoit une occasion favorable d'humilier sa Rivale, elle pouvoit s'attendre à la voir se présenter encore beaucoup plus belle; pourvû que jusque-là elle sçût menager ses forces. » Je suis toujours dans la même opinion, » ainsi m'écrivoit Sa Majesté, que Dieu veut en cette af» faire faire un coup de sa main, à quoi les hommes n'ont » point pensé, & au contraire de tous leurs desseins: Je l'ai » vu ainsi arriver depuis trente ans, & toujours à mon avan» tage: puisse-t'il encore en être de même, & que mes fau» tes & mes ingratitudes ne l'en empêchent point! je l'en » supplie de tout mon cœur. « 1608.

Les habiles Politiques faisoient une seconde remarque, encore plus importante que la précedente; c'est que la Puissance Espagnole étoit parvenuë à son premier degré de décadence. Si l'on en jugeoit ainsi, ce n'étoit point à-cause des égards qu'on voyoit que le Roi d'Espagne & les Archiducs avoient pour tous les Agens de Sa Majesté, & particulierement pour Jeannin: les restrictions qu'elle se menageoit contre les Flamands, montroient qu'elle avoit toujours la même arrogance & la même ambition; & elle ignoroit peut-être elle-même, ou ne vouloit pas avouer sa maladie: Mais lorsqu'on voit qu'un Etat ne montre ni force ni conduite; qu'il manque à la fortune & à l'occasion: dès-lors la chose n'en est plus aux termes de la simple conjecture.

Il n'en falloit point encore d'autre preuve, que ce qui se passa sur les Frontieres de la Navarre & du Bearn. Les Espagnols y ayant renouvellé d'anciennes querelles sur les limites des deux Royaumes, Henry bien résolu à ne rien relâcher, m'écrivit d'en conférer avec le Chancelier;

1608. & d'en faire parler à l'Ambaſſadeur Eſpagnol par quelqu'un du Conſeil ; pluſtôt pour ſe juſtifier des ſuites que ce démêlé pouvoit avoir, que comptant le terminer par cette voie. Sa Majeſté écrivit encore dans le même eſprit à La-Force, dépoſitaire de ſon autorité ſur toute cette Frontiere, de ſoûtenir ſes droits par tous les moyens les plus prompts & les plus efficaces : Et comme il ne pouvoit attendre de grands ſecours des habitans du Pays, je reçus ordre de le rembourſer de toutes les avances qu'il avoit déja faites, & de lui faire un fonds ſuffiſant pour ne pas avoir le deſſous.

Ces précautions furent aſſez inutiles. Aux premieres plaintes que La-Force fit faire au Viceroi d'Arragon, celui-cy promit une ratification de tout ce qu'on lui demandoit ; & contre l'ordinaire du Conſeil de Madrid, elle ne ſe fit pas attendre : C'eſt qu'on n'y ignoroit pas que ſur une ſimple apparence de rupture, grand nombre de mécontens, dont les Royaumes de Navarre & d'Arragon étoient remplis, avoient déja offert leurs ſervices à la France. La-Force, auquel ils s'étoient adreſſés, en donnant cet avis à Sa Majeſté, mandoit en même-temps, Que quoiqu'il ſçût bien qu'il ne falloit pas faire grand fond ſur l'eſprit inquiet & changeant de ces Peuples, c'étoit ici une occaſion immanquable ; pourvû ſeulement qu'on ſe preſſât d'en profiter : Que toute l'habileté des Eſpagnols leur étoit inutile pour cacher leur état de foibleſſe & d'épuiſement, qui n'étoit plus ignoré de perſonne : Que toutes les affaires du Gouvernement y étoient dans une confuſion inexprimable. Il n'écrivoit jamais, ſoit à Sa Majeſté, ſoit à moi, que ſur ce ton ; & il étoit plus à portée que perſonne de connoître l'état des choſes, tant ſur ce ſujet, que pour ce qui regarde une autre Faction, qui donnoit de furieuſes inquietudes au Conſeil de Madrid ; quoiqu'il ne s'agît que des miſerables reſtes d'un Peuple preſqu'entierement exterminé ; je parle des Maures.

Pour bien entendre ce fait, il faut reprendre ici ce qui n'auroit pu trouver place ailleurs, ſans interrompre la narration. Henry n'étant encore que Roi de Navarre, avoit toujours eu dans l'eſprit qu'un jour il pourroit s'aider contre l'Eſpagne de ces ennemis domeſtiques, moins conſiderables encore par leur nombre, que par le vif reſſentiment

qu'on leur voyoit conſerver de leur oppreſſion. Les Maures de leur côté apprenant par le bruit public que le Parti Proteſtant, qu'ils ſçavoient être très-puiſſant en France, & oppoſé à l'Eſpagne, avoit à ſa tête un Roi de Navarre, c'eſt-à-dire, un Prince doublement ennemi de cette Couronne; commencerent à rechercher tous ceux qui pouvoient leur menager cette protection, & entr'autres MM. de Saint-Geniés & D'Odou, auxquels ils promirent d'exciter en Eſpagne un ſoûlevement preſque géneral, pourvû qu'ils ſe ſentiſſent appuyés. Ils ne demandoient qu'un Géneral & de bons Officiers, auxquels ils s'engageoient d'obéïr ponctuellement. Ils offroient de fournir tout l'argent neceſſaire, bien-loin d'en éxiger; & du côté du courage & des ſoldats, ils aſſûroient qu'on ſeroit content d'eux. Un âſyle en France, avec la liberté de leurs biens & de leurs perſonnes, étoit la ſeule condition qu'ils apportoient au Traité. Ils paroiſſoient de ſi bonne compoſition ſur la Religion, qu'ils offroient d'embraſſer celle du Royaume; non pas à la verité la Religion Romaine; la tyrannie de l'Inquiſition leur avoit rendu cette ſeconde ſervitude encore plus inſupportable que la premiere; mais la Religion Réformée: Ils trouvoient qu'ils s'accommoderoient ſans peine d'un Culte dégagé des Images & des Céremonies, qu'ils diſoient ſentir l'Idolatrie; & dont un ſeul Dieu, également adoré & invoqué de tous, étoit preſque l'unique objet. 1608.

Saint-Geniés & D'Odou ne manquerent pas de faire un rapport fidele de tout ceci au Roi de Navarre; ſur-tout lorſqu'il fit en Bearn & en Foix ce voyage dont nous avons parlé. Henry les chargea de ſçavoir des Maures, quelles étoient au-juſte leurs facultés; de quelles armes ils avoient beſoin; de quelle ſomme de deniers ils promettoient contribuer; & par quels moyens ils comptoient entamer une entrepriſe ſi conſiderable. Ces deux Gentilshommes n'employerent d'abord à cette Négociation qu'un homme ſeul, nommé le Capitaine Danguin. A-meſure que les intelligences ſe multiplierent, ils y en firent entrer juſqu'à douze autres: & le ſecret confié à tant de perſonnes, fut pourtant ſi bien gardé, que l'Eſpagne n'en eut pas le moindre ſoupçon, juſqu'à l'avis qu'elle en reçut par Nicolas L'Hôte, ce Secretaire de Villeroi, dont on a vu l'hiſtoire. On décou-

1608. vrit aisément le reste ; & la chose parut d'autant plus de conséquence, qu'on vérifia que ce Parti, qui dans le commencement étoit fort peu de chose, embrassoit alors plus de cinq cens mille personnes. Deux choses avoient servi à le grossir si considerablement : premierement, le secours qu'ils avoient eu l'adresse & le temps de se menager chez les Turcs, grands Ennemis des Espagnols ; en second lieu, l'interêt que prirent dans cette affaire quantité d'Espagnols naturels.

Le Conseil de Madrid ayant déliberé aux premieres Nouvelles qui lui furent portées de ce soûlevement, s'il n'étoit pas à-propos d'achever de défaire le Pays de ce reste de Maures, en leur faisant repasser la Mer, & ayant communiqué cette résolution à la Noblesse du Royaume de Valence ; elle y fut reçuë si peu favorablement, qu'on en vit naître une sédition dans plusieurs Provinces, où la Noblesse se faisant servir gratuitement par ces Maures, ne pouvoit les voir chasser, sans perdre aussi en même temps le quart de son revenu. On tira l'épée contre ceux qui vinrent signifier la nouvelle Declaration du Conseil d'Espagne. Le Viceroi crut appaiser cette premiere émotion, en députant le Chef de la Justice, que la Chancellerie appelle le Régent. Ce Régent étoit un Vieillard timide, qui se voyant tout-d'un-coup environné d'armes & de furieux, tomba mort au milieu d'eux, des effets sans doute d'une frayeur subite.

Le Conseil Espagnol ne pouvoit plus dissimuler dans une pareille conjoncture : sa foiblesse se décela par l'inaction où on le vit pendant un assez long-temps. Les Maures, qui ne s'étoient pas attendus à être si fort menagés, n'en leverent la tête que plus hardiment. Ils renouvellerent leurs instances auprès de Henry, qui ne pouvoit plus les payer de la même défaite, que lorsqu'il n'étoit que Roi de Navarre, Que son Parti étoit trop foible & trop traversé, pour faire de grands efforts en leur faveur. Déterminés à tout pour secouer le joug Espagnol, ils le prierent de les prendre au nombre de ses Sujets, à telles conditions qu'il voudroit. Mais les mêmes considerations qui empêchoient Sa Majesté de prendre ouvertement le parti des Provinces-Unies, dans un interêt qui le touchoit de beaucoup plus près, lui défendoient aussi de se déclarer le Liberateur d'un

Peuple, encore plus particulierement Sujet de l'Espagne; & qu'il falloit de-plus chercher dans des lieux fort-éloignés, & qui demandoient un Armement de Mer : car le centre de la révolte étoit du côté de Valence, de Murcie & de Grenade : sans compter plusieurs autres raisons, tirées du caractere de ces Peuples; & sans parler des incidens si ordinaires dans les affaires, que l'éloignement cache toujours, ou déguise en partie. Tout cela fait qu'on ne sçauroit assûrement blâmer Sa Majesté, de n'avoir pas mieux répondu aux desirs de la Nation Maure.

Je laisse à penser si pendant tout ce temps-là le Conseil de Madrid, à qui rien de tout ce qui se projettoit n'étoit caché, étoit bien tranquille. Il y avoit cinq ans qu'il souffroit qu'un mal, dont il avoit pleine connoissance, jettât de profondes racines; & c'en eût été beaucoup trop en toute autre circonstance. Il jugea enfin à-propos de faire un effort; & le dessein de faire embarquer tout ce qu'il y avoit de Maures en Espagne, fut repris plus fortement qu'auparavant. On le croyoit aussi plus difficile; parce que le bruit couroit que les Turcs croisoient du côté de Maïorque, pour prévenir ce coup : Il falloit armer une Flotte, pour l'opposer à la leur. Le mois d'Octobre vint, sans que rien parût de côté ni d'autre; & l'année se passa encore toute entiere, sans aucun mouvement de la part des Espagnols, qui sçavoient que les Barbares les attendoient avec dix mille hommes d'Infanterie & cinq mille de Cavalerie, résolus à se bien défendre. L'attente fut favorable à l'Espagne; & le temps lui donna enfin les moyens de se défaire tout-à-fait d'un Ennemi (43), à qui toutes ses ressources manquoient : Ce qui ne put pourtant se faire, sans que l'Espagne se privât elle-même de cinq cens mille Sujets (44) : c'est le nombre des personnes qu'elle chassa de ses Etats, après les avoir dépouillés de tout.

(43) Les Maures, ayant à leur tête un certain Barberousse, donnerent un Combat, dans lequel leur Parti fut défait; & on les obligea l'année suivante à s'embarquer. *Voyez le Merc. Franç. & autres Historiens.*

(44) D'autres font monter ce nombre jusqu'à sept & huit cens mille : plaie, dont l'Espagne n'a jamais pu guérir; mais dont nous ne profitâmes point, quoiqu'il nous fût si facile de le faire, si ce n'est pas en prenant le parti de ces malheureux, comme le Cardinal de Richelieu le prit des Portugais, dans une occasion-à peu-près semblable; du-moins, en leur donnant un asyle en France, ne fût-ce que dans les Landes de

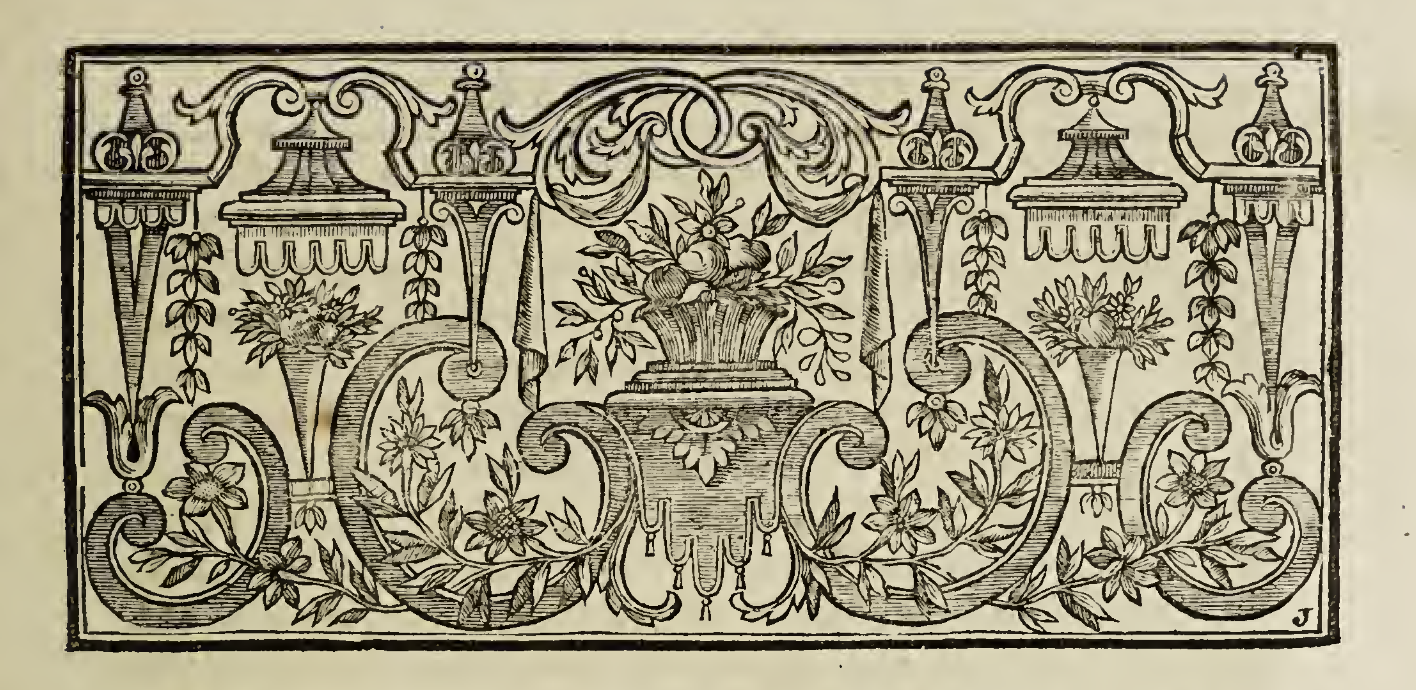
1608. L'Empereur traita en Allemagne auſſi durement & avec moins de droit, la Ville de Donavert : il s'en ſaiſit, quoique cette Ville ſoit du nombre des Villes Imperiales ; & il lui ôta la liberté de conſcience, & la plus grande partie de ſes privileges. Cette violence y excita beaucoup de murmures & de troubles.

Bordeaux, qu'ils demanderent inutilement, dit-on, la permiſſion d'habiter. Cette faute du Gouvernement a été judicieuſement relevée par l'Auteur de l'*Eſſai Politique ſur le Commerce*. » Défricher de nouvelles terres, dit-» il à ce ſujet, c'eſt conquérir de » nouveaux pays, ſans faire de mal-» heureux. « On dira que la même raiſon qui faiſoit chaſſer les Maures de l'Eſpagne, empêchoit auſſi qu'on ne les reçût en France. Mais il ſemble qu'il auroit été facile de profiter de la triſte ſituation où ils ſe trouvoient, pour les amener à faire tout ce qu'on eût pu deſirer d'eux.

Fin du vingt-cinquieme Livre.



MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-SIXIEME.

LE premier jour de l'année, j'allai suivant la coûtume presenter au Roi les Jettons d'or. La gloire que Sa Majesté s'étoit acquise dans l'accommodement du Pape avec les Venitiens, des Espagnols avec les Flamands, & de quelques autres Princes de l'Europe, faisoit le sujet de ceux-cy. Après quelques momens d'une conversation indifferente, ce Prince me tira dans l'embrasure d'une fenêtre, pour me dire de lui composer quatre Etats, dans le goût de plusieurs autres que je lui avois déja remis : Le premier, des Equivalens perçus dans les douze Géneralités du Royaume : Le second, de tous les Droits & Redevances qui faisoient partie des revenus Royaux : Le troisieme, des levées du principal de la Taille, nommé l'Ordinaire, depuis 1599 jusqu'à 1609, ces deux années comprises : Le quatrieme, des levées de la Taille, sous le nom de grande Cruë, ou 1609.

1609. Cruë extraordinaire, pendant ces mêmes onze années: C'étoit pour les faire voir, me dit Henry, à des perſonnes qui ſe croyoient fort-habiles dans les Finances, quoiqu'elles n'y euſſent rien fait qui vaille, & à ceux qui admiroient leur méthode, toute défectueuſe qu'elle étoit.

Ce Prince n'avoit pas beſoin de juſtifier à mes yeux une pareille demande. Le plaiſir que je trouvois à le voir entrer avec moi dans tous les détails du Gouvernement, ne me laiſſoit pas ſeulement éxaminer par quel motif il agiſſoit. Je voyois bien que depuis quelque temps il faiſoit une étude particuliere de ma façon de conduire les Affaires génerales & particulieres; & qu'à force de me demander, tantôt un Etat, tantôt un Memoire, aujourd'hui une Inſtruction, le lendemain une explication; toutes ces Pieces lui composeroient bientôt un ſyſtème complet ſur la Finance & les autres Parties de l'Etat. Mais j'étois là-deſſus ſans aucune inquietude: & ſoit que Henry ne cherchât en effet qu'à s'inſtruire lui-même; ſoit qu'il eût deſſein de former de nouveaux hommes d'Etat ſelon mes Principes, dans la crainte que je ne vinſſe à lui manquer, ou dans le deſſein de m'employer hors ou dans le Royaume à d'autres fonctions, qui ne me laiſſaſſent plus de temps pour celles-cy; la maniere dont il ſe comportoit avec moi (1), ne me permettoit de rien voir dans cette conduite, que de bon, de ſage, & même d'avantageux pour moi.

Je lui donnai, lorſqu'il revint à la fin du mois à l'Arcenal, ces quatre Etats, que je ne tranſcrirai point ici. Je me contenterai de marquer que le Total du premier faiſoit

(1) Le motif de cette conduite de Henry IV. avec le D. de Sully ſeroit tout autre, ſi nous en croyions l'Auteur de l'Hiſt. de la Mere & du Fils. » Il étoit peu ſatisfait, dit-il, de la » perſonne du Sieur de Sully; il pen- » ſoit à lui ôter le maniement de ſes » Finances, & vouloit en commet- » tre le ſoin à Arnaud. Il avoit dit » pluſieurs fois à la Reine, qu'il ne » pouvoit plus ſouffrir ſes mauvaiſes » humeurs... Son mécontentement » étoit formé, & ſa réſolution priſe » de le dépouiller de ſa Charge; mais » le temps en étoit incertain &c. « Mais la ſuite même de ce Livre va fournir des preuves ſi ſenſibles de l'extrême confiance que Henry IV. avoit en M. de Sully, qu'on jugera que cet Auteur a donné dans le panneau, qu'un autre Ecrivain de ce temps-là nous avertit que ce Prince & ſon Miniſtre ont ſouvent tendu aux perſonnes trop crédules; lorſque pour le bien des Affaires, ils affectoient entr'eux deux tous les dehors d'une vraie meſintelligence: ce que les Courtiſans faiſoient entendre par ce mot: *Bon Maître & bon Valet.*

voir que les Equivalens montoient à cent cinquante-une mille ſoixante-treize livres : ſomme beaucoup moindre que ne ſe l'imaginoient bien des perſonnes, qui avoient fait entendre au Roi qu'elle devoit faire le ſou pour livre de tous les revenus Royaux. Ce Prince vit dans le ſecond bien des mots barbares pour lui ; quoique malgré mon application, il m'en eût encore échappé : je le lui promis complet dans l'année. Le Total du troiſieme étoit de cent ſept millions quatre cens quarante-cinq mille trois cens cinquante-trois livres ſeize ſols onze deniers : celui du quatrieme, de cinquante-deux millions cent quarante-quatre mille ſept cens ſoixante-dix-neuf livres douze ſols ſix deniers. Henry ſe contenta pour le moment d'en voir le titre, & les donna à La-Varenne ; en lui diſant qu'il les lui rendît ſi-tôt qu'il ſeroit au Louvre, enfermé avec Béringhen dans le Cabinet des Livres. Je lui donnai encore un Inventaire de tous les Etats, faiſant partie de l'Etat géneral de Finances, ou indiqués par cet Etat (2). 1609.

Comme Henry partit deux jours après pour Chantilly, je crois qu'il ne fit pas grande attention à cette longue liſte d'Etats, qui fut un petit ſujet de diſpute, un jour que Sa Majeſté s'entretenant avec le Chancelier, Villeroi & moi, la converſation fut miſe ſur cette matiere. Je dis, Qu'outre les Etats dont je pouvois laiſſer le ſoin à mes Secretaires, en leur en donnant ſeulement un ſommaire, il y en avoit plus de cent, que j'étois obligé d'écrire tous de ma main, au commencement de chaque année. Le Roi en parut étonné, & Villeroi auſſi : » Je ſçais bien, Monſieur, reprit Sillery » avec ſon air benin, qu'il y en a beaucoup : mais, cent ! je » ne le penſe pas ; car j'en vois quelque choſe. Vous avez » bien fait, Monſieur, lui répondis-je, de dire quelque cho- » ſe ; mais vous auriez encore mieux fait de ne point par- » ler du-tout, de ce que vous ne pouvez ſçavoir que par » moi-même. « Il ne s'agiſſoit, pour voir qui avoit raiſon de nous deux, que de jetter les yeux ſur l'Inventaire que j'avois donné au Roi ; ils y étoient tous compris, & il n'y avoit que ceux-là ſeuls. Comme j'en avois une Copie dans le ſac de mes papiers, que portoit l'un de mes Secretaires, je le

(2) On trouve ces Etats tout-au-long dans les Memoires de Sully. *Tome 3. pag. 272. & ſuivantes.*

1609. fis approcher ; & Sa Majesté connut par cet Ecrit, que je n'avois rien avancé de trop. Ce fut Sillery lui-même qui en fit la lecture & le compte.

Le Roi étant à Chantilly, m'écrivit le Billet suivant, le Mercredi 25 Mars : » Mon Ami, je monte à cheval après » dîner, pour aller coucher à Lusarche. Je me rendrai de- » main de-bonne-heure à Paris, faisant état d'aller dîner » chez vous : je vous prie de me le faire apprêter pour » douze personnes ; & du poisson. Bon jour, mon Ami. « Il n'y manqua pas ; & je fis ensorte que le repas fût de son goût. Après que les nappes eurent été levées, je fis apporter des Cartes & des Dés sur la table ; sur laquelle je mis aussi une bourse de quatre mille pistoles pour Sa Majesté, & une seconde d'autant, pour en prêter à ceux de la compagnie de ce Prince, qui ne s'étant point attendus à jouer, n'avoient point d'argent sur eux. Cette céremonie ne déplut pas à Henry. Il me dit : » Grand-Maître, venez m'em- » brasser : car je vous aime, comme je dois. Je me trouve si » bien ici, ajoûta-t'il ensuite, que j'y veux encore souper & » coucher : j'ai des raisons pour n'aller point d'aujourd'hui au » Louvre, que je vous dirai au sortir du Jeu. Cependant » faites-moi préparer trois carrosses, pour aller me prome- » ner, après que je vous aurai un peu entretenu : & qu'il » ne vienne personne ici tant que j'y serai, sinon ceux que » j'y manderai ; & à mon retour, que je n'y trouve personne. « La journée s'étant ainsi passée à la satisfaction du Roi, il voulut que je lui donnasse encore à dîner le lendemain. Il passa une grande partie de la matinée enfermé avec moi dans mon Cabinet : nous nous entretinmes de plusieurs choses, qui doivent être tenuës secrettes. Sa Majesté lut aussi avec plaisir les Etats que je lui avois donnés, & me dit tout-haut en sortant : » Vous m'avez donné des Memoi- » res, auxquels j'ai pris grand plaisir : mais il y a encore » plusieurs particularités, qu'il faut que vous m'expliquiez » par écrit ; car il ne me souviendroit pas de ce que vous » m'en avez dit. «

Tout le monde s'étant rassemblé autour du Roi, il parla publiquement du dessein qu'il avoit de venir passer dorénavant deux ou trois jours tous les mois à l'Arcenal, de la même maniere. Il me commanda d'y faire accommoder pour

lui une Salle, une Chambre, une Garde-robe & un Cabinet; sans cependant rien prendre sur mon logement. Il me dit, Que toutes les fois que cela arriveroit, il ne se feroit ni servir par ses Officiers, ni rien apporter de sa Cuisine; mais qu'il vouloit que je le traitasse comme je venois de faire: ajoûtant obligeamment, Qu'en toutes manieres, il croyoit ne pouvoir être mieux nulle-part qu'entre mes mains; & que comme il n'étoit pas juste que cette confiance fût le sujet d'un surcroît de dépense pour moi, celle-cy seroit prise sur une gratification de six mille écus par chaque année, qu'il m'accordoit pour cela seul: ce qu'il repeta encore pendant le dîner. 1609.

De propos en propos la conversation vint à tomber, entre les quinze ou vingt personnes qui pouvoient être à la suite du Roi, sur les Grands Hommes dont l'Histoire a parlé; & Henry me demanda auquel de tous j'aurois le plus souhaité qu'il ressemblât. Cette question n'étoit pas de celles, auxquelles il soit facile de satisfaire d'un mot: d'autant-plus que Henry ajoûtant, Que j'eusse égard non-seulement à la conduite & au mérite personnel, mais encore à tout ce qui peut être le juste sujet des desirs d'un homme, comme les qualités du corps, la santé, & le concours de ces circonstances qui font qu'on appelle un homme heureux; l'on ne pouvoit décider la question, qu'après avoir éxaminé & comparé. Pour tout dire, je ne fus pas fâché que l'occasion se presentât de faire honte à la pluspart des Assistans, de leur ignorance dans des choses, dont il me semble que tout galant homme doit avoir du-moins quelque teinture. Le Roi comprit mon intention, seulement à la maniere dont je tournai le compliment, par lequel je répondis d'abord à sa question. » A ce que je puis juger, dit-il, vous » n'allez pas être homme à un mot: Mais je veux vous écou- » ter jusqu'au bout: cela me fera bien autant de plaisir & » beaucoup plus de profit, que je n'en aurois eu à voir jouer » au Mail, où j'avois dessein d'aller me promener, en atten- » dant que votre dîner fût prêt. «

Je m'engageai donc à faire le portrait de tout ce que l'Antiquité a compté d'Hommes Illustres; parmi lesquels je n'oubliai pas ceux de nos Rois, auxquels on peut donner ce nom: tels que sont Clovis, Charlemagne, Hugues-

1609. Capet, Philippe Auguste, Saint Louis, Charles V. Charles VII. & Louis XII. La qualité d'Ennemis de la France, ne me parut pas suffisante, pour exclurre les noms d'Edouard III. & de Charles-Quint: je n'en nommai aucun, sans les faire connoître, du-moins en gros, par quelques traits touchés le plus succinctement que je pus, sur leurs bonnes & mauvaises qualités, & sur les évenemens heureux ou malheureux de leur Regne. » C'est à vous-même, Sire, ajoûtai-je, après que j'eus fini cette énumeration, qui m'obligea à parler de suite pendant un assez longtemps, » de choisir auquel de tous ces grands Rois vous aimeriez le mieux ressembler, toutes compensations faites; » & de voir si vous n'y perdriez point, Vous, qui certainement les avez surpassés en plusieurs choses. Pour bien » prononcer là-dessus, répondit Sa Majesté, il faudroit mieux » & plus attentivement considerer tout ce que vous avez dit » sur chacun de bien & de mal: mais le dîner qui est servi, ne nous en laisse pas le loisir (on venoit d'avertir qu'il » étoit temps de se mettre à table); il faut remettre cela » à une autre fois: je vous prie de le faire rédiger par écrit; » & puis je vous dirai ce que j'en pense, aussi-bien que de » vos dernieres paroles, que vous n'avez ajoûtées, dit agréablement ce Prince, que pour me faire trouver vos mets » encore meilleurs. «

Quelques-uns de la compagnie chercherent pendant le dîner à se faire honneur de leur lecture, par des traits sur le sujet qui venoit d'être traité; mais ils confondoient à chaque mot les noms & les choses, d'une maniere si plaisante, qu'elle ne servit qu'à faire rire le Roi, & à m'attirer de Sa Majesté un compliment sur ma memoire. Je laissai ce Prince dans sa bonne opinion jusqu'au sortir de table, que je lui avouai en particulier un effet assez heureux du hazard: c'est que j'étois tombé il n'y avoit pas trois jours, sur un Extrait des Vies des Hommes Illustres, que j'avois fait longtemps auparavant, pendant que je m'occupois de l'Histoire; & que ce même jour j'en avois fait le sujet d'une conversation avec quelques Amis, qui m'en avoit rappellé tou-

(3) Je coupe court sur tout ce narré, qui tient une assez grande place dans les Memoires de Sully, *tom.* 3. *pag.* 283; parce qu'il m'a paru froid, déplacé, & d'une Critique peu sûre.

tes les idées. Les cartes, les dés & les piſtoles, ſuccederent à cette ſcene ſçavante. Je deſcendis pendant ce temps-là dans la Salle d'en-bas, où j'épargnai l'ennui des audiences à Sa Majeſté, qui paſſoit des momens plus de ſon goût ; ayant gagné cet après-midi deux mille cinq cens piſtoles : auſſi ſortit-elle de fort bonne humeur, pour s'aller promener comme la veille, dans les carroſſes que je lui avois fait tenir prêts, & pour retourner au Louvre. 1609.

Cinq ou ſix jours après que j'eus eu l'honneur de traiter & de loger le Roi à l'Arcenal, on lui donna avis de bruits répandus dans quelques Provinces, ſur des choſes qu'il croyoit renfermées entre lui & moi ; parce qu'en-effet il m'en avoit parlé avec un grand ſecret. Il me ſoupçonna d'indiſcretion pendant quelques jours, ſans que je m'en doutaſſe ; quoiqu'il m'eût demandé pluſieurs fois, quels Amis ſi intimes j'avois donc en Berry & en Bourbonnois. Enfin il m'appella un jour, & me dit : » Venez-çà, Grand-Maître : me » direz-vous éxactement la verité ſur ce que je vais vous » demander ? « Je le lui promis ; avec la ſeule reſerve, que s'il s'agiſſoit de quelque choſe qui pût déplaire à Sa Majeſté, je me ferois commander abſolument de répondre, & promettre qu'elle ne s'en fâcheroit pas. » Ce que j'ai à vous de- » mander, reprit-il, n'eſt pas de cette nature : « & il me dit tout ce qu'il avoit ſur le cœur. Après que je me fus juſtifié par les ſermens, qu'il ſçavoit que je n'employois jamais en-vain, ſon étonnement ſucceda au dépit ; & je n'en eus pas un moins grand.

Mais il ne ſe paſſa pas trois jours, ſans que je viſſe clair dans cette Enigme. Une Lettre écrite de la propre main du Pere Cotton au Pere Ignace, Jéſuite à Moulins, qui me fut renduë le ſur-lendemain dans un Paquet venant de Bourges, me mit au fait. Muni de cette Lettre, qui me donna une vraie joie, je m'en allai trouver le Roi, qui arrivoit au Louvre avec la Reine, au-devant de laquelle il s'étoit avancé juſqu'à Anet. Après quelques diſcours ſur Anet & ſur Chantilly, je lui dis : » Sire, vous me deman- » dâtes l'autre jour mon ſerment que je vous dirois la ve- » rité : ne trouverez-vous pas mauvais, ſi j'oſe vous prier à » mon tour de me dire ſi vous n'avez jamais parlé à d'au- » tres perſonnes qu'à moi, de ce que vous m'accuſiez d'a-

1609. » voir revelé ? Si cela n'eſt pas, il faut que parmi ceux qui » vous approchent, il y en ait qui ont un eſprit familier, & » ſçavent deviner les penſées. « Le Roi ſoûrit, en me donnant un petit coup ſur la jouë, & m'embraſſa enſuite. » Je » ſouhaite trop, me dit-il, que vous ſoyez toujours ſincere » avec moi, pour vous donner l'éxemple d'un menſonge. Je » vous avouërai donc que j'en ai encore parlé au Pere Cot- » ton & à Béringhen. Pour celui-cy, je répondrai bien qu'il » n'en a dit mot : Auſſi n'eſt-ce pas lui, repris-je, mais le » Jeſuite. Cette Lettre, ajoutai-je, en la lui mettant entre les » mains, vous le prouvera. « Sa Majeſté la lut, & la voici tranſcrite toute entiere :

» Mon R. P. *Pax Chriſti.* Je ne vis jamais écrire ſi peu » ſouvent, & deſirer ſi ſouvent de le faire. V. R. en jet- » tera la coulpe s'il lui plaît, ſur mes occupations, notam- » ment en ce temps. M. de Cîteaux ſe contentera d'une » Abbaye proche la ſienne, qui eſt à un Chanoine de la » Sainte-Chapelle, ſeptuagenaire ; & moyennant ladite Ab- » baye, il nous fera accorder par le Chapitre Géneral, qui » ſe tiendra environ la Pentecôte, ce que nous deſirons de » Bellebranche. Il y a du trouble à Orleans, ſur le fait du » College, par les menées de la Prétenduë ; mais Dieu ſera » le Maître. Le Roi a écrit aux Maire & Echevins, à M. » d'Orleans, M. le Lieutenant-Géneral, M. le Prevôt, ſon » Procureur d'Office, & à M. de La-Châtre. Je joignis les » miennes à M. D'Eſcures, qui part demain, & promet de » parfaire le tout. Le Roi a encore accordé trente mille livres » à La-Fleche, ſur l'avis que je communiquai à V. R. Sa » Majeſté part Mardi pour Chantilly, & la Reine, quatre » jours après pour Chartres, qui l'ira trouver à Anet ; puis » derechef ici & à Fontainebleau. L'affection que ſçavez, » continuë, nonobſtant laquelle ſe feront après Pâques les » Mariages de M. le Prince & de M. de Vendôme. Tout eſt » rapatrié avec l'homme de l'Arcenal, quelques pratiques » que l'on ait pu faire. L'aîné de M. de Créquy aura la petite » de Verneuil ; & le premier deſſein ſe continuëra, de M. le » Marquis de Roſny avec l'aînée du même Sieur de Créquy : » le Pere ne voulant point ouir parler de changer. M. Des- » Yveteaux eſt en éxercice. Le Sieur Collin demande de » demeurer au College du Mont juſqu'à la mi-Août. M. » de

» de Savari ne lui veut accorder que jufqu'à Pâques. On 1609.
» preffe fort pour l'Edit des Duels : les Prédicateurs y font
» bien leur devoir ; mais le P. Gontery dégoûte le Roi de
» temps en temps, encore que j'aille parant aux coups : Il
» dit que fes Sermons font féditieux, & qu'un jour il fera
» Schifme en notre Religion, ou en l'Eglife. M. Bremont
» s'eft réfolu à la Compagnie : V. R. verra fon louable de-
» fir par l'adjointe ; avec une du R. P. de La-Tour, que
» j'ai trouvée fur ma table, fans fçavoir comment. M. de
» Bourges m'a dit cejourd'hui que le Pere Sallian conten-
» te, & que l'on n'a rien perdu au change. On a voulu per-
» fuader que le Pere Changer s'étoit changé ; feroit ce
» que fouvent on a redouté. Je fuis rapatrié avec M. le
» Comte de Soiffons autant & mieux que jamais ; mais
» je n'ai encore touché ni viande ni argent depuis le mois
» de Janvier. La Reine me mene à Chartres, & fe confie
» en moi de ce que fçavez, plus que de coûtume. M. de
» La-Varenne dit qu'il s'emploiera volontiers pour M. vo-
» tre Frere, mais que cette voie n'eft pas bonne ; ne pou-
» vant introduire des chevaux de louage, au préjudice des
» Relais & des Poftes : toute autre qu'il pourra, il offre de
» le faire. Le R. P. Raimond a été ici, & a apporté quel-
» ques quatre cens livres d'aumône, fans les materiaux de
» Talan en partie, que M. le Grand lui a promis. Notre
» Frere Paran eft maintenant déchargé de l'Office : car j'ai
» réponfe de Rome comme l'union a été agréée par notre
» Saint-Pere, & le *gratis* donné par Sa Sainteté à ma con-
» fideration ; *quafi fuit ejus benevolentiæ*. J'ai remis la revi-
» fion & l'Impreffion de mon Livre à cet Eté, ou après l'Au-
» tomne. La Treve pour neuf ans eft prefque affûrée en
» Flandre. Dix de nos Peres ont été pris, venant des Ifles
» Baleares en Efpagne, par Simon Danfa, Corfaire Hollan-
» dois, marié à Marfeille ; le Roi s'emploie pour leur déli-
» vrance : & nonobftant quelques amertumes, il ne laiffe
» de prifer & chérir la Compagnie. *Quod fupereft*, je fuis
» grandement néceffiteux de fecours fpirituels ; *oraque pro*
» *paupere*, qui eft de V. R. le Serviteur plus humble &
» plus affectionné. *Pierre Cotton.* A Paris, ce quinzieme
» Mars 1609. Madame la Marquife de Mefnelay va fe ren-
» dre Capucine, nonobftant tout le monde. M. Avias, Re-

1609. » ἀeur de la principale, eſt malade à mort de pourpre, » pris prêchant & ſervant à l'Hôpital : c'eſt un bon Prêtre » & un bon ami, qui va à Dieu. «

Henry lut deux fois de ſuite la Lettre entiere ; & quoiqu'il me cachât la moitié de ce qui ſe paſſoit au-dedans de lui-même, je lus aiſément ſur ſon viſage ſon mécontement. » J'avouë, me dit-il, qu'il y a plus de conduite, de » prudence & de fidelité en vous, & de verité dans vos pa» roles, quelque méchant Huguenot que vous ſoyez, que » dans beaucoup de Catholiques, & même d'Eccleſiaſtiques, » qui font bien les dévots & les ſcrupuleux. « Il me quitta, pour aller entretenir M. le Comte de Soiſſons, qu'il voyoit s'approcher ; & je crois qu'il lui conta tout, & même qu'il lui montra la Lettre, dans laquelle ce Prince avoit ſon mot comme les autres. Je me ſçus bon gré d'en avoir retenu une copie : car Sa Majeſté ne voulut jamais me rendre l'Original.

Le Pere Cotton ſçut le contre-temps arrivé à ſa Lettre, & en fut mortifié au dernier point (4). Il ſe conſola un peu, quand on lui dit qu'excepté le Roi, je ne l'avois fait voir, ni parlé à perſonne de ce qu'elle contenoit : il crut m'en devoir un remerciment ; & il ſentit auſſi qu'un petit mot de juſtification n'étoit point ici de trop. La Lettre que j'en reçus, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Province, eſt à ces deux fins : il me l'écrit de Fontainebleau, où la Cour étoit alors ; & moi, j'étois à Paris. Le Pere Cotton y prend occaſion de louer la bonté de mon eſprit & la douceur de mon naturel, de ce que tous les efforts qu'on a faits pour me donner une mauvaiſe impreſſion de lui, n'ont pas été capables, dit-il, d'alterer ma premiere bienveillance à ſon égard. Il reconnoît qu'un homme d'un peu mauvaiſe humeur, auroit pu faire ſervir la Lettre dont il vient d'être fait mention, de prétexte à ſon reſſentiment : il ne dit pas, de cauſe ; parce que, ſelon lui, les termes dans leſquels il s'y exprime ſur mon ſujet, n'ont pas cette gravité, qui

(4) On voit dans l'Anti-Cotton, *pag.* 46. que le Pere Cotton fut diſgracié du Roi pendant ſix ſemaines, pour avoir révelé ſes ſecrets à un Provincial d'Eſpagne : Mais c'eſt un de ces Libelles qui ne méritent aucune créance. Dans une occaſion ſemblable, Henry IV. dit à ſes Miniſtres, en prenant le Preſident Jeannin par la main : » Je réponds pour » le Bon-homme : c'eſt à vous au» tres à vous examiner. «

peut ſeule autoriſer un galant homme à ſe fâcher : Auſſi ne l'ai-je pas fait : j'ai cru que le Pere Cotton devoit mieux entendre le ſens de ſes Lettres, que perſonne ; & que s'il ſe fût ſenti veritablement coupable envers *l'homme de l'Arcenal*, il n'auroit pas eu la hardieſſe qu'on lui voit dans cette Lettre, de le prier de ſe ſouvenir du Bâtiment de l'Egliſe des Peres Jeſuites, & des appartemens deſtinés pour tenir leurs Claſſes à Poitiers, en dreſſant les Etats où ſont compriſes ces ſortes de dépenſes : Autre louange à cette occaſion ſur ma charité, ſuivie d'une fervente priere à Dieu d'achever ſon ouvrage, en m'inſpirant le reſte des ſentimens de la bonne Religion (5). 1609.

Je connus clairement quelque temps après, qu'il étoit ſurvenu au Roi quelqu'autre ſujet de chagrin, & beaucoup plus violent. Tout ce qu'il faiſoit pour le diſſiper, ne ſervoit qu'à le mieux faire paroître, & peut-être à l'augmenter encore. Il paſſa huit jours entiers hors de Paris, à promener ſa mélancolie dans des lieux où on ne le voyoit jamais, Livry, & une autre maiſon appartenante à Montbazon. De retour de cet endroit, tous les jours étoient pour lui des jours de Chaſſe ; afin ſans doute de pouvoir ſe trouver plus long-temps & plus ſouvent ſeul. Tout cela n'étant pas le vrai remede à ſon mal ; il paſſa enfin par l'Arcenal, pour

(5) On verra par le trait ſuivant, tiré des Memoires pour l'Hiſtoire de France, que M. de Sully ne pardonna pas ſi facilement au Pere Cotton. » Sur la fin de cet an, les Jeſuites » ayant obtenu un don du Roi de » cent mille francs, pour parachever le bâtiment de leur Chapelle » à La-Fleche, ſe retirerent vers M. » de Sully pour en être payez. Le » Pere Cotton lui dit, avec ſa douceur ordinaire, que Sa Majeſté » leur avoit fait un petit don de cent » mille livres, pour la Chapelle de » La-Fleche : A quoi le Duc répondit : appellez-vous cent mille livres, pour vous un petit don ? le » Roi vous en donne trop ; & je ne » vous donnerai rien. Quelle eſt la » raiſon de ce refus, demanda le Pere » Cotton ? Ce n'eſt pas à vous, répliqua le Duc, à qui je la veux & » dois rendre ; je la rendrai au Roi. » Le Pere Cotton s'en plaignit au » Roi, qui pour le contenter, tança » publiquement le Duc, & dit qu'il » vouloit que ſon Mandement eût » lieu. M. de Sully ne fit rien de ce » que le Roi avoit ordonné pour la » Chapelle des Jeſuites à La-Fleche. « Le même Auteur marque en quelqu'endroit, & le bruit en étoit aſſez commun alors, que lorſque le Roi & ſon Miniſtre paroiſſoient ainſi d'avis oppoſé en public, c'étoit ſouvent après en être convenus enſemble en particulier. Ce qui porte à croire que ce concert peut bien avoir lieu ici, c'eſt que » Sa Majeſté, ajoûte cet Ecrivain, donna à » M. de Sully préciſément dans ce » même-temps, trente mille écus » pour ſes Etrennes ; au-lieu de vingt » mille qu'elle avoit accoûtumé de » lui donner : dequoi les Jeſuites ne » furent guére contens. « *Ann.* 1609.

1609. se soulager en m'ouvrant son cœur. Il monta droit à mon Cabinet, sans vouloir qu'on m'avertît, & y frappa lui-même. J'allai ouvrir, ne m'attendant à rien moins qu'à une pareille surprise, & n'ayant que ma robe-de-chambre & tout le reste de l'habillement de nuit. Il me dit *Bon-jour*; me demanda ce que je faisois; fit éloigner tout le monde; rentra avec moi, & referma la porte : sans que je fisse rien de mon côté, qu'être très-attentif à la vivacité de tous ces mouvemens, qui le firent s'asseoir, se lever, se promener & parler avec beaucoup de feu, pendant près de deux heures que nous passâmes ensemble. On va sçavoir le sujet de cette agitation : je n'ai aucune raison de cacher notre entretien, qui fut d'ailleurs fort-aisément entendu de dehors : Sa Majesté croyoit que tout le monde étoit sorti de la petite Salle, pour aller se promener dans la grande Salle, dans les cours & les jardins : mais il en étoit demeuré une partie à la porte du Cabinet, pressés par la curiosité; car la mélancolie de ce Prince frappoit les yeux de tout le monde : ceux-là purent entendre à un mot près, tout ce que nous dîmes.

Ce ne fut d'abord que des Nouvelles indifferentes sur l'Empereur Leopold, quelques Princes d'Allemagne, les Archiducs & le President Richardot : après quoi ce Prince m'avoua qu'il y avoit quelqu'autre chose qui lui tenoit bien plus fortement au cœur; & il commença là-dessus un discours qui fut fort-long, & pendant lequel je ne fis presque qu'écouter Sa Majesté. Comme je pouvois croire avec tout le monde, que les nouveaux démêlés de Henry avec la Reine son Epouse, n'étoient fondés que sur la passion qu'on disoit hautement qu'il avoit pour Mademoiselle de Montmorency, depuis quelques jours Princesse de Condé; il traita d'abord cet article, qui m'avoit toujours fait une peine infinie.

Lorsque je vis naître cette inclination de Henry, j'en prévis de beaucoup plus grands inconveniens que de toutes les autres, à-cause de l'extraction & de la Famille de cette Demoiselle; & je fis tous mes efforts pour l'empêcher de faire des progrès : efforts, qui furent inutiles, & que je redoublai pourtant lorsque le Roi me proposa le dessein qu'il avoit de la faire épouser à M. le Prince. Je n'attendois

point de Henry dans cette occasion la génereuse résolution dont quelques Amans se sont montrés capables, de s'imposer par ce moyen la necessité de renoncer à la personne aimée : C'étoit tout le contraire que j'apprehendois ; & ce point de vuë ne m'offrant que ressentimens & fureurs de la part du Prince outragé ; des parens de la Princesse & de la Reine, rien ne peut exprimer l'ardeur de mes instances & de mes soins, pour détourner cette résolution. Je suppliai, je remontrai, je me jettai aux pieds de Henry ; je ne l'importunai pas seulement, je le fatiguai, je le persécutai : le fatal Mariage ne s'en fit pas moins (6). 1609.

Toutes ces circonstances me furent rappellées à moi-même par le Roi ; afin que je convinsse, disoit-il, que si je ne m'étois pas trompé, en prédisant les effets de l'amour & de la jalousie, je n'avois pas prévu tout ce que la malignité de ses ennemis avoit sçu y lier d'étranger. Ce Prince, dont le caractere étoit de respecter la verité, lors même qu'elle le rendoit plus coupable, n'osa s'inscrire en faux contre le sentiment & les discours publics ; il se seroit trahi d'ailleurs, par la maniere toute passionnée dont il me parloit de l'esprit, de la naissance & de toutes les perfections de Mademoiselle de Montmorency : Mais étoit-ce à de miserables Italiens, tels que Conchini, Vinti, Guidi, Joannini, qu'il étoit responsable de sa conduite ? & n'étoit-ce pas au-contraire dans tous ces Etrangers, une hardiesse bien punissable, que de donner à toutes ses démarches un éclat qu'elles n'avoient point ; pour en prendre droit de jetter la Reine dans des résolutions violentes, qui devoient donner quelque couleur à leurs pernicieux desseins. C'étoit ces desseins, dont on instruisoit Henry de toutes parts, qui l'inquietoient jusqu'à ne lui pas laisser goûter un seul moment de repos. Il m'en avoit déja écrit quelque chose, lorsque ses pensées là-dessus se réduisoient à de simples soupçons : Mais la chose s'étoit tournée en certitude, par des Lettres que La-Varenne & Zamet lui avoient communiquées ; par les discours que lui avoit tenus le jeune Zamet, à son retour d'Italie & d'Espagne ; & en dernier lieu, par tout ce que lui avoit

(6) Il fut fait à Chantilly, sans aucune pompe... La Marquise de Verneuil disoit » que le Roi avoit fait » ce mariage, pour abbaisser le cœur » au Prince de Condé, & lui hausser » la tête. « *Mem. Hist. de Fr. ann.* 1609.

1609. mandé Vaucelas, ſon Ambaſſadeur à Madrid. On va convenir que mon Beau-frere n'étoit pas en cette occaſion un temoin ſuſpect.

Lorſqu'il étoit parti pour l'Eſpagne, c'étoit avec des Inſtructions (7) qui marquoient beaucoup plus d'éloignement que de deſſein de s'approcher de la Maiſon d'Autriche. Il fut temoin de toutes les menées que les Agens de la Reine faiſoient à Madrid, d'une maniere ſi libre & ſi publique, qu'il ne put ſe figurer que le Roi n'en eût aucune connoiſſance, & même qu'ils n'agiſſent pas par ſon ordre: Ce qui le ſurprit d'abord, & enſuite le mortifia au dernier point; parce qu'il crut que le Conſeil de France ayant abſolument changé de ſyſtème, Sa Majeſté avoit retiré toute la confiance qu'elle avoit paru prendre en lui, & ne lui laiſſoit plus que le vain titre d'Ambaſſadeur, pendant qu'elle ſe remettoit à un autre de l'eſſentiel de ſes Affaires & de ſon ſecret. Il ſuppoſoit dans la même idée, que ſi le Roi paroiſſoit à l'exterieur n'avoir rien changé dans ſa maniere ordinaire de ſe conduire à ſon égard; c'étoit par menagement pour moi, & pour ne pas me donner le chagrin de voir qu'on mépriſoit mon Beau-frere, qui n'auroit pas manqué de m'en porter ſes regrets, ſi le Roi ne l'avoit ſoûtenu dans l'opinion du contraire.

Plein de toutes ces penſées qu'il crut tout-à-fait juſtes, Vaucelas prit le parti d'inſinuer en deux mots à La-Varenne, & par ſon moyen au Roi, qu'il craignoit avec raiſon d'avoir perdu les bonnes graces de Sa Majeſté. Il déchargea ſon cœur à ſon Beau-pere, par une Lettre beaucoup plus longue; dans laquelle il le prioit de ſçavoir ce qui lui avoit attiré cette diſgrace, & de ſe plaindre à Sa Majeſté avec tout le reſpect poſſible, de ce qu'elle faiſoit à ſon Ambaſſadeur l'injuſtice, & en quelque ſorte l'injure, de lui préferer celui d'un Prince Etranger, pour porter ſes paroles: il vouloit parler de l'Ambaſſadeur du Duc de Florence, qui agiſſoit ſur tout cela à Madrid, à l'inſçu ou du gré du Conſeil Eſpagnol, avec tant d'autorité, qu'il n'eſt pas ſurprenant que Vaucelas y fût trompé. Celui-cy ſupplioit encore Sa Ma-

(7) Le Comte de Vaucelas eſt qualifié dans cette Inſtruction, de Conſeiller-d'Etat &c. Meſtre-de-Camp du Regiment des Compagnies de Gens-de-pied, du titre de Piémont. *Vol. 8955. Mſſ. Royaux.*

jeſté par la bouche de ſon Beau-pere, de vouloir bien lui rendre ſa premiere confiance ; & d'être perſuadée que ni l'amitié ni l'alliance, ne lui feroient trahir en rien avec moi les intentions & le ſecret du Roi ſon Maître, que je lui avois appris moi-même à regarder comme la choſe la plus ſacrée.

Le Roi comprit mieux par cette Lettre, qu'il ne l'eût fait autrement, la verité de toutes choſes ; & il en fut dans une ſurpriſe extrême. En effet, qui pourra ſe figurer qu'une moitié toute entiere du Conſeil & de la Cour, oſât faire jouer à découvert de pareils reſſorts contre les deſſeins du Roi, ſur leſquels il s'étoit expliqué lui-même ; & que ſes ennemis lui ſuppoſaſſent tous leurs ſentimens dans le Public, ſans craindre ni ſon reſſentiment, ni la honte qui en toute autre occaſion ſuit de bien près de pareils procedés ? Voilà aſſûrément une circonſtance politique bien ſinguliere, & bien differente de toutes les autres. On y forme un Parti par tous les moyens, qui communément le détruiſent : On feint d'avoir, pour obtenir ; & le ſecret eſt tout ce qu'on cherche le moins : ce qui pourtant ne doit s'entendre que de l'exterieur & de l'apparence de la choſe, & non des vuës ni des moyens : Car après que le Roi eut répondu à Vaucelas, de la maniere la plus propre à le raſſûrer ; Vaucelas ne put avec toute ſon application, découvrir ni le fond de ce myſtere, ni bien des particularités qu'il cherchoit : il ſçut ſeulement, Qu'il s'agiſſoit de faire échouer tous les deſſeins de Sa Majeſté contre la Maiſon d'Autriche, en l'uniſſant de gré ou de force avec l'Eſpagne : Que l'Ambaſſadeur Florentin étoit ſur tout cela en relation de Lettres avec certaines perſonnes de la Maiſon de la Reine, qu'il nommoit, & avec quelques autres plus diſtinguées, que par reſpect il n'oſoit nommer : Pour tout le reſte, il ne put en ſçavoir davantage.

J'avois ignoré une partie de ces curieuſes circonſtances, que Henry m'apprenoit en ce moment. Ce Prince ajoûta, Qu'il ne pouvoit guére douter que ces noms, qui faiſoient tant de peine à prononcer à ſon Ambaſſadeur, ne fuſſent celui de la Reine & celui de Villeroi : tous les diſcours qu'ils lui tenoient, ne tendant qu'à ce but ; & les derniers avis qu'il avoit reçus du projet d'un double Mariage, ne pouvant tomber ſur d'autres que ſur eux ; puiſque ceux qui y travail-

1609. loient, s'avançoient, disoit-on, au Conseil de Madrid, jusqu'à dire qu'ils avoient les moyens d'y faire consentir le Roi; même avec la clause, Que l'Espagne en donnant l'Infante au Dauphin, se reservoit à tous les droits que ce Mariage pouvoit lui donner dans la suite (8). Voilà ce qui étonnoit & même effrayoit Henry. Il auroit pu trouver un sens à des affirmations si fortes & si positives, si ses desseins contre la Maison d'Autriche eussent encore été aux mêmes termes, que trois ou quatre ans auparavant: Mais qu'on parlât ainsi dans une Cour, où l'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit pris sur tout cela une résolution, dont rien ne le feroit changer tant qu'il vivroit; voilà ce qui lui faisoit naître malgré lui les plus terribles pensées.

En effet, tout le monde étoit parfaitement instruit qu'il travailloit à s'allier avec le Duc de Savoie; ainsi qu'à faire épouser l'Héritiere de Lorraine au Dauphin, afin d'unir un jour cet Etat à la France: & que c'étoit en partie pour faire valoir ce droit, qu'il s'attachoit par ses bienfaits les Princes d'Allemagne, qui pouvoient l'aider dans cette entreprise, contre ceux qui la traverseroient. On sçavoit de-plus qu'il songeoit à marier son second Fils avec Mademoiselle de Montpensier (9) (ils étoient déja fiancés); à donner sa seconde Fille au Prince de Galles, celui de tous les Princes de l'Europe dont, sur mon rapport, il se promettoit le plus; enfin à faire réüssir le Mariage de son troisieme Fils avec la Princesse de Mantouë, Petite-fille de Savoie, pour se donner une raison ou un prétexte de mettre le pied en Italie. Je crois qu'on conviendra que Sa Majesté possedant le Mantouan & le Montferrat, avec les entrées libres dans ces deux petits Etats; & qu'étant assûrée du Duc de Savoie, devenu de son côté possesseur du Milanois, aussi-bien que des Venitiens, nos inséparables Alliés; rien ne pouvoit l'empêcher de donner la loi à toute l'Italie, & sans qu'il

(8) On est bien surpris après cela de voir avancer à Siri, *Mem. Second. t. 1. p.* 187. que Henry IV. ne souhaitoit rien tant que le Mariage du Dauphin avec l'Infante d'Espagne. Il ne faut point de meilleure preuve, que cet Etranger n'a connu que par ouï-dire les Affaires du Conseil de France de ce temps-là. Je trouve encore plus blâmable en lui la partialité qu'il montre presque par-tout, contre la Personne & la Politique de ce Prince.

(9) Marie de Bourbon, Fille & unique Héritiere de Henry, Duc de Montpensier, mort l'année précedente.

(10) Le

qu'il lui en coûtât, disoit ce Prince, l'injustice de retenir le bien d'autrui. 1609.

Henry trouvoit tant de plaisir à parler de la suite de tous ses Projets Politiques, qu'il ne songeoit pas qu'il parloit à un homme, qui en étoit tout aussi bien informé que lui-même : Mais il revint bien-tôt à la Cabale Espagnole, & à ses propres frayeurs de ce qu'il la voyoit se conduire, comme si elle avoit été assûrée qu'il n'avoit plus que très-peu de temps à vivre. Quel que pût être le fondement de cette supposition, elle lui devenoit plus frappante, lorsqu'il faisoit réflexion qu'on répandoit de toutes parts dans le Public mille pronostics, qui fixoient sa mort dans la cinquante-huitieme année de son âge : prédiction, qu'on donnoit pour une inspiration divine ; parce qu'elle étoit fortement appuyée de certaine Religieuse, alors en grande véneration. Pasithée (c'est le nom de cette Dévote) avoit été quelque temps en France ; & depuis qu'elle en étoit sortie, elle étoit demeurée en commerce de Lettres avec la Reine. C'est elle dont on se servoit pour persuader à cette Princesse de se faire couronner à Paris, avec toute la magnificence & les ceremonies propres à lui conserver l'autorité dont elle avoit besoin, disoit-on, après la mort prochaine du Roi ; & l'on parloit même hautement de faire revenir cette Entousiaste.

Ce dessein, tous ces discours & ces présages, ne sortoient presque plus de l'esprit de Henry, & le remplissoient d'amertume. » Je n'ai aucune inclination à cela, me dit-il, en parlant du Couronnement ; & je crois devoir rapporter ses propres paroles, qui assûrément sont remarquables ; » non plus » qu'à souffrir, continua-t'il, que cette Pasithée revienne en » France : le cœur me présage qu'il me doit arriver quel- » que desastre ou signalé déplaisir à ce Couronnement. Si » ma Femme s'y opiniâtre, comme on m'a dit que Conchine » & sa Femme lui conseillent obstinément, & à faire venir » cette Religieuse ; il n'y a point de doute que nous ne nous » piquotions bien-fort ma Femme & moi, sur ces deux affai- » res : mais sur-tout, que ce que je vous ai dit touchant ses » desseins en Espagne, ne m'altere & me fasse cabrer tout- » à-fait, si j'en puis découvrir davantage. « Je ne sçais si ce Prince a bien connu la Reine son Epouse : mais j'avouë

1609. que je fus frappé de la réflexion qu'il me fit faire ensuite, qui est, Que cette Princesse ne faisoit tant de vacarme avec lui, au sujet de Mademoiselle de Montmorency & de toutes ses autres amourettes, que parce que ses indignes Conseillers lui persuadoient qu'elle avoit besoin d'un prétexte pour être brouillée avec le Roi, ou du-moins pour paroître l'être : Qu'on payoit le Public de celui-là, faute d'un meilleur : Qu'enfin tout le monde, & moi-même tout le premier, attribuoient à la jalousie, ce qui étoit l'effet d'une malice très-raffinée. Je découvre ici des choses bien odieuses, s'il est vrai que le Conseil de la Reine se soit servi de ce damnable artifice, pour cacher & faire réussir des desseins si noirs, qu'on n'oseroit même les nommer.

Pour me faire voir que je ne devois point en douter, Henry me faisoit remarquer comment, sur une apparence aussi legere que celle de parler plus souvent à la Duchesse de Nevers, & de prendre plaisir à sa compagnie, on avoit fait entrer cette Dame sur les rangs l'année précedente, & Mademoiselle de Montmorency en celle-cy ; afin de ne pas laisser refroidir la Cour ni le Public, sur ces sujets de divorce entre lui & la Reine, qu'il étoit necessaire d'entretenir à quelque prix que ce fût : & il en concluoit qu'il ne se donneroit jamais que des peines inutiles pour les faire cesser ; & que quand même il renonceroit à voir de sa vie la Princesse de Condé, ce seroit à recommencer éternellement avec des gens, qui avoient de si grandes raisons de ne point vouloir de paix. Il me dit sur ce dernier article, Qu'il avoit renoncé à rien obtenir de cette Dame : Que s'il ne pouvoit vaincre son amour, il sçauroit du-moins prévenir un éclat dangereux, & respecter le lien sacré, qu'il n'avoit formé que pour imposer silence à ses desirs. C'étoit avec beaucoup de sincerité qu'il me parloit ainsi (10) : je me serois reposé sur cette assûrance, si je n'avois sçu avec com-

(10) Le Maréchal de Bassompierre, auquel il fut proposé de donner Mademoiselle de Montmorency en mariage, rapporte entr'autres discours sur cette matiere, celui-cy que lui tint Henry IV. » Lors il me répondit après un grand soupir : Bassompierre, je te veux parler en » Ami. Je suis devenu non-seulement amoureux, mais furieux & » outré de Mademoiselle de Montmorency. Si tu l'épouses, & qu'elle » t'aime, je te haïrai : si elle m'aimoit, tu me haïrois. Il vaut mieux » que cela ne soit point cause de » rompre notre bonne intelligence ; » car je t'aime d'affection & d'inclination. Je suis résolu de la marier

1609.

bien de facilité un cœur trop tendre souffre d'être trompé par lui-même.

Le Roi continuant à me parler des Conseillers de la Reine, entr'autres de Conchine & de sa Femme, m'apprit des choses, après lesquelles je ne puis regarder ces Etrangers que comme des monstres : Qu'ils empêchoient la Reine de toucher aux viandes qu'il lui envoyoit ; & qu'ils lui persuadoient de faire faire fort souvent sa cuisine dans leur Chambre. Mais de quoi servoit-il à Sa Majesté d'invectiver ainsi alternativement & contre les Italiens & contre la Reine ? Je convenois assez qu'il n'y avoit point de châtiment que les premiers ne méritassent ; & qu'il étoit tout-à-fait singulier, comme le remarquoit Henry, que cette Princesse n'eût jamais eu de liaison qu'avec des personnes, qui avoient donné les conseils les plus violens contre sa vie, au temps du Tiers-parti ; ou qu'avec d'autres, qui ne lui vouloient pas plus de bien presentement (11) : Mais que pouvois-je faire pour tirer ce Prince de l'état où je le voyois, lorsque lui-même

» à mon Neveu le Prince de Condé, » & de la tenir auprès de ma Famille : ce sera la consolation & l'entretien de la vieillesse, où je vais desormais entrer. Je donnerai à mon » Neveu, qui aime mieux mille fois » la Chasse que les Dames, cent mille livres par an, pour passer son » temps : & je ne veux autre grace » d'elle que son affection, sans rien » prétendre davantage. « *Tom.* 1. *pag.* 229. Mais dans la suite cette passion, comme M. de Sully l'avoit prévu, porta Henry bien au-de-là des bornes qu'il s'étoit prescrites.

(11) La Reine Marie de Medicis a donné en toute occasion tant de marques convaincantes d'une veritable tendresse pour son Mari, que ceux qui ont justifié & loué toutes ses actions, comme l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, n'ont pas même songé qu'il fût besoin de relever aucune des accusations des Memoires de Sully : Et ce Ministre lui-même, si l'on y fait bien attention, ne lui impute, ou ne lui fait imputer par Henry IV. que d'autoriser par trop de confiance & de crédulité, les méchans desseins de quelques personnes de sa Cour : desseins, auxquels ces personnes avoient soin de ne jamais faire servir cette Princesse, qu'en interessant la jalousie, qu'il lui étoit naturel de montrer contre les Maîtresses de son Mari. Ce n'est même qu'en pensant de cette maniere sur l'un & l'autre, qu'on peut trouver la clef de quantité de paroles & de démarches de ces deux Epoux, qui sans cela paroîtroient tout-à-fait contradictoires ; parce qu'elles marquent en-même-temps dans les mêmes personnes, confiance & défiance, estime & indifference, tendresse & froideur. L'Historien que je viens de citer, rapporte une infinité de ces traits en bien & en mal : Il represente Henry IV. se plaignant & se louant tour-à-tour de la Reine ; tantôt disposé à la renvoyer tout-à-fait, ou à l'éloigner ; tantôt ne voyant qu'elle dans tout son Conseil, capable de l'administration des Affaires en son absence, & du poids d'une Regence. *Hist. de la Mere & du Fils*, *tom.* 1. *Pass.*

1609. ne s'aidoit en rien? Croiroit-on que tout ce long discours, auquel je suis persuadé qu'il n'y a personne qui ne se sente interessé, n'aboutit de sa part qu'à des prieres de redoubler d'attention contre les artifices des Espagnols ; & d'entreprendre de nouveau de persuader à la Reine, qu'elle devoit le sacrifice des Conchines & autres brouillons, à l'assûrance qu'il lui donnoit par ma bouche, de ne plus voir, si elle l'éxigeoit, ni femmes ni filles : » N'étant pas juste, me di- » soit ce Prince trop bon, que je me prive de tous mes plai- » sirs pour la contenter, sans qu'elle fasse le semblable ; ni » que je m'accommode à toutes ses volontés, pendant » qu'elle contredira toutes les miennes. «

Il me permit de communiquer à Sillery tout ce que je jugerois à-propos de ce que je venois d'entendre, mais non pas à Villeroi. » Je vous y laisse, dit-il, penser tout à loi- » sir, pour m'en aller dîner (il étoit en effet fort tard). Je » suis levé dès la pointe du jour, n'ayant point dormi tou- » te cette nuit, parce que mon esprit n'a fait que rêvasser » sur toutes ces brouilleries ; & que je n'aurois pas eu plus » de repos la nuit suivante, si je ne m'en fusse déchargé à » vous. « Sa Majesté monta dans mon carrosse, que je lui avois fait préparer ; en me disant en presence d'un fort-grand nombre de personnes qui étoient dans la cour : » Adieu, » Mon Ami : aimez-moi bien ; servez-moi de-même ; & vous » souvenez de tous les discours que nous avons tenus ensem- » ble : car je vous aime autant que vous pouvez le desirer. «

Je crois avoir justifié cy-devant par les plus solides raisons, ma perseverance dans l'opinion que tous ces prétendus complots, moitié étrangers moitié domestiques, n'ont jamais été ni bien réels, ni bien à craindre. J'avouë pourtant qu'il y avoit des momens, où la force de mon attachement pour mon Prince ne me permettoit pas d'écouter indifferemment tout ce que j'entendois dire à ce sujet ; & que quelle que fût ma fermeté, je me laissois épouvanter malgré moi de ce que je sçavois n'être qu'un phantôme. Voilà l'état où je me trouvai tout le temps que Henry me parla, & après qu'il fut parti. Notre conversation fut singuliere, en ce que je ne proférai presque pas un mot, pendant un si long-temps : Et lorsque je voulus me mettre à table pour dîner, l'agitation de mon cœur, & les nuages dont mon esprit étoit in-

vesti, me jetterent dans un abbattement secret & un dégoût pour tout ce qu'on me servit. Il n'étoit certainement pas besoin que le Roi m'excitât à faire de nouvelles réflexions : je m'y plongeois tout entier ; & j'en faisois jusqu'à prévoir & arranger l'une après l'autre dans mon esprit, toutes les choses dans lesquelles j'appercevois la moindre possibilité. 1609.

Cependant lorsque cette premiere confusion d'idées eut fait place à un sentiment plus froid & plus arrêté, je fus forcé de conclurre, comme j'avois toujours fait, que mes alarmes ne portoient que sur celles de Henry, qui n'avoient elles-mêmes aucun fondement bien certain. Le Conseil de Madrid voyant que le Roi de France commence à avancer en âge, & qu'il a eu quelques attaques de maladies assez violentes, prend les devants pour faire goûter à la Reine & au Conseil de France, une Politique qui doit être son salut : il n'y a en ceci rien de bien extraordinaire. Il trouve parmi les François des personnes d'assez bonne volonté pour entrer dans ses vuës ; & il met ces personnes en jeu, afin de s'épargner la honte de démarches suivies d'un refus : Si elles le sont veritablement, le Conseil Espagnol peut long-temps feindre le contraire, & rompre ou rallentir l'ardeur des Alliés de la France, trompés par cette apparence : il n'y a encore rien dans cette conjecture, qui ne quadre avec le caractere Espagnol, décidé par une infinité de démarches semblables. Lorsque Philippe II. jetta feu Monsieur, Duc d'Alençon, dans l'entreprise d'Anvers, qui ruina ses affaires & sa réputation ; c'étoit tout ce qu'il s'en promettoit interieurement, lorsqu'à l'exterieur il paroissoit la regarder comme un coup necessaire pour assûrer à ce Prince la souveraineté des Pays-bas, dont il le leurra jusqu'au bout. Mais est-ce à dire pour cela que l'Espagne songeât à se rendre maîtresse de la vie du Roi ? Combien de raisons rendoient la Personne & les interêts de ce Prince chers à tous les François, & à ceux mêmes des Courtisans qu'il sembloit que cette Couronne eût mis dans son parti ? A quoique le cœur humain puisse se porter, lorsqu'il est agité par une forte passion ; j'avois horreur des idées de crime, qu'il falloit necessairement supposer dans des personnes, que la naissance, l'éducation, les sentimens, soûtiennent contre la noirceur & les attentats ; quoiqu'elles les laissent capables de quelques foiblesses pas-

1609. ſageres. Eſt-ce reſpect, ou délicateſſe de ſentiment, qui me fait penſer & parler ainſi ? eſt-ce ſimplement l'horreur & l'éloignement de toute action lâche & infâme ? Quoiqu'il en ſoit, je me trouvai, à la fin de toutes ces réflexions, auſſi tranquille que je l'étois avant que le Roi m'eût parlé : & ſi la douceur qu'on lui connoiſſoit, me faiſoit encore de-temps-en-temps apprehender que la licence ne s'en autoriſât, par l'eſperance de l'impunité ; je n'en apprehendois du-moins aucun de ces coups accablans (12), qui portent une conſternation ſubite.

Quant à l'autre point du diſcours de Sa Majeſté : Il eût été bien plus à-propos pour ce Prince, de fermer la bouche une bonne fois à la Reine, en commençant à rompre tout-

(12) Je crains bien que M. de Sully ne ſe ſoit raſſûré avec trop de facilité, ſur des bruits & des ſoupçons, d'une auſſi grande conſéquence que ceux dont il eſt queſtion ici. » Il y » avoit lors, dit l'Auteur des Me » moires pour l'Hiſtoire de France, » tant de bruits de Conſpirations » contre le Roi, que l'on croyoit à » Paris que c'étoit le point principal » du long ſéjour qu'y faiſoit Dom » Pedre de Tolede : c'eſt pourquoi » on ſouhaitoit fort ſon éloigne- » ment. « Les craintes de Henry n'étoient donc pas mal-fondées : Et c'eſt le Duc de Sully qui, dans cette occaſion comme dans pluſieurs autres, a été malheureuſement pour ce Prince, trop attaché à ſon ſens. Il ne ſerviroit de rien de diſſimuler, qu'un peu de vanité & d'entêtement ont été les défauts d'un caractere, digne d'ailleurs d'être envié par mille belles parties.

On croit toujours s'appercevoir, en liſant les Memoires de ce temps-là, que ce petit nombre de Serviteurs auxquels Henry IV. étoit veritablement cher, n'employerent point tout ce qu'on auroit pu prendre de précautions ; pour parer le malheur qui arriva. On n'auroit peut-être rien de bien ſolide à répondre à quelqu'un, qui appelleroit ce ſentiment, un jugement après coup : Et il faut convenir encore, que ſi tous les complots ſourds & ſecrets, dont il eſt parlé dans une infinité d'endroits de ces Memoires, ſans pourtant qu'on y voie rien articuler de bien poſitif, ont été réels, comme l'évenement veut qu'on le croie ; ils ne pouvoient guére manquer d'avoir leur effet, par l'éloignement qu'on connoiſſoit à ce Prince pour la ſévérité & la vengeance. On doit bien haïr ceux qui par de pareils éxemples, tournent l'eſprit des Souverains vers le Deſpotiſme & la cruauté.

Au-reſte, la maniere dont le Duc de Sully expoſe ici le fond de ſes ſentimens ſur tous ces complots, détruit abſolument un ſoupçon, qui eſt venu à quelques-uns de ceux qui ont fait une ſérieuſe attention ſur tout ce qui ſe paſſa en ce temps-là. Ce ſoupçon eſt, que le Duc de Sully n'ignora rien de ce qui ſe tramoit contre la Perſonne de Henry IV : Mais qu'après avoir fait tous ſes efforts pour engager ce Prince à faire uſage de ſon autorité, & voyant que la foibleſſe de Henry lui avoit toujours fait rejetter les conſeils qu'il lui avoit donnés là-deſſus ; il demeura interieurement convaincu que ce Roi malheureux n'éviteroit point ſa cruelle deſtinée : & qu'il prit le parti de ne point augmenter inutilement ſes alarmes ; mais ſeulement de le faire ſortir tout le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, d'une Ville où il demeuroit expoſé à de ſi grands dangers.

à-fait des liens, que l'âge de Henry rendoit encore plus mesféans : mais il devoit du-moins se conserver dans de pareils égaremens, assez d'empire sur sa raison, pour éviter toute intrigue, qui pût faire une affaire de Politique, d'une simple galanterie. Toutes celles dans lesquelles on avoit vu Henry engagé, avoient nui ou à sa fortune, ou à sa gloire, & certainement à son repos : Mais il est sans contredit, que le plus dangereux de tous les pieges, est celui que lui tendoit l'amour, dans la personne de la Princesse de Condé : toutes les suites en étoient à craindre ; & elles pouvoient être en fort-grand nombre.

On a vu d'avance dans ces réflexions, la réponse que je fis au Roi, lorsque suivant son ordre j'allai le retrouver cinq ou six jours après. Il sortoit de sa Chambre, pour aller aux Tuileries par la Grande Galerie. Nous nous promenâmes dans la premiere galerie, près d'une heure. Je remis la tranquillité & la joie dans son esprit : Il resolut de redoubler ses efforts pour extirper, s'il étoit possible, dans son Conseil & dans la Cour, toute cette Politique Espagnole ; & il se promit bien d'élever ses Enfans, sur-tout le jeune Prince qui devoit être son Successeur, dans toutes ses Maximes : Attacher étroitement les Protestans à leur Roi & à leur Patrie ; & éloigner avec un égal soin tous les Etrangers de la participation aux affaires de l'Etat : c'étoient-là selon lui les deux principales, & les plus capables d'assûrer la tranquillité publique contre tous les Troubles Civils.

Une conclusion naturelle de tout ceci, c'est que Henry ne devoit perdre que le moins de temps qu'il se pourroit, à travailler à l'éxecution de ses grands desseins ; dont c'eût été risquer le succès, que de la remettre au temps d'une vieillesse impuissante : Aussi son application à tout ce qui pouvoit y contribuer, ne fit que croître encore depuis ce moment. Les voyages de Sa Majesté à l'Arcenal devinrent plus fréquens ; & j'allois à presque toutes les heures du matin & de la nuit au Louvre, où il m'étoit permis d'entrer en carrosse jusque dans la cour : le Roi accorda cette distinction, dont il n'y avoit de toute la Cour que deux autres Ducs (13) qui jouissoient, à mes incommodités, qui me rendoient le se-

(13) Le Duc d'Epernon : je ne sçais quel peut être l'autre. L'Historien du Duc d'Epernon avance, qu'il fut le seul qui jouît de cette prérogative.

1609. rein incommode; au besoin qu'il avoit presque continuellement de ma presence; & comme je le crois encore, à son amitié pour moi.

Il continua à me faire dresser tous les Etats & Memoires, propres à former un Cabinet complet de Politique & de Finance: Et afin que rien ne manquât à l'éxecution de cette idée, dont il ne me cachoit plus l'objet; il voulut que je lui fisse construire une espece de Cabinet, ou grand Bureau, proprement travaillé, & entierement garni de tiroirs, de layettes & de cassetins, tous fermans à clef, doublés de satin cramoisi, & en assez grand nombre pour y renfermer chacune dans leur ordre, toutes les Pieces qui le devoient composer. Le travail en est presque immense, quoique du premier coup d'œil il ne le paroisse point.

Pour en donner une idée, sans user de rédites; qu'on se figure tout ce qui peut avoir un rapport prochain ou éloigné à la Finance, à la Guerre, à l'Artillerie, à la Marine, au Commerce, à la Police, aux Monnoyes, aux Mines, enfin à toutes les Parties du Gouvernement interieur & exterieur, Ecclesiastique & Civil, Politique & Domestique. Chacune de toutes ces Parties, dis-je, avoit son quartier séparé dans ce Cabinet d'Etat, qui devoit être placé dans le Grand Cabinet des Livres du Louvre; avec toutes les commodités possibles, pour que toutes les Pieces qui les concernoient, pussent se trouver sous la main, d'un simple coup d'œil, en quelque quantité qu'elles fussent. Dans le côté destiné à la Finance, se verroient le Recueil des differens Reglemens; les Memoires des opérations, des changemens faits ou à faire, des sommes à recevoir ou à payer; une quantité presqu'innombrable d'Etats, de Memoires, de Totaux & de Sommaires, plus ou moins abbregés: cela est plus facile à imaginer qu'à representer: Toutes les Lettres de quelque conséquence, que Sa Majesté m'avoit écrites, y seroient en liasse, & cottées

du vivant de Henry IV. La Reine-Mere l'accorda pendant la Régence à tous les Ducs & Pairs, & Officiers de la Couronne, qui sont demeurés en possession d'entrer en carrosse dans les Cours des Maisons Royales. Le Duc d'Epernon l'obtint en 1607. sous prétexte que sa Goutte ne lui permettoit pas de faire un trajet un peu long à pied: & ce prétexte lui servoit encore à se faire porter entre les bras de ses Estafiers, jusque dans la Chambre de la Reine, chez laquelle il alloit jouer tous les jours, & à toutes sortes d'heures.

(14) La

cottées, avec un Extrait indicatif de chacune d'elles. 1609.

Sur le Militaire; outre les Comptes, détails & Memoires, ſervant à en marquer l'état actuel, on trouveroit les Ordonnances & Papiers d'Etat, les Ouvrages de Tactique, des Plans, des Cartes Géographiques & Hydrographiques, ſoit de la France, ſoit des differentes Parties du Monde : ces mêmes Cartes en grand, & mêlées de differens morceaux de peinture, devoient être placées dans la Grande Galerie. Sur quoi l'idée nous vint encore à Sa Majeſté & à moi, de deſtiner une grande Salle-baſſe avec ſon premier étage, à faire un Magaſin de Modelles & d'Originaux de tout ce qu'il y a de plus curieux en Machines, concernant la Guerre, les Arts, les Métiers & toutes ſortes d'Exercices nobles, libéraux & méchaniques; afin que tous ceux qui aſpirent à la perfection, puſſent venir ſans peine s'inſtruire à cette Ecole muette : l'appartement bas auroit ſervi à mettre les Pieces les plus lourdes; & le haut, les plus legeres: Un Inventaire éxact des unes & des autres, eût été une des Pieces du Cabinet dont je parle (14).

Des Liſtes de tous les Bénefices du Royaume, avec leur dénomination & qualification juſtes; des Etats de tout l'Ordre Eccleſiaſtique, Séculier & Régulier, depuis le plus grand Prélat juſqu'au moindre du Clergé; avec diſtinction des Naturels & des Etrangers, & dans l'une comme dans l'autre Religion; n'auroient pas été les Pieces les moins curieuſes, parmi celles qui appartenoient au Gouvernement Eccleſiaſtique. Ce travail étoit le modelle d'un autre dans la Police, par lequel le Roi eût pu voir, à un près, le nombre des Gentilhommes de tout le Royaume, diviſés par Claſſes, & ſpécifiés par la difference des Titres, Terres &c : Idée d'autant plus agréable au Roi, qu'il formoit depuis long-temps le plan d'un nouvel Ordre de Chevalerie, avec celui d'une Académie, d'un College & d'un Hôpital Royal, deſtinés à la ſeule Nobleſſe; ſans que cette Inſtitution, ſi utile & ſi

(14) La mort de Henry IV. empêcha l'éxecution totale de ces deſſeins, auxquels on ne peut refuſer ſes louanges : On voit même fort-aiſément, que tout imparfait qu'eſt demeuré ce Cabinet d'Etat, il eſt pourtant le berceau où ont pris naiſſance pluſieurs beaux & utiles Etabliſſemens, qui ont fait honneur aux Miniſtres ſuivans. On aura dans tout ce Livre, bien des ſujets de faire cette réflexion. Voyez ce que nous en avons dit dans la Préface.

1609. glorieuse, eût été à charge au Peuple, ni aux Finances (15). Il avoit été proposé en même temps, & avec les mêmes avantages, de créer un Camp, ou Corps permanent, de six mille hommes d'Infanterie, de mille Chevaux, & de six Pieces

(15) Cette idée du Duc de Sully pourroit encore être étenduë. On se plaint depuis long-temps avec raison, que l'éducation publique qu'on donne à la Jeunesse dans les Colleges de France & de toute l'Europe, se sent encore de la rudesse des temps les plus barbares; & qu'il semble, à la maniere dont on éleve tous les enfans indifferemment, que nous ne connoissions d'autre méthode, que celle qui conduit à faire des Prêtres & des Théologiens. Le Latin & le Grec; une Réthorique, qui n'est propre qu'à dépraver le goût, & à rendre l'esprit faux; un Cours de Philosophie, où dans le long espace de deux années, l'on n'apprend presque que des choses si séches & si rebutantes, si frivoles & si inutiles, qu'il faudroit mettre autant de temps à les oublier, si la forme & la Langue dans lesquelles on les montre, ne produisoient pas d'elles-mêmes cet effet; ensuite un Cours de Droit encore plus long, où avec les mêmes inconveniens la Jurisprudence Françoise, est ce qu'on enseigne le moins: Voilà à quoi se réduit cette Méthode, dont le malheureux fruit est que dans un temps, où la quantité de bons Livres sur toutes sortes de matieres, devroit inspirer le goût de toutes les Sciences & de tous les Arts, en-même-temps qu'elle en applanit les difficultés; les Jeunes-gens non-seulement n'en profitent point, mais encore entrent dans le monde, prévenus contre toute espece de Litterature, & pleins d'aversion pour tous les Livres en géneral, par le petit nombre de ceux qu'on leur a fait feuilleter si laborieusement: aversion, dont souvent ils ne reviennent jamais; ou dont ils ne reviennent, que pour se faire de la lecture un simple amusement, dans un âge ou leur esprit à perdu cette vigueur, sans laquelle le talent le plus décidé n'est plus qu'un avantage inutile.

Seroit-il donc impossible que réduisant de moitié au-moins ce nombre prodigieux de Colleges Latins, on convertît le reste en des Colleges plus utiles à la Jeunesse, pour les differentes professions auxquelles elle est appellée? Qu'en consacrant par éxemple les premieres années de l'enfance, à apprendre les premiers devoirs de la Religion & de la Vertu, à bien lire, bien écrire & bien chiffrer; on fît passer ensuite les Jeunes-gens dans d'autres Colleges, où avec une simple teinture des Langues sçavantes, pour ceux qui n'en doivent pas faire un fort-grand usage, on les éxerçât à bien parler & à bien écrire dans notre Langue; à se familiariser avec ses differens styles, le style épistolaire sur-tout; & à entendre du-moins celles de quelques-uns des Peuples voisins, avec lesquels nous avons le plus de relation: Qu'à ces Ecoles succedassent celles, où l'on enseigneroit les Elemens des plus necessaires parties des Mathematiques, de la Géographie & de l'Histoire; où la Tactique, la Politique, la Jurisprudence, le Commerce, presentés sous des Principes courts & clairs, servissent aux Maîtres à développer le talent de leurs Eleves, & aux Eleves, à se fixer à celui pour lequel la Nature leur donne plus de disposition & d'attrait.

Le peu que je viens de marquer, peut à-peine passer pour une ébauche très-grossiere d'un meilleur Projet: Il doit pourtant suffire, ce me semble, pour faire comprendre que ce ne peut être qu'en suivant une semblable idée, qu'on parviendra à inspirer aux Jeunes-gens l'émulation de la vraie gloire, du travail & de l'application; à les retirer de l'oisiveté & de la débauche, auxquelles

d'Artillerie, complettement équipées: Douze Vaiſſeaux ronds, & autant de Galeres, entretenus en bon ordre, repondoient, pour la Marine, à ce nouvel Etabliſſement militaire. 1609.

Comme les projets d'amélioration & de rectification à toutes ſortes d'égards, y tenoient une des principales places; à commencer par celui qui devoit ſuivant le deſſein de Henry, faire changer la face de toute l'Europe, & qui y étoit éclairci & développé de la maniere la plus nette, & dans la forme la plus étenduë; il y en avoit de particuliers, ſur toutes ſortes de ſujets. Dans ceux par éxemple qui regardoient la Guerre, on indiquoit les moyens de maintenir ſi éxactement la diſcipline, conſiderée non-ſeulement dans l'éxercice actuel de la Guerre, mais encore dans le temps de la Paix; qu'ils euſſent rendu ſacrée pour le Soldat, la perſonne du Marchand, de l'Artiſan, du Paſteur & du Laboureur. Ces quatre ſortes de Profeſſions, ſur leſquelles il eſt vrai de dire que roule tout l'Etat, auroient trouvé toute ſorte de ſûreté contre les violences de la Nobleſſe, dans d'autres Memoires ſur la Police & le Gouvernement interieur. Ceux-cy marquoient ſi juſte la diſtinction des Conditions, & l'étenduë de leurs droits, qu'aucune d'elles n'eût pu dans la ſuite, ni abuſer de la ſuperiorité, ni ſe ſouſtraire à la ſubordination. L'objet de ceux qui avoient rapport au Clergé, étoit d'engager tous les Eccleſiaſtiques à faire d'un bien, qui à proprement parler n'eſt point à eux, l'uſage qu'éxigent les Canons; à ne point unir enſemble deux Bénefices, de la valeur de ſix cens livres de revenu; à n'en poſſeder aucun, qui rapportât plus de dix mille livres; du-reſte, à s'acquiter dignement de leurs fonctions, & à regarder le bon éxemple comme la premiere des loix qui leur ſont impoſées.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail; parce que j'ai eu occaſion de traiter ces ſujets, dans differens

on les voit ſe livrer; enfin, à donner à l'Etat les plus excellens Sujets en tout genre. On voit tous les jours, que la connoiſſance de cette verité eſt ce qui détermine tant de Parens à préferer pour leurs Enfans l'éducation privée & domeſtique, à celle des Colleges: On ne ſçauroit les en blâmer; quelque perſuadé qu'on ſoit des avantages que celle-cy a d'ailleurs ſur l'autre: Et c'eſt ce qui fait encore plus regreter que cette éducation publique n'ait point encore été portée parmi nous au point de perfection, où tout le monde ſent qu'elle pourroit & qu'elle devroit être.

1609. endroits de ces Memoires (16). Je renvoie de-même à tout ce que le Lecteur a déja vu, ou qu'il verra, ſur le chapitre de la Morale, & des Maximes pour un bon & ſage Gouvernement, qui y tenoient auſſi leur rang. J'abbrege un détail que je pourrois rendre infiniment plus-long; & par la raiſon même que quelqu'étenduë que je lui donnaſſe, je ne pourrois tout marquer ici; du-moins ſans jetter dans la fatigue & l'ennui inévitables lorſqu'on n'a rien d'abſolument nouveau à expoſer.

Entr'autres Etats ſur la Finance, en voici un ſur les moyens de recouvrer de l'argent, que j'ai cru ne devoir pas confondre avec les autres Pieces du Cabinet d'Etat dont je ne fais aucune mention: On pouvoit s'en promettre plus de cent millions, en trois ou quatre ans. La ſeule attention que j'y recommandois, étoit de ne s'en ſervir que dans la neceſſité, & de commencer par ce qu'il renferme de moyens plus faciles & moins onéreux: ils y étoient exprimés dans l'ordre qu'on va voir; mais ce n'eſt qu'un ſimple abbregé que j'en donne ici (17):

Un nouveau Reglement ſur les Maîtriſes des Ports & Havres, Bureaux des Traites-Foraines & Domaniales, Péages des Rivieres & droits d'embouchures; avec une nouvelle réappréciation de ces droits, & une création de Char-

(16) Cette eſpece d'Ecole muette pour la Finance, la Guerre, le Commerce &c. me paroît une idée ſi heureuſe, que je ne vois rien en effet, à quoi elle ne doive s'étendre. Pourquoi les perſonnes qu'on appelle à la participation des differentes Affaires du Gouvernement, font-elles tant de fautes? Parce que n'y ayant ni regles poſitives, ni principes écrits, qu'ils puiſſent conſulter, & qui ſerviroient, ou à leur donner les vuës qu'ils doivent avoir, ou à redreſſer les leurs; ils travaillent preſque toujours au hazard, & qu'ils agiſſent ſouvent hors du veritable plan. De-là vient qu'à tous égards, nous arrivons ſi tard au but qu'on devroit ſe propoſer, & que très-ſouvent on le manque tout-à-fait. Il n'y a guére de Corps ou de Communautés, qui puſſent ſubſiſter ſeulement deux ou trois ſiecles, ſans le ſecours d'une Regle d'Inſtitut, toujours preſente à ceux qui les conduiſent: Comment l'Etat, qui les renferme tous, pourra-t'il s'en paſſer? Comment ſans cela, ceux qui ſuccedent dans les Places & les Emplois, ſeront-ils au fait de ce que les conjonctures changent ou ne changent point, aux Principes qu'ils voient qu'ont ſuivi leurs Prédeceſſeurs? Faute de cette Regle, de cette Loi permanente, une bonne idée qui n'a pu s'éxecuter, périt avec l'Inventeur; & une infinité de mauvaiſes, adoptées par vivacité, par ignorance, ſe perpétuënt.

(17) On voit un autre Etat ſur le même ſujet, dans les Memoires de Sully, *Tom.* 4. *pag.* 99: des deux, je n'en fais qu'un ſeul.

ges & d'Offices pour les percevoir. Autre Reglement ſur les Marchands vendeurs & acheteurs de beſtiaux, vins & autres boiſſons, poiſſon frais & ſalé, bois, foin & autres denrées. Autre ſur les Poſtes; dans lequel étoient compris les Maîtres & Contrôleurs des Poſtes, les Chevaucheurs d'Ecurie du Roi, les Courriers & Banquiers & leurs Commis, les Coches (18), les Meſſagers à pied & à cheval, & tous Chariots & Voitures par eau & par terre. Lorſque je liſois cet article au Roi, il me dit: » Je vous recommande à La-Varenne & à tous » les Chevaucheurs; je vous les renverrai tous. » Autre, ſur les Marqueurs de cuirs, Jaugeurs, Cabaretiers, Regratiers, Commiſſaires, Aſſeſſeurs & Collecteurs, Proprietaires des maiſons à louer &c: » Bon, bon, dit Henry ſur cet » article; il faut faire tout cela pour nous: car auſſi-bien » ſuis-je tous les jours importuné de l'accorder au profit des » uns & des autres. « Sur les Aides, Quatrieme & Huitieme, Entrée & ſortie des Marchandiſes, ſoit de Ville à Ville, ſoit de Province à Province: Création de nouveaux Officiers aux Greniers à ſel, avec augmentation de droits pour eux & pour les vendeurs à petite meſure: Augmentation d'un écu par Minot de ſel; & autres Reglemens, tant pour les ſalines, que pour le tranſport du ſel qui y eſt pris: » Je le voudrois » bien, dit Henry; mais il y aura bien des crieries, ſi vous » ne commencez par votre Gouvernement. « Sur les Parties Caſuelles & le Droit Annuel (19). Sur les Secretaires du Roi, à augmenter de ſeize: Cruës ſur le Sel, par forme de Taille, 1609.

(18) Les Chevaux de poſte, & les Coches publics, ſont un des Etabliſſemens du Regne de Henry IV.

(19) Voilà la premiere & la ſeule fois qu'il eſt fait mention dans nos Memoires, du Droit Annuel. J'en ſuis d'autant plus ſurpris, que l'établiſſement de ce Droit, par lequel les Charges de Judicature, devenuës vénales ſous le Regne de François I. ſont renduës héreditaires, a été fait, comme chacun ſçait, ſous Henry IV; que M. le Duc de Sully en eſt vraiſemblablement le principal auteur; & que lorſque l'Edit en fut porté, on n'entendit auſſi-tôt par-tout que murmures & que plaintes, de ce que ces Charges portées, au moyen de ce nouveau droit, à un prix éxorbitant, alloient être fermées à la Nobleſſe & aux perſonnes de mérite, & devenir le partage des gens de fortune; de ce qu'on autoriſoit par-là les véxations de la Juſtice, au-lieu de les réprimer &c.

Le Cardinal de Richelieu, frappé des bonnes raiſons qu'avoit euës M. de Sully d'en uſer ainſi, & qu'il avoit appriſes de la bouche même de ce Miniſtre, employe la *Section premiere du Chap. 4. de ſon Teſtam. Politiq. 1. Partie*, à prouver que ni la vénalité ni l'héredité des Charges de Judicature, ne doivent être abolies dans ce Royaume. » Le feu Roi, dit-il, aſ» ſiſté d'un fort-bon Conſeil, dans

1609. pour en faire le fond destiné aux Gages & émolumens de plusieurs Compagnies souveraines & subalternes, principalement de Justice. Sur les deniers communs, patrimoniaux & d'octroi des Provinces, Villes & Communautés. Sur les Offices des Lieutenans, Contrôleurs & Thresoriers, tant Gé-

» une profonde paix, & un regne » exempt de necessité, ajoûta l'éta» blissement du Droit Annuel à la » vénalité... Il n'est pas à présumer » qu'il l'ait fait sans quelque consi» deration, & sans en avoir prévu, » autant que la prudence humaine » le peut permettre, les conséquen» ces & les suites... Rien ne donna » tant de moyen au Duc de Guise, » de se rendre puissant dans la Ligue » contre le Roi & son Etat, que le » grand nombre d'Officiers qu'a» voit intrroduit son crédit, dans les » principales Charges du Royaume: » Et j'ai appris du Duc de Sully, que » cette considération fut le plus puis» sant motif, qui porta le feu Roi » à l'établissement du Droit Annuel » &c.«

Le Cardinal de Richelieu soûtient donc, qu'il vaut encore beaucoup mieux que ces Charges s'obtiennent à prix d'argent, qu'elles soient données à des personnes pauvres & de néant, ou emportées par l'ambition & la faveur. » Au-lieu, dit-il, d'ou» vrir la porte à la vertu, on l'ou» vriroit aux brigues & aux factions; » & on rempliroit les Charges d'Of» ficiers de basse extraction, souvent » plus chargés de Latin que de biens.. » Une basse naissance produit rare» ment les parties necessaires à un » grand Magistrat... Le bien est un » grand ornement aux Dignités, qui » sont tellement relevées par le lustre » exterieur, qu'on peut dire hardi» ment que de deux personnes dont » le mérite est égal, celle qui est la » plus aisée en ses affaires, est pré» ferable à l'autre. D'ailleurs, un » Officier qui met la plus grande » partie de son bien à une Char» ge, ne sera pas peu retenu de mal » faire, par la crainte de perdre » tout ce qu'il a valant... Si l'on » pouvoit, dit-il encore, entrer aux » Charges sans argent, le Commer» ce se trouveroit abandonné de beau» coup de gens, qui éblouis de la » splendeur des Dignités, cour» roient plustôt aux Offices & à leur » ruine tout ensemble, qu'ils ne se » porteroient au trafic, qui rend les » familles abondantes. «

Il prouve en particulier l'utilité du Droit Annuel, parce que sans cela tous les vieux Officiers se déferoient de leurs Charges, » lorsque » l'experience & la maturité de leur » âge les rend plus capables de ser» vir le Public. « Il devoit, ce me semble, ajoûter à cette raison, qu'un jeune homme qu'on destine à posseder une de ces Charges, reçoit de ses Parens une éducation propre au genre de vie qu'on sçait qu'il embrassera. Le conseil par lequel l'Auteur finit cet article, c'est de taxer les Offices à un prix raisonnable, » qui n'excedera pas, dit-il, la moi» tié de celui auquel le déreglement » des esprits les porte maintenant: « Et il rend là-dessus justice à Henry IV. » Le feu Roi, dit-il, prévoyant » ce mal, avoit inséré dans l'Edit » qu'il fit sur ce sujet, des précau» tions capables de le prévenir; ex» ceptant non-seulement du Droit » Annuel les Charges des Premiers» Presidens, des Procureurs & Avo» cats-Géneraux; mais se réservant » de-plus le pouvoir de disposer des » Offices qui y sont compris, lors» qu'ils viendront à vaquer, en » payant préalablement aux héri» tiers de ceux qui en étoient pour» vus, le prix auquel ils seroient éva» lués... Les maux que cause presen» tement le Droit Annuel, ne proce» dent pas tant du vice de sa natu» re, que de l'imprudence avec la» quelle on a levé les correctifs que » ce grand Prince y avoit apportés. » Si l'Edit fût demeuré en la pureté

neraux que Provinciaux, de l'Artillerie, Ponts & Chauffées, &c. à ériger en Titres. Sur les Charges des Bailliages, Elections & Greniers à fel, à augmenter en attributions de Gages, Privileges, &c: le fond pris fur les Tailles, jufqu'à la concurrence de cinq fols par livre. Sur des Elections à créer en Guyenne, Languedoc, Bretagne & Bourgogne: Le Roi prévit bien des murmures dans ces quatre Provinces. Sur les créations de nouveaux Threforiers dans les Bureaux des Finances, deux à Sens & à Cahors, fix en Bretagne, & trois par-tout ailleurs: Henry difoit qu'il eût mieux valu diminuer le nombre de ces Harpies, que de l'augmenter. 1609.

Je propofois un beaucoup plus grand nombre encore d'Offices à créer, dans le befoin, parmi les Threforiers, Payeurs de Rentes & de Gages, Receveurs & autres Officiers des Tailles, Secretaires & Officiers de grande & petite Chancellerie; comme auffi de nouvelles attributions aux Offices éxiftans: Eriger en Charge les deux premiers Commis de tous les Officiers Comptables de France, &c: le détail de toutes ces parties tiendroit trop de place. Le bon cœur du Roi lui reprefentant comme deja arrivé, ce qui n'étoit fimplement qu'en projet, le faifoit fe récrier contre tant de Reglemens, dont j'étois d'accord avec lui qu'il ne falloit furcharger le Peuple, que dans le cas d'une extrême neceffité.

Achevons: De nouvelles Cours Souveraines à ériger en differentes Villes; fçavoir, Parlement, Chambre-des-Comptes & Cour-des-Aides à Lyon, & à Poitiers; en fupprimant la Cour-des-Aides de Montferrand: Cour-des-Aides en Bretagne; parcequ'il étoit propofé d'y porter auffi les Aides:

» de fon premier établiffement, les » Offices ne fuffent jamais venus à » l'excès du prix auquel ils font maintenant... Il ne faut donc que remettre l'Edit du Droit Annuel aux » premiers termes de fon établiffement. «

Ces paroles juftifient pleinement le Duc de Sully, du blâme qu'on veut qu'il ait encouru, par le confeil qu'il donna à Henry IV. fur le fameux Edit du Droit Annuel. En vertu de cet Edit, on fit payer aux Officiers de Judicature, en la place de la Paulette, le foixantieme de la Finance de leurs Charges: ce qui s'eft pratiqué de neuf en neuf ans, jufqu'en 1709, qu'on a obligé ces Officiers de racheter le fond de ce Droit. Voyez *le Journal de L'Etoile, fur l'année* 1605. qui eft celle de cet Edit, *De-Thou*, *Mezerai &c.* Le nombre exceffif des Officiers de Judicature, &c. C'eft & le principal abus, & la vraie caufe de tous ceux dont les bons efprits fe plaignent à cet égard.

1609. une ſeconde à Bordeaux, avec une Chambre-des-Comptes ; une troiſieme en Bourgogne ; & une quatrieme en Provence. Le Roi branla ici la tête, & ne dit mot. Je ne répete point ce qui a deja été dit dans d'autres endroits de ces Memoires. L'averſion que j'y ai marquée contre tout ce qu'on appelle luxe, a pu faire penſer que les dépenſes folles & ſuperfluës étoient rigoureuſement taxées ; & on ne ſe trompe point : On peut même être aſſûré que ſi j'avois été cru, outre le retranchement d'une grande partie de ces dépenſes, incompatibles avec les beſoins preſſans d'un Etat, je n'aurois toléré, ni les carroſſes, ni les autres inventions du luxe, qu'à des conditions, qui auroient coûté cher à la vanité.

S'il eſt neceſſaire de donner ce frein au luxe, dont la contagion a gagné inſenſiblement toutes les parties de l'Etat ; il l'eſt encore bien davantage, d'en arrêter les funeſtes ſuites, dans ceux pour leſquels il n'eſt plus ſimplement une occaſion de diſſipation & de molleſſe, mais un inſtrument de corruption & de ruine domeſtique : C'eſt à quoi il étoit pourvu par un autre projet, qui faiſoit auſſi partie des Pieces du Cabinet d'Etat. Ce n'eſt pas un des moindres malheurs qui ont ſuivi la mort prématurée du Roi, qu'elle ait précipité avec lui dans le même tombeau, tant d'utiles Reglemens, au moment même de leur naiſſance.

Il étoit ordonné par un autre Reglement, aux Avocats & Procureurs-Géneraux des Parlemens, de pourſuivre & de punir éxemplairement, tous ceux qui par le ſcandale d'une vie prodigue ou diſſoluë, portoient un notable préjudice au Public, aux Particuliers, ou à eux-mêmes ; ſous peine de répondre en leur propre & privé nom, de tous les deſordres arrivés par leur négligence, ou leur connivence. Le moyen qu'on leur donnoit pour pouvoir le faire, ſans rendre leurs fonctions exceſſivement pénibles, étoit de leur joindre en chaque Juriſdiction particuliere, trois perſonnes publiques, appellées Cenſeurs, ou Réformateurs, choiſies de trois en trois ans dans une Aſſemblée publique, & autoriſées par leur Charge, à laquelle étoient attachées toutes ſortes d'éxemptions, non-ſeulement à dénoncer aux Juges tous Peres, Enfans de famille, & telles autres perſonnes, accuſées de porter la diſſolution au-delà des bornes de l'honneur, & les

dépenſes

dépenſes ſuperfluës, au-delà de leurs facultés ; mais encore à obliger les Juges eux-mêmes, en les prenant à partie en cas de refus, à apporter le remede qui leur étoit preſcrit, contre ces excès dans l'un & l'autre genre. Deux Monitions devoient préceder toute pourſuite criminelle ; mais à la troiſieme on intentoit une eſpece d'action de curatelle, par laquelle les mauvais menagers voyoient le maniment de leurs biens & effets, paſſer en des mains qui ne leur en laiſſoient précisément que les deux tiers, & reſervoient l'autre pour l'acquit de leurs dettes, & pour les réparations qu'éxigent les fonds : ce qui duroit juſqu'à ce qu'ils euſſent donné des preuves d'un retour ſincere à une maniere de penſer & d'agir plus raiſonnable. Nulle Condition n'en étoit exceptée, & aucun Citoyen n'auroit vraiſemblablement évité cette Cenſure ; parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ſes actions à un Tribunal ſuperieur, dont les Miniſtres étoient auſſi bien qu'elle, fixés dans leur devoir, par la menace d'une peine égale au deshonneur. 1609.

Il auroit été établi en même temps, pour détruire ce mal juſque dans ſa ſource, qu'aucune perſonne, de quelque Qualité & Condition qu'elle pût être, n'eût pu emprunter une ſomme, cenſée conſiderable par rapport à ſes facultés, ni aucun autre la lui prêter, ſous peine de la perdre, ſans qu'il fût déclaré en même temps dans les Contracts ou Obligations, à quoi on prétend employer cet emprunt ; quelles dettes peut déja avoir l'emprunteur, à quelles perſonnes, ſur quels biens ; & ce qui lui reſte de revenus, tant pour aſſûrer cette dette, que pour entretenir ſa Famille. Il étoit encore défendu dans la même vuë, à tous Peres de famille, ou perſonnes qui les repreſentent, de donner à un de leurs Enfans, en les établiſſant, une ſomme plus grande que de juſtice, eu égard à leurs moyens preſens, au nombre de ces Enfans, nés ou à naître, en s'en tenant à la vraiſemblance ; excepté le cas ſeul qui permettoit à l'autorité paternelle mépriſée ou bleſſée, de ſe venger d'un Enfant vicieux & dénaturé : mais ce cas devoit être clairement prouvé ; & alors les acquêts, conquêts & meubles, étoient encore les ſeuls effets dont on pouvoit diſpoſer pour les faveurs particulieres (20).

(20) M. le Duc de Sully n'a pas beſoin de ſe nommer ici, pour être

1609. Ce Reglement d'œconomie domeſtique n'étoit qu'une portion d'un Reglement géneral ſur le Barreau, & principalement ſur la Procédure, dont je crois qu'on ne ſera pas non-plus fâché que je rende compte: l'interêt qu'on a à voir corriger les abus innombrables du Barreau, eſt trop fort, trop géneral & trop connu. Le deſſein de Henry étoit de le communiquer d'abord aux Preſidens des differentes Chambres, & aux Gens-du-Roi de ſes Parlemens; non pour y être contredit; mais pour recevoir leurs remontrances & leurs avis, ſuppoſé qu'entrant dans ſes vuës, ils imaginaſſent quelque choſe de plus propre à abbréger les procès, & à détruire l'art mépriſable de la Chicane. Lorſ-

reconnu l'auteur de ces projets de réforme: on y découvre clairement ſon génie & ſon caractere. Sans vouloir rien diminuer du mérite de ſa Morale grave & auſtere; & en convenant avec lui, qu'il eſt d'une extrême importance de ne laiſſer, ni les bonnes mœurs ſe corrompre, ni même le bon goût s'alterer en rien: je dirai pourtant qu'il me ſemble que ſes vuës de réforme dans la Police, ont tous les mêmes défauts que celles de ſon Parti dans la Religion; c'eſt-à-dire, qu'elles ſont fauſſes & outrées.

Qu'un petit nombre de Citoyens ſe ruine par déreglement & par folie, c'eſt un mal qui peut être très-conſiderable dans la Morale; mais du-reſte, très-leger, & même à parler correct, nul dans la Police: parce qu'au-fond l'Etat n'y perd rien; les uns s'enrichiſſant de ce qui appauvrit les autres: j'excepte ſeulement le cas des Banqueroutes. Je laiſſe les obſervations dont je me ſuis déja ſervi, pour prouver que ce mal eſt d'ailleurs inévitable dans un Etat immenſe, riche & ſoûtenu par le grand Commerce.

Tout ce qu'il y a donc de mieux à faire à cet égard, c'eſt de laiſſer à la voix des Miniſtres de la Religion éxercer cette Cenſure publique, que l'Auteur a cherché à rétablir ſur l'ancienne Cenſure Romaine. Si je voyois quelque uſage à faire de cette idée de nouvelles Perſonnes publiques, je tâcherois de l'appliquer à l'article que l'Auteur traite à la ſuite de celui-cy, la Juſtice & le Barreau.

Je donnerois à éxaminer à-fond à des perſonnes d'un eſprit juſte & étendu, s'il ſeroit poſſible d'accoûtumer les Particuliers de ce Royaume, à remettre la déciſion de tous leurs differends litigieux, entre les mains d'un petit nombre de Vieillards graves & reſpectables, choiſis par leur capacité & leur réputation d'integrité, pour éxercer cet Emploi dans toutes les Villes, Bourgs & lieux conſiderables; & pour l'éxercer de maniere que l'honneur, les diſtinctions, la véneration & le reſpect public, & tout-au-plus quelques-uns de ces avantages, que le Souverain peut accorder ſans qu'il en coûte rien à perſonne, leur tinſſent lieu de tout profit & de toute récompenſe. Il n'eſt pas ſans éxemple, on peut dire même qu'il eſt aſſez commun, de voir cet office charitable rempli bien plus gratuitement encore par des perſonnes, que le ſeul interêt des pauvres Particuliers ſuccombant ſous le faix des pourſuites ruineuſes de la Juſtice, oblige à s'en charger. Heureux le Canton, qui poſſede un pareil Conciliateur! il n'y manque pas de travail; mais on voit qu'il l'embraſſe avec joie, par le reſpect & l'amour qui y ſont attachés.

que la derniere main auroit été miſe aux Articles du Reglement, ſelon les opinions jugées les meilleures ; Sa Majeſté étoit réſoluë de les porter au Parlement, écrits de ſa propre main, pour les y faire enregiſtrer. Voici ceux que nous avions dreſſés par proviſion, & dont apparemment on ne ſe ſeroit que très-peu écarté. 1609.

Dans les Procès entre Parens ; & cela en obſervant à-peu-près le nombre des degrés Canoniques de conſanguinité & d'affinité, ſoit corporelle ſoit ſpirituelle ; le Demandeur étoit tenu avant toutes choſes, de faire offre & même ſommation, de remettre tous ſes differends à l'arbitrage de quatre perſonnes, choiſies parmi les Parens ou Amis des Parties, deux par chacune ; de nommer ces deux Arbitres dès ce moment ; & d'articuler dans un Ecrit ſigné de ſa main, toutes ſes prétentions & demandes, ſans pouvoir enſuite y rien ajoûter : ce que faiſoit auſſi le Défendeur. Il n'avoit qu'un mois pour nommer ſes Arbitres. Dans un autre mois, les quatre Arbitres devoient être ſaiſis de toutes les Pieces & moyens des deux Parties. Autre mois, accordé aux Arbitres pour prononcer leur Jugement : Autre mois enfin, donné à un Sur-arbitre nommé par les Arbitres, pour juger définitivement les points, ſur leſquels les voix auroient été partagées : car tous les autres étoient cenſés décidés ; & le Sur-arbitre n'en pouvoit connoître. La même Regle avoit lieu pour les Juges, devant leſquels étoit interjetté Appel de la Sentence des Arbitres : ils ne pouvoient ni évoquer à eux le principal, ni prendre connoiſſance du fond ; mais ſeulement, prononcer ſur le bien ou mal jugé, par les ſeules Pieces produites devant les Arbitres. Les Cours Souveraines n'avoient pas plus de privilege à cet égard, que les ſimples Juriſdictions : elles ne pouvoient ni ordonner une nouvelle enquête, ni recevoir de nouvelles preuves ; & elles n'avoient qu'un mois ou ſix ſemaines pour porter leur Arrêt, qui autrement étoit nul, & les Juges condamnés eux-mêmes aux dépens, dommages & interêts des deux Parties.

Les Notaires étoient déclarés Juges premiers & competens de tous Contracts, Tranſactions, Obligations, Ceſſions, Tranſports, Echanges, Ventes, Baux-à-ferme, &c : enſorte que la Sentence qu'ils portoient en interpretation

1609. du ſens des conditions de leurs Contracts, avoit lieu par proviſion, malgré toute oppoſition ou appellation; & les Juges ſuperieurs ne pouvoient, ſous les mêmes peines qu'à l'article précedent, proceder ſur cette Sentence, que comme on procede ſur celle d'un Tribunal veritable. La precaution qu'on prenoit contre la fourberie & la mauvaiſe foi qu'on auroit pu craindre de la part des Notaires, étoit premierement, que tout Acte devoit être paſſé devant deux Notaires, ou un Notaire & deux Temoins: en ſecond lieu, que les Parties contractantes étoient obligées de ſe faire aſſiſter chez les Notaires, d'un Avocat chacune, dont les Notaires prenoient les avis, & exprimoient les noms dans l'Acte. Il étoit défendu de-plus de s'inſcrire en faux contre tout Acte ainſi paſſé, dont la valeur étoit au-deſſus de cent livres.

L'Exploit d'aſſignation ne pouvoit être porté devant aucun autre Juge, que celui du Défendeur; & comme je l'ai dit, il devoit contenir ſi géneralement tous les moyens du Demandeur, qu'il n'étoit plus reçu après cela qu'à répondre ſimplement aux allegations du Défendeur, ſous les peines cy-deſſus contre les Juges, Avocats & Procureurs. C'étoit donc à ceux-cy, j'entends les Avocats & Procureurs, à mettre tout-d'un-coup la Cauſe en état d'être jugée: Auſſi étoit-il défendu de faire appeller & de plaider les Cauſes, qu'elles ne fuſſent en état d'être jugées. Les plus conſiderables, celles dans leſquelles il faut produire & écrire, ne pouvoient avoir de plus long délai que trois mois: point de lieu à la Requête-Civile; & ici, comme dans tous les autres cas les plus graves, le ſeul recours étoit aux Lettres Patentes, expediées dans le Conſeil d'Etat, & ſcellées du grand ſceau.

Le Reglement entroit dans le détail de quelques autres points particuliers de Droit, ou de Coûtume, qui avoient beſoin d'être rectifiés: tels que ſont les diſpoſitions que j'ai marquées précedemment, ſur le mauvais menage des Citoyens; ſur la communauté entre Mari & Femme; & autres, que j'omets ici. A l'égard des épices, ſalaires, vacations & autres frais, ainſi que de tous les differens ſubterfuges de la Chicane, & de tous les autres abus du Barreau dans les plaidoyers, les écritures, &c. dont les plaintes ſe font

(21) Conſultez les Memoires de Sully, *pag.* 120. *& ſeq. tom.* 4.

entendre par-tout; le Roi croyoit ne pouvoir mieux faire, que de remettre tout ce détail à discuter & à regler, à douze hommes choisis parmi les plus intelligens dans les affaires du Barreau, les plus sages & les plus équitables, qui observeroient l'ordre suivant dans leur travail: Mettre par écrit, en forme de Memoire, toutes les formalités qui s'observent ordinairement dans les procédures, sans en oublier aucune: ensuite, tout ce qu'ils jugeroient à-propos qu'on en retranchât, pour le bien public; & enfin, ce qu'ils croiroient qu'on devoit mettre à la place. Ce travail ainsi disposé, seroit donné à examiner soigneusement à trois des principaux Ministres & Conseillers de Sa Majesté, qui en donneroient leur avis; après lequel, le Roi déclarant aussi le sien, y joindroit toute l'autorité necessaire, pour que cette pratique de Jurisprudence fût desormais uniforme & invariable. 1609.

Lorsqu'une fois nous eumes mis la main à la composition de cet Inventaire géneral d'Etat, il devint un des sujets les plus ordinaires de nos entretiens; & le Roi montroit une grande impatience de le voir achevé. Il m'envoya chercher par un des Garçons de la Chambre, un matin qu'il faisoit extrêmement chaud: c'étoit, je crois, dans le mois de Juin. Lorsque je montai dans son Cabinet, il venoit d'en sortir par la Galerie; & il étoit déja aux Tuileries, où je ne pus le joindre que sur la Terrasse des Capucins, près de la petite porte, par où il sortoit pour aller entendre la Messe chez ces Religieux. Du plus loin qu'il me vit approcher, suivi de cette foule de Cliens, qui semblent deviner tous les endroits où doivent se trouver les Ministres: » Allez dire aux Capucins, dit-il, qu'on retarde ma Messe: car il » faut que j'entretienne cet homme-là, qui n'est pas homme à Messe: S'il me vouloit croire en cela, je l'en aimerois bien davantage encore; & il n'y a rien que je ne fisse » pour lui: quoique tel qu'il est, je l'aime bien, & m'en serve utilement. « Sa Majesté me prit par la main; & pendant environ deux heures que nous passames à nous promener, ce Prince ne me parla que de nouveaux Memoires, qu'il me demandoit pour les joindre au Cabinet. En me quittant, il me recommanda tout-haut de mettre toute la diligence & l'éxactitude possibles à ce travail: » Peu de paroles, dit-il, & beaucoup de choses; & que tout soit pour-

1609. » tant bien éclairci : car je veux en communiquer quelque » chose à quelques-uns de mes Serviteurs que je vous dirai. « Je lui répondis, Qu'il falloit me donner un peu de temps ; puisqu'il s'agissoit de joindre ensemble l'ordre, la brieveté & la clarté : » Faites donc comme vous l'entendrez, reprit » Henry : vous connoissez mon style, & moi le votre ; ils » s'accordent bien ensemble. «

J'envoyai dire au Chancelier, que je n'irois point ce jour-là au Conseil ; & je me tins enfermé tout le reste du jour & une grande partie de la nuit, à remuer Livres & papiers : je ne me mis pas même à table pour souper. Dès les sept heures du matin, je vis arriver le Roi, avec les personnes dont il m'avoit parlé la veille, qui étoient MM. D'Ornano, de Boësse, Du-Bourg, De-L'Isle, de Saint-André de Montpellier, de Pilles, de Fortia, de Saint-Canard, de La-Buisse, de La-Vieuville : il y avoit encore MM. de Vitry, De-Vic, de Nérestan, de Saint-Geran, La-Varenne, D'Escures, Erard & Châtillon, Ingenieurs (il étoit question en partie d'affaires de leur métier), Béthune mon Cousin, enfin quelques Etrangers envoyés, l'un de la part de Lesdiguieres, l'autre, du Duc de Bouillon, & un troisieme, nommé Pucharnault, de la part de La-Force : mon Cabinet en étoit presque plein. Je n'avois pu dresser le Memoire en question : la raison que j'en apportai à Sa Majesté, qui d'abord me le demanda, fut qu'une Dépêche que je venois de recevoir de La-Force, sur une nouvelle tracasserie des Espagnols en Bearn & dans la Basse-Navarre, à laquelle il avoit fallu répondre sur-le-champ, avoit interrompu mon travail : » J'écrivois aussi, » lui dis-je, touchant mon Neveu & ma Niece Biron, » qu'on veut démarier : ce qui seroit une belle besogne ; car » elle croit être grosse, & l'est en effet. Voilà, reprit Sa Ma- » jesté, une des fâcheuses & sottes affaires que j'aye guére » vuës ; & je serai bien trompé si jamais vous mettez tous » ces esprits à la raison. Achevez vos Dépêches, ajoûta ce Prince, après m'avoir dit tout-bas quelque chose qu'il avoit à me communiquer : » achevez aussi nos Memoires le » plus promptement que vous pourrez ; & n'allez point plus- » tôt au Conseil d'aujourd'hui. Cela ne se peut, Sire, re- » partis-je ; car il y a des affaires qui pressent, & qui furent » remises hier, à-cause que je n'y étois pas. Faites donc du

» mieux que vous pourrez, dit-il; & Adieu: je m'en vais aux » Tuileries. « 1609.

Je ne laiſſai pas de travailler au Memoire, avec tant d'application, qu'il étoit prêt le lendemain matin, que je fus encore mandé aux Tuileries par Sa Majeſté. Je donnai ces papiers à porter à mon Secretaire, enfermés dans une feuille de papier cachetée. Sillery & Villeroi étoient avec ce Prince; & nous continuames à nous promener tous quatre, près de deux heures, diſcourant ſur le projet de ces Memoires, avec tant de chaleur & d'action, que tout le monde s'aperçut aiſément que nous ne nous accordions pas. Je me retirois, ſans avoir parlé au Roi de mon Paquet, lorſqu'il me rappella de cent pas, pour me le demander. Je le lui fis voir entre les mains de mon Secretaire; auquel j'ordonnai enſuite de le preſenter à Sa Majeſté, lorſqu'elle voudroit le lire; mais d'avoir ſoin de le retirer d'elle, & cacheté comme il l'étoit : ce qui venoit de ſe paſſer, m'obligeoit à uſer de cette précaution, dont mon Secretaire s'excuſa auprès de Henry, par le commandement poſitif que je lui en avois fait. Il ſuivit le Roi qui s'en alloit à la Meſſe aux Capucins; & il profita de ce temps pour aller déjeûner : il lui auroit été difficile d'en trouver de long-temps la commodité. Le Roi ſortant de la Meſſe, lui dit : » Suivez-moi au » Louvre; & n'en partez point que je ne vous le diſe. « Il lui demanda le Paquet, lorſqu'il fut arrivé dans ſon Cabinet d'en-bas; & mon Secretaire lui ayant dit en ce moment l'ordre qu'il avoit reçu de moi, Sa Majeſté ſe contenta de lui répondre : » Hé-bien ! je le ferai : mais encore une » fois, ne partez donc point d'auprès de moi. « Elle monta dans le Cabinet des Livres, pour y mettre le Paquet, pendant qu'elle alloit dîner. La Cour n'étoit pas groſſe, parce qu'il étoit plus tard que de coûtume. Le Roi ne parla preſque à perſonne; & ſa rêverie parut, en ce que de temps-en-temps il frappoit de ſon couteau ſur ſon aſſiette.

Mon Secretaire crut qu'il alloit être expedié, lorſqu'il vit ce Prince remonter au ſortir de la table, dans le même Cabinet, & qu'il s'entendit appeller au bout d'une demi-heure : Mais quelques Princes & Seigneurs étant arrivés dans ce moment, comme il vit que Sa Majeſté s'étoit miſe à s'entretenir avec eux, il ſe retira dans un coin avec La-

1609. Varenne & Béringhen. L'endroit où ils étoient, étoit aſſez obſcur, pour qu'il ne fût pas facile de les appercevoir ; ſurtout, avec un peu de ſoin de ſe cacher : ce qu'ils firent ſans rien affecter, lorſque quelques inſtans après, ils virent Henry s'avancer avec quelques uns de la compagnie qu'il avoit ſéparés des autres, aſſez près d'eux, pour qu'ils puſſent entendre ce qu'il diſoit, quoiqu'il parlât entre haut & bas ; & ils redoublerent d'attention, lorſqu'ils l'entendirent parler ainſi : » Je ſuis las de m'être tant promené ce matin : car » j'ai été plus de deux heures avec trois hommes, ſur de » grandes matieres, où je les ai trouvés auſſi contraires dans » leurs opinions, qu'ils le ſont dans leur temperament & » leur inclination. Un autre que moi auroit peine à s'en bien » ſervir : mais je connois leurs fantaiſies, tellement que je » tire même profit de leurs conteſtations & contrarietés ; » elles ſervent à rendre les affaires ſi claires & ſi bien ap- » profondies, qu'il m'eſt facile de choiſir la meilleure ré- » ſolution : Vous allez les connoître aſſez, ſans que je les » nomme. «

Sa Majeſté continua à faire le portrait de ſes trois Miniſtres, comme on va le voir : j'aurai aſſez de ſincerité pour ne rien changer à ſes paroles, même dans ce qui me regarde ; & c'eſt par moi qu'elle commença. » Quelques uns » ſe plaignent, dit Henry, & quelquefois moi-même, qu'il » eſt d'une humeur rude, impatiente & contrediſante. On » l'accuſe d'avoir l'eſprit entreprenant ; de préſumer tout » de ſes opinions & de ſes actions, & de rabbaiſſer celles » d'autrui ; de vouloir élever ſa fortune, & avoir des biens » & des honneurs. Or quoique je lui connoiſſe bien une par- » tie de ces défauts, & que je ſois contraint de lui tenir » quelquefois la main haute, quand je ſuis de mauvaiſe hu- » meur, qu'il ſe fâche, ou ſe laiſſe emporter par ſes idées ; » je ne laiſſe pas pour cela de l'aimer, de lui en paſſer beau- » coup, de l'eſtimer, & de m'en bien & utilement ſervir : » parce que je reconnois que veritablement il aime ma per- » ſonne ; qu'il a interêt que je vive ; & qu'il deſire avec paſ- » ſion la gloire, l'honneur & la grandeur de moi & de mon » Royaume. Je ſçais auſſi qu'il n'a rien de malin dans le » cœur ; qu'il a l'eſprit induſtrieux, & fort-fertile en expe- » diens ; qu'il eſt grand menager de mon bien, homme fort- laborieux

» laborieux & diligent, qui essaie de ne rien ignorer, & de » se rendre capable de toutes sortes d'Affaires de paix & de » guerre ; qui écrit & parle assez bien, d'un style qui me » plaît, parce qu'il sent son soldat & son homme d'Etat. En- » fin il faut que je vous avouë que malgré ses bizarreries » & ses promptitudes, je ne trouve personne qui me con- » sole si puissamment que lui, dans tous mes differens cha- » grins. « Je ne me récrierai ici ni sur le blâme, ni sur la louange, renfermés dans ces paroles. En convenant, comme il me semble que la bonne foi demande qu'on le fasse, qu'apparemment il y a chez moi veritablement lieu à l'un & à l'autre ; tout ce qu'un honnête-homme a à faire en cette occasion, est de les faire servir également à rectifier de-plus-en-plus son cœur & ses mœurs. 1609.

» Le second, poursuivit Henry, en parlant du Chance- » lier de Sillery, est d'un naturel patient & complaisant, » merveilleusement souple, adroit & industrieux dans toute » la conduite de sa vie : Il a l'esprit très-bon : il est assez » versé dans toutes sortes de Sciences & d'affaires de sa » profession ; il n'est pas même ignorant dans les autres ; » parle assez bien, déduit & represente fort-clairement une » Affaire ; n'est point homme pour faire de malices noires : » Mais il ne laisse pourtant pas d'aimer grandement les biens » & les honneurs, & de s'accommoder toujours à tout pour » en avoir : il n'est jamais sans Nouvelles, ni sans person- » nes en main pour lui en découvrir ; d'humeur à ne ha- » zarder jamais legerement sa personne, ni sa fortune, pour » celles d'autrui. Ses vertus & ses défauts étant ainsi com- » pensés, il m'est facile d'employer utilement les premiers, » & de me garantir du dommage des autres (22).

» Quant au troisieme, continua le Roi, parlant de Ville- » roi ; il a une grande routine dans les Affaires, & une con- » noissance entiere de celles qui se sont faites de son temps :

(22) Ce Chancelier a rendu trois signalés services à l'Etat ; en employant une partie de son bien à maintenir les Suisses dans notre Alliance ; à la Paix de Vervins ; & en moyennant le Mariage du Roi. » Le » Chancelier de Sillery n'avoit presque point étudié. Henry IV. disoit » de lui & du Connétable Henry de » Montmorency, Qu'avec son Chancelier, qui ne sçavoit point de Latin, & son Connétable, qui ne sçavoit ni lire ni écrire ; il pouvoit » venir à-bout des Affaires les plus » difficiles. « *Amelot de La-Houssaye, Note 1. sur la Lettre 195. du Cardinal D'Ossat.*

1609. » il a été employé dès sa premiere jeunesse, plus qu'aucun » des deux autres : Il tient un grand ordre dans l'admini- » stration de sa Charge, & dans la distribution des expé- » ditions qui ont à passer par ses mains : Il a le cœur géne- » reux ; n'est nullement adonné à l'avarice ; & fait paroître » son habileté, dans son silence & sa grande retenuë à par- » ler en Public (23). Cependant il ne peut souffrir qu'on » contredise ses opinions ; croyant qu'elles doivent tenir lieu » de raison : il les réduit à temporiser, à patienter, & à s'atten- » dre aux fautes d'autrui : de quoi je me suis pourtant quel- » quefois assez bien trouvé. « Ce discours de Sa Majesté étoit adressé à des personnes de la premiere Qualité ; & qui dans leur cœur ne manquoient pas, je crois, d'envie d'y répliquer : aucun cependant ne dit mot : Et quelques momens après, le Roi ayant apperçu mon Secretaire, lui fit rendre mes papiers cachetés, qu'il me rapporta.

Avant de sortir de ces Affaires générales de Finance, il faut voir ce qu'il y a sur cet article, de particulier pour cette année. Denis Feydeau & ses Associés s'étoient fait adjuger la Ferme-Génerale des Aides, en enchérissant de deux cens mille livres par an, sur les Fermiers précedens. Je prévis, ce qui ne manqua pas d'arriver, que Feydeau ne pourroit retirer ses deniers : en-effet, il presenta Requête à Sa Majesté, pour être déchargé de ces deux cens mille livres. Je trouvois que ces Fermiers ne souffroient rien, qu'ils n'eussent bien mérité ; n'étant survenu ni accident imprévu, ni obstacle à leur jouissance. Il me fâchoit encore, que l'imprudence de ces nouveaux venus, nous eût ôté des Fermiers très-solvables, pour mettre en leur place de mauvais payeurs. Je portai pourtant Sa Majesté à leur accorder cette diminution, à titre de grace ; sans laquelle on alloit être exposé à une Banqueroute, & à l'embarras de mettre de-nouveau les Aides à l'enchere : je jugeai seulement qu'elle ne devoit commencer à avoir lieu, qu'au premier Janvier 1610, ou du-moins, au premier Octobre de la presente année ; afin

(23) De tous les endroits de nos Memoires, où il est parlé de M. de Villeroi, voilà celui auquel il faut principalement s'attacher, pour juger du caractere de ce Ministre, & sur-tout de l'opinion qu'en a euë Henry le Grand. Un seul trait rapporté d'Original, tel qu'est celui-cy, mérite plus d'être cru, que des rapports incertains, ou dictés par la prévention, l'aversion, l'esprit de Parti.

que Sa Majesté n'y perdît pas tout-d'un-coup quatre cens mille francs. 1609.

Je fis faire le procès à Ferrand, Premier Huissier de la Chambre-des-Comptes de Paris : on le dépouilla de toutes les Charges & Commissions qu'il éxerçoit dans cette Cour; dont Sa Majesté gratifia, même avant le Jugement, La-Font, dont il a été parlé dans ces Memoires : Il étoit déja Intendant ; & le Roi crut encore récompenser sa fidelité, en lui faisant don de ses meubles de la Conciergerie. M. le Comte de Soissons & les autres Officiers de la Maison du Roi, presenterent aussi contre le Thresorier Pajot, une Requête, qui me fut renvoyée. Puget, autre Thresorier de l'Epargne, ayant fait l'année précedente, sur l'ordre & la garantie de Sa Majesté, une Déclaration favorable à Placin, autrefois son Commis, dont j'avois été fait dépositaire; le Roi m'écrivit de rendre cette Promesse à Puget, comme il s'y étoit engagé, supposé que le procès que ces deux Financiers avoient ensemble, ne pouvant s'accommoder, elle lui devînt necessaire.

Sa Majesté, après m'en avoir demandé mon avis, fit expedier à Mortier Choisy un Brevet, par lequel il étoit déclaré quitte du reste de sa Ferme, moyennant cinquante mille livres ; une moitié, comptant ; & l'autre, dans six mois. Elle fit délivrer à Zamet les Quitances des deux Offices des Restes en Normandie, de valeur de cinq mille écus ; avec les Expéditions necessaires pour être pareillement payé de quarante-neuf mille neuf cens & tant de livres, qu'il lui avoit assignées dès l'année derniere, sur les deux sols six deniers par Minot de sel ; pour pareille somme, que Zamet lui avoit avancée. Henry fit encore donner douze mille livres à Montigny, six mille livres à D'Escures, & deux mille quatre cens livres à differens Pensionnaires dans la Bourgogne, par les mains de M. le Grand ; & payer le President Tambonneau de sa Pension, pour l'année derniere. Je tire ces petits détails, des Lettres que j'ai, écrites de la main de Sa Majesté.

J'en reçus aussi quelques-unes de la Reine. Il s'agit dans l'une, de certains droits qui lui avoient été abandonnés, & dont elle se départ, sur les Terres de la dépendance de la Reine Marguerite, qui en avoit un Brevet. Il est question dans une autre, de faire toucher à la Femme de Conchine,

1609. vingt mille écus, que le Roi, par complaiſance pour la Reine, lui avoit donnés à prendre ſur les Preſidens rétablis dans les Bureaux-des-Finances. La Léonor avoit ſi bien agi, par l'interêt qu'elle prenoit dans cette Partie, que les deniers, me diſoit la Reine, étoient en état d'être touchés.

Les ſommes, du-moins les principales, que j'employai aux dépenſes perſonnelles de Henry, ſont, Vingt-deux mille piſtoles, qu'il me manda le 18 Janvier qu'il avoit perduës au Jeu : Cent mille livres, d'une part ; & cinquante-une mille, de l'autre ; qu'il devoit, auſſi du jeu, à Edouard Fernandès, Portugais. Il me manda de prendre ces dernieres cinquante-une mille livres, ſur ſoixante mille, qui lui revenoient de l'Office d'Avocat-Géneral à Rouen, après la mort de Marguerit ; aux héritiers duquel il donna les neuf mille reſtans, en conſideration des bons ſervices que leur Pere lui avoit rendus dans ce Parlement ; & il en accorda la Charge à Des-Yveteaux, Parent du mort : Mille piſtoles, pour jouer : Henry n'en prit d'abord que cinq cens ; mais il renvoya enſuite Béringhen chercher les cinq cens autres, pour un autre emploi. Je lui en portai mille autres, encore pour le Jeu, en allant le trouver avec le Chancelier, à Fontainebleau, où il s'étoit purgé à la ſortie des Fêtes de Pâques ; il s'agiſſoit d'une Dépêche, que Préaux apportoit de la part de Jeannin. Ce Prince faiſant de plus ſérieuſes réflexions ſur les excès où le portoit ſa paſſion pour le Jeu, ſongea à s'en corriger ; & il me promit pluſieurs fois du-moins de ſe modérer. Il continua à faire la même dépenſe pour ſes Bâtimens : c'étoit Zamet (24) qu'il envoyoit de Fontainebleau pour les viſiter, quand il ne pouvoit pas y aller lui-même. Je trouve encore une Quitance de Marcadé, de quatre mille ſept cens quarante-trois livres, pour onze cens ſeize perles, dont Henry fit preſent à Mademoiſelle de Vendôme, ſa Fille : de trois mille livres, à Mademoiſelle Des-Eſſarts ; & de trois cens livres, à Saubion, ſon Domeſtique.

Je fus chargé avec le Chancelier, de nommer des Com-

(24) Ce riche Partiſan ſe qualifioit alors, Baron de Murat & de Billy, Conſeiller-du-Roi en tous ſes Conſeils, Gouverneur de Fontainebleau, & Surintendant de la Maiſon de la Reine. Il mourut à Paris, en 1614, âgé d'environ 65 ans ; laiſſant un Fils Maréchal-de-Camp, qui fut tué au Siege de Montpellier ; & un ſecond, Evêque de Langres : il les avoit eus de Madelene Le-Clerc Du-Tremblai, & les fit légitimer.

miſſaires, pour travailler avec ceux du Duc de Lorraine, à regler les confins du Pays Meſſin, ſur leſquels il s'élevoit tous les jours quelque nouvelle conteſtation. J'envoyai à Calais le Contrôleur des Fortifications, avec une ſomme d'argent, pour réparer le dommage que la Mer venoit de faire aux Dunes du Riſban. J'en fus informé par le Vice-Amiral De-Vic, qui auroit bien ſouhaité qu'on eût fait une dépenſe plus conſiderable pour cette Ville ; & qui fourniſſoit, dans cet eſprit, pluſieurs projets, tant pour ſa commodité & ſa ſûreté, que pour empêcher les inondations, auxquelles cette Ville & ſes environs ſont expoſés. 1609.

Il ne ſe fit point de plus utile Reglement, que celui qu'on vit paroître contre les Banqueroutiers frauduleux. Il porte, Que ces Banqueroutiers ſeront punis de mort, comme voleurs & affronteurs publics : Que toutes Donations, Ceſſions, Ventes & Tranſports, faites par eux à leurs Enfans, Héritiers, Amis & Faux-créanciers, ſeront nulles ; & tels Donataires, Ceſſionnaires & Acheteurs, punis comme complices des Banqueroutiers, pour peu qu'il paroiſſe aux Juges, que tout cela s'eſt fait en fraude des veritables Créanciers. Il y eſt fait défenſe, auſſi ſous peine de complicité, de donner retraite aux Banqueroutiers, à leurs Cautions, Commis, Facteurs : comme auſſi de receler aucuns de leurs meubles, papiers & effets ; enfin de leur prêter la main, ou même de leur donner aſſiſtance en rien. Permis à tous d'arrêter ſans Decret, ni permiſſion, & de mener en Juſtice, les Banqueroutiers, malgré tous Arrêts & Coûtumes à ce contraires. Enfin il eſt défendu aux veritables Créanciers des Banqueroutiers, de faire aucuns Accords, Contrats & Accommodemens avec eux, ou leurs Entremetteurs ; ſous peine de perdre leur dette, & même d'être pourſuivis criminellement, ſuivant le cas : la voie de l'action en Juſtice, eſt la ſeule qu'on leur laiſſe. C'eſt à-peu-près tout ce qu'on peut faire, ce me ſemble, pour aſſûrer le Commerce & la tranquillité publique, également intereſſés dans un abus, devenu ſi commun.

Merc. Franç. & autres Hiſtoriens. ann. 1609.

A cet Edit, il en fut joint un autre contre les Duels, que je ſollicitois depuis long-temps & avec bien des inſtances. Le Conſeil ayant été aſſemblé extraordinairement à cet effet, dans la premiere Galerie de Fontainebleau ; Sa Majeſté, pour traiter cette matiere plus à-fond, demanda qu'on y

1609. fît rapport de l'origine, des coûtumes & des differentes formes usitées du Duel. Ses Conseillers ne lui donnerent pas sujet de les féliciter sur leur érudition : tous demeurerent dans le silence. Je fis comme les autres ; mais de maniere que le Roi s'apperçut aisément, que je n'avois besoin que de son commandement pour parler. Il se tourna vers moi, & me dit : » Grand-Maître, votre mine me fait conjecturer que vous en sçavez plus, que vous ne faites semblant : je vous prie, & je vous commande en-même-temps expressément, de nous dire ce que vous en sçavez & pensez. « Je refusai encore par bienséance : & pressé de-nouveau, je fis un discours, que je ne rapporterai point ; parce qu'on n'y verroit rien de plus que ce que j'ai dit précedemment, en traitant cette matiere. J'eus soin d'envoyer aussitôt l'Edit contre les Duels (25) dans mon Gouvernement, & de l'y faire observer avec beaucoup d'éxactitude.

Mêlons à ce détail d'Affaires de Gouvernement, le récit de quelques intrigues de Cour. Lorsque sur les avis dont j'ai parlé, de factions dans quelques Provinces, le Roi songea à y envoyer quelqu'un de sa part, il me proposa la personne de N...: Cet homme n'aura ni la joie ni le chagrin, de se voir nommer ici. Je ne goûtai ce choix en aucune maniere ; sçachant que sa haine personnelle lui feroit supposer des crimes à des gens qui n'en avoient pas eu la pensée : & je dis à Sa Majesté, Que s'il y alloit de sa part, je n'y enverrois personne de la mienne ; parce que je ne voulois avoir rien à partager avec un pareil Associé. N.... déchu de cette esperance, résolut de se servir de toutes sortes de moyens, pour satisfaire son ressentiment contre moi ; & il s'offrit à ceux de la Cour qu'il sçavoit être mes ennemis, pour être l'instrument de leurs desseins.

Il aborda un jour le Marquis de Coeuvres, auquel il affirma, en éxigeant le secret sur une confidence, que le zèle seul l'obligeoit, disoit-il, à lui faire, Que j'étois allé au Parlement, sous prétexte de quelques affaires, afin de retirer du Greffe les Lettres de légitimation de M. de Vendôme,

(25) Cet Edit, qui oblige ceux qui ont été offensés dans leur honneur, à s'adresser aux Maréchaux-de-France, ou à leurs Lieutenans, pour en obtenir la réparation, porte des peines très-séveres ; infamie, dégradation de Noblesse, & même, peine de mort. *P. Matthieu. Tom. 2. liv. 4. pag.*

qu'on y avoit portées pour être vérifiées au Parlement. 1609.
De-Coeuvres alla incontinent faire ce rapport à la personne qu'il interessoit le plus ; & M. de Vendôme alla aussi dans le même instant s'en plaindre au Roi. Ce Prince lui demanda de qui il tenoit cet avis : mais sans lui nommer le délateur, on lui en garantit la verité, de maniere que Sa Majesté n'en douta plus. Elle me demanda le lendemain, si-tôt que j'approchai d'elle, ce que j'étois allé faire au Parlement. Je répondis, Que c'étoit, comme il étoit vrai, pour y prendre dans les Registres, copie de quelques Pieces, dont j'avois besoin. » Y a-t'il quelque chose, reprit Henry, qui » concerne mon Fils de Vendôme ? Non, Sire, repris-je ; » & pourquoi M. de Vendôme, ajoûtai-je, surpris de l'air » dont il me parloit ? Je le sçais bien pourquoi, répliqua ce » Prince, froidement. « Quelques autres mots, aussi peu clairs, qui échaperent à Sa Majesté, me firent comprendre qu'elle avoit quelque chose sur le cœur. Je la priai de me le dire : ce qu'elle fit ; & elle demeura bientôt persuadée que la calomnie jouoit ici son jeu ordinaire.

L'après-midi de ce même jour, le Roi étant chez la Comtesse de Moret, il y entra un petit garçon, qui remit un Paquet au premier Laquais qu'il rencontra. Madame de Moret, à qui on l'apporta, y trouva un Billet, dans lequel on lui donnoit sur ses Enfans, le même avis qu'on avoit donné à De-Coeuvres, sur M. de Vendôme. Elle se mit à pleurer ; & le Roi lui ayant demandé le sujet de ses pleurs, elle lui donna le Billet à lire. Henry voulut entendre le petit garçon ; mais il ne se trouva plus : » Madame, dit-il à » Madame de Moret, d'un air rêveur & un peu sombre, » il y a bien de la malice ici, d'un côté ou de l'autre. « On se mit à faire des informations sur toute cette menée. Le petit garçon fut découvert assez facilement ; & par lui, le Roi devina bien tôt N....: Car ayant inutilement voulu engager De-Coeuvres à le lui nommer, il le nomma lui-même ; & De-Coeuvres dans sa surprise, ne put le nier : mais il donna aussi-tôt avis à cet homme, de ce qui venoit de se passer. Celui-cy, qui vit que l'affaire prenoit un tour sérieux, vint se jetter aux pieds de Villeroi ; le priant de le soûtenir contre moi. Villeroi y trouva tant de risques, du-moins à le faire hautement, qu'il n'eut garde de le lui promettre : il se

1609. contenta, l'occaſion s'en étant préſentée, de hazarder dans le diſcours quelques mots favorables à N... que Sa Majeſté reçut d'un air à faire bien repentir Villeroi de ſa complaiſance.

Henry venoit de découvrir deux autres traits de N... qui le déclaroient coupable de manque de reſpect envers Sa Majeſté elle-même : L'un, que N... avoit eu l'imprudence de ſuppoſer publiquement une intrigue de galanterie de Henry avec certaine Fille, & la malice d'en inſtruire la Reine : L'autre, qu'il avoit encouragé le Pere Gonthier, Jeſuite, à continuer cette maniere de prêcher emportée, qui lui avoit déja fait quelques affaires ; en lui aſſûrant que tel de ſes Sermons, qu'il lui cita, & qui étoit un des plus vifs, avoit éte géneralement admiré & applaudi par les Seigneurs de la Cour, & nommément par les Maréchaux de Briſſac & D'Ornano (26) : en quoi N... fut aſſez malheureux, pour que ces deux Meſſieurs ſe trouvant preſens à la réprimande

» (26) Le P. Gonthier, Jeſuite, en » la preſence du Roi, qui aſſiſta dans » l'Egliſe de Saint-Gervais à ſes Ser- » mons, le Vendredi, jour de Noel, » le Samedi & le Dimanche, fit de » continuelles déclamations contre » les Huguenots, qu'il appella plu- » ſieurs fois *Vermine* & *Canailles* : Et » étant tombé ſur le nouvel Arti- » cle de leur Confeſſion, par lequel » ils appellent le Pape, Antechriſt : » S'il eſt vrai, Sire, dit-il, que le » Pape ſoit Antechriſt ; que ſera- » ce de votre Mariage ? Où en eſt la » Diſpenſe ? Que deviendra Mon- » ſieur le Dauphin ?.... Le Maréchal » D'Ornano dit un jour au Roi : Si » un Jeſuite, à Bordeaux eût prêché » devant moi, ce que le Pere Gon- » thier a prêché en preſence de Vo- » tre Majeſté, je l'euſſe fait jetter » dans l'eau, au ſortir de la Chaire. « *Mem. hiſt. de France, ann.* 1609.

Tous les Sermons de ce temps-là, ſont pleins de ces traits, dont la hardieſſe & la ſingularité, pour ne rien dire de plus, nous révolteroient aujourd'hui étrangement. Les Héretiques pouſſoient leurs ſatyres à l'excès ; & trop ſouvent les Prédicateurs, leurs Sermons, juſqu'aux déclamations les plus outrées. Un Hiſtorien contemporain, (Pierre Matthieu, *liv.* 3.) rend néanmoins ce temoignage aux Jeſuites, » qu'on trouvoit plus d'ordre, de » modeſtie, de gravité, de tempe- » rament, dans leurs Sermons, que » dans quelques autres. « Sauval parle auſſi des Prédications du P. Gonthier ; mais en louant beaucoup ſon éloquence & ſon zèle Apoſtolique. Il rapporte, Que Henry IV. aſſiſtant un jour, dans la même Egliſe de Saint-Gervais, à un Sermon du Pere Gonthier ; ce Prédicateur, juſtement indigné de l'irréverence avec laquelle il vit que la Marquiſe de Verneuil & d'autres Dames de ſa compagnie, parloient, rioient & cherchoient à faire rire Sa Majeſté ; ſe tourna vers ce Prince, & lui dit : » Sire, » ne vous laſſerez-vous jamais de ve- » nir avec un Serrail entendre la Pa- » role de Dieu, & de donner un ſi » grand ſcandale dans le lieu Saint ? « Que le Roi, au-lieu d'envoyer le Prédicateur à la Baſtille, comme toutes ces femmes l'en prierent, retourna dès le lendemain à ſon Sermon : &

reprimande que le Roi fit au Pere Gonthier; ils donnerent, en s'adreſſant au Pere, un démenti à celui qui avoit oſé leur imputer d'admirer un diſcours ſi impertinent. Tout cela avoit ſi fort échauffé Henry contre l'impoſteur, que lorſque j'allai le lendemain le prier de m'en faire juſtice: » Je » n'en ſuis que trop bien éclairci, me dit ce Prince; c'eſt ce » malin eſprit de N... qui a inventé tout cela: mais pour » l'amour de vous, je veux le bannir de la Cour; & l'ordre » lui en fut en effet ſignifié. « Cette affaire fit tout le bruit qu'on peut s'imaginer; & j'avouë qu'elle me mit dans l'embarras dix jours entiers. 1609.

Ce n'eſt rien en comparaiſon de l'éclat que fit celle de M. le Prince de Condé. Le Mariage de ce Prince avec Mademoiſelle de Montmorency, qui avoit été célebré dans le commencement de cette année, loin de faire ceſſer à la Cour tous les bruits de galanterie entre le Roi & la Princeſſe, les réveilla au-contraire plus fortement; comme je m'en étois toujours bien douté. Deux mille écus donnés par Sa Majeſté, pour les habits de noces de la Demoiſelle; des pierreries de valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par Madame d'Angoulême, de Meſſier, Orfevre, demeurant ſur le Pont-au-Change, dont le Certificat, du 29 May, étoit connu; une infinité d'autres bienfaits & gratifications en argent, faits au Prince de Condé, en faveur de ce Mariage; parurent des preuves qui établiſſoient ſuffiſamment l'intelligence: quoiqu'à parler juſte, rien de tout cela ne fût ſans replique: Mais comme je ne veux pas non-plus donner dans l'autre excès des flateurs de ce Prince, qui affectoient publiquement de ſoûtenir qu'il ne regardoit pas ſeulement la jeune Princeſſe; je m'en tiens à ce que j'ai déja dit de mes ſentimens à cet égard: c'eſt le milieu entre les uns & les autres; peu de perſonnes le garderent. La Reine & le Prince de Condé, que cette affaire touchoit de plus près, échauffés par tous les diſcours qu'on ne ceſſoit de leur ſouffler, eurent bientôt mis toute la Cour en rumeur. Tous mes ſoins furent inutiles auprès de la Reine, veritablement furieuſe: & pour le Prince, il ne s'en tint pas à donner des

& que l'ayant rencontré comme il montoit en Chaire, il lui dit, Qu'il lui ſçavoit bon gré de ſa correction; & qu'il n'avoit rien à craindre: mais qu'il le prioit ſeulement de ne plus l'apoſtropher en Public.

1609. marques publiques de mécontentement ; il méditoit dès-lors l'imprudente démarche, qu'on lui vit faire quelque-temps après.

Le premier avis en fut donné dans un Billet à Henry, à Fontainebleau, où il étoit allé passer les Fêtes de Pâques ; & il me l'envoya aussi-tôt à Paris, où j'étois demeuré. Voici ce que le Billet contient : Que le Prince de Condé, parti de Fontainebleau après ies Fêtes, étoit venu accompagné de son Medecin, coucher à Paris chez un pensionnaire d'Espagne : Que toute la nuit s'étoit passée à déliberer, avec une violente agitation de la part du Prince, s'il ne se retireroit pas en Espagne dès ce moment même : ce que son Hôte l'avoit empêché de faire, en lui en faisant sentir les conséquences : Que le lendemain on avoit apporté à M. le Prince, dans cette même maison, une bourse de mille doublons ; avec promesse de lui donner dans peu le reste de ce qu'apparemment il s'étoit déja fait promettre, par la médiation du Medecin, qu'on accusoit de conduire toute cette trame ; parce qu'il avoit déja travaillé à rompre le Mariage de M. le Prince, & à lui faire épouser Mademoiselle de Maïenne : Que cet homme étoit lié avec un autre Medecin Genois, qui avoit été à D. Joan ; & qui étoit allé depuis six semaines trouver le Comte Spinola à La-Haye, d'où il devoit passer jusqu'en Angleterre : Ce qui étoit relatif avec un autre Billet d'avis, remis à Béringhen, dont il étoit aussi fait mention, portant que M. le Prince avoit obtenu des Lettres du Roi d'Angleterre pour les Etats des Pays-Bas.

Tous ces avis, qu'on prioit Sa Majesté de tenir fort-secrets, ne purent lui faire croire M. le Prince capable d'une si grande faute. Henry fit un voyage au commencement de May à Paris, d'où il retourna au bout de quelques jours à Fontainebleau ; & M. le Prince l'y suivit : il est vrai que par les discours qu'il y tint publiquement, on auroit pu croire qu'il n'y alloit que pour braver Sa Majesté. » Mon » Ami, m'écrivoit Henry le 12 Juin, M. le Prince est ici, » qui fait le diable : vous seriez en colere, & auriez honte » des choses qu'il dit de moi : enfin la patience m'échap» pera ; & je me résous de bien parler à lui. « Pour le punir, le Roi m'ordonnoit de suspendre le payement du Quar-

tier d'Avril de ſa Penſion, & d'éconduire ſon pourvoyeur & tous ſes Créanciers, qui ſçachant les libéralités que Sa Majeſté avoit faites à ce Prince, à l'occaſion de ſon Mariage, s'adreſſeroient à moi, comme à celui qui en étoit le diſpenſateur. » Si l'on ne le retient pas par ce moyen-là, re- » prenoit Sa Majeſté, il en faudra prendre quelqu'autre : » car il eſt honteux d'ouir ce qu'il dit : Nous en aviſerons » enſemble, lorſque vous ſerez auprès de moi (27). « 1609.

Monſieur le Prince me choiſit pour me faire part de ſon mécontentement : en quelle qualité ? c'eſt ce qu'il ne me ſeroit pas facile de dire ; parce que ſi j'ai pu me flater que mes conſeils ne lui étoient pas indifferens ; j'ai dû ſoupçonner d'un autre côté, qu'il cherchoit dans les aſſûrances d'attachement qu'on fait à une perſonne de ſon rang, lors-même qu'en lui parlant on a la hardieſſe de ne pas l'approuver ; un prétexte pour avancer dans la ſuite avec quelque vraiſemblance, que je ne m'étois point oppoſé au deſſein qu'il avoit de ſortir du Royaume. Cela m'oblige à rendre compte de la converſation que nous eumes enſemble chez moi, où il vint un Mercredi l'après-midi, qu'il ſçavoit que je n'allois point au Conſeil.

Il entra dans mon Cabinet, portant ſur ſon viſage toutes les marques de l'agitation de ſon eſprit ; & je ne fus point ſurpris de ce que ſans autre préambule, il me parla des ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de la conduite du Roi à ſon égard. Je lui répondis, en lui rappellant les obligations en quelque maniere infinies, que toute ſa Maiſon en géneral, & lui en particulier, avoient à Sa Majeſté : obligations, dignes

(27) Voici comment en parlent les Memoires pour l'Hiſtoire de France. » Le Roi éperdument amou- » reux de la Princeſſe de Condé, » met tout le monde en beſogne, » juſqu'à la Mere du Mari. M. le » Prince s'en plaint, & demande » congé à Sa Majeſté de ſe retirer » avec ſa Femme, en l'une de ſes » Maiſons. Le Roi le lui refuſe ru- » dement, & en vient aux injures & » menaces : On dit que le Prince y » a repliqué hautement, & a mêlé » en ces propos le mot de tyrannie ; » & que le Roi, en relevant ce mot, » lui a répondu : Je n'ai fait en ma » vie acte de Tyran, que quand je » vous ai fait reconnoître pour ce » que vous n'étiez point. Le premier » a dit pouilles à ſa Mere, qui ſer- » voit d'inſtrument pour corrompre » la pudicité de ſa Femme... On di- » ſoit que la Marquiſe de Verneuil, » qui parle ordinairement au Roi, » non comme à ſon Maître ; mais » comme elle feroit à ſon Valet, lui » avoit dit, bouffonnant ſur ce pro- » pos : N'êtes-vous pas bien méchant, » de vouloir coucher avec la Fem- » me de votre Fils : car vous ſçavez » bien que vous m'avez dit qu'il » l'étoit. «

1609. non-ſeulement qu'il lui ſacrifiât un dépit conçu ſur un ſimple ſoupçon, & ſur un ombrage peut-être imaginaire, mais un mécontentement même juſte. Monſieur le Prince ne goûtant point ces raiſons, m'entretint de je ne ſçais combien de deſſeins, qu'il ſuppoſoit qu'avoit Henry contre lui, que je n'attribuai qu'à l'effet de l'inquietude & de la défiance, pouſſées trop loin; & que je m'imaginai diſſiper, en lui repreſentant d'une maniere qu'il ne lui étoit pas poſſible de ne pas croire ſincere, Que Sa Majeſté, loin d'avoir eu la penſée de ſe porter à quelque violence contre lui, ne ſe ſouviendroit qu'il étoit de ſon Sang, que pour joindre aux ſentimens de douceur naturelle qu'elle temoignoit pour tout le monde, ceux de l'amitié & d'une diſtinction marquée: Et je me ſouviens fort-bien, qu'au-lieu d'avoir accordé par complaiſance à Monſieur le Prince, que Henry pût *opprimer un innocent*: paroles, qui me furent à la verité ſouvent répetées; je lui dis ſimplement, Que les plus coupables étoient ceux qui abuſoient ordinairement le plus de ce terme d'innocence; malgré lequel, on ne laiſſoit pas de les châtier.

Monſieur le Prince, qui après cela devoit être en garde contre moi, ne balança point à me déclarer qu'il étoit réſolu à ſortir de France. L'idée ne me vint point de regarder une parole ſi imprudente, autrement que comme l'effet d'un cœur ulceré: & ſi je la relevai avec fermeté, c'eſt que je crus qu'en ces occaſions, la fermeté doit accompagner le conſeil qu'on donne: Je lui dis, Que je ne pouvois croire qu'il fût capable de trahir juſqu'à ce point ſon Roi, ſa Patrie, ſon honneur & ſon devoir: Que le Royaume, & même la Cour, étoit l'unique ſéjour des Princes du Sang: Que par-tout ailleurs, leur éclat ne faiſoit que ſe ternir: Qu'ils étoient même réputés coupables, de la ſeule affectation à s'arrêter trop long-temps dans tout autre endroit; s'ils n'en avoient pas obtenu la permiſſion de Sa Majeſté. A quoi Monſieur le Prince ayant reparti, Qu'une pareille contrainte ne convenoit ni à ſa Condition, ni à ſa Naiſſance; je lui repliquai auſſi abſolument, Que les Loix de l'Etat obligeoient les Enfans & les Freres du Roi, autant & peut-être plus étroitement encore, que le moindre de ſes Sujets: & je le lui prouvai par des éxemples, tirés de l'Hiſtoire de

Louis XI. de feu M. le Duc d'Anjou, & de Henry lui-même. Ce n'étoit pas ſur ce ton que M. le Prince avoit ſouhaité de me voir parler. Je m'apperçus qu'il ne ſongea plus qu'à paroître, à l'aide de quelques correctifs, ſe rapprocher de mon opinion : & rien encore ne ſervit mieux qu'un changement ſi ſubit, à me faire comprendre qu'interieurement il étoit décidé pour le parti, dont ſes dernieres paroles vouloient me prouver ſon éloignement. 1609.

J'en doutai ſi peu, qu'apprenant que Monſieur le Prince, au ſortir de chez moi, avoit paru tout-à-fait radouci : Qu'il s'étoit même plaint à la Reine, qu'on fît courir le bruit qu'il ſongeoit à quitter la Cour avec éclat ; & qu'il avoit aſſûré cette Princeſſe qu'il n'en avoit jamais eu la penſée ; ajoûtant ces propres paroles, Qu'il étoit *aſſez content de Sa Majeſté* : Qu'enfin il parloit preſque publiquement dans les mêmes termes ; je ne voulus pas différer d'un moment à venir trouver le Roi, auquel j'aſſûrai, après lui avoir rapporté fidellement tout ce qui s'étoit paſſé entre Monſieur le Prince & moi, que dans huit jours il ne ſeroit plus en France. Il s'en fallut peu que Henry ne me traitât d'extravagant : Il y avoit auſſi peu d'apparence, diſoit-il, qu'il pût vivre en Prince dans les Pays étrangers, ſans les ſecours qu'il recevoit de ſa main ; qu'il y en avoit, qu'il pût emmener tout ce qui lui appartenoit, ſans qu'on le vît & qu'on l'empêchât avec la derniere facilité : A quoi Sa Majeſté ajoûta ce que M. le Prince venoit de dire à la Reine. » Tout ce que vous » me dites, Sire, répondis-je, ne me fait point changer d'o» pinion : je m'y confirme de-plus-en-plus : Vous vous en fâ» chez contre moi ; mais le temps & l'évenement vous fe» ront connoître que j'ai raiſon. Je vois bien des perſonnes, » pourſuivis-je, qui ſont de cette menée, & qui vous trom» pent, quoiqu'ils vous ſoient des plus obligés : mais cela » ne doit pas être trouvé étonnant ; puiſque vous aidez vous» même à vous tromper. Vous ne me nommez perſonne, me dit Sa Majeſté, comprenant que je voulois lui parler des Domeſtiques de la Reine ; » mais je vois bien qui vous vou» lez dire. « Cela n'étoit pas bien difficile ; & ni le Roi ni moi, n'étions pas les ſeuls qui voyions que la Cabale jouoit ici un étrange manege : Car non-ſeulement elle débitoit comme certaines, mille choſes ſuppoſées, ſur le compte du Roi

1609. & de la Princesse de Condé ; il n'y auroit eu en ceci qu'une malignité ordinaire : mais ce qu'on ne sçauroit bien caractériser, c'est l'art détestable avec lequel ces gens sçavoient faire servir leurs impostures à rendre le Roi souverainement odieux à la Reine, & à forcer cette Princesse à s'abandonner à eux du soin de sa conduite : De-là, tous ces complots, où, sans qu'elle le sçût, on osoit se servir de son nom : de-là, les motifs de mille nouvelles instances, pour ne pas différer plus long-temps la Céremonie du Couronnement, dont il a été parlé.

Il ne se passa que quatre jours depuis celui où je m'entretenois ainsi avec le Roi, jusqu'à celui de l'évasion de M. le Prince. Le 29 Août, à onze heures du soir, comme je venois de me coucher, je vis entrer Praslin dans ma chambre, qui me dit que le Roi me demandoit, & que je vinsse tout-à-l'heure. » Hé ! mon Cousin, que pense faire le Roi, lui répondis-je, dans le premier mouvement, & sans lui donner le temps de s'expliquer ? » Pardieu ! il me fait mourir, à-» force de me tourmenter ; je ne sçaurois vivre & ne dor-» mir point. Il faut, poursuivis-je avec impatience, & croyant que ce voyage étoit un de ceux dont je pouvois me dispenser par de bonnes raisons, » il faut que je me leve de-

(28) » Le dernier de Novembre (& non pas le 29 Août : ce qui est une faute de date dans nos Memoires) » Monsieur le Prince, dit le Maréchal de Bassompierre, partit de la » Cour, pour s'en aller à Muret ; d'où » il partit avec Rochefort & Touray, & un Valet-de-chambre qui » portoit en croupe Madame la Princesse sa Femme, Mademoiselle » Du-Certeau, & une Femme-de-chambre, nommée Philippette, » & s'en alla à Landrecy. Le Roi » jouoit en son petit Cabinet, quand » D'Elbene premierement, puis le » Chevalier Du-Guet, lui en porterent la Nouvelle. J'étois le plus » proche de lui. Il me dit tout-bas » à l'oreille : Bassompierre mon Ami, » je suis perdu : cet homme mene sa » femme dans un bois ; je ne sçais si » c'est pour la tuer, ou la mener » hors de France : Prends garde à mon » argent, & entretiens le Jeu ; pen» dant que je vais sçavoir de plus par» ticulieres Nouvelles... Chacun se » retira du jeu ; & je pris l'occasion » de rapporter au Roi son argent, » qu'il avoit laissé sur la table. J'en» trai où il étoit, & ne vis jamais un » homme si éperdu, ni si transporté. « Bassompierre raconte ensuite tout ce qui se passa dans la Chambre de la Reine, & le conseil que donna M. de Sully au Roi, de la même maniere que le rapportent nos Memoires. Henry IV. donna sur cet enlevement de la Princesse de Condé, de si fortes marques de douleur & de desespoir, que quelques Ecrivains mal-instruits, tels que l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, ont avancé, Que la Guerre qu'il alloit porter en Flandre, lorsqu'il fut assassiné, avoit en partie pour objet de contraindre l'Archiduc à lui remettre cette Princesse entre les mains. Voyez aussi *Mezerai, & autres Historiens.*

» main à trois heures du matin, pour voir des Lettres & des » États que j'ai reçus, & y faire réponse : Il me faut faire » des Agenda de tout ce que je dois faire dans la journée ; » de ce qui se doit faire au Conseil ; de ce que je dois dire » au Roi ; & de ce que mes Commis, mes Secretaires & » tous ceux qui sont sous mes Charges, doivent faire aussi. » Jugez si j'ai du temps à perdre ; & si m'en allant à cette » heure au Louvre, d'où je ne sçaurois revenir, quelque » diligence que je fasse, qu'il ne soit deux ou trois heures » après minuit, je me puis acquiter de tout cela, avant qu'il » soit huit heures du matin, qu'il faut que je me rende au » Conseil. Quant à tout le reste de la journée, il ne faut » point parler de travailler dans mon cabinet ; je l'emploie- » rai toute entiere à donner audience à un chacun, & à par- » ler aux Comptables & autres Officiers, qui ont affaire à » moi. Je vois bien tout cela, me dit Praslin ; & le Roi » lui-même ne l'ignore pas : car il a dit tout-haut devant la » compagnie, Que j'allois vous mettre en colere, venant » vous chercher à une heure aussi induë, & qui est le seul » temps que vous ayez pour vous délasser le corps & l'es- » prit : Mais il n'y a remede, Monsieur ; il faut venir : car » c'est pour une affaire qui lui agite fort l'esprit ; & à la- » quelle il est persuadé que s'il y a quelque remede a ap- » porter, vous seul en êtes capable. L'homme que vous sça- » vez, comme le Roi a dit que vous l'aviez bien prédit, » s'en est allé ; & a même emmené avec lui les Dames en » croupe : ce qui est le pis. Ho, ho ! repris-je, c'est donc » pour cette affaire-là qu'on me demande ? Vraiment il y au- » ra de la colere : car je me doute bien que nous ne nous » trouverons pas tous de même opinion : Je sçais bien que » Mars & Venus sont en bonne intelligence : mais cepen- » dant si nous voulons avoir de bons succès par le premier, » il faut que l'autre cede ; & cela peut nous fournir quel- » que bonne raison pour accélerer les affaires. Or, allons » donc, mon Cousin. «

1609.

J'arrive au Louvre, où je trouve le Roi dans la Chambre de la Reine, se promenant la tête baissée & les mains jointes sur le dos. Avec la Reine, étoient presens MM. de Sillery, de Villeroi, de Gêvres, de La-Force, La-Varenne & quelques autres, collés contre les murs, & assez écartés les uns

1609. des autres, pour ne pouvoir même se parler bas. » Hé-bien! me dit Henry, en me prenant par la main, si-tôt qu'il me vit entrer, » notre homme s'en est allé, & a tout emmené: » Qu'en dites-vous? Je dis, Sire, répondis-je, que cela ne » me surprend pas; & que depuis qu'il parla à moi à l'Ar- » cenal, je me suis toujours attendu à cette escapade, que » vous auriez bien empêchée, si vous eussiez voulu me croi- » re. Je me doutois bien que vous m'alliez dire cela, reprit » ce Prince: mais il ne faut point parler des choses passées, » auxquelles aussi-bien on ne sçauroit remedier; pensons seu- » lement à l'avenir, & voyons ce qu'il y a à faire presen- » tement: Dites-m'en le premier votre avis: car je ne l'ai » encore demandé à personne. Sire, je ne suis pas, repartis- » je, encore assez bien informé de toutes les circonstances » de cette affaire; & je n'y ai pas encore pensé autant qu'elle » le mérite: Je vous supplie de me laisser dormir dessus; & » demain je viendrai vous trouver, & je tâcherai de vous » donner un bon avis: au-lieu que si vous me pressez main- » tenant, je ne vous dirai rien qui vaille; car mon jugement » ne va pas si vîte. Non, interrompit Sa Majesté, c'est tout » le contraire; je vous connois bien: Dites-moi donc ce » qu'il vous en semble. Sire, je ne sçaurois, dis-je encore; » & infailliblement si vous me pressez si fort, je ne dirai » rien qui vaille: de grace excusez-moi jusqu'à demain. » Point-du-tout, répliqua Henry, je veux que vous parliez » tout presentement: Que dois-je faire? Rien-du-tout, lui » répondis-je, ne pouvant plus reculer. Comment! rien? » s'écria-t'il: ce n'est pas là un avis. Pardonnez-moi, Sire, » repris-je, c'en est un, & un des meilleurs que vous puissiez » prendre: il y a des maladies qui veulent plustôt du repos » que des remedes; & je crois celle-cy de cette nature. » Tout ce raisonnement n'est pas de saison, insista Henry, » avec la même impatience: il faut des raisons; quelles sont » les vôtres? Je n'en ai point de bonnes, dis-je, si elles sont » contraires à vos desirs: il me semble pourtant que la cho- » se parle d'elle-même, & qu'elle veut qu'on attende quel- » qu'éclaircissement, avant que de rien entreprendre; afin » qu'il vous serve à prendre une bonne résolution: En at- » tendant, je trouve qu'il seroit à-propos de ne parler de » cette affaire, que le moins qu'il est possible, & de faire

» semblant

1609.

» ſemblant qu'elle n'eſt d'aucune conſéquence, & qu'elle ne » vous inquiete en aucune maniere. «

J'appuyai ce ſentiment, d'une réflexion qui me paroiſſoit juſte; c'eſt que le bon ou le mauvais accueil que les Eſpagnols feroient à M. le Prince, dépendroit peut-être de l'impreſſion forte ou foible que ſon évaſion auroit cauſée au Roi: enſorte qu'il n'étoit pas impoſſible qu'ils ne reçuſſent ce Prince avec mépris, pour s'épargner la dépenſe qu'il alloit leur coûter; ſur-tout ſi l'on pouvoit avec cela leur faire concevoir quelque ſoupçon, que cette démarche du Prince de Condé ne ſe faiſoit que d'intelligence entre Sa Majeſté & lui. » Quoi! diſoit le Roi, en branlant la tête, vous voudriez que je ſouffriſſe qu'un petit Prince mon voiſin retirât contre mon gré le premier Prince de mon Sang, » ſans en temoigner du reſſentiment? Voilà un beau con- » ſeil; auſſi n'en ferai-je rien: je veux que Praſlin (29) parte » dans quelques jours, pour faire ſçavoir mon intention. Je » vous avois bien dit, Sire, repris-je, que ne m'ayant pas » donné aſſez de temps pour y penſer, je ne dirois rien qui » vaille. Il me vient une autre idée dans l'eſprit, qui ne nui- » ra point à ce que vous voulez faire; mais je ne puis vous » le dire, que dans deux jours; & je ſuis aſſûré que vous en » ſerez plus content que de ma premiere propoſition. « Sa Majeſté y conſentit, & me dit en m'embraſſant: » Allez vous » coucher, & dormez juſqu'à huit heures: car j'aime mieux

(29) » Praſlin partit effectivement: » Mais l'Archiduc lui répondit, Qu'il » n'avoit jamais violé le droit des » Gens, à l'occaſion de qui que ce fût; » & qu'il ſe garderoit bien de com- » mencer à commettre cette faute, » par la perſonne du premier Prince » du Sang de France: & peu après » lui envoya de l'argent & eſcorte » d'hommes, pour venir à Bruxel- » les. « *Mem. pour l'Hiſt. de Fr. ann.* 1609. Les Memoires de Baſſompierre portent, Que l'Archiduc ſe ſentit d'abord ſi fort ébranlé de la déclaration de M. de Praſlin, qu'il envoya prier M. le Prince de ne faire que paſſer dans ſes Etats, ſans s'y arrêter; quoiqu'il lui eût auparavant promis de le recevoir: mais qu'enſuite il changea encore de réſolution, par les conſeils du Marquis Spinola; & qu'il traita ce Prince avec toutes ſortes d'honneurs. *Mem. de Baſſomp. tom.* 1. *pag.* 28.

Le Pere Daniel dans ſon Hiſtoire de France, *in*-4°. *tom.* 10. *pag.* 437. a tiré ſur cet incident, des éclairciſſemens des Lettres de la Bibliotheque de M. l'Abbé d'Eſtrées; par leſquelles il eſt prouvé, Que Henry IV. envoya ſecrettement le Marquis de Cœuvres à Bruxelles, pour tâcher d'enlever la Princeſſe de Condé: & que ce deſſein n'échoua, que parce que Henry l'ayant découvert à la Reine, cette Princeſſe dépêcha auſſitôt un Courrier au Marquis Spinola, qui fit prendre à la Princeſſe de Condé un appartement dans le Palais.

1609. » que le Conseil ne se tienne point demain, & que mes affaires ordinaires demeurent pour ce jour-là, que d'incommoder votre santé. «

Je ne me trompois point lorsque je croyois que l'autre ouverture que j'avois à faire à Sa Majesté, au sujet de la retraite de M. le Prince en Flandre, seroit plus de son goût. Elle vint trois jours après à l'Arcenal, me la demander. Nous fumes enfermés une heure dans mon cabinet; mais je ne dois rien réveler de ce qui s'y passa entre nous. Le Roi dit tout-haut, en sortant: » Adieu, mon Ami: ne venez point; achevez mes affaires, & sur-tout travaillez à l'éxecution de » l'ouverture que vous m'avez faite: car je la trouve bien » meilleure que le conseil que vous me donnâtes dans la » Chambre de ma Femme au Louvre. «

Monsieur le Prince crut devoir chercher à justifier son action, en écrivant quelques jours après une Lettre (30) au Roi. Il en adressa en-même-temps une seconde à M. De-Thou, beaucoup plus ample & plus réflechie; dans laquelle, entr'autres choses, il insinuoit que j'étois la cause de sa sor-

(30) » Le dit Prince écrivit au Roi, » Qu'à grand regret il étoit sorti de » la Cour, pour sauver sa vie & son » honneur, & non à intention de lui » être jamais autre que son très-» humble Parent, fidele Sujet & Serviteur. Je ne ferai jamais rien, » ajoûtoit-il, contre le service de » Votre Majesté, si je n'y suis forcé: » & je la prie de ne trouver mauvais, si je refuse de voir ou recevoir de qui que ce soit, les Lettres qu'on m'écriroit de la Cour, » hormis celles dont il vous plaira » de m'honorer. « *Mem. pour l'hist. de Fr. ann.* 1610. Siri qui traite fort au long l'Affaire de l'évasion de M. le Prince, *Mem. Recond. t. 2. p.* 82. *& suivantes*, joint plusieurs autres particularités, à celles qu'on voit rapportées ici; mais dont la plus grande partie ne me paroissent pas mériter qu'on y ajoûte beaucoup de foi: Comme, lorsqu'il avance hardiment, sur des bruits populaires, Que le seul motif qui porta Henry IV. à entreprendre la Guerre contre les Espagnols, fut de les obliger à lui renvoyer la Princesse de Condé: & que voyant que malgré ses menaces, ils persistoient à la lui refuser, il se repentit d'avoir poussé les choses si avant. Il ajoûte, contre l'honneur de cette Princesse, Qu'elle étoit de moitié dans cette Intrigue contre son Mari, qu'elle n'aimoit point, à-cause d'une infirmité naturelle, ou procurée, qui suffit pour rendre un mariage nul: Qu'elle brûloit d'envie de retourner en France: Qu'elle continua à recevoir à Bruxelles, des Lettres galantes de Henry IV: & que le Prince de Condé connut si bien les dispositions de sa Femme à son égard, qu'il en fit éclater son ressentiment; & qu'il parla publiquement à son retour, de faire casser son Mariage. Ce que Siri dit de plus vrai, c'est que le Roi resista opiniâtrément à tous les sages conseils que lui donnerent en cette occasion, le Nonce, quelques-uns de ses Conseillers, & sur-tout le Duc de Sully; qu'il louë aussi de la maniere ferme & libre, dont il parla & écrivit au Prince de Condé.

tie de France. » Qu'il accuſe ſa malice, diſoit le Roi, & » celle de beaucoup d'autres qui l'ont conſeillé, & non pas » vous : Je veux que vous lui répondiez par une bonne Let- » tre, où vous lui repreſentiez tout ce qui s'eſt paſſé ; & » qu'avec le reſpect dû à ſa qualité, non à ſa perſonne, » vous lui diſiez toutes ſes verités, & à quelle miſere il » s'expoſe infailliblement, s'il ne rentre dans ſon devoir. » Je m'en vais donc chez moi, Sire, lui répondis-je, (car » nous étions alors chez M. le Connétable), pour en fai- » re un projet, & vous l'apporter. Non, non, reprit Sa Ma- » jeſté : je veux que vous écriviez ici preſentement ; je vous » ferai donner de l'encre & du papier. Mais, Sire, répli- » quai-je, cette Lettre eſt de conſéquence ; elle mérite bien » qu'on y penſe & qu'on l'éxamine attentivement, avant que » de l'envoyer : car d'un côté, il faut qu'elle vous ſatisfaſſe ; » d'un autre, qu'elle ſoit convenable à la Qualité de M. le » Prince & à la mienne ; & que perſonne, ſoit en France, » ſoit dans les Pays Etrangers, ni lui-même, que vous voyez » bien ne chercher que les occaſions de m'accuſer & de me » blâmer, ne puiſſent y trouver ſujet de le faire : Je n'ai pas » aſſez de reſſources dans l'eſprit, pour faire ſi bien avec tant » de précipitation. « J'eus beau dire ; je fus obligé d'écrire cette Réponſe à l'heure même, en preſence de Sa Majeſté, & ſur un bout de la table près de laquelle nous étions aſſis. Le Roi ne laiſſa pas d'être fort-content de la maniere dont je m'expliquois avec le Prince : le voici en gros. 1609.

Je me plaignois d'abord à ce Prince, de ce qu'après avoir cru qu'il me conſideroit aſſez, pour n'avoir eu d'autre intention en venant chez moi, que de me demander mon conſeil, il me forçoit aujourd'hui à le ſoupçonner de n'y être venu que pour me ſurprendre : Qu'au-reſte il ſçavoit mieux que perſonne, qu'il m'avoit inutilement tendu ce piege. A cette occaſion je déduiſois, moins pour lui que pour le Public, tout ce qui s'étoit paſſé dans notre entretien de l'Arcenal ; comme on l'a vu il n'y a qu'un moment. Après quoi, je lui apprenois ſans beaucoup de menagement, qu'ayant, malgré toute ſon affectation, penetré ſon deſſein, j'en avois averti le Roi, qui l'auroit bien empêché de l'éxecuter, s'il m'avoit cru, ou s'il n'avoit pas été ſi bon & ſi indulgent. Je ne m'excuſois à M. le Prince, du conſeil que j'avois don-

1609. né à Sa Majesté contre lui, que parce que c'étoit le bien de l'Etat, de Sa Majesté, & le sien à lui-même, pour peu qu'il y fît attention : Ce qui me faisoit passer à lui mettre devant les yeux les suites d'une démarche si peu mesurée ; Qu'avoit-il à attendre des Archiducs & des Espagnols, qui le regardant comme un fardeau inutile pour eux, insulteroient par la fierté de leurs traitemens à son malheur, & s'en applaudiroient interieurement ? Je faisois parler la voix de l'honneur, de la vertu, de la Naissance & du devoir, contre une faute, dont j'exhortois le Prince à chercher auplustôt le pardon. Je joignois à la priere des offres de service, qui lui prouveroient mon zèle & mon attachement pour sa personne.

On conviendra sans peine que ce discours auroit été un peu fort dans la bouche de quelqu'un, qui, dans la supposition de connivence, eût pu être foudroyé par un seul mot de replique, d'une personne telle que le Premier Prince du Sang. Je fis plus : afin qu'on ne se retranchât pas à dire que j'avois évité de toucher au contenu de la Lettre écrite à De-Thou ; j'ajoûtai à M. le Prince, Que les politesses, les louanges & les remercimens, dont il m'avoit comblé à l'Arcenal, alloient être mal payés, à mon grand regret, par la necessité où sa Lettre me mettoit de faire connoître la verité, d'une maniere qu'il ne trouveroit peut-être pas facile à accorder avec le respect que je lui devois : Qu'il devoit me rendre interieurement toute la justice que je méritois ; mais qu'il éprouvoit aujourd'hui, que le premier pas que fait tout homme hors de son devoir, lui fait aussi manquer, par une suite necessaire, à toutes les loix de la sincerité : Qu'enfin quelle que fût son intention, en me prenant ainsi à partie, j'avois toujours tenu à gloire & à honneur, d'être ainsi traité par les Ennemis du Roi & de l'Etat : & que je priois le Ciel d'inspirer à M. le Prince un conseil, qui pût faire oublier que sa faute lui avoit fait donner avec justice ces deux noms. Cette Lettre (31) devint publique, & demeura sans replique : ce qui détruisit dans l'esprit de mes ennemis mêmes, les imputations de M. le Prince.

Il y eut une contestation entre Villeroi & De-Fresne,

(31) » Les Lettres que M. le Duc » de Sully écrivit à M. le Prince » de... ; furent rejettées par son Excellence, laquelle fit réponse à ceux » qui les lui presenterent, qu'il ne » vouloit rien recevoir venant de sa » part. « *L'Etoile, ibid.*

au ſujet des Lettres (32) que le Roi fit écrire, deux jours après la ſortie de M. le Prince, dans toutes les Provinces, pour y faire ſçavoir ſes intentions ſur cet évenement. Villeroi en compoſa un modele, auquel il voulut que tous les autres Secretaires d'Etat ſe conformaſſent. De-Freſne trouva que les termes en étoient peu dignes de la majeſté de celui, dont elles étoient ſuppoſées partir : ce qui étoit vrai : Et comme il paſſoit avec verité pour avoir une auſſi bonne plume que ſon Confrere, il craignit de ſe faire ſiffler, en envoyant cette Lettre, comme écrite de ſa main, à tous ceux avec leſquels ſa Charge le mettoit en relation : il vint me confier ſon embarras, & me prier de l'en tirer. 1609.

Je n'ai rien à dire des Affaires du Corps Proteſtant, ſinon, qu'il ſe ſoûtint heureuſement contre les calomnies qu'on continuoit d'inventer contre lui, & de faire paſſer jusqu'à Sa Majeſté, par des avis & des diſcours de toute eſpece. Il fut adreſſé au Roi une Lettre, datée du dernier Juillet, ſuppoſée écrite de La-Rochelle, d'une main contrefaite, & fauſſement ſignée *Emmanuel de La-Faye*. On y donnoit avis, Que dans une Aſſemblée tenuë à Saint-Maixant, le Miniſtre de Blois, nommé Viguier, avoit fait preſenter un Livre, ayant pour titre *Le Theatre de l'Antechriſt*, ſcandaleux, diſoit-on, & emporté au dernier point : Qu'il avoit été réſolu dans cette Aſſemblée, qu'on le feroit imprimer, après qu'il auroit été communiqué à l'Académie de Saumur : & que ce Livre (33) étoit actuellement ſous la preſſe, malgré les défenſes formelles de Sa Majeſté.

Cette Lettre (34) eſt remplie de tant de minuties, & la paſ-

(32) Voyez encore dans le *Vol.* 9772. *Mſſ. Royaux*, la Sommation faite au Prince de Condé, au mois de Fevrier 1610, à Bruxelles, par le Marquis de Cœuvres, MM. de Berny & Manicamp, de la part du Roi, de revenir en France, ſous peine de ſe rendre coupable du crime de Leſe-Majeſté; & le refus que fit ce Prince, d'y déférer. Le Parlement rendit contre lui un Arrêt, par lequel il le condamnoit à ſubir tel châtiment qu'il plairoit à Sa Majeſté d'ordonner. Henry IV. alla lui-même au Parlement ſolliciter cet Arrêt; & pour marquer ſa douleur, il y alla ſans pompe & ſans ſuite : Il s'aſſit à la place du Premier Preſident, ſans dais ni marchepied : le Parquet gardé comme à l'ordinaire, par les Huiſſiers du Parlement, au-lieu des Officiers de Sa Majeſté.

(33) Le Supplément au Journal de Henry IV. imprimé en 1736, parle de ce Livre, & dit que le Pere Gonthier, dans un Sermon qu'il fit en preſence de Sa Majeſté, s'étant grandement emporté ſur ce ſujet, contre ceux de la Religion; le Roi fit une réprimande à ce Pere, & donna ordre qu'on ſupprimât le Livre, qui en effet ne parut plus. *Ann.* 1609.

(34) On peut la voir dans les Memoires de Sully. *Tome* 4. *pag.* 335.

1609. ſion s'y fait voir ſi à découvert, qu'on me ſçaura gré de la ſupprimer. A qui l'Auteur ſe flatoit-il de faire croire, par éxemple, que les Rochellois fortifioient leur Ville, s'attendant à avoir bientôt un Siege à ſoûtenir ; & qu'il s'étoit tenu une Aſſemblée de Proteſtans à Marſeille, pour obliger le Roi à accorder la convocation des Etats du Royaume? Du-Pleſſis étoit celui ſur lequel on faiſoit rouler ces complots ; tous abſolument faux, ſi l'on excepte les murmures contre la Gabelle dans le Mirebalais & le Loudunois, dans leſquels encore il n'y avoit qu'un très-petit nombre de Proteſtans qui trempaſſent. Quant à Du-Pleſſis : ce fut lui-même qui en donna le premier avis à Sa Majeſté ; & je me crus obligé, tout mon ennemi qu'il s'étoit montré juſqu'alors, de rendre temoignage à ſon innocence ; lorſque je perſuadai au Roi, qui me preſſoit de faire un voyage en Poitou, pour réprimer ces prétendus deſſeins des Réformés, que les veritables ennemis de Sa Majeſté cherchoient à ſe cacher, en donnant ce nom à des perſonnes qui ne le méritoient point. Du-Pleſſis me remercia par une longue Lettre, qui contient une juſtification en forme contre tous ces chefs d'accuſation.

L'Avis ſuivant, qui me fut donné par un Gentilhomme d'honneur, paroît mieux circonſtancié, & plus digne qu'on y faſſe attention. Dans une des ruës de La-Fleche, nommée *des Quatre Vents*, & proche l'Hôtellerie où pend une Enſeigne de même nom, demeuroit depuis quelques mois un nommé Médor, natif d'Avranches, chez une Veuve, appellée Jeanne Huberſon, qui logeoit des Ecoliers de bonne Maiſon, dont ce Médor avoit la conduite. Une Niece de cette Veuve, âgée d'environ vingt-ſix ans, nommée Rachel Renaud, qui demeuroit avec ſa Tante & un Couſin, auſſi nommé Huberſon, entrant un jour dans l'Etude de Médor, y trouva un Livre qui attira ſa curioſité : il étoit doré par-tout, relié très-proprement avec des rubans bleu & incarnat, & épais d'un pied. L'ayant ouvert, elle vit que ce Livre, écrit ſeulement juſquà la moitié, l'étoit moitié encre moitié ſang ; & qu'il étoit plein de ſignatures, preſque toutes de ſang, parmi leſquelles ſa ſurpriſe ne l'empêcha pas de diſtinguer & de reconnoître celle de Médor ; d'un nommé Du-Noyer, d'un Village aux environs de Paris près de Villeroi ; & d'un nommé Du-Cros, d'auprès de Billon en Auvergne, qui avoit jadis appartenu au Duc de Mercœur. Elle connoiſſoit ces deux

hommes ; parce qu'ils venoient ſouvent voir ſon Hôte. 1609.

En ſortant du cabinet pour porter ce Livre à ſa Tante, elle rencontra Médor, qui le lui arracha des mains; en lui demandant avec colere, ce qu'elle en vouloit faire : à quoi elle répondit ingenument, qu'elle l'avoit trouvé ſi joli, qu'elle avoit voulu le faire voir à ſa Tante. Elle lui demanda ce que ſignifioient ces ſignatures de ſang, qu'elle y avoit vuës. Médor craignit qu'elle n'eût porté la curioſité juſqu'à y chercher l'Ecrit, à la ſuite duquel étoient toutes ces ſouſcriptions; qui renfermoit une aſſociation de Conjurés contre la Perſonne du Roi: & il lui dit que c'étoit un ſerment, que l'interêt de la Religion faiſoit faire à quantité de zèlés Catholiques, de demeurer fidellement attachés au Pape : Ce qui n'empêcha pas que la Fille n'en parlât à ſa Tante & à ſon Couſin, le ſeul de toute cette maiſon qui fût de la Religion Réformée ; & qui trouva cette découverte ſi grave, qu'après avoir tiré de la Fille tout ce qu'elle avoit vu, il alla en faire part à la perſonne qui m'en donna l'avis, avec tous les éclairciſſemens neceſſaires (35).

Le Livre avoit été incontinent enlevé de la chambre de Médor, & porté, comme le croyoient Huberſon & la Fille, chez Du-Cros; dont ils donnoient l'adreſſe, chez un nommé

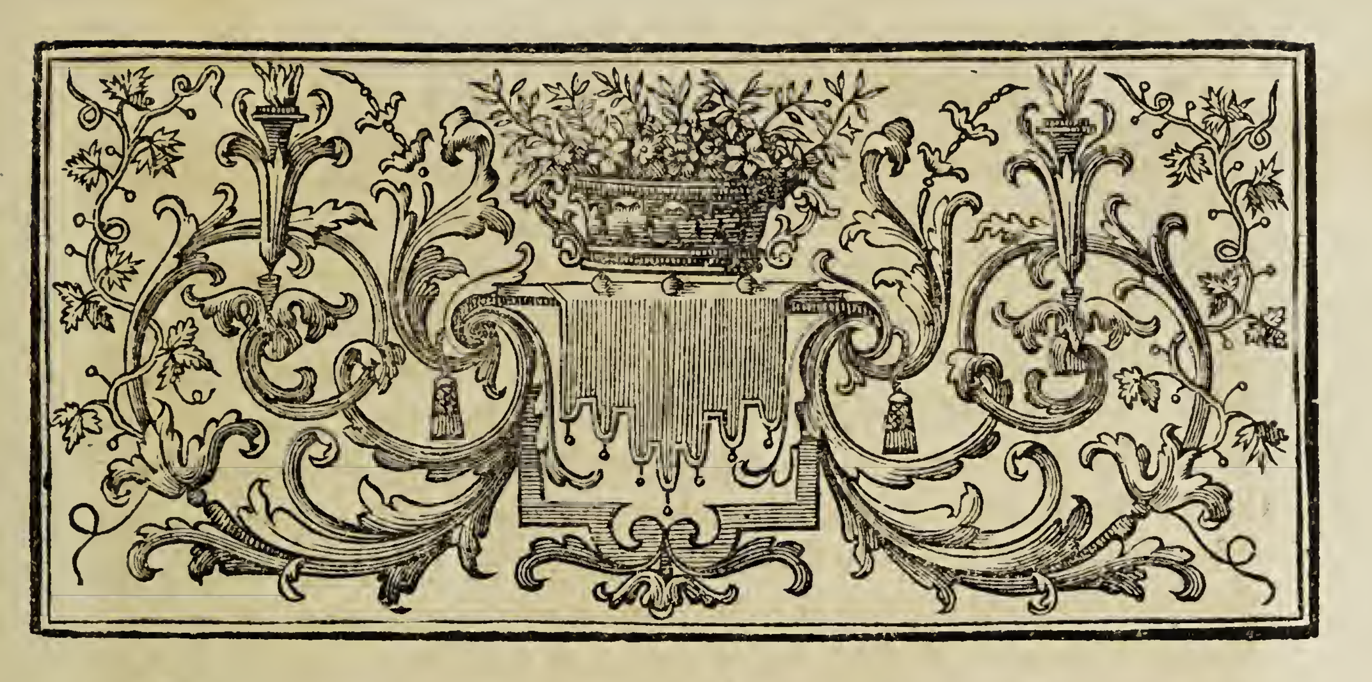
(35) Ni L'Etoile, ni le Continuateur de M. De-Thou, ni le P. Chalons, ni même D'Aubigné, enfin aucun que je ſçache, des Hiſtoriens de ce temps-là, les plus ouvertement déclarés contre les Jeſuites, excepté le ſeul Mezerai, n'a parlé, ni par-conſéquent rien cru de cette Conſpiration contre le Roi, ou complot d'une nouvelle Ligue : car on ne ſçait lequel de ces deux ſens donner à un récit, qui étant deſtitué de preuves, peut ſignifier tout ce qu'on veut, ou pour mieux dire, ne ſignifie rien du-tout. Mezerai lui-même, qui tient pour l'opinion d'une nouvelle Ligue, pendant que le Duc de Sully conclut des mêmes paroles, pour un attentat contre la vie de Henry IV. Mezerai, dis-je, en parle, *Abregé Chr. & Hiſt. in-fol. impr. à Paris en 1667. t. 3. p.* 1443. de maniere qu'on voit clairement, qu'il ne fait que copier les Memoires de Sully. Or comme dans ces Memoires, unique ſource de cette accuſation, elle n'eſt appuyée que ſur le temoignage ſeul d'une jeune fille, & qu'elle y demeure dans les termes d'une ſimple conjecture ; tout homme ſenſé ſe gardera bien d'en tirer aucune induction maligne, ni pour la renaiſſance de la Ligue : ce qui eſt une idée folle & chimerique ; ni quant à l'aſſaſſinat de Henry IV. dont on ne voit nulle-part que l'Auteur eût aucune relation à La-Fleche. Mais en ſuppoſant de-plus le prétendu complot bien avéré ; je ne vois pas qu'il intereſſe en aucune maniere les Jeſuites, que la fille dépoſante ne charge en rien. L'amour de la verité m'a porté à faire cette remarque ; parce qu'on ne voit que trop de ces perſonnes, dont l'imagination vive, & encore échauffée par la prévention & la paſſion, n'a beſoin que de la plus ſimple petite conjectute, ou du moindre mot hazardé, pour porter des jugemens, que l'importance de la choſe rend encore plus condamnables.

1609. Dreuillet, demeurant dans une maiſon hors l'enceinte de la Ville, attenant la Porte Saint-Germain, du côté droit; afin qu'on pût aller l'y chercher, ſi l'on trouvoit que cela fût neceſſaire. Ce Dreuillet avoit auſſi en penſion chez lui pluſieurs enfans de Qualité, ſur-tout de la Province de Bretagne; parce qu'il avoit pareillement été au ſervice du Duc de Mercœur. Du-Cros étoit l'ame de toute cette Cabale. Une Congregation chez les Jeſuïtes, dans laquelle il tenoit une des principales places, & où il étoit ſouvent chargé de faire des diſcours publics, lui donnoit toutes les commodités poſſibles, pour aſſocier à ſes noirs deſſeins un grand nombre de perſonnes: C'eſt par ce moyen que Médor & Du-Noyer l'avoient connu.

A ces lumieres ſe joignirent toutes celles que je pus tirer moi-même; ayant jugé à-propos de faire partir dès le lendemain du jour que me fut rendu le Billet d'avis, c'eſt-à-dire, le 19 Octobre, une perſonne ſûre, avec ordre de l'approfondir. Mais quoiqu'il ne ſe découvrît rien qui ne le confirmât, & que la fille offrît de ſoûtenir ſa dépoſition devant telle perſonne qu'on voudroit, & en preſence de Sa Majeſté elle-même; le crédit & l'adreſſe de ceux que cette accuſation intereſſoit, furent aſſez forts pour livrer au ſilence une affaire, qui aſſûrément devoit être pourſuivie. Les diſſenſions domeſtiques & les pratiques inteſtines, furent les deux fléaux qui pourſuivirent Henry juſqu'au dernier moment de ſa vie, après qu'il ſe fut défait de celui de la Guerre. Le Comte d'Auvergne étoit toujours dans ſa priſon de la Baſtille. Il fit demander à Sa Majeſté, qu'il lui fût permis de changer d'air, pour cauſe d'indiſpoſition; & il fut tranſporté dans le pavillon ſur l'eau, qui eſt au bout du jardin de l'Arcenal: mais on lui donna des Gardes, tout le temps qu'il y ſéjourna: Il obtint encore une autre fois la permiſſion de parler au Sieur de Châteaumorand.

La bonne ſanté de Henry ne fut interrompuë cette année, que par quelques legeres atteintes de Goutte. Il ne prit point les eaux; parce qu'elles ne valurent rien. M. le Dauphin & tous les Enfans de France, jouirent auſſi d'une bonne ſanté. Henry ne fit pas moins de ſéjour que de coûtume, à Fontainebleau: il y paſſa l'Automne entier, après un voyage de quelques jours pendant le mois d'Août, à Monceaux; & il revint à Paris comme à l'ordinaire, au commencement de l'Hiver.

Fin du vingt-ſixieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-SEPTIEME.

CE qui me reste à dire de cette année, regarde les Affaires Etrangeres, que je commencerai par celles des Provinces-Unies. Le Roi leur fit encore délivrer au mois d'Avril, une somme de trois cens mille livres : Préaux alla porter aux Etats l'agréable Nouvelle de cette gratification, & m'apporta l'ordre de Sa Majesté de faire transporter cette somme à Dieppe, où elle devoit être chargée sur un Vaisseau de la République. Henry crut devoir cette derniere récompense, aux égards qu'eut le Conseil des Provinces-Unies, de lui donner la principale part dans son Accommodement avec l'Espagne : car c'est en cette année que fut enfin concluë cette Treve (1) attenduë pendant fort-long-temps, & si égale- 1609.

(1) Il est bon de consulter, tant sur les Négociations de cette fameuse Treve, que sur toutes les Affaires de Flandre, dont il a été fait mention dans ces Memoires, *les Vol. des MSS. Royaux, cottés* 9759. 9981. 9005. *le Merc. Franç. Matthieu, Vittorio Siri*, & les Historiens particuliers de cette République.

1609. ment ſouhaitée de tout le monde, que ceux qui du commencement s'y étoient montrés les plus contraires, & le Prince d'Orange lui-même, y donnerent à la fin les mains.

Je ne rapporterai point le Traité qui en fut dreſſé à La-Haye, lieu ordinaire des Conférences; mais ſeulement, celui de l'Intervention des Rois de France & d'Angleterre, comme garants de l'éxecution. La date de cette Piece, paſſée, comme la précedente, à La-Haye, eſt du 17 Juin 1609; en preſence de Meſſire Pierre Jeannin, Chevalier, Baron de Changy & Montreu, Conſeiller de Sa Majeſté Très-Chrétienne en ſon Conſeil d'Etat, & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire auprès des Etats; & Meſſire Elie de La-Place, Chevalier, Seigneur de Ruſſy, Vicomte de Machaut, auſſi Membre du Conſeil d'Etat du Roi, Gentilhomme Ordinaire de ſa Chambre, & ſon Ambaſſadeur Ordinaire; tous les deux, au nom & comme ayant charge de Très-Haut, Très-Puiſſant & Très-Excellent Prince, Henry Quatrieme, &c. Les noms des deux Miniſtres de Sa Majeſté Britannique y ſont enſuite, avec les mêmes qualifications d'Ambaſſadeurs Extraordinaires & Ordinaires; & après ceux-cy, ceux des Conſeillers & Miniſtres des differentes Provinces des Pays-Bas: avec obligation réciproque de faire ratifier le contenu au preſent Traité, dans deux mois, par les Parties reſpectives.

L'Intervention & la Garantie y ſont exprimées de la maniere ſuivante: Que les deux Rois n'ayant pu, quelques ſoins qu'ils ſe fuſſent donnés, parvenir à établir une Paix veritable & ſolide, entre les deux Puiſſances en Guerre, s'étoient réduits à leur propoſer une Treve à longues années; ſur laquelle il s'étoit encore rencontré des difficultés, qui vrai-ſemblablement en auroient rompu le projet, ſi Leurs Majeſtés, pour le bien des Parties, & pour l'entiere aſſûrance des Etats, n'avoient conſenti à en être les Cautions & les Garants: Qu'ils promettoient donc & engageoient le ſecours de toutes leurs forces aux Provinces-Unies, non-ſeulement dans le cas de l'infraction de la Treve de la part de l'Eſpagne, mais encore dans celui de leur Commerce aux Indes arrêté, ou ſeulement incommodé, de la part de Sa Majeſté Catholique, des Archiducs, de leurs Officiers ou Sujets, quels qu'ils puſſent être: ce qui s'étendoit, tant ſur ceux que les Etats jugeoient à-propos d'aſſocier à ce Commerce, que ſur

les Pays où ils le faiſoient : pourvû cependant que la République ne prétendît pas prononcer elle-même ſur la réalité des torts qui pourroient lui être faits à cet égard ; mais qu'elle s'en rapportât à la déciſion des deux Majeſtés, dans un Conſeil commun, où elle auroit voix : permis à elle, dans le cas de trop de longueur au jugement, de pourvoir par proviſion à la ſûreté de ſes Sujets : Qu'en conſéquence, les Parties contractantes renouvelloient & confirmoient les Traités particuliers, faits l'année précedente, le 23 Janvier, entre la France & les Provinces-Unies, & le 26 Juin, entre l'Angleterre & les mêmes Provinces ; en appliquant à la Treve les mêmes Conventions, promeſſes & obligations, que portoient ces Traités, pour le temps de la Paix, qu'on croyoit alors ſur le point d'être concluë : Qu'en reconnoiſſance de cette Garantie des deux Rois Médiateurs, & des ſecours que les Etats-Géneraux avoient reçus d'eux, ils s'engageoient à ne faire aucun Traité ni convention avec les Archiducs, pendant les douze années de la Treve, que de l'avis & du conſentement de Leurs Majeſtés ; leſquelles promettoient de leur côté, de n'entrer dans aucune Alliance préjudiciable à la liberté & à la conſervation de leurs Amis & Alliés : c'eſt le nom que ces Princes y donnent aux Etats. 1609.

Les Archiducs, pour ne pas déplaire au Roi d'Eſpagne, n'avoient pas voulu conſentir qu'il fût fait mention dans le Traité de Treve, d'aſſûrer aux Hollandois le Commerce des Indes ; quelques inſtances que ceux-cy en euſſent faites : ils s'étoient ſeulement obligés de gré à gré, de la part de Sa Majeſté Catholique, de le leur laiſſer éxercer. Voilà pourquoi la République, qui cherchoit à s'aſſûrer contre un retour de mauvaiſe foi du côté des Eſpagnols, en avoit du-moins fait un des Articles poſitifs de celui d'Intervention des Rois de France & d'Angleterre. Henry ne fut pas mécontent que la Guerre ayant à finir entre l'Eſpagne & la Flandre, elle finît au-moins de cette ſorte.

Je ne dois pas omettre une obligation, que j'eus en cette occaſion, plus à ce Prince encore, qu'au Conſeil des Provinces-Unies : elle regarde mes Neveux D'Epinoy. Sa Majeſté, qui avoit ſouffert que je l'entretinſſe ſouvent de l'injuſtice que faiſoient à ces Enfans le Comte & la Comteſſe de Ligne, & qui dès le temps qu'ils me furent ame-

1609. nés en France, leur avoit fait ſentir des effets de ſa bonté, dont je crois avoir déja parlé dans quelqu'endroit de ces Memoires, voulut bien faire quelque choſe de plus pour eux. Jeannin (2) eut ordre d'entretenir l'Archiduc Albert ſur cette Affaire; de le diſpoſer à écouter favorablement les demandes de mes Neveux; & de le porter à leur rendre toute la juſtice qui leur étoit duë: lui, ou bien Caumartin, remit même aux mains de ce Prince, un Memoire inſtructif que j'avois fait, des droits de la Maiſon d'Epinoy à la ſucceſſion de la Maiſon de Melun. La Réponſe que l'Archiduc fit au Roi en 1601, qui eſt l'année où ceci ſe paſſoit, me donna lieu de tout eſperer. En effet, ce Prince voyant l'interêt que Sa Majeſté prenoit à ce démêlé, y entra ſi avant, que par un Accommodement proviſionnel, dont il fut l'auteur, mon Neveu D'Epinoy (3), reſté ſeul héritier par la mort de ſon Frere, obtint dès ce temps-là la reſtitution d'une grande partie des biens, qui avoient été confiſqués ſur ſon Pere. Cette Tranſaction, que l'intervention du Roi & de l'Archiduc rendoit une Piece aſſez importante, fut dans la ſuite la meilleure dont la Princeſſe de Ligne (4) ſe ſervit, pour prouver que tout le reſte des biens de cette ſucceſſion, dont elle ne s'étoit point dépouillée, lui avoit été accordé.

Je m'aviſai d'un expedient, pour mettre fin à toute cette chicane: ce fut d'obtenir du Conſeil des Etats, qu'ils inſéraſſent dans leur Traité de Treve un Article, par lequel cette Queſtion fut décidée de la maniere la plus favorable pour le jeune d'Epinoy: ce que j'obtins ſans peine, dès les premieres inſtances que j'en fis faire ſous-main. Cet Article porte, Que ſur le refus que la Dame Princeſſe de Ligne a fait au Conſeil des Provinces-Unies, de reſtituer les biens

(2) On peut voir dans le Cabinet de M. le Duc de Sully d'aujourd'hui, une Lettre du Duc de Sully au Preſident Jeannin, dans laquelle, après l'avoir entretenu de l'état preſent des Affaires des Provinces-Unies, & de celles de Cleves, il lui recommande les interêts du Prince d'Epinoy, ſon Neveu: Cette Lettre, qui eſt trop longue pour pouvoir la tranſcrire ici, eſt datée de Fontainebleau, du 15 Juin 1609.

(3) Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, &c: Il avoit eu pluſieurs autres Freres, morts en bas-âge, ou ſans poſterité: il en a été parlé cy-devant.

(4) Marie de Melun, Dame de Roubais, d'Antoing, &c. Femme de Lamoral, premier Prince de Ligne, Gouverneur d'Artois, Chevalier de la Toiſon d'Or.

de la Maiſon d'Epinoy, dont elle jouiſſoit injuſtement ; il ſera nommé deux Arbitres de la part de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & autant de celle des Archiducs, qui s'aſſembleront à Vervins, dans la Saint-Jean prochaine, pour juger définitivement cette Queſtion : Que ſi les voix ſont partagées, ils conviendront d'un Sur-arbitre : & que s'ils ne peuvent s'accorder ſur ce choix, le Roi Très-Chretien ſera ce Sur-arbitre ; à la Sentence duquel, la Princeſſe de Ligne & tous les autres Héritiers reſpectifs, ſeront obligés de ſe ſoûmettre, & les Archiducs, dont ces biens relevent, d'en permettre l'éxecution : cependant, que les biens de la Maiſon de Vaſſenard, & tous autres appartenans au Prince d'Epinoy, dans l'étenduë des Provinces-Unies, lui ſeront rendus par proviſion. 1609.

La Princeſſe de Ligne mit tout en œuvre, pour éluder la déciſion. Cette derniere clauſe lui ôtant toute eſperance ; elle allegua encore la Tranſaction, dont il vient d'être parlé. Elle ſe défendit, ſur ce que la partie des biens qu'on lui demandoit, qui étoit dans la Province de Hollande, avoit été chargée de taxes conſiderables : ſur quoi, elle demandoit des compenſations. Lorſqu'elle ſe ſentit preſſée, elle parut s'adoucir, & ſe retrancha à demander qu'on terminât la choſe par toute autre voie, que par un jugement de rigueur : elle en fit propoſer pluſieurs ; ſur-tout lorſqu'elle s'aperçut que ſon Neveu étoit d'humeur à acheter la paix, par le ſacrifice de quelques-uns de ſes droits. L'Archiduc parut entrer avec elle dans tous les moyens qu'on imagina pour me faire déſiſter : car c'étoit moi qu'on regardoit dans cette occaſion, comme la veritable Partie adverſe. Il fut propoſé de faire épouſer à mon Neveu la ſeconde des Filles de Madame de Ligne, qui étoit encore à établir. Cet expedient étoit aſſez bien imaginé, ſi la Mere avoit été une femme raiſonnable : mais elle ne vouloit pas même donner à ſa Fille une dot égale à celle qu'elle avoit donnée en mariage à ſon aînée. Je lui fis faire par Préaux l'option de ceder vingt-cinq mille livres de rente à d'Epinoy, pour la dot de ſa Fille, ou de ſe voir obligée de lui reſtituer tout ſon bien. Il y avoit à perdre, & même aſſez conſiderablement, pour mon Neveu, dans cette offre, qu'elle ne laiſſa pas de refuſer avec hauteur. Le reſte de l'année ſe paſſa à

1609. faire & à rejetter des propofitions, qui ne conduifoient à rien.

Il fut encore befoin que Sa Majefté s'en mêlât ; comme elle eut la bonté de faire, en écrivant le 19 Octobre à l'Archiduc, pour fe plaindre des procédés de la Princeffe de Ligne, & du peu de foin qu'on montroit de mettre à éxecution l'Article du Traité, qui regardoit le Prince d'Epinoy. Le Roi fait remarquer à l'Archiduc, fur l'Article de la Tranfaction dont Madame de Ligne faifoit fon fort, Qu'outre qu'il n'y a rien à oppofer à une décifion portée dans un Traité fait entre Souverains ; l'avis de fon Confeil, conforme aux Loix de fon Royaume, eft que l'autorité du Roi qui intervient dans un Contrat, n'empêche pas celui de fes Sujets qui s'en trouve lefé, de réclamer fon droit. Il le prie d'écouter là-deffus, ce que lui diront Berny (5) & Préaux, qu'il a chargés de lui faire un plus grand détail de toute cette affaire : & après lui avoir fait une derniere inftance en faveur de d'Epinoy, il veut bien fe déclarer caution de l'obéïffance & de la fidelité de ce nouveau Vaffal. Il lui avouë dans le corps de la Lettre, que d'Epinoy acheteroit volontiers la paix & l'union avec fa Tante, aux dépens d'une legere portion de fon bien ; mais qu'il a été le premier à lui confeiller de ne pas l'écouter, tant qu'elle ne montrera pas plus de modération dans fes demandes. Toute cette Lettre n'eft pas d'un Roi, mais d'un Ami ; & dans prefque toutes celles que Villeroi & Jeannin écrivoient par fon ordre au Confeil des Etats, il y avoit un article d'inftances fur l'affaire de d'Epinoy. Je continuois de mon côté de les preffer fortement, dans celles que j'écrivois à Préaux, qui me rendit auprès d'eux des fervices, que je lui promis de ne pas laiffer fans récompenfe.

Le Duc de Bouillon obtint des Lettres de naturalité pour fes Enfans, nés à Sedan. Le Roi ne fit point attention que dans ces Lettres, & dans la Requête prefentée à ce fujet à la Chambre-des-Comptes, Bouillon avoit pris la qualité de Seigneur fouverain de Sedan, & n'y fit point faire oppofition par fon Procureur-Géneral : mais Sa Ma-

(5) Matthieu Brulart, Sieur de Berny, Réfident de Sa Majefté près de l'Archiduc. Hector de Préaux, Gentilhomme Calvinifte, Gouverneur de Châtelleraut.

jesté répara cette omission, en faisant demander par ce Procureur-Géneral, qui étoit Jerôme L'Huillier, acte que le consentement qu'elle avoit donné à la Requête du Duc de Bouillon, & son silence sur le titre qu'il avoit pris, ne préjudicioient point à ses droits; au cas que quelque jour il se trouvât justifié par les Papiers, Titres ou enseignemens, soit du Thresor, soit des Archives, que Sedan est un Fief anciennement relevant de celui de Mouson, uni au Domaine de la Couronne. Cet Acte du 11 Avril, est inséré dans les Registres de la Chambre-des-Comptes. 1609.

Le Député du Duc de Lunebourg-Brunswich me fut envoyé par Sa Majesté, pour le payement de sept mille écus, qu'il disoit être encore dus à son Maître; & que le Roi m'ordonna de lui payer, sans discussion, vû la modicité de la somme : j'y joignis les traitemens polis, avec lesquels Henry cherchoit à s'attacher de-plus-en-plus les Princes d'Allemagne. Je rendis pareillement à M. le Duc de Savoie, quelques services legers, qui m'attirerent une Lettre de ce Prince, & un remerciment de M. de Jacop, son Ambassadeur. Cette déference, jointe aux visites qu'on me voyoit rendre à l'Ambassadeur de Savoie, parut aux ennemis que j'avois à la Cour, un fondement suffisant pour faire craindre au Roi, que le Duc de Savoie ne fît de moi, ce qu'il avoit fait du Maréchal de Biron. Henry se donna bien de garde de leur dire qu'il sçavoit toutes mes démarches, & qu'il les approuvoit : il les remercia au-contraire, & m'écrivit tous leurs discours; en me mandant de lui porter les dernieres Lettres que j'avois reçuës de Turin, la premiere fois que j'irois le trouver.

Il y eut encore cette année une entreprise sur la Ville de Genève; & elle fut conduite par ce même Du-Terrail (6), dont il a été assez souvent fait mention : elle lui réüssit si mal, qu'il y fut fait prisonnier; & sans autre

(6) Louis de Comboursier, Sieur Du-Terrail, Gentilhomme de Dauphiné, & Parent de Lesdiguieres. Les Memoires pour l'Hist. de France en parlent comme ceux de Sully. » Le Roi, disent-ils, dont il etoit » Sujet naturel, lui avoit donné » quatre graces : mais il n'en avoit » pas plustôt une, disoit Sa Majesté, » dans une de ses pochettes, que dans » l'autre il tenoit une conjuration » toute prête... La grace que le Roi » lui auroit donnée, ne lui auroit » pas sauvé la vie. Ceux de Genève » lui firent couper la tête, le 29 Avril, » & à La-Bastide, Gentilhomme » Bourdelois, pris avec lui. «

1609. forme de procès, il eut le cou coupé: C'étoit un homme de beaucoup de tête & de cœur, mais plein d'ambition & de vices: aussi le Roi ne fut-il pas fâché que la promptitude de la Justice l'eût prévenu. Il fut accablé de sollicitations en faveur de Du-Terrail, aux premieres Nouvelles qui vinrent de sa prison; mais les Nouvelles de la mort suivirent de si près celles de la détention, qu'il ne se vit pas long-temps dans l'embarras. » C'est une belle dépêche, me dit ce Prin- » ce; c'étoit un dangereux homme: depuis que je vis qu'il » cessoit de vous voir & de vous hanter, comme il avoit » accoûtumé; & que nous lui vimes, vous & moi, étant » sur le balcon de la Galerie, tuer cet homme (7); je n'en » eus plus d'esperance. «

Le Duc de Florence ayant envoyé après la mort du Duc son Pere (8), un Ambassadeur Extraordinaire à Rome, pour prêter l'obédience au Pape; cet Ambassadeur, soit par ordre de son Maître, soit de son propre mouvement, ou peut-être par mégarde, visita l'Ambassadeur d'Espagne avant le nôtre. Henry ne l'eut pas plustôt appris, qu'il songea à en tirer raison; & il commença par révoquer un ordre qu'il venoit de donner, sur les representations du Chevalier Guidi, pour le payement d'une somme de cent mille livres, qui se trouvoit encore duë au Grand-Duc. Jouanini, Agent de ce Prince, qui prévit toutes les conséquences de cette affaire,

(7) » Le Mardi 8. Août, le Terrail tua, en presence du Roi, & » devant les fenêtres de la Galerie » du Louvre, Mazancy, brave soldat » Gascon, auquel Sa Majesté venoit » de parler: il fut tellement indigné » & saisi de ce coup, qu'il vit don- » ner, qu'il en changea, dit-on, deux » fois de chemise. « *Mem. pour l'hist. de Fr. ann.* 1606. Du-Terrail avoit été obligé de sortir du Royaume, après cet assassinat.

(8) Ferdinand de Medicis, Grand-Duc de Toscane, qui avoit succedé en 1587, à François de Medicis son Frere, étoit Pere de la Reine. » Le Roi, dit L'Etoile, ou l'Auteur du Supplément de son Journal, » pour ap- » prendre à la Reine cette Nouvelle, » d'une maniere qui ne l'effrayât » point, supposa un songe, dans le- » quel il avoit vu le Grand-Duc » mort, & qu'il lui raconta à son » lever. La Reine en a été d'abord » surprise; mais ensuite elle à dit au » Roi, que ce n'étoit qu'un songe: » Mais, Madame, a reparti le Roi, » je crains que mon songe ne soit » vrai; nous sommes tous mortels: » Il est donc mort? Ouï, ajoûta le » Roi; voila la Nouvelle que j'en ai » reçuë... Cette mort fut cause que » les divertissemens ordinaires du » Carnaval furent suspendus &c. « C'est Ferdinand de Medicis, qui fit cette réponse à notre Ambassadeur, lequel lui faisoit des plaintes de ses liaisons avec l'Espagne: » Si le Roi » eût eu quarante Galeres à Marseil- » le, je n'eusse pas fait ce que j'ai » fait. «

(9) Jean

affaire, aſſembla ſes Amis & ſes Partiſans, pour concerter avec eux les moyens de faire enſorte que la réparation que nous étions en droit d'éxiger, ſe bornât du-moins au Duc de Florence, & ne fût pas une eſpece d'inſulte pour l'Eſpagne même : & comme je paſſois pour être celui du Conſeil, qui étoit le plus capable d'inſpirer au Roi une réſolution ferme & hardie ; ils convinrent que Jouanini viendroit me trouver, & feroit tous ſes efforts pour m'amener à des ſentimens plus doux. 1609.

Il ne me coûtoit rien d'accorder à ſes inſtances, que je n'agirois ni ne parlerois en cette occaſion, que pour éxecuter ſimplement les ordres du Roi : je ſçavois que ſur pareille matiere, Henry n'avoit pas beſoin qu'on l'excitât à ſoûtenir ſes droits ; & Jouanini n'en étoit pas moins perſuadé que moi. Je lui dis pourtant, Qu'il me paroiſſoit fort-étrange, qu'un auſſi petit Prince que l'étoit ſon Maître, & tout récemment mis au rang des Ducs, ſe mêlat de regler le rang entre les Rois de France & d'Eſpagne. Jouanini reçut ces paroles, comme fait tout Ambaſſadeur en pareille rencontre : & pour me perſuader que je devois traiter ſon Maître avec plus de reſpect, il entra dans un long diſcours ſur ſes Qualités, & ſur ſa Génealogie, qu'il rapporta à la Maiſon d'Autriche, dont il commença auſſi à faire l'éloge. Je l'interrompis, en lui diſant, Que tout le monde pouvoit décider auſſi bien que lui, ſur le veritable degré de la grandeur du Duc de Florence ; puiſqu'on l'avoit vuë commencer de nos jours : Que pour ce qui regarde la Maiſon d'Autriche, je n'avois pas beſoin d'être inſtruit ; moi, qui comptois parmi mes Aïeules, une Fille de cette Maiſon (9), morte

(9) Jean de Béthune, Seigneur de Vandeuil ; Locres &c. auteur de la branche de laquelle deſcendoit le Duc de Sully, épouſa Jeanne de Coucy, alliée à la Maiſon d'Autriche ; parce qu'Enguerrand VI. de Coucy, ou, pour parler plus juſte, de Guines, portant le nom & les Armes de la Maiſon de Coucy, éteinte, avoit pris en mariage Catherine d'Autriche, Fille de Léopold ; qui eſt cette Fille que déſigne ici M. de Sully. Il eût parlé plus correctement, s'il avoit dit qu'elle entra dans la Maiſon de Coucy, dans laquelle la ſienne s'allia. Il tombe encore dans une autre faute de Chronologie ; en ce qu'au-lieu de cent cinquante ans, il devoit mettre, deux cens cinquante ans : cet Enguerrand de Coucy, Mari de Catherine d'Autriche, ayant été tué à la Bataille de Crecy, en 1346. Conſultez *MM. de Sainte-Marthe*, *Du-Cheſne*, *Anſelme*, & autres Génealogiſtes. Voyez auſſi ce que nous avons remarqué précedemment ſur la Maiſon d'Autriche.

1609. il y avoit cent cinquante ans : mais qu'on ne pouvoit faire sérieusement comparaison de cette Maison, à l'Auguste Maison de France.

Il se fit à ce sujet plusieurs maneges à la Cour, dans lesquels la Reine parut pousser un peu loin sa tendresse pour son Sang. Le Roi lui en fit des reproches assez vifs ; & elle me fit bien sentir qu'elle n'en accusoit point d'autres que moi. Cependant cette affaire ne produisit rien de plus fâcheux ; parce qu'à la premiere plainte que le Roi en fit porter au Duc de Florence, celui-cy protesta qu'il n'avoit aucune part à l'imprudent procédé de son Ambassadeur, & qu'il se soûmettoit à tout ce que Sa Majesté voudroit éxiger de lui, pour la réparation de cette offense. Il rappella cet Ambassadeur, sans attendre que le Roi le pressât davantage ; & il lui ordonna de faire, avant que de partir, une déclaration authentique de sa faute, qui fut renduë publique à Rome & en France. Henry se tint content de cette satisfaction : & pour montrer au Grand-Duc qu'il avoit tout oublié, il le fit assûrer qu'il auroit pour lui tous les mêmes sentimens d'amitié & de bienveillance, qu'il avoit eus pour le Duc dernier mort ; & il lui en donna le premier temoignage, en lui faisant rendre sur la mort de son Pere, & sur son avenement à la Couronne, les complimens qu'il recevoit de tous les autres Princes de l'Europe.

L'Espagne s'en étoit acquitée par le Cardinal Zapata. Henry jugea à-propos de se servir aussi d'un Cardinal ; pour ne pas donner lieu à un second contre-temps, pareil au premier, & dont l'explication auroit pu ne nous être pas aussi favorable : car on sçait de quelles prérogatives jouissent personnellement les Cardinaux en Italie, auprès des Princes. Je lui nommai l'Abbé de La-Rochefoucault, qui alloit à Rome prendre possession de cette dignité : Sa Majesté ne l'agréa point par cette raison-là même ; elle s'imagina que cet Abbé, qu'on sçavoit bien n'être pas encore nommé Cardinal, & qu'on verroit n'être pas parti de France exprès pour ce ministere, ne seroit pas aussi bien reçu qu'un ancien Cardinal, qu'elle feroit partir de Rome. Elle jetta donc les yeux sur le Cardinal Delfin, auquel elle fit donner deux mille écus pour les frais de son voyage : car cette

Eminence n'étoit pas riche. Conchini avoit brigué cet honneur, & l'avoit obtenu par le moyen de la Reine, avant qu'on eût fait toutes ces réflexions. Il n'auroit certainement pas fait ce voyage à si peu de frais: aussi Henry se réjouissoit-il doublement qu'il eût été rompu, par le motif de sa haine pour cet homme, & par celui de son œconomie. 1609.

Au-reste, les raisons d'alliance n'avoient peut-être pas plus de part dans toutes ces complaisances du Roi pour le Duc de Florence, que la Politique & l'interêt de ses grands desseins, qui ne lui permettoient pas de maltraiter, ou même de négliger, le plus petit Prince. L'Assignation des cent mille livres au Chevalier Guidi fut rétablie: Henry se contenta d'éxiger de cet Italien, que dans les quitances qu'il tireroit du Grand-Duc, il seroit fait déduction de sommes assez considerables, que Sa Majesté avoit avancées pour Dom Joan de Medicis. Avec cet argent, Guidi remporta à Florence une chaîne d'or de cinq ou six cens écus, dont je lui fis present de la part de Sa Majesté. Henry faisoit d'ailleurs cas de cet Italien; & soit qu'après cela il restât par-delà les Monts, ou que son Maître le renvoyât en France, le Roi ne regardoit point comme quelque chose d'indifferent de se l'attacher.

De-Refuge continuoit sa fonction d'Agent de France auprès des Suisses & des Grisons, avec si peu de ponctualité, que je crus devoir lui en faire faire des reproches par Villeroi. Il n'osa peut-être me répondre à moi-même: il s'excusa à Villeroi de sa négligence à envoyer des Etats de distribution des deniers, qui étoit le premier grief que j'avois contre lui; en disant que j'avois dû recevoir ces Etats, de la main des Commis qui avoient fait les deux précedentes distributions, outre ceux qui devoient m'être fournis plus en détail par les Thresoriers des Ligues; & que je recevrois sans doute de-même, ceux de la prochaine distribution. Sur l'article du rachat des dettes, qui étoit mon second grief; sans rien articuler, il répondit à Villeroi, qu'il en avoit acquité à differentes fois: & sur tout le reste des reproches qui lui étoient faits, il n'apportoit rien de plus précis, ni de plus satisfaisant.

Je lui récrivis moi-même, après que Villeroi m'eut montré sa Lettre; comme je crus que ma Place me mettoit en

1609. état, & même dans l'obligation de le faire : Que je n'avois point reçu les quatre Etats des Commis, dont il avoit fait mention à Villeroi : Que quand cela feroit, de pareils Etats en gros ne fuffifoient point ; mais que comme les Ordonnances de payement partoient uniquement de lui, c'étoit auffi à lui à dreffer des Etats, où tous les deniers de differente nature fe trouvaffent fpécifiés, féparés & certifiés de lui : Que c'étoit même à lui à me répondre de l'éxactitude des Threforiers, & à m'informer s'ils n'employoient point des non-valeurs dans leurs Etats : Que c'étoit ainfi qu'en avoit ufé Caumartin, fon prédeceffeur : qu'outre qu'il ne manquoit jamais d'envoyer de Quartier en Quartier, les Etats de Recette dreffés par les Threforiers des Ligues, avec celui de la diftribution qu'il avoit faite, diftinguée par chapitres ; il propofoit fans ceffe de nouveaux moyens d'acquiter les dettes, & de ménager les deniers de Sa Majefté : Que fon Emploi fe réduifant prefqu'uniquement à la Finance, & demandant par-confequent une éxacte correfpondance avec le Surintendant ; il étoit impoffible de l'excufer fur le filence qu'il affectoit avec moi : Que fes excufes n'étoient pas meilleures, de ce qu'on ne voyoit aucune dette acquitée pendant fa geftion ; la chofe ne lui devant pas être plus difficile, qu'elle l'avoit été à celui qu'il avoit remplacé : Que je le priois donc de me fatisfaire au-pluftôt, non par de longs difcours, ni de mauvaifes juftifications, qui en matieres d'argent ne doivent point être reçuës, mais par de bons effets & de veritables Pieces juftificatives : qu'autrement je ne pourrois me difpenfer de le reprefenter à Sa Majefté, comme indigne de la Charge qu'elle lui avoit confiée.

On donna l'idée au Grand-Seigneur d'avoir un Réfident à Marfeille, pour l'adreffe & la commodité des Grenadins qui paffoient par cette Ville. Le Grand-Vifir en parla par fon ordre à notre Ambaffadeur, & confulta fur cet établiffement l'Aga du Caire, nommé Agi-Ibrahim-Muftafa, homme qui avoit acquis en affez peu de temps, beaucoup d'autorité & de dignités à la Porte ; & qui lui parla de moi, comme du feul homme de la Cour auquel il devoit s'adreffer. L'Aga Muftafa fut chargé de demander au Roi cette grace, au nom du Sultan Achmet, par une Lettre, à laquelle en étoit jointe une de Salignac pour moi ; & l'une

& l'autre fut apportée par un Grenadin, que le Grand-Visir destinoit à cet Emploi. Salignac en me donnant avis de tout ce qui s'étoit passé à la Porte à ce sujet, me mandoit, Que le Grand-Seigneur se tiendroit fort-obligé au Roi d'une grace, qui n'étoit d'ailleurs sujette à aucun inconvenient: & qu'on ne pouvoit mieux faire que d'accorder la place au porteur, dont la probité & le bon esprit lui étoient connus, & qui avoit déja demeuré cy-devant à Marseille. 1609.

De tout ce qui se passa cette année en Europe, il n'y eut rien de plus remarquable, ni de plus interessant, que la Mort du Duc de Cleves, qui arriva presque dès le commencement. Henry n'en eut pas si tôt appris la Nouvelle, qu'il vint à l'Arcenal; où, sans entrer chez moi, il marcha droit au jardin, après avoir seulement demandé en passant dans la premiere cour, où j'étois. Comme on lui eut répondu que j'écrivois dans mon cabinet, il se tourna vers Roquelaure & Zamet, & leur dit en riant: » Ne pensez-vous point » qu'on allât me dire qu'il est à la Chasse, ou chez la Coif- » fier, ou avec des Dames? Allez, Zamet, poursuivit ce Prince, après avoir donné à mon application au travail plusieurs louanges, qu'il ne m'est pas séant de rapporter, » allez lui » dire que je vais me promener dans sa grande allée, & qu'il » m'y vienne trouver tout à cette heure, au grand balcon; » où nous avons accoûtumé de n'être pas muets; & que j'ai » bien des choses à lui conter: car j'ai eu avis, dit publi- » quement Sa Majesté, que le Duc de Cleves est mort: Il » a laissé tout le monde son héritier; l'Empereur & tous » les Princes d'Allemagne prétendant à sa succession. « Zamet me rencontra sortant de mon cabinet; on m'avoit déja averti que le Roi avoit passé. La Nouvelle du jour, & tous les incidens auxquels elle alloit donner lieu, furent la matiere d'un entretien de plus d'une heure sur le balcon. La chose parut à Sa Majesté valoir bien la peine que je composasse sur tout ce qu'il y avoit à dire à ce sujet, un Memoire, que je vais amplifier ici de ceux que je reçus peu de jours après de Bongars, qui étoit alors particulierement chargé de veiller avec la derniere éxactitude à nos affaires, auprès des Princes Protestans d'Allemagne. Je les montrai tous à Henry; & je crois que le Lecteur verra aussi avec plaisir un évenement, que toute l'Europe attentive aux des-

1609. seins de Sa Majesté, regardoit comme le signal d'une Guerre génerale, traité avec toute l'étenduë qu'il mérite, soit sur le droit, soit sur la Politique.

Il est nécessaire d'abord de sçavoir comment s'étoit formé ce petit Etat, composé, lorsque son dernier Duc mourut, de quatre ou cinq grands Fiefs, tous ayant titre de Principauté. Un Comte de Julliers, vivant environ l'an 1130, joignit à ce Comté celui de Bergh, en épousant la Fille unique du Comte de ce nom. Le Comté de Gueldre leur fut ensuite uni en 1350, par le mariage de Renaud, ou Rainold, premier Duc de Gueldre, avec l'Héritiere de Guillaume, premier Duc de Julliers. Presque dans le même temps, un Adolphe de La-Mark quitta l'Archevêché de Cologne & l'Evêché de Munster, pour se porter héritier de Marie, Comtesse de Cleves, sa Mere, contre ses Cousins D'Erkel & Perweis, aussi Fils de Cleves, mais par femmes, & l'emporta sur eux; soit parce qu'il acheta le droit du second, plus proche d'un degré que lui; soit par la faveur que lui prêterent l'Empereur Charles IV. & les Etats du Pays.

Le Duché de Cleves ayant ainsi passé dans la Maison de La-Mark, ceux de Julliers & de Bergh s'y trouverent ensuite rejoints, dans la personne d'un Jean, Duc de Cleves, Comte de La-Mark, qui épousa en 1496 Marie, Fille de Guillaume, Duc de Julliers & de Bergh. Le Duché de Gueldre en étoit alors démembré; parce que Arnold D'Egmont, qui le possedoit du chef de sa Mere, Marie D'Erkel, Fille de N... D'Erkel & de Jeanne de Julliers & de Gueldre, l'avoit vendu en 1472, à Charles de Bourgogne, dont la Fille le porta dans la Maison d'Autriche: cette disposition fut en vain contestée par un Guillaume de Julliers, auquel Charles D'Egmont, Petit-fils d'Arnold, le laissa par testament; la Maison d'Autriche se maintint par les armes en possession du Duché de Gueldre. Cette coûtume de Fiefs féminins, reçuë dans tous ces Cantons, sert bien, pour le dire ici en passant, l'opinion de ceux qui croient que les dix-sept Provinces des Pays-Bas, portées dans la Maison d'Autriche par le Mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, ne sont pareillement qu'autant de Fiefs féminins.

L'Empereur ne convenoit point que Cleves, Julliers,

Bergh, La-Mark, Ravenſperg & Raveſtein, dont le Duc Guillaume venoit de mourir revêtu, fuſſent des Fiefs féminins: au-contraire, ſon droit prétendu ſur ces Fiefs, ne portoit que ſur des preuves, qu'il diſoit avoir, qu'ils ſont tous Fiefs maſculins. Cette conteſtation n'étoit pas un point abſolument nouveau. L'oppoſition qui ſe trouvoit entre les diſpoſitions de differens Seigneurs de ce petit Etat, acceptées en differens temps par leurs Sujets, & les Declarations de quelques Empereurs ſur cette matiere, en faiſoit une Queſtion agitée depuis long-temps; & dont l'entiere déciſion avoit été reſervée de part & d'autre, au temps de la mort du dernier mâle de cette Maiſon, qui venoit enfin d'arriver. Pour voir plus clair dans ce point de droit, il eſt beſoin de fouiller dans les Archives de cette Principauté. Nous verrons par même moyen, l'état de la Famille du dernier Duc, ce qui achevera de faire connoître comment étoit vrai ce que diſoit Henry, que la Succeſſion du Duc de Cleves, étoit celle de preſque toute l'Allemagne. 1609.

Les argumens dont les Princes intéreſſés dans cette affaire ſe ſervoient contre l'Empereur, ſe tirent d'un grand nombre de Pieces teſtimoniales & matrimoniales, & autres Ecrits, ſoit particuliers, ſoit publics, revêtus d'une acceptation authentique des Etats du Pays: Voici les principales. Une Ordonnance d'Adolphe, premier Duc de Cleves, Comte de La-Mark, &c, en 1418, reçuë dans toutes ſes Villes; qui donne la Principauté au Fils aîné du Duc, ſeul & ſans partage avec ſes Freres; & au defaut de Fils, à la Fille aînée, les autres Sœurs auſſi excluſes. Pareille Ordonnance de Guillaume, Duc de Julliers & de Bergh, Comte de Ravenſperg, & de Jean, Duc de Cleves, Comte de La-Mark, en 1496; à l'occaſion de l'union de leurs Etats, par le Mariage de Marie, Fille unique du premier de ces Princes, avec Jean, Fils du ſecond. Autre Ordonnance des mêmes Jean de Cleves & Marie de Julliers, lorſqu'enſuite ils marierent en 1526, Sibylle, leur Fille aînée, à Jean Fréderic, Comte, puis Electeur de Saxe: diſpoſition, à laquelle ſouſcrivit en 1542, Guillaume lui-même, Fils de Jean & de Marie. L'an 1572, Guillaume, Duc de Julliers, de Cleves, &c, celui qui venoit de mourir, fait épouſer Marie-Eléonor, l'aînée de ſes Filles, à Albert-Fréderic de Brandebourg,

1609. Duc de Prusse; & il lui reserve en la même forme, sa sucession entiere, la branche masculine venant à s'éteindre dans sa Famille. Deux ans après, Anne, Sœur de Marie-Eleonor, épouse à Neubourg le Duc Philippe-Louis, Comte Palatin; avec semblable substitution aux droits de sa Sœur aînée: le Contrat passé à Deux-Ponts, & signé par le Comte Louis, depuis Electeur Palatin, par le Landgrave de Hesse, Guillaume, & par le Duc Jean, Comte Palatin: le même Contrat ratifié une seconde fois en 1575, par le même Prince Guillaume; lorsque le Duc de Cleves, sur la plainte de son Gendre le Duc Philippe-Louis, que la somme de deux cens mille florins, qui étoit la dot des cadettes, étoit une récompense trop petite de sa renonciation à une pareille succession, se porta à l'augmenter de cent mille, pour chacun d'elles. A cette condition, Anne de Julliers fait dans la même année, un Acte solemnel de renonciation. Le Duc Jean, Comte Palatin de Deux-Ponts, épouse quatre ans après, la troisieme des Filles de Guillaume de Julliers, nommée Magdelene; & il fait les mêmes renonciations que le Duc Philippe-Louis, son Frere aîné, en faveur de l'aînée des trois Sœurs: Louis Electeur Palatin, Guillaume, Landgrave de Hesse, Philippe-Louis, Comte Palatin de Neubourg, y interviennent encore: c'étoit la quatrieme renonciation du Duc de Neubourg. Enfin la quatrieme de ces Princesses, Sibylle, épouse Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw; & l'on peut bien croire que le Prince leur Frere (car le Duc de Julliers avoit alors un Fils, nommé Jean-Guillaume), n'oublia pas de requérir du Prince Autrichien la même renonciation, qu'avoient faite ses trois autres Beaux-freres: Cependant, comme ce jeune Prince étoit fort-infirme, & il mourut en-effet peu de temps après, avant son Pere; que l'argent de la dot n'étoit point prêt; que le Gouvernement se conduisoit par des impressions étrangeres; la mort de Guillaume de Cleves arriva, sans que le quatrieme de ses Gendres eût renoncé comme les autres. Tels étoient les droits des quatre Princes, Parties de l'Empereur; le Duc de Brandebourg & Prusse; le Comte Palatin de Neubourg; le Comte Palatin de Deux-Ponts; & le Marquis de Burgaw.

L'Empereur alléguoit en sa faveur les éxemples suivans. L'an 1483, l'Empereur Fréderic III. donna de sa propre volonté

volonté, à Albert, Duc de Saxe, pour récompense des services qu'il en avoit reçus, les Duchés de Julliers & de Bergh; lorsque par la mort du Duc Guillaume, il crut qu'ils étoient dévolus à l'Empire. Maximilien I. Fils de Fréderic, ratifia cette Donation, en 1486, & l'étendit à la personne d'Ernest, Electeur de Saxe, Frere d'Albert: Il la confirma derechef, en 1495; parce que les Princes de Saxe lui étoient alors necessaires: mais en l'an 1508, que cette consideration ne subsistoit plus, cet Empereur laissa Guillaume de Julliers, le maître de disposer de son bien en faveur de Marie, ou de telle autre de ses Filles qu'il lui plairoit. Guillaume étant mort en l'an 1511, l'Electeur de Saxe voulut se prévaloir de la Donation de l'Empereur, pour ôter Julliers au Duc de Cleves, qui en avoit épousé l'Héritiere: Mais lorsqu'il chercha à mettre Maximilien dans son parti, cet Empereur qui craignoit sur toutes choses de jetter le Duc de Cleves entre les bras de la France, refusa de s'en mêler, exhorta l'Electeur à la patience, & ne lui donna que des assûrances génerales qu'il n'y perdroit rien. Bien-plus, lorsque Jean-Fréderic, Electeur de Saxe, épousa en 1626 Sibylle, Fille de Jean, Duc de Cleves & de Julliers; l'Empereur Charles-Quint confirma formellement le droit de cette Princesse: Il se fit même une application de cette Regle, lorsqu'il eut vaincu en 1546 le Duc Guillaume de Julliers, & qu'il se fut raccommodé avec lui, moyennant que ce Duc épousât Marie d'Autriche, Fille de Ferdinand, Roi des Romains & de Hongrie: car Charles consentit qu'il fût employé dans le Contrat de Mariage de cette Princesse, qui étoit sa Niece, qu'au défaut d'Enfans mâles, les Filles qu'elle auroit, succederoient aux Duchés de Julliers, &c: ce que Maximilien II. accepta après lui, en 1566. Il est vrai que l'Empereur regnant, fortement sollicité en 1602 par le Duc de Neubourg, de confirmer cette Constitution de ses prédecesseurs, le refusa constamment: il lui accorda seulement Acte de son refus; avec déclaration qu'il ne prétendoit préjudicier au droit de personne. 1609.

Je crois qu'après cela le Lecteur perce aisément la verité, sur la supposition contradictoire des deux parts de Fiefs féminins & masculins. Ce qu'on ne peut méconnoître ici, c'est une difference entre les preuves des uns & des

1609. autres, qui forme un préjugé aussi heureux en faveur des vrais Héritiers, qu'elle est peu favorable aux Autrichiens. Ceux-là s'appuient sur une suite de Reglemens, qu'on voit unanimement & uniformément reçus : Ceux-cy ne rapportent que des Titres de pure autorité, qui ne font pas honneur au Conseil Aulique ; & d'ailleurs, si suspects par leur variation, & même par leur contradiction, qu'à-peine peuvent-ils seulement servir à fonder un droit.

Quoiqu'il en soit, le Duc Guillaume n'eut pas plustôt les yeux fermés, que chacune des Parties songea sérieusement à se mettre en état de n'être pas obligée de ceder. L'Empereur Rodolphe donna l'investiture de Cleves & de Julliers, à l'Archiduc Léopold d'Autriche ; & n'osa pourtant franchir ce pas, sans du-moins en prévenir Sa Majesté Très-Chrétienne. Cette démarche fut faite au nom de Léopold, & par un Député, qui déclara de bouche au Roi, Que l'Archiduc venoit d'entrer dans les Etats de Cleves, où son intention n'étoit pas de rien faire, qui pût tant-soit-peu préjudicier aux interêts de Sa Majesté ; ni même de traiter à la rigueur les Princes ses contendans : Qu'il sera content, pourvû qu'ils se portent à rendre dans cette occasion à Sa Majesté Imperiale, ce qu'ils lui doivent : & qu'il le prie de ne point entrer dans une discussion, qui lui est purement personnelle avec eux.

Henry ne répondit à ce Député, qu'en paroles très-generales. Il étoit bien surpris de n'entendre point parler pendant tout ce temps-là, des autres Princes, qui devoient être les premiers à s'adresser à lui : il ne l'étoit pas moins, de ce que lui mandoit Hottoman, Qu'aucun d'eux ne songeoit à lever des Troupes ; comme s'ils avoient pu esperer de rien obtenir, autrement que par la voie des Armes : Mais ils ne tarderent pas à voir que c'étoit le seul parti qu'ils eussent à prendre : & s'il est vrai que Sa Majesté, en leur faisant faire quelque espece de reproche de leur silence, fit les premiers pas ; ils y répondirent si bien, qu'après avoir appellé à leur Conseil Boissise, Bongars & les autres Agens du Roi, ils nommerent un Ambassadeur, qui vint supplier Sa Majesté de leur part, de les soûtenir contre l'Archiduc, ou plustôt, contre l'Empereur. Cet Ambassadeur eut tout lieu d'être content. Mais avant que de donner la suite des faits,

faiſons quelques réflexions ſur le veritable interêt Politique de la France, dans cet incident. 1609.

Cleves, Julliers, Bergh, La-Mark, Ravenſperg & Raveſtein ; ces ſix Cantons, ou petites Provinces, non-ſeulement ne ſçauroient être appellées un objet indifferent pour la France ; mais encore elles l'intereſſent d'une façon particuliere, par pluſieurs endroits, dont celui de leur force & de leur richeſſe, n'eſt que le moindre. Cet Etat eſt l'une de nos Frontieres ; ceux qui ſe le diſputent, nos Voiſins proches, & Voiſins redoutables, du-moins l'Empereur : c'en eſt aſſez, pour ne le pas laiſſer tomber en toutes ſortes de mains. La Guerre qui s'allumera pour ſa poſſeſſion, peut être une Guerre de toute l'Europe, & devenir par-conſéquent la nôtre, malgré nous : Elle le ſera indubitablement, n'y eût-il que le ſeul interêt des Provinces-Unies, ſur la liberté ou ſervitude deſquelles elle influë de toute neceſſité : relation ſi viſible, que donner les Pays conteſtés à nos Amis, c'eſt preſque ôter la Flandre à nos Ennemis ; & les laiſſer envahir à la Maiſon d'Autriche, c'eſt conſéquemment leur laiſſer en proie les Provinces-Unies : car j'appelle de ce nom la neceſſité où celles-cy ſe trouveroient réduites, n'ayant preſque plus que des Ennemis pour Voiſins, de fléchir ſous eux par d'éternels ſacrifices, qui entraîneroient à la fin leur ruine. La preuve de cette verité ſe tire de ce que les Etats ne ſe ſont jamais ſentis plus incommodés, que lorſque les Ducs de Cleves favoriſoient ſeulement en ſecret le Parti Eſpagnol. Eſt-il ſenſé de laiſſer détruire, ſur le point de ſa conſommation, un ouvrage ſi utile, & qui a tant coûté ; ajoûtons de bonne foi, & qui malgré tous nos efforts, a été ébranlé par le dernier Traité entre l'Eſpagne & la Flandre ?

Si de cet objet, nous paſſons à celui des grands deſſeins de Sa Majeſté Très-Chrétienne ſur toute l'Europe ; quel meilleur moyen d'y faire entrer des Potentats, auxquels on n'auroit peut-être jamais pu les faire goûter autrement ? Ceci peut donc nous conduire à nous aſſûrer toute l'Allemagne ; à rétablir la dignité & la liberté du Corps Germanique ; à porter le coup mortel à l'autorité Imperiale, & la conſternation dans toute la Maiſon Autrichienne : & ce bien, que la France acheteroit, pour ſon ſeul interêt, de tous ſes threſors ; nous en jouirions ſans ſoupçon & ſans envie, com-

1609. me de l'effet d'une génerosité toute gratuite envers des Princes persecutés.

Ces Princes, dira-t'on, se sont montrés jusqu'à-present bien éloignés de prendre ces sentimens ; à en juger par la répugnance qu'on leur voit à nous rien devoir, lors même qu'ils conviennent ne pouvoir rien que par nous. Mais qu'arrive-t'il ici après tout, qui ne soit comme indubitable dans l'abord d'une affaire difficile, compliquée, & roulant sur plusieurs têtes differentes ? On n'est occupé dans ces commencemens, qu'à balancer son interêt avec ses facultés. Lorsqu'on a connu ce qu'il faut faire, on ne convient pas encore pour cela de la maniere dont il faut le faire. Dans les affaires de communauté sur-tout, les modifications se multiplient à-proportion du nombre des intéressés. Je soûtiens au-reste, que ces tâtonnemens des Princes d'Allemagne, de quelque cause qu'on suppose qu'ils proviennent, ne doivent point empêcher Sa Majesté de prendre parti pour eux. Dans les grandes choses, dans les choses qui ont pour objet un bien general, j'ai pour maxime que c'est à ce bien seul qu'il faut s'attacher, & jamais aux personnes. Celui-là n'a qu'une seule face, qui est toujours la même : Celles cy sont si sujettes à en changer, elles nous en montrent tant & de si odieuses, qu'elles nous refroidiroient infailliblement pour les entreprises les plus utiles & les plus necessaires. Politiquement parlant, on doit presque toujours se contenter d'avoir écarté les obstacles, & ne pas craindre d'aller en avant, quoiqu'on laisse peut-être derriere soi quelques difficultés à lever : Le temps les levera de lui-même : je parle toujours ici de desseins, dont l'auteur n'a point à rougir ; tel qu'étoit pour nous celui de soûtenir les Princes héritiers du Duc de Cleves, & celui d'arranger le Gouvernement & la Police de l'Europe entiere, auquel j'ai voulu qu'on fît l'application de ces Principes. Il ne faut donc que commencer : Chaque moment ouvrira une ressource : l'éxercice mettra en haleine ces Princes trop lents ; le succès les échauffera ; & l'ardeur guerriere leur fera prendre de notre génerosité la bonne opinion, qu'on ne sçauroit trop les condamner de n'avoir pas conçuë dans le commencement.

Voici un motif en faveur de ceux qui approuvant cette génerosité, souhaiteroient pourtant que de notre part elle

ne fût pas purement gratuite. Quelques ſuccès qu'ayent nos Armes, unies à celles des Princes prétendans à la ſucceſſion de Cleves ; il reſtera toujours à ces Princes la crainte d'en être dépouillés quelque jour par l'Empereur ; les conjonctures venant à changer. Eſt-il témeraire de juger que cette crainte, jointe aux réflexions qu'ils feroient ſur la difficulté de conſerver des Provinces, partagées entr'eux en tant de morceaux, ſi peu à la commodité d'une partie d'eux, ſi expoſées à la convoitiſe de leurs Ennemis, & même d'un Roi de France entreprenant, les porteroit à s'en accommoder un jour avec Sa Majeſté Très-Chrétienne ; ſoit qu'ils en reçuſſent la valeur en argent ; ou l'équivalent, en fonds de terre dans le cœur de la France, comme dans le Berry, le Bourbonnois, la Marche & l'Auvergne. Si cela arrivoit, quel avantage pour la France, dans ce double lien d'interêt & de dépendance, qui lui uniroit pour jamais une partie de l'Allemagne ! Ce qu'on ne ſçauroit nier, c'eſt que le ſecours que le Roi accorderoit aujourd'hui à ces Princes, ſeroit pour eux un engagement à lui en demander dans la ſuite, pour ſe conſerver leur nouvelle acquiſition, que Sa Majeſté pourroit alors ſe faire bien payer. Mais qu'on ne croie pas pourtant que ce que je viens de dire, ſoit une idée chimérique. Je vais ſurprendre bien des perſonnes, en leur apprenant que la choſe, bien-loin d'être d'une impoſſibilité abſoluë, comme on ſe l'imagine, avoit déja été entamée par de tierces perſonnes ; & que ſur le jour qui ſe preſentoit à y réüſſir, elle étoit à la veille d'être propoſée, & vrai-ſemblablement acceptée par les Princes intereſſés. 1609.

Laiſſons toutes ces conſiderations publiques & particulieres, & prenons la choſe plus ſimplement. Le Roi de France s'étoit déja engagé de lui-même à prendre la défenſe de ces Princes : il n'avoit rien négligé pour ſe les attacher ; il leur avoit de tout temps fait offre de ſon aſſiſtance ; il avoit déclaré aſſez hautement, qu'il ne ſouffriroit point qu'on les maltraitât ; il avoit déja même fait avancer des Troupes ſur la Frontiere : c'étoit un point décidé de longtemps, par la juſtice & l'honneur ; il ne lui convenoit plus de reculer. Nos Rois ont rarement été inſenſibles à ce mouvement de génerosité, qui porte à ſoûtenir les Princes mal-

1609. heureux. Ce n'étoit pas ici purement le cas: Ceux dont il eſt queſtion, avoient rendu eux-mêmes des ſervices réels à Sa Majeſté, & montre en toute occaſion, qu'ils ne manquoient que du pouvoir de lui en rendre encore de plus grands: comme Ami, ou comme obligé, Henry avoit à ſe ſouvenir de ce qu'ils avoient fait pour lui, dans des temps malheureux. Lorſque François I. aida Philippe, Landgrave de Heſſe, Aïeul du Landgrave d'aujourd'hui, à remettre le Duc Ulric en poſſeſſion du Duché de Wirtemberg; lorſque Henry II. tendit la main à l'Electeur Maurice de Saxe, priſonnier avec le Landgrave, & aux autres Princes d'Allemagne, opprimés par Charles-Quint; leur honneur ſeul, celui de leur Couronne, les porta à ces démarches, qui leur coûterent conſiderablement: ils avoient de moins que Henry le Grand, le motif de la reconnoiſſance, plus puiſſant lui ſeul que tous les autres.

Je contredis ici avec aſſûrance, ceux qui ſe plaignent que pour un intérêt étranger, qui peut ſe démêler ſans ſeulement tirer l'épée, on rengage de gaieté de cœur Sa Majeſté, dans une Guerre avec l'Eſpagne, capable d'embraſer toute la Chrétienté. Ces perſonnes ignorent également la nature de la choſe, & les conſéquences de l'entrepriſe: ils conviendroient, Que dans la conjoncture preſente, l'expédition qui a pour objet d'aſſûrer la ſucceſſion de Cleves aux vrais Héritiers, eſt d'une éxecution ſi rapide, qu'elle ne ſeroit preſque connuë dans le Public, que par l'effet même: Que l'Eſpagne, en faiſant la paix avec ſes propres Sujets, & une Paix, par laquelle, quoiqu'aux abbois, ils ne ſe ſont relâchés ſur rien, a donné une preuve de foibleſſe & d'épuiſement, qui la ſoûmet aux loix d'une Neutralité forcée: Que l'Empereur n'eſt pas plus en état de rien diſputer avec nous; lui, deſtitué des ſecours d'une partie de l'Allemagne; nous, plus en moyens d'agir, que nous n'ayons été de long-temps; Qu'enfin il ne doit preſque en coûter à la France, que de dire qu'elle le veut. La ſuite a juſtifié tout cela clairement.

C'eſt donc proprement une affaire de rien, que l'entrepriſe preſente, bornée au ſeul objet de Cleves; & ceux qui parlent autrement, ne le font ſans doute, que parce qu'ils conviennent ſecrettement qu'en bonne Politique, elle ſeroit l'introduction à une autre, beaucoup plus éclatante, plus

étenduë ; en un mot, aux grands desseins que l'Europe entiere remarque dans Sa Majesté, pour l'abbaissement de la Maison d'Autriche. Je suis de si bonne foi, que je conviens d'abord, qu'en-effet il n'en faut pas faire à deux fois ; que j'ai toujours donné ce conseil au Roi mon Maître ; & que ce Prince ne pensoit pas differemment. Je n'en convaincrai que ceux qui éxamineront la chose avec moi, sans passion ni préjugé : mais pour ceux-là, je m'en tiens sûr ; parce qu'on en revient là necessairement, de toutes les réflexions qu'on fait sur les differentes manieres de procéder dans cette affaire. Je vais les mettre ici sous les yeux, telles à-peu-près que je les ai faites, dans le temps qu'elles m'occupoient le plus fortement. 1609.

Un premier avis, & c'est le plus insoûtenable, est de regarder les bras croisés, les Parties intéressées débattre leur droit par la voie des armes, & d'assister nos Amis tout-au-plus de nos conseils. Comme il est contraire à toutes les regles de la prudence, de se tenir desarmé devant des personnes qui se battent ; il eût fallu de toute necessité, tenir un Corps de Troupes sur la Frontiere ; ne fût-ce que pour être prêt à tout changement, qui de moment à autre pouvoit arriver. Nous ne gagnons donc rien dans ce parti, du côté de la dépense, que d'être exposés à la faire beaucoup plus long-temps, que si en nous mêlant de l'action, nous l'eussions terminée tout-d'un-coup.

Je dis la même chose d'un second parti, qui d'abord paroit assez spécieux ; qui est, d'appuyer les Princes contre la Maison d'Autriche, non pas ouvertement, mais sous-main, comme nous avions fait dans les Guerres de Flandre ; la Paix subsistant d'ailleurs entre toutes les autres Puissances de l'Europe. Il eût été à craindre que ces secours cachés & trop foibles, n'eussent pas pu mettre nos Alliés en état de résister aux deux branches de la Maison d'Autriche, réünies contr'eux : ce qui est le but, qu'on convient qu'il ne faut pas perdre de vuë. Nous n'eussions pas été dispensés de tenir dans les trois points par où les Etats débattus touchent à la France & à la Flandre, chacun un Corps au-moins de quatre mille hommes d'Infanterie, & de huit cens Chevaux, avantageusement postés sur les Terres neutres, ou sur les nôtres ; où elles n'auroient fait aucun acte d'hostilité,

1609. mais ſeulement gardé quelques paſſages, tenu l'Ennemi en reſpect, empêché quelque Allié de ſe déclarer, & prévenu dans le cas de la neceſſité, la ruine totale de ceux qu'on ſoûtient: Encore une fois, voilà bien de la dépenſe, uniquement employée à faire durer une Guerre, qu'on auroit finie tout-d'un-coup, en s'y prenant mieux. Il y a un Proverbe dans la Politique, qui dit que *Qui donne tôt, donne deux fois*: j'y ajoûterois plus-volontiers celui-cy, que *Qui donne à-demi, donne deux fois, & ne donne rien*. Nous en avons un éxemple récent, dans la révolte des Provinces-Unies, que cette maniere de ſoûtenir des Alliés, auſſi onéreuſe à la longue, que l'eſt un prompt & puiſſant ſecours, n'a fait que jetter un peu plus tard dans la neceſſité de s'accommoder; lorſqu'on auroit pu les ſouſtraire tout-à-fait à la domination Eſpagnole. Si c'eſt-là tout l'avantage que notre amitié doit procurer aux Princes d'Allemagne, nous ne les obligeons guére, ou point-du-tout: y ayant cette difference entr'eux & la Hollande, que ſous quelqu'appas qu'on leur propoſe un Traité, il ne peut être qu'un leurre, dont l'Empereur ſe ſervira à-coup-ſûr, pour les attirer & les perdre. Eh! qui peut dire que nous n'en ſentirions pas nous-mêmes le contre-coup? *Léopold dans Julliers*, c'eſt un mot de Bongars, tout-à-fait juſte, *c'eſt un furet dans une garenne*. Ce parti n'eſt donc propre qu'à épargner de la peine à la ſeule perſonne de Henry, qui n'auroit été tenu au-plus, que de s'avancer juſqu'à Châlons ou à Rheims.

Outre ce moyen & celui d'une conſpiration génerale contre la Maiſon d'Autriche, on en imagine un qui tient le milieu; la derniere expédition de Savoie peut en être donnée pour éxemple. On y ſuppoſe que les Alliés de part & d'autre, agîſſent comme s'ils étoient convenus entr'eux de ne ſoûtenir leurs Parties, que pour le ſeul fait dont il eſt queſtion; & ſans prétendre donner atteinte par-là, à ce qu'ils ont promis pour eux-mêmes dans le Traité de Vervins. Si ce n'eſt pas là un cas de pure ſuppoſition; je le trouve aumoins d'une procédure longue, embarraſſante & coûteuſe. Il faudra la commencer par une diſcuſſion de ce que chacun des Alliés doit fournir de Troupes pour ſon contingent; enſuite chercher des fonds pour les entretenir au-moins deux années, dont celle-cy & les trois premiers mois de la ſuivante

vante, ſeront uniquement employés en allées & venuës, & en arrangemens. L'Hiver eſt rude dans le Pays où l'on veut porter la Guerre; il faut attendre qu'il ſoit fini, pour ne pas voir ruiner ſon Armée, avant que d'avoir rien commencé. Dans une entrepriſe où le Roi ne tiendra point la tête comme Chef principal, il lui ſuffira bien de faire commander par un Prince, ou un Maréchal-de-France, l'Armée qu'il deſtinera pour Cleves: mais il n'en ſera pas moins obligé de faire des préparatifs & des avances d'argent, d'autant plus conſiderables, que quelque choſe qu'on faſſe, il aura bien l'air de ſoûtenir ſeul, ou preſque ſeul, tout ce fardeau. Il n'eſt pas plus diſpenſé encore de tenir trois mille hommes en Dauphiné, autant en Provence, & autant en Languedoc & en Guyenne. Je ne verrois alors rien de mieux à faire, que de choiſir certain nombre de Places, de ſituation à pouvoir ſe garder mutuellement, & ſervir comme d'échelles pour joindre les Etats de Cleves à la France & aux Provinces-Unies; & de fortifier ces Villes: ce qui eſt encore un ſurcroît conſiderable de dépenſe. 1609.

Ainſi toutes les réflexions nous ramenent au premier expedient, comme au plus ſûr; & toutes celles qu'on fait enſuite, y confirment: Ne plus rien menager avec l'Eſpagne: traiter la Maiſon d'Autriche en ennemie de toute l'Europe: raſſembler de toutes parts ſes rivaux & ſes adverſaires: fondre ſur elle avec de fortes Armées, en lui redemandant les Etats de Cleves: ſe faire juſtice à ſoi-même, en ſe ſaiſiſſant, & de ces Etats, & de toutes les Places qu'on jugeroit importantes pour la Cauſe commune, du côté de Luxembourg, Limbourg, Aix, &c: ſe répandre dans le même moment, & couvrir les Frontieres du côté des Alpes & des Pyrenées: En un mot, arborer l'étendard, & apprendre à tout l'Univers, Que le moment pour lequel le Roi Très-Chrétien ſe prépare depuis tant d'années & avec tant de ſoin, eſt enfin arrivé: Que ce Prince va ſe montrer dans la Carriere, guidé par la gloire, & armé pour venger une Partie du Monde, des attentats d'une injuſte & orgueilleuſe Puiſſance. Qui refuſera de l'y ſuivre? Nos intelligences nous aſſûrent preſque toute l'Italie & l'Allemagne: Nous entraînons après nous les Provinces-Unies, en leur montrant leur Ennemi, que nous avons éloigné de leurs Frontieres: Nous

1609. délions par-tout la langue & les bras des Puiſſances, que la crainte arrêtoit : & ſi nos efforts ne ſont pas également ſecondés par-tout, le reſſentiment commun que nous ſervons, nous eſt garant que du-moins ils ne ſeront traverſés que par un très-petit nombre.

La Maiſon d'Autriche, il faut s'y attendre, remuëra ciel & terre pour parer, ou pour ſoûtenir, un coup accablant pour elle : Mais quand on lui verroit clairement, ſoit chez elle, ſoit dans ſes Alliés, toutes les reſſources, que je doute qu'elle ait; ſi de l'aveu de tout le monde, l'Europe eſt dans un état violent, d'où elle ne peut ſortir que par de longues & cruelles Guerres, qui peut-être lui rendront la liberté, peut-être la lui raviront pour jamais; peut-elle mieux prendre ſon temps pour en jetter le ſort, que de ſaiſir le moment où le ſuccès eſt le plus apparent, & les riſques moins grands? Voilà tout ce que je puis dire, ſans anticiper ſur le détail que j'ai promis de donner ſéparément, des Grands Deſſeins de Henry, & de la maniere de les éxecuter.

Ceux qui n'avoient rien négligé pour en détourner, ou pour en dégoûter Sa Majeſté : & ſous ce nom je comprends les Partiſans de l'Eſpagne, les Nourriçons de la vieille Ligue, les ennemis de la Religion Réformée, & les mauvais François, jaloux de la gloire du Roi & du Royaume; voyant que malgré leurs efforts, on touchoit à l'éxecution, employerent tout ce qui leur reſtoit encore à mettre en œuvre. Ils chercherent à profiter du foible de Henry pour les plaiſirs, & à combattre dans ſon eſprit les ſentimens de la gloire, par tous ceux qui portent à la molleſſe & au repos. Ils eſſayerent de-nouveau de le remplir de ſoupçons contre tout le Corps Proteſtant en géneral, & contre moi en particulier. Ils lui firent voir ſon Royaume déchiré par des factions, qui aſpiroient avidement après le moment de la Guerre, comme étant celui de l'impunité; & les Princes ſes Aſſociés, comme des trompeurs, qui ſe jouoient de ſa crédulité. Quoiqu'en garde contre leurs artifices, il y eut des momens, où Henry ſe ſentit ébranlé. J'aidois peut-être moi-même, ſans y penſer, à ſon découragement; en lui repreſentant, Qu'un Prince, qui avoit ouvert ſon cœur à des projets ſi nobles, devoit commencer à le fermer au goût des amuſemens frivoles, & des dépenſes qui n'ont pour ob-

jet que la commodité : Qu'en ſemblable occaſion, Ferdinand & Iſabelle de Caſtille, & pluſieurs de nos Rois, avoient réformé leur propre Maiſon & celle de la Reine : enfin qu'il ne devoit plus y avoir de plaiſir pour lui, que dans la Victoire, ou du-moins après la Victoire.

Il arriva fort-heureuſement pour fixer les irréſolutions de Henry, que les Princes d'Allemagne indiquerent une Aſſemblée à Hall, en Suabe, de leur propre mouvement, & malgré l'Empereur, pour y déliberer ſur les moyens de rétablir les Cercles dans leur ancienne liberté. Ils s'y rendirent au jour marqué, au nombre de dix-huit ou vingt (10): les Venitiens, le Prince d'Orange, les Etats de Hollande, le Duc de Savoie, qui étoit enfin réſolu d'entrer dans la Cauſe commune, y aſſiſterent par Députés. Les Manifeſtes qu'on eut ſoin d'y répandre, joints aux diſcours publics & particuliers de Boiſſiſe & des autres Agens de Sa Majeſté, y produiſirent un ſi bon effet, qu'on y délibera publiquement d'arrêter les progrès de la Maiſon d'Autriche ; & qu'il fut réſolu qu'on enverroit des Ambaſſadeurs à Sa Majeſté Très-Chrétienne, au nom des Puiſſances aſſemblées, pour lui offrir toutes leurs forces, & lui demander les ſiennes. Ces Ambaſſadeurs furent nommés, & partirent incontinent.

Henry venoit de leur donner une premiere Audience, lorſqu'il vint à l'Arcenal m'entretenir de tout ce qu'ils lui avoient dit & offert, & prendre mon conſeil ſur la maniere dont il répondroit à leurs propoſitions. Il me dit d'y penſer attentivement, pendant qu'il alloit dîner chez Zamet ; & qu'au ſortir, il reviendroit paſſer une partie de l'après-dînée avec moi, dans mon jardin, où il marquoit le rendez-vous.

Nous n'y manquames ni l'un ni l'autre. En arrivant, il me prit par la main ; & ayant fait écarter tout le monde, nous primes le chemin du bout de l'allée en terraſſe, l'endroit le plus ordinaire de nos entretiens ſérieux. » Hé-bien ! me » dit-il, que vous ſemble de nos affaires ? car les uns m'en

(10) Voyez les noms de ces Princes, le Diſcours du Sieur de Boiſſiſe, l'ordre & le réſultat de cette Aſſemblée, dans le *Vol. 9765. Mſſ. R. Mem. d'Etat de Villeroi, tom. 3. pag. 230. & ſuiv. Merc. Franç. ann. 1610. Siri, Ibid. tom. 4. pag. 68.*

1609. » parlent d'une façon ; & les autres, d'une autre. « Le moment me parut favorable, pour l'affermir dans sa résolution. Je lui fis voir, Que ceux qui la combattoient, y étoient sans doute poussés par des motifs secrets, que je voulois ignorer : puisqu'à prendre la chose par ces trois principaux points de vuë, sa Personne, les dispositions du dedans de son Royaume, & celles du dehors ; elle ne paroissoit plus souffrir de difficulté : Sa Personne ; parce que sans vouloir le flater, elle tenoit lieu aux François, des plus grands hommes de Guerre & d'Etat de son siecle ; & qu'une semblable Ecole ne pouvoit manquer de produire des hommes excellens dans l'un & l'autre genre, comme elle en avoit déja produit, qui lui aideroient à porter le nouveau fardeau, dont il alloit se trouver chargé : Les Affaires du dedans ; parce qu'il n'y avoit ni Princes, ni Grands, ni Villes, dans son Royaume, qui fussent en état, en moyens & en disposition, de s'opposer à son entreprise ; encore moins, qui osassent s'attaquer à lui, lorsqu'on le verroit commander aux forces de toute l'Europe : outre qu'on alloit ouvrir un Théatre, où les Braves chercheroient & trouveroient mieux à se signaler, que dans d'obscurs complots, d'où il n'y a que de la honte à remporter : Enfin les Affaires du dehors ; parce que la difficulté de réünir tant de têtes dans le même dessein, qui avoit toujours passé pour être la seule veritablement considerable, se trouvoit enfin heureusement levée, à fort peu de chose près.

» Il reste à considerer, dis-je à ce Prince, si vous avez des » moyens suffisans pour continuer la Guerre, sur le même » pied que vous allez la commencer, tant qu'il sera neces- » saire qu'elle dure : « car je convenois bien qu'elle alloit rouler toute entiere sur la France, comme sur son pivot : » Sur-quoi je vous dirai, poursuivis-je, que pour le princi- » pal, qui est l'argent ; pourvû que votre Guerre ne dure que » trois ans, & que vous n'ayez pas besoin de plus de qua- » rante mille hommes ; je vous en fournirai suffisamment, » sans rien imposer de nouveau sur vos peuples. Quant aux » autres choses, qui sont les munitions de bouche, d'Artil- » lerie, &c ; je vous en montrerai tant, que vous direz *C'est* » *assez* : Et puis je ne crois pas que de la maniere dont nous

» ferons la Guerre, de trois Drapeaux, blanc, noir & rou- 1609.
» ge (11), nous ayons à déployer que le premier, & une pre-
» miere fois pour toutes : le ſort du premier qui nous réſi-
» ſtera, inſtruira tous les autres. Mais encore, ſans vous
» interrompre, me dit Sa Majeſté, combien ai-je bien d'ar-
» gent ? car je ne l'ai jamais bien ſçu. Que penſez-vous bien
» avoir, Sire, lui dis-je ? Ai-je bien douze millions comp-
» tant, reprit-il ? Un peu davantage, repartis-je : Combien ?
» quatorze ? « Il alla ainſi en augmentant toujours de deux millions ; parce que je ne faiſois à chacune de ſes queſtions, que la même réponſe, *Un peu davantage* ; juſqu'à ce qu'étant venu à trente millions : » Oh ! je ne vous en demande
» plus, s'écria-t'il, en m'embraſſant avec un veritable tranſ-
» port de joie. J'ai dreſſé, lui dis-je, un Etat, par lequel
» Votre Majeſté verra qu'elle peut s'aſſûrer d'un nouveau
» fond de quarante millions d'extraordinaire, en trois ans,
» ſans rien prendre ſur les dépenſes ordinaires de votre
» Maiſon & de l'Etat ; ſuppoſé que mon bon menage ne ſoit
» point traverſé : Et où eſt cet Etat, reprit Henry avec pré-
» cipitation ? Je vous le donnerai, lui répondis-je, quand
» il vous plaira, écrit de ma main.

Je fis voir enſuite à Sa Majeſté, combien elle pouvoit eſperer de joindre à ces ſecours en hommes, en argent, &c. de la part de ſes Alliés ; pourvû qu'elle demeurât conſtante dans cette partie de ſes deſſeins, ſuivant laquelle nous étions convenus qu'elle feroit tout le monde riche de ſes Conquêtes ſur la Maiſon d'Autriche, ſans rien en réſerver pour elle. » Hé-quoi ! me dit ce Prince, vous voudriez que je
» dépenſaſſe ſoixante millions, à conquérir des Terres pour
» autrui, ſans en rien retenir pour moi ? ce n'eſt pas là mon in-
» tention : Et l'Eſpagne ? vous ne nous dites point ce qu'elle
» deviendra. L'Eſpagne, répondis-je, demeurera, Sire, là où
» elle eſt ; ſans en rien ôter à ſon Roi : Elle doit vous ſervir
» de frein, pour retenir ſous votre aile, ceux que vos libé-
» ralités auront enrichis : un Roi d'Eſpagne étant encore
» aſſez puiſſant, pour les opprimer chacun ſéparément, s'ils

(11) L'Auteur veut faire entendre par cette expreſſion, qu'aucun Prince ni Etat, ne refuſera de joindre ſes Armes à celles des Confédérés ; lorſqu'on aura une fois connu leur intention, & qu'on aura puni le premier qui aura cherché à s'y oppoſer.

1609. » se séparoient de vous ; ils ne s'écarteront point de la re-» connoissance qu'ils vous devront. « Sans recourir à la Maxime génerale, Que le trop d'étenduë d'un Etat, nuit plus qu'il ne sert à sa force ; je fis sans peine convenir Henry de tous les inconveniens qu'il y auroit pour lui, à s'approprier des Pays, qui seroient un éternel sujet de jalousie & de haine ; & que tout bien pesé, le plus grand, le plus solide avantage qu'il pût se procurer par ses Conquêtes, seroit celui d'acquérir, en les distribuant équitablement, le droit d'être regardé comme le Bienfaicteur & l'Arbitre de toute l'Europe.

Ce que j'approuvai davantage, fut de se tenir si bien en garde contre tous les revers, qu'arrivant, par éxemple, qu'il fût abandonné ou trahi par ses Alliés ; il se menageât toujours la facilité de ramener sans risque, & même avec honneur, son Armée dans son Royaume : à quoi rien ne me paroissoit plus propre, que la précaution de faire construire sur le chemin de Cleves, des Forts de distance en distance. Je joignis à ce conseil, celui de commencer par faire d'amples provisions de bouche, aux environs de ces Provinces : parce qu'outre qu'ils ne sont pas de facile transport, dans un Pays aussi serré & aussi coupé de Rivieres, que l'est celui-là ; tout ce Canton est partagé entre tant de petits Princes, qui avoient déja ramassé les fruits de la presente recolte, après en avoir vu piller une grande partie ; qu'une Armée y subsisteroit difficilement pendant quinze jours entiers, sans être obligée d'avoir recours aux Magasins mêmes de ces Princes ; où ils lui seroient vendus si cher, que tout son argent n'y suffiroit qu'à-peine. Je dis à Sa Majesté, Que si elle le souhaitoit, j'enverrois chercher les Marchands, avec lesquels j'avois coûtume de traiter pour les grandes entreprises ; & que je composerois avec eux à un prix raisonnable, pour toutes les choses dont on pourroit avoir besoin, sans en omettre la plus petite.

Le Roi rassemblant tout ce qu'il venoit d'entendre, me dit en se séparant de moi, Qu'il alloit faire de nouvelles réflexions très-sérieuses sur le parti qu'il avoit à prendre : Que je ne négligeasse pas de mon côté, d'approfondir de-plus-en-plus la matiere : Qu'il viendroit en conférer fort-souvent avec moi : & que je pouvois toujours commencer

par faire les préparatifs & toutes les provisions, dont je venois de lui parler : Ce qui me fit juger que j'avois obtenu du-moins une partie de ce que j'avois demandé. 1609.

Je fis venir mes Marchands de Liege, Aix, Treves & Cologne, avec lesquels je fis, sous la restriction du bon plaisir de Sa Majesté, le marché suivant : Qu'ils me fourniroient dans trois mois, aux endroits de la Frontiere que je leur marquai du côté de Cleves, toutes sortes de munitions de bouche & de guerre, marchandises, ustensiles, &c. (j'avois fait un détail complet de tout ce qui est necessaire à une Armée de vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, & de cinq mille de Cavalerie) : & cela, au même prix que toutes ces choses y valoient lors du marché, qui étoit le mois d'Octobre : Que de mon côté, je leur avancerois une somme de six cens mille écus ; laquelle demeureroit entre leurs mains, au-moins un an, en donnant caution à Paris d'un million, pour la sûreté de cette somme : ce qui leur tiendroit lieu de dédommagement, pour les frais d'achat & de revente, de déchet, & autres.

Le Roi appprouva si fort ce marché, qu'il me commanda de le finir : mais n'ayant pu, dans le contentement qu'il en avoit, s'empêcher d'en faire part à Sillery, Villeroi & Jeannin, & ensuite à M. le Comte de Soissons, au Cardinal de Joyeuse, au Duc d'Epernon & à plusieurs autres ; quelques-uns s'y prirent si malignement & si adroitement, pour lui donner à entendre qu'enfin je l'avois mis dans mes filets, en lui faisant faire hors du Royaume, ces Magasins que je souhaitois, disoit-on, depuis si long-temps d'y former pour moi-même ; que ce Prince, quoiqu'en garde contre tout ce qui venoit de leur part, avala enfin le poison. Lorsque je le revis quelques jours après, il me demanda si le Contrat des Vivres étoit passé. Je lui répondis que non ; parce que la chose m'avoit paru d'assez grande conséquence, pour mériter une attache du Conseil, qui ne s'étoit point encore assemblé depuis. Henry trouva dans cette idée, qui ne devoit le faire appercevoir que de mon éxactitude, je ne sçais quel air de fausse & frauduleuse précaution, qui lui parut la confirmation de ses soupçons. Il me dit de ne pas conclurre, qu'il ne m'en donnât l'ordre. » Les Marchands ne voudront » pas attendre, Sire, repris-je, sans penser à rien. S'ils ne

1609. » veulent pas attendre, repliqua-t'il, du même ton ſec, qu'ils » s'en aillent. « J'ouvris les yeux ; & le dépit ſe mettant de la partie, de mon côté comme du ſien : » Ho, ho! Sire, je » vois bien, lui dis-je, que vous avez quelque choſe dans » l'eſprit, que je ne ſçais pas : je les renverrai, puiſque vous » le voulez ; mais vous vous ſouviendrez, s'il vous plaît, de » cette affaire, en temps & lieu : « & nous nous ſéparames après ces paroles, très-froidement.

Il ne fut plus queſtion de l'Affaire des Vivres, juſqu'à ce qu'un aſſez long eſpace de temps après, le Roi m'ayant entretenu ſur d'autres ſujets à l'Arcenal, devant quelques perſonnes, comme à l'accoûtumée, il me tira à part, & me dit : » J'ai eu des Nouvelles que Meſſieurs les Etats m'envoient » des Ambaſſadeurs dans peu de jours, afin de convenir en» ſemble de tout ce qu'il nous faudra faire : Nous les enten» drons : & cependant il faut que nous préparions nos af» faires, afin qu'il n'y manque rien. « Il n'en dit pas davantage pour cette fois. Les Députés arriverent preſqu'auſſi-tôt après, chargés de Lettres du Prince d'Orange & du Conſeil des Pays-Bas, pour Sa Majeſté & pour moi. Henry ouvrit les unes & les autres, & y vit qu'on lui garantiſſoit la réüſſite de ſon entrepriſe ; pourvû qu'il eût eu la précaution de faire ſur les lieux, les proviſions dont il auroit beſoin : ſur quoi on lui donnoit à-peu-près les mêmes avis, que je lui avois moi-même donnés. Ce rapport lui décilla les yeux. Il referma mes Lettres, & les donna à L'Oſerai, pour me les apporter. Je m'apperçus aiſément de cette ſupercherie ; que je crus pouvoir payer par une autre, dont la fin étoit bonne. Je refermai à mon tour les Lettres, après les avoir luës ; & je convins avec L'Oſerai, qu'il viendroit me les apporter, comme pour la premiere fois, lorſqu'il ſçauroit que le Roi, qui devoit venir l'après-midi à l'Arcenal, ſeroit avec moi.

Ce Prince y vint en-effet ; & il commença par me dire : » Avez-vous reçu des Lettres de Meſſieurs les Etats : car l'on » m'a dit qu'il y en a pour vous. Je ne les ai point, Sire, » lui répondis-je. Vous les verrez, reprit-il : car j'ai com» mandé qu'on vous les apporte, & les miennes auſſi. Mais » cependant parlons de ce que nous avons à faire : Quel or» dre donnez-vous aux Vivres ? car nous irons là en un temps,

» où

» où il ne s'en trouvera guére. Sire, il y a long-temps, lui 1609.
» dis-je, que j'avois prévu cela; & j'y avois voulu donner » ordre: vous-même vous l'aviez alors non-ſeulement trouvé bon, mais encore vous me l'aviez ordonné: On vous en détourna, par malice contre moi; j'ai bien peur que le » contre-coup n'en retombe ſur vous: car ce qui ſe fût fait » facilement & à bon marché, dans ce temps-là, qui étoit » peu après la recolte, ſe fera maintenant très-difficilement » & cherement: & qui plus eſt, je ne ſçais qui eſt celui qui » ſera aſſez hardi pour entreprendre de fournir de vivres » une Armée, où il y aura plus de cent cinquante mille bouches à nourrir, & plus de trente mille chevaux. Qui l'entreprendra, interrompit Henry? ce ſera vous, ſi vous ne » voulez me fâcher. J'aimerois mieux, Sire, mourir que » vous fâcher, lui répondis-je: mais vous ne devez pas nonplus me commander des choſes devenuës impoſſibles, après » que je les ai voulu faire en leur temps. Ne parlons plus des » choſes paſſées, dit le Roi; penſons à l'avenir. Il faut que » vous me ſerviez à cela; & qu'avec vos autres Charges, » vous preniez encore celle de Surintendant des Vivres; » & je vous en prie, comme mon Ami: car je ſçais que ſi » vous voulez faire comme vous avez accoûtumé, vous vous » en acquiterez bien. «

Je repreſentai à Sa Majeſté, tout-à-fait ſérieuſement, Que c'en étoit déja aſſez, & même trop pour moi, que d'être chargé du ſoin de l'Artillerie, qui pourroit ſeul occuper quatre perſonnes entieres, ſur-tout en cette conjoncture; & de celui de pourvoir à toutes les dépenſes ordinaires de l'Etat, pour la Maiſon de Sa Majeſté, de la Reine ſa Femme & de ſes Enfans; pour ſes Fortifications, Bâtimens & autres Ouvrages publics; enfin pour tous ſes Gens-de-guerre, ſoit au dedans, ſoit au dehors du Royaume. » Comment! me dit Henry, » vous me voulez refuſer une choſe, dont je vous prie avec » tant d'affection, & comme un Ami feroit un Ami? Vraiment ſi vous le faites, je croirai que vous ne m'aimez plus; » & que vous avez des deſſeins, dont il y a long-temps qu'on » m'a voulu embarraſſer l'eſprit. « Hé-quoi! Sire, repartis-je auſſi-tôt, profitant de la parole qui venoit de lui échapper; » je ſuis donc ſi malheureux, que lorſque je me tuë pour » votre ſervice, pour votre honneur & pour votre gloire,

1609. » vous retournez toujours, & ſur les moindres ſuggeſtions, » à la défiance & aux ſoupçons de ma fidelité ? Je vous » avouë que cela me fait perdre courage, & me fera mou- » rir à la fin. Hé-bien ! reprit ce Prince, qui avoit entrepris de me livrer toutes ſortes d'aſſauts ; » puiſque vous le prenez » ſur ce pied-là, je remedierai bien ſans grande peine, à tant » de ſortes de difficultés : C'eſt qu'il faut rompre notre voya- » ge ; paſſer le temps comme nous pourrons ; & vivre en » paix avec tout le monde, m'accommodant avec un cha- » cun, & les contentant à-force d'argent : nous en avons » aſſez d'amaſſé ; il le faudra employer à cela. C'eſt bien » penſer, Sire, répondis-je : & pour mon particulier, cela » m'éxemptera de beaucoup de chagrins, de veilles, de tra- » vaux, de reproches & de dangers. «

Henry m'interrompit, avec un mouvement de colere, dont il ne fut pas le maître, & me reprocha que je devenois diſſimulé. » Je ſçais, dit-il, que ce que vous me dites, » eſt au plus loin de votre deſir & de votre penſée ; & que » vous ſeriez le plus fâché, ſi nous ne faiſions pas la Guerre, » dont il y a ſi long-temps que vous me preſſez. Oui, Sire, » il eſt vrai, repliquai-je ; je vois les occaſions tout-à-fait » propres à acquérir de la gloire, ſi votre inclination vous » y porte : ce qu'il faut pourtant faire ſemblant de ne pas » voir, ſi vous n'êtes pas diſpoſé à les ſeconder par vous- » même : « Et j'ajoûtai, Que non-ſeulement ſes deſſeins rouloient ſur ſa propre Perſonne, mais encore, qu'ils dépendoient ſi bien de lui, que comme il pouvoit tout pour le ſuccès, il pouvoit auſſi d'un ſeul geſte, ou d'une ſimple parole échappée imprudemment, les ruiner pour toujours. » Enfin, lui dis-je, après avoir cherché un temperament qui pût nous rapprocher ; » que Votre Majeſté commette » MM. Jeannin & Caumartin à la Surintendance des Vi- » vres ; & je vous promets de les aſſiſter de conſeil, de tra- » vail, de crédit, de gens & d'argent, comme s'il y alloit » de ma vie : mais ſi je l'entreprenois ſeul, jamais vous ne » croiriez que les difficultés vinſſent d'ailleurs que de né- » gligence, ou de défaut d'attachement de ma part. Or- » bien, reprit auſſi Henry, je verrai ce qui ſe pourra faire : » Mais ſi les autres ne veulent pas l'entreprendre ſans vous, » préparez-vous à y travailler conjointement avec eux ; ſinon

» je romprai mon voyage. « L'Oſerai entra dans ce moment, avec les Lettres : il reçut une verte réprimande, de ne me les avoir pas apportées pluſtôt. 1609.

Le Roi ne ceſſa plus depuis ce moment-là, de s'occuper preſqu'uniquement de l'éxecution de ſon entrepriſe. Les Conſeils qui ſe tinrent à ce ſujet, de-là en avant, ſe paſſerent neanmoins dans un fort-grand ſecret, & le plus ſouvent à l'Arcenal. Il y appelloit toujours M. de Vendôme, qu'il prenoit ſoin d'inſtruire dans toutes les Affaires de l'Etat & de la Guerre : Et comme il s'apperçut qu'il y avoit quelque froideur entre ce Prince & moi, il ſe propoſa de nous rendre Amis : & voici la maniere dont il s'y prit. » On m'a rapporté, dit-il un jour, que mon Fils de Vendôme, & le » vôtre, ne ſont pas trop bien enſemble : je veux les raccommoder : Faites trouver votre Fils demain à huit heures, dans votre cabinet : j'y viendrai avec le mien ; & je parlerai à tous deux, comme il faut. « Lorſque nous y fumes tous quatre ſeuls, Henry prit les deux Jeunes-gens par la main, & leur dit : » Vous voyez comme j'aime M. de Sully, » & avec quelle franchiſe j'agis avec lui : je veux que vous » ſoyez de-même enſemble, & que vous nous croyez ; afin » qu'étant vieux, vous nous ſerviez de bâton de vieilleſſe : » Et vous, mon Fils, je veux que vous honoriez M. de » Sully, comme moi-même, & que vous le veniez voir ſouvent, ſans l'importuner neanmoins ; afin d'apprendre de » lui le métier de la Guerre, & l'ordre qu'il faut tenir dans » les Affaires : l'affection qu'il a pour moi, me rendant ſûr » qu'il ne vous cachera rien de tout ce qu'il ſçait, non-plus » qu'à ſon Fils, que je veux que vous aimiez, comme ſi c'étoit votre Frere. Je vous commande à tous deux, d'oublier » tout ce qui pourroit avoir cauſé quelque refroidiſſement » d'amitié entre vous. «

Nous voyions avec joie, que chaque jour levoit quelqu'obſtacle. La propoſition d'Alliance, dont il a été parlé, nous réüſſit parfaitement auprès du Duc de Savoie (12). Le Roi

(12) Voyez le Traité fait cette année entre la France & la Savoie, dans les Memoires de Nevers. *Tom.* 2. *p.* 832. & le Traité définitif, paſſé à Bruſol, le 25 Avril de l'année ſuivante ; par lequel le Roi de France s'engage entr'autres choſes, à mettre le Duc de Savoie en poſſeſſion du Milanois. *Ibid. pag.* 880. Ce Traité eſt rapporté ſuivant l'Original Italien, dans Vittorio Siri, *Ibid. Tom.* 2. *pag.* 236 : Mais cet Ecrivain

1609. de Suede s'offrit de lui-même : & pour lier plus fortement ses interêts avec les nôtres, il fit entendre au Roi, qu'il se tourneroit du côté de la France, pour chercher une Femme au Prince son Fils, qui tout jeune qu'il étoit, secondoit courageusement ses résolutions. Les Rois d'Angleterre & de Dannemarc, étoient plus qu'à-demi gagnés. Les Protestans de Hongrie, Boheme, Moravie, Silésie & Haute-Autriche, poussés par nos Agens, & déterminés encore plus fortement par la persécution & les cruautés que les Jesuites faisoient exercer contr'eux aux Ministres de l'Empereur, venoient de nous donner parole que si-tôt que la Guerre seroit déclarée, ils feroient une puissante diversion dans ces extremités de l'Allemagne. On comprit par les Lettres de Bongars, & par celles du Landgrave de Hesse, que l'Electeur de Saxe ne se porteroit point à prendre parti contre l'Empereur : mais en récompense, l'Electeur de Baviere s'engagea à tout, moyennant des assûrances qu'il seroit choisi pour succeder à l'Empereur, & dès actuellement nommé Roi des Romains. Les Suisses paroissoient disposés très-favorablement. Rien ne résistoit à l'appas des Conquêtes, dont on prenoit soin de flater tout le monde. Le Pape lui-même, qui devoit passer pour le plus difficile à gagner, n'y paroissoit pas insensible. Lorsque j'eus dit un jour au Nonce, que je songeois à faire son Maître Roi ; il me remercia de cette parole, comme de la meilleure Nouvelle qu'il pût jamais, disoit-il, apprendre à Sa Sainteté.

Mais une ressource bien plus sûre, dont nous avions déja commencé à nous servir, en cas de refus du Souverain Pontife, comme de tous les autres petits Etats d'Italie, Florence, Mantouë, Montferrat, Modene, Urbin, Genes & Lucques ; c'étoit de faire marcher une Armée du côté du Milanois, pour les obliger tous, ou à s'unir à nous, ou à contribuer du-moins de quelques sommes d'argent, à l'Armement commun. Lesdiguieres avoit reçu les Commissions, pour mettre sur pied un Corps de douze mille Fantassins, & de deux mille Chevaux, avec douze Pieces d'Artillerie ; &

se contredit, en ce qu'il convient, *tom.* 1. *pag.* 512. que ce fut le Duc de Sully, qui moyenna cet Accord entre la France & la Savoie ; & qu'il assûre après, *pag.* 566. Que dans les vuës du Duc de Sully, ce Traité ne devoit valoir au Duc de Savoie, que la seule protection de la France.

j'avois mis à part, pour l'entretenir, un fond de cent mille écus par mois, dont les aſſignations étoient expédiées & déja envoyées. Je faiſois état que le Duc de Savoie, les Venitiens, les plus ardens, comme en-effet les plus intéreſſés dans cette partie du Projet, & le Pape, ſuppoſé qu'on réüſſît à le faire déclarer, en fourniroient autant à eux trois. 1609.

L'orage devant commencer à ſe former du côté de l'Allemagne, on levoit actuellement pour la grande Armée qu'on deſtinoit pour le pays de Cleves, vingt mille hommes d'Infanterie, quatre mille de Cavalerie, & ſix mille Suiſſes. L'équipage d'Artillerie n'étoit pas moindre que de cinquante Canons; les charrettes, chevaux, mulets, & tout le reſte du Bagage à-proportion, auſſi bien en état de ſervir, que bien entretenus. Les levées étant achevées, tout cela commença à défiler vers Cleves; quoique la Guerre ne fût pas encore déclarée. La Compagnie de deux cens Hommes-d'armes, ſous le titre de la Reine, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, eut ordre de ſe trouver pour le dernier Juillet, à Mezieres, complette & équippée comme elle devoit l'être.

Le Roi qui attendoit à arborer l'étendard, que le Printemps de l'année ſuivante eût ramené le temps de ſe mettre en Campagne, vouloit éviter tout ce qui pouvoit avoir l'air d'aggreſſion, juſqu'à dix jours près de celui où il comptoit partir. Il jugea même à-propos d'écrire une Lettre à l'Archiduc, par laquelle il lui mandoit, Qu'ayant été prié par les veritables héritiers du Duc de Cleves, de les ſecourir contre quelques Particuliers, aſſiſtés de pluſieurs puiſſans Princes, qui vouloient ſe ſaiſir de leurs Etats; il n'avoit pu leur refuſer ſon aſſiſtance: Et que comme le chemin de ſes Armées s'adonnoit par les Pays de ſa dépendance, il le prioit de trouver bon qu'il y paſſât comme Ami: Qu'il n'uſeroit d'aucune hoſtilité, à-moins qu'il n'y fût forcé; & qu'il maintiendroit ſes Troupes dans une exacte diſcipline. La Réponſe de l'Archiduc ne vint qu'après la mort de Sa Majeſté: la voici. Monſeigneur, Je ſuis votre très-humble Servi-
» teur: En cette qualité, je vous ſupplie de paſſer dans mes
» Pays: car ni portes, ni vivres, ne vous y ſeront refuſés; me
» confiant ſur l'aſſûrance qu'il plaît à Vôtre Majeſté de me
» donner, qu'il ne s'y commettra, ni deſordre, ni aucun acte
» d'hoſtilité. «

1610. Voilà dans quel état étoient les Affaires de France, lorſque l'année mil ſix cens neuf finit. Henry en avoit paſſé les derniers mois, uniquement occupé de ſon Projet. Le commencement de la ſuivante n'apporta, ni changement à ſa réſolution, ni intermiſſion à ſes ſoins. Il en étoit ſi rempli, qu'aſſez ſouvent il lui arrivoit d'en faire des confidences tout-à-fait indiſcretes. Lorſque j'allai lui rendre le ſalut & le preſent d'uſage, le premier jour de l'année, il goûta ſi-fort l'idée dans laquelle j'avois fait faire les Jettons d'or que je lui preſentai, qu'il en prit deux dans ſa poche, pour les faire voir à quelques-uns des Courtiſans. On y voyoit repreſenté le Globe de la Terre, ſoûtenu par ſa propre peſanteur, au milieu d'un Athmoſphere, que les vents & les orages paroiſſoient vouloir bouleverſer: & ces mots latins *Suo ſe pondere fulcit*, qu'on liſoit dans l'Exergue, achevoient d'exprimer le rapport de cet Emblême avec la ſituation des Affaires de l'Etat, rendu capable par le bon gouvernement de Henry le Grand, de triompher des efforts de tous ſes Ennemis. Ce Prince ſortant de ſon dîner, trouva M. le Comte de Soiſſons, & les Cardinaux de Joyeuſe & Du-Perron, qui s'entretenoient dans ſon Cabinet des Livres; & il leur montra les jettons. Ces Meſſieurs, pour lui faire plaiſir, rencherirent encore ſur les louanges qu'il me donnoit; en diſant que j'en étois d'autant plus digne, qu'on voit rarement les Gens-de-Qualité unir au goût pour les Affaires du Cabinet & de la Guerre, celui des Belles-lettres.

J'étois preſent à ce diſcours, avec beaucoup d'autres perſonnes qui avoient ſuivi le Roi. Henry les écarta tous, excepté M. de Vendôme, pour entretenir ceux que je viens de nommer. La-Varenne & Béringhen demeurerent auſſi; mais ils ſe tinrent auprès de la porte. Ce ne fut pas ſans beaucoup de chagrin, que ce Prince s'étant mis à parler de ſes grands deſſeins, devant des perſonnes que je ne croyois pas toutes également bien intentionnées, je lui entendis dire, Que pour le coup, il alloit mettre ſi bas l'Eſpagne & toute la Maiſon d'Autriche, qu'elle ceſſeroit deſormais d'être un objet redoutable à la France; à quelque changement que celle-cy ſe vît expoſée, ſoit par rapport à la Famille Royale, ſoit dans la forme de ſon Gouvernement: Mais je ſouffris plus qu'on ne peut dire, lorſqu'au-lieu de s'arrêter après

ces paroles, déja si imprudentes, je le vis prêt à trahir le reste de son secret, en découvrant des particularités tout-à-fait essentielles. Il ne se souvenoit pas qu'il m'avoit lui-même dit plusieurs fois l'année précedente, qu'il étoit obsédé de gens, qui lui tendoient sans cesse des pieges, pour pénétrer le fond de son ame; & dont la curiosité sur ce sujet, ne procédoit que d'un très-mauvais motif. 1610.

Je pris la liberté de le tirer par son manteau, sans que personne s'en apperçût : ce qu'il entendit si bien, qu'il s'arrêta tout-court, comme si le défaut de memoire l'obligeoit à s'interrompre lui-même : » Ma memoire, dit-il, devient la plus mauvaise du monde; j'oublie sur-tout presque tous les noms des Personnes, Villes & Pays : Je » vous prie, poursuivit-il, en s'adressant à moi, pour une chose qu'il avoit déja commencé à me demander, » de me » dresser par écrit des Memoires de tous mes propres desseins, de leur cause, des expediens propres à les amener » à leur perfection, & des differens discours que nous avons » tenus ensemble, à prendre du plus loin qu'il peut vous » souvenir; afin que m'en étant rafraîchi la memoire, j'en » puisse mieux communiquer avec ceux de mes Serviteurs, » auxquels j'ai le plus de confiance. « Il se tira ainsi adroitement de la necessité où il s'étoit mis, de leur en dire davantage. Je lui répondis, au sujet des Etats qu'il me proposoit, Que je n'y manquerois pas : mais que ce n'étoit pas un ouvrage, ni si court, ni si facile, que j'eusse pu le satisfaire, si je n'en avois heureusement dressé les Memoires de-longue-main; & que je craignois encore avec tout cela, que mon ouvrage ne fût défectueux du côté de mille circonstances, qu'on ne pouvoit sçavoir au-juste, que de sa propre bouche, & sur lesquelles il ne m'avoit jamais parlé qu'à bâtons rompus. La conversation finit là.

Le Roi emmena à la Chasse une partie des Courtisans; & moi, je m'en allai travailler chez moi à rassembler & à arranger mes Recueils. Il y en avoit de très-importans sur les Finances, mais qui ne regardoient qu'indirectement les Desseins de Sa Majesté. Je mis à-part ceux que je jugeai à-propos; & je retournai six ou huit jours après, les porter au Roi; auquel je dis, en les lui presentant, Que ceux qui voyoient son Projet d'un œil si chagrin, seroient bien plus

1610. affligés encore, s'ils ſçavoient ce que j'avois à lui montrer. » Comment donc! me dit-il, m'auriez-vous caché juſqu'à-» preſent quelque choſe d'important ſur ce ſujet? je ne le » ſçaurois croire. « Je lui répondis, Qu'auſſi cela n'étoit pas: mais que mille choſes, dont à-peine on ſe ſouvient, lorſqu'on les a traitées ſéparément, & à meſure qu'elles ſe ſont preſentées, avoient une toute autre force, lorſqu'elles ſe trouvoient raſſemblées. Je lui laiſſai mes Memoires.

De ceux qui concernoient ſes Deſſeins, je ne lui avois encore donné que les plus géneraux. Lorſqu'il les eut éxaminés, il vint un matin à l'Arcenal, où s'étant enfermé avec moi dans mon cabinet: » J'ai lu & relu vos Memoires, me » dit-il: il y a pluſieurs bonnes choſes, faciles à entendre & » à éxecuter; mais il y en a d'autres, où il me ſemble qu'il » y a beaucoup à redire, & où j'ai peur que vous-même » ne trouvaſſiez pas votre compte. Je m'étois bien douté, » Sire, lui répondis-je, que vous me tiendriez ce langage: » je vous prie d'attendre, avant de m'en dire davantage, » que vous ayez vu deux autres Etats que j'ai encore dreſ-» ſés; je m'aſſûre qu'ils éclairciront une bonne partie de » vos doutes, & qu'ils vous ſatisferont. Ho-bien! laiſſez-» les moi, reprit-il, afin que je les voie tout-à-loiſir; & puis » je vous en dirai mon avis. « Ces ſeconds Memoires ne contenoient en-effet que des éclairciſſemens, principalement ſur les difficultés qu'on pouvoit former, où le Roi prendroit le grand nombre de ſoldats neceſſaires à l'éxecution de ſes vaſtes deſſeins, & tout l'argent propre à les entretenir.

Le Roi attendit impatiemment ce ſecond Ecrit, & vint de-même le recevoir chez moi. Il prit ſes lunettes, qui étoient ſur la table de mon cabinet; & l'ayant lu d'un bout à l'autre avec attention, il m'avoua que le Memoire que je lui avois donné huit jours auparavant, lui devenoit clair à l'aide de celui-cy; & qu'il commençoit à bien eſperer de la réüſſite, en voyant des ſommes ſi conſiderables, ou actuellement amaſſées, ou d'un recouvrement très-facile: » Car pourvû que » nous ne manquions point d'argent, pourſuivit-il, je ſçais » que je ne manquerai, ni d'hommes, ni de courage, ni de » diligence: Ne le croyez-vous pas ainſi? Oui, Sire, lui ré-» pondis-je, je le crois; & il n'y a rien de grand, que je ne

» croie

» croie & que je n'attende de vous : mais voilà de quoi vous » le faire encore mieux croire, « ajoûtai-je, en lui montrant un dernier petit Etat, écrit & ſigné de ma main, qui n'étoit qu'un ſimple Bordereau des ſommes d'argent actuellement dans ſes coffres. Henry m'embraſſa étroitement par trois fois, lorſqu'il vit que le montant de ce petit Ecrit n'étoit pas moins que de trente-ſix millions ; & il le ſerra ſoigneuſement. » Voilà deux Etats, qui m'ont grandement ſoulagé l'eſprit, dit-il, en ſe levant : Je vois donc le fond de » ma dépenſe aſſûré. Ne croyez pas, Sire, lui répondis- » je, comme il ſortoit de mon Cabinet, que ce ſoit-là tout » le fond de ma ſcience : en cas d'extrême neceſſité, je trou- » verai bien les moyens de vous en avoir encore autant ; » votre Royaume étant ſi fertile & ſi opulent, qu'il ne ſçau- » roit être épuiſé ; pourvû qu'il ſoit bien menagé, & que les » deniers qu'on deſtine à la Guerre, y ſoient uniquement » employés. « Au-reſte, je crois devoir épargner à mes Lecteurs, l'ennui de voir ici tous ces Etats tranſcrits : j'en inſérerai le précis dans l'expoſition que je dois bientôt donner ſéparément, des grands deſſeins du Roi. 1610.

Ce Prince fit encore un voyage à Fontainebleau, au commencement de Mars : mais il n'y fut que quinze jours. Il revint incontinent à Paris : & il paroît bien par les Lettres que je reçus de lui pendant ce temps-là, qu'il ne perdoit guere de vuë ſon Projet ; puiſqu'elles ne contiennent que des détails de Guerre. Il me parloit dans l'une, des Recruës des cinq Compagnies du Régiment de Piémont, miſes chacune à deux cens hommes : dans une autre, d'une Compagnie de Chevaux-legers, qu'il avoit commandé à Soubiſe de faire ; & pour laquelle il lui donna douze mille livres, qu'il m'ordonnoit d'employer dans le premier Comptant. Il me mandoit une autre fois, d'aſſembler le Chancelier, Villeroi & Jeannin, pour conférer avec eux, de ce qui étoit neceſſaire pour fournir de vivres toutes ſes Troupes ; & de préférer les Magaſins le long de la Meuſe, à tous les autres. Une autre de ces Lettres marquoit l'ordre que ce Prince croyoit qu'on devoit tenir, dans les levées de ſoldats, leur enrôlement, leur marche vers le rendez-vous ; & autres détails de cette nature : Cette Lettre me fut adreſſée, parce qu'elle avoit été faite plus

1610. particulierement à l'occaſion des levées qui ſe faiſoient dans mon Gouvernement.

Je ſupprime à mon ordinaire quelques autres Lettres, pareilles à toutes celles des années précedentes; en ce qu'elles ne roulent que ſur quelques petits payemens, & autres menus détails de Finance : je n'en tranſcrirai tout entiere, qu'une ſeule ; c'eſt celle où le Roi croit devoir répondre à quelques mots que j'avois laiſſé échapper, ſur le plaiſir qu'il trouvoit à chaſſer & à demeurer à Fontainebleau : » Mon Ami, je ſçais bien ce que vous avez dit touchant » ma Chaſſe & mon ſéjour en ce lieu: Mais ne croyez pas » que le plaiſir que je prends à l'un & à l'autre, me détour- » ne du ſoin de pourvoir à tout ce qui eſt neceſſaire pour » notre voyage, & la compoſition de mon Armée, en ce » qui dépend de moi. Donnez ſeulement ordre à l'Artille- » rie & à l'argent, afin que rien n'y manque; mais ſur- » tout, aux vivres : Car puiſque ſuivant l'Etat que vous m'a- » vez donné,des Ambaſſadeurs qu'il faut que nous envoyons, » les Preſidens Jeannin & Caumartin doivent être du nom- » bre; c'eſt à vous à en choiſir d'autres, tels que bon vous » ſemblera: car je m'adreſſerai de tout à vous. Au ſurplus, » j'ai penſé & repenſé aux propos que vous me tintes der- » nierement touchant ma Femme, & une autre que vous » ſçavez, & les promeſſes que vous deſirez tirer de moi : » ſur quoi je vous en dirai davantage, lorſque je vous ver- » rai; ce qui ſera dans deux jours. Adieu, mon Ami. De » Fontainebleau, ce quinzieme Mars. «

De retour de Fontainebleau, Henry employa le reſte du mois de Mars & le mois d'Avril entier, à mettre la derniere main à tout ce qui reſtoit encore à faire pour ouvrir la Campagne : ce qu'il ſe diſpoſoit à faire tout le pluſtôt qu'il pourroit. Il ne ſe paſſoit preſque plus de jours, que ce Prince ne vînt à l'Arcenal, & qu'il n'y demeurât enfermé pendant pluſieurs heures. Le temps paſſoit bien vîte, à diſcourir ſur l'accompliſſement de ſes Grands deſſeins, & ſur mille conſiderations qui ſe preſentoient à faire, à la veille d'une entrepriſe ſi importante, ſoit touchant les Affaires Etrangeres, ſoit par rapport à l'ordre qu'il étoit beſoin de mettre à toutes les Parties de l'interieur, afin que l'abſence de Sa Majeſté n'y apportât aucun dérangement. Le Roi m'a-

voit fait faire à cette intention, un Livre, ou long Memoire, sur la Guerre & sur les Affaires de l'Etat, qu'il prenoit plaisir à corriger de sa main, après que nous en avions éxaminé chaque point. 1610.

Pour résider dans les differentes Cours de l'Europe, en qualité d'Ambassadeurs ou de Députés, pendant qu'il travailleroit à l'éxecution de son Dessein, il nomma les Personnages suivans: Mon Frere, pour Rome & les autres Princes & Républiques d'Italie, qui ne s'étoient point encore déclarés pour la Conféderation: Bullion, vers les Venitiens & le Duc de Savoie: Caumartin, chez les Suisses, Grisons & leurs Alliés: Schomberg, auprès des Ducs de Saxe, de Baviere & de Brunswich, le Marquis de Brandebourg & les autres Princes & Villes d'Allemagne, qui n'avoient point encore embrassé l'Alliance: Bongars, en Hongrie, Boheme & Transilvanie: Boissise, en Dannemarc & Suede, & dans les Villes situées sur la Mer Baltique: Jeannin, dans la Grande-Bretagne & les Provinces-Unies, & auprès des Princes héritiers de Cleves: Ancel, à Vienne & en Pologne: Préaux, vers les Archiducs; & Montglat, à Constantinople.

Quant au Gouvernement interieur; la direction en fut destinée à la Reine, avec le titre de Régente, assistée d'un Conseil, sans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclurre. Sa Majesté le composa des Cardinaux de Joyeuse & Du-Perron; des Ducs de Maïenne, de Montmorency & de Montbazon; des Maréchaux de Brissac & de Fervaques; & de MM. de Châteauneuf, Garde du Sceau de la Régence, de Harlay, de Nicolaï, de Châteauvieux, de Liancourt, de Pont-carré, de Gêvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce Conseil, outre qu'il étoit obligé de se conformer aux Instructions qu'il auroit reçuës, ne pouvoit rien statuer sur les Affaires de grande conséquence, qu'après en avoir informé & consulté Sa Majesté. Il avoit sous lui quatorze autres petits Conseils, composés de cinq personnes, prises dans le Clergé, la Noblesse, la Justice, la Finance & les Corps de Villes. Le nombre de ces petits Conseils avoit rapport à celui des Provinces, ou Gouvernemens, en quoi fut partagé le Royaume, dans l'ordre suivant: L'Isle-de-France; la Bretagne; la Normandie; la Picardie; la Champagne; la Bourgogne & Bresse; le Lyonnois, Forez, Beaujolois &

1610. Auvergne ; le Dauphiné ; la Guyenne ; le Poitou, Aunis, Xaintonge, Angoumois & Limosin ; l'Orleanois, l'Anjou & la Touraine ; le Maine & le Perche ; le Berry, Bourbonnois, Nivernois & la Marche.

Il se faisoit pendant ce temps-là dans Paris, d'autres préparatifs, d'une espece bien differente, que Henry voyoit avec beaucoup de chagrin : je parle de ceux du Couronnement de la Reine. Il y répugnoit si fort, qu'il ne fallut pas un motif moins puissant, que l'étoit sa complaisance pour cette Princesse, pour l'y faire consentir. Elle n'en eut pas plustôt obtenu l'ordre, qu'elle y fit travailler avec ardeur. J'ai marqué plus haut les raisons dont se servoient ses Créatures, pour lui faire hâter cette Céremonie : on ne peut que les juger, ou bien extravagantes, ou bien criminelles. Henry comptoit sortir de Paris immediatement après : & comme ce retardement ne pouvoit être que d'une quinzaine, l'ordre fut expédié pour toutes les Troupes de pied & de cheval, qui prirent sans tarder le chemin de la Champagne. Les six mille Suisses que le Roi avoit fait lever, furent conduits à Mouson, par le Duc de Rohan, qui étoit allé les recevoir sur la Frontiere. Je fis partir toute l'Artillerie : on n'avoit jamais vu en France, & peut-être n'y verra-t'on jamais, un Equipage plus complet & mieux fourni. Mon Fils se mit à la tête, en vertu de la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie, dont Sa Majesté avoit eu la bonté de lui donner la survivance. Je me disposois à le suivre de près, faisant porter avec moi une somme de huit millions.

Enfin le Roi avoit déja donné aux Etrangers le signal de son départ, par la Lettre qu'il écrivit à l'Archiduc : La voici, telle que je la fis moi-même, & telle qu'elle lui fut envoyée ; si Villeroi, entre les mains duquel comme Secretaire d'Etat elle passa, n'y changea rien : car il en avoit beaucoup d'envie : » Mon Frere, Ne pouvant refuser à mes meil-» leurs Alliés & Confédérés, le secours dont ils m'ont re-» quis, contre ceux qui les veulent troubler en la succession » des Duchés & Comtés de Cleves, Julliers, La-Mark, Bergh, » Ravensperg & Ravestein ; je m'avance vers eux, avec mon » Armée : Et parce que mon chemin s'adresse à passer dans » vos Pays, j'ai desiré de vous en avertir, & sçavoir de vous » si j'y dois entrer comme Ami, ou comme Ennemi. Sur quoi

» attendant vôtre Réponse, je prie Dieu, &c. « 1610.

Je ne sçais ce qu'on doit juger d'un bruit fort-commun alors, & qui fut confirmé au Roi à Fontainebleau par Girard, qui arriva de Bruxelles le 7 Mars; c'est qu'on étoit persuadé à la Cour & dans les Etats de l'Archiduc, que le Roi de France affectoit d'avoir de grands desseins, dans la seule vuë de faire peur à ses Ennemis; & qu'on y étoit si assûré que c'étoit tout le but de son Armement, qu'on n'y faisoit pas le plus petit préparatif pour s'y opposer. Le dernier pouvoit être vrai, comme en effet il l'étoit, sans que pour cela l'Archiduc fût aussi tranquille, qu'il affectoit de le paroître. Il eût été dans des sentimens bien differens de tout le reste de ceux qui prenoient quelqu'interêt à l'Espagne & à la Maison d'Autriche. Leur consternation ne se peut exprimer. Pendant que le Parti de leurs Adversaires, qu'on appelloit chez les Etrangers, la Faction Françoise, se montroit avec un air de triomphe, qui sembloit lui promettre tous les succès, qu'elle s'entendoit souhaiter de toutes parts; le Parti Autrichien se tenoit dans le silence, l'inaction & le tremblement : objet de la haine publique, & s'attendant à en être bientôt la victime : Nul moyen de résister à la foudre, dont il étoit à la veille de se voir écrasé. Mais helas ! c'est bien mal-à-propos que je lui insulte : Il ne lui restoit encore malheureusement, que trop de ressources. (13) Ce n'étoit, ni les armes, ni un noble

(13) » Il falloit bien, dit Péréfixe, » qu'il y eût plusieurs conspirations » sur la vie de ce bon Roi : puisque » de vingt endroits on lui en donnoit avis : puisque l'on fit courir le » bruit de sa mort, en Espagne & à » Milan, par un Ecrit imprimé : » puisqu'il passa un Courrier par la » Ville de Liege, huit jours auparavant qu'il fût assassiné, qui dit » qu'il portoit Nouvelles aux Princes d'Allemagne, qu'il avoit été » tué : puisqu'à Montargis on trouva » sur l'Autel un Billet, contenant la » prédiction de sa mort prochaine, » par un coup déterminé &c. « *pag.* 409.

L'Archevêque d'Embrun (Honoré Du-Laurens, Frere du Premier Medecin) étant avec d'autres Prélats, dit à l'heure-même que le Roi fut tué : » *Il est impossible qu'en l'état* » *où sont aujourd'hui les affaires, il n'en* » *prenne mal au Roi : Et à cette heure que* » *nous en parlons, il lui arrive peut-être* » *quelque desastre.* « *Premiere Lettre de Nicolas Pasquier.* » Un Prêtre de Douai » dit, au moment même de l'exécu» tion, que l'on tuoit le plus grand » Monarque de la Terre. La Sœur de » Villars-Houdan, Gouverneur de » Dieppe, Religieuse à Saint-Paul, » en Picardie, dit à son Abbesse : » *Madame, faites prier Dieu pour le Roi;* » *car on le tuë :* & un peu après : *Helas !* » *il est tué.* « *P. Matthieu. Ibid. pag.* 835. Pasquier dit encore dans cette même Lettre, Que La-Font, Prévôt de Baïonne, vint en 1608 trouver le Roi, pour lui donner avis qu'il y

1610. desespoir, qu'il avoit envie d'opposer au Prince, que l'Europe avoit nommé pour son vengeur, & choisi pour son bras droit. Il ne falloit, pour abbattre la tête qui donnoit le mouvement à tout ce corps, qu'un crime; & jamais la trahison, l'empoisonnement, l'assassinat, n'avoient pu procurer un triomphe plus digne d'eux: triomphe honteux, & si détesté, que les termes manquent pour en exprimer toute l'horreur. J'acheve en frémissant ce que j'ai de circonstances plus particulieres à apprendre au Public, sur le funeste accident, dont le souvenir coûte encore à mon cœur des larmes de sang.

Quel jugement porterons-nous sur les noirs pressentimens, qu'il n'est que trop constant que ce malheureux Prince eut de sa cruelle destinée? ils sont d'une singularité, qui a quelque chose d'effrayant. (14) J'ai déja rapporté avec

avoit un attentat formé contre sa Personne: & que deux ou trois jours avant celui où ce Prince fut poignardé, ce même La-Font avertit encore M. le Chancelier, que celui qui devoit tuer le Roi, étoit actuellement dans Paris: Que l'on le lui avoit révelé, &c. Ce fait est le même dont parle Du-Pleix, *pag.* 411. sous le nom d'un Gentilhomme Bearnois. Pasquier ajoûte, Qu'un Marchand de Douai, écrivant quinze jours avant cet assassinat, à un Marchand de Rouen, lui demande s'il est vrai que le Roi ait été tué: Qu'un des principaux Bourgeois de Cambrai dit, huit jours auparavant: » *Ce* » *Vieillard a de grands desseins; mais il* » *n'ira guére loin:* « & quelques autres circonstances semblables. On en trouve aussi de particulieres, dans le premier Tome de la Vie de Marie de Medicis, *pag.* 68. & dans quantité d'autres Ecrits.

(14) Voici comme en parle le Maréchal de Bassompierre, dans ses Memoires, *tom.* 1. *pag.* 292. *& suiv.* » Il » me dit, peu devant ce temps-là: Je » ne sçais ce que c'est, Bassompierre; » mais je ne puis me persuader que » j'aille en Allemagne: le cœur ne » me dit point que tu ailles aussi en » Italie. Plusieurs fois il me dit, & » à d'autres aussi: Je crois mourir » bientôt... La Reine eut une pas» sion particuliere de se faire cou» ronner, avant le département du » Roi pour aller en Allemagne. Le » Roi ne le desiroit pas, tant pour » éviter la dépense, que parce qu'il » n'aimoit guére ces grandes fêtes: « Il y a toute apparence que ce Prince cachoit soigneusement à tout autre qu'à M. de Sully, le veritable motif qui le portoit à s'opposer à cette Céremonie: » Toutefois, con» tinuë cet Ecrivain, comme il étoit » le meilleur Mari du monde, il y » consentit, & retarda son départe» ment pour aller en Allemagne, » jusques après qu'elle auroit fait son » Entrée dans Paris... Le Sacre de la » Reine se fit avec la plus grande ma» gnificence qu'il fût possible: le Roi » y fut extraordinairement gai... » Le Roi lui dit (à Monsieur de Gui» se) & à moi aussi: Vous ne me » connoissez pas maintenant vous au» tres: mais je mourrai un de ces » jours; & quand vous m'aurez per» du, vous connoîtrez lors ce que » je valois, & la difference qu'il y » a de moi aux autres hommes. Je » lui dis alors: Mon dieu! ne cesse» rez-vous jamais, Sire, de nous » troubler, en disant que vous mour» rez bientôt? Ces paroles ne sont » point bonnes à dire. Vous vivrez,

quelle répugnance il s'étoit laissé aller à permettre que la Céremonie du Couronnement de la Reine se fît avant son départ. Plus il en voyoit approcher le moment, plus il sen- 1610.

» s'il plaît à Dieu, bonnes & longues années. Il n'y a point de félicité au monde pareille à la vôtre. » Vous n'êtes qu'en la fleur de votre » age, & en une parfaite santé & » force de corps; plein d'honneur, » plus qu'aucun des mortels; jouissant en toute tranquillité du plus » florissant Royaume du Monde; aimé & adoré de vos Sujets; plein » de bien, d'argent, de belles maisons; belle Femme, belles Maîtresses, beaux Enfans, qui deviennent grands: Que vous faut-il de » plus ? où qu'avez-vous à desirer » davantage ? Il se mit lors à soûpirer, & me dit: Mon Ami, il faut » quitter tout cela, &c. «

» On observa, disent les Memoires de L'Etoile, qu'en la largesse » des pieces d'or & d'argent, qu'on » jetta au Peuple, selon la coûtume, » on ne cria jamais, ni *Vive le Roi*, » ni *Vive la Reine*... Je laisse ici, » continuë cet Ecrivain, les songes » qu'on dit que Sa Majesté & la » Reine aussi, eurent cette nuit, d'une maison qui tomboit sur lui, dans » la ruë de la Féronnerie, &c. Il est » bien certain qu'il y a environ six » mois, que le Roi étant chez Zamet, & y ayant dîné, se retira dans » une chambre seul, disant vouloir » reposer, & y manda Thomassin, » qu'on tient un des plus célebres » Astrologues de ce temps, & qu'on » dit même avoir un Diable: Et là, » Sa Majesté l'ayant interrogé de » plusieurs choses, concernant sa » Personne & son Etat; Thomassin » lui dit, qu'il avoit à se garder du » mois de Mai 1610; jusqu'à lui désigner le jour & l'heure, auxquels » il devoit être tué. Mais le Roi se » moquant de lui & de son Astrologie, le prenant tantôt aux cheveux, & tantôt à la barbe, lui » fit faire deux ou trois tours de » chambre, & le renvoya de cette » façon: En quoi il étoit louable: il » l'auroit été encore plus, de ne le pas » écouter du-tout, & de bannir de » sa Cour & de son Royaume, de telles pestes. « *Ann.* 1610. Voyez aussi dans *l'Histoire de Mezerai*, *Edit. in-4°. à Paris*, *ann.* 1667. *t.* 3. *p.* 1447. les differens pronostics de la mort de ce Prince, qui coururent, soit alors, soit depuis, dans le Public.

P. Matthieu remarque, Que la Reine s'étant réveillée la nuit, pleine d'agitation & de frayeur, elle dit au Roi, qui voulut en sçavoir la cause: » Je songeois qu'on vous don» noit un coup de couteau, sur le pe» tit degré: Loué soit Dieu, répon» dit Henry, que ce n'est qu'un son» ge. » Le même Ecrivain joint à toutes ces prédictions, plusieurs paroles de Henry IV, comme autant de traits de ce pressentiment secret qu'a le cœur, d'une fatalité inévitable: c'est ainsi du-moins qu'on en juge après l'évenement: Telles sont celles-cy, qu'il dit à la Reine: » M'amie, si » cela ne se fait Jeudi, je vous assû» re que Vendredi passé, vous ne me » verrez plus: non, Vendredi je dirai » adieu. « Une autre fois: » Passez, » passez, Madame la Régente. « A la même, qui se disposoit à faire ses dévotions: » M'amie, confessez-vous » pour vous & pour moi. « Aux Courtisans, en leur montrant le Dauphin: » Voici votre Roi. « En parlant de l'Entrée de la Reine: » Cela » ne me touche, je ne le verrai pas... » Ne rions pas tant le Vendredi; car » nous pleurerons le Dimanche, &c. « *tom.* 2. *liv.* 4. *pag.* 810. *& suiv.* Morizot remarque, Qu'au Couronnement de la Reine, le Peintre, au-lieu d'émailler l'écusson d'argent, comme le porte la Maison de Medicis, le peignit par ignorance, de couleur de châtaigne, qui est la couleur des Veuves; & qu'au-lieu de Palmes, il le ceignit de cordes entortillées: autre marque de viduité. *Henr. Mag. pag.* 51.

1610. toit la frayeur & l'horreur redoubler dans ſon cœur. Il venoit l'ouvrir tout entier à moi, dans cet état d'amertume & d'accablement, dont je le reprenois comme d'une foibleſſe impardonnable. Ses propres paroles feront une tout autre impreſſion, que tout ce que je pourrois dire: » Ah! » mon Ami, me diſoit-il, que ce Sacre me déplaît! je ne » ſçais ce que c'eſt; mais le cœur me dit qu'il m'arrivera » quelque malheur. « Il s'aſſeyoit, en diſant ces paroles, ſur une chaiſe baſſe, que j'avois fait faire exprès pour lui, & qui ne partoit point de dedans mon cabinet; & livré à toute la noirceur de ſes idées, il frappoit des doigts ſur l'étui de ſes lunettes, en rêvant profondément: s'il ſortoit de cette rêverie, c'étoit pour ſe lever bruſquement, en frappant des mains ſur ſes cuiſſes, & pour s'écrier: » Pardieu! je mourrai » dans cette Ville, je n'en ſortirai jamais: ils me tuëront; » je vois bien qu'ils mettent toute leur derniere reſſource » dans ma mort: Ah! maudit Sacre! tu ſeras cauſe de ma » mort. Mon-dieu! Sire, lui dis-je un jour, à qu'elle idée » vous livrez-vous-là? ſi elle continuë, je ſuis d'avis que vous » rompiez ce Sacre & Couronnement, & voyage & Guerre: » Le voulez-vous? cela ſera bientôt fait. Oui, me dit-il enfin, après que je lui eus tenu ce même diſcours deux ou trois fois, » oui, rompez le Sacre, & que je n'en entende plus » parler: j'aurai par ce moyen l'eſprit guéri des impreſſions » que quelques avis y ont faites; je ſortirai de cette Ville, » & ne craindrai plus rien. « A quels traits reconnoîtra-t'on ce cri ſecret & importun du cœur, ſi on le méconnoît à ceux-cy? » Je ne veux point vous celer, me diſoit-il encore, qu'on m'a dit que je devois être tué à la premiere magnificence que je ferois, & que je mourrois dans » un carroſſe; & c'eſt ce qui fait que j'y ſuis ſi peureux. Vous » ne m'aviez, ce ſemble, jamais dit cela, Sire, lui répondis-» je. Je me ſuis pluſieurs fois étonné, en vous entendant » crier dans un carroſſe, de vous voir ſi ſenſible à un ſi petit » danger; après vous avoir vu tant de fois intrépide au milieu des coups de canon & de mouſquet, & parmi les piques & les épées nuës. Mais puiſque cette opinion vous » trouble juſqu'à ce point; en votre place, Sire, je partirois dès demain: Je laiſſerois faire le Sacre ſans vous, ou » je le remettrois à une autre fois; & de long-temps je ne » rentrerois

» rentrerois, ni dans Paris, ni dans aucun carrosse. Voulez- 1610.
» vous que j'envoie tout à cette heure à Nôtre-Dame & à
» Saint-Denis, faire tout cesser, & renvoyer les Ouvriers. Je
» le veux bien, me dit encore ce Prince : mais que dira ma
» Femme ? car elle a merveilleusement ce Sacre en tête. Elle
» dira ce qu'elle voudra, repris-je, voyant combien ma proposition avoit fait de plaisir au Roi : » mais je ne sçaurois
» croire, que quand elle sçaura la persuasion où vous êtes,
» qu'il doit être la cause de tant de mal, elle s'y opiniâtre
» davantage. «

Je n'attendis point d'autre ordre, pour aller donner celui d'interrompre les préparatifs du Couronnement. Ce n'est qu'avec un veritable regret, que je me vois obligé de dire, que quelques efforts que je fisse, je ne pus jamais engager la Reine à donner cette satisfaction à son Epoux. Je passe sous silence les sollicitations, les prieres & les contestations, que j'employai pendant trois jours entiers, pour tâcher de la fléchir (15). Ce fut à ce Prince à ceder : & comme après tout il étoit le premier dans certains momens, à se reprocher à lui-même ses frayeurs ; il cessa d'en parler & de m'en faire parler à la Reine. Les Ouvriers furent mis pour la seconde fois en besogne : mais Henry n'en revint pas moins fortement à ses premieres apprehensions, qu'il m'exprimoit ordinairement par ces paroles-cy, qu'il avoit souvent dans la bouche : » Ah ! mon Ami, je ne sortirai ja-
» mais de cette Ville ; ils me tuëront ici. O maudit Sacre !
» tu seras la cause de ma mort. « Je n'ai pas dû oublier ces tristes paroles.

Il y a dans tout ceci quelques particularités plus secrettes, que je crois devoir supprimer : je pousserois le silence beaucoup plus loin, si ce n'est qu'il me paroît inutile pour les choses dont mes Domestiques, ou d'autres personnes, ont eu quelque connoissance. Le fait suivant est dans ce genre. Schomberg, qui vivoit avec moi dans une familiarité, qui auroit presque pu le faire regarder comme de la maison, y étant un jour à dîner ; un Page vint lui apporter un Billet,

(15) Ceci détruit ce que Matthieu assûre, contre le sentiment de tous les Historiens, que la Reine ne souhaitoit point d'être couronnée. *Ibid.* 804.

1610. que je remarquai qu'il lui gliſſoit par deſſous ſon bras, avec un fort-grand myſtere. J'en badinai avec lui, comme ſi ce Billet le convainquoit d'une intrigue galante. Il me répondit que ſans l'avoir lu, il croyoit pouvoir m'aſſûrer que ce n'étoit pas ce que je penſois : mais qu'il me promettoit que de quelque ſecret dont il y fût queſtion, il ne m'en cacheroit rien. Le Billet ne contenoit que deux mots. Lorſqu'au ſortir de table, il ſe fut approché d'une fenêtre pour le lire, il me le mit entre les mains, en me diſant qu'il étoit de Mademoiſelle de Gournai : nom, qui devoit d'abord m'ôter tout ſoupçon de galanterie, ſi je la connoiſſois ; & qu'elle le prioit qu'elle pût parler à lui tout preſentement, pour affaire de grande conſéquence. Il me promit de revenir incontinent me dire de quoi il s'agiſſoit ; & il étoit en-effet de retour au bout d'une demi-heure.

Mademoiſelle de Gournai avoit appris d'une femme, qui avoit appartenu à Madame de Verneuil (16), qu'il y avoit actuellement une Conſpiration formée contre la Perſonne

(16) L'Auteur veut parler de Jacqueline Le-Voyer, du Village d'Orſin, entre Epernon & Ablis, Femme d'Iſaac de Varennes, Ecuyer, Sieur de Coman, d'Eſcoman, ou d'Eſcouman : C'eſt ſous ce premier nom, qu'elle eſt bien connuë ; & ſon Hiſtoire fait un incident au Procès de Ravaillac, trop important pour le paſſer ſous ſilence : Nous y reviendrons plus d'une fois. » Elle avoit » donné, diſent les Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France, *p.* 357. » ſa déclaration par écrit, qui con» tient un détail bien circonſtancié » de la Conjuration & des deſſeins de » Ravaillac, dont elle diſoit auteurs » le Duc d'Epernon & la Marquiſe » de Verneuil. Le Roi, la Reine, & » tous ceux auxquels elle s'adreſſa, » pour découvrir ce qu'elle ſçavoit, » ne voulurent point l'entendre, & » la traiterent de folle. Le Mardi » 25. (Janvier *1611* : car ce Procès » ne fut conſommé que bien avant » dans l'année ſuivante) les Cham» bres furent aſſemblées ſur le fait » de la Coman, où furent décernées » quelques priſes-de-corps & ajour» nemens perſonnels : la Villiers» Hotman, la Preſidente Saint-An» dré, & la Charlote Du-Tillet, ſa » Sœur, y comparurent. La Coman » parloit bien & de bon ſens, réſo» luë, ferme & conſtante en ſes ré» ponſes & accuſations, munies de » raiſons valables, & preuves très» fortes, qui rendoient ſes Juges tous » étonnés. Elle avoit été autrefois à » la Reine Marguerite, à laquelle » même elle s'adreſſa, pour la décou» verte de cette conjuration & me» née d'importance ; dont la Reine » Régente bien avertie, dit que c'é» toit une mauvaiſe femme, qui ac» cuſoit tout le monde, ne ſçavoit ſi » enfin elle ne l'accuſeroit point elle» même... Les reproches qu'elle & » la Du-Tillet ſe firent à la confron» tation, ſur leur mauvaiſe vie, ſont » plaiſantes. Si la Coman ne ſe fût » mêlée que de ce métier-là, elle n'en » eût été guére recherchée ; mais » l'autre eſt trop hazardeux : Car à ſe » bander contre les Grands, il y a » ſouvent perte de biens & de vie :

du Roi. Ayant demandé à cette femme le nom des personnes qui y entroient; celle-cy lui avoit nommé la Marquise de Verneuil même, Monsieur N. & quelques autres: ce qui fit prendre le parti à cette Demoiselle, de faire passer cet 1610.

» c'est ce qui me fait craindre pour » elle. « Il est marqué à la marge, sur cette Du-Tillet: » Charlote Du-» Tillet, fille d'intrigue, de la con-» fidence de la Marquise de Ver-» neuil: c'est par elle que la Demoi-» selle d'Ecoman avoit été instruite » des desseins de Ravaillac...

» Le Dimanche 30 Janvier, la Mar-» quise de Verneuil fut, sur les dé-» positions de la Coman, ouïe de » M. le Premier President, depuis » une heure après midi jusqu'à cinq; » & ce, au logis dudit Premier Pre-» sident, où il l'avoit fait assigner, » pour l'interroger là-dessus. « La marge porte encore: » Elle étoit ac-» cusée par la Demoiselle d'Escoman, » & ne fut décretée que d'un assigné » pour être ouïe; quoiqu'il s'agît » de l'assassinat du Roi, & de crime » de Lese-Majesté au premier chef. «

» Le Samedi 5. Mars, la Cour as-» semblée sur le fait de la Coman, » & autres Prisonniers déférés par » elle sur l'assassinat du feu Roi, » donna son Arrêt, qu'on disoit être » l'Arrêt des Aréopagites, lesquels » remettoient à cent ans le Jugement » d'une Cause, où ils trouvoient trop » de difficulté: Aussi la Cour n'en » trouvant pas peu en cette affaire, » en remit le Jugement en une saison » plus commode; ouvrant cepen-» dant les prisons aux Accusés, & y » retenant Mademoiselle de Coman » seule, qui sembloit en devoir sor-» tir plustôt que les autres: mais le » temps ne portoit pas de faire au-» trement; & même le Premier Pre-» sident, qui assista au Jugement, fut » de cet avis, ayant égard à la qua-» lité des Accusés, qui toutefois par » cet Arrêt ne demeurerent déchar-» gés: ce qui les fâcha fort, & au » repos de cet Etat. « La marge porte: » Cet Arrêt ordonne un plus am-» plement informé; & cependant, » qu'Etienne Sauvage, Valet-de-» chambre du Sieur d'Entragues, Pe-» re, & Jacques Gaudin, Accusés & » prisonniers en la Conciergerie, se-» ront élargis. Il y eut Arrêt défini-» tif, le 31. Juillet suivant, qui dé-» clare la Marquise de Verneuil, la » Demoiselle Du-Tillet, Gaudin & » Sauvage, purs & innocens de l'as-» sassinat du Roi; & condamne la » Demoiselle d'Ecoman à finir ses » jours entre quatre murailles, tous » ses biens acquis & confisqués, sans » réparation pour la témeraire accu-» sation: Est encore ordonné que » tous les Procès pour raison de ce, » seront supprimés. Cette peine est » douce, si la d'Ecoman accusoit à » faux. « *Ibid. pag.* 361. On travailloit à son Jugement, dès le Samedi précedent 23; & les Juges se trouverent partis, neuf contre neuf. *pag.* 377.

Le Mercure François, *ann.* 1611. *pag.* 14. *& suiv.* porte sur l'affaire de la d'Ecoman, un jugement de tout point contraire à celui de L'Etoile: & comme ce jugement est appuyé sur des preuves, on ne peut se dispenser de s'y rendre. Il y est donc prouvé, Que cette femme, décriée par sa vie libertine, enfermée à l'Hôtel-dieu, & ensuite au Châtelet, qui rendit même une Sentence de Mort contr'elle, inventa cette calomnie, pour s'ouvrir une entrée, & se faire un mérite auprès de la Reine Marguerite: Qu'ayant accusé la Marquise de Verneuil de lui avoir adressé Ravaillac, avec une Lettre pour le faire parler à la du Tillet; & celle-cy, d'avoir fait entrer ce meurtrier dans sa chambre, lorsqu'elles y étoient toutes deux: elle fut convaincuë sur ce fait seul, de plusieurs mensonges; entr'autres, de n'avoir jamais vu, & de ne pas même connoître Ravaillac: Qu'elle n'en entendit en-effet parler

1610. avis jusqu'au Roi, en le faisant dire à la Reine, par celle de ses Femmes-de-chambre, qu'on appelloit Catherine. Mademoiselle de Gournai en y faisant plus de réflexion, craignit que ce qu'elle faisoit, ne suffît pas; & elle jetta les yeux sur M. de Schomberg, comme sur un homme qui pouvoit en entretenir directement Sa Majesté. Schomberg après m'avoir fait tout ce récit, me fit part de l'embarras où il se trouvoit, & me demanda mon conseil pour en sortir. La chose étoit trop de conséquence, pour la mépriser & la tenir sous le silence : d'un autre côté, la révéler à Sa Majesté, c'étoit s'exposer à se faire autant d'ennemis implacables, de tous ceux sur qui tomboit l'accusation, que ce Prince n'auroit pas manqué de nommer. Ma Femme seule étoit presente à cette déliberation.

Nous convinmes que Schomberg en parleroit au Roi, avec le plus de circonspection que faire se pourroit; & que si Sa Majesté demandoit à connoître les Complices, il lui indiqueroit les deux femmes qui viennent d'être nommées, comme celles qui étoient le plus en état de l'en instruire. Ce que personne n'a ignoré de la suite de cette affaire, c'est que la femme, dont Mademoiselle de Gournai tenoit ce qu'elle dit à M. de Schomberg, a été interrogée; qu'elle a soûtenu hautement sa déposition; & qu'elle est morte en y persistant. Voilà une Anecdote qui ne sera pas oubliée de ceux qui cherchent à tirer des conséquences de l'affe-

pour la premiere fois, que lorsqu'il fut conduit dans la Conciergerie, où elle étoit aussi : ce qu'il prouve par les propres paroles de cette femme : Que Gaudin, dans la confrontation, la couvrit de confusion : enfin qu'il n'y eut aucun de ceux auxquels elle fut confrontée, qui ne la convainquît clairement de fausseté, de fourbe & de calomnie.

L'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, justifiant l'Arrêt du Parlement, qui paroît si blâmable à L'Etoile : » Cette auguste Compagnie, dit-» il, l'eût fait mourir par le feu, à la » vuë de tout le monde, si la fausse » accusation eût été d'un autre gen-» re : mais où il s'agit de la vie des » Rois, la crainte qu'on a de fermer » la porte aux avis qu'on peut don-» ner sur ce sujet, fait qu'on se dis-» pense de la rigueur des loix. « *Tom. 1. p.* 154. Voyez une Piece qui vient d'être réimprimée dans le 4. tome des nouveaux Memoires de L'Etoile, *pag.* 256. intitulée *Interrogatoire & déclaration de Mademoiselle de Coman :* Il y est parlé de cette Lettre à Mademoiselle de Gournai & au Comte de Schomberg. » Elle sçut si bien » pallier ses discours, & soûtenir ses » accusations d'une maniere si réso-» luë, que l'on ne trouva pas assez » de fondement pour la faire mou-» rir. « *Mem. de la Reg. de M. de Medicis, tom. 1. pag.* 74.

ĉtation qu'on a remarquée à ſupprimer des Pieces (17), par leſquelles le Procès du deteſtable Parricide ſe trouvoit inſtuit.

La Céremonie du Couronnement de la Reine commen-

(17) C'eſt un fait preſqu'univerſellement connu, que cette ſuppreſſion des Pieces du Procès de Ravaillac, par le Parlement de Paris. A ce reproche qu'on fait à ſes Juges, on joint celui de n'avoir point fait, ou du-moins fort-peu & de très-foibles informations, ſur la mort de quelques perſonnes détenuës pour ce ſujet dans les priſons, qui a paru à pluſieurs perſonnes n'être pas naturelle : D'avoir négligé d'ajourner & d'interroger beaucoup d'autres perſonnes, dont on pouvoit tirer de grandes lumieres; telles que la Mere du Parricide, qui ſçavoit bien qu'il étoit parti d'Angoulême le jour de Pâques, ſans avoir ſatisfait à ſon devoir Paſchal; pluſieurs de ſes Parens, qu'il avoit nommés dans ſon Interrogatoire; le Curé de Saint-Severin; le Pere de Sainte-Marie-Magdelene des Feuillans; les Capucins d'Angoulême, qui lui avoient donné un cœur de coton, enfermé dans un Reliquaire, avec du bois de la vraie Croix, du-moins ils le lui faiſoient accroire : & cela, diſoient-ils, pour le guérir d'une fievre qu'il avoit : De n'avoir point entendu non-plus le Sieur Guillebaut, Chanoine d'Angoulême; le Pere Gilles Oſieres, ancien Gardien des Cordeliers de Paris; le Fêvre, autre jeune Cordelier; pluſieurs Aumôniers du Cardinal Du-Perron, que Ravaillac dit qu'il reconnoîtroit bien de viſage, mais dont il ne ſçavoit pas les noms; les nommés Béliard, Bréteau, Colletet, Du-Bois, de Limoges, &c. On s'eſt encore plaint que Ravaillac avoit été ſi peu ſoigneuſement gardé dans ſa priſon, que pendant treize jours qu'elle dura, il ne ſe preſenta preſque perſonne pour le voir, auquel on ne le laiſsât parler. Une derniere plainte plus grave encore, ſi le fait étoit vrai, c'eſt qu'à la premiere tirade des chevaux, Ravaillac ayant demandé qu'on reçût ſa dépoſition; il dicta un Teſtament de mort, que le Greffier Voiſin écrivit ſi mal, que quoique cette Piece éxiſte encore aujourd'hui, dit-on, il n'y a point d'Ecrivains-Jurés, quelqu'habiles qu'ils ſoient, qui ayent pu en déchiffrer un ſeul mot.

Ce ſont toutes ces conſiderations qui portent une infinité de perſonnes à juger que le Parlement n'en a ainſi uſé, que par la crainte que la verité ayant été découverte & renduë publique, il ne ſe mît lui-même dans la neceſſité de pourſuivre à toute rigueur, un trop grand nombre & de trop puiſſantes têtes. Ce ſeroit peine perduë que de vouloir s'attacher à perſuader le contraire à toutes ces perſonnes. Mais enfin, puiſque par la ſuppreſſion des Pieces de ce Procès, il ne reſte plus aujourd'hui aſſez de lumieres pour pouvoir prononcer avec connoiſſance de cauſe ſur un fait, lequel, même en ſon temps, n'a jamais pu être éclairci; on doit au-moins convenir qu'il y a de la témerité dans tous les jugemens qu'on porte ainſi ſur cette affaire, après un eſpace de cent trente années qui ſe ſont écoulées depuis : Et à Dieu ne plaiſe que je m'expoſe moi-même à encourir ce reproche ! Si pour ſatisfaire aux loix preſcrites à tout Auteur de Memoires, je me ſuis aſſujetti à joindre à mon texte, ici & à la fin de ce Livre, tout ce que j'ai pu ramaſſer dans les Hiſtoriens les plus dignes de foi, ſur ce fait particulier; ainſi que je l'ai pratiqué par rapport à tous les points hiſtoriques, qu'on a vus dans cet Ouvrage : ma juſtification, ſuppoſé pourtant qu'il en ſoit beſoin dans une choſe ſi ſimple, vient de ce que j'y expoſe le Pour & le Contre, avec la même impartialité. Et pour

1610. ça cependant à s'éxecuter, avec toute la magnificence qu'on attendoit de ſi grands préparatifs: elle devoit durer pluſieurs jours, & être terminée par la principale de toutes, le Dimanche 16 May (18). Le Roi avoit la complaiſance pour la Reine, d'aſſiſter à un ſpectacle, qui lui perçoit le cœur: mais auſſi il comptoit qu'après cela rien ne le retiendroit plus; & il avoit nommé pour le jour de ſon départ, le lendemain même de cette fête, Lundi 17 May. Pour moi, je n'aurois pas attendu juſqu'à ce jour à partir, ſi dans le moment que je m'y préparois, une grande douleur que je ſentis dans le cou & dans la gorge, cauſée par mon ancienne bleſſure, ne m'avoit obligé de me mettre entre les mains des Medecins, qui jugerent à-propos de me faire prendre le bain dans ma chambre, trois matins de ſuite. Je ne portois aucune envie à tous ceux, qui ayant pu demeurer pendant ce temps-là à Paris, couroient avec empreſſement voir la Céremonie qui s'y préparoit: l'interêt ſi vif que Henry avoit paru y prendre, me l'avoit renduë preſqu'auſſi odieuſe qu'à lui-même. M. le Comte de Soiſſons trouva qu'on y avoit manqué au Céremonial à ſon égard; & il prit ce

répondre d'un autre côté, à ceux qui pourroient ſe plaindre qu'après tous ces éclairciſſemens, ils ne voient rien de décidé: ce n'eſt pas ma faute, s'il ne ſe preſente ſur toute cette matiere, que des conjectures; & même, des conjectures qui ſouvent ſe détruiſent l'une l'autre.

(18) La Céremonie du Sacre, ou Couronnement, ſe fit à Saint-Denis, le Jeudi 13 May, avec une magnificence & des apprêts, dont on peut voir le détail dans le *Merc. Fr. Matth. le Vol. 9361. Mſſ. Royaux*, & les autres Hiſtoriens. Celle à laquelle on ſe préparoit pour le Dimanche ſuivant, étoit l'Entrée de la Reine dans Paris, dont la pompe devoit encore ſurpaſſer celle du Couronnement. » Henry IV. diſoit le Mardi: J'irai » coucher à Saint-Denis, Mercredi; » j'en reviendrai, Jeudi; je mettrai » ordre à mes affaires, Vendredi; Sa» medi, je courrai; Dimanche, ſe fera » l'Entrée de ma Femme; Lundi, les » Noces de ma Fille de Vendôme; » Mardi, le feſtin; & le Mercredi, à » cheval. « *Matthieu, ibid. pag.* 804. Cet Hiſtorien parlant de la Céremonie du Couronnement, faite à Saint-Denis: » Henry IV. s'étonna, dit-il, » de ce que l'Ambaſſadeur d'Eſpa» gne ne ſe découvroit point (dans » l'Egliſe). Cicogne lui dit que le » feu Roi d'Eſpagne ne faiſoit que » tirer ſon chapeau, à l'élevation, » & le remettoit incontinent, com» me s'il eût ſalué un Gentilhom» me de cinq cens livres de rente. » Et à cela le Roi: Si nous avions » le reſſentiment de la Religion, tel » que nous le devrions avoir; nous » apporterions bien plus de réveren» ce à ces Myſteres, que nous ne fai» ſons: Car il faut croire que depuis » les Paroles de la Conſécration pro» noncées, juſqu'à la Communion, » Jeſus-Chriſt eſt toujours preſent » ſur l'Autel. «

prétexte pour se retirer de la Cour, mécontent (19). 1610.

La Céremonie ayant été suspenduë, le Vendredi 14 May, jour bien malheureux; cet infortuné Prince avoit destiné d'en passer une partie à conférer avec moi : c'étoit la derniere fois qu'il pouvoit le faire, avant son départ. Je sçais ce qu'il avoit à me dire. On avoit depuis peu fait courir malicieusement le bruit, Que dans le temps qu'il paroissoit ainsi prêt à fondre sur la Maison d'Autriche, avec l'appareil le plus formidable; il étoit sous-main d'accord avec elle, non-seulement de ne pas passer plus avant, mais encore de trahir pour elle ses Alliés; moyennant qu'elle consentît qu'il gardât pour lui-même Cleves, & toute la succession qui avoit été le sujet de son Armement. On y joignoit une seconde condition; c'étoit que l'Espagne lui remît entre les mains le Prince & la Princesse de Condé (20). Henry vouloit me rassûrer contre un bruit, si injurieux à sa réputation. On lui avoit encore fait entendre, Que je n'avois tant fait de difficulté de prendre la charge des Vivres, que parce que je m'étois toujours flaté qu'il se porteroit de lui-même & sans que je l'en priasse, à ériger en ma faveur la Charge de Maréchal-Géneral de ses

(19) » On parloit diversement de » cette retraite. Une chose est bien » certaine, que Sa Majesté, après » lui avoir accordé tout plein de » choses contre son gré, lui manda, » Que ce qu'il lui avoit promis, il le » tiendroit; mais qu'il s'assûrât aussi de n'avoir plus de part en ses » bonnes graces; & que l'ayant contraint de lui accorder ce qu'il ne » vouloit point, il ne le verroit jamais de bon cœur. Laquelle parole étant portée au Comte, il monta aussi-tôt à cheval, & avec Madame la Princesse sa Femme, se » retira en une de ses maisons. « *Mem. pour servir à l'hist. de Fr. ann.* 1610.

(20) » Le Nonce se trouvant à la » fin fort-pressé de Sa Majesté (qui » lui demandoit ce qu'on pensoit à » Rome & en Italie, de la Guerre » qu'il entreprenoit); il répondit, Que » les plus avisés avoient opinion que » le principal sujet de ses armes, étoit » Madame la Princesse de Condé, » qu'il vouloit ravoir. Lors le Roi » tout ému & en colere, & jurant, » non Ventre-saint-gris, mais un M... » Je la veux ravoir voirement; & je » la raurai : personne ne m'en peut » empêcher, non pas même le Lieutenant de Dieu en Terre. « *Mem. pour l'Hist. de Fr. ann.* 1610. Ces paroles n'empêchent pas qu'on ne doive regarder comme une calomnie, ce bruit que quelques Ecrivains ont cru trop legerement, Que le principal objet de Henry IV. en commençant une Guerre si importante, étoit de se faire rendre par l'Espagne le Prince, ou plustôt, la Princesse de Condé : c'est ce qui n'a pas, ce me semble, besoin de preuve. C'est une seconde accusation, plus injuste & plus calomnieuse encore, que de dire, Que ce Prince étoit d'accord avec l'Espagne, de ne pas pousser plus loin son dessein; moyennant la cession qu'elle lui feroit des Etats en litige.

1610. Camps & Armées, en Grand Office de la Couronne, & à me revêtir de cette Dignité. Il eſt abſolument faux que j'aye jamais eu cette penſée. Les bontés & la confiance de ce grand Roi, plus marquées encore dans les derniers jours de ſa vie qu'elles ne l'avoient jamais été, me donnent la hardieſſe d'avancer, Que ſi cela eût été, il n'auroit pas voulu me mécontenter, par le refus d'une faveur, qui, quelque grande qu'elle fût, n'étoit pas la plus conſiderable de celles que de lui-même il m'avoit offertes. J'oſe encore aſſûrer qu'il m'en jugeoit capable. Ce qui eſt demeuré incertain pour moi, c'eſt de ſçavoir s'il a eu réellement, ſans m'en faire rien connoître, cette bonne volonté pour moi; & s'il n'en a point été détourné uniquement par l'adroite inſinuation, qu'on veut que mes ennemis lui ayent faite, Que ma réſolution étoit priſe de quitter tout-à-fait le ſoin des Finances, pour celui de la Guerre, ſi-tôt que je me verrois élevé à cette éminente Dignité.

C'étoit donc, comme je le préſume, pour me faire de nouvelles inſtances au ſujet des Vivres, que Henry envoya le Vendredi dès le matin La-Varenne, me dire que je le vinſſe trouver aux Tuileries, où il avoit envie de ſe promener ſeul avec moi. La-Varenne me trouva dans le Bain; & voyant que je voulois en ſortir, pour faire ce que Sa Majeſté m'ordonnoit, il m'en empêcha, en me diſant, Qu'il ſçavoit à n'en pouvoir douter, que le Roi ſeroit venu lui-même à l'Arcenal, pour peu qu'il eût eu connoiſſance de l'état où j'étois; & qu'il me ſçauroit fort-mauvais gré d'avoir ainſi expoſé ma ſanté, ſans aucune neceſſité: » Attendez, me dit-il, que j'aye eu le temps de lui parler, & de » vous rapporter ce qu'il m'aura dit; je ne ferai qu'aller & » venir. « Il ne mit effectivement qu'une demi-heure à ſon voyage: & voici ce qu'il me dit de la part de Sa Majeſté: » Monſieur, le Roi vous mande que vous acheviez de vous » baigner, & vous défend de ſortir d'aujourd'hui; parce que » M. Du-Laurens lui a aſſûré que cela préjudicieroit à vo» tre ſanté: Qu'il a un petit voyage à faire dans la Ville, » dont il vous parlera: mais que demain (21) ſur les cinq » heures du matin, il ſera ſans faute à l'Arcenal, pour ré» ſoudre

(21) Henry IV. n'avoit en-effet intention d'aller à l'Arcenal, que le lendemain matin: il changea malheureuſement d'avis, l'après-midi.

(22) Saint-

» ſoudre toutes les Affaires avec vous : car il veut partir 1610.
» Lundi, à quelque prix que ce ſoit : Qu'il a trouvé que ce
» que vous lui avez dit au ſujet de ſon paſſage & de tout
» le reſte de ſon deſſein, eſt vrai : & qu'enfin rien ne l'en
» peut détourner, que le *défaut de votre perſonne*, *ou de la*
» *ſienne* (ce ſont les termes dont il ſe ſervit). Il vous or-
» donne donc, continua La-Varenne, de l'attendre demain
» en robe de chambre & en bonnet de nuit; afin que vous
» ne vous trouviez pas incommodé de votre dernier Bain :
» Il m'a même dit, que s'il vous trouve habillé, il ſe fâche-
» ra. « A quoi La-Varenne ajoûta encore de ſa part, Qu'il avoit ſuivi mon avis, en faiſant partir la Lettre écrite à l'Archiduc; quoiqu'il ne vît dans cette démarche, qu'une formalité aſſez inutile : étant bien réſolu, diſoit ce Prince, de s'en faire croire, d'une façon ou d'une autre. Mes Domeſtiques m'ont dit qu'ils m'avoient tous remarqué, après que La-Varenne fut ſorti de chez moi, un fond de triſteſſe, dont ils ne comprirent point la cauſe; comme en-effet elle n'en avoit aucune.

Je venois d'entrer dans ma Garde-robe, ſur les quatre heures après midi, lorſque j'entendis Caſtenet, & après lui mon Epouſe, jetter un grand cri, & dans le même moment demander où j'étois, & toute ma Maiſon retentir de cette douloureuſe exclamation : » Ah, mon Dieu ! tout eſt perdu : la » France eſt détruite. « Je ſortis précipitamment, deshabillé comme j'étois. » Ah ! Monſieur, me cria-t'on de toutes parts, » le Roi vient d'être dangereuſement bleſſé d'un coup de » couteau dans le côté. « Il me fut impoſſible d'en douter : car je vis dans le moment même arriver Saint-Michel (22), qui avoit preſque été temoin du coup; & qui m'apportoit encore tout ſanglant, le couteau qu'il s'étoit fait donner.

(22) Saint-Michel étoit l'un des Gentilshommes Ordinaires de Sa Majeſté, qui avoit ſuivi ce Prince. Il avoit déja mis l'épée à la main pour tuer l'aſſaſſin, lorſque le Duc d'Epernon lui cria, & aux Valets-de-pied qui avoient la même penſée, Qu'il y alloit de leur vie : Qu'on s'aſſûrât de ſa perſonne; mais qu'on ſe gardât bien de rien faire davantage. » Le Duc ſe reſſouvenoit, dit l'Hi- » ſtorien de ſa Vie, du déplaiſir qu'il » avoit reſſenti, & du blâme qu'on » avoit donné avec raiſon, à ceux qui » tuerent Jacques Clement, &c. « *p.* 238. P. Matth. ajoûte, Que Saint-Michel ſe contenta d'arracher le couteau des mains de Ravaillac : Que le Comte de Curſon lui donna du pommeau de ſon épée à la gorge; & que La-Pierre, Exempt-des-Gardes, ſe ſaiſit de lui, & le mit entre les mains des Valets-de-pied, qui le remirent à Montigny.

1610. » Ah ! m'écriai-je, en levant les yeux & les mains au Ciel, dans une confusion de sentimens inexprimable, » voilà ce » que ce pauvre Prince avoit toujours apprehendé : O mon » Dieu ! ayez compassion de lui, de nous & de l'Etat ; c'en » est fait, s'il est mort : Dieu n'a permis un si cruel accident, » que pour déployer toute sa colere contre la France : qu'el- » le va tomber en d'étranges mains ! « (23)

(23) Il semble que sur un fait aussi public & aussi récent, que l'est l'assassinat de Henry IV. les Histoires & Memoires du temps devroient montrer une parfaite conformité. Cependant une partie des Ecrivains contemporains ne conviennent entr'eux, ni sur le nombre des personnes qui étoient dans le carrosse de ce Prince, lorsqu'il fut frappé, ni sur le nombre & la quantité des coups qu'il reçut, ni sur plusieurs autres circonstances moins essentielles. Je trouve que pour faire ce récit d'une maniere également fidele & complette, il faut rapprocher & joindre ensemble MM. de Péréfixe, Matthieu, de L'Etoile, le Continuateur de M. De-Thou & le Mercure François. *Ann.* 1610.

» La nuit de cette triste jour- » née, Sa Majesté ne put jamais » prendre aucun repos, & fut en » continuelle inquietude. Le matin, » s'étant levé, dit qu'il n'avoit pas » dormi, & qu'il étoit tout mal- » fait : sur quoi M. de Vendôme » supplia Sa Majesté de se vouloir » bien garder, même ce jour, au- » quel on disoit qu'il ne devoit pas » sortir, parce qu'il lui étoit fatal. » Je vois bien, lui répondit le Roi, » que vous avez consulté l'Alma- » nach, & oui parler de ce fou de La- » Brosse, de mon Cousin le Comte » de Soissons : c'est un vieil fou ; & » vous êtes encore bien jeune & » guére sage : Et sur ce, le Duc de » Vendôme fut avertir la Reine, » qui pria le Roi de ne pas sortir » du Louvre, le reste du jour : à » quoi il fit la même réponse. « *P. de L'Etoile.*

» Sa Majesté alla ensuite ouir la » Messe aux Feuillans, où ce mi- » sérable le suivit, en intention de » le tuer ; & a confessé depuis, que » sans la survenuë de M. de Ven- » dôme qui l'empêcha, il eût fait » son coup là-dedans. « *Ibid.*

» Fut remarqué que le Roi avoit » beaucoup plus de dévotion que » de coûtume, & plus longuement » se recommanda à Dieu ce jour- » même. La nuit, qu'on pensoit qu'il » dormît, il se mit sur son lit à » prier Dieu à deux genoux : & » dès qu'il fut levé, s'étant retiré » pour cet effet en son Cabinet ; » pource qu'on voyoit qu'il y de- » meuroit plus long-temps qu'il » n'avoit accoûtumé, fut inter- » rompu ; dequoi il se fâcha, & dit : » Ces gens-cy empêcheront-ils » toujours mon bien ? « *Ibid.*

» Après le dîner, le Roi s'est mis » sur son lit pour dormir : Mais ne » pouvant recevoir de sommeil, il » s'est levé triste, inquiet & rê- » veur, & a promené dans sa Cham- » bre quelque temps ; & s'est jetté » derechef sur son lit : mais ne » pouvant dormir encore, il s'est » levé, & a demandé à l'Exempt- » des-Gardes, quelle heure il est.

1610.

» L'Exempt lui a répondu qu'il » étoit quatre heures, & a dit : Si- » re, je vois Votre Majesté triste & » toute pensive : il vaudroit mieux » prendre un peu l'air; cela la ré- » jouiroit : C'est bien dit : & bien, » faites apprêter mon carrosse ; j'i- » rai à l'Arcenal voir le Duc de » Sully, qui est indisposé, & qui » se baigne aujourd'hui. « *Ibid.*

Matthieu rapportant ses discours avant & après son dîner : » Il ne » se pouvoit, dit-il, tenir en pla- » ce, & beaucoup moins couvrir » ses irrésolutions ; en la diverse » agitation desquelles, il dit à la » Reine, Qu'il ne sçavoit que faire: » Qu'il étoit en peine d'aller en » l'Arcenal; parce qu'il se mettroit » en colere. La Reine lui dit sur » cela : Monsieur, n'y allez point ; » envoyez-y : vous êtes en bonne » humeur, & vous irez vous fâ- » cher... Il vint à la fenêtre, & » portant la main sur son front, » dit ces paroles : Mon Dieu ! j'ai » quelque chose là-dedans, qui me » trouble fort.. Je ne sçais ce que » j'ai ; je ne puis sortir d'ici... Ra- » vaillac entendant qu'il deman- » doit si son carrosse étoit en bas, » dit entre ses dents : *Je te tiens* ; » *tu es perdu.* « *P. Matthieu.*

» Etant prêt d'y monter, arriva » M. de Vitry, qui lui demanda » s'il plaisoit pas à Sa Majesté qu'il » l'accompagnât. Non, lui répon- » dit le Roi : allez seulement où je » vous ai commandé, & m'en rap- » portez réponse. Pour-le-moins, » Sire, repliqua Vitry, que je vous » laisse mes Gardes. Non, dit le » Roi : je ne veux ni de vous, ni » de vos Gardes ; je ne veux per- » sonne autour de moi. Entrant » dans le carrosse, & pensant, com- » me il est à présupposer, aux mau- » vaises prophéties de ce jour, » qu'on lui avoit voulu mettre en » la tête, demanda à l'un des siens, » le quantieme du mois il étoit : » C'est le 13, Sire : Non, dit un au- » tre, c'est le 14. Il est vrai, dit le » Roi ; tu sçais mieux ton Alma- » nach, que ne fait pas l'autre : Et » se prenant à rire, entre le 13 & » le 14, dit-il : & sur ces mots, fait » aller le carrosse. « *L'Etoile.*

» Il dit au Cocher : Mettez-moi » hors de ceans. Quand il fut de- » vant l'Hôtel de Longueville, il » renvoya tous ceux qui le sui- » voient. On lui demanda encore » une fois, où iroit le carrosse. Il » dit : A la Croix-du-Tiroir : Et » quand il y fut, il dit : Au Cime- » tiere Saint-Innocent... Ravaillac » demeura longuement au Lou- » vre, assis sur les pierres de la por- » te, où les Laquais attendent leurs » Maîtres. Il pensoit faire son coup » entre les deux portes : le lieu où » il étoit, lui donnoit quelque avan- » tage : Mais il trouva que le Duc » d'Epernon étoit en la place, où » il jugeoit que le Roi se devoit » mettre. « *Matthieu.*

Ce Prince étoit dans le fond du carrosse, dont il voulut, pour son malheur, qu'on levât tous les mantelets ; parce qu'il faisoit beau temps, & qu'il prenoit plaisir à voir en passant, les préparatifs qu'on faisoit par toute la Ville, pour l'Entrée de la Reine. Il avoit à côté de lui, à sa droite, le Duc d'Epernon : les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere droite ; le Duc de Montbazon & le Marquis de La-Force, proche de lui, à la portiere gauche ; & sur le devant, le Marquis de Mirebeau & Du-Plessis-Liancourt, son Premier Ecuyer. Vitry, Capitaine

1610. de ses Gardes, étoit allé, par son ordre, au Palais, pour hâter les préparatifs de l'Entrée de la Reine; & il avoit fait demeurer ses Gardes au Louvre: de maniere qu'il n'étoit suivi que d'un petit nombre de Gentilshommes à cheval, & de ses Valets-de-pied. *Péréfixe, Matthieu, L'Etoile, N. Rigault. Ibid.*

Le carrosse entrant de la ruë Saint-Honoré dans celle de la Féronnerie, qui étoit alors fort-étroite, & encore rétrecie par les boutiques adossées au mur du Cimetiere des Innocens; un embarras, formé par la rencontre d'une charrette chargée de vin, qui se presenta à droite, & d'une autre chargée de foin, qui venoit à gauche, l'obligea de s'arrêter dans le coin de cette ruë, vis-à-vis l'Etude d'un Notaire, nommé Poutrain. Les Valets-de-pied entrerent dans les Charniers, pour rejoindre plus facilement le carrosse au bout de la ruë: il n'en resta que deux à la suite du carrosse; dont l'un s'avança, pour dissiper l'embarras, & l'autre prit ce moment pour renouer sa jarretiere. *Ibid.*

Ravaillac, qui avoit suivi le carrosse depuis le Louvre, voyant qu'il étoit arrêté, & qu'il n'y avoit personne à l'entour, s'avança du côté où il avoit remarqué qu'étoit le Roi; le manteau pendant sur l'épaule gauche, & lui servant à cacher le couteau qu'il tenoit dans sa main. Il se glissa entre les boutiques & le carrosse, ainsi que faisoient ceux qui cherchoient à passer; & s'appuyant d'un pied sur un des rais de la rouë, de l'autre sur une borne, il tira un couteau tranchant des deux côtés, & en porta un coup au Roi, un peu au-dessus du cœur, entre la troisieme & la quatrieme côte; dans le temps que ce Prince étoit tourné vers le Duc d'Epernon, lisant une Lettre; ou, selon d'autres, penché vers le Maréchal de Lavardin, auquel il parloit à l'oreille. Se sentant frappé, Henry s'écria: *Je suis blessé:* Mais dans l'instant même, l'assassin, qui s'étoit apperçu que la pointe du couteau avoit été repoussée par l'os de la côte, redoubla d'une si grande vîtesse, qu'aucun de ceux qui étoient dans le carrosse, n'eut le temps de s'y opposer, ni même de l'appercevoir. Henry en haussant le bras, ne donna que plus de prise à ce second coup, qui porta droit dans le cœur, selon Péréfixe & L'Etoile; &, selon Rigault & le Mercure François, proche l'oreille du cœur, dans la veine cave, qui en fut coupée: Ce qui faisant jetter à ce malheureux Prince, le sang à gros bouillons, par la bouche & par l'ouverture de sa blessure, lui ôta la vie; sans qu'il pût faire autre chose, que pousser un grand soupir; ou, comme le dit Matthieu, proférer d'une voix éteinte, ce peu de mots: *Ce n'est rien.* Le meurtrier passa jusqu'à frapper un troisieme coup, que le Duc d'Epernon reçut dans sa manche. *Ibid.*

L'opinion de l'Auteur du Mercure François, est que Henry IV. expira du premier coup. » Le premier coup, dit-il, porta entre » la cinquieme & sixieme côte; » perça la veine interieure, vers l'oreille du cœur; & parvint jusqu'à » la veine cave, qui se trouvant » percée, fit à l'instant perdre la » parole & la vie à ce grand Monarque: Quant au second, il ne » pénétra pas avant, & n'effleura » guére que la peau. « *Mercure François.*

1610.

L'Ecrivain qui nous a donné la Vie du Duc d'Epernon, pense d'une façon bien plus singuliere. Il avance, sans aucune preuve, Que le Duc d'Epernon, qui vit porter le second coup, avança le bras pour le parer; & même, qu'il le reçut en partie dans la manche de son habit, qui en fut percée. Il a sans doute voulu faire honneur à son Héros, par ce trait: Mais je ne sçais s'il y pensoit bien, lorsqu'il ajoûte tout-de-suite, Que l'assassin, après ce second coup, eut le temps d'en porter un troisieme, mortel comme le second, & que le Roi reçut à-plein. Comment, si le Duc d'Epernon apperçut assez le premier de ces deux coups, pour le détourner en partie, lui & les autres ne purent-ils pas empêcher le coup suivant? Cet Historien est donc dans le cas d'avoir beaucoup trop prouvé : Et si ce n'est qu'heureusement pour lui, il est très-facile de le convaincre d'erreur, son rapport même pourroit devenir une accusation contre le Duc d'Epernon. *Vie du Duc d'Epernon. 2. Part. pag.* 238.

» Chose surprenante ! Nul des » Seigneurs qui étoient dans le » carrosse, n'a vu frapper le Roi: & » si ce monstre d'enfer eût jetté » son couteau, on n'eût sçu à qui » s'en prendre; mais il s'est tenu là, » comme pour se faire voir, & pour » se glorifier du plus grand des as» sassinats. « Péréfixe dit la même chose: & ce sentiment est plus conforme au caractere dont on nous represente Ravaillac, que ce que dit le Continuateur de M. De-Thou, Que ce fut l'agitation & le trouble de son esprit, qui l'empêcherent de s'enfuir, de se cacher, ou de laisser tomber le poignard. » Il confessa, dit au contraire Mat» thieu, qu'il donna dans le corps » du Roi, comme dans une botte » de foin. « *L'Etoile. Ibid.*

» Les six Seigneurs qui étoient » dans le carrosse, en descendirent » incontinent; les uns s'empêchant » à se saisir du Parricide, & les au» tres autour du Roi: Mais un d'en» tr'eux voyant qu'il ne parloit » point, & que le sang lui sortoit » par la bouche, s'écria: *Le Roi est* » *mort.* A cette parole, il se fit un » grand tumulte; & le peuple qui » étoit dans les ruës, se jettoit dans » les boutiques les plus proches, » les uns sur les autres, avec pa» reille frayeur, que si la Ville eût » été prise d'ennemis. Un des Sei» gneurs (le Duc d'Epernon) sou» dain s'avisa de dire, Que le Roi » n'étoit que blessé; & qu'il lui » avoit pris une foiblesse. On de» mande du vin; & tandis que quel» ques habitans se diligentent d'en » aller querir, on abbat les portie» res du carrosse, & dit-on au peu» ple, Que le Roi n'étoit que bles» sé; & qu'ils le remenoient vîte» ment au Louvre, pour le faire » panser. « *Mercure François. Ib.*

» Je courus lors comme un in» sensé, & pris le premier cheval » que je trouvai, & m'en vins à » toute bride au Louvre. Je ren» contrai devant l'Hôtel de Lon» gueville M. de Belancourt, qui » revenoit du Louvre, & me dit: » *Il est mort.* Je courus jusques » aux barrieres, que les Gardes» Françoises avoient occupées, & » celles des Suisses, les piques bais» sées; & passâmes, M. le Grand » & moi, sous les barrieres; & puis » courumes au Cabinet du Roi, où » nous le vimes étendu sur son lit; » & M. De-Vic, Conseiller-d'Etat, » assis sur le même lit, qui lui avoit

1610. » mis sa Croix de l'Ordre sur la » bouche, & lui faisoit souvenir de » Dieu. Milon, son premier Mede- » cin, étoit à la ruelle, pleurant; » & des Chirurgiens, qui vouloient » le panser: mais il étoit déja pas- » sé: Bien vimes-nous une chose, » qu'il fit un soupir: ce qui en-ef- » fet n'étoit qu'un vent qui sortoit. » Alors le Premier Medecin cria: » *Ah! c'en est fait; il est passé.* M. » le Grand en arrivant, se mit à » genouil à la ruelle du lit, & lui » tenoit une main qu'il baisoit: & » moi, je m'étois jetté à ses pieds, » que je tenois embrassés, pleurant » amerement. M. de Guise arriva » lors aussi, qui le vint embrasser » &c. « *Mem. de Bassompierre, tom.* 1. *pag.* 297.

» La Reine reçut dans son Ca- » binet cette triste Nouvelle; & » toute émuë, en sortit inconti- » nent, pour aller voir celui qu'el- » le honoroit le plus en ce monde, » privé de vie. Mais M. le Chance- » lier, qui étoit lors au Conseil, où » pareil avis étoit venu, étant mon- » té vers elle, la rencontra à la » sortie, & l'arrêta. Elle, dès qu'el- » le le vit, lui dit: *Helas! le Roi est* » *mort.* Lui, sans faire semblant » d'aucune émotion, lui repartit: » *Votre Majesté m'excusera, les* » *Rois ne meurent point en France.* » Puis l'ayant priée de rentrer dans » son Cabinet, il lui dit: Il faut » regarder que nos pleurs ne ren- » dent nos Affaires déplorables; il » les faut reserver à un autre temps. » Il y en a qui pleurent, & pour » vous & pour eux: C'est à Votre » Majesté de travailler pour eux & » pour vous: nous avons besoin » de remedes, & non de larmes. « *Mercure François. Ibid.*

» A cinq heures du soir, il n'y » avoit qu'au Louvre qu'on sçût » certainement la mort du Roi: » dans le Quartier même de la Fé- » ronnerie, où il avoit été tué, on » croyoit qu'il avoit été blessé seu- » lement. Ce bruit parvint aux Au- » gustins, avant la fin de l'Audien- » ce; le bruit, le murmure, qui » augmentoit chaque instant, par » les gens qui se rendoient dans la » cour, qui est devant la Salle de » la Grand' Chambre, parvint bien- » tôt jusqu'aux oreilles de M. de » Blancmesnil, deuxieme Presi- » dent de la Grand' Chambre, & » actuellement tenant l'Audience » en icelle. A ce bruit, il se leva, » comme pour recueillir les avis » sur la Cause qui se plaidoit: mais » au-lieu de parler de la Cause, il re- » montre à la Chambre l'importan- » ce de ce bruit, qui ne pouvoit » être, sans qu'il fût arrivé quelque » funeste accident; les disposa à le- » ver le siege & rompre l'Audience: » ce qui fut éxecuté... On envoya » querir sur-le-champ Messieurs les » Gens-du-Roi... Dès qu'ils furent » arrivés, ils furent députés pour » aller au Louvre, pour apprendre » l'état des affaires & la volonté du » Roi... D'un autre côté les Prin- » ces, Ducs & Grands Seigneurs, » qui étoient à Paris, s'étoient ren- » dus en hâte au Louvre, pour ser- » vir le Roi... Le Sieur de Vitry » eut ordre d'assembler tous les » Enfans du Roi en une chambre, » & sur tout le Roi à-present re- » gnant; & que personne n'eût à » approcher d'eux. Les Ducs de » Guise & d'Epernon furent char- » gés de faire monter à cheval le » plus de Noblesse qu'il se pour- » roit, & aller par toute la Ville » dire que le Roi n'étoit point mort, » mais seulement blessé. Le-Jay,

» Lieutenant-Civil, & Sanguin, » Prévôt-des-Marchands, eurent » ordre de faire fermer les portes » de la Ville, de s'emparer des » clefs, de prendre tous leurs Offi- » ciers, d'empêcher toutes émo- » tions & attroupemens... Les Gar- » des qui étoient dans les Faux- » bourgs, eurent ordre de se venir » placer sur le Pont-Neuf, dans la » ruë Dauphine, & aux environs » des Augustins; afin d'investir le » Parlement, & le contraindre, s'il » falloit, de déclarer la Reine Ré- » gente... Les Gens-du-Roi reve- » nus du Louvre, trouverent aux » Augustins M. le Premier Presi- » dent, qui s'y étoit fait porter en » une chaise; auquel, & aux Cham- » bres assemblées, ayant confirmé » la mort de Sa Majesté, ils com- » mencerent à déliberer sur la ré- » quisition faite par les Gens-du- » Roi. Lors sont entrés dans la » Grand' Chambre, M. de Guise » & M. d'Epernon, envoyés par la » Reine, pour voir ce qui se passe- » roit, &c. « *L'Etoile, Péréf. Ibid.*

» Vers les neuf heures du soir du » même jour, un grand nombre des » Seigneurs alloient par la Ville, & » disoient en passant: Voici le Roi » qui vient; il se porte bien, Dieu » merci. Comme il étoit nuit, le » peuple croyant que le Roi étoit » en cette compagnie, se mit à » crier à-force: *Vive le Roi.* Ce cri » s'étant communiqué d'un Quar- » tier à l'autre, toute la Ville reten- » tit de *Vive le Roi*: Il n'y avoit » que les Quartiers du Louvre & » des Augustins, où l'on sçût la » verité. « *Ibid.*

» Le soir on pansa le corps du » Roi, & lava avec la même céré- » monie, que s'il eût été en vie. M. » Du-Maine lui donna sa chemise, » M. le Grand servit; & l'on me » commanda de servir, & represen- » ter la place de M. de Bouillon. « *M. Bassompierre. Ibid.*

» Le Samedi 15 du mois de » May, le corps du Roi fut ouvert, » en presence de vingt-six Mede- » cins, ou Chirurgiens, qui lui » trouverent toutes les parties si » bien conditionnées, qu'il auroit » pu vivre encore trente ans, selon » le cours de la nature... Son cœur » étoit petit, mais gros & serré, & » merveilleusement sain. « *L'Etoile. Ibid.*

» C'étoit le plus épais estomac, » au rapport des Medecins & Chi- » rurgiens, que l'on ait vu. Il avoit » le poumon gauche un peu atta- » ché aux côtés. « *Bassompierre. Ib.*

» Ses entrailles furent envoyées » dès l'heure-même à Saint-Denys, » sans aucune céremonie. Les Peres » Jesuites demanderent le cœur, » & le porterent à leur Eglise de » La-Fleche. Le corps embaumé » dans un cercueil, couvert d'une » bierre de bois, avec un drap d'or » par-dessus, fut mis dans la Cham- » bre du Roi, sous un dais; avec » deux Autels aux deux côtés, sur » lesquels on dit la Messe dix-huit » jours durant; puis il fut conduit » à Saint-Denys, &c. « *Péréf. Ib.*

Voyez dans les mêmes Histo- riens, plusieurs autres détails in- téressans, tant sur ce qui se passa dans le Parlement, & en differens endroits de Paris, que sur les Cé- remonies funebres, observées en cette occasion. Consultez aussi sur ce dernier article, les MSS. Royaux, *Vol.* 9361.

Les Memoires du temps nous presentent ici une infinité de re- marques & d'anecdotes curieu- ses sur l'assassinat de Henry IV.

1610. que nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajoûter au texte de nos Memoires. Leur nombre ſeul & leur diverſité m'embarraſſent : Car pour ce qui eſt des perſonnes auxquelles elles ont rapport, qui ſont les Jeſuites, le Duc d'Epernon & pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume, la Marquiſe de Verneuil & le Parti qu'on ſuppoſe qu'elle conduiſoit, les Officiers de la Maiſon de la Reine, &c; bien-loin que tout cela puiſſe faire tort à leur memoire, on conviendra ſans peine, que leur interêt demande qu'on ne ſupprime ni ne déguiſe aucun de ces traits : puiſque toute l'application & la malignité de leurs ennemis, n'ayant pu venir à-bout d'en vérifier clairement un ſeul ; il en réſulte que ce ſont autant de calomnies, inventées par des gens oiſifs & méchans.

Une ſeule Remarque génerale & applicable à tous, ſuffit pour en convaincre : c'eſt que Ravaillac n'a jamais accuſé, ni même donné lieu de ſoupçonner, aucune de ces perſonnes : Qu'il a toujours ſoûtenu au-contraire, que perſonne n'a eu connoiſſance de ſon deſſein ; & qu'il ne l'avoit formé, que parcequ'il avoit entendu dire que le Roi vouloit faire la Guerre au Pape. C'eſt ſur quoi il ne varia jamais. Il parla à la Queſtion, comme il avoit fait ſur la ſellette. Les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage. Il proteſta, il le repeta ſur l'échaffaud, Qu'il n'avoit eu, ni confident, ni complice. » Il ſe retourna (Ravaillac prêt à expirer) vers ſon » Confeſſeur, & le pria de lui » donner l'abſolution, parce qu'il » n'en pouvoit plus : Ce que le » Confeſſeur lui ayant refuſé, diſant que cela leur étoit défendu pour le crime de Leſe-Ma» jeſté au premier chef, tel qu'é» toit le ſien, s'il ne vouloit ré» véler ſes complices : Donnez-la » moi, dit Ravaillac, à condition » qu'au cas que ce que je vous ai » proteſté n'avoir de complices, » ſoit vrai : Je le veux, répondit » le Confeſſeur, à cette condition » voirement ; & qu'au cas qu'il ne » ſoit ainſi, votre ame au ſortir » de cette vie, s'en va droit à tous » les Diables : Je l'accepte & la re» çois, dit Ravaillac, à cette con» dition : Et ce fut la derniere pa» role qu'il dit à MM. de Filleſac » & Gamache, tous deux hom» mes-de-bien, & des plus ſuffi» ſans de la Sorbonne. « Paroles très-remarquables, venant de celui de tous ces Ecrivains, qui s'eſt montré le plus libre & le plus envenimé. *Mem. pour ſervir à l'Hiſt. de Fr. p.* 323.

Je commence après cette Remarque déciſive, par ce qui regarde les Jeſuites, ceux de tous, qui ont été le moins menagés, & que notre Auteur va attaquer les premiers, au commencement du Livre ſuivant ; quoiqu'il ne les nomme pas : Et je crois être encore obligé de rapporter avant tout, un aveu ſingulier dans un homme, grand Critique, qui fait profeſſion de ne pas craindre la Societé, & de n'épargner perſonne. » J'ai eu la curioſité, dit-il, » de lire ce que les Jeſuites ont » répondu aux accuſations de leurs » ennemis ; ce qu'on leur a repli» qué ; ce qu'ils ont repliqué eux» mêmes : & il m'a paru qu'en plu» ſieurs choſes, leurs accuſateurs » demeuroient en reſte. Cela me » fait croire qu'on leur impute » beaucoup

1610.

» beaucoup de choses, dont on » n'a aucunes preuves ; mais que » l'on croit facilement, à l'instigation des Préjugés. « On ne trouve en-effet rien de solide ni de prouvé, dans les déclamations de Morizot, & d'une infinité d'autres Ecrivains Anonymes. *Bayle*, *Lettres choisies*, *T.* 1. *Lettre* 230.

Entrons dans le détail, par la discussion des paroles attribuées à un Jesuite, parlant à Ravaillac : *Mon Ami*, *n'accusez pas les Gens-de-bien*. » Le P. Cotton même y » alla, qui lui dit qu'il regardât » bien *d'accuser des innocens* : paro» le, qui ne tomba pas à terre : Puis » lui eût bien voulu persuader, s'il » eût pu, qu'il eût été Huguenot ; » lui disant que jamais on ne lui » persuaderoit qu'il pût tomber » en l'esprit d'un Catholique Ro» main, de perpetrer un si mau» vais acte : Mais celui-cy se mo» qua dudit P. Cotton, bien que » Jesuite, comme des autres, les» quels il renvoyoit plaisamment : » Vous seriez bien étonnés, disoit» il à qui lui demandoit des Nou» velles, si je disois que ce fût vous » qui me l'auriez fait faire : Il ne le » dit pas au P. Cotton ; car en lui, » tout méchant qu'il étoit, restoit » encore quelque scrupule de cons» cience, pour ne point scanda» liser les Freres de la Societé. « *Journal du Regne de Henry IV. année* 1610.

Pierre Matthieu, dans l'Histoire particuliere qu'il a composée de la Mort de Henry IV. *art.* 4. *p.* 116. dit que » la Reine jugeant que si ce » miserable Ravaillac pouvoit être » conduit au repentir de son cri» me, il diroit plus librement ce » qui l'auroit induit à le commet» tre ; trouva bon qu'il fût visité » par des Docteurs & Religieux, » qui missent son ame en telle dis» position, qu'elle apprehendât » plus les tourmens éternels que » les temporels. « Le P. Cotton pouvoit être du nombre de ces Religieux ; mais l'Auteur ne le nomme pas en particulier, & ne fait nulle mention des paroles qu'on lui attribuë : Il ne dit pas que ce Pere, en abordant Ravaillac, l'ait appellé, *mon Ami*. Le P. d'Orleans d'ailleurs ne dit pas un seul mot de ce fait, dans la Vie du P. Cotton, où il étoit naturel d'en parler ; & où il est entré dans un aussi grand détail, par rapport à ce Pere, que Matthieu a traité toutes les circonstances de la Mort de Henry IV.

» On remarqua deux choses, » dit Mezerai, dont le Lecteur » tirera telle conséquence qu'il lui » plaira : L'une, que lorsqu'on » l'eut pris (Ravaillac), on vit ve» nir sept ou huit hommes, l'épée » à la main, qui disoient tout-haut » qu'il falloit le tuer ; mais ils se » cacherent aussi-tôt dans la foule : » L'autre, qu'on ne le mit pas d'a» bord en prison, mais entre les » mains de Montigny ; & qu'on le » garda deux jours dans l'Hôtel de » Rais, avec si peu de soin, que tou» tes sortes de gens lui parloient : » entr'autres, un Religieux qui » avoit de grandes obligations au » Roi, l'ayant abordé, & l'appel» lant, *mon Ami* ; lui dit qu'il se » donnât de garde d'accuser les » Gens-de-bien. « Mezerai a pris apparemment la premiere de ces Remarques, de P. Matthieu, qui dit que ce fut le Baron de Courtaumer, qui mettant l'épée à la

1610. main, contre ce gros de dix ou douze hommes, les obligea de se perdre dans la presse. Mais je ne vois pas quelle conséquence il y a à tirer du premier des deux faits, rapportés par Mezerai ; sinon, que des hommes transportés de colere & de douleur, à-cause de la mort du meilleur des Rois, ont pu d'abord vouloir faire périr l'Assassin sous leurs coups. Pour le second fait : après ce que nous en venons de dire dans la Remarque superieure, il doit du-moins paroître bien hazardé ; supposé que par le Religieux qui avoit de grandes obligations au Roi, l'Auteur ait voulu faire entendre le P. Cotton. Enfin, si ce Pere a vu en-effet Ravaillac ; s'il lui a dit : *Mon Ami, n'accusez pas les Gens-de-bien :* que conclurre d'une expression de douceur & de charité, qui ne presente par elle-même, ni directement ni indirectement, rien d'odieux à l'esprit ? *Abr. Hist. & Chron. T.* 3. *p.* 1450.

Voici ce qu'on trouve encore en differens endroits, à cette occasion, contre les Jesuites. » Le P. » d'Aubigny, qui avoit confessé » Ravaillac, fut interrogé particu» lierement par le Premier Presi» dent, sur le secret de la Confes» sion : mais il n'en put tirer autre » chose, sinon que Dieu, qui avoit » donné aux uns le don des lan» gues, & aux autres le don de » prophétie, de révelation, &c. » lui avoit donné le don d'oublian» ce des Confessions : Au-surplus, » ajoûta-t'il, nous sommes Reli» gieux, qui ne sçavons que c'est » que le monde ; qui ne nous mê» lons & n'entendons rien aux af» faires d'icelui. Je trouve au-con» traire, repliqua le Premier Pre» sident, que vous en sçavez assez, » & ne vous en mêlez que trop : » & si vous n'en eussiez pas été » plus que vous dites, tout se fût » mieux passé. « *Mem. pour l'Hist. Fr. ibid. p.* 320. *&* 321.

Ce qu'on vient de lire touchant le P. d'Aubigny, est sans doute le plus fort de tous les traits, qu'on a avancés contre les Jesuites. On sçait que Ravaillac ayant déposé, Qu'il connoissoit ce Jesuite : Qu'il avoit assisté à sa Messe : Qu'il lui avoit fait part des visions de son imagination troublée, &c ; il fut confronté avec ce Pere, qui soûtint en face à Ravaillac, Qu'il ne l'avoit jamais vu ; & que tout ce qu'il avançoit, étoient de purs mensonges. Le Mercure François, beaucoup plus croyable que tous les Ecrivains que nous venons de citer ; parce qu'il parle de toute cette affaire avec tant de détail & de netteté, qu'on diroit qu'il a entre les mains toutes les Pieces du Procès : le Mercure François, dis-je, après avoir rapporté les circonstances de cette confrontation, ajoûte : » Le Pere d'Aubigny dit à » Ravaillac, Qu'il étoit fort-mé» chant : & qu'après avoir fait un » si méchant acte, il ne devoit ac» cuser personne à-faux ; ains se » contenter de ses pechés, sans » être cause de cent mille qui ar» riveroient. Ravaillac admonesté » s'il veut reprocher le P. d'Aubi» gny, le faire présentement ; a dit » que non, & qu'il le tenoit pour » homme-de-bien, bon Religieux, » & le vouloit croire. Pareillement, » ledit d'Aubigny averti repro» cher, & de l'Ordonnance qu'il » n'y seroit plus reçu, si présente-

1610.

» ment il ne le faisoit ; a dit, Qu'il » ne vouloit alleguer d'autres re- » proches , sinon que c'étoit un » méchant, qui mentoit impudem- » ment. « *Mercure François. ann.* 1610.

Le silence de Ravaillac , après de semblables paroles, peut passer pour une conviction de la calomnie. Il faudroit voir ce morceau entier du Procès de Ravaillac,dans le Livre même. Matthieu dit que ce fut Servin, Avocat-du-Roi, qui interrogea le P. d'Aubigny. Selon cet Historien, le Pere d'Aubigny répondit en-effet , » Que depuis » que par la disposition de ses Su- » perieurs, il avoit quitté les Pré- » dications pour s'adonner aux » Confessions, Dieu lui avoit fait » cette singuliere grace, d'effacer » incontinent de sa memoire, tout » ce qu'on lui disoit sous le sceau » de la Confession. « Mais c'est tout ce que cet Ecrivain en rapporte ; sans faire nulle mention de replique maligne de la part de l'Avocat-du-Roi , quelqu'ennemi qu'il fût des Jesuites : & il merite sans doute d'être cru, plustôt que les Memoires pour l'Histoire de France ; parce qu'il étoit contemporain ; & qu'il s'interessoit très-particulierement à la memoire de Henry IV. qui l'avoit honoré de ses bonnes graces. Pasquier, grand ennemi des Jesuites, en ne les accusant de rien , montre assez qu'il les croit innocens. *Histoire de Henry IV. ibid. Lettres de Nicolas Pasquier.*

» Le Dimanche 23. May , le » Pere Portugais, Cordelier, avec » quelques Curés de Paris , en- » tr'autres ceux de Saint-Barthe- » lemy & de Saint-Paul, en pa- » roles couvertes, & toutefois in- » telligibles, taxerent les Jesuites » comme complices de l'assassinat » du Roi ; les arguans par leurs » propres Ecrits & Livres, nom- » mément ceux de Mariana & de » Becanus... Il fut aussi proposé, » dit encore sur ce sujet le même » Auteur, de défendre les Chai- » res publiques aux Jesuites. On » se contenta de faire brûler le » Livre de Mariana ; comme il » fut ce jour , Mardi 8. Juin , » par la main du Bourreau,devant » l'Eglise de Notre-Dame. Ce » Livre soûtient apertement le fait » de Frere Clement ; & a été » imprimé en deux façons : l'une, » en petit folio ; l'autre, in-octavo. » Dans le premier, il appelle ce » Frere , *Æternum Galliæ decus* : » lesquels trois mots sont ôtés du » second, que j'ai. « *Memoires pour l'Hist. de Fr. ibid. p.* 325.

Si tous les Auteurs qui avoient écrit dans les principes de Mariana & Becanus, devoient être taxés d'avoir contribué à la mort du Roi ; » il falloit faire le procès » à Jean Petit, Docteur de Sor- » bonne, dont le Concile de Con- » stance avoit réprouvé les senti- » mens, au célebre Jean Gerson, » à Jacques Almain, à Richer, à » Jean Boucher, de la même Mai- » son & Societé. Ignore-t'on que » la Sorbonne s'assembla extraor- » dinairement, pour procéder à l'a- » pothéose de Jacques Clement, » assassin de Henry III : & que par- » mi tant de Docteurs qui se » trouverent à cette Assemblée , » il n'y eut que le Maître Jean » Poitevin , qui s'y opposa ? Une » haine furieuse éteignoit dans ces » malheureux temps , les lumieres

1610. » les plus naturelles : & quelque » révoltante que soit la Doctrine, » qui enseigne qu'il est quelquefois permis de tuer les Rois, » quelque opposée qu'elle soit à » l'Ecriture & à la raison ; elle » étoit, à la honte de la raison » & de la Religion, la Doctrine » dominante. Mariana, Jesuite Espagnol, dans un Livre intitulé, » *De Rege & Regis institutione*, » tient en-effet qu'il est quelquefois permis de tuer les Tyrans; » quoiqu'il enseigne d'ailleurs, » qu'un Prince légitime ne peut » être tué par aucun Particulier, » de son autorité privée. Les ennemis des Jesuites avançoient, Que » Ravaillac y avoit pris ses premieres leçons, qu'il n'avoit que trop » pratiquées. Il est cependant certain qu'il n'avoit jamais lu le Livre, qu'il ne connoissoit guére; & » qu'il ne sçavoit pas assez de Latin, pour l'entendre : mais la passion ne fait pas tous ces raisonnemens, Pour empêcher que la » témerité de quelques Ecrivains » ne suscitât dans la suite une pareille affaire à tout le Corps des » Jesuites, le Pere Aquaviva défendit dès le 8. Juillet, sous peine d'Excommunication & de suspension des Ministeres sacrés, à » tous les Sujets de la Compagnie, » de rien dire, ou écrire, qui pût » autoriser en aucune façon & » sous aucun prétexte, le parricide » des Rois : que la Loi de Dieu, » dit-il, ordonne d'honorer & de » respecter, comme personnes sacrées, que la main du Seigneur » a placé sur le Thrône. « *Mem. Chronol. & Dogm. tom.* 1. *pag.* 115. *& suiv.*

Ce qui est dit ici de Mariana, convient également à Becan : Et je ne vois, à bien parler, qu'une seule de ces accusations, dans le cas d'avoir été faite avec quelque vraisemblance : c'est celle que l'on tire du Livre de ce Jesuite Espagnol, condamné par le Parlement, comme étant capable d'armer les Sujets contre leurs Souverains. Mais que conclurre enfin contre les Jesuites de France, & sur un fait, du Livre d'un Etranger, déja condamné comme très-pernicieux, dès l'année 1606, par les Jesuites eux-mêmes ?

» Le Pere Cotton étant entré en conference, sous la permission de la Reine, qui desiroit » l'accorder avec l'Abbé Du-Bois, » ennemi déclaré de lui & des Jesuites ; y étant demeuré cinq » heures entieres, au logis de M. le » Lieutenant-Civil, sans se pouvoir accorder : finalement ledit » Pere Cotton, pour le surprendre, » lui auroit demandé s'il pensoit » que les Jesuites eussent fait mourir le feu Roi ; & s'il croyoit qu'il » l'eût tué. Non, lui répondit » l'Abbé Du-Bois : car si je le » croyois, je vous sauterois, dit-il, » tout à cette heure (jurant une » bonne Mort-dieu d'Abbé) à la » gorge & vous étranglerois, & » vous jetterois par ces fenêtres. » Puis il lui demanda si les Jesuites n'étoient point Catholiques : » Comme le Diable, dit-il. « *Journal du Regne de Henry IV. par P. de L'Etoile, pag.* 233.

» Il y eut prise ce jour (Mardi » 25 May) entre M. de Lomenie » & le Pere Cotton, en plein Conseil ; auquel Lomenie dit que c'étoit lui voirement qui avoit tué » le Roi, & la Societé de ses Je-

» suites. Et sur ce que ceux du » Conseil lui dirent qu'il apportât » un peu plus de modération ; dit » que le regret qu'il avoit de la » mort de son bon Maître, lui pou- » voit bien causer un peu trop de » passion en paroles ; mais qu'il ne » parloit qu'en presence de la Rei- » ne. En même-temps Béringhen » en eut à De-Lorme, Premier Me- » decin de la Reine, qui soûtenoit » les Jesuites ; & lui en dit autant.« *Ibid. pag.* 160.

Est-il étonnant que dans la vivacité & la colere, dans des momens où on se laisse aller à ses inimitiés, à ses préventions, à ses préjugés ; on se répande en paroles piquantes, en invectives, qu'on ne sçauroit prouver ? On avance bien des discours, qu'on ne croit point & qu'on desavouë interieurement, quand on est de sens rassis.

Jean Du-Bois, Abbé de Beaulieu, ayant été obligé peu de temps après, de sortir du Royaume, fut arrêté à Rome, & mis à l'Inquisition, à la poursuite, soit des Jesuites, soit du Procureur-Géneral des Celestins : Car il avoit d'abord été Celestin ; & l'on veut qu'il soit sorti de cet Ordre, sans rendre compte des deniers qu'il avoit eus entre les mains. Ensuite il avoit porté les armes, & servi avec distinction Henry III. qui l'appelloit l'*Empereur des Moines*. Après cela, il reprit l'habit Ecclesiastique, & se rendit célebre par ses Prédications. Quoiqu'il en soit, il fut détenu dans les prisons jusqu'en 1626, qui est l'année où il mourut, peu de jours après que le Pape Gregoire XV. lui eut rendu la liberté. *Mem. pour l'histoire de France, Mercure François & Moreri.*

L'Etoile fait tenir à La-Varenne un discours bien singulier aux Jesuites, à son retour de La-Fleche, où il les avoit accompagnés dans la Céremonie du transport du cœur de Henry IV. en l'Eglise de ces Peres ; & après leur avoir donné à dîner à tous, au nombre de vingt-quatre. » Au » reste, leur dit-il, à la suite d'autres paroles déja très-fortes, » je » ne vous celerai point qu'il court » ici un bruit mauvais & sourd, qui » est venu à mes oreilles ; & qu'on » m'a voulu faire croire qu'il y » avoit aucuns d'entre vous, fau- » teurs & complices de ce malheu- » reux coup & assassinat du feu » Roi. Je n'en ai rien cru : Mais si » tant est que j'en découvrisse quel- » que chose, je vous déclare que » je vous enverrai tous prendre les » uns après les autres, & vous fe- » rai étrangler dans mon écurie. » Voilà la harangue de La-Varen- » ne aux Jesuites : Mais il est bien » temps, disoit-on, de fermer l'é- » table, quand les chevaux s'en sont » allés. « *Ibid. pag.* 176.

Comme ce discours de La-Varenne ne se trouve point dans les bons Auteurs de son temps ; on doit le regarder comme un de ces Contes faits en l'air, qui ne sont propres qu'à amuser la populace, & à satisfaire les préventions d'un ennemi, pour qui tout ce qui est conforme à sa passion, devient raison & verité.

Le même Auteur, en parlant du Prévôt de la Maréchaussée de Pluviers, dit qu'il avoit deux fils Jesuites, & veut encore qu'on en tire contre ces Peres, des conséquences de

1610. complicité. Mais il eſt évident qu'on ne peut, ni plus mal raiſonner, ni plus mal conclurre, que fait cet Ecrivain, dans le fait du Prévôt de Pluviers. Les Jeſuites ſe fuſſent-ils entendu avec ce Prévôt, parce qu'il avoit deux fils Jeſuites; il ne s'enſuivroit pas qu'ils euſſent contribué au crime de Ravaillac : à moins qu'on ne prouvât, ce qui eſt impoſſible, que le Prévôt s'étoit pendu, de peur de tomber entre les mains de la Juſtice, pour avoir travaillé de concert avec les Jeſuites, à inſpirer à Ravaillac ſon déteſtable attentat. Mais cette inſigne calomnie ſe trouve ſolidement réfutée par le Mercure François. Après avoir remarqué que tout ce qui eſt avancé contr'eux ſur ce ſujet, eſt tiré de l'Anti-Cotton, du Remerciment des Beurrieres, & ſemblables Ecrits : » Ils ſe devroient, dit-il, accorder en leurs » ſatyres; puiſqu'ils ſortent d'une » même boutique. De ces deux Livres ici, le premier n'a été imprimé qu'à la mi-Septembre; & » l'autre, ſur la fin d'Octobre : Et » toutefois on a cru que ce Prévôt » s'étoit pendu, parce qu'on lui » avoit trouvé des Coins, & qu'il » étoit Faux-monnoyeur, & pour » d'autres péchés Prévotables, » dont il ne pouvoit éviter la mort; » & non, pour l'accuſation ſuſdite, » que l'on tient lui avoir été ſuſcitée par ſes ennemis, &c. « *Mercure François*, *ann.* 1610.

Cette remarque, qu'on n'alléguoit rien en ce temps-là contre les Jeſuites, qui ne fût pris dans des Libelles très-mépriſables, pourroit ſeule ſervir d'une excellente réponſe à toutes les autres calomnies de cette nature : Et l'on n'en doutera point, après un mot, qui eſt peut-être échappé à l'un des plus furieux adverſaires qu'ait eu cette Societé. » L'anti-Jeſuite, » dit-il, paroiſſoit lors : & hors les » injures, il n'y faut rien chercher. » L'Auteur eſt Boneſtat, jeune » homme : Le Facteur de la Guillemot en fut priſonnier. Parut » auſſi le Catholicon de Saumur, » marchandiſe mêlée. « *L'Et. Ib.*

» La-Barilliere, qui eſt un peu » libre en paroles, ayant rencontré ces jours paſſés deux Jeſuites : Meſſieurs, leur dit-il, je crois » que vous êtes Jeſuites : Il y a là » un Marchand de Châtelleraut, » qui a de bons couteaux, & de » toutes ſortes; je ne ſçais s'il n'y » en auroit point quelqu'un, qui » vous fût propre. « Ce n'eſt point là une preuve, mais un Bon-mot, qui peut plaire, moins parce qu'il eſt vrai, que par le tour de malignité & de plaiſanterie, qui peut le faire goûter. *Mem. pour l'hiſt. de France*, *ibid. pag.* 353.

» Divray, Greffier de la Cour, » dit le lendemain à un de mes » Amis, que comme on reconduiſoit cette Demoiſelle (la Coman, dont il a été parlé cy-deſſus) de devant Meſſieurs, elle » lui dit : J'ai révelé en Confeſſion » aux Jeſuites, tout ce que je ſçavois de cette menée; mais ils » m'ont conjuré de n'en point parler. « Comment le diſcours de la Coman n'a-t-il pas eu de ſuite, par rapport aux Jeſuites ? Pourquoi les bons Auteurs du temps, qui ſont entrés dans le plus grand détail, n'en parlent-ils point ? *Ibid. pag.* 358.

Il n'eſt pas plus difficile de réfuter les citations ſuivantes, contre

les differentes perſonnes que nous avons annoncées. Elles portent même leur réfutation avec elles, en ce qu'elles comprennent dans une même accuſation, des perſonnes non-ſeulement ſans liaiſon d'amitié ni d'interêt entr'elles, mais encore ennemies déclarées, & connuës pour telles; je veux dire, la Reine & la Marquiſe de Verneuil, & leurs partiſans. Nous croyons par cette raiſon, pouvoir nous abſtenir de joindre à chaque citation des réflexions, qui groſſiroient inutilement ces Notes, & que tout Lecteur judicieux fera de lui-même.

» Le Dimanche de devant le » Vendredi que le Roi fut tué, qui » étoit le 9 May, ce ſoldat (méchant garnement, qui avoit été » Prêtre, dit l'Auteur quelques » lignes auparavant) rencontra au-» delà de la Porte Saint-Antoine, » ſur le chemin de Charenton, la » Veuve du Capitaine Saint-Mat-» thieu, Huguenot. L'ayant recon-» nuë, & elle lui, l'accoſta; & » après quelques propos, lui de-» manda ſi elle étoit toujours à » Paris. Elle lui dit qu'ouï. Et qu'y » faites-vous tant? va dire l'autre. » Que j'y fais? dit-elle; j'y ai prou » d'affaires.. Ma-foi! dit-il, il n'y » a ni Procès, ni affaires, que je ne » quittaſſe-là, ſi j'étois que de vous: » Je voudrois pour le bien que je » vous veux, que vous en fuſſiez » bien dehors. Pourquoi? dit-elle. » Pource, dit-il, que devant qu'il » ſoit huit jours, il y a danger qu'il » ne tombe un ſi grand eſclandre » à Paris, que bienheureux ſera » celui qui en ſera bien loin: & de » moi, je vous conſeille en ami » d'en ſortir pluſtôt que pluſtard; » & m'en croyez hardiment.. Etant » parvenus à l'entrée du Temple, » où le Prêche n'étoit encore com-» mencé; le ſoldat lui commence » à dire qu'il ne vouloit pas ouir » leur Prêche; mais bien, voir, dit-» il en riant, la diſpoſition de vos » Gardes, qui ſont une multitude » de pauvres, arrangés en haye des » deux côtés, à l'entrée du Tem-» ple. Les ayant regardés, il dit à » cette femme: Voilà tous ces gros » marauds & gueux, que nous avons » accoûtumé de voir à Paris, à l'en-» trée de nos Egliſes. Voyez-vous » pas, lui dit-il, ces ſoldats, mêlés » parmi? Il n'y en a un ſeul que je » ne connoiſſe de ceux-là: Ce ſont » tous voleurs; mais entre les au-» tres, j'en remarque quatre que » voilà, deſtinés pour quatre mau-» vais coups: Mais le plus méchant » & le plus déterminé de tous, je » ne le vois point ici, & m'éton-» ne qu'il n'y eſt: Et là-deſſus » prend congé de cette femme.. » Le Vendredi venu, auquel jour » le Roi fut aſſaſſiné, cette femme » commence à penſer aux diſcours » de ſon ſoldat: & le Dimanche » d'après, ne ſçachant ſi elle devoit » aller à Charenton, ou quoi; » ayant ſçu que d'autres avoient » jà fait la planche, s'enhardit d'y » aller après eux. Sur le chemin » elle rencontra encore ſon ſoldat, » auquel toute étonnée elle dit: » Je crois que vous êtes Prophete: » je vous croirai une autre fois: » mais pour ce coup, graces à » Dieu, nous en avons été quit-» tes pour la peur. Ce n'eſt encore » rien que cela, lui dit l'autre; la » partie n'eſt pas achevée: Il y a » d'autres coups qui ſuivent ceſtui-» cy, auſſi mauvais & plus dange-

1610. » reux : & pour-tant, si me voulez » croire, comme vous dites, vous » ne serez que sage de sortir de » là où vous êtes, plustôt que plus » tard... En avertit incontinent les » Ministres, entr'autres, M. Durand, qui tout aussi-tôt lui donna » entrée, par le moyen d'un de ses » Amis, à M. Defunctis ; lequel » l'ayant ouie là-dessus, ayant appris d'elle la demeure du compagnon, & l'heure qu'on lui » pourroit parler, s'y transporta » à dix heures du soir, si à point, » qu'il n'eut autre peine, sinon à » lui commander de le suivre : ce » qu'il fit ; & le logea en maison de » sûreté. Cette histoire étant bien » veritable, comme elle est, a fait » esperer à beaucoup, la découverte enfin d'une si malheureuse & abominable entreprise ; si » les lâches procédures qu'on y » tient, au grand regret de tous » les gens-de-bien, n'en empêchent » les fruits & les effets : Car il semble, à en ouir parler, que nous » craignons de nous montrer trop » exacts & séveres à la recherche » d'un crime, le plus méchant & » barbare, & qui plus importe à » cet Etat, qu'aucun autre qui ait » été perpetré en Europe, depuis » plus de mille ans en-çà.« *Journal de L'Etoile*, *pag*. 150. *& suiv.*

» Le Mardi 18. la Cour assemblée, délibera sur les formes & » procédures, qu'on devoit tenir » au Procès & condamnation de ce » déteštable parricide & assassin de » son Roi, François Ravaillac ; & » sur-tout des Questions & tortures les plus extraordinaires & » cruelles, où il étoit besoin d'appliquer ce miserable.. Fut déliberé en cette Assemblée, de se » servir en ce fait extraordinaire » d'extraordinaires Questions, même étrangeres... Fut proposée » entre les autres, celle de Genève, » qu'on nomme la Barathe, ou la » Beurriere ; qui est une Question » si pressante & si cruelle, qu'on » dit qu'il n'y a jamais eu personne à qui on l'ait donnée, qui » n'ait été contraint de parler. Surquoi les opinions se trouverent » fort-diverses : les uns, qui étoient » les meilleurs & plus anciens, l'approuvant : les autres, nageant » entre deux eaux, sujets à changer d'opinions & à revenir, ne » firent rien qui vaille... Ainsi la » plusspart d'entr'eux, qui ne se » connoissoient qu'à courir après » le sac & l'argent, ayant opiné *in* » *mitiorem* (*seu deteriorem*), l'emporterent ce jour-là à la pluralité des voix. « *Ibid. pag.* 154.

» Suivant ledit Arrêt, pour la » révelation de ses complices, il » fut appliqué à la Question des » Brodequins. Ce qui s'y passa, est » sous le secret de la Cour. « *Merc. Fr. ann.* 1610. *fol.* 454.

» Un garnement ayant loué tout-haut Ravaillac, dénigré publiquement le feu Roi, & dit que » c'étoit une belle dépêche, fut » pris & amené à Paris. Les Informations, comme celles du Maçon, furent mises par-devers M. » le Chancelier, & sont demeurées » au sac : On n'a depuis ouï parler » ni de l'un, ni de l'autre, pour en » faire justice. « *Mem. pour l'hist. de Fr. tom.* 2. *pag.* 324.

» Cet assassin étant parvenu au » lieu du supplice, se voyant prêt » d'être démembré, & qu'un certain homme qui étoit prêt de » l'échafaud, étoit descendu de » son

1610.

» son cheval, pour le mettre en la » place d'un qui étoit recru, afin » de le mieux tirer : On m'a bien » trompé, va-t'il dire, quand on » m'a voulu persuader que le coup » que je ferois, seroit bien reçu du » peuple ; puisqu'il fournit lui-mê- » me les chevaux pour me déchi- » rer. Preuve, ajoûte l'Auteur, en » marge, qu'il avoit été excité par » quelqu'un à faire ce coup éxecra- » ble, & qu'il avoit des compli- » ces.« *Ibid. pag.* 322.

» Voici ce qui regarde le fait du Prévôt de Pluviers. » Le Prévôt de » Pluviers ou Petiviers, Ville en » Beauce, éloignée de Paris de » deux journées, accusé d'avoir dit » le même jour que le Roi fut tué : » *Aujourd'hui le Roi est tué, ou* » *blessé* ; étant amené prisonnier à » Paris, fut trouvé mort & étran- » glé dans la prison, avec les cor- » dons de son caleçon. Il fut pen- » du par les pieds, le 19 Juin, en » Place de Greve.« *Mercure François, ann.* 1610. *fol.* 493.

L'Etoile, après avoir dit la même chose, y joint les traits suivans. » Cet homme mal-famé & renom- » mé par-tout, (& qui avoit deux » fils Jesuites, *quod notandum*), re- » connu de tous pour un très-mau- » vais serviteur du Roi (mais très- » bon, de la Maison d'Entragues & » de la Marquise de Verneuil), au- » reste tenu au pays pour un larron » & un concussionnaire ; fut dé- » féré & accusé, par bonne verifi- » cation de témoins, d'avoir dit » dans Pluviers, jouant, ou regar- » dant jouer dans un Jardin à la » courte boule, à l'heure-même » que le Roi fut tué : *Le Roi vient* » *d'être tué, & est mort à cette* » *heure ; n'en doutez point.* Et » quelques jours auparavant, avoit » tenu le même ou semblable lan- » gage : à quoi on n'avoit autre- » ment pris garde ; jusqu'à ce que » la fortune avenuë, fit croire que » le paillard sçavoit l'entreprise, & » qu'il étoit des complices de ce » malheureux assassin : Tellement » qu'étant veillé, guetté, & couru » en toute diligence, fut finale- » ment attrapé, & conduit prison- » nier à Paris, en la Conciergerie » du Palais, où on fut tout-ébahi » que peu après on le trouva mort ; » & disoit-on qu'il s'étoit étranglé » avec les cordons de ses caleçons. » La Cour du Parlement, tout » mort qu'il étoit, ne laissa pas de » lui faire son procès, doublement » criminel, & pour s'être rendu » coupable du crime de Lese-Ma- » jesté : Mais au bout, un homme » mort ne parle point (qui étoit ce » qu'on demandoit) : car s'il eût » parlé, il en eût trop dit pour » l'honneur & proufit de beau- » coup, qu'on ne vouloit point » fâcher. C'est pourquoi on a eu » opinion de ces pieds-plats de » Beaucerons, qui par-tout à Plu- » viers & aux environs, vont disant : » Mon Dieu ! que la mort de ce » méchant homme avenuë, vient » bien à-point pour M. d'Entra- » gues, la Marquise de Verneuil » sa Fille, & tous ceux de sa Mai- » son ! On trouva à ce miserable » un outil & instrument de Faux- » monnoyeur, qu'ils appellent une » jument ; duquel on pensoit que » cet homme, qui avoit le bruit de » s'en mêler, s'aidoit : mais on » trouva que c'étoit un engin pro- » pre à rompre des treillis & bar- » reaux de fer, voire des plus forts, » comme sont ceux de la Bastille ;

1610. » pour en tirer le Comte d'Auvergne. « *Journ. du regne de Henry IV. pag.* 183.

» La Reine envoya querir le Medecin Duret, qui étoit l'homme du monde que le Roi aimoit le moins, qu'il ne vouloit pas voir, & duquel il avoit même défendu à la Reine de se servir; le retint pour son Medecin, & le fit de son Conseil avec bon appointement: le tout en faveur de Conchine, qu'on disoit porter fort-constamment la mort du Roi. « Et à la marge est écrit: » On étoit persuadé que lui & sa Femme, avoient beaucoup contribué à la mort du Roi. « *Mem. pour l'hist. de France*, *tom.* 2. *pag.* 309.

» Le Dimanche 30 Janvier, la Marquise de Verneuil fut, sur les dépositions de la Coman, ouie de M. le Premier Président, depuis une heure après midi jusqu'à cinq, & au logis dudit Premier Président, où il l'avoit fait assigner pour l'interroger là-dessus. « La marge porte: » Henriette de Balzac-d'Entragues, Marquise de Verneuil, Maîtresse du Roi Henry IV. Elle étoit accusée par la Demoiselle d'Ecoman, & ne fut décretée que d'un assigné pour être ouie; quoiqu'il s'agît de l'assassinat du Roi, & du crime de Lese-Majesté au premier chef. « *Ibid. pag.* 358.

» Le lendemain, la Reine lui envoya (au Premier President) un Gentilhomme, pour le prier de lui mander ce qui lui sembloit de ce Procès; auquel le bon-homme répondit: *Vous direz à la Reine, que Dieu m'a réservé à vivre en ce siecle, pour y voir & entendre des choses si étranges, que je n'eusse jamais cru les pouvoir voir, ni ouir, de mon vivant.* Un de ses Amis & des miens, lui disant, que beaucoup avoient opinion que cette Demoiselle accusant tant de gens, & même des plus Grands du Royaume, elle en parloit à la volée & sans preuves; ce bon-homme levant les yeux au Ciel, & ses deux bras en haut: *Il n'y en a que trop*, dit-il; *il n'y en a que trop.* « *Ibid.*

» Monsieur d'Epernon en-même-temps, qui avoit le plus d'interêt en cette affaire, & qui poursuivoit animeusement contre cette Demoiselle pour la faire mourir, allant ordinairement pour cela au conseil à M. Seguier; vint voir le Premier President, pour en apprendre des Nouvelles: Mais ce Personnage, avec sa gravité ordinaire, & maintien assez rebarbatif, principalement à l'endroit de ceux qui ne lui plaisoient pas, le rebuta fort; lui disant: *Je ne suis pas votre Rapporteur, mais votre Juge.* Et comme le dit Sieur lui eut expliqué que c'étoit comme Ami qu'il le lui demandoit: *Je n'ai point d'Amis*, répondit-il: *je vous ferai justice; contentez-vous de cela.* M. d'Epernon s'en étant retourné mal-content, en fit sa plainte à la Reine; qui lui dépêcha aussi-tôt un des siens, avec charge de lui dire, qu'elle avoit entendu qu'il traitoit mal M. d'Epernon; & qu'elle le prioit de le vouloir à l'avenir traiter plus doucement, comme un Seigneur de la qualité & mérite qu'il étoit. A quoi le Premier President fit réponse: *Il y a cinquante ans que je suis Juge, & trente que j'ai*

» *cet honneur d'être le Chef de la* » *Cour Souveraine des Pairs de ce* » *Royaume ; & je n'ai jamais vu ni* » *Seigneur, ni Duc, ni Pair, ni* » *homme de quelque grande Qua-* » *lité qu'il fût, accusé d'un crime* » *de Lese-Majesté, comme est M.* » *d'Epernon, qui vînt voir ses Ju-* » *ges, tout botté & éperonné, avec* » *une épée à son côté : Ne faillez de* » *dire cela à la Reine.* C'est parler » en Premier President cela ; que » je n'eusse enregistré ici, si je ne » l'eusse sçu certainement. «

» Si l'on me demande, dit M. de » Péréfixe, qui furent les Demons » & les Furies, qui lui inspirerent » une si damnable pensée, & qui le » pousserent à effectuer sa méchan- » te disposition : l'Histoire répond, » qu'elle n'en sçait rien ; & qu'en » une chose si importante, il n'est » pas permis de faire passer du » soupçon & des conjectures, pour » des verités assûrées. Les Juges » mêmes qui l'interrogerent, n'o- » serent en ouvrir la bouche, & » n'en parlerent jamais que des » épaules. « *Péréf. Hist. de Henry le Grand.* 3. *Part. pag.* 410.

Le Continuateur de l'Histoire Latine de M. De-Thou dit qu'il y a eu sur ce sujet deux opinions differentes : Selon lui, les uns étoient persuadés que l'assassinat de Henry IV. étoit l'ouvrage de quelques Grands du Royaume, qu'il ne nomme point ; lesquels immolerent ce Prince à leurs anciens ressentimens : les autres crurent que l'Espagne fit faire ce coup par les Partisans qu'elle avoit dans le Royaume ; & cet Ecrivain ajoûte que cette derniere opinion étoit celle du President De-Thou, & des plus sages têtes du Parlement.

Il parle encore avec beaucoup d'autres, de Lettres écrites de Bruxelles, Anvers, Malines & Bolduc, avant le 15 May, qui marquoient que c'étoit le bruit commun dans ces Provinces, que Henry IV. avoit été tué. *Nic. Rigalt. ann.* 1610. *tom.* 6. *p.* 492.

L'endroit de L'Etoile, *p.* 150. que je viens de citer, supposé qu'on pût faire quelque fond sur cette autorité, donneroit lieu à une troisieme opinion, qui est, Que ce complot, ou plustôt, tous ces differens complots, devoient aboutir à une révolte, & même, à une espece de Saint-Barthelemi, dans Paris ; & qu'elle ne manqua à s'éxecuter, que parce que les Conjurés voyant le Roi mort, ce qui étoit leur grand & principal objet, regarderent comme inutile de pousser les choses plus loin.

Je ne sçaurois me dispenser de parler ici de quelques Pieces, qu'on trouve dans le 4e. Tome du Journal de L'Etoile, nouvellement imprimé, sous le titre de *Pieces Justificatives.* Les unes regardent l'affaire & le procès de la Demoiselle de Coman : elles n'ajoûtent rien, ou fort-peu de chose, à ce que nous en avons dit : Voici les autres.

La premiere est un Manuscrit, que l'Auteur prétend avoir été trouvé dans le Cabinet du Duc d'Aumale (Charles de Lorraine, second Fils de Claude) mort dans les Pays-Bas, environ en l'année 1719. Ce Manuscrit, qui charge beaucoup les Jesuites & le Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût alors en prison, porte, Que le Duc d'Epernon, qui étoit dans le carrosse de Sa Majesté, » voyant frapper le » Roi à la mort, ce sont ses paro-

1610. » les, lui donna un coup de couteau dans le côté, pour pluſtôt » abbreger le cours de ſa vie. Le » Duc de Montbazon, ajoûte-t'il, » vit bien donner le coup de couteau par D'Epernon : mais il » n'avoit garde d'en dire aucune » choſe ; comme adhérant à cet aſſaſſinat. «

La ſeconde de ces Pieces eſt intitulée : *Rencontre du Duc d'Epernon & de François Ravaillac.* On y avance, Que ce Duc s'étant fait preſenter à Angoulême, Ravaillac & deux autres de ſes complices ; lui & le Pere Cotton, les exhorterent à poignarder Henry IV ; apportant pour raiſon, que ce Prince étoit l'ennemi du Pape, du Roi d'Eſpagne & de la Religion Catholique, qu'il avoit entrepris d'abolir en Europe : Qu'après qu'ils s'y furent engagés par ſerment, en recevant la Communion de la main du Pere Cotton, on donna deux cens écus à chacun d'eux : Qu'ils prirent enſuite le chemin de Paris ; où ayant été fort long-temps, ſans trouver l'occaſion d'éxecuter leur entrepriſe, ils ſe firent encore donner par D'Epernon, cent écus chacun : Qu'enfin au moment du parricide, » comme le Duc d'Epernon eut aviſé ledit Ravaillac, il » commença à amuſer le Roi de » diſcours : & alors le perfide Ravaillac ſe jetta ſur le Roi, & lui » bailla un coup de couteau : Mais » ledit Duc voyant que ce n'étoit » rien, & que le Roi s'écria qu'il » étoit bleſſé, il lui fit ſigne qu'il » redoublât : alors ce miſerable du » ſecond coup tua le Roi, en lui » perçant le cœur. « Toutes ces imputations, qui ne partent que de Libelles mépriſables, ont encore moins beſoin que les précedentes, qu'on s'arrête à en démontrer la fauſſeté. Voyez la Lettre de Paſquier à M. de Monac, où il juſtifie le Duc d'Epernon, *pag.* 436.

Les autres Pieces regardent le fait de Pierre Du-Jardin, connu ſous le nom du Capitaine de La-Garde, dont nous n'avons point eu occaſion de parler : Voici ce qu'elles nous en apprennent. Du-Jardin étoit de Rouen. Il ſervit d'abord dans le Régiment des Gardes ; puis, dans la Cavalerie-legere. De-là il paſſa en Provence, où il fut employé par le Duc de Guiſe, pour le ſervice de Sa Majeſté. Le Maréchal de Biron le connut lorſqu'il étoit Chevau-leger ſous M. de Leſdiguieres, & ſe l'attacha à-cauſe de ſa bravoure. Après la Paix de Savoie, il ſe mit au ſervice de la République de Veniſe, juſqu'à ſon accommodement avec le Pape ; après quoi, il alla ſervir en Allemagne, ſous le Duc de Mercœur. Il revint à Veniſe ; d'où, après quelque ſéjour à Florence & à Rome, il vint à Naples. Ayant eu en cette Ville occaſion de connoître un Ligueur Réfugié, nommé La-Bruyere, il fut preſenté par lui à un Jeſuite, nommé le Pere Alagon, Oncle du Duc de Lerme, Favori du Roi d'Eſpagne. Ce Jeſuite voulant ſe ſervir d'un auſſi brave homme, pour le deſſein projetté d'ôter la vie à Henry IV. le lia avec Hébert, ce Secretaire du Maréchal de Biron, dont il a été parlé dans ces Memoires ; avec Louis d'Aix, dont il a auſſi été fait mention dans l'article de la réduction de Marſeille ; & avec un autre Provençal, nommé Roux, tous François Réfugiés.

Dans une de leurs parties de

1610.

plaisir, on leur presenta Ravaillac, qui ne leur cacha rien de ses desseins, & dit qu'il apportoit une Lettre du Duc d'Epernon pour le Viceroi de Naples. La-Garde se voyant suffisamment instruit, alla faire part de tout ce qu'il avoit découvert à Zamet, Ambassadeur de France à Venise, qui le manda incontinent & à M. De-Breves, notre Ambassadeur à Rome, & à Zamet son Frere, à Paris. De-Breves donna à La-Garde des Lettres pour M. de Villeroi, avec lesquelles il revint en France à la suite du Duc de Nevers, qui le presenta à Sa Majesté à Fontainebleau. Henry IV. ordonna à cet Officier d'accompagner le Grand-Maréchal de Pologne en Allemagne, pour le bien de son service; après lui avoir dit qu'il avoit pris des mesures qui rendroient inutile le dessein de ses ennemis sur sa Personne. La-Garde repassant en France, chargé de Nouvelles fort-importantes de la part du Grand-Maréchal de Pologne, apprit à Francfort la mort du Roi, & se retira malade à Metz, d'où il suivit le Maréchal de La-Châtre à l'expédition de Julliers. Comme il revenoit en France, après la Paix, il fut attaqué près le Village de Fize, par des gens armés, qui le percerent de coups, & le laisserent pour mort dans un fossé. Il gagna comme il put Mezieres, où étoit le Duc de Nevers, qui le fit conduire à Paris; où sur une Requête qu'il presenta au Roi, il obtint un Office de Contrôleur-Géneral des Bierres: mais lorsqu'il s'y attendoit le moins, on se saisit de lui, & on le mit en prison. Avant qu'on eut prononcé son Arrêt, qui ne pouvoit manquer de lui être favorable, parce que les Juges ne trouverent rien qui le chargeât; un Exempt vint le tirer de prison, lui mit entre les mains un Brevet de six cens livres de pension, & ses provisions de Contrôleur des Bierres à Paris. Il paroît qu'il se retira à Rouen, & qu'il y mourut.

Un autre Ecrivain encore plus moderne, qui a rétabli les cinq Interrogatoires de Ravaillac, sur le Vol. 192. des Mss. de la Bibl. du Roi (car le Merc. Franç. ne rapporte les quatre derniers qu'en abbregé & d'une maniere tout-historique, & ne dit rien du tout du premier) a cru y trouver des preuves, Que le Criminel a cherché à tromper ses Juges, & qu'il ne dit pas tout: Que ses Juges de leur côté, semblent craindre de lui demander comment il a connu le Duc d'Epernon. Il ne doute point encore que Ravaillac n'ait été veritablement en Italie, quoiqu'il l'ait toujours nié fortement. Les Pieces du Procès de la Coman & du Capitaine La-Garde, lui paroissent suffisantes pour établir que le complot du parricide avoit été formé à Naples, dès l'année 1608: & qu'on y travailloit dans le même temps en Italie, en Espagne, en Flandre & en France: A quoi il ajoûte, Que le Duc d'Epernon & la Marquise de Verneuil, se donnerent à ce sujet differens rendez-vous à Saint-Jean en Greve: Qu'on entendit de leur propre bouche quelque chose de leur projet; & qu'on le rapporta à Henry IV. lui-même: mais que ce Prince, soit par aveuglement, soit par excès de bonté, négligea cet Avis.

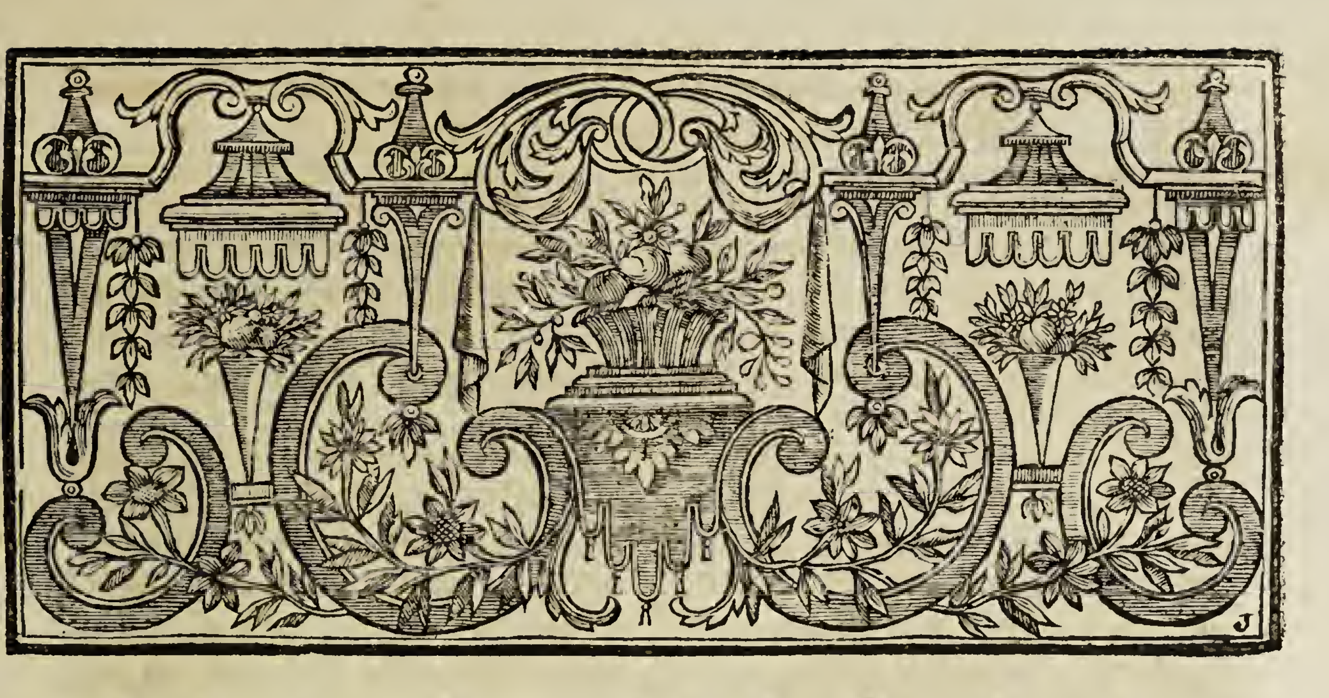
Ceux qui ont remarqué que le

1610. Duc de Sully avouë en quelqu'endroit, qu'il ne dit pas tout ce qu'il ſçait à cet égard, trouveront dans ces paroles matiere à bien des ſoupçons. Mais dans la verité rien de tout cela n'eſt aſſez clair, ni aſſez poſitif, pour qu'on puiſſe ſur de pareils indices, accuſer nommément telle, ou telle perſonne: Et encore une fois, il n'y a rien de mieux à faire aujourd'hui, que de tirer abſolument le rideau ſur ce myſtere d'iniquité, & de livrer à l'oubli pour jamais, s'il étoit poſſible, tout ce point de notre Hiſtoire. On devroit encore prendre ce parti, quand même il ſeroit vrai, comme quelques perſonnes en ſont perſuadées, qu'il y a un petit nombre de Cabinets dans Paris, qui peuvent fournir de nouveaux éclairciſſemens. Ceux qui pourroient avoir chez eux ces ſortes de Pieces, ſont très-louables de les cacher avec le plus grand ſoin, & devroient même ſe réſoudre à les brûler.

Je n'ai point cité dans tout ceci Vittorio Siri. Ce n'eſt pas qu'il n'ait parlé & de l'aſſaſſinat de Henry IV. & du procès de Ravaillac, *Memor. Recond. tom.* 2. *pag.* 246--276 : Mais il le fait ſi négligemment, en homme ſi mal-inſtruit, ou même ſi partial contre les Maximes de Gouvernement & la Perſonne de Henry le Grand, que ſon temoignage ne ſçauroit être d'un grand poids. Je remarque ſeulement que ſon ſentiment eſt, que Ravaillac n'a eu abſolument aucun complice.

Fin du vingt-ſeptieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-HUITIEME.

ON ne verra point ici le détail d'un forfait si éxecrable : il pénetre mon cœur d'une douleur, qui s'y renouvelle à chaque moment, & qui s'y conservera jusqu'à mon dernier soupir : Je ne comprends pas même, de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement, du plus grand des malheurs qui ayent pu arriver à ce Royaume. Mais la vive horreur dont ce sentiment est accompagné, fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de dessus cet objet déplorable ; & que ma bouche réfuse de prononcer le nom (1) du Monstre abominable, qui a causé tous nos maux ; lorsqu'interieurement j'implore la vengeance divine contre 1610.

(1) François Ravaillac étoit natif d'Angoulême, où il éxerçoit la profession de Maître d'Ecole, & étoit alors âgé de 31 à 32 ans. Matthieu le croit un peu attaqué de folie. Dans le sens qu'on attache communément à ce mot, je ne vois point dans tous ses discours, pendant sa prison & son supplice, qu'il ait donné sujet de l'en taxer ; mais seulement, d'e-

1610. lui, & contre ceux qui ont armé ſon bras. Le cri public les déſigne, de manière à fixer tous les doutes ſur ce déteſtable Complot. Je ne ſçaurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, ſur une particularité que perſonne n'a ignorée : C'eſt qu'après que le Parricide eut commis ſon crime, il fut ſi peu ſéverement gardé, & même ſi peu obſervé, dans la maiſon (2) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laiſſa à toutes ſortes de perſonnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler : & que certaines gens, qu'il n'eſt pas beſoin de nommer ici, uſerent ſi imprudemment de cette liberté, qu'ils oſerent lui dire, en l'appellant *leur Ami*, qu'il ſe donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils ſe ſervirent, *d'accuſer les Gens-de-bien, les innocens & les bons Catholiques*; parce que ce ſeroit un crime irremiſſible, & digne de la damnation éternelle. Quelques perſonnes vraiment ſcandaliſées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler ſi haut contre une pareille négligence, qu'on ſe crut obligé de garder dans la ſuite le meurtrier, avec plus de ſoin.

Quoiqu'il en ſoit, telle fut la fin tragique d'un Prince, auquel il ſemble que la Nature avoit voulu accorder avec profuſion tous ſes avantages; excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déja marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres, formés avec cette proportion,

fronterie, de fureur & d'égarement de raiſon. Il fut conduit le Jeudi 27 May, devant l'Egliſe de Notre-Dame, où il fit amende honorable; & de-là, à la Greve, où il fut tenaillé aux mamelles, bras, cuiſſes, &c. tenant le couteau dans ſa main droite; ſes plaies arroſées de plomb fondu, d'huile & de poix-reſine bouillantes; enfin, tiré à quatre chevaux, ſes membres conſommés au feu, & ſes cendres jettées au vent. Le peuple furieux vouloit à tous momens ſe jetter ſur lui pour le déchirer, & refuſa de chanter le *Salve*. Il étoit aſſez grand & gros, & d'une conſtruction ſi robuſte, que les chevaux ne purent jamais le démembrer; & que l'Executeur fut obligé de le couper en quartiers, que la populace traîna par la Ville, &c : Voyez les Hiſtoriens cy-deſſus. Paſquier dit qu'il étoit Parent par femmes de Poltrot, qui aſſaſſina le Duc de Guiſe. *Ibid. pag.* 32. Je ne vois pas qu'il y ait aucune apparence dans ce que rapporte Guy-Patin, *Lettre* 122 : Que Ravaillac avoit un Frere qui mourut en Hollande, & qui déclara en mourant, que ſi ſon Frere avoit manqué ſon coup, il auroit entrepris la même choſe; pour venger, dit-il, l'injure que Henry IV. leur avoit faite, en débauchant leur Sœur, & en la mépriſant après.

(2) Dans l'Hôtel de Retz. L'Etoile dit qu'il fut mené le lendemain, de l'Hôtel d'Epernon à la Conciergerie.

(3) » Henry

tion, qui constituë non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & sain (3); qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du visage vifs & agréables : ce qui faisoit une physionomie douce & heureuse, assortie à des manieres si familieres & si engageantes, que ce qu'il y mêloit quelquefois de majesté, n'en ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouëment (5). Je n'apprendrois non-plus rien de nouveau sur la trempe de son cœur, & sur le caractere de son 1610.

(3) » Henry IV. dit Le-Grain, étoit » de stature médiocre, tenant toutefois plus du grand que du petit; le » front large, le nez aquilin & » royal, la bouche bien faite, la le» vre merveille, &c. « *Decade de Henry le Grand*, *Livre* 1. Morizot plus mal instruit, dit au-contraire, qu'il étoit de taille petite & quarrée. Le même assûre qu'il s'habilloit presque en Hiver comme en Eté. *Chap.* 49.

(4) D'Aubigné nous apprend qu'il avoit la vuë extrêmement perçante, & l'ouie monstrueuse, pour me servir de son expression; & il en rapporte une preuve sensible. » Le Roi, » dit-il, étant couché à La-Garnache » en une grande chambre royale, » & son lit, outre les rideaux ordi» naires, bardé d'un tour de lit de » grosse bure; Frontenac & moi à » l'autre coin de la chambre, en un » lit qui étoit fait de-même : Comme » nous drapions notre Maître, ayant » mes levres sur son oreille, & me» nageant ma voix; lui répondoit » souvent, *Que dis-tu?* Le Roi repar» tit : Sourd que vous êtes, n'enten» dez-vous pas qu'il dit que je veux » faire plusieurs Gendres de ma Sœur? » Nous en fumes quittes pour dire » qu'il dormît; & que nous en avions » bien d'autres à dire à ses dépens. « *Tom.* 3. *l.* 3. *ch.* 21. Une réponse assez semblable à celle-cy, est celle que le Duc de Bellegarde fit à ce Prince, étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de temps après la mort de Henry III. Henry IV. réveilla Bellegarde trois ou quatre fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses Charges, en faveur des personnes qu'il lui nommoit : » Je le veux bien, » Sire, lui dit enfin le Grand-Ecuyer; » mais au nom de Dieu ne vous ré» veillez plus. « Ce ton de raillerie & de plaisanterie avoit passé, comme il arrive toujours, du Maître aux Courtisans : Et Siri le reproche avec assez de raison, à Henry IV. comme un défaut dans un Roi; soit à-cause des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occasionner parmi les Grands; soit parce qu'elle diminuë toujours du respect que l'on doit au Maître : & il en rapporte des exemples. *Mem. Recond. tom.* 1. *pag.* 560.

(5) L'Histoire de Henry IV. fournit une infinité de traits de cet enjouëment & de cet air affable & populaire, qui ont peut-être plus contribué que ses grandes qualités, à le faire aimer du Peuple. » Le Roi, disent les Mem. pour l'Histoire de France, *tom.* 2. *pag.* 277. » passant » pour aller au Louvre, & ayant » rencontré une pauvre femme qui » conduisoit une vache, s'y arrêta, » & lui demanda combien sa vache. » Cette femme lui en ayant dit le » prix : Ventre-saint-gris! dit le Roi, » elle ne vaut pas tant; je vous en » donnerai cela. Vous n'êtes pas, » repartit la femme, Marchand de » vaches, je le vois bien. Hé! pour» quoi ne le serois-je pas, ma Com» mere, repliqua le Roi, qui étoit » accompagné de force Noblesse? » voyez-vous pas tous ces veaux qui » me suivent? « Son Jardinier de Fontainebleau se plaignant un jour à lui, qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrein-là : » Mon Ami,

1610. eſprit, en diſant qu'il étoit né ſenſible & compatiſſant, droit, vrai, généreux (6), intelligent, pénetrant; en un mot, doué de toutes les qualités, qu'on a eu fréquemment ſujet d'admirer dans ces Memoires.

Il aimoit tous ſes Sujets comme un Pere, & tout l'Etat comme un Chef de famille; & cette diſpoſition le ramenoit toujours, & du ſein même des plaiſirs, au projet de ren-

» lui dit Henry IV. en regardant le « Duc d'Epernon : ſemez-y des Gaſ» cons, car ils prennent par-tout. « Comme on lui preſenta un homme extraordinairement grand mangeur, il lui dit: » Ventre-ſaint-gris! ſi j'avois » ſix hommes comme toi dans mon » Royaume, je les ferois pendre; » de tels coquins l'auroient bientôt » affamé. « On rapporte encore, que s'étant un jour vanté à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'il iroit déjeûner à Milan, entendre la Meſſe à Rome, & dîner à Naples; cet Ambaſſadeur lui répondit : » Sire, ſi Votre Majeſté » va ſi vîte, elle pourra bien être à » Vêpres en Sicile. « Il ne ſe fâchoit point des reparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Matthieu dit qu'aucun de ſes Courtiſans n'entendoit auſſi bien que lui, à rendre un Conte d'une maniere plaiſante.

(6) » Quant à ſes ennemis, il en a » toujours parlé avec reſpect, quel» que jeune & offenſé qu'il ait été.. » Il ne nomma pas un de ſes enne» mis, qu'il ne dît, *Monſieur.* « *Decade de Le-Grain, liv.* 8. » Il n'y auroit pas » aſſez de forêts en mon Royaume, » dit-il, pour dreſſer des Gibets, s'il » falloit pendre tous ceux qui ont » écrit & prêché contre moi... Quand » on lui eut fait lire les calomnies » contre la feuë Reine ſa Mere, il » hauſſa les épaules, & dit : O le » méchant! Mais il eſt revenu en » France, ſous la foi de mon paſſe» port : je ne veux point qu'il ait de » mal. « *Merc. Fr. ann.* 1610. *pag.* 482. Il n'avoit pas la même indulgence pour les offenſes qui ne le regardoient pas. » Le jour des Rois, com» me le Roi s'acheminoit pour aller » à la Communion, M. de Roque» laure qui avoit épié cette occa» ſion, comme la plus propre pour » la grace qu'il vouloit demander » pour Saint-Chamand (François » d'Hautefort) ſon Parent, lequel » avoit fait donner les étrivieres au » Lieutenant-Géneral de Tulles (Pier» re de Fenis, Sieur Du-Teil) ſans » aucun ſujet, & dont Sa Majeſté » avoit ordonné qu'on fît une juſti» ce éxemplaire; s'approcha du Roi, » & le ſupplia de vouloir bien par» donner à Saint-Chamand, pour l'a» mour de celui qu'il alloit recevoir, » & qui ne pardonnoit qu'à ceux qui » pardonnoient : Auquel Sa Majeſté » répondit, en le regardant : Allez, » & me laiſſez en paix : je m'éton» ne comme vous oſez me faire cet» te requête, lorſque je vais pro» teſter à Dieu de faire juſtice, & » lui demander pardon de ne l'avoir » pas faite. « *Mem. pour l'hiſt. de Fr. Tom.* 2. *pag.* 262. Il répondit à M. le Grand, qui l'importunoit en faveur du Fils du Comte de La-Martiniere, condamné à mort pour avoir tué ſa Sœur : » Qu'après qu'on lui auroit » rompu les os des bras & des jam» bes, il lui en donneroit les cen» dres : « Et à un autre Seigneur : » Que s'il eût été Pere de ce miſera» ble, il n'en eût pas voulu faire la » requête. Il fit encore à un autre » une plaiſante réponſe, mais chré» tienne & remarquable : Ventre» ſaint-gris! lui dit-il, ſe prenant à » grater ſa tête, j'ai aſſez de pechés » ſur ma tête, ſans y mettre encore » ceſtui-là. « *L'Etoile.* 2. *Part. p.* 115. Quelqu'un voulant l'engager à punir l'Auteur de *L'Iſle des Hermaphrodites* : » Je ferois conſcience, dit-il, de fâ» cher un homme, pour avoir dit la » verité. «

dre ſon Peuple heureux, & ſon Royaume floriſſant: De-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles Reglemens. J'en ai ſpécifié une bonne partie: j'acheverai en diſant, qu'on ne peut imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni profeſſions, ſur leſquelles ſes réflexions ne ſe fuſſent portées; & de maniere que les changemens qu'il projettoit d'y faire, ne puſſent être renverſés après la mort de leur auteur, comme il n'eſt que trop ſouvent arrivé dans cette Monarchie. Il vouloit, diſoit-il, que la gloire diſpoſât de ſes dernieres années, & les rendît tout-enſemble utiles aux hommes, & agréables à Dieu. Les idées des grandes, rares & belles choſes, ſe trouvoient placées comme d'elles-mêmes dans ſon eſprit: ce qui lui faiſoit regarder l'adverſité comme un ſimple obſtacle paſſager, & la proſperité comme ſon état naturel. Il avoit fait deſſécher des marais, pour s'eſſayer à un plus grand Ouvrage qu'il alloit entreprendre: c'étoit de joindre les deux Mers & les grands Fleuves, par des Canaux. Le temps eſt tout ce qui lui a manqué pour ſes glorieuſes entrepriſes. 1610.

Il diſoit ſouvent qu'il demandoit à Dieu dix choſes; d'où eſt venu le mot des *Dix Souhaits de Henry IV*. Il n'eut pas le bonheur de les obtenir toutes: Les voici. 1°. La grace & les biens ſpirituels. 2°. De conſerver juſqu'à la mort, l'uſage de toutes les facultés de ſon eſprit, & de tous les membres de ſon corps. 3°. De voir la Religion qu'il avoit autrefois profeſſée, dans une ſituation fixe & tranquille. 4°. D'être délivré de ſa Femme (c'eſt de la premiere que cela doit s'entendre); & d'en retrouver une ſelon ſon humeur, qui lui donnât des Princes, qu'il eût le temps d'élever & d'inſtruire lui-même. 5°. De rendre à la France ſon ancienne ſplendeur. 6°. De conquérir ſur l'Eſpagne, ſoit la Navarre, ſoit la Flandre & l'Artois. 7°. De gagner une Bataille en perſonne contre le Roi d'Eſpagne, & une autre contre le Grand-Seigneur: c'eſt ſur quoi il portoit envie au Prince Dom Juan d'Autriche. 8°. De faire rentrer dans ſon devoir, ſans être obligé d'avoir recours à des remedes violens, la Faction Huguenote, qui avoit pour Chefs les Ducs de Bouillon, de La-Trimouille, &c: Et il y joignoit pour neuvieme ſouhait, de voir ces deux hommes & le Duc d'Eper-

1610. non, réduits à implorer sa clémence. Il fut long-temps sans vouloir déclarer le dixieme, qui regardoit l'accomplissement de ses Grands desseins. Les deux objets principaux qu'il s'y proposoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la Religion: & c'étoit de réduire du-moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de Religions, qui remplissent & divisent l'Europe; puisqu'il étoit impossible de réünir tout le monde sous une seule. L'autre étoit purement Politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des Puissances, dont il avoit intention de composer cette espece de grande République, suivant le Plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit jusqu'apresent, si après avoir loué ce Prince sur une infinité de qualités vraiment louables, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même assez grands. Je n'ai dissimulé, ni sa passion pour les Femmes, ni son attachement au Jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la foiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé, ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni tout le temps qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même-temps, pour donner à la verité ce qu'on lui doit des deux côtés, Que ses ennemis ont outrément éxaggeré tous ces objets: Que s'il fut, si l'on veut, l'esclave des femmes; jamais pourtant elles ne déciderent, ni du choix de ses Ministres, ni du sort de ses Serviteurs, ni des déliberations de son Conseil. Il faut en dire autant de tout le reste: Et pour tout comprendre en un mot, il suffit de voir ce qu'il a fait, pour convenir qu'il n'y a aucune comparaison à faire dans sa personne, entre le bien & le mal: & que puisque l'honneur & la gloire ont toujours eu le pouvoir de l'arracher au plaisir, on doit les reconnoître pour ses grandes, ses veritables Passions.

Je trouve une Lettre, qu'il me fit écrire par Lomenie; parce qu'il s'étoit, disoit-il, légerement blessé au pouce: Elle est écrite de Chantilly, du 8. Avril, mais sans date d'année: on ne sera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui-même sur cette matiere. Ce qui lui fit naître le dessein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette Lettre, ce sont tous les discours du

Public, qu'il se plaisoit à se faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familierement avec Roquelaure, Frontenac, La-Riviere, Du-Laurens, d'Arambure, Morlas-Salette, La-Varenne, Bonnieres, Du-Jon, Béringhen, L'Oserai, Armagnac, Jacquinot, Perroton & quelques autres, qui souvent s'acquitoient assez éxactement de l'ordre qu'il leur donnoit, de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendoient dire contre lui. 1610.

Il rapporte donc d'abord, Que ses ennemis & ses envieux l'accusent de négliger, & même de mépriser, ce sont ses termes, les Grands & les plus qualifiés de son Royaume, & de consommer en folles & inutiles dépenses, l'argent, qui selon eux auroit été mieux employé à leur accorder des gratifications (7). » Les uns, dit-il, me blâment d'aimer » trop les Bâtimens & les riches Ouvrages; les autres, la » chasse, les chiens & les oiseaux; d'autres, les cartes, les » dés & autres sortes de jeux; d'autres, les Dames, la ta» ble, les assemblées, la Comédie, la danse, les courses » de bague & autres divertissemens dans ce genre (8); où, » disent-ils, on me voit encore aussi gai avec ma barbe gri» se, & tirant autant de vanité d'avoir fait une belle cour» se, donné deux ou trois dedans, disent-ils en riant, & ga» gné une bague de quelque belle Dame, que je pouvois » faire en ma jeunesse, & que le Jeune-homme le plus vain » de la Cour. Je ne nierai pas, poursuit-il, que dans tout » cela il n'y ait quelque chose de vrai: Mais il me semble » aussi que n'y faisant rien avec excès, ce doit être plustôt » un sujet de louange que de blâme pour moi: & en tout

(7) » On dit, dit-il, que je suis » chiche: mais je fais trois choses » bien éloignées d'avarice; car je fais » la guerre, l'amour, & je bâtis. « *Le-Grain, liv.* 8. » Aucuns l'ont esti» mé un peu bien menager; mais sont » ceux qui n'ont pas sçu les gran» des nécessités où il s'étoit trouvé; » jusques à avoir pu dire lors du Sie» ge de Dieppe, Qu'il étoit Roi sans » Royaume, Mari sans Femme, & » faisoit la Guerre sans argent. « *Merc. Franç. ann.* 1610. *pag.* 485.

(8) » Dans les festins & dans les » Carrousels, il vouloit paroître aus» si bon compagnon & aussi adroit » que pas un autre. Il étoit de bel» le humeur, le verre à la main, quoi» qu'il fût assez sobre; sa gaieté & » ses Bons-mots faisoient la plus » douce partie de la bonne chere. Il » ne temoignoit pas moins d'adresse » & de valeur aux combats à la bar» riere, aux courses de bagues & à » toutes les galanteries, que les plus » jeunes Seigneurs: il se plaisoit mê» me au Bal, & il dansoit quelque» fois, mais à dire vrai, avec plus » d'enjouëment que de bonne grace. « *Péréfixe, pag.* 380.

1610. » cas, on doit me passer quelque chose dans des divertisse-
» mens qui n'apportent ni dommage ni incommodité à mes
» Peuples, par forme de compensation de tant de travaux,
» de peines, de fatigues & de dangers, par où j'ai passé de-
» puis mon enfance jusqu'à cinquante ans... Je vous ai oui
» dire, ajoûte ce Prince, lorsque quelqu'un blâmoit vos ac-
» tions, que l'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir
» ni péchés ni défauts, parce que ce sont des infirmités at-
» tachées à la nature humaine; mais seulement, de ne pas
» s'en laisser dominer, ni les laisser regner sur nos volontés:
» C'est à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux (9).
» Vous sçavez par beaucoup de choses qui se sont passées
» avec mes Maîtresses (ce que tout le monde regarde com-
» me celle de toutes les passions qui a le plus d'empire sur
» moi) si je ne vous ai pas souvent soûtenu contr'elles, jus-
» qu'à leur dire, lorsqu'elles faisoient les acariâtres, Que
» j'aimerois mieux avoir perdu dix Maîtresses comme elles,
» qu'un Serviteur comme vous: C'est ce que vous me verrez
» encore faire, je vous en donne ma parole, lorsque les oc-
» casions se presenteront d'éxecuter les glorieux desseins,
» que vous sçavez que j'ai depuis long-temps dans l'esprit:
» je vous ferai bien voir alors, que je sçais quitter Maîtres-
» ses, chiens, oiseaux, jeux, bâtimens & festins, plustôt
» que de manquer à acquérir de l'honneur & de la gloire.
» Je mets ma principale, après mon devoir envers Dieu,
» ma Femme, mes Enfans, mes fideles Serviteurs & mes
» Peuples, que j'aime comme mes Enfans (10), à être tenu
» pour Prince plein de foi & de parole, &c. «

Mais il est temps de reprendre le desagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon Prince: Quelque triste qu'il soit pour moi, ces Memoires ne doivent finir que là

(9) » Je demande, disoit ce Prin- » ce, tous les jours, trois graces à » Dieu: L'une, qu'il lui plaise de par- » donner à mes ennemis: L'autre, » de me donner victoire sur mes pas- » sions, & notamment sur la sensua- » lité: La troisieme, de bien user de » l'autorité qu'il m'a donnée, & n'en » abuser jamais.. Je voudrois bien » faire ce qu'ils disent, ajoûtoit-il, parlant des remontrances que lui faisoient quelquefois les Prélats & autres Ecclesiastiques; » mais ils ne » pensent pas que je sçache tout ce » qu'ils font. « *Matthieu*, *tom.* 2. *liv.* *pag.* 838.

(10) » Je n'ai que deux yeux & » deux pieds, disoit encore ce bon » Prince: en quoi suis-je donc diffe- » rent du reste de mes Sujets, sinon » en ce que j'ai la force de la justice » en ma disposition? « *Ibid.*

où j'ai cessé de prendre part aux Affaires du Gouvernement. 1610.

Dans le cruel abbattement où me jettoit la Nouvelle de la mort du Roi mon cher Maître, je pensai qu'il se pouvoit bien faire que quoique blessé à mort, il lui restât encore quelque peu de vie ; & mon esprit embrassant avidement cette foible lueur d'esperance & de consolation : » Qu'on me donne mes habits & mes bottes, dis-je à ceux » qui étoient autour de moi : Qu'on me fasse seller de bons » chevaux : car je n'irai point en carrosse ; & que tous mes » Gentilshommes se tiennent prêts pour m'accompagner : » je veux aller voir ce qui en est. « Je n'avois dans ce moment que deux ou trois de mes Domestiques auprès de moi : tous les autres voyant que mon indisposition m'empêcheroit de sortir de tout le reste du jour, & même de m'habiller, s'étoient dispersés en differens endroits : Mais le bruit de la blessure du Roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les Quartiers de la Ville, les avoit presque tous ramenés avant que je fusse à cheval ; & avec eux, un si grand nombre d'autres personnes qui m'étoient particulierement attachées, qu'avant que je fusse vis-à-vis la maison de Beaumarchais, j'avois déja plus de cent Chevaux à ma suite : & en peu de momens ma troupe se trouva encore grossie de plus de moitié ; parce qu'à-mesure que je m'avançois, je rencontrois quelques-uns des fideles Serviteurs du Roi, qui venoient me trouver, pour sçavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triste conjoncture. La consternation & le deuil public (11) furent une preuve combien ce bon Prince étoit tendrement aimé dans sa Capitale. C'é-

(11) La description qu'en fait Péréfixe, *pag.* 415. est tout-à-fait touchante. » Quand le bruit de cet accident si tragique, dit-il, fut épandu par tout Paris, & qu'on sçut » assûrément que le Roi, qu'on ne » croyoit que blessé, étoit mort ; ce » mêlange d'esperance & de crainte, » qui tenoit cette grande Ville en » suspens, éclata tout-d'un-coup en » de hauts cris, & en de furieux gémissemens. Les uns devenoient immobiles & pâmés de douleur ; les » autres couroient les ruës tout-éperdus : Plusieurs embrassoient leurs » Amis, sans leur dire autre chose, » sinon, *Ah ! quel malheur !* Quelques» uns s'enfermoient dans leurs mai» sons : d'autres se jettoient par ter» re. On voyoit des femmes échevelées, qui hurloient & se lamen» toient. Les peres disoient à leurs » enfans : Que deviendrez-vous, mes » enfans ? vous avez perdu votre Pe» re. Ceux qui avoient plus d'appre» hension pour l'avenir, & qui se » souvenoient des horribles calami» tés des Guerres passées, plaignoient » les malheurs de la France, & di» soient que ce funeste coup, qui

1610. toit quelque chose de veritablement touchant, que de voir en combien de manieres & par combien de démonstrations sensibles, les Bourgeois & toute la populace de cette grande Ville, exprimoient leur affection & leurs regrets : des gémissemens, des pleurs, un morne silence, des cris douloureux ; lever les bras vers le Ciel, joindre les mains, hausser les épaules, se frapper la poitrine : voilà le spectacle qui s'offrit par-tout à mes yeux. Quelques-uns m'envisageoient tristement, & me disoient : » Ah ! Monsieur, nous sommes » tous perdus, si notre bon Roi est mort. «

En passant dans la ruë de la Pourpointerie, un homme que je n'apercevois point, & qu'à peine je remarquai, passa à côté de moi, & me mit entre les mains un Billet, que je donnai à lire à trois ou quatre de ceux qui étoient les plus proches de moi : il contenoit ce peu de mots : » Monsieur, » où allez-vous ? c'en est fait, je l'ai vu mort : si vous en» trez dans le Louvre, vous n'en réchapperez pas non plus » que lui. « Ce Billet me donnant l'affreuse certitude que je cherchois, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes : Il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du-Jon, que je rencontrai vers Saint-Innocent, me dit : » Monsieur, no» tre mal est sans remede : Dieu en a disposé ; je le sçais » pour l'avoir vu : Pensez à vous : car cet étrange coup aura » de terribles suites. « A l'entrée de la ruë Saint-Honoré, vers la Croix-du-Tiroir, on me jetta encore un Billet tout-semblable au précedent. Je continuois pourtant malgré tout cela, mon chemin vers le Louvre ; & j'avois bien alors trois cens Chevaux ; lorsque je trouvai Vitry, au carrefour des Quatre-coins. Il vint m'embrasser, en poussant des cris lamentables, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de retenir ; je n'ai jamais vu un homme aussi affligé, qu'il me parut l'être :

» Ah !

» avoit percé le cœur du Roi, » coupoit la gorge à tous les Fran» çois. On raconte qu'il y en eut plu» sieurs qui en furent si vivement » touchés, qu'ils en moururent, » quelques-uns tout-sur-le-champ, » & les autres peu de jours après. » Enfin il ne sembloit pas que ce fût » le deuil d'un homme seul, mais de » la moitié de tous les hommes. On » eût dit que chacun avoit perdu » toute sa famille, tout son bien & » toutes ses esperances, par la mort » de ce grand Roi. Tous les Rois » & Princes, ajoûte l'Historien Mat» thieu, déplorerent sa mort. Le » Roi d'Espagne, pressé de la verité » & de la douleur, dit, Que le plus » grand Capitaine du Monde étoit » mort. Les Venitiens disoient : *No» tre Roi est mort.* « *Ibid, p.* 834.

(12) On

1610.

» Ah ! Monſieur, s'écria-t'il, on nous a tué notre bon Maî-» tre : c'eſt fait de la France ; il faut mourir : Pour moi, je » ſuis bien aſſûré de n'avoir pas encore beaucoup de temps » à vivre ; & je vais ſortir de France, pour n'y rentrer ja-» mais : Il faut dire adieu à tout le bon ordre que vous aviez » établi. Mais, Monſieur, me dit-il enſuite. où allez-vous » avec tant de gens ? on ne vous laiſſera pas approcher du » Louvre, ni entrer dedans, avec plus de deux ou trois per-» ſonnes ; de cette maniere je ne vous le conſeille pas, & » pour cauſe (12) : Il y a de la ſuite dans ce deſſein, ou je » ſuis bien trompé : car j'ai vu des perſonnes, qui ſentent ſi

(12) On ſent par la maniere dont s'exprime par-tout ici M. le Duc de Sully, qu'il ſe croit obligé de ſe juſtifier ſur une faute qu'on l'accuſe d'avoir faite en cette occaſion. Voici comme en parle le Maréchal de Baſſompierre : » En ſortant pour al-» ler vers la ruë Saint-Antoine, nous » rencontrames M. de Sully avec » quelques quarante Chevaux ; le-» quel étant proche de nous, com-» mença d'une façon épleurée à nous » dire : Meſſieurs, ſi le ſervice que » vous aviez voué au Roi, qu'à no-» tre grand malheur nous venons de » perdre, vous eſt auſſi avant en l'a-» me, qu'il le doit être à tous les » bons François ; jurez tout-preſen-» tement de conſerver la même fi-» delité que vous lui avez renduë, » au Roi ſon Fils & ſucceſſeur, & » que vous emploierez votre ſang » & votre vie, pour venger ſa mort. » Monſieur, lui répondis-je, c'eſt » nous qui faiſons faire ce ſerment » aux autres ; & nous n'avons pas » beſoin d'exhortateur en une choſe, » à quoi nous ſommes ſi obligés. Je » ne ſçais ſi ma réponſe le ſurprit ; ou » s'il ſe repentit d'être venu ſi avant » hors de ſon Fort. Il partit en-mê-» me-temps & nous tourna le viſa-» ge, & alla s'enfermer dans la Ba-» ſtille, envoyant en-même-temps » enlever tout le pain qu'il put trou-» ver aux Halles & chez les Bou-» langers. Il dépêcha auſſi en dili-» gence vers M. de Rohan ſon Gen-» dre, pour lui faire tourner tête » avec ſix mille Suiſſes qui étoient » en Champagne, & dont il étoit » Colonel-Géneral, & marcher droit » à Paris : ce qui fut depuis un des » prétextes que l'on prit pour l'éloi-» gner des Affaires : Joint à ce qu'il » ne put jamais être perſuadé par » MM. de Praſlin & de Créquy, qui » le vinrent ſemondre de ſe preſen-» ter au Roi, comme tous les autres » Grands ; & n'y vint que le lende-» main, que M. de Guiſe l'y amena » avec peine : Après quoi, il contre-» manda ſon Gendre avec ſes Suiſſes, » qui étoient déja avancés une jour-» née vers Paris. « *Tom.* 1. *pag.* 300. L'Etoile ſe contente de dire : » M. » de Sully, plus mort que vif, vint » trouver la Reine, qui lui fit bon » accueil, le continua en toutes ſes » Charges, & le renvoya à l'Arce-» nal pour y éxercer ſa Charge. « *Mem. Hiſt. de Fr. p.* 309. Mais ſon Commentateur paroît du même avis que Baſſompierre, dont il cite à la marge l'endroit que nous venons de rapporter. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils invective fort à ce ſujet contre M. de Sully ; ſans pourtant faire mention, ni de l'enlevement du pain, ni de la députation vers les Suiſſes. Il n'accuſe ce Miniſtre que de s'être laiſſé aller avec trop de foibleſſe, à la crainte que pouvoient lui donner les ennemis qu'il avoit auprès de la Reine. » Quel-» ques-uns de ſes Amis, dit-il, n'ou-» blierent rien de ce qu'ils purent, » pour le conjurer de ſatisfaire à ſon

1610. » peu la perte qu'ils ont faite, qu'ils ne sçauroient cacher » qu'ils n'ont point dans le cœur la tristesse qu'ils y de- » vroient avoir : cela m'a pensé faire crever de dépit ; & si » vous l'aviez vu, vous penseriez comme moi. Je suis d'avis, » ajoûta-t'il, que vous vous en retourniez : il y a assez d'af- » faires à quoi vous avez à pourvoir, sans aller au Lou- » vre. «

» devoir, passant par-dessus ces ap- » prehensions & craintes : Mais com- » me les esprits les plus audacieux, » sont souvent les moins hardis & les » moins assûrés, il fut d'abord im- » possible de lui donner la résolution » necessaire à cet effet... Il fut long- » temps sans pouvoir s'assûrer. Sur » le soir, Saint-Geran qu'il avoit » obligé, & qui témoignoit être » fort de ses Amis, l'étant venu trou- » ver, il le fit enfin résoudre à quit- » ter son Arcenal, & aller au Louvre. » Comme il fut à la Croix-du-Tra- » hoir, ses apprehensions le saisirent » de nouveau, & si pressamment, » sur quelques avis qu'il reçut en ce » lieu, qu'il s'en retourna avec cin- » quante ou soixante Chevaux qui » l'accompagnoient, à la Bastille, » dont il étoit Capitaine ; & pria le » Sieur de Saint-Geran d'aller faire » ses excuses à la Reine, & l'assûrer » de sa fidelité & de son service. « *Tom.* 1. *pag.* 49.

A s'en tenir à cet exposé, tout desavantageux qu'il est au Duc de Sully, il n'y auroit lieu tout-au-plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entreprise sur sa personne, qu'on suppose chimérique : Mais l'Historien Matthieu, le mieux informé de tous ces Ecrivains, nous apprendra que cette crainte du Ministre n'étoit pas aussi mal-fondée, que ses ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet article. » On avoit donné à la » Reine quelque ombrage du Duc » de Sully, & on la conseilloit de » s'assûrer de lui ; parce qu'il avoit » en main la Bastille, l'Artillerie & » l'argent du Roi. Il s'étoit baigné » ce jour-là ; & étant averti de ce » malheureux accident, monta à che- » val pour aller au Louvre ; & étant » à la Croix-du-Tiroir, suivi de qua- » rante Gentilshommes, il eut quel- « que avis qui le fit rebrousser. La » Reine, pour le faire venir, lui en- » voya le Duc de Guise, qui le trou- » va vers la grande allée du jardin, » du côté de la Bastille, & lui dit le » commandement de la Reine. Il » pria de l'excuser, parce qu'il étoit » averti qu'on lui dressoit quelque » partie.. La résolution qu'il prit » (avec le Duc de Guise, le Comte » de Béthune & quelques autres » Amis), fut qu'il acheveroit le reste » du jour, & que le lendemain il » iroit voir la Reine ; & le Duc de » Guise lui promit de le venir pren- » dre, & l'assûra qu'il perdroit la » vie, & celle de tous ses Amis, pre- » mier que de souffrir qu'aucun dé- » plaisir lui fût fait.. Il retourna vers » la Reine, & lui fit agréer les con- » siderations qui retenoient le Duc de » Sully, sous la parole qu'il avoit » donnée de la venir voir le lende- » main. Incontinent après, le Duc de » Sully entra, avec bon nombre de » Gentilshommes, à la Bastille, où il » avoit fait porter tout le pain qu'il » avoit trouvé chez les Boulangers » de Paris, &c. « *Histoire de Louis XIII. pag.* 2. *&* 3. Ajoutez à cela ce que dit le Duc de Sully, des avis qu'il recevoit de toutes parts, que ce coup pouvoit avoir de terribles suites, à quoi l'on ne s'attendoit point ; on trouvera peut-être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce Ministre, à en user ainsi, pour la tranquillité publique, & pour sa sûreté particuliere.

Ce concert de discours, de Billets & d'Avis, me frappa à la fin. Je m'arrêtai tout-court: & après avoir tenu conseil avec Vitry & dix ou douze des principaux de la troupe, je crus qu'il étoit plus sage de m'en retourner chez moi; & je me contentai d'envoyer offrir à la Reine mon obéïssance & mes services. Je la fis assûrer en même temps, qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens, j'allois toujours commencer par veiller avec plus de soin qu'auparavant, sur la Bastille, l'Arcenal, les Troupes, l'Artillerie, & sur les Affaires, soit de mon Gouvernement, soit de mes autres Emplois. 1610.

Je ne faisois qu'entrer dans la ruë Saint-Antoine, & le Gentilhomme que j'avois chargé de ce message, ne pouvoit encore s'en être acquité; lorsque j'en vis arriver un de la part de cette Princesse, qui me prioit de venir le plus promptement que je pourrois au Louvre, & d'amener peu de gens avec moi: Qu'elle avoit des choses de grande importance à me communiquer; & que je m'en reviendrois aussi-tôt. Cette proposition d'aller seul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis dont il etoit rempli, n'étoit guére propre à me faire revenir de mes soupçons: Ajoûtez qu'on vint me dire en ce moment, Qu'un Exempt-des-Gardes & quelques Archers, avoient été vus aux premieres portes de la Bastille: Qu'on en avoit envoyé d'autres au Temple, où étoient les poudres, & chez les Threforiers de l'Epargne, pour y arrêter tous les deniers. Je tirai un si mauvais augure de ce que tout cela s'étoit fait sans m'en donner avis, que je ne balançai point sur la réponse que j'avois à faire à la Reine. Je lui fis dire par son Gentilhomme, Que j'étois persuadé que lorsqu'elle auroit entendu celui que j'avois eu l'honneur de lui députer, elle entreroit dans mes raisons, & changeroit de sentiment: Qu'ainsi j'attendrois la réponse qu'il devoit m'apporter de sa part, à l'Arcenal & à la Bastille, d'où je ne m'éloignerois point.

La Reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup-sur-coup MM. de Montbazon, de Praslin, de Schomberg, La-Varenne, & après tous ceux-là, mon Frere. Je ne sçavois que penser de ces instances réïterées, en les voyant arriver tous à un quart d'heure l'un de l'autre: ma défiance en augmenta. Je résolus de n'aller point au Louvre, de tout le

1610. reste du jour. Assûrément l'état dans lequel j'étois, pouvoit tout seul me servir d'une bonne excuse. L'effort que j'avois fait après le Bain que j'avois pris le matin, & après un repas très-leger; l'état de mon esprit, plus cruel encore que celui de mon corps; tout cela m'avoit causé une sueur dont j'étois pénetré, & une lassitude si grande, que je ne pouvois plus me soûtenir : ce qui m'obligea, lorsque je fus arrivé à mon appartement de la Bastille où je me rendis, de changer de chemise & de me mettre au lit, où je demeurai jusqu'au lendemain. MM. le Connétable & D'Epernon m'y envoyerent visiter, & offrir leurs services. La maniere dont ils me donnerent le conseil d'aller voir la Reine, me faisant croire que je pouvois le faire sans risque, & cette Princesse m'en ayant encore pressé par de nouveaux Courriers qu'elle m'envoya tout l'après-midi; je passai enfin par-dessus la condition qu'on y mettoit toujours, que ce seroit avec peu de personnes à ma suite, & je résolus d'y aller le lendemain.

Trois cens personnes à cheval attendoient dès le matin le moment de ma sortie, pour m'accompagner comme la veille : c'étoient ou des Parens, ou des Amis, ou des gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, paroissoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raisons que j'avois de ne me faire escorter d'aucune personne tant-soit-peu-remarquable, & de me restreindre au petit nombre qui composoit mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes seuls Domestiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'apperçus de marques d'une douleur sincere, que dans ceux qui étoient attachés par quelque Emploi à la Personne du Roi : Pour ceux-cy, Officiers & subalternes, ils paroissoient tous sentir vivement la perte publique. A-mesure que je passois les differentes portes, je les voyois s'avancer vers moi, les larmes aux yeux, pour m'embrasser ou gémir en ma presence : » Helas! Monsieur, s'écrioient-ils, nous avons » tout perdu, en perdant notre bon Maître; « & ils me conjuroient avec une veritable effusion de cœur, de ne point abandonner les Enfans, après avoir, disoient-ils, si bien servi le Pere.

Mais il s'en falloit beaucoup, je suis obligé de le dire, que l'interieur du Palais, & ce qu'on appelle la Cour, me presentât le même objet. Je ne vis, ou que des visages composés, qui m'affligerent d'autant plus qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés, ou que des visages si gais, qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorsque je me trouvai en presence de la Reine, le peu de constance dont je m'étois armé, m'abandonna si absolument, que j'éclatai en cris & en sanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force, avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir; & nous fimes ensemble une scène, qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le Roi, dont les embrassemens & les caresses furent un nouvel assaut, auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas succomber. Je ne me souviens plus, ni de ce que me dit ce jeune Prince, ni de ce que je lui dis moi-même en ce moment. Je sçais seulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras; tant je le tenois étroitement serré: » Mon Fils, lui disoit la Reine sa Mere, pen- » dant ce temps-là, c'est M. de Sully; il le faut bien aimer: » car c'est un des meilleurs & des plus fideles Serviteurs » du Roi votre Pere; & je le prie qu'il continuë à vous » servir de-même. « Nous tinmes quelques autres discours cette Princesse & moi, sans pouvoir trouver le moment d'essuyer nos larmes. Elle a dit depuis, que j'étois, avec une autre personne de la Cour, celui dont la vuë l'avoit le plus attendrie. 1610.

Une reception si remplie de marques de distinction & de confiance, mit tous les Princes, les Seigneurs & les Membres du Conseil, qui étoient aux côtés de la Reine, dans la necessité d'encherir les uns sur les autres en protestations d'amitié, de service & d'attachement. Ils ne me trompoient pas assûrément; car je connoissois leur interieur, comme eux-mêmes. Je sçavois déja que dans le projet qu'ils avoient formé, de profiter de la conjoncture presente, pour augmenter en biens & en dignités, aux dépens même de la gloire de l'Etat, de l'honneur du Roi & de l'utilité publique, je devois m'attendre à être en butte à tous leurs coups; parce qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne trouver d'obstacles, que dans la fermeté de mon esprit, & dans la

1610. ſéverité de mes Reglemens. Ils en avoient aſſez d'éxemples, pour ne pas douter que le ſeul parti qui leur reſtât à prendre, étoit de chercher à m'ôter tout-à-fait l'àdminiſtration des Affaires. Ainſi lorſqu'on fit jouer dans la ſuite les grandes batteries, pour me mettre mal dans l'eſprit de la Reine; ſuppoſé qu'on n'eût pas déja commencé : lorſque les Jeſuites & leurs adhérens firent agir le Nonce, pour prononcer l'Arrêt de mon éloignement: lorſque mes Confreres dans le Conſeil & les Finances, mirent en œuvre Conchine & ſa Femme, pour inſinuer aux deux Princes du Sang, qu'ils n'auroient jamais de veritable autorité, tant que je ſerois à la tête des Affaires; mais qu'elles ne pouvoient m'être ôtées, que pour tomber entre leurs mains: lorſqu'on eut fait goûter à tous les autres, que dépendre de Conchine étoit être veritablement maître : enfin lorſque je vis tout le monde travailler avec une égale ardeur à préparer ma chute; il n'arriva rien, que je n'euſſe prévu & prédit.

Le premier acte du Parlement, ſi-tôt qu'il eut vu le Roi mort, ayant été de déférer la Régence à la Reine-Mere, on jugea neceſſaire que le Roi y allât en perſonne tenir ſon Lit-de-juſtice, & confirmer cette nomination (13). La matinée du lendemain de la mort du Roi ayant été choiſie pour cette Céremonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la Reine, d'y accompagner Sa Majeſté. J'apportai toutes ſortes d'excuſes pour m'en diſpenſer; je feignis même de me trouver ſi mal, qu'il m'étoit impoſſible de me lever de tout ce jour-là : je ſentois une extrême répugnance pour ce qu'on éxigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaiſance; la Reine m'en ayant fait faire inſtances ſur inſtances. Ne trouvant que de nouveaux ſujets d'amertume & de ſerrement de cœur, dans le ſon des Tambours & des Inſtrumens, & jugeant qu'un viſage baigné de pleurs, figuroit mal avec les cris de joie & d'alegreſſe, dont tout retentiſſoit; je perçai la foule, &

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette Céremonie, dans le Mercure François & les Hiſtoriens. *Ann.* 1610. Dans le Conſeil qui fut aſſemblé, pour ſçavoir ſi la Reine devoit aller au Parlement, le Duc de Sully ſe contenta de dire ſimplement: » Que n'y ayant point de Loi qui » défendît à la Reine d'aller au Par» lement, il étoit indifferent d'y al» ler, ou de demeurer. « *Matthieu, ibid. pag.* 4.

vins des premiers dans la Salle des Auguſtins, où ſe tenoit le Parlement. 1610.

Deux ou trois Cardinaux ayant voulu comme moi éviter la preſſe, s'étoient rendus avant les autres dans la Salle, où ils allerent s'aſſeoir ſur le banc deſtiné aux Eccleſiaſtiques, au côté gauche du Thrône préparé pour Sa Majeſté; dont ils prirent le haut bout. Les Evêques de Langres, de Beauvais & de Noyon, ſurvenant enſuite, ces Meſſieurs, dont la chimere eſt que leur qualité de Pairs leur donne droit de préceder dans le Parlement Princes & Cardinaux, n'eurent garde de ſe ranger au-deſſous de ceux-cy, qu'ils voyoient placés: ils paſſerent au côté droit, & ſe mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort-doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur conſeillois comme leur Ami, de paſſer du côté gauche; parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de Pairs Laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laiſſaſſent tranquillement la main droite. Ils commencerent à vouloir m'étourdir de leur diſtinction ordinaire de Pairies de premiere érection & de Pairies Eccleſiaſtiques, qui ſelon eux les mettent beaucoup au-deſſus des nouveaux Ducs. La conteſtation ne fut pas longue de ma part; je leur dis ſeulement, qu'ils alloient bientôt trouver à qui parler: ce qui ne manqua pas. La déciſion qu'on fut obligé de porter ſur l'heure, les condamna à laiſſer le banc droit aux Pairs Laïcs, & à paſſer à celui des Clercs, du côté gauche; où les Cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur ceder, ils aimerent mieux ſortir tout-à-fait, & ne point aſſiſter à la Céremonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique preſent. La Reine dut être fort-contente (14): tout lui fut accordé, ſans même recueillir les ſuffrages.

Je ne fus pas long-temps ſans m'appercevoir que quoiqu'on affectât à l'exterieur de ne négliger aucune des formalités, qui s'obſervent ordinairement dans l'établiſſement d'une légitime Régence; quoiqu'on voulût faire paſſer le changement qu'on commençoit à laiſſer appercevoir dans l'Adminiſtration, pour l'effet commun & neceſſaire d'une mutation de Gouvernement; enfin que quoiqu'on s'étudiât

(14) Voyez ſur l'ordre de cette Céremonie, les Hiſtoriens cy-deſſus.

1610. à faire entendre que ce Gouvernement n'avoit pour objet, que de donner plus de force & de lustre à l'autorité d'un Roi enfant ; ceux qui faisoient agir la Reine, ne songeoient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces apparences de régularité s'évanouissoient lorsqu'on les regardoit d'un peu près, & ne laissoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme, qui effrayoient le petit nombre de personnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, & en quelque sorte encore en droit, de faire sentir que je voyois l'abus, & que je ne l'approuvois pas : Mais le temps des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du Roi, & l'embarras du second, avoient laissé subsister, étoit déja presque passé dès le troisieme. On secoua en aussi peu de temps le joug de la contrainte, des dehors composés, & d'une montre de douleur, dont le cœur avoit trop à souffrir. La stupidité, au défaut de veritable sujet de joie, produisit cet effet dans quelques-uns : dans quelques autres, ce fut la légereté ; dans d'autres, le simple mouvement des Affaires publiques ou particulieres, & sur-tout la crainte de déplaire à des personnes, dont l'exemple est fait pour donner le ton à toute la Cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau Monde. A s'arrêter au simple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroissoit avoir raffiné sur tout. Les tentures, dont les murailles, les planchers & les plafonds, étoient couverts, les meubles & tous les autres instrumens d'un deuil public, auroient pu faire regarder les Appartemens de parade de ce Palais, comme le séjour même de la tristesse & le domicile de la Mort. La chose commençoit à paroître un peu plus douteuse, lorsqu'on passoit de-là à envisager le maintien des personnes destinées à faire les honneurs de cette triste Cérémonie : car si parmi eux l'on voyoit encore pousser de sinceres gémissemens, & verser de veritables larmes ; il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire sentir le contraste. Mais si de-là on descendoit dans les Appartemens de dessous, qu'on appelloit les Entre-sols ; c'est en ces endroits qu'on pouvoit prendre une veritable idée de la disposition

pofition des cœurs & des efprits. La magnificence, bannie de tout le refte du Palais, en avoit fait fon afyle. L'or, la pourpre, la broderie, les ornemens fomptueux, en faifoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute fa profufion. Je ne pouvois y entrer, moi & un petit nombre de vrais François, fans fentir déchirer mon cœur du plus violent dépit, de voir quels objets on fubftituoit ainfi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on ufoit pour dérober aux yeux du Public ce fpectacle d'infenfibilité & d'ingratitude, ne fe déceloit que trop fouvent par les éclats de rire, par les épanchemens de joie, les chants d'alegreffe, qu'on entendoit partir de ces endroits : Auffi n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'eft là que réfidoit la vraie Cour, & que fe tenoient les Confeils, foit géneraux, qu'on donnoit encore à la coûtume & à l'apparence, foit cachés, où l'on fçavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes réfolutions dans les premiers. 1610.

La Reine ne faifoit entrer dans ces Confeils fecrets, qui fe tenoient aux heures les plus induës, que Conchine & fa Femme, le Nonce du Pape, l'Ambaffadeur d'Efpagne, le Chancelier & le Chevalier de Sillery, le Duc d'Epernon, Villeroi, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins, auffi bien que Jeannin, tout entier à Conchine; le Medecin Duret, qui pourtant perdit bientôt cette faveur; Dollé & le Pere Cotton. On n'eft pas embarraffé de fçavoir ce qui fe traitoit alors : l'union des Couronnes de France & d'Efpagne; le renoncement aux plus anciennes Alliances de la Couronne avec les Princes Etrangers; l'abolition de tous les Edits de Pacification; la deftruction des Proteftans; l'expulfion de tous ceux de cette Religion qui étoient en place; la difgrace de tous ceux qui ne voudroient pas plier fous le joug des nouveaux Favoris; la diffipation des threfors amaffés par le feu Roi, pour s'attacher les avares & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs : c'eft-à-dire, mille projets auffi pernicieux au Roi & à l'Etat, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des Déliberations de ces nouveaux Confeillers.

1610. Quant au Conſeil public, qu'on étoit éxact à tenir tous les jours ; on y appelloit les Prince de Conty & Comte de Soiſſons (le Prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le Cardinal de Joyeuſe, le Connétable, les Ducs de Maïenne, de Guiſe & de Bouillon, lorſque celui-cy fut arrivé, le Maréchal de Briſſac, Châteauneuf, Pontcarré, De-Vic (15), Caumartin & moi. Une partie de tous ces Meſſieurs parloient aſſez hautement de changer de Syſtème Politique : Mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce Conſeil, c'étoient les moyens d'augmenter les Revenus Royaux, de diminuer la Taille & les autres Impôts, d'augmenter les penſions des Grands, & de leur procurer differens avantages. La forte poitrine du Preſident Jeannin le faiſoit entendre par-deſſus tous les autres : On eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des Monts d'or à tout le monde. Quelques perſonnes, qui avoient encore retenu de la ſincerité de l'ancien Conſeil, de ne ſçavoir ni déguiſer ni flater, voulurent ſe joindre à moi, pour faire ſentir la groſſiere contradiction qu'il y avoit à prétendre augmenter les dépenſes, en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes ſi faux priſſent cours par mon ſilence : je les combattis d'abord méthodiquement ; & je me flate que ſi l'avantage avoit dû reſter du côté de la raiſon, nous l'aurions emporté : Mais nous comprimes bientôt, que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices, que nous avions ici à combattre. C'étoit par les plus magnifiques promeſſes, dont pourtant celles qui regardoient le ſoulagement du Peuple, demeurerent ſans execution, que le nouveau Gouvernement cherchoit à gagner les cœurs, à faire oublier & même à rendre mépriſable la ſage œconomie, à laquelle on devoit la gloire du dernier Regne. A l'égard de Jeannin, il avoit ſon objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de diſpoſer des Finances, que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette Charge, que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel Adminiſtrateur des

(15) Dominique De-Vic, Vice-Amiral, &c. dont il a été parlé cy-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais dont il étoit Gouverneur ; & l'on aſſûre que ce fut un effet de la douleur dont il fut ſaiſi, en revoyant l'endroit, où il avoit vu apporter le corps de Henry IV. après ſon aſſaſſinat. *Merc. Fr. ann.* 1610. *pag.* 529.

Finances, toute la commodité, que les Grands ſe plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précedé. On dira qu'il n'avoit aucun des talens neceſſaires pour cet Emploi, qu'il obtint en-effet : mais il eut aſſez d'habileté pour s'y enrichir, lui, ſes Parens & Alliés, & ſur-tout Caſtille (16). Il falloit que l'argent coûtât bien-peu à ce dernier ; puiſque les meubles, qui dans toutes les autres maiſons ne ſont que de fer ou de bois, étoient d'argent dans la ſienne : il ne le cedoit en ce point, qu'au ſeul Conchine. 1610.

J'achevai de me confirmer dans la penſée que je preſentois des remedes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté, qu'on avoit d'abord ſoufferte comme une eſpece de défaut d'habitude, commençoit à paroître ſi importune, que je liſois ſans peine ſur les viſages, la peine qu'on avoit à ſe taire, & qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reſte d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque choſe de plus qu'inutile ; & je formai très-ſérieuſement le deſſein de travailler peu-à-peu à me dégager d'une Place, où je ne pouvois ſoûtenir ma réputation qu'avec des riſques infinis, ou la démentir qu'en me deshonorant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme ſeul, qui n'a que des choſes dures à dire, pour l'emporter auprès de la Reine, ſur le langage ſi affectueux, ſi attrayant, ſi complaiſant, des flateurs & des nouveaux Favoris ? C'eſt une choſe ſi rare qu'un Miniſtre ſe ſoûtienne auprès de ſon Maître par les ſeuls ſentimens d'une véneration mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, ſi l'on ſuppoſe que ce Miniſtre eſt honnête-homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de ſuite. Auſſi lorſque mes Parens, mes Amis & mes Domeſtiques, à qui leur affection pour moi faiſoit voir les choſes d'un autre œil, s'uniſſoient pour m'engager à continuer des ſoins, qu'ils m'aſſûroient pouvoir encore être utiles ; ou même qu'ils me repreſentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque choſe de bon à faire ſur le nouveau Plan : ma réponſe la plus ordinaire étoit, Que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât, étoit une déclaration ſi viſible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à ſon mauvais deſtin, que

(16) Pierre de Caſtille fut Contrôleur-Géneral & Intendant des Finances.

1610. c'étoit presque le tenter, que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes Gens, ce même Arnaud dont j'ai parle il n'y a qu'un moment, eut l'impudence de me dire, un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette pensée, Qu'il lui sembloit que c'étoit à-tort que je me desespérois ainsi sur l'avenir: Qu'il se pourroit faire dans la suite des épargnes, que les grandes dépenses du feu Roi en bâtimens, chiens, oiseaux, jeu & Maîtresses, rendoient impossibles de son vivant. Ce discours me parut si criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit, que dans le mouvement d'une violente colere, je le traitai d'ingrat, de méchant & d'effronté; que je le menaçai de lui donner un soufflet, & lui défendis de paroître jamais devant moi. Je ne disois que trop vrai, lorsque je lui reprochois en ce moment que son lâche manege & ses conseils pernicieux, alloient ouvrir la premiere voie à la dissipation & à la mauvaise administration.

M. le Comte de Soissons n'étoit pas à Paris, dans le temps que tout cela se passoit. Je ne sçais quel mécontentement qu'il avoit eu pendant le Couronnement de la Reine, sur la forme de l'habillement des Enfans naturels (17) du Roi, lui avoit fourni un prétexte pour se retirer dans une de ses Maisons: ensorte qu'il ne fut témoin de rien de ce qui se passa, soit à la mort du Roi, soit les jours suivans; & qu'il n'arriva à Paris, qu'après la déclaration de la Régente, & tous les arrangemens pris. Ce fut un nouveau sujet pour lui de gronder & de se plaindre. Il trouva fort-mauvais qu'on eût procédé à une action de l'importance de celle de la Régence, sans l'en avoir averti, & même sans avoir attendu qu'il y fût present: car il soûtenoit que cette Céremonie n'avoit pu se faire sans lui. Comme il s'imagina qu'il n'y avoit qu'à parler haut pour se faire craindre, il y blâma plusieurs choses dans la forme: il dit, ce que personne n'avoit osé dire avant lui, Qu'il n'y avoit eu qu'un fort-petit nombre de Presidens & de Conseillers, qui eussent eu part à la nomination de la Reine, dans la premiere Séance du

(17) Il s'agissoit de la robe de Madame la Duchesse de Vendôme. Le Roi souhaitoit passionnément qu'elle la portât, comme les autres Princesses du Sang, semée de Fleurs-de-lis; & M. le Comte de Soissons ne voulut jamais y consentir.

Parlement : & que dans celle du jour ſuivant, à laquelle avoient aſſiſté le Roi, les Princes, Pairs, Cardinaux & autres Officiers de la Couronne ; de peur de trouver de l'oppoſition dans la voie des ſuffrages, qui doit ſeule avoir lieu en ces occaſions, on s'étoit contenté d'une ſimple confirmation informe & précipitée de l'Acte de la veille : ce qu'il appelloit confirmer un Acte nul. Il vit bien qu'il ne ſe feroit écouter, qu'autant qu'il ſçauroit rendre ſon Parti conſiderable ; & il ſe contraignit pour cet effet, jusqu'à rechercher beaucoup de perſonnes à la Cour, avec leſquelles il n'avoit aucune liaiſon. Deux choſes l'empêcherent d'y réüſſir ; ſon humeur froide & dédaigneuſe ; & la préference que les Courtiſans crurent devoir donner ſur lui, à ceux qu'on voyoit en figure de diſpoſer bientôt des threſors & des graces. Tous les Princes, & ſon propre Frere M. le Prince de Conty, ne l'aimoient pas plus que les autres. Il ſe vit donc obligé de plier. 1610.

Je fus l'un de ceux dont M. le Comte de Soiſſons voulut bien pendant quelque temps ſe dire l'Ami (18) : mais il fit bientôt ſucceder à ce nom, tous les procédés d'un ennemi veritable. Voici à quelle occaſion cela arriva. M. le Comte étoit ſouvent revenu à la charge, du vivant du feu Roi, pour une affaire dont j'ai déja touché quelque choſe ; il s'agiſſoit d'engager Sa Majeſté à tranſiger avec lui ſur certains droits, qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont, du chef de ſa Femme, de la Maiſon de Montaffié. Henry extrêmement importuné ſur cette affaire, me l'avoit remiſe à examiner ; & la profeſſion que j'ai toujours faite d'être auſſi ſincere, qu'attaché aux interêts du Roi, m'avoit obligé de lui répreſenter, Que ce marché ne lui convenoit point : Qu'il alloit s'engager dans des procès ſans fin & ſans nombre, contre le Pape, la Chambre Apoſtolique, pluſieurs

(18) » M. de Sully ne fut des derniers à rechercher les bonnes graces de ce Prince, qu'il ſçavoit avoir offenſé ; ſi que pour faire ſa paix, il l'alla incontinent trouver, & après pluſieurs excuſes & baſſes ſoûmiſſions, qu'il n'eût faites vivant ſon Maître, ſupplia ſon Excellence de lui en vouloir pardonner la faute, qui n'étoit proprement ſienne, mais du feu Roi, par le commandement duquel il avoit fait tout ce qu'il avoit fait : De laquelle ſatisfaction le Comte ſe contenta, ou fit ſemblant de ſe contenter ; & l'ayant embraſſé, ſe dit ſon Ami (comme devant) ; & Sully proteſta être ſon Serviteur (comme il avoit toujours été). « *Mem. Hiſt. de Fr. pag.* 317.

1610. Cardinaux, & le Duc de Savoie; lesquels avoient tous des prétentions sur ces biens, & qui pour la plus-grande partie, en étoient déja en possession : Qu'il ne sortiroit de dix ans de ce labyrinthe : & qu'ayant sur-tout à menager le Pape & le Duc de Savoie, pour la réüssite de ses Grands desseins, il devoit éviter d'entrer dans une discussion, qui les rendroit ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage, pour que Henry n'y pensât plus.

M. le Comte ne vit pas plustôt ce Prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu, auprès du nouveau Conseil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaire de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigue, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. M. le Comte, aidé de Conchine, sçut contrefaire le seing & appliquer le sceau du feu Roi ; & il donna de cette maniere la forme la plus authentique, à un prétendu Contrat de vente entre le feu Roi & lui, de tous les biens en question. Pour rendre la Piece moins suspecte d'antidate, on jugea necessaire que mon nom y parût : ce qui obligeoit à requérir ma signature ; & ce fut-là la grande difficulté. On me representa l'occasion presente, comme le moment qui alloit décider pour toujours, de l'amitié ou de la haine de M. le Comte pour moi. On allegua une infinité d'autres motifs ; malgré lesquels je persistai non-seulement à refuser de signer, mais à soûtenir à tous ceux qui m'en parloient, que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le Roi Henry & moi, nul autre ne pouvoit mieux sçavoir que son intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me persuader aujourd'hui : & je tranchai le mot, qu'on ne me presentoit qu'un Acte faussement signé & scellé de ce Prince. On desespera de vaincre mon opiniâtreté : & le parti qu'on prit, fut de refaire un second Contrat, tout pareil à celui-cy ; excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes, M. le Comte & moi, lorsqu'il se brouilla (19) ouvertement avec M. le Prince de Con-

(19) Cette brouillerie vint de ce que les carrosses de ces deux Princes s'étoient heurtés en passant, & que leurs Cochers s'étoient battus. M. le Duc de Guise allant le lendemain trouver M. le Prince de Conty, par

ty ſon Frere, & à-cauſe de lui, avec toute la Maiſon de Guiſe. La Reine m'envoya chercher; & me faiſant part des expediens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs differends (ce qui ſe devoit faire, le Conſeil étant aſſemblé) elle me pria de paroître juſqu'à ce temps ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; afin que j'en fuſſe plus propre à faire le perſonnage de médiateur, lorſque le moment en ſeroit venu: à quoi je ſouſcrivis de bon cœur. Comme nous étions tous aſſis dans le Conſeil, où cette affaire devoit ſe traiter, où j'avois même déja opiné favorablement pour M. le Comte; ce Prince envoya Briſſac dire tout-bas à la Reine, Qu'ayant ſçu qu'il devoit être queſtion de lui dans le Conſeil, il la ſupplioit de ne permettre à perſonne de ceux qu'il pouvoit tenir pour ſuſpects, d'y déliberer; & qu'il me récuſoit nommément (20), comme Parent & Ami de toute la Maiſon de Guiſe. » Il ne devoit pas » récuſer Monſieur de Sully, dit la Reine, en prenant la pa- » role tout-haut: car perſonne n'avoit opiné ſi fort que lui » à ſon avantage. « Je l'avouë, je fus vivement choqué de ce trait; & je ne pus m'empêcher de dire, en me levant: » Ma- » dame, je me récuſe moi-même, puiſqu'il le deſire; & je » m'en vais de ce pas, m'offrir à M. ſon Frere & à M. de » Guiſe: « ce que je fis en-effet. 1610.

Un troiſieme ſujet de brouillerie avec M. le Comte de Soiſſons m'arriva, comme le précedent, dans le Conſeil, au ſujet du Gouvernement de Normandie, qu'il vouloit ſe

ordre de la Reine, pour chercher à aſſoupir ce differend, paſſe par-devant l'Hôtel de Soiſſons, avec vingt-cinq ou trente chevaux. Il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le Comte: & cette double querelle cauſa une telle rumeur dans Paris, que la Reine craignant un ſoûlevement géneral, donna ordre que les Bourgeois ſe tinſſent prêts à tendre les chaînes & à prendre les armes par toute la Ville, au premier commandement; & qu'elle mit auprès de chacun des deux Princes, un Capitaine des Gardes. C'eſt dans les Memoires de Baſſompierre, *tom.* 1. *pag.* 308. *& ſuiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé; parce que lui-même contribua beaucoup à l'appaiſer. Voyez auſſi l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, *tom.* 1. *pag.* 123. & le Mercure François, *ann.* 1611. où eſt rapporté un diſcours que M. de Sully tint à la Reine, en faveur du Duc de Guiſe.

(20) L'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon nous apprend que M. le Comte de Soiſſons porta la haine contre M. de Sully, juſqu'à ſolliciter ce Duc de permettre qu'il fît aſſaſſiner ce Miniſtre dans le Louvre même; & qu'il lui ſçut fort-mauvais gré de lui avoir refuſé, pour éxecuter ce coup, le ſecours des Gardes, dont il étoit le Commandant, *pag.* 249.

1610. faire accorder. La Reine m'en ayant demandé mon avis, je la ſuppliai de me diſpenſer de le donner. Mon excuſe n'ayant point été reçuë; je dis qu'il m'étoit impoſſible de conſeiller d'ôter aux Enfans du feu Roi, une Charge dont ils étoient en poſſeſſion, pour en revêtir quelque perſonne que ce pût être. Ce Prince n'étoit plus dès-lors auſſi bien avec Conchine, qu'il l'avoit été : il s'étoit même oppoſé à ce que ce Favori obtînt la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre pour lui, & l'Archevêché de Tours pour ſon Beau-frere (21). Cette occaſion les raccommoda; parce qu'ils ſe prêterent tous deux la main, & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'eſt ainſi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux Charges & aux Emplois vacans, en uſerent dans la ſuite; & tout s'obtint bientôt au Conſeil, par la brigue & la cabale : » Le temps des Rois eſt paſ» ſé, ſe diſoit-on les uns aux autres; celui des Princes & » des Grands eſt venu : il ne faut que ſe faire bien valoir. «

Tout ce qu'il y avoit de perſonnes conſiderables à la Cour, furent appellées pour déliberer dans un Conſeil extraordinaire, ſur ce qu'on devoit faire des grands Armemens que le feu Roi venoit de faire avant de mourir, pour l'entrepriſe de Cleves. La diverſité des opinions y fut infinie : Il y en eut pour ſe deſiſter de tout : il y en eut au-contraire (ce ne furent pas les plus nombreuſes) pour tenir aux Princes Allemands intereſſés dans cette Affaire, tout ce que Henry le Grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les temperamens entre ces deux avis ſi contradictoires : Les uns vouloient qu'on s'en tînt aux ſeuls huit mille hommes d'Infanterie & deux mille Chevaux, que portoient les Conventions génerales de ce Prince avec ſes Alliés; les autres, qu'on ſe contentât de leur entretenir les deux ſeuls Régimens de Cavalerie Françoiſe qu'ils avoient : Un tiers opinoit

(21) Etienne Galigaï, Frere de Léonor Galigaï. Il étoit déja Abbé de Marmoûtier. » Il apprenoit, » dit L'Etoile, à lire depuis quatre » ans, & n'y pouvoit encore mor» dre : On l'appelloit le magot de » la Cour, à-cauſe de ſa laideur & » de ſa mauvaiſe mine. Les Moines » n'en vouloient point pour leur Ab» bé, diſant qu'ils avoient accoûtu» mé d'être commandés par des Prin» ces, & non par des Menuiſiers, » comme cettui-cy, qu'on avoit vu » manier le rabot. Mais il eſt con» ſtant, dit Amelot, que la Famille » de Galigaï eſt du Corps des Nobles » de Florence. « Il ſe retira en Italie, après la mort du Maréchal d'Ancre & de ſa Femme.

(23) Par

opinoit pour embarquer quelques Fantaſſins à Calais : ceux-cy, qu'on ne donnât aucun ſecours en hommes, mais ſeulement en argent : ceux-là, qu'on tînt notre Armée entiere ſur la Frontiere ſans agir, excepté le cas de beſoin ; & d'autres, qu'on en licenciât le gros, & qu'on n'y fît demeurer que ce qui ſeroit neceſſaire pour notre propre ſûreté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les Puiſſances contendantes, telles qu'on peut ſe les imaginer. 1610.

Il me parut que tout le monde attendoit avec quelque impatience quel alloit être mon ſentiment, parceque j'avois été mêlé par le feu Roi dans cette Affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une diſtinction qui me parut juſte, entre les Troupes actuellement aſſemblées en Corps d'armée, & celles qu'on ne faiſoit encore que lever ; entre celles qui avoient été deſtinées pour la Champagne, & celles qu'on avoit envoyées en Dauphiné. Je conclus pour le premier, Que la plus grande partie des Deſſeins de Henry le Grand, devant ſelon toutes les apparences demeurer ſans éxecution, dans la ſituation où je voyois les choſes ; il falloit d'abord ſurſeoir toutes les levées non-commencées, arrêter celles qui ſe faiſoient, payer & congédier celles qui étoient faites, & déja en marche ; parce que tout cela ne pouvant manquer d'arriver tôt-ou-tard, ce ſeroit autant d'argent épargné au Roi, en frais d'allées & de renvois, & autant de peine & de véxation ôté au Peuple. La mort de celui que je regardois comme le grand mobile de toute cette entrepriſe, me paroiſſoit y operer un changement ſi conſiderable, qu'en ſuppoſant même tous les eſprits bien intentionnés, je crois que je n'aurois pas laiſſé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodois pas non-plus du ſentiment de ceux qui vouloient que nous trahiſſions des Alliés, avec leſquels nous étions engagés par les plus ſolemnelles promeſſes ; que nous les trompaſſions par d'apparentes démarches de médiation, ou par de ſi foibles ſecours, qu'ils ne leur ſerviſſent preſque de rien.

C'eſt la réponſe que je fis à la pluſpart de ces opinions ambiguës, qui demandoient qu'on fît & qu'on ne fît pas. Je fis voir, Qu'il importoit à la gloire du feu Roi, que ſi ſes intentions ne s'accompliſſoient pas ſur de plus grandes vuës,

1610. qui en quelque maniere donnoient encore lieu de douter s'il les avoit euës veritablement ; elles eussent du-moins tout leur effet, par rapport à ce qu'il avoit déclaré, promis, & déja commencé : Qu'il ne falloit pas, pour l'interêt de notre propre réputation auprès des Etrangers, leur laisser croire, & que toute la force de la France résidoit dans un seul homme, & qu'on avoit si peu de respect pour sa memoire. Je concluois donc, quant à ce point, Qu'il falloit députer sans perdre de temps, vers les Princes d'Allemagne & le Prince d'Orange, pour sçavoir d'eux si nos Troupes leur étoient réellement necessaires, pour leur aider à réduire les Etats qu'on vouloit leur assûrer : je pensois qu'ils pouvoient s'en passer, s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce seul objet ; & supposé qu'ils en eussent besoin, sçavoir combien ils en demandoient : Que sur leur réponse, le secours s'avanceroit sous la conduite d'un de nos bons Officiers, en prenant sa route par-delà la Meuse, qui n'étoit ni le plus beau, ni le plus court, mais le plus sûr : ce qu'il ne falloit pas négliger : Ou bien, qu'on licencieroit toute l'Armée, à l'exception de trente mille Pietons & six cens Cavaliers, qui appuyés de quatre Canons seulement & de deux Coulevrines, feroient un Camp-volant, prêt à se porter là où il y auroit apparence de mouvement : ce qui me paroissoit suffire, dans cette supposition, à tenir tout en respect : Que jusqu'à ce temps-là, il falloit faire entrer en garnison les Troupes de la Champagne, après leur avoir fait faire montre, & les avoir bien payées.

Je disois à-peu-près la même chose de l'Armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit-là que pour prêter main-forte à M. le Duc de Savoie, qui par complaisance pour nous s'étoit brouillé, ou vrai-semblablement alloit l'être, avec ses Voisins ; il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le Roi d'Espagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé : Et comme cela ne pouvoit être décidé qu'après l'envoi d'un autre Député à ce Prince, peut-être même que long-temps après ; je conseillois aussi de faire entrer cette Armée dans des Quartiers commodes, après une montre si éxacte, qu'il n'y fût souffert aucun passe-volant, jusqu'à ce qu'on pût s'en servir, ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort-attentivement. Mes raisons me parurent avoir fait une impression génerale : avec la difference, que les personnes de bon esprit ne craignirent pas de la marquer par des signes d'approbation, & même d'applaudissement ; au-lieu que tous les autres non-seulement la cacherent soigneusement, par vanité, par méchanceté, ou plustôt par jalousie, mais encore combattirent mes raisons avec feu. J'eus soin d'instruire de tout cela Béthune, mon Cousin, qui m'avoit écrit pour me demander conseil sur le changement, que le malheur public apportoit à ses fonctions de notre Ambassadeur auprès des Princes d'Allemagne. Je ne rapporte point sa Lettre, ni la Réponse que je lui fis, parce qu'elle ne contient rien d'essentiellement different de ce qu'on vient de voir ; sinon peut-être, que je discutois plus particulierement avec lui, les bons ou mauvais effets de chacun des avis que j'ai rapportés. C'étoit par éxemple quelque chose qui méritoit bien d'être observé, que si de façon ou d'autre il arrivoit qu'on fît entrer en Allemagne un Corps de Troupes, pour être joint à celui des Princes Alliés ; cette entrée seroit accompagnée de grands risques, ce Corps fut-il de dix mille hommes, si les Alliés n'avoient soin de la faciliter de leur côté, en s'avançant pour recevoir ces Troupes, à dix ou douze lieuës au-moins de nos Frontieres. L'embarquement proposé à Calais, si cette idée étoit suivie, avoit aussi des inconveniens : Il ne pouvoit donner à nos Alliés que de l'Infanterie seule, & au nombre de huit mille hommes au-plus : encore falloit-il qu'on s'entendît bien des deux côtés. Je prévenois Béthune sur une chose, à quoi lui & ses Correspondans avoient bien dû s'attendre ; c'est que tout avoit changé en France, avec le Maître : & je lui marquois mon étonnement de ce que les Princes Alliés qui le mettoient en œuvre, exprimoient d'une maniere si peu intelligible & si peu pressante, leurs desirs, leurs conseils & leurs résolutions. Je laissois à sa discretion à juger quel usage il devoit faire d'une Lettre, où je devois prudemment lui laisser bien des choses à deviner. De conseil, je ne lui en donnois point d'autre, que de continuer à se comporter comme il avoit fait, jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux ordres ; & je lui promettois de veil- 1610.

1610. ler à ses interêts : Ce fut le vingt-quatre May que je lui écrivis cette Lettre.

Je fus encore appellé quelques jours après, à un autre Conseil plus particulier sur cette matiere. M. de Jacop, Ambassadeur du Duc de Savoie, se doutant bien que les conclusions que prenoient les nouveaux Membres du Conseil, n'étoient pas favorables à son Maître, avoit pressé la Reine Régente de lui faire déclarer au plustôt & de la maniere la plus formelle, ses intentions ; afin que son Altesse prît là-dessus les arrangemens, que son interêt lui inspireroit. Il s'agissoit de voir ce qu'on déclareroit à cet Ambassadeur. Je ne trouvai, en arrivant le matin au Louvre, que M. le Connétable, le Chancelier & Villeroi, avec cette Princesse ; je faisois le quatrieme. Gêvres & Lomenie en devoient être : mais Villeroi avoit persuadé à la Reine de les faire sortir ; dont Gêvres fit des plaintes ameres. Je me doutai, aux gestes concertés de cette petite Assemblée, & aux discours entortillés que commença à tenir l'un de ces Messieurs, qu'il y avoit quelque chose de plus que ce que je voyois. » Madame, dis-je à la Reine, avec ma franchise » ordinaire, je ne sçais pas à quelle fin il vous a plu m'appeller. Il semble que ma presence empêche ces Messieurs » de s'expliquer ; ou qu'on soit ici pour se surprendre les uns » les autres. Je vois bien qu'il est question de M. le Duc de » Savoie. On sçait que je n'ai jamais été trop bien avec lui : » J'avouë pourtant qu'aujourd'hui que ses interêts sont » joints avec ceux de la France, & qu'il est même, dumoins en esperance, allié à la Famille Royale, je l'affectionne comme doit faire tout bon François. Je trouve que » le Roi est obligé indispensablement de le proteger & » de le défendre ; qu'il y va même de l'honneur & de la » réputation de Sa Majesté, aussi bien que de notre gloire » à tous, de ne pas souffrir qu'il lui arrive le moindre dommage en sa Personne & en ses Etats. «

Je vis la Reine soûrire en m'entendant parler de la sorte, & dire un mot à l'oreille de Villeroi. Ensuite elle se tourna vers moi, & me dit : » M. de Sully, il est vrai nous sommes ici pour parler des affaires de M. de Savoie : mais » il y en a d'autres, autant & plus importantes que celles-

» là, à quoi il faut pourvoir. Vous voyez les brouilleries » qui ſe préparent dans cet Etat, pour la pluſpart des » Grands du Royaume, que vous m'avez dit vous-même » avoir une ambition & une cupidité inſatiables : c'eſt à » quoi je vous prie de bien penſer, afin que nous en diſ- » courions dans le premier Conſeil. Aujourd'hui qu'il s'agit » de M. de Savoie, nous en avions déja parlé ces Meſ- » ſieurs & moi avant votre arrivée ; & nous avons trouvé » que le meilleur étoit de réconcilier la France & l'Eſpa- » gne ; & qu'envoyant pour cet effet un Prince à Madrid, » ſur le ſujet de la mort du Roi Monſeigneur, il faut le » faire accompagner d'une perſonne inſtruite & ſecrette, » qui entame cette réconciliation, & propoſe l'Alliance des » deux Couronnes par un double Mariage, que je ſçais » que les Eſpagnols deſirent encore auſſi fort qu'ils faiſoient » auparavant. Pendant qu'on traitera de cette Affaire, à » quoi je ne prévois ni grande difficulté, ni beaucoup de » longueur, il faudra entretenir le Duc de Savoie dans ſes » premieres eſperances, juſqu'au temps où l'on ne riſquera » rien à lui tout déclarer. « 1610.

Cette réſolution me cauſa une peine, que je temoignai par mon ſilence, & en hauſſant les épaules. La Reine s'en apperçut, & me preſſa de dire mon avis : Ce que je fis, en montrant, Qu'on ne pouvoit, ſans s'expoſer au reproche de mauvaiſe foi, abandonner un Prince, qui avoit rompu tous ſes engagemens avec l'Eſpagne, & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette Couronne (22), ſur les ſeules promeſſes & à la perſuaſion du feu Roi : Que le moins qu'on

(22) Par le Traité de Bruſol, qui venoit d'être conclu le 25 Avril : Voyez-le dans les Mem. de Nevers, *tom.* 2. *pag.* 880. M. le Duc de Savoie, abandonné par le nouveau Conſeil de France, n'évita le reſſentiment de l'Eſpagne, que par une démarche des plus humiliantes, auxquelles une Tête Couronnée puiſſe être réduite. Son Fils vint ſe jetter aux pieds du Roi d'Eſpagne, en le ſuppliant de prendre le Duc ſon Pere & toute ſa Maiſon, ſous ſa protection Royale. Il lui dit, Qu'il embraſſoit ſes genoux : Qu'il avoit recours à ſa clémence ; & qu'il lui demandoit pardon avec toute ſorte de ſoûmiſſion, des fautes qu'il avoit commiſes envers lui, &c. Siri ſe trompe aſſûrément, ſi c'eſt par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la Politique du nouveau Conſeil. Il faut être auſſi prévenu que l'eſt cet Ecrivain, contre la Perſonne de Henry IV. & contre le Duc de Sully, & auſſi grand partiſan des Eſpagnols, pour approuver des procédés ſi éloignés de la droiture & de la généroſité, dont la France a toujours fait profeſſion.

1610. pouvoit faire pour lui, puiſqu'on avoit pris d'autres vuës, étoit de l'en avertir ; & en-même-temps, de cacher ſoigneuſement cette démarche au Roi d'Eſpagne, & même de lui faire croire le contraire ; juſqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation génerale, nous euſſions au-moins ſauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à-cauſe de nous. Comment ne ſe pas rendre à des raiſons ſi juſtes ; & pour-le-moins, ne pas ſuivre le temperament, que mes dernieres paroles avoient ouvert? On ne fit cependant ni l'un ni l'autre : On dit, Que ce ſeroit s'engager dans un circuit de Négociations trop long. Je repliquai, avec toute la confiance que donne une ſi bonne Cauſe. C'étoit un point déja arrêté, qu'on ſacrifieroit M. le Duc de Savoie ; & tout ce que j'entendis, me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue-main. Je tirai des indices auſſi certains, au deſavantage de nos autres Alliés, de toutes les mines & ſignes d'intelligence, que je ſurpris entre la Reine, le Chancelier & Villeroi. Mais bientôt les Confidens & les nouveaux Conſeillers de la Reine, ne s'embarraſſerent plus de cacher leurs ſentimens. Le Gouvernement du feu Roi, ſi doux, ſi ſage, ſi glorieux pour la France, fut blâmé preſque hautement, & même mépriſé & tourné en ridicule. En-même-temps qu'on traitoit ſes deſſeins de chimeres, on le repreſentoit par d'autres endroits, comme un Prince foible, lâche & incapable de réſolution. Il ſemble que ce n'étoit pas aſſez de laiſſer impunie la mort de ce grand Prince, ſi l'on n'y joignoit encore toutes ſortes d'outrages à ſa memoire : Et malheureuſement pour nous, le Ciel qui ſe reſervoit cette vengeance, ne l'a éxercée, qu'en laiſſant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénetré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vu & entendu : » Nous allons, dis-je triſtement & ſecrettement à Madame de Sully, dont je connoiſſois la diſcretion, » tomber ſous la domination de l'Eſpagne & » des Jeſuites. Les bons François, & ſur-tout les Proteſtans, » doivent bien penſer à eux ; car ils ne demeureront pas » long-temps en repos. « Cette penſée me tint dans une profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je ſortois de table, par M. l'Evêque de Montpellier, qui me pria de paſſer un moment dans mon Cabinet. Je l'y

fis entrer, & l'en fis ſortir au bout d'une demi-heure, par une des portes d'en-bas, avec beaucoup de ſecret: car il ne vouloit pas qu'on le reconnût; & pour cela, il eut ſoin que mes Gens ne le viſſent que par-derriere, & de ſe couvrir le viſage preſqu'entier de ſon mouchoir. » Je viens d'apprendre bien des Nouvelles, dis-je à mon Epouſe, & à trois » ou quatre perſonnes auxquelles je me confiois : c'eſt la » ſuite de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'eſt tenu un » Conſeil ſecret chez le Nonce Ubaldini, où étoient le » Chancelier, Conchine, Villeroi, l'Evêque de Beziers, & » un homme dont on n'a pu me dire le nom, qu'on croit » pourtant être au Duc d'Epernon. On y a blamé, on y » a même parlé avec dériſion, des projets & de la Perſonne du feu Roi. J'y ai été encore moins épargné. Il y a » été décidé, Que l'on changeroit totalement de Principes » de Gouvernement & d'Alliances politiques : Qu'on écriroit au Pape, avec lequel on s'engageroit à n'agir que par » ſes conſeils : Qu'on s'uniroit intimement avec l'Eſpagne : » & que lorſque cette union ſeroit bien cimentée, tous ceux » qui s'y montroient contraires, particulierement les Huguenots, ſeroient éloignés de toutes les Affaires, & bannis » de la Cour. Si je ſuis ſage, pourſuivis-je, j'imiterai le » caſtor; je me déferai doucement de toutes mes Charges; » j'en retirerai le plus d'argent que je pourrai; j'en emploierai une grande partie à acheter quelque bonne Place dans » une Province des plus éloignées, & je garderai le ſurplus » pour m'en ſervir dans les beſoins qui me ſurviendront. « 1610.

Nous étions encore ſur ce propos, lorſqu'entrerent le Duc de Rohan, les deux Béthune mon Frere & mon Couſin, mon Fils, & deux ou trois autres de mes plus particuliers Amis, à qui je fis part de la confidence qui venoit de m'être faite, & de ma réſolution. Ils ſoûtinrent, Que l'avis ne pouvoit être que faux : Que j'allois prendre un travers, qui me couvriroit pour jamais de la tache d'ingratitude envers l'Etat & les Enfans du Roi mon bienfaicteur : Qu'il m'étoit encore facile de demeurer en poſſeſſion de mes Charges, & dans l'éxercice de mes fonctions : Qu'il y avoit de la lâcheté & de la baſſeſſe, à ceder ainſi à ſes ennemis, au moindre choc. Je ne convins pas que les raiſons qu'ils m'alleguoient fuſſent bonnes: de leur côté, je ne pus

1610. les amener à ſe rendre aux miennes. » Vous voulez donc, » leur dis-je enfin, que je me ſacrifie pour le Public, pour » ma Famille & pour mes Amis: car je vois bien que vo- » tre interêt a beaucoup de part à tout ce que vous me di- » tes. Je le ferai puiſque vous m'y forcez: Mais ſouvenez- » vous de ce que je vous dis aujourd'hui, que ce ſera avec » peu d'utilité pour vous tous, & avec beaucoup de peines, » de chagrins, de pertes & même de honte pour moi: & » je vais dès-à-preſent, ajoûtai-je, vous en faire voir un » échantillon. «

En faiſant réflexion à tout ce que les Courtiſans les plus diſtingués & les plus dédaigneux, faiſoient d'avances & même de baſſes démarches, pour avoir l'amitié de celui, en faveur duquel la Reine commençoit à montrer toute la ſienne; j'avois conclu en moi-même, qu'il ſeroit bien difficile que conſervant encore la même relation, & en quelque ſorte la même bonne intelligence, du-moins apparente, que j'avois toujours euë avec la Cour, je puſſe me diſpenſer de donner quelque ſigne d'amitié à ce nouveau Favori. J'avois eu deſſein, ſuppoſé que cette penſée me durât, d'y faire ſervir le jeune Arnaud, qui n'avoit lui-même que trop de penchant à adorer le Soleil levant. Je l'avois fait venir ce matin-là-même; & je l'avois prévenu ſur la commiſſion qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver Monſieur Conchine (23), & de lui faire des offres de ſervices de ma part. Je lui avois même déja dit de quelle maniere il falloit qu'il tournât

(23) Concino Concini, Italien de baſſe naiſſance, & Gentilhomme Florentin, ſelon d'autres; mieux connu ſous le nom de Maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal Favori de la Reine Régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à ſon départ de Florence, un de ſes Amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France; il répondit: *Ou fortune, ou périr:* & que l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24. Août 1617, par ordre du Roi Louis XIII. & à la ſollicitation des Grands. La haine qu'on lui portoit, l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires: Aſſez peu de perſonnes ont rendu juſtice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la Juſtice Divine avoit réſolu de venger l'horrible aſſaſſinat de Henry le Grand, dans la perſonne de cet Italien, l'un de ceux qu'il eſt le plus difficile d'en laver; ſuppoſé que le Parricide y ait été pouſſé par un mobile étranger. On fit auſſi mourir ſa Femme, cette même Léonor Galigaï, dont il eſt aſſez ſouvent parlé dans ces Memoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer, que celui d'avoir enſorcelé la Reine ſa Maîtreſſe: » Je ne me ſuis jamais » ſervie, répondoit-elle à ſes Juges, » d'autre ſortilege que de mon eſ- » prit: Eſt-il ſurprenant que j'aye » gouverné

tournât ſon compliment : & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal, de ce que la Fortune ſe préparoit à lui faire occuper auprès de la Reine, la même place que j'avois tenuë auprès du feu Roi : Que je regardois cet évenement comme un de ces coups, que la Providence rend trop communs, pour qu'on s'en étonne : Que la Régente ne faiſoit même en cela que lui tenir compte avec juſtice, de l'attachement que lui & ſa Femme avoient toujours eu pour elle, & des bons ſervices qu'ils lui avoient rendus : Qu'en faiſant choix de ſa perſonne pour conduire les Affaires, elle s'étoit ſans doute attenduë à donner au Roi ſon Fils & à tout l'Etat, un Serviteur auſſi capable que fidele : deux qualités, qui ſuffiſoient toutes ſeules à rendre un homme, quel qu'il ſoit, veritablement digne de tous les bienfaits que la faveur lui aſſûre : Qu'également perſuadé, & des louables deſſeins de la Reine, & de la diſpoſition où il étoit de la ſeconder en tout, je lui offrois avec cordialité tous les moyens qu'une longue experience pouvoit m'avoir appris : Qu'il trouveroit que cette offre n'étoit pas à refuſer, s'il faiſoit attention qu'outre le bien public qui en reſulteroit, il y gagneroit pour lui-même de ne point acheter les faveurs dont il ſe verroit comblé dans la ſuite, par la jalouſie des Grands, la haine publique, le préjudice des Affaires, & la véxation du Peuple : Que je ne lui demandois pour prix d'entrer ainſi dans ſes vuës de grandeur & d'interêt, que de les chercher dans les Principes de Gouvernement, qui avoient fait trouver au feu Roi le moyen de rendre ſon Royaume paiſible & floriſſant ; dont l'un des principaux, & celui dont il me paroiſſoit avoir le plus de beſoin preſentement, étoit de ne pas accoûtumer les Gens-d'affaires & tous ces éternels ſolliciteurs, à compter pour obtenir leurs demandes, ſur celui-là même qui doit ſe montrer le plus éloigné de les leur accorder : Qu'à ces conditions, il me verroit toujours diſpoſé 1610.

» gouverné la Reine, qui n'en a point » du-tout. Le Cardinal de Richelieu, ajoûte Amelot, devoit le » commencement de ſa fortune à » cette femme. Ils avoient tous deux » la magie de la parole. « C'eſt dans les Hiſtoires de la Regence de Marie de Medicis, & dans celles de Louis XIII. qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On en trouve auſſi des Anecdotes aſſez curieuſes dans les Memoires de Baſſompierre.

1610. à m'unir avec lui ; & que dès ce moment je lui offrois mon amitié, & lui demandois la ſienne.

On dira peut-être, après avoir bien peſé la force de mon compliment, que je mettois à mes avances des correctifs, qui devoient m'ôter la crainte de m'engager trop avant : Mais je crois qu'on conviendra pourtant, qu'il devoit ſatisfaire, & ſi je le puis dire, flater celui à qui je le faiſois. Quoiqu'il en ſoit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet, dont je voulois perſuader ceux qui combattoient ſi fortement ma réſolution. » Allez, dis-je à Arnaud, après l'avoir appellé & inſtruit en preſence de ces Meſſieurs, » allez-vous-en trouver Monſieur de Conchine de ma part, » & lui parlez comme je vous l'ai dit ce matin : faites diligence,& revenez le pluſtôt que vous pourrez : Je ſerai bien » trompé, ſi tous ces Meſſieurs, ajoûtai-je en parlant à eux-» mêmes, qui ont une ſi bonne opinion de la Reine & de » ſes Conſeillers ſecrets, ne voient par la réponſe qu'il fera, » s'il y a quelque choſe de bon à en attendre. «

Tout le monde demeura aſſemblé en attendant cette réponſe, qu'Arnaud nous rapporta au bout d'une heure, & d'une maniere qui acheva de me confirmer dans tous les ſoupçons que j'avois déja conçus contre lui. Il ne nous entretint d'abord que de louanges de la perſonne de Conchine, de ſon habileté, de ſon intelligence dans les matieres d'Etat, de ſon crédit, de ſes Amis : & il trancha fort-court ſur le ſujet de ſon meſſage, en me diſant qu'il ne croyoit pas que j'euſſe rien à eſperer de lui, à-moins que je ne fuſſe d'humeur à complaire à toutes ſes volontés. » Je crois vous » entendre, lui dis-je, avec un petit mouvement de colere, » dont je ne fus pas le maître (24): Mais que voulez-vous » dire, avec un diſcours ſi vague ? parlez-nous plus claire-» ment ; & voyons tout ce que vous lui avez dit, & ce qu'il » vous a répondu. « Comme il ſe vit forcé d'obéïr, il nous fit le détail ſuivant, en branlant la tête, & avec un ſoûrire malin : Qu'en entrant chez Conchine, il avoit rencontré le Preſident Jeannin & Arnaud ſon Frere, qui en ſortoient : Qu'ils avoient paru inquiets de le voir dans cet endroit,

(24) M. de Sully ſe gratoit la tête, quand on le fâchoit, ou qu'on l'embarraſſoit.

quoiqu'ils ne lui euſſent rien dit, ni lui à eux : en quoi je ſuis perſuadé qu'il nous cachoit la verité : Qu'un nommé Vincence, en l'introduiſant dans la chambre de ſon Maître, lui avoit dit : » N'êtes-vous pas à M. de Sully ? Plût-à-dieu » que nous ſuiviſſions ſes conſeils, pluſtôt que ceux des deux » hommes qui viennent de partir d'ici, & beaucoup d'autres » encore pires ! nous n'irions pas ſi vîte que l'on veut nous » porter : mais auſſi l'autorité de la Reine & notre fortune, » ſe trouveroient établies d'une maniere plus louable, plus » certaine & plus durable : « Que le nouveau Favori lui ayant dit : » Hé-bien ! Monſieur Arnaud, me venez-vous vi- » ſiter ? « il lui avoit répondu, en lui faiſant le compliment & lui tenant tous les mêmes diſcours, dont je l'avois chargé, & qu'il nous redit auſſi. .1610.

Arnaud s'arrêta encore après cela, & nous dit en héſitant, Qu'il n'avoit reçu qu'une réponſe ſi courte & ſi ſeche, qu'il lui ſembloit plus à-propos de n'en rien dire du-tout. Ce qui lui reſtoit à nous apprendre, étoit préciſément ce que je ſouhaitois d'entendre ; & il nous le dit enfin, après s'en être fait preſſer fort-long-temps. Conchine, ſans proférer un ſeul mot de remerciment à tout ce qu'on venoit de lui dire d'obligeant, ſans même montrer qu'il y eût fait la moindre attention, répondit en aſſez mauvais François, & d'un ton de voix aigre : » Comment ! M. Arnaud, M. de Sul- » ly penſe donc encore gouverner les Affaires de France, » comme du temps du feu Roi ? c'eſt à quoi il ne doit nul- » lement s'attendre. La Reine étant Reine, c'eſt à elle à » diſpoſer de tout ; & je ne lui conſeille pas de rien entre- » prendre, que ſelon ſa volonté. Quant à ma Femme & à » moi, nous n'avons beſoin de l'aide ni de la faveur de » perſonne : Sa Majeſté nous aime, parce que nous l'avons » bien ſervie : perſonne ne ſçauroit empêcher le bien qu'el- » le voudra nous faire. Monſieur de Sully, s'il deſire quel- » que choſe, aura plus beſoin lui-même de notre aſſiſtan- » ce, que nous de celle qu'il nous offre : & s'il ſçavoit les » pourſuites qui ſe font, il nous rechercheroit plus qu'il ne » fait : Il n'y a ni Prince ni Seigneur à la Cour, qui ne nous » ſoit venu voir ; il eſt le ſeul, avec un autre. «

Perſonne dans toute la Compagnie ne s'attendoit à une réponſe auſſi cruë : Tout le monde s'entre-regarda, & ne fit

1610. que hausser les épaules, sans dire un mot. » Hé-bien ! Messieurs, leur dis-je, croyez-vous encore qu'il me soit possible de me maintenir avec honneur dans mes Charges, » & qu'on me laisse conduire les Affaires comme auparavant ? « Ils convinrent qu'ils avoient mal jugé de la veritable position des choses : Ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs, mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici, & dont la conclusion fut, Qu'il falloit donner encore quelque chose au hazard, ne rien précipiter, & voir ce que produiroit la venuë de M. le Prince, qu'on s'attendoit à voir reparoître incessamment, & sur laquelle bien d'autres que moi fondoient de grandes esperances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce Prince dans le Royaume, me fut donné quelques jours après cet entretien, par Pallot. Il m'avertit en-même-temps, que M. le Prince n'étant pas fort-pourvu d'argent comptant, ce seroit bien lui faire ma Cour, que de lui faire toucher, sans attendre qu'il me le demandât, au-moins une demi-année de sa Pension. Heureusement je pouvois le faire, sans craindre le reproche d'avoir disposé de mon chef & sans ordre, des deniers de Sa Majesté : cette somme se trouvant portée sur l'Etat, quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le Prince ; parce que le feu Roi, qui ne vouloit pas que ce Prince pût croire qu'il eût conservé assez de bonne volonté pour lui, pour continuer à l'en gratifier, avoit attendu qu'il se presentât une occasion, où je parusse la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déja donné la moitié à deux personnes, que M. le Prince avoit chargées de me la demander ; & je me souvins que ces deux hommes m'avoient dit, il n'y avoit que huit jours, qu'ils l'avoient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot, qui en le rendant à M. le Prince, lui fit si bien valoir ce temoignage de mon attachement à sa personne, que ce Prince, auquel on ne pouvoit guére alors rendre un plus grand service, m'en sçut fort-bon gré, & s'engagea hautement, comme me l'a rapporté un des Fils de M. d'Harcourt, de ne point entrer dans Paris, qu'il ne m'eût vu & pris mes conseils. Ne voyant presque autour de moi que des ennemis, je sentis un veritable mouvement de joie, d'avoir ainsi éteint la haine que

m'avoit portée pendant quelque temps le Premier Prince du Sang. Il me fit même l'honneur de me députer à differentes fois MM. de Rieux, de Montataire, de Clermont & autres Gentilshommes, pour me faire part de sa situation & de ses desseins. 1610.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du Roi, il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence, il pourroit se trouver encore assez à temps, pour faire valoir les droits que lui donnoit son rang dans cette conjoncture, toute semblable à celle où le Roi de Navarre son Grand-oncle, avoit cherché à se faire préferer à la Reine Catherine de Medicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre, dans leurs prétentions. Le Prince de Condé fut bientôt informé que la Reine, sans l'attendre, ni lui, ni les autres Princes du Sang; sans faire préceder, suivant les Loix, l'établissement d'un Conseil de Régence, ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas; avoit été pluftôt déclarée que choisie Régente. Il comprit alors qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de parvenir à la Régence: il douta même du traitement qu'on lui reservoit à la Cour, où sa presence ne pouvoit après cela qu'être desagréable. Cette incertitude lui fit ralentir sa marche, & souhaiter avant de s'engager davantage, d'être plus particulierement instruit de la disposition des esprits, sur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroissant plus capable de le faire écouter & respecter, que les déferences qu'on verroit que les Grands temoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occasion; il les fit sonder presque tous, & leur fit sentir qu'il se tiendroit obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui, & l'escorteroient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite, ainsi qu'aux autres; & je crus que la Place que j'occupois, m'empêchoit d'y déferer, sans en avoir du-moins obtenu la permission de la Reine, comme representant la Personne du Roi même. Elle ne me la refusa pas formellement: mais elle me donna bien à entendre, par l'air dont elle reçut ma demande, que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore, par le peu qu'elle me dit, qu'elle me donnoit, comme

1610. à tous les autres, à opter entr'elle & les Princes du Sang; avec lesquels elle s'attendoit apparemment à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage, provenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit, de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le Prince : car on n'avoit pas manqué de le découvrir & de le lui faire sçavoir ; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un Article de Dépense, employé sur les Etats. Il se pouvoit bien faire encore, que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un Conseil, dont j'ai oublié à parler ; dans lequel il avoit été statué que jusqu'à nouvel ordre, je continuërois à manier les Finances, comme par le passé, & nommément pour ce qui regardoit les Pensions de l'Etat. Je craignis que la Reine ne m'attendît à ce passage, pour ne me le pardonner jamais ; & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence, qu'apparemment elle le paroissoit à M. le Prince. Il me dépêcha Courriers sur Courriers, pour me faire changer de résolution : & il me fit déclarer enfin par les mêmes Gentilshommes que j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris ; puisque je refusois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir sur des choses, qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit sçavoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la Reine ; de laquelle je ne pus jamais tirer que cette sorte de permission, au-travers de laquelle on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarrassante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux Partis, qu'on pouvoit dès-lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystere : je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un service essentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une simple complaisance, facile à oublier ; & j'allai trouver M. le Prince (25), qui, quelque chose que lui eût pu dire le Duc d'Epernon, n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit dîné, qu'il n'eût sçu que

(25) » Monsieur le Prince, dit l'Historien Matthieu, étoit en sa maison de Châteauroux. Il avoit vu le Duc de Sully, qui l'avoit conseillé de retourner à la Cour ; sa seule presence pouvant plus profiter au service du Roi, &c. *Ibid.* 28.

j'en étois très-proche. Je le rencontrai en pleine campagne, & descendis pour lui accoller la cuisse : mais il descendit lui-même presqu'aussi-tôt que moi, & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à-pied, au-travers de la campagne, où nous demeurames bien un quart-d'heure ; quoique D'Epernon representât à ce Prince, qu'il n'avoit que ce qu'il lui falloit de temps pour arriver. De fois à autres il m'adressoit la parole sur differentes choses, dont le récit me paroît inutile ici. Je l'accompagnai jusqu'au Louvre, où je le laissai faire sa Cour (26), & entretenir la Reine ; & je m'en retournai à l'Arcenal. 1610.

Il se pouvoit bien faire que M. le Prince, lors-même qu'il paroissoit craindre si fort d'être maltraité de la Reine, s'en promît interieurement une tout autre reception, lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui ; & même, qu'il se bâtit là-dessus un plan, bien different de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté, lorsqu'il sortit du Royaume, que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette Princesse ; & le Roi lui-même en fut informé. Quoiqu'il en soit, M. le Prince, s'il eut cette pensée, ne tarda pas à être détrompé, & à connoître par son experience, que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La Reine lui parut avoir entierement perdu le souvenir du temps où ils avoient donné le nom d'interêt commun, au motif qui les faisoit agir : & ce ne fut assurément pas le détail des Affaires d'Etat & de Gouvernement, qui le lui fit oublier ; elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui à un Céremonial si grave,

(26) » M. le Prince entra dans Paris, le 15 Juillet, accompagné de » quinze cens Gentilshommes : ce » qui donna quelque alarme à la » Reine, qui consideroit qu'ayant » les Canons, la Bastille & l'argent « du feu Roi, en sa puissance, par le » Duc de Sully ; si le Parlement & » le Peuple n'eussent été fideles, il » pouvoit entreprendre des choses » de très-dangereuse conséquence » pour le service du Roi. M. le Prince n'étoit pas en moindre méfiance, que celle qu'on avoit de lui. » Il reçut trois ou quatre avis en arrivant, que la Reine, à la suscitation du Comte de Soissons, avoit » dessein de se saisir de sa personne » & de celle du Duc de Bouillon : » ce qui fit que nonobstant la bonne chere qu'il reçut de Leurs Majestés, il fut trois nuits alerte en » état de sortir de Paris, au premier » bruit qu'il entendroit de quelque » entreprise contre lui. « *Hist. de la Mere & du Fils*, *tom.* I. *pag.* 101.

1610. si froid & si silencieux, qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avoit vu.

Je le compris aux discours que me tint ce Prince, dans une visite que je reçus de lui deux jours après ; quoiqu'il ne se déclarât pas d'abord ouvertement, & qu'il ne nommât personne. J'attendis de mon côté à me livrer, qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ses sentimens, & je me tins encore plus serré que lui. Mais dans la suite de cet entretien, il commença à me parler si clairement de ses dispositions ; il me fit voir tout-à-la-fois tant d'estime, de confiance, de desir de pouvoir trouver conjointement avec moi, les moyens de prévenir le bouleversement dans les Affaires & le desordre dans les Finances, dont on étoit menacé ; il me demanda si sincerement mes conseils sur la maniere dont il pourroit marcher au bien public, au-travers des obstacles que la jalousie, la haine & la cabale, alloient opposer à ses desseins ; que je crus devoir, & à sa confiance, & au motif louable qui le faisoit agir, de lui parler enfin à cœur ouvert sur toute cette matiere. Ce qui acheva de m'y déterminer, c'est que ce Prince m'ayant avoué que de tous ceux à qui il avoit communiqué l'envie qu'il avoit de voir les Affaires Politiques & Domestiques de l'Etat continuer à être gouvernées par les Principes qu'avoit suivis le feu Roi, il n'y en avoit pas un qui ne se fût efforcé de la lui faire perdre ; je craignis que la vuë de difficultés, ou absolument insurmontables, ou qu'on ne pouvoit vaincre qu'avec des risques infinis, sans en retirer que des fruits très-médiocres, ne le jettât dans la route où on cherchoit à l'engager.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de son estime & de sa confidence, je lui fis la réponse suivante, & presque dans les mêmes termes qu'on va le voir : Que toutes les personnes qu'il avoit entenduës ou consultées sur la question presente, y étoient trop interessées, pour lui donner un conseil, qui auroit détruit toutes leurs esperances : Que je n'en avois point d'autre à lui donner, que celui que je donnerois à Messieurs les Princes du Sang ses Oncles, les Prince de Conty & Comte de Soissons, & à la Reine elle-même, s'ils me le demandoient avec intention de le suivre ; parce que leur interêt à eux quatre, lorsqu'il étoit

étoit bien éclairci, ſe trouvoit être abſolument le même: je 1610.
veux dire, de ſe tenir unis pour le Roi contre les Grands, & contre cette foule d'importuns ambitieux & intereſſés, dont la Cour étoit remplie; parcequ'à-coup-ſûr toutes ces perſonnes ne ſongeoient qu'à tirer parti, par les voies les moins permiſes, d'une conjoncture, qui de tout-temps a été le triomphe de l'avarice & de la licence: Que c'étoit-là le point d'où il falloit partir: mais que pour ne pas s'en égarer d'une autre maniere, & pour ne pas montrer ſoi-même l'éxemple qu'on condamnoit, il étoit néceſſaire qu'une déclaration ſolemnelle inſtruisît tout le Royaume, que cette union n'avoit pour objet que de tendre en tout & de la maniere la plus noble, au plus grand bien de l'Etat; & que les effets qu'on verroit s'enſuivre, appriſſent que c'étoit en marchant ſur les traces d'un Roi, dont le ſuccès avoit juſtifié tous les deſſeins & les ouvrages, qu'on prétendoit y arriver: Qu'un devoir, de tous points eſſentiel, étoit de proteſter ſouvent & hautement, qu'on étoit inſpiré du même eſprit, qui avoit fait trouver à ce grand Prince le ſecret de faire d'un Royaume abyſmé un Royaume floriſſant; & que la meilleure maniere de montrer qu'on l'imitoit en-effet, étoit de ne rien prétendre pour ſoi-même, en refuſant tout aux injuſtes demandes d'un peuple de Courtiſans avides: Que je ne voulois pas dire par-là, qu'on ſe privât de toute ſorte de récompenſes: Que c'étoit au-contraire un des avantages de ce ſyſtème pour les mêmes quatre perſonnes, qu'en conduiſant ſagement les Affaires, il leur reviendroit naturellement & de plein droit plus de biens en un an, que de toute autre maniere en dix: mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vuës: ce que je leur répeterois d'autant plus ſouvent, que de toutes les bonnes qualités néceſſaires aux Perſonnes d'Etat, il n'y en a aucune dont la pratique ſoit ſi difficile, que de ſe voir ſans ceſſe au milieu des threſors & à-même toutes les graces, ſans s'en laiſſer éblouir; & que je ſçavois déja tous les plans que quelques-uns des Princes avoient fait, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang: Mais auſſi qu'en ſe préſervant de ce piege dangereux, aucune Puiſſance ne ſeroit capable de leur réſiſter; duſſent-ils voir ſe liguer contr'eux toutes les têtes factieuſes & tous les Grands, ſans en excepter un ſeul;

1610. l'interêt du Roi devenant veritablement l'interêt public & géneral, lorsqu'on le soûtient par ces voies; & l'impression que fait le nom Royal, se trouvant alors portée au plus haut point.

Je poursuivis en disant à M. le Prince, Qu'il ne restoit plus qu'à sçavoir si l'on trouveroit dans la Reine & les deux autres Princes, les mêmes dispositions propres à faire réüssir ce dessein : Que loin de le flater de cette espérance, je convenois qu'il ne devoit nullement compter sur eux : Qu'il n'étoit pourtant pas dispensé pour cela de faire toutes les démarches necessaires auprès de la Reine; tant parce qu'il étoit besoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire, dans un point de cette conséquence; que parce que cette Princesse étant déja en quelque maniere en possession de l'autorité Royale, les plus fortes raisons ne le seroient pas encore trop, pour justifier aux yeux du Public l'extremité où l'on seroit peut-être obligé d'en venir avec elle, & pour en écarter le danger : Qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devoit l'empêcher de se charger seul d'un devoir, que les Princes ses Oncles n'auroient pas voulu partager avec lui : mais que c'étoit alors veritablement, que privé de tous ses supports, il falloit qu'il fît parler pour lui un desinteressement si décidé & une probité si éclatante, dans toutes ses actions & ses paroles, qu'on s'accoûtumât à le regarder comme le veritable Ami du Roi, de l'Etat & du Peuple : Qu'un homme qui n'emploie que de telles armes, & qui est en place de le faire, tôt-ou-tard ramene tout à soi : Que Messieurs les Princes de Conty & de Soissons le sentiroient les premiers; en comparant l'honneur qui rejaillit sur le Sang Royal, d'un procédé si respectable, avec les déboires, les manques de respect, souvent les mépris, auxquels ils ne peuvent manquer d'être exposés, lorsqu'ils se montrent dans la carriere confondus avec le reste des Courtisans : Que bien des raisons viendroient balancer dans l'esprit de la Régente elle-même, le penchant qu'elle avoit à une conduite contraire; sur-tout, si elle se voyoit en tête les Princes du Sang réünis : Que tout le pouvoir apparent dont elle étoit revêtuë, ne suffiroit pas à la soûtenir six mois entiers contre un Parti si fortement autorisé : Qu'enfin je croyois pouvoir lui être garant que la necessité, la confian-

ce & le torrent, attireroient enfin tout de ſon côté ; & qu'il ne ſe paſſeroit plus rien entre la Reine, les Princes & les gens en place, liaiſons, deſunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournaſſent au profit de ſon autorité ; s'il ſçavoit dès ce moment ſe former ſon plan, & être fidele à le ſuivre, tel que je venois de le tracer. 1610.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le Prince, me fit voir que j'avois trouvé le chemin de ſon cœur, & que j'y avois fait cette impreſſion forte, qui eſt l'effet de la verité & de la juſtice, réünies dans le même objet. Ce qui eſt arrivé depuis ne prouve point que je me ſois trompé alors, ou bien prouve auſſi que M. le Prince ſe trompoit lui-même tout le premier ; puiſqu'il eſt certain que la force de mes raiſons le ſoûtint pendant un aſſez long temps, contre tous les flots dont il étoit continuellement battu. De quelque artifice que ſe ſerviſſent les perſonnes dont il étoit obſédé, il ne pouvoit tant-ſoit-peu approfondir la nature des conſeils qu'il recevoit d'eux, qu'il ne découvrît auſſi-tôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & l'ambition. Quelle difference entre de pareils ſentimens, & ceux que je cherchois à lui faire prendre ? Il la ſentoit ; il en étoit perſuadé : & cependant il ſe laiſſa enſuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais éxemple. Le Duc de Bouillon contribua plus que perſonne, à l'engager dans le Parti de l'erreur (27). Je me repreſente, & peut-être je me groſſis à moi-même, tout ce qui peut ſervir à juſtifier ce Prince, en convenant de bonne foi, qu'il n'étoit pas diffi-

(27) L'Auteur de la Vie du Duc de Bouillon, rapportant les conſeils que ce Duc donna au Prince de Condé : » Il lui conſeilla, dit-il, de » laiſſer à la Reine la qualité de Ré- » gente ; mais de la réduire à un ti- » tre vain, qui ſatisferoit ſa vanité, » & de s'attirer effectivement toute » l'autorité. Il lui dit, Qu'il ſçavoit » pour cela un moyen infaillible ; & » que s'il vouloit s'en ſervir, il lui » répondoit du ſuccès : Que ce moyen » conſiſtoit à rentrer dans la Religion » Calviniſte, dont le feu Roi l'avoit » tiré, & à ſe déclarer Protecteur des » Proteſtans de France : Qu'alors ſui- » vi de toute la Nobleſſe Calviniſte, » dont il ſeroit le Chef ; maître de » toutes les Places de ſûreté, accor- » dées à ce Parti (c'eſt-à-dire de cent » trois Villes ou Places, bien forti- » fiées) ; ſoûtenu par tout ce qu'il y » avoit de Suiſſes en France, dont » le Duc de Rohan étoit le Colonel- » Géneral ; ſûr de l'argent laiſſé par » le feu Roi à la Baſtille, que le Duc » de Sully, mécontent de la Régen- » te, pouvoit lui remettre entre les » mains : Qu'avec de ſi grands avan- » tages, on ne pouvoit pas douter » qu'un Premier Prince du Sang » comme lui, pendant une Minorité, » ne fût en état de s'emparer de tou- » te l'autorité, & de ſe rendre éga- » lement redoutable au-dedans & au- » dehors du Royaume... Dieu ne per-

1610. cile de donner les plus belles couleurs aux motifs, par lesquels on prétendoit sapper mes Principes ; & qu'il ne doit pas paroître surprenant qu'un Prince jeune & sans experience, n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préferer ce qui n'est qu'utile, à ce qui plaît & flate. Voici les raisons qui effacerent dans son esprit celles dont je m'étois servi.

On lui disoit, Que tous mes raisonnemens ne tendoient qu'à le jetter dans un systême absurde & imaginaire : Que ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos temps ni à nos mœurs : Que la probité & la vertu ne viennent seules à-bout de rien : Que les chimeres dont je le repaissois, ne trouveroient cours chez personne : Qu'en se faisant l'arc-boutant de tout le monde, il n'en recueilleroit qu'une haine génerale, & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures : Que le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre, dans une occasion où les Thresors Royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus grosse portion, comme étant la premiere Personne de l'Etat après Leurs Majestés (28) : Qu'il avoit bien peu profité de la necessité où il s'étoit trouvé, si elle ne lui avoit pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit être reçuë à bras ouverts, lorsqu'elle se presente : Qu'il prît bien garde au-reste, que ce n'étoit pas tant pour lui que pour moi-même, que je cherchois à le jetter dans un parti extrême : Qu'il ne me restoit que cette seule ressource, pour soûtenir mon crédit expirant : mais qu'il ne s'y trompât pas : Qu'en voulant join-

» mit pas qu'il suivît le conseil du » Duc de Bouillon. S'il l'eût fait, les » Calvinistes recouvroient tous les » avantages, qu'ils avoient perdus » par la Conversion du feu Roi : Vraisemblablement le Royaume eût été » partagé entr'eux & les Catholiques ; & leur République, qu'on » traitoit d'imaginaire, se fût enfin » trouvée quelque chose de réel. « *tom.* 2. *pag.* 307. Mais, & cet Historien l'avouë ensuite, bien des personnes demeurerent persuadées que ce n'étoit pas sérieusement que le Duc de Bouillon avoit fait cette proposition au Prince de Condé ; qu'il fut le premier à l'en détourner ; & que tout son but étoit de faire sentir à la Régente, qu'il voulut bien rassûrer lui-même, tout le mal qu'il pouvoit lui faire.

(28) » Il eût bien voulu, dit le » même Historien que je viens de » citer, contester la Régence, s'il » eût osé : Mais il en fut diverti par » le bon traitement qui lui fut fait. » On lui donna deux cens mille livres de pension, l'Hôtel de Conty, » au Fauxbourg Saint-Germain, qui » fut acheté deux cens mille francs, » le Comté de Clermont, & beaucoup d'autres gratifications. «

dre son interêt au mien, je le ferois tomber avec moi dans le précipice : Que la haine des Grands & des Ministres contre moi étoit si forte, que le seul soupçon que j'entrasse pour quelque chose dans tout ceci, étoit suffisant pour ruiner ses desseins & ses esperances : Que j'avois dédaigné d'offrir mon amitié & mes services à personne : Qu'en revenche, tout le monde étoit si bien d'accord pour me détruire, qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui alloient disposer des graces & des faveurs, pourvû que ma disgrace y fût attachée. 1610.

Lorsqu'on a pu dans ces sortes d'occasions rendre les conseils suspects, on n'est pas bien éloigné de rendre le conseiller odieux : c'est ce qu'on entreprit, & ce qui arriva. On fit comprendre à M. le Prince, que c'étoit par une necessité du systême qu'il alloit embrasser, que ma ruine étoit décidée. Ce que je lui avois dit à lui-même, le lui confirma. Toutes mes paroles se tournerent dans son esprit contre moi : ensorte que par une bizarrerie, dont la Politique fournit pourtant plus d'un exemple, ce fut dans ces mêmes sentimens, qu'un moment auparavant il avoit admirés dans ma bouche, que M. le Prince trouva le fondement de la haine qu'il commença à me porter, & de la persecution qu'il me suscita. La résolution fut dès-lors prise de ne me laisser en place (29), qu'autant de temps qu'il en faudroit pour s'arranger ; de me porter cependant sourdement tous les coups qu'il seroit possible ; de miner peu-à-peu ce qui me restoit de pouvoir ; & de retirer avec le moins d'affectation que faire se pourroit, tous les Papiers, Memoires & Instructions, dont j'étois dépositaire, sur le fait des Finances ; jusqu'à ce que le moment fût venu de m'éloigner sans retour. Si l'execution de ce complot fut differée jusqu'à l'année suivante, c'est parce qu'il arriva plusieurs embarras imprévus qui la retarderent.

Je ne sçus peut-être pas dès ce temps-là tous les complots qui se faisoient ainsi secrettement contre moi : mais j'en devinai du-moins une si bonne partie, que je revins

(29) Toutes ces Intrigues entre les Princes, les Courtisans & les Ministres, pour l'éloignement de M. de Sully, sont rapportées dans les Memoires particuliers, & sur-tout dans l'Histoire de la Mere & du Fils. *Tom. 1. pag.* 111. *& suiv.* 120. 127. *& suiv.* dans l'Histoire du Duc de Bouillon. *Tom. 2. pag.* 313. *& suiv.* dans celle du Duc d'Epernon, &c.

1610. plus fortement qu'auparavant, au parti que j'avois tâché de faire agréer à ma Famille, de me retirer, avant que je paruſſe y être forcé. J'allai même juſqu'à en parler à la Régente, & à la ſupplier de ne pas s'y oppoſer. Quoique par cette propoſition j'allaſſe ſans doute au devant de tous ſes vœux, elle uſa d'une ſi profonde diſſimulation dans la réponſe qu'elle me fit, que quand je m'y ſerois laiſſé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuſer d'avoir été trop ſimple. Jamais Conchine & ſa Femme n'avoient été plus avant dans ſon eſprit, qu'ils l'étoient alors: elle commençoit à ne plus rien voir ni rien faire, que par eux: Cependant elle affecta de paroître auſſi mécontente de leurs procédés, qu'elle me voulut perſuader qu'elle étoit ſatisfaite de ma conduite: c'eſt que je la jettois dans un embarras, qui étoit de trop dans un temps, où le Sacre du Roi lui donnoit bien aſſez d'occupation; & qu'elle vouloit prendre tout le reſte de l'année, pour ſe préparer au changement que la démiſſion de mes Charges devoit apporter dans les Affaires. Je m'accommodai à ſa volonté, ſans m'écarter de la mienne: c'eſt-à-dire, qu'en continuant mes premieres fonctions, je réſolus de faire ſi bien la guerre à l'œil, que je puſſe toujours mettre entre mes ennemis & moi, un eſpace aſſez conſiderable, pour leur ôter le plaiſir de me joindre & de me dépouiller eux-mêmes.

On prit à la fin un parti ſur l'affaire de Cleves. Il n'y avoit plus à retarder, pour peu qu'on voulût paroître encore s'y intereſſer. L'Armée des Princes ligués jointe à celle des Etats des Provinces-Unies, étoit allée mettre le Siege devant Julliers; & le Prince d'Orange, qui en avoit le Commandement, s'y étoit pris de maniere que cette Place ne pouvoit guére lui échapper. Notre ſecours lui étoit même abſolument inutile; parce que la Maiſon d'Autriche n'avoit fait aucune démarche, ni mis aucunes Troupes ſur pied, pour les oppoſer à ſes Ennemis; & qu'après cet exploit, la Guerre, telle qu'on s'étoit propoſé de la faire, ſe trouvoit finie. Mais le nouveau Conſeil de la Reine, compoſé des mêmes perſonnes que j'ai déja nommées, crut faire un chef-d'œuvre de Politique, en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé ſi long-temps, ſans pouvoir rien obtenir. Il connoiſſoit bien en quel état étoit la Place aſſiegée. Il vou-

lut se faire honneur de sa prise, qui devoit fort-peu tarder 1610.
après l'arrivée de nos Troupes : & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au Roi d'Espagne, pour lui faire souhaiter & solliciter cette Alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empressoit pas assez, & dont on avoit encore quelque honte de faire seuls tous les frais. On resolut donc de faire avancer incessamment vers Julliers huit mille Hommes de pied, douze cens Chevaux & huit Pieces de canon, & de donner cette Armée à conduire au Maréchal de La-Châtre.

Lorsque cette résolution fut renduë publique, & portée pour la forme au Conseil géneral, je ne pus m'empêcher d'en dire mon sentiment. Je demandai à quelle fin se faisoient ce voyage & cette dépense, contre des Ennemis qui ne se défendoient point, & pour des Alliés qui n'en avoient plus besoin. Je déclarai ce que je pensois de ce retour après coup, qui ne me paroissoit pas fort-honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on se proposoit de faire faire à nos Troupes. En-effet, pour faire ce trajet, sans avoir rien à craindre des Ennemis que notre Armée pouvoit rencontrer dans son passage, il falloit qu'elle fît un grand détour, & qu'elle traversât des Pays rudes, montagneux & stériles. Conchine, qui avoit attiré à son avis M. le Comte de Soissons & le Duc de Bouillon, & qui s'applaudissoit de ses motifs secrets, me laissa dire, comme on fait un homme, qu'on n'a pas daigné instruire ; & le départ des Troupes fut resolu : Seulement, pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'interesser même personnellement dans cet Armement, on accorda à mon Gendre, qui sollicitoit depuis assez long-temps un Emploi distingué dans l'Armée d'Allemagne, la Charge de Maréchal-de-camp-Géneral : ce qui devoit d'autant plus le satisfaire, que cette qualité lui attribuoit de plein droit le Commandement en chef, s'il arrivoit faute du Géneral. Il n'étoit pas même impossible que sans cela, La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, & ne remît le Commandement. On l'avoit vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le rebutoit ; aussi bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoua même, & avec moi à quelques autres personnes du Conseil, que les Jésuites lui mettoient un fort-grand scrupule dans l'ame, de ce qu'il se joignoit aux Héréti-

1610. ques, contre de bons Catholiques. Je lui redonnai un peu de courage, en lui enſeignant un chemin plus commode que celui qu'il vouloit prendre; & il ſe diſpoſa à partir.

Les préparatifs de cet Armement, qui tomboient à ma charge, furent faits de maniere que l'Armée fut compoſée des meilleures Troupes que nous euſſions alors ſur pied; l'Artillerie complette & bien ſervie; & le fonds de la dépenſe ſi abondant, que le Threſorier en rapporta encore cent mille écus: Auſſi le Prince Maurice confeſſa que de long-temps il n'avoit vu une Troupe ſi leſte & ſi bien appriſe: il parut ſeulement ſurpris que le Géneral, qui devoit ſuivant les apparences être un de nos meilleurs hommes de guerre, n'eût qu'une connoiſſance tout-à-fait commune de ce qui ſe pratique dans les Siéges, & des autres parties de la Guerre.

C'eſt tout ce que je dirai de cette Expédition. Les Hiſtoriens (30) expliqueront plus en détail, comment notre Armée paſſa en Allemagne, & comment elle en revint. La crainte d'être trop ſincere, & l'inutilité du perſonnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces Memoires.

(30) Voyez le détail de la priſe de Julliers & de toute cette Expédition, dans le Mercure François & les autres Hiſtoriens, *Ann.* 1610.

La priſe de Julliers obligea l'Empereur à ſe déporter du ſequeſtre qu'il avoit voulu faire des Etats conteſtés, entre les mains de l'Archiduc Léopold d'Autriche; & les Ducs de Brandebourg & de Neubourg partagerent ſans aucune difficulté entr'eux deux, toute la ſucceſſion. L'Electeur de Brandebourg eut Cleves, La-Mark & Ravenſperg; & le Duc de Neubourg, Julliers & Bergh. Philippe-Louis, Fils de ce Duc de Neubourg, eut deux Fils; dont l'un continua la branche de Neubourg, & le Puîné fit celle des Comtes de Sulſback, qui doit aujourd'hui réünir les deux parts, parce que la branche de Neubourg finit dans l'Electeur Palatin d'aujourd'hui: Et voilà ce qui, après cent trente ans depuis la mort du Duc Guillaume de Julliers, fait renaître les mêmes difficultés ſur cette ſucceſſion éventuelle: Le Roi de Pruſſe, de la Maiſon de Brandebourg, pouvant apporter pour raiſon de ſon oppoſition à cette réünion, que les branches étoient ſéparées, lors qu'a été paſſé le Traité de 1666, qui ſemble ne ſtipuler que pour les deſcendans des Contractans: (*a*) Et l'Empereur de ſon côté trouvant ſon interêt à ſoûtenir le Prince de Sulſback; parce que ſi ce jeune Prince venoit à mourir ſans Enfans mâles, il allégueroit pour ſe mettre en poſſeſſion de Bergh & Julliers, ſon ancienne raiſon de Fiefs maſculins: outre un ſecond interêt qu'il peut y prendre, pour les Princes de Saxe, ſes Alliés.

Il a paru en 1738. un Ouvrage en deux Volumes, où cette matiere eſt diſcutée, & très-bien éclaircie.

(*a*) Ceci a été écrit avant la mort du dernier Empereur, & du dernier Electeur Palatin.

Fin du vingt-huitieme Livre.

MEMOIRES



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE VINGT-NEUVIEME.



CE qui venoit de ſe paſſer au ſujet de Cleves, & le dernier procédé de la Régente à mon égard, acheverent de m'ôter toute eſperance de pouvoir jamais ramener le nouveau Conſeil aux ſaines maximes ſur les deux principaux points du Gouvernement, la Politique & les Finances : Au contraire, le changement de M. le Prince, ce que je voyois tous les jours ſe paſſer ſous mes yeux, & ſur-tout l'air de diſſimulation dont on venoit en dernier lieu d'uſer, acheverent de me perſuader que le mal étoit devenu ſans remede ; & qu'on ne ſortiroit de tout ce cahos, dans lequel les Affaires du Conſeil paroiſſoient enſevelies, que par le dénouëment que j'avois toujours ſi fort apprehendé. Il falloit du temps pour le préparer ; parce que quelqu'autorité qu'on ait, des liaiſons auſſi fortes & auſſi ſagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu Roi, pour la deſtruction de la puiſſance Autrichienne, avec tous les 1610.

1610. Potentats de l'Europe intereſſés à ſon abbaiſſement, & principalement avec les Princes Proteſtans, ne ſe rompent pas du premier coup, ni quelquefois ſans un effort, qui peut avoir de fâcheuſes ſuites. Mais que toute l'étude de la Régente & de ſes Conſeillers, ne ſe tournât pas à les rendre inutiles; c'eſt dequoi il m'étoit impoſſible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le Parti de la Religion; la haine contre tous les Proteſtans François & Etrangers; un penchant naturel & fortifié par l'habitude, à s'unir avec l'Eſpagne, dont ils n'avoient pu s'empêcher de ſuivre même publiquement tous les mouvemens, lorſque les deſſeins de Henry le Grand prêts à ſe manifeſter, les convainquoient de ſoûtenir une Cauſe odieuſe & deſeſperée : tout cela ne devoit pas ſe ralentir, lorſque par le hazard le plus ineſperé, ils touchoient à l'accompliſſement de ce qu'ils avoient le plus ardemment ſouhaité. Ma Religion; mes engagemens; les conſeils que j'avois donnés au feu Roi, dont l'effet indubitable auroit été du-moins le libre éxercice de la Réforme en France & par toute la Chrétienté; la mort même de ce Prince, qui ſembloit me déclarer l'unique dépoſitaire de ſes ſentimens, & l'éxecuteur de ſes projets; des moyens pris d'une maniere aſſez ſage, pour en aſſûrer la réüſſite; la gloire & l'honneur qui conſéquemment en rejailliroient ſur moi: Voilà bien des titres de haine contre un homme, qui avoit déja tant d'ennemis: & de la maniere dont Sillery & Villeroi s'attachoient à les faire valoir, ils devoient néceſſairement avoir un effet prompt.

Un motif moins déclaré, mais peut-être plus fort encore, parce qu'il attaquoit plus directement l'interêt particulier, réüniſſoit une ſeconde fois tout contre moi : c'eſt celui d'une Adminiſtration des Finances trop nette, j'oſe le dire, & trop integre, pour des perſonnes dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier inſtant tous les threſors du Roi. Je vois là-deſſus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François; mais qu'il ſeroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, ſuivant que le hazard me les preſente : ils traceront une image de la Cour de ce temps-là.

Le Favori de la Régente fut celui qu'on vit paroître le premier ſur les rangs. Il jetta d'abord les yeux ſur la Charge de Premier-Gentilhomme de la Chambre ; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de ſatisfaire ſes vuës ambitieuſes ; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la diſproportion qui avoit été juſque-là entre le reſte des Courtiſans & lui. Il ſe mêloit à cela un grain de jalouſie perſonnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flateur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la Cour, le mît de pair avec ſon émule (1). Il fit donc propoſer au Duc de Bouillon de traiter avec lui de cette Charge. Celui-cy, qui avoit réellement deſſein de s'en défaire, fit la choſe liberalement: mais auſſi il en fut récompenſé de-même : Car en premier lieu, il obtint la ſuppreſſion des Bureaux que Sa Majeſté avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ſes Droits d'entrée & de ſortie : ce qui affranchiſſant au profit du Duc, tout ce qui entroit de denrées & de marchandiſes dans cette Ville, ou qui en ſortoit ; on peut dire ſans éxaggerer, que cette gratification lui valut dans la ſuite plus que toute ſa Principauté même. Enſuite Conchine lui fit expedier ſur le marché un Acquit de deux cens mille livres ; ſous prétexte qu'on lui avoit promis cette ſomme, en traitant avec lui de la reddition de ſa Place. J'eus beau repreſenter que le Duc de Bouillon avoit été éxactement payé de tout ce qu'on lui avoit promis, & qu'il n'y avoit qu'à jetter les yeux ſur le Comptant qui le juſtifioit ; on ne m'écouta pas : & les frais que Henry avoit faits pour ſe mettre en poſſeſſion de Sedan, n'aboutirent qu'à payer deux fois cette Place, & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela riſible : pour moi, je le trouve honteux pour le Conſeil. 1610.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point auſſi facilement qu'il l'avoit cru d'abord. M. le Comte de Soiſſons, comme j'en ai déja dit un mot, lui rompit en viſiere, & à ſon Beau-frere, pour lequel il demandoit l'Archevêché de Tours : Mais ce Prince n'agiſſoit pas de façon à lui faire deſeſperer

(1) Le Marquis d'Ancre, (car c'eſt ainſi qu'on commença à appeller Conchine), avoit eu un démêlé avec M. le Grand-Ecuyer, qu'on peut voir dans l'Hiſtoire de la Régence de Marie de Medicis.

1610. qu'on ne pût le gagner ; & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche, en lui faiſant donner le Gouvernement de Normandie, d'une maniere ſi génereuſe, qu'il ne ſe fit pas de difficulté de l'ôter à Monſieur lui-même, ſecond Fils de France. Après la mort de M. le Duc de Montpenſier, Henry, pour ne mettre aucune jalouſie parmi tous ceux qui prétendoient à ce Gouvernement, que je venois de refuſer avec la condition de changer de Religion, & voulant obliger Fervaques, qui méritoit bien que Sa Majeſté eût cette déference pour lui, en avoit pourvu ſon propre Fils. Il ne me fut pas poſſible de donner ma voix à cette diſpoſition de Conchine ; non-plus qu'à la ſatisfaction que le Conſeil donna encore à M. le Comte aux dépens de Sa Majeſté, en lui payant fort cher des droits très-peu conſiderables & très-inutiles : ce ſont ceux de la Maiſon de Montaffié en Piémont, dont j'ai déja tant parlé. Malgré toutes mes repreſentations preſentes & paſſées, ce marché fut conclu. On étoit accoûtumé à me laiſſer dire, & à paſſer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir diſpoſer d'une partie de l'argent du Threſor-Royal, ſans qu'il parût que les ſommes qui en ſortiroient, euſſent été priſes & employées en ſon nom : ce fut de perſuader à la Reine de continuer à faire des Comptans, comme faiſoit le feu Roi. Voici la Lettre qu'elle m'en écrivit le 15 Juin. » Mon Couſin, J'ai » réſolu de continuer encore pour cette année, le payement » du Comptant que le feu Roi Monſeigneur faiſoit mettre » en ſes coffres, par les Threſoriers de l'Epargne. L'argent » qui en proviendra, ſera diſtribué par Béringhen aux mê- » mes perſonnes qu'il avoit coûtume de l'être. Je vous fais » donc ce mot pour vous dire de commander au Threſo- » rier de l'Epargne étant à-preſent en Charge, de mettre » entre les mains dudit Béringhen le quartier de Juillet du- » dit Comptant, &c. «

Puget & D'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces Comptans, afin que je l'arrêtaſſe, & que je miſſe au bas une Ordonnance de payement. Je le pris, & du premier coup d'œil je n'y remarquai en-effet qu'une infinité de parties, que le feu Roi faiſoit payer en cette forme. Mais comme le montant m'en paroiſſoit éxorbitant, au-lieu d'aller plus loin, je dis aux deux porteurs, Qu'il étoit vrai que

la conduite de Henry le Grand sembloit autoriser cette forme : mais qu'elle ne me paroissoit plus suffisante aujourd'hui, pour la décharge de ceux qui sur ce simple écrit, oseroient faire une Ordonnance de payement. Ils me repondirent, Que si je voulois me donner la peine de lire jusqu'à la fin, je trouverois la solution de mon Objection, dans une décharge si valable, que je conviendrois qu'il n'étoit besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire, assez curieux de sçavoir comment un Memoire qui ne promettoit qu'un Menu de Comptant, & même qui n'étoit pas fort-long, alloit se trouver enfanter une somme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze sols, que j'avois vuë en jettant les yeux sur le Total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premieres parties, j'en vis suivre d'autres, qui déja ne me plaisoient pas trop, & qui sembloient n'être-là, que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion : c'étoit un article tout seul de quatre cens mille livres, & qui n'étoit pas même motivé : il portoit seulement ce peu de mots, qui n'étoient guére propres à m'en justifier la fidelité : *Pour deniers mis aux mains du feu Roi.* 1610.

Je m'arrêtai court ; & regardant fixement Puget, je lui demandai ce que cela signifioit, & si c'étoit à lui qu'étoit duë l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument, Que le feu Roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres : Que j'avois d'ailleurs des preuves qu'il n'avoit touché cette somme ni en gros ni en détail : qu'ainsi je ne pouvois la passer. Il continua de me répondre avec le même phlegme, Que ce que je verrois à la fin, surmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes, écrites de la main même de la Reine, en ces termes : » Nous avons vu le menu des parties cy-dessus, » montant à neuf cens mille neuf cens dix livres quatorze » sols : Et ayant connu que cette somme a été veritablement » payée par le commandement du feu Roi Monseigneur, » pour être passée en forme de Comptant(2), ainsi qu'il étoit » d'usage : ce qui n'a pu être fait, ayant été prévenu par la

(2) Un Comptant étoit une Ordonnance de payement, ou la Quittance d'une somme payée par ordre de Sa Majesté, sans spécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henry IV. & Louis XIII. ou leurs Ministres, ont bien senti l'abus qu'on en pouvoit faire : Mais une infinité de dépenses, que l'interêt de l'État demandoit qu'on tînt

1610. » Mort ; nous avons trouvé bonnes les susdites dépenses, & » ordonné d'en être expédié un Acquit de Comptant, pour » servir de décharge au Thresorier de l'Epargne Puget. Fait » à Paris, le 16 Juillet 1610. *Signé*, Marie. «

Je ne vis pas tout-d'un-coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir pensé un moment : » Monsieur Puget, » dis-je, tout ce que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi on » me demande une si grosse somme : car on ne me persua- » dera pas que jamais le feu Roi l'ait employée : Vous me » presserez aussi inutilement de me la faire signer comme » telle : contentez-vous donc si vous voulez pour votre dé- » charge, de ce papier tel qu'il est ; parce que très-sûrement » je n'y ajoûterai rien du mien. « Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge pour obtenir ma signature, avec autant d'opiniâtreté que j'en montrois à la refuser : je n'entendis parler que de cela seul, pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos ; & il ne fut plus parlé du Menu de Comptant, qui est resté déchiré parmi mes Papiers : mais ni la Régente ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais éxemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ses volontés : Pour la Reine, le ressentiment qu'elle en eut fut si fort, qu'elle ne put me le cacher, malgré le déguisement auquel elle s'étudioit. Si jusqu'alors elle avoit encore voulu faire de-temps-en-temps quelque légere réflexion sur ce que lui avoit dit tant de fois le Roi son Epoux, de la necessité dont je devois lui être pour les Affaires du Royaume ; de ce moment, tout ce souvenir fut entierement effacé, & fit place à une résolution bien décidée de donner ma Charge à une personne qui fût plus traitable.

Le Chancelier m'en donnoit assez l'éxemple : Mais bien-loin d'être tenté de le suivre, je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication veritablement impardonnable, à l'occasion d'une Lettre d'éxemption de Rachat du Greffe du Parlement & du Châtelet de Paris, qui parut

secrettes, les en empêcherent. Le Cardinal de Richelieu conclut à les abolir ; mais en-même-temps, à laisser un million d'or au Roi, en vuë de ces dépenses, pour en dispo- ser à sa volonté. *Testam. Polit.* 2. *Part. pag.* 143.

en plein Conſeil comme ayant été expediée & ſcellée par le feu Roi ; quoique je ſçuſſe que ce Prince l'avoit refuſée conſtamment à toutes les inſtances que Villeroi lui en avoit faites à differentes repriſes. La regle eſt que le Roi étant mort, le ſceau dont il s'eſt ſervi ſoit rompu. Non-ſeulement le Chancelier ne l'avoit pas fait, mais il oſa même ſe ſervir de ce ſceau, pour autoriſer de fauſſes diſpoſitions en faveur de Conchine & de quelques autres, pendant cinq années entieres. Il avoit pour cela la double commodité de faire fabriquer par ſon Fils, qui étoit Secretaire d'Etat, toutes les Pieces, auxquelles il mettoit enſuite la derniere main. Monſieur l'Amiral reçut ce ſecours comme lui venant du Ciel. Il vint apporter au Parlement des Lettres de Duc & Pair pour la Seigneurie de Danville, en auſſi bonne forme & bien meilleure ſans doute, qu'elles ne l'euſſent été du vivant de Henry. 1610.

Je trouve une ſeconde Lettre que m'écrivit la Régente, de même date que la précedente, c'eſt-à-dire, du quinze Juin, mais ſur un ſujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une breche à reparer aux Fortifications qu'on avoit faites cy-devant aux Ville & Château de Vendôme, à la priere du Sieur Jumeaux, qui en étoit Gouverneur.

Il étoit bien difficile, expoſé comme je l'étois à me faire des querelles, que je n'en euſſe pas quelqu'une avec le Duc de Bouillon, qui en toute occaſion ſçavoit bien me montrer qu'il ſe ſouvenoit que j'avois toujours préferé l'interêt du Roi au ſien, & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en temoigner ſon reſſentiment. Il propoſa un jour dans le Conſeil, de faire rapporter par tous ceux qui étoient en poſſeſſion des principales Charges du Royaume, des Etats de Recette & Dépenſe, pour y être éxaminés. Le Conſeil reçut cette propoſition, qui toute génerale qu'elle étoit, dans l'eſprit de celui qui la faiſoit, ne regardoit que moi ſeul ; & Bouillon ſe chargea de me l'apprendre, en me diſant, auſſi en plein Conſeil, Qu'étant un homme d'ordre, & qui n'avois cherché qu'à montrer le bon éxemple aux autres, je ne manquerois pas ſans doute de commencer par ce qui regardoit ma Charge de Grand-Maître-de l'Artillerie. Je lui repondis, d'un ton que peut-être il n'attendoit pas, Que quand il plairoit au Roi & à la Reine, je leur ferois

1610. voir tous mes Etats d'autant plus volontiers, que j'étois bien assûré qu'ils n'y trouveroient que des sujets de satisfaction pour eux, & de louange pour moi : Que les Princes du Sang representant aussi la Personne du Roi dans une Minorité, je me ferois pareillement un devoir de les leur montrer : Mais que je connoissois assez l'étenduë des droits de ma Charge, pour sçavoir que c'étoit l'avilir, que de la rendre responsable à tout autre Tribunal. » Il me semble pourtant, Monsieur, reprit-il, que le Connétable & les Maréchaux-de-France étant particulierement établis sur les Armes, ils peuvent prendre connoissance de toutes les Charges qui les concernent ; & la votre est une des principales de cette espece. Je vois bien, Monsieur, repliquai-je, sans cacher le dépit que je ressentois de ce procédé, que de-longue-main vous m'avez préparé cette collation ; & que vous cherchez à vous fortifier adroitement de M. le Connétable. J'estime & j'honore sa Qualité, son mérite, son âge, & la bienveillance qu'il me porte ; & je suis sûr que je m'accorderai toujours bien avec lui : Mais pour vous & tous les autres, je vous déclare que je ne vous dois aucune déference, en ce qui regarde ma Charge : je ne dois compte qu'au Roi seul, de mes fonctions. Vous conviendrez au-moins, Monsieur, reprit encore le Duc de Bouillon, que vos Lettres nous étant adressées, cela emporte quelque idée d'autorité sur elles. Monsieur, lui dis-je, vous avez mal lu, ou mal entendu ; autrement je serois aussi responsable de ma Charge aux Maires, Echevins & Capitaines des portes des Villes : car il y a pareille adresse à eux, qu'aux Maréchaux-de-France & aux Gouverneurs. Mais sçavez-vous bien pourquoi ces clauses y sont mises ? C'est afin que toutes ces personnes m'assistent en ce que je desirerai d'elles : ce qui emporteroit bien plustôt l'idée de supériorité, que d'infériorité. «

La Reine, qui vit que les paroles s'échauffoient & alloient produire une veritable querelle, nous imposa silence à tous les deux ; & l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avoit perdu son petit mot de flaterie, adressé à M. le Connétable. J'en étois aussi particulierement aimé, pour les services que je lui avois rendus dans des circonstances difficiles, que le Duc de Bouillon, qui l'y avoit engagé, en étoit

étoit peu estimé. Il dit à la Reine au lever du Conseil, en presence de Bouillon, que sa prétention étoit mal fondée; & en s'adressant à lui, qu'il le prioit de ne plus chercher à le joindre à lui dans ses idées de vengeance & de ressentimens personnels. Ce démêlé fit assez de bruit, pour que de chaque côté les Amis crussent devoir venir s'offrir aux deux adversaires. Ici ce ne fut pas comme au Conseil : ma partie se trouva la plus forte; les Maisons de Guise, de Longueville & beaucoup d'autres, s'étant déclarées ouvertement pour moi. 1610.

Conchine & sa Femme ne demeurerent pas eux-mêmes long-temps en bonne intelligence avec les Ministres & les autres principales Personnes de l'Etat : C'est le sort des alliances qui ne sont produites que par l'esprit d'interêt, que la même cause qui les a fait naître, les détruise avec plus de facilité encore. De-là s'ensuivirent mille scènes scandaleuses; & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reste de bienséance auroit bien dû étouffer : Et comme le même esprit regnoit dans toute la Cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalousies, de moyens bas ou criminels de se disputer & de s'enlever les graces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les esprits, on apprehenda plusieurs fois les catastrophes les plus sanglantes entre les personnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le Public fut instruit des sujets qui animerent les uns contre les autres, les Princes du Sang, le Connétable, le Grand-Ecuyer, le Duc d'Epernon & beaucoup d'autres, au milieu desquels Conchine se trouvoit toujours mêlé le plus avant (3). Quelquefois l'équilibre entre ces illustres Rivaux jettoit entre les mains des gens de néant, les faveurs sur lesquelles on ne pouvoit s'accorder. La confusion, la mauvaise foi, l'injustice, tous les maux qui suivent le mépris de la subordination, inonderent la Cour & le Conseil, & vengerent plus d'une fois la memoire de Henry, de ceux qui lui insultoient, par les mêmes voies qu'ils avoient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les Princes de l'Europe, aucun d'eux ne manqua à

(3) Voyez le détail de ces Intrigues & de ces brouilleries de Cour, dans Siri, *Ibid. tom.* 2. *pag.* 327. & dans les mêmes Historiens.

1610. s'acquiter par ſes Ambaſſadeurs, de ce qu'ils devoient à ce grand Roi : Mais il n'étoit pas difficile de diſtinguer parmi eux, ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de ſincerité dans les complimens de conjouiſſance pour l'avenement du nouveau Roi au Thrône, que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il ſuccedoit. Il ſe trouva des François aſſez indignes de ce nom, pour dire aux Ambaſſadeurs du Roi d'Eſpagne & de l'Archiduc, ces propres paroles : » Vos larmes ne doivent pas beaucoup dé» tremper vos mouchoirs : c'eſt un coup du Ciel, qui a ſauvé » de leur ruine le Roi & la Religion Catholiques. « Je ne dirai rien de la reception qui fut faite à tous ces Ambaſſadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout ſentiment de joie, pour prendre part à la Céremonie (4) du Sacre du Roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Rheims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la Reine la permiſſion de faire un voyage dans l'une de mes maiſons. Je cachai ſoigneuſement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris ; du-moins, tant que je verrois la même diſpoſition dans les eſprits, & le même deſordre dans les Affaires : mais j'avois formé auparavant cette réſolution, qui fut encore fortifiée par une fort-grande maladie, dont je fus attaqué, ſi-tôt que je fus arrivé à Montrond, & que je ne dois attribuer qu'aux ſituations triſtes & violentes, où mon cœur ſe trouvoit depuis quatre mois. C'eſt-là auſſi que pour faire diverſion à mes déplaiſirs, je compoſai les deux petits morceaux de Poëſie, dont l'un a pour titre, *Paralleles de Céſar & de Henry le Grand* ; & l'autre, *Adieu à la Cour* (5).

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyois aſſez que ce ſéjour n'étoit plus fait pour moi. Je me rappellois ſans ceſſe le Conſeil ſecret, tenu chez le Nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignois certaines paroles qu'une Princeſſe, ma Parente & mon Amie intime, me rapporta qu'elle avoit entendu dire à la Reine,

(4) Cette Céremonie eſt décrite fort-au-long dans le Mercure François, les Mſſ. Royaux, P. Matthieu, &c. *ann.* 1610 : Elle fut faite le 17. Octobre.

(5) Ces Pieces ſont rapportées dans les Memoires de Sully, à la fin du Tome 1. *pag.* 469.

dans le même temps. Mille autres particularités ſemblables jettoient dans mon cœur les plus forts preſſentimens que toute l'Egliſe Réformée étoit à la veille d'une perſecution. Préaux penſoit comme moi, lorſqu'il m'écrivoit de Châtelleraut, le 10 Novembre, qu'il lui ſembloit déja, diſoit-il, voir le théatre élevé pour renouveller nos Tragédies. Dans cette attente, mon parti étoit pris de me défaire de toutes mes Charges, en faveur de ceux qui me ſeroient adreſſés par Conchine & ſa Femme, comme gens auxquels l'argent coûtoit le moins à répandre: On m'en avoit déja fait porter parole; & je n'avois pas à craindre que la Reine me refuſât ſon agrément. Je comptois envoyer un tiers de cet argent en Suiſſe, un tiers à Veniſe, & l'autre tiers en Hollande; où je faiſois état de me retirer moi-même, avec ce que j'avois déja pu mettre d'argent à part tous les ans par mon bon menage, lorſque je verrois l'orage prêt à éclater. Tout mon arrangement étoit fait: Voici ce qui y apporta du changement. 1610.

La jalouſie & la meſintelligence des Grands & des Perſonnes en place, rendirent la Céremonie du Sacre ſi tumultueuſe, qu'il penſa en arriver du deſordre. Je ne parle pas ſeulement des diſputes pour le rang & la préſéance. Le Duc d'Epernon, quoique lié très-étroitement, à ce qu'il ſembloit, depuis quelques années, avec Conchine, lui tint un jour publiquement, avec le Duc d'Eguillon, des diſcours également durs, injurieux, & même menaçans. Le Duc de Nevers appuyé des Princes, traita à-peu-près de-même Sillery, Villeroi & Jeannin. La frayeur les prit; ils ne ſe ſentirent pas aſſez forts, ni ſans doute aſſez nets, pour repouſſer ces reproches. Ils virent qu'ils avoient encore beſoin de moi dans cette occaſion. Il étoit d'une fâcheuſe conſéquence, que les Princes & les Grands s'accoûtumaſſent à gourmander les Miniſtres. Je leur parus le ſeul homme capable de mettre les choſes ſur un autre pied, par l'autorité, le reſpect, & même la crainte, que ma naiſſance, mon caractere, mes mœurs, m'avoient acquis de tout temps dans le Conſeil. Ils preſſerent donc ſi fort la Reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la Lettre ſuivante par un Exprès. » Mon Couſin, Le Roi Monſieur mon Fils ayant heu-» reuſement achevé ſon voyage & ſon Sacre à Rheims, nous

1610. » reprendrons dans peu le chemin de Paris: Et d'autant que » ſur la fin de cette année & le commencement de la pre- » ſente, il ſe preſentera pluſieurs affaires qui pourront re- » quérir votre preſence, à-cauſe de vos Charges & de l'in- » telligence que vous avez en icelles; je vous prie de vous » en revenir au-pluſtôt, faiſant enſorte que vous arriviez » à Paris, au même temps que nous y ſerons: A quoi m'aſ- » ſûrant que ne manquerez, je prierai Dieu &c. Ecrit à » Rheims, ce 6 Octobre 1610. Votre bonne Couſine, » Marie. «

Je crus qu'en éludant pour-le-preſent le voyage qu'on éxigeoit de moi, on en perdroit l'idée dans la ſuite: Ce qui me fit répondre à la Reine en ces termes. » Madame, » Mon inclination, mon devoir, & l'honneur que vous me » faites de vous ſouvenir de moi, me portent également à » obéïr aux commandemens de Votre Majeſté: Mais la » grande foibleſſe qui m'eſt reſtée de la maladie dangereu- » ſe dont je ne fais que ſortir, & la connoiſſance certaine » que j'ai que ma preſence dans les Affaires n'eſt pas agréa- » ble à pluſieurs perſonnes qui y ont plus d'autorité que » moi, me font vous ſupplier très-humblement de trouver » bon que je differe d'aller à la Cour, juſqu'à ce que j'aye » repris mes forces: & que quand j'y irai, ce ne ſoit que » pour rendre compte à Votre Majeſté, devant ceux qu'il » lui plaira nommer, de la maniere dont j'ai conduit les » Affaires de l'Etat, de la ſituation où je les laiſſe, & de la » forme que je crois néceſſaire d'y obſerver, pour les faire » heureuſement ſubſiſter; & nullement, pour continuer à » m'en mêler, comme j'ai fait juſqu'à-preſent. Je crois avoir » ſi bien pourvu à tout, comme les Threſoriers de l'Epar- » gne & autres Employés pourront vous le certifier, que » les Affaires ſe ſoûtiendront d'elles-mêmes tout le reſte de » cette année; à la fin de laquelle je ne manquerai pas, ſi » ma ſanté me le permet, de me trouver à Paris, pour ren- » dre toute obéïſſance aux commandemens du Roi & aux » vôtres. Sur cette verité, je prierai le Créateur &c. De » Montrond, ce 12 Octobre 1610. «

Ce n'étoit pas là le compte de la Régente. Elle s'apper- çut bien qu'en reculant mon retour à la Cour, je me mé- nageois des prétextes de n'y point revenir du-tout: Et

le personnage que je me proposois d'y faire, n'étoit pas propre à obliger ceux qui s'étoient séparés de son Favori, à rechercher son amitié : qui est tout ce qu'elle avoit en vuë. Le moyen dont elle se servit pour m'amener à son but, fut d'y employer mes Amis (6), & particulierement mon Gendre, mon Fils & mon Epouse. Elle commença à les rechercher & à les caresser. Elle leur temoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promesses, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes Charges. Ensuite elle me les envoya l'un après l'autre, chargés des assûrances & des Lettres les plus obligeantes. Ce fut en-vain que je cherchai à leur faire sentir le manege de la Régente. Les sollicitations & les prieres dégenererent en une persecution, qui me fatigua si fort à la fin, que pour ne pas me voir accabler de reproches sans fin, & considerant que ma complaisance pour eux ne m'exposoit à rien pour-le-present, j'allai me jetter avec pleine connoissance, dans tous les pieges qui m'attendoient à la Cour; & que je rompis encore cette fois, l'éxecution de mon premier dessein. 1610.

Je repris donc la route de Paris, sans pourtant montrer aucun empressement; puisque je n'y arrivai que le sixieme jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me disposois à aller faire la réverence au Roi & à la Reine, on m'avertit que le Roi passeroit la matinée dans les Tuileries, & ne reviendroit que pour se mettre à table; & que la Reine devoit dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très-bien ma Cour, que d'aller la trouver dans cette maison : Aussi ne peut-on rien ajoûter à la reception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise & même de joie, qui me trompa presque moi-même, Qu'elle ne vouloit suivre que mes conseils : Qu'elle me prioit de m'attacher au Roi son Fils, de la même maniere que je l'avois été au feu Roi : Qu'elle ne souffriroit point que j'abdiquasse mes

(6) » Bullion eut ordre de s'avancer, pour le trouver (M. de Sully) » à Paris, à son retour de sa maison; & lui faire entendre la bonne » volonté de la Reine, qui vouloit » avoir en lui une pareille confiance qu'avoit euë le feu Roi. Il accepta l'offre de la Reine, &c. « *Hist. de la Mere & du Fils*, *tom.* 1, *pag.* 112.

1610. Charges : Qu'elle feroit enſorte que je les exerçaſſe avec une entiere indépendance : & qu'elle me prioit de commencer par les Etats de Finance pour l'année 1611, comme j'avois coûtume de le faire ; n'ayant voulu que perſonne prît ce ſoin, & aucun des Miniſtres ne s'en étant non-plus voulu charger, en mon abſence. Ce diſcours fut continué de la part de la Reine, juſqu'à ce que le dîner fût ſervi. Je ne ſçaurois rapporter qu'une très-petite partie des choſes qu'elle me dit. Après qu'elle fut ſortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le Sacre. Elle me prévint ſur une infinité de demandes que lui avoient faites les Grands du Royaume ; ſur leſquelles elle n'avoit rien voulu ſtatuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particulariſa pourtant rien ſur cet article : elle ajoûta ſeulement, Qu'elle m'en parleroit plus au-long, au premier moment favorable ; & qu'elle me feroit entendre les ſervices que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de reſerve dans ces paroles. Toute cette Cour paroiſſoit ſi gaie, qu'on devoit trouver que ces diſcours ſérieux n'avoient déja que trop duré. On en tint d'autres plus communs : & ſur les trois heures, la Reine s'en retourna au Louvre.

J'y allai le lendemain rendre mes reſpects au Roi, à Meſſieurs ſes Freres & à Meſdames ſes Sœurs, qui me firent, à-proportion de leur âge, toutes les careſſes que j'en recevois du vivant de leur Pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénetré juſqu'à cette partie de la Cour. Les Gouvernantes, les Nourrices, les autres Femmes, les Officiers deſtinés au ſervice de ces jeunes Princes, compoſoient une eſpece de petit Peuple ſéparé, auquel la memoire du Roi Henry étoit toujours chere : la ſource de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoiſſoient les plus propres à faire impreſſion ſur mon eſprit, par l'amitié de ce Prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les Enfans d'un Pere, envers lequel il ne me reſtoit plus que ce ſeul moyen de m'acquiter. Leurs prieres & leurs embraſſemens n'ajoûtoient ſur cela rien à mes ſentimens, & malheureuſement ne diminuoient rien auſſi de mon impuiſſance. En enviſageant attentivement les trois Princes, je

crus découvrir dès ce moment dans le viſage & les manieres du Roi, des indices déja ſi forts des heureuſes diſpoſitions que le temps y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon Epouſe, lorſque je fus retourné chez moi. Je jugeai au-contraire avec douleur, que le Ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au ſecond de ces Princes (7). 1610.

Je fus viſité de preſque toute la Cour, & avec tous ces faux-ſemblans d'amitié, de louanges & de careſſes, qui ſemblent n'imiter jamais ſi bien la verité, que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris ſoin de m'inſinuer par Zamet & D'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la Reine pour moi, attendit pendant trois jours entiers que j'allaſſe l'en remercier, en lui faiſant la viſite que les Courtiſans l'avoient accoûtumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit; ou que je chargeaſſe du-moins quelqu'un de ſatisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin ſur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne puſſe me prévaloir d'une démarche, par laquelle il eût cru trop s'abbaiſſer, il eut grand ſoin de me faire ſentir, que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient: & notre converſation roula en-effet en grande partie, ſur ſa Charge de Premier Gentilhomme de la Chambre; ſur ſes Penſions, que la Reine avoit ordonné qu'on employât dans l'Etat, ſur le même pied que Bellegarde; & ſur un don qu'il venoit de recevoir dans les Offices de la Gabelle du Languedoc, dont il y avoit déja un Brevet obtenu dès le vivant du feu Roi: ce que je ne jugeai pas à-propos de lui dire. Il me ſemble que toutes les réponſes que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de ſortir du ſujet, pour lequel il me diſoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le faire: & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir: Car ayant gliſſé par forme de conſeil, Que je ne pouvois mieux faire, que de m'accommoder aux volontés de la Reine: ce qui étoit m'ac-

(7) Ce Prince mourut le 16 ou 17 Novembre de l'année ſuivante, âgé de quatre ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête; la trop grande épaiſſeur du crane arrêtant la tranſpiration dans cette partie: Ce qui prouva l'innocence de Le-Maître, Medecin des Enfans de France, accuſé d'avoir empoïſonné ce jeune Prince. *Merc. Franç. ann.* 1611, *pag.* 158.

1610. cuſer tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur; je lui fis cette courte & ſéche réponſe, Que j'obéïrois aux commandemens de la Régente, lorſque le ſervice du Roi, le bien des Affaires, le ſoulagement du Peuple, mon honneur & ma conſcience, me diroient que je pouvois le faire. Il me ſembloit que mon averſion pour lui, croiſſoit à chaque parole qu'il me diſoit. Il en lâcha quelques autres, avec toute la retenuë que je devois lui inſpirer; & je les reçus avec la même froideur. Enfin nous nous ſéparames, aſſez mal ſatisfaits l'un de l'autre: lui, deſeſperant je crois plus que jamais, de me ployer à ſa façon d'agir; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme préſomptueux, inſatiable, ſans ſcience ni experience, & avec cela, revêtu d'une autorité abſoluë, alloit faire à la France. J'en fis la confidence à mon Epouſe.

Il me parut dès le lendemain de cet entretien, que la chance avoit déja tourné. La Reine que j'allai voir au Louvre, rabbattit beaucoup de ſes premieres manieres. Elle ſe força pourtant, afin que ce changement ne me parût pas auſſi ſenſible qu'il l'étoit, & que je ne l'imputaſſe point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des Grands. Elle les taxa d'extravagantes, & parut réſoluë de les renvoyer à examiner au Conſeil, auquel elle me pria d'aſſiſter toujours, afin d'empêcher qu'il ne s'y paſſât rien contre l'interêt du Roi & de l'Etat. Elle me donna ſa parole Royale, en me preſentant ſa main dégantée, qu'elle me ſoûtiendroit en tout cela, auſſi fortement qu'avoit fait le feu Roi. Je perdis mes premiers ſoupçons, à cette déclaration: je me flatai même un moment, que de plus meures réflexions ſur ce qui s'étoit paſſé, avoient peut-être déja commencé à ouvrir les yeux à cette Princeſſe, ſur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé! il ne me fallut pour cela, que ce qui ſe paſſa de temps entre trois Conſeils.

Tout prévenu que j'étois, je ne pus voir ſans une extrême ſurpriſe, qu'il ne s'y traitoit preſque plus d'autres matieres, que de dons aux Grands; d'augmentations de Penſion à toutes les Perſonnes en place; de payemens de dettes abolies; de rabbais des Fermes, & de décharges des Fermiers; de révocations de Partis faits pour racheter les Rentes, les Greffes,

Greffes & le Domaine ; de créations de nouveaux Offices, éxemptions & privileges ; de mille moyens enfin, de rendre les Peuples miſerables, bien-loin de leur appliquer les threſors amaſſés par le feu Roi, comme la juſtice le demandoit, puiſque la conjoncture des temps les avoit rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit propoſé : Mais l'avidité des Seigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la Reine & le Conſeil à leur accorder. On ne devroit pas s'attendre que cet article compoſât par ſa longueur, une liſte auſſi ennuyeuſe que je crains bien que celle-cy ne le paroiſſe ; quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de doubler même les Penſions, comme un point commun à preſque tous ces articles. 1610.

Je mets en tête M. le Prince, qui me fit ſolliciter, tantôt ſous-main, tantôt ouvertement, pendant un mois entier, d'être favorable à ſes prétentions ſur la Capitainerie du Château Trompette, ſur le Gouvernement de Blaye, ſur la Principauté d'Orange, étenduë juſqu'au bord du Rhône. Monſieur le Comte de Soiſſons demandoit la Capitainerie du Vieux Palais de Rouen, celle du Château de Caën, & la création en ſa faveur de cet Edit des Toiles, dont j'ai parlé en ſon temps. Le Duc de Lorraine, le payement en entier des ſommes exprimées dans ſon Traité ; quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il y avoit long-temps, aux deux tiers de réduction. Le Duc de Guiſe, ſon mariage avec Madame de Montpenſier ; la révocation des droits de Patentes en Provence, & des Bureaux aux portes de Marſeille ; le payement de ſes dettes. Le Duc de Maïenne, de nouvelles ſommes, outre celles que portoit ſon Traité. D'Eguillon, un don de trente mille écus ; les Gouvernemens de Breſſe & de la Ville de Bourg ; l'Ambaſſade d'Eſpagne, avec des appointemens exceſſifs. Joinville, le Gouvernement d'Auvergne, ou le premier vacant. Le Duc de Nevers, les Gabelles de Rethelois en propre, avec les Gouvernemens de Mezieres & de Sainte-Menehout. Le Duc d'Epernon, un Corps d'Infanterie entretenu continuellement ſur pied ; la ſurvivance de ſes Gouvernemens, pour ſon Fils ; des Fortifications à Angoulême & à Xaintes ; des ſoldats des Gardes commenſaux ; Metz & le Pays Meſſin

1610. ôtés aux Montigny. Le Duc de Boüillon, une ſomme d'argent pour acquiter de vieilles dettes prétenduës; les Aides, Tailles & Gabelles de la Vicomté de Turenne à ſon profit, & l'hommage de cette Vicomté réduit à l'hommage lige ſimple; les arrérages de ſes Garniſons & Penſions pendant ſon éxil; la tenuë d'une Aſſemblée de la Religion Réformée. Le Chancelier, les deniers provenans des petits Sceaux; ſes Gages doublés; des Lettres de Nobleſſe en Normandie. Villeroi, l'entretien d'une Garniſon dans Lyon; la Lieutenance-de-Roi du Lyonnois ôtée à Saint-Chaumont; un Bâton de Maréchal-de-France pour ſon Fils D'Alincourt; la révocation du Traité que j'avois fait pour le Rachat du Domaine de cette Province; des ſurengagemens de ſes Greffes & du Domaine du Roi.

On croit bien que l'article de Conchine n'eſt pas le plus léger. Le Bâton de Maréchal-de-France; les Gouvernemens de Bourg, de Dieppe & de Pont-de-l'arche; la donation des deniers provenans des Offices de Gabelle du Languedoc, paſſés en un Comptant; le profit des rabbais accordés à Moiſſet & à Feydeau: tel étoit ſon partage. Château-vieux, le Chevalier de Sillery, Dollé, Déagent, Arnaud l'Intendant, le Medecin Duret, tous ceux qui avoient part au Conſeil ſecret de la Reine, & qui y parloient ſi bien pour les autres, n'oublioient pas leurs affaires propres. Il ſeroit preſqu'auſſi court de nommer les perſonnes de quelque nom, qui n'avoient aucune part à cette profuſion de penſions, de gratifications, de privileges, d'appointemens &c, que de nommer ceux qui étoient compris dans la Liſte: car tout le monde y trouvoit ſon compte, Princes, Gouverneurs de Province, Gentilshommes ſuivans, Lieutenant-Civil, Prévôt-des-Marchands, & même Compagnies & Cours Souveraines. Tous les Officiers de la Couronne devoient avoir une augmentation de penſion de vingt-quatre mille livres chacun; chacun des Membres du Conſeil, une augmentation d'Etats & d'Appointemens proportionnée: outre qu'on propoſoit d'en augmenter conſiderablement le nombre. Enfin l'on eût dit que tout le monde avoit concerté enſemble le pillage du Threſor-Roial, & que tout étoit devenu de bonne priſe.

L'indignation que je me ſentois contre une licence, qui

dégeneroit en attentat contre l'autorité Roïale, ne me permit pas de peſer le parti le plus ſage. J'embraſſai ſans balancer celui de réſiſter à tout le monde, tant que la place qu'on me laiſſoit dans le Conſeil, me mettroit en droit de le faire. L'honneur, la conſcience, ma réputation à ſoûtenir, l'interêt du Roi & du Peuple, dont je me regardois comme l'unique défenſeur, ne m'en laiſſerent point envisager d'autres. Je m'y voyois encore autoriſé en un ſens, par les dernieres paroles, & même par les prieres de la Régente : & quoique je ſentiſſe bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaiſir, que de les prendre à la lettre ; c'étoit pourtant, à bien éxaminer la choſe, lui rendre à elle-même un ſervice ſi eſſentiel, qu'on ne comprend pas par quelle raiſon elle s'y montroit ſi contraire. Ce motif à-part (car je conſens qu'on connoiſſe juſqu'à mes plus ſecrets ſentimens), cette gloire, cet amour propre, qui m'ont toujours paru avoir quelque choſe de ſi grand & de ſi noble, lorſqu'on les rapporte au Vrai & au Bien, me dictoient, que puiſque c'étoit une neceſſité pour moi d'être privé tôt-ou-tard de la participation des Affaires, je riſquois peu à en avancer de quelque choſe le moment ; & que je gagnois beaucoup à donner une preuve convaincante, que cette diſgrace ne m'étoit arrivée, que parce que je m'étois montré éxempt des foibleſſes & des criminelles complaiſances de tous les autres Courtiſans. Il reſte à la Vertu malheureuſe un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire : c'eſt l'éclat dont les obſtacles & la perſecution la font preſque toujours briller. 1610.

La Reine me réduiſit bientôt à ce ſeul motif de conſolation, dans les peines que je commençai à ſouffrir. Toute ſa conduite acheva de me perſuader qu'elle ne m'avoit appellé & oppoſé à tout le monde, dans une conjoncture ſi tumultueuſe, que pour me faire eſſuyer l'alternative fâcheuſe du mépris public, ſi je trahiſſois mon devoir ; ou des haines particulieres, plus terribles encore, ſi j'en rempliſſois les obligations. Ce que j'avois rendu ſans effet en plein Conſeil, aux riſques de me faire mille ennemis cruels, étoit enſuite accordé comme gratification & ſecrettement, entre cette Princeſſe & ſon Confident.

Je n'ai pas deſſein de m'engager dans le détail de toutes

1610. les pourſuites qui ſe firent pendant ce peu de temps dans le Conſeil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles : Ce ſeroit inſtruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un Juge trop ſévere; & dans leſquels je fus encore plus ſujet à être pris à partie, par des brigues déclarées, ou des menées ſecrettes. Je n'en rapporterai qu'un éxemple; afin qu'on convienne qu'un mal auſſi grand, ne demandoit pas des remedes moins forts que ceux que j'employois : & je choiſis ce qui ſe paſſa au ſujet de Villeroi, ou pluſtôt de D'Alincourt : Des articles qu'on vient de voir, ce n'eſt ni le moins curieux, ni le moins important.

Lorſque D'Alincourt demandoit que Sa Majeſté établît & entretînt une forte Garniſon dans la Ville de Lyon, dont il étoit Gouverneur, il avoit deux vuës. L'une étoit, d'augmenter ſes revenus, du profit qui lui reviendroit de cet établiſſement : & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop, dans le deſſein où il étoit d'y vivre, non en ſimple Maréchal-de-France (car il s'attendoit à le devenir dans peu), mais d'y faire la figure d'un Prince : Faſtueuſe chimere, doublement ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naiſſance (8) : L'autre, de contraindre par la

(8) Les Actes de Rymer, *ſur l'année* 1518, en rapportant les Dépêches, ou Inſtructions, de l'Ambaſſade ſolemnelle, députée à Henry VIII. par François I. qualifient Nicolas de Neufville, Biſaïeul du Secretaire-d'Etat, & l'un de ſes Ambaſſadeurs Extraordinaires, de Chevalier, Seigneur de Villeroi, &c. Sauval, *Antiq. de Paris*, *tom.* 3. *p.* 612. rapporte les Lettres Patentes, données à Cognac, au mois de Fevrier 1519, où François I. le nomme, Notre Amé & Féal Conſeiller, Nicolas de Neufville, Chevalier, Seigneur de Villeroi, &c. C'eſt le titre que porte l'Epître de Clement Marot, à la tête de ſon Poëme, intitulé *Le Temple de Cupido*, & dédié à Meſſire Nicolas de Neufville, Chevalier, &c. Cette Epître, ou Dedicace, qui avoit été ſupprimée dans la pluſpart des Editions, même anciennes, des Œuvres de ce Poëte, a été rétablie dans celle de 1731. *A La-Haye.* Herbert, *Vie de Henry VIII.* fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze dans ſes Comptes *N°.* 175. *&* 176, en parlant des Comptes de M. de Villeroi, Ambaſſadeur en Angleterre, y joint la Qualité de Grand-Audiencier de France. L'Etat des Officiers des Ducs de Bourgogne, *pag.* 233. porte un Nicolas de Neufville, Ecuyer-de-Cuiſine; & un Amblart de Neufville, Ecuyer-Tranchant. Le Ducatiana, *pag.* 197. fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500. Ambaſſadeur à Rome, par Louis XII. & cite à ce ſujet la Vie d'Alexandre VI. *Tom.* 1. *pag.* 192. Ces recherches ont échappé à Morery & à la pluſpart de nos Hiſtoriens & Génealogiſtes, qui rendent d'ailleurs à l'illuſtre Maiſon de Villeroi, la juſtice que lui refuſe l'Auteur de nos Memoires.

crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui ſacrifier leurs Privileges & leurs droits les plus anciens, ſur leſquels il méditoit depuis long-temps de faire main-baſſe. Quant au Parti pour le Rachat du Domaine Royal, qui montoit en cette Province à douze cens mille livres; il n'étoit porté à en demander la ſuppreſſion, que parce que les Intereſſés lui aſſûroient un Pot-de-vin de cent mille livres, s'il pouvoit faire enſorte d'empêcher ce Rachat. 1610.

Ses deſſeins étoient traverſés par deux ennemis agiſſans & attentifs, toute la Ville de Lyon, & Saint-Chaumont, Lieutenant-de-Roi dans la Province: Mais auſſi il avoit deux forts arcboutans à leur oppoſer, le Chancelier de Sillery, & Villeroi ſon Pere, tout-puiſſans dans le Conſeil & auprès de la Régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puiſſamment, qu'ayant compris, lorſqu'il vint me prier de lui être favorable, qu'il ne devoit pas compter ſur moi, dans le Conſeil où ces demandes devoient être portées, il vit bien qu'il avoit beſoin de toutes ſes batteries: Mais auſſi il ne douta plus du ſuccès, lorſqu'il ſçut que ces deux perſonnes avoient mis dans ſon parti Conchine, qui enſuite y avoit auſſi fait entrer la Reine.

Nous étions tous aſſemblés dans le grand Cabinet, où ſe devoit tenir le Conſeil ſur cette Affaire. La Reine s'approcha de moi, & me parla en faveur de D'Alincourt. Je lui répondis franchement, Qu'on ne devoit point compter ſur ma voix, dans deux propoſitions ſi injuſtes: Qu'il n'étoit pas raiſonnable de faire perdre douze cens mille livres au Roi, pour en faire gagner cent mille à M. D'Alincourt; & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le Royaume des Traités pareils de Rachats de Domaine, de Rentes & autres revenus Royaux, qui montoient à près de cinquante millions: Que je m'éleverois avec la même force, contre l'autre propoſition; quoique je ſçuſſe bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au Conſeil d'en connoître; & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriſer l'autre: Qu'on expoſoit de gaieté de cœur, une des principales Villes du Royaume, juſque-là bien intentionnée, à manquer à ſon devoir, pour une choſe de fantaiſie, & d'ailleurs inutile; puiſque par le dernier Traité, conclu par moi-même avec le Cardinal Aldobrandin pour le Duc de

1610. Savoie, Sa Majesté demeurant en possession de la Bresse & de l'une & l'autre rive du Rhône, Lyon cessoit d'être Ville frontiere, & n'ayant plus de voisins à craindre, n'avoit aussi plus besoin de Garnison.

La Reine parut se payer de ces raisons, & retourna vers Villeroi, comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'étoit pas si aisé à rebuter : Il lui en donna d'autres, tant bonnes que mauvaises, sur tout ce que j'avois dit ; & étant venu à l'article de la Garnison, il lui dit, Qu'il étoit bien vrai que les Espagnols & les Savoyards n'étoient plus aussi proches voisins de cette Ville, qu'ils l'avoient été autrefois : Qu'aussi ce n'étoit pas contr'eux qu'il étoit important d'assûrer la Ville de Lyon ; puisqu'avec cela, nous étions sur le point de les avoir pour Amis & pour Alliés : Que les veritables Ennemis qu'elle avoit à craindre, étoient les Huguenots, plus en situation, en état & peut-être en dessein, d'attenter sur elle, qu'ils ne l'avoient jamais été : Sur quoi il désigna nommément M. de Lesdiguieres.

Villeroi avoit été entendu par Berengueville, qui vint incontinent me redire jusqu'à la moindre de ses paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce Conseil secret, tenu chez le Nonce Ubaldini. Je vis avec indignation, que tout le but de ces Messieurs étoit de mettre les Religions aux prises, & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroi, contre un homme qui m'étoit Allié. Je me levai soudain, & m'avançant vers la Reine, qui écoutoit encore Villeroi, je lui dis, Que j'avois oublié à la prévenir sur une chose, dont j'étois aussi assûré que si je venois de l'entendre : Que M. de Villeroi, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son Fils, ne faisoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fausses insinuations, contre tous les Protestans ; sans même en excepter un, que mille grands & bons services devoient tenir hors de tout soupçon : Qu'il s'emportoit jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même : Que si Sa Majesté, jugeant les raisons de Villeroi & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder sur le même pied les Espagnols & les Réformés ; il ne nous restoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois, en disant ces mots), que de nous ex-

clurre l'un & l'autre du Conſeil, & d'en ſortir nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pouſſer Villeroi à bout portant : Mais cet homme, qui de ſa vie n'a ſçu ni parler en public, ni même opiner dans un Conſeil, ne trouva pas une ſeule parole pour me répondre : ſa ſurpriſe & le reproche de ſa conſcience, pouvoient bien en cette occaſion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le Chancelier & le Duc d'Epernon s'entretenoient enſemble : & la Reine quittant auſſi ſa place, alla, ſans dire un ſeul mot, joindre M. le Comte de Soiſſons & le Maréchal de Briſſac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaiſons. 1610.

Il ne ſe fit rien ce jour-là ſur l'Affaire de D'Alincourt ; & je me flatois quelquefois, que la maniere dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir : Mais il ne tarda à le faire, que juſqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & ſon Pere, le Chancelier & ſon Frere, firent avec Conchine auprès des Conſeillers, il ſe vit aſſûré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon Frere. Celui-cy vint me trouver, pour faire un dernier effort ſur mon eſprit. Il me repreſenta, Que tout ce que j'allois faire ſeroit inutile, & ne ſerviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos : Que j'aurois le chagrin de voir que mon exemple ne ſeroit pas ſuivi de mes Parens mêmes les plus proches. Je me contentai de lui répondre, Que je n'avois jamais attendu autre choſe de lui : mais que pour moi, je demeurerois juſqu'au bout fidele à mon devoir ; & je tins parole, dès le premier Conſeil qui ſe tint ſur ce ſujet. Voyant le Conſeiller qui en étoit chargé, prêt à faire ſon rapport, je lui demandai bruſquement de quelles affaires il s'agiſſoit. A quoi ayant répondu, Que c'étoit de certaines propoſitions qu'on faiſoit touchant le Domaine du Lyonnois ; je l'interrompis en diſant, Que je ſçavois que M. D'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de ſi fortes brigues dans le Conſeil, par ſes Parens & ſes Amis, qu'elle étoit déja réſoluë, même avant que d'avoir été rapportée : Que je proteſtois contre cette réſolution, comme abſolument contraire aux interêts de Sa Majeſté : Que j'en demandois Acte au Greffier, pour l'envoyer enregiſtrer au Parlement ; afin que cette Piece pût ſervir un

1610. jour au Roi, à connoître la mauvaiſe conduite de ſon Conſeil, après la mort du Roi ſon Prédeceſſeur (9).

Ces derniers mots, quoiqu'aſſûrément des plus forts, ne firent que ſuſpendre pour le moment la Déliberation à laquelle on ſe préparoit. Tous baiſſerent les yeux : pas un ne repliqua. Le Chancelier ſeul, ſans ſe montrer ému, dit au Rapporteur : » Prenez d'autres Papiers, & parlez d'autres af» faires, qui ſoient plus du goût de tout le monde : celle-cy » trouvera ſon temps, lorſque les aigreurs & les animoſités » feront

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'Hiſtoire de la Mere & du Fils. » Il continua (le » Duc de Sully) dit cet Hiſtorien, » depuis le retour du Sacre, l'éxerci» ce de ſa Charge, environ quinze » jours ou trois ſemaines : après le» quel temps, le Differend des Suiſſes » de Lyon, dont j'ai déja parlé, ſe » renouvella, ſur ce que Villeroi » vouloit en aſſûrer le payement ſur » la Recette Génerale dudit lieu. Le » Duc de Sully s'aigrit tellement ſur » cette affaire, que non-content de » ſoûtenir qu'il n'étoit pas raiſonna» ble de charger le Roi d'une telle » dépenſe, les habitans de Lyon pou» vant faire la garde, comme ils » avoient toujours accoûtumé ; il ſe » prit au Chancelier, qui favoriſoit » Villeroi, & lui dit qu'ils s'enten» doient enſemble à la ruine des Af» faires du Roi. Comme cette offenſe » etoit commune avec tous ces Mi» niſtres, ils s'accorderent tous de » ruiner ce Perſonnage, dont l'hu» meur ne pouvoit être adoucie. « Cet Ecrivain rapporte enſuite les démarches qui furent faites, pour lier les Miniſtres avec M. le Comte de Soiſſons, le Marquis d'Ancre, le Marquis de Cœuvres & autres, contre le Duc de Sully. Je cite à deſſein cet Auteur, l'un des ennemis de M. de Sully ; afin qu'on ſente mieux la verité de tout ce que dit ce dernier, Qu'il eût pu ſe conſerver en place, en donnant les mains à toutes les Operations du nouveau Conſeil : & que ſa fermeté ſeule à ſoûtenir la juſtice, l'interêt de l'Etat, & la forme de gouverner du feu Roi, fut la cauſe de ſa diſgrace. Au-reſte, toutes les perſonnes judicieuſes n'ont pas porté ſur cette intégrité, le même jugement que l'Hiſtorien dont je parle ; au ſuffrage duquel, tous les ennemis de ce Miniſtre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *Adjonction à l'année* 1610. *pag.* 9. un diſcours entier ſur ce ſujet, qui le juſtifie d'une maniere bien glorieuſe pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans les *Memoires de Villeroi. Tome* 3. *pag.* 259. » Ce changement de » viſage, que ledit Sieur de Sully a » donné à la France néceſſiteuſe, la » rendant opulente par ſon menage » & induſtrie, témoigne aſſez ſa ſuf» fiſance. Ces remontrances qu'il » faiſoit aux volontés du Roi, & les » réſiſtances à tous les Grands, dé» montrent ſa vertu : & s'étant » maintenu entre tant d'ennemis, » ſans ployer ſous la crainte & ſous » leurs menaces, il a fait voir quelle » eſt ſa prudence & quel eſt ſon cou» rage. Ses envieux mêmes diſent » que lui ſeul eſt plus utile au Pu» blic, & ſçait mieux les affaires, » que tous les autres enſemble : & » pourvû qu'il veuille relâcher un » peu de ſa trop aigre procédure, ce » ſera un digne ſerviteur à Votre » Majeſté. Il ne tient point à lui, » encore que l'on tâche à le reculer » des Affaires, qu'il ne diſe librement » ce qu'il penſe du peu de reſpect » que l'on porte à la memoire du » défunt Roi, & du peu d'état que » l'on fait de notre jeune Prince, &c. « Voyez auſſi le Diſcours manuſcrit, que nous avons cité dans la Préface de cet Ouvrage.

(10) Voici

» seront adoucies, comme il arrive ordinairement dans les 1610.
» choses les plus contestées : il ne faut que prendre patience. « Le Rapporteur obéït. On agita d'autres Questions ; & celle-cy ne parut dans le Conseil, pour y être décidée en faveur de D'Alincourt, que lorsque je m'en fus banni moi-même : ce qui arriva si peu de temps après, qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carriere.

A toutes sortes d'égards, il ne me restoit plus d'autre parti à prendre. J'avois suffisamment justifié aux yeux de toute la France, que ce n'étoit point faute de soins & d'efforts de ma part, que le desordre & le renversement avoient absolument pris le dessus dans toutes les Affaires : Elles étoient au point, que rien de tout ce que j'avois pu faire, n'étoit capable de les rétablir : c'est de quoi personne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler sans fruit, & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions, que la haine des personnes, que je devois regarder comme les plus interessées à me seconder. Conchine n'employoit sa faveur, les Princes du Sang leur autorité, le reste des Personnes en place leur crédit, qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à essuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles, & mon silence même, déposoient contre des personnes, qui ne sentoient interieurement que trop la justice de ces reproches. Ma Charge de Surintendant étoit devenuë l'objet de la convoitise des deux Princes du Sang, auxquels on faisoit esperer de l'obtenir, dès qu'une fois je serois chassé de la Cour. En y demeurant trop long-temps, je pouvois courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'Amis sincéres & instruits, me donnoient sans cesse là-dessus des avis, qui devoient l'emporter sur les sollicitations de quelques Parens, qui se livroient aux sentimens d'une tendresse aveugle & interessée. Je résolus donc de ne plus differer d'un seul moment, à me défaire honorablement de mes Charges de Surintendant des Finances & de Gouverneur de la Bastille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on disposoit des revenus & des thresors du Roi ; & d'acheter par ce sacrifice, qui avoit encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes autres Dignités (10),

(10) Voici les Titres dont M. de Sully se qualifioit alors : Maximilien de

1611. dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller ; sur-tout en prenant la précaution de leur ôter pour toujours la vuë d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable : Car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les Affaires, d'abandonner en-même-temps la Cour, & Paris même.

C'est ce que je travaillai à executer, si-tôt que je vis commencer l'année 1611. J'abbregerai tout ce détail, qui pourroit être assez long. La Reine parut vouloir encore combattre ma résolution, mais seulement pour la forme. Voici la Lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet : » Mon Cousin, J'ai entendu avec déplaisir le dessein que vous temoignez avoir, de » vous décharger du soin des Affaires du Roi Monsieur mon » Fils, & sur-tout pour ce qui regarde les Finances ; contre » l'esperance que j'avois conçuë, que vous continuëriez à » bien servir en cette Charge, comme vous aviez fait du » temps du feu Roi Monseigneur. Je vous prie de bien penser à ce dessein, avant que de l'executer ; & si cela arrive, » de me faire sçavoir votre résolution, afin que je puisse » prendre la mienne. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin, qu'il » vous ait en sa digne garde. A Paris ce vingt-quatrieme » Janvier 1611. « Ma Réponse à cette Lettre ayant été telle que vraisemblablement la Reine s'attendoit qu'elle seroit, deux jours après, c'est-à-dire, le 26 Janvier (11), Bullion vint m'apporter les Brevets de décharge, pour mes deux

Béthune, Chevalier, Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain de Henrichemont & de Boisbelle, Marquis de Rosny, Comte de Dourdan, Sire d'Orval, Montrond & Saint-Amand, Baron d'Espineuil, Bruyeres-le-chastel, Villebon, La-Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Capitaine-Lieutenant de deux cens Hommes-d'armes d'ordonnance du Roi, sous le titre de la Reine, Grand-Maître & Capitaine-Géneral de l'Artillerie, Grand-Voyer de France, Surintendant des Finances, Fortifications & Bâtimens du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Géneral pour Sa Majesté en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, Gouverneur de Mante & de Gergeau, & Capitaine du Château de la Bastille.

(11) Voici quelques jugemens sur cet évenement, bien differens les uns des autres. » L'année 1611. commencera par l'éloignement de M. » de Sully, lequel, par l'instance & » la brigue des deux Princes du Sang, » fut reculé des Affaires. On lui ôta » la Surintendance des Finances & » la garde du Thresor-Royal : Quant » à la Bastille, la Reine la prit, & la » donna en garde à M. de Châteauneuf (il faut lire Châteauvieux). » On fit trois Directeurs pour manier » les Finances, qui furent MM. de » Châteauneuf, President De-Thou

Charges de Surintendant des Finances & de Capitaine de la Baſtille, dans la forme la plus authentique, & en-même-temps la plus avantageuſe pour moi. Sa Majeſté y déclare, Que ce n'eſt qu'après des ſupplications réïterées de ma part, qu'elle 1611.

» & Jeannin : Mais à ce dernier, on y » ajoûta la Charge de Contrôleur-» Général des Finances : ce qui lui » en donna l'entier maniment, à » l'excluſion des autres, qui aſſi-» ſtoient ſeulement à la direction. « *Mem. de Baſſomp. tom.* 1. *pag.* 308.

» Le 24. de ce mois (Janvier), M. » de Sully hors l'Arſenal. Bruit, qu'il » a le Brevet expédié d'un Etat de » Maréchal-de-France, avec tant » de mille écus de récompenſe. Se » démet volontairement de l'admi-» niſtration des Finances, *tanquam è* » *ſpeculo prævidens tempeſtatem futuram.* « *Journal de l'Etoile, pag.* 256.

» M. le Prince & M. le Comte de » Soiſſons en parlerent les premiers » à la Reine, les Miniſtres s'ouvri-» rent, & le Marquis d'Ancre lui » donna le dernier coup. Ainſi il ſe » vit contraint de ſe retirer, au com-» mencement de Fevrier. &c. « *Hiſt. de la Mere & du Fils, tom.* 1. *pag.* 235.

» Les uns ont écrit que le Duc » de Sully s'étoit démis volontaire-» ment, peu après l'accord de MM. » le Comte de Soiſſons & Duc de » Guiſe, entre les mains de la Reine, » tant de la Baſtille, que de ſa Char-» ge de Superintendant des Finan-» ces. Aucuns diſent qu'offrant tout » ce qu'il poſſedoit à la Reine, il » fut pris au mot. D'autres en ont » parlé diverſement : Et lui, dit le » contraire, en cette Lettre adreſſée » à la Reine, & qui fut lors impri-» mée. « *Merc. Fr. ann.* 1611. Enſuite eſt rapportée la Lettre écrite par M. de Sully à la Reine, qui ne ſe trouve point dans les Memoires de Sully. Les Memoires de la Régence de Marie de Medicis, *Tom.* 1. *pag.* 57. diſent de-même, que ce fut le Duc de Sully qui ſollicita ſa démiſſion, & que la Reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque choſe de vrai dans l'une & l'autre de ces deux opinions : C'eſt-à-dire, que M. de Sully auroit ſans doute conſenti fort-volontiers à garder ſa Place ; pourvû que ç'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément, que ſous le feu Roi : mais que les efforts qu'il fit pour cela, alienerent de lui la Reine, les Grands & les Miniſtres, & l'en dégoûterent lui-même, lorſqu'il vit qu'il y travailloit inutilement. Le récit de l'Hiſtorien Matthieu n'a rien que de conforme à cette idée, & s'accorde en-même-temps avec l'énoncé de nos Memoires. » Le Duc » de Sully, dit-il, reconnut bien » après la mort de Henry le Grand, » qu'il ne pouvoit être en ce nou-» veau Regne, ce qu'il avoit été » au précedent ; & que l'inimitié » de M. le Comte de Soiſſons pouſ-» ſeroit à ſa ruine. Comme on lui » avoit déja ôté la connoiſſance » des Finances, la Reine fut con-» ſeillée de lui ôter la Baſtille. On » trouvoit cela ſi hardi, que l'on di-» ſoit que Henry le Grand ne l'eût » pas fait ; de crainte que ceux de » ſa Religion ne s'en reſſentiſſent. » Elle ne trouva toutefois que de » l'obéiſſance au commandement » qu'elle lui fit, de remettre cette » Place à Châteauvieux, ſon Che-» valier-d'honneur. S'il en eût fait » quelque difficulté, quelques Grands » de la Cour, qui craignoient l'éxem-» ple de la conſtance, euſſent rendu » cette remiſe plus difficile. Comme » il fut dépouillé de cette Place, il » reconnut le préjudice de cette fa-» cilité ; & demanda congé à la Rei-» ne pour s'en aller à Roſny, diſant » qu'il n'y demeureroit que trois » jours. Quand il y fut, ceux de ſa » Religion lui dirent qu'il ne devoit » plus retourner à la Cour, où il » avoit été ſi maltraité. Sa Femme » & ſon Frere le conjurerent au-con-» traire ; & il y revint : Mais ceux

1611. a accepté ma démiſſion : & qu'elle entend que je ne puiſſe dans la ſuite être recherché ni inquieté, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſur le fait de ces deux Charges.

A ces Brevets en fut joint un autre, daté du lendemain, 27 Janvier, par lequel Sa Majeſté, en conſideration des ſervices que j'ai rendus au feu Roi pendant une longue ſuite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année ſur les deniers de ſon Epargne, & francs du cinquieme & dixieme denier : droit attribué à l'Ordre du Saint-Eſprit, dont elle veut bien m'éxempter. Les autres Lettres écrites les jours ſuivans par leurs Majeſtés, ſont, ou des ordres de remettre le Château de la Baſtille au Sieur de Châteauvieux, choiſi par elles pour y commander en qualité de Lieutenant de Sa Majeſté ; ou des décharges de quelques Pierreries de la Couronne, qui m'avoient été remiſes entre les mains ; conſiſtant d'une part, en un Bijou, appellé la Licorne, & quelques autres Bagues & Pierres, pour leſquelles Puget étoit porteur d'une Promeſſe de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit ; & de l'autre part, dans les trois gros Rubis de la Couronne, dont j'avois donné mon Récepiſſé à la Demoiſelle Le-Grand, en les retirant de ſes mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reſte du temps en arrangemens & diſpoſitions domeſtiques, qui n'ont rien d'intereſſant ; excepté peut-être ce qui regarde les conſeils que je donnai à mes Secretaires. J'en avois ordinairement ſix en chef, tant pour mes quatre principales Charges, que pour les Affaires extraordinaires qui me ſurvenoient à la Cour : & il étoit neceſſaire que j'euſſe encore pluſieurs autres Clercs, ou Copiſtes,

» qui n'avoient pas été de cet avis, » s'éloignerent de lui ; eſtimant que » c'étoit peu de génerosité, de ne pas » témoigner plus de reſſentiment de » cette défaveur. La Reine le reçut » de bon œil : mais M. le Comte de » Soiſſons le fit éloigner entierement » de toutes les Affaires, dont il avoit » eu tant de connoiſſance ſous le re- » gne de Henry le Grand. Se voyant » ainſi déchu & de créance & d'Em- » ploi, il s'en alla à Sully ; & ne s'y » tenant pas aſſez aſſûré, il paſſa en » Bourbonnois. « Cet Ecrivain ajoûte, Qu'un des principaux motifs qui faiſoient tout tenter aux Proteſtans pour le jetter dans le mécontentement, étoit l'envie qu'ils avoient de profiter de ſes grands biens, pour l'interêt de la Cauſe commune : Mais qu'il ſe rendit au ſage conſeil que lui donna La-Vallée, ce Lieutenant-Géneral de l'Artillerie, dont il a été parlé, de ſe tenir retiré chez lui, ſans ſe mêler d'aucune des brouilleries qui ſurvinrent bientôt. *Ibid. pag.* 22.

travaillant ſous eux: Je ne parle ici que de ces principaux Employés, dont l'intelligence & l'aſſiduité avoient mérité que je leur donnaſſe part aux Affaires importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particuliere aux quatre Freres Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune, & avant le Roi. J'aimai aſſez le ſecond, pour le faire, de mon ſimple Secretaire, Conſeiller-d'Etat & Intendant des Finances. Le troiſieme prit le parti des Armes, & devint Meſtre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie: & je fis prendre au dernier une Charge de Threſorier-de-France, & celle de Threſorier de la Grande-Voyerie. Tous les autres avoient été partagés à-proportion: & je crois qu'on ne m'accuſera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne ſouffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou ſi l'on veut pour notre Place, ces ſortes de perſonnes, ſoit fruſtré de la récompenſe que nous ſommes en état de leur procurer, ſuivant leurs talens & leur mérite. Duret devint Threſorier-de-France, Préſident de la Chambre-des-Comptes, & Contrôleur-Géneral des Finances; Renouard, Correcteur-des-Comptes; La-Clavelle, Intendant des Ponts & Chauſſées; Du-Maurier, qui avoit quitté le Duc de Bouillon pour moi, fut ſelon ſon goût & ſon talent, employé dans les Affaires publiques: il a été Ambaſſadeur en Hollande; Murat, Threſorier de l'Extraordinaire des Guerres; La-Font, dont j'ai pluſieurs fois fait mention dans ces Memoires, s'attira la confiance du feu Roi, qui entr'autres bienfaits le fit l'Intendant de ſes Meubles; Gillot, Secretaire de l'Artillerie; Le-Gendre, &c. Toutes ces perſonnes ſentirent avec raiſon, combien ils alloient perdre à ma retraite; & il n'y eut ni prieres ni moyens, qu'ils n'employaſſent pour rompre ma réſolution. Je rends juſtice à la pluſpart d'eux, qu'en agiſſant ainſi, ils crurent ſervir mon interêt, du-moins autant que le leur. Pour les deux Arnauds, l'aîné ſur-tout, & quelques autres, mon deſſein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'euſſe changé de ſentiment; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes inſtances. Arnaud l'aîné joignit en cette occaſion l'ingratitude, l'avarice & la fourberie. Auſſi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les Finances, que plein de la ſienne propre, il fut un de ceux 1611.

1611. qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une Charge, dont il se flatoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés : mais je me rendis maître d'un ressentiment, qui me parut trop bas pour m'y abbaisser ; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil, que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions, me firent juger veritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'aîné Arnaud, Qu'il avoit en main de quoi faire très-bien sa Cour à la Reine, par quantité d'excellens Memoires sur plusieurs des Affaires de Finance les plus importantes, dont il étoit saisi : & qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix, il falloit qu'il l'offrît par les mains de Madame de Conchine ; à laquelle je lui conseillois très-sérieusement, de faire en-même-temps celui de sa personne & de toutes ses volontés. Je renvoyai de-même l'autre au Chancelier, à Villeroi, à Jeannin, & sur-tout à Conchine, l'unique Oracle qu'il avoit à consulter dans l'éxercice de sa Charge ; aussi bien que le Mestre-de-Camp lui-même : & je crois que si le conseil étoit bon, avec cela il ne leur déplut pas. Duret, outre toutes ces mêmes personnes, pouvoit encore se servir utilement du Commandeur (12) & de Dollé : c'est à quoi je le fis songer. Du-Maurier n'étoit guére bien connu que de Villeroi : Avec cette protection, que je lui assûrai lui suffire, en la cultivant uniquement, & avec la science qu'il avoit des Affaires Etrangeres, jointe au talent de bien parler, & d'écrire encore mieux, je lui fis voir qu'il obtiendroit facilement de la Reine & du Favori, quelque Emploi honorable. Ce que j'ajoûtai de plus à Murat, qui étoit particulierement responsable de sa conduite à ce Secretaire-d'Etat, fut de lui recommander mes interêts à la Cour, mais sobrement, & après qu'il en auroit obtenu la permission de Villeroi. La-Clavelle étoit un esprit délié & flateur : je lui garantis la réüssite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des Ministres, & même de D'Escures, qui pouvoit plus que personne lui barrer son chemin dans les fonctions de sa Charge. La place de La-Font l'assujettissant par-

(12) Noel de Sillery, Frere du Chancelier.

ticulierement à toutes les volontés de la Reine, ou pluſtôt de la Conchine, il n'avoit qu'un conſeil à ſuivre, que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard, fut de ne chercher de recommandation dans ſa Chambre, que le beſoin où il pouvoit mettre tous ſes Confreres de lui, par les qualités de ſon eſprit: Je le priai de joindre à cette occupation, celle de mes affaires domeſtiques à Paris. J'aſſignai à Gillot ſa place auprès de mon Fils, pour y tenir tout le détail de l'Artillerie dans le bon ordre où je le laiſſois. Je donnai de-même à tous les autres, les avis que je crus convenables à leur petite fortune: & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance, que j'avois eu égard ſur-tout à la neceſſité, qui les contraindroit tôt-ou-tard d'agir comme je leur avois preſcrit: Ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant, qui leur parurent ſi bien partir du cœur, qu'ils ſe rendirent à mes raiſons: & aucun d'eux ne s'en eſt repenti. Je ne voulus pas pour cela me paſſer entierement de Secretaires: Mais n'étant plus beſoin pour cet Office, de gens en place, à un homme qui venoit de ceſſer d'y être lui-même; je choiſis deux hommes nouveaux, dont l'un des principaux ſoins, dans un Cabinet deſoccupé de toute Affaire d'Etat, furent les Memoires que je donne ici. 1611.

Cela fait, & enſeveliſſant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de deſirs & d'eſperances, de regrets & de reſſentimens, je dis un adieu éternel à la Cour, avec la même froideur, je puis le dire, qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant ſi long-temps un théatre de gloire & de bonheur (13). J'avois perdu

(13) » Bien que ce coup ne le prît » pas à l'imprévû, & qu'il le vît venir de loin, il ne put toutefois » compoſer ſon eſprit; enſorte qu'il » le reçut avec foibleſſe. Il ceda, parce qu'il falloit obéïr; mais ce fut » avec plaintes: Et ſur ce que la » Reine lui fit dire, qu'il lui avoit » pluſieurs fois offert de ſe démettre » de ſes Charges; il répondit qu'il » l'avoit fait, ne croyant pas qu'on » dût le prendre au mot. &c. « *Hiſt. de la Mere & du Fils. Ibid. pag.* 131. Cet Ecrivain ajoûte pluſieurs autres traits, avec le même mépris de M. de Sully: Mais aux raiſons que nous avons déja apportées de récuſer ſon temoignage, il faut ajoûter que c'eſt le ſeul qu'on voie qui en ait parlé en ces termes.

» Le Samedi 5. (Fevrier) M. de » Sully ſort de Paris; rend le Brevet » de cent mille écus. Madame de » Sully lui reproche ſa hauteſſe & ſa » fierté, &c. « *Journ. de L'Etoile. Ibid. pag.* 257.

1611. du même coup, un Roi mon bienfaicteur & mon appui, ma fortune, mes Amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres diſgraces, qu'elle ne leur paroît à la fin que la moindre partie de leur malheur. Si ce ſurcroît d'infortune eſt preſque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulieres; perſonne ne paroiſſoit plus expoſé que moi, à les ſubir. Cependant on trouvera dans l'Hiſtoire peu d'éxemples de Miniſtres & de Favoris diſgraciés, auſſi menagés, & même auſſi honorés & reſpectés dans leur chute: C'eſt que quelquefois la faveur publique ſe met en la place de la faveur particuliere, pour ſoûtenir ceux qui ne ſont que malheureux. Lorſqu'elle ne forme pas un contre-poids aſſez fort, pour faire pencher la balance de leur côté; c'eſt que ces prétendus opprimés ont toujours quelques endroits plus foibles, par-où on les attaque, & par-où ils ont de la peine à ſe défendre: car la probité & l'innocence reconnuës, triomphent toujours de l'envie, lors même que l'envie paroît triompher d'elles. Mes ennemis (car j'oſe me faire l'application de cette Maxime) n'aſſouvirent donc que la plus petite partie de leur rage contre moi; parceque leur victoire étoit un de ces ſuccès honteux, qu'on croît devoir cacher, & dont la jouiſſance n'eſt pas tout-à-fait ſans remords: Et leur contentement n'empêcha aucun des bons François, à qui toutes les occaſions de s'acquiter envers la memoire du feu Roi étoient précieuſes, de combler d'honneur un homme, qui ne ſongeoit qu'à gagner obſcurement le lieu de ſon éxil. Je fus accompagné en ſortant de Paris, de plus de trois cens Chevaux.

Ce n'étoit pas pendant que je ſerois preſent & en ſituation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repouſſer les principaux traits que mes ennemis me reſervoient. L'envie eſt une Paſſion, que la lâcheté ne caracteriſe guére moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité, des avantages que donne l'abſence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un ſéjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la Cour ſe rempliſſoit de bruits, qui tendoient non-ſeulement à donner la plus ſiniſtre impreſſion de ma conduite dans les Affaires

publiques,

publiques ; mais encore à la rendre assez suspecte, pour donner du-moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer. (14) Je pris dans cette occasion, le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre ; c'est celui de desarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de frequentes Lettres, l'esprit de Leurs Majestés de se prévenir à mon desavantage. 1611.

Dans la premiere que j'écrivis séparément au Roi & à la Reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même, s'il le falloit, par des services nouveaux : Et après les assûrances les plus fortes d'obéïssance, de fidelité & d'innocence, je representai plus hardiment à Leurs Majestés, Que si elles en étoient aussi persuadées, qu'elles m'avoient donné sujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner, pour l'accomplissement des differentes promesses qui m'avoient été faites, soit par rapport à mes Charges, soit au sujet des gratifications que le Roi m'avoit accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avoit été d'en differer, & ensuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'éxecution : C'étoient autant de preuves, qui déposoient trop fortement en ma faveur, pour oser rien entreprendre, tant qu'elles subsisteroient : & cette même raison m'engageoit à en presser l'effet.

La Réponse que me fit la Reine, fut telle que je pouvois la souhaiter. Elle m'y marquoit, Que mes services passés & mes dispositions presentes, étoient si connus du Roi & d'elle, que rien ne seroit capable de donner la plus legere atteinte à leurs sentimens à mon égard : Qu'elle ne s'étoit pas encore apperçuë que personne cherchât à les alterer : mais qu'en tout cas, on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'assûroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaise volonté,

(14) Sa retraite n'est pas plustôt » faite, dit l'Histoire de la Mere & » du Fils, *Ibid. pag.* 128, que plu» sieurs se mettent en devoir de » poursuivre la victoire contre lui, » pour avoir ses dépouilles... Mais » enfin la Reine changea d'avis, avec » grand sujet ; n'étant pas raisonna» ble de maltraiter un Personnage, » dont les services avoient été avan» tageux à la France, sans autre pré» texte que parce qu'étant utile au » Public, il l'avoit été à lui-même.«

1611. mais du hazard tout ſeul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'éxecution des conventions entre Sa Majeſté & moi : mais qu'elles ſeroient fidellement obſervées. Cette Lettre eſt datée du 7 Mars de cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la Régente, dont je ne me crois point diſpenſé de rendre compte ; parce que ce qui y eſt énoncé ſur mes diſpoſitions interieures, eſt veritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la ſortie du tumulte des Affaires. Je commençois par y rappeller à cette Princeſſe la profeſſion ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à ſa perſonne, & les temoignages que j'en avois donnés, depuis & même avant ſon Mariage : ſur quoi je lui particulariſois certaines circonſtances, où je m'étois fait reprocher par le feu Roi ſon Epoux, de la ſoûtenir contre lui dans des choſes, où je croyois travailler également pour tous les deux : Ce qui me conduiſoit à un éloge des bonnes qualités de la Régente, ſur leſquelles je fondois l'opinion où je paroiſſois être dans cette Lettre, qu'elle n'avoit aucune part aux perſecutions qu'on me ſuſcitoit à la Cour.

Cet article, pour lequel ſeul toute la Lettre étoit faite, y étoit traité fort-au-long. Je m'y montrois parfaitement inſtruit, ſoit des diſcours deſavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la Cour, ſoit des obſtacles qu'on apportoit ſans ceſſe à terminer mes affaires particulieres, ſoit enfin des paſſe-droits qu'on ſe propoſoit de me faire, dans les Charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions, où je ſuppoſois qu'étoit toujours cette Princeſſe à mon égard, ſur les paroles & les aſſûrances réïterées qu'elle m'en avoit données ; je prenois, dis-je, droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui ſçavoient rendre inutile la bonne volonté de Leurs Majeſtés pour moi. J'y inſiſtois particulierement ſur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens, dans leſquels j'avois ſacrifié mon interêt au bien de la paix ; lorſqu'il m'eût été d'autant plus facile de diſputer le terrein, que la connoiſſance preſque publique des motifs qui faiſoient agir mes adverſaires, me donnoit toutes ſortes d'avantages ſur eux. J'expoſois ici ſommairement les principaux points de ma geſtion, & une

partie des biens que mon travail & ma peine avoient procu- 1611.
rés au Royaume, jusqu'en l'année 1610, où j'avois vu renverser les mesures que j'avois prises pour tenir les choses dans leur premier état. Je laissois au temps à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le Royaume auroit les plus grandes obligations.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occasion dans quelque détail, au sujét de ce que mes ennemis répandoient de plus specieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avois acquises pendant ma faveur : eux, qui secrettement me taxoient d'avoir été assez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, & qui se proposoient bien de ne pas suivre mon éxemple. Les bornes d'une Lettre ne permettant pas une preuve complette, je me réduisois sur ce point, à faire remarquer à la Régente, Qu'il m'étoit aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit, n'étoient que l'effet, ou d'un bon menage, ou des libéralités d'un Maître, trop génereux pour laisser sans récompense les peines d'un Ministre, livré infatigablement à un travail, qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des Surintendans (15): Qu'il suffisoit que je n'eusse rien reçu que de mon Maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter : ce que je pouvois justifier aussi clairement, que l'emploi que j'en avois fait : Que je défiois ceux qui alloient me succeder, d'en faire un jour autant : Qu'au-reste je pouvois dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme veritablement fait à l'Etat, tout le mal qu'ils avoient cru me faire aujourd'hui : Que je n'avois jamais desiré de continuer à conduire les Finances du Royaume, que pour le bien des Finances elles-mêmes : Que devant avoir pour juges de mes actions Leurs Majestés, c'est-à-dire, des personnes équitables, & disposées à ne me fermer contre mes enne-

(15) Il se retira » chargé de biens, » que le temps auquel il avoit servi, » lui avoient acquis... On peut dire » avec verité, que les premieres » années de ses services furent excellentes : Et si quelqu'un ajoûte » que les dernieres furent moins » austeres ; il ne sçauroit soûtenir » qu'elles lui ayent été utiles, sans l'être beaucoup à l'Etat. « *Hist. de la Mere & du Fils, Ibid. pag.* 128. Un seul temoignage d'un ennemi, tel qu'est l'Auteur de cette Histoire, en vaut mille autres.

1611. mis, aucune des voies de la justice ; le repos dont j'allois jouir, cessoit de me presenter rien de dangereux : Que j'avois au-contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne seroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette Lettre, qui étoit remplie par intervalles, d'offres de services, d'assûrances de fidelité, & de toutes les marques de respect & d'obéïssance que je devois à la Reine, je lui marquois, Que je ne voulois point partir pour mon Gouvernement, où des affaires m'appelloient, sans l'en avertir & prendre ses ordres : & que si elle croyoit que je pusse lui être utile dans l'Assemblée des Protestans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avois servi le feu Roi. Telle étoit à-peu-près la teneur de cette Lettre, qui est fort-longue ; & à laquelle la Régente répondit par une autre du 24 Avril, aussi à-peu-près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précedente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, ou à l'Assemblée de la Religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à-propos ; connoissant mieux que tout autre, ce sont ses paroles, combien je pouvois être utile au service du Roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assûrer contre tous les revers, c'est que Sa Majesté voulant marquer publiquement, que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avoient confirmée de-plus-en-plus dans les siens ; elle m'accorda une augmentation de pension considerable, dont le Brevet me fut expedié, quelque peu moins d'un mois après la date de sa derniere Lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres : ensorte que tout compris, mes pensions monterent depuis ce temps-là, à quarante-huit mille quatre cens livres. Le Brevet portoit, Qu'elle avoit commencé à courir du premier Janvier de la presente année, quoiqu'il fût daté du 20 Mai : & que Sa Majesté avoit cru devoir me l'accorder, tant pour reconnoître les services que j'avois rendus au feu Roi, qui y étoient décorés des termes de grands, fideles, agréables & recommandables, que pour me donner le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour cela, de fournir ici la

preuve de celui des articles de la Lettre précedente, qui regarde mes biens. Un Surintendant des Finances, & tout Particulier qui a eu en maniment les deniers du Royaume, devient dès-là comptable de toutes ses actions au Public. Je voudrois même pouvoir lui rendre compte de mes plus secrets sentimens; parce que je me suis toujours étudié à les rendre tels, que leur connoissance non-seulement ne donnât aucune prise contre moi : ce qui est d'obligation indispensable à tous les hommes; mais encore qu'ils pussent devenir en quelque sorte dignes de servir de modelle à ceux qui se trouveront après moi avoir les mêmes engagemens à remplir. Heureux, si je voyois lieu à esperer que ce modelle dût être un jour effacé par un autre plus parfait ! Je vais donc, suivant le plan que j'ai commencé plus haut, continuer à donner une idée si précise de l'état de mes affaires domestiques, que tout le monde pourra se faire fort après cela, de les connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes Lecteurs, la peine de rapprocher de trop loin la suite d'un calcul interrompu, & qu'ils puissent tout voir d'un coup d'œil; je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en differens endroits de ces Memoires, & de commencer par un Etat juste de tous mes biens, selon l'ordre du temps où me sont venuës les Charges, qui m'en ont donné la meilleure partie (16). 1611.

Je fus en premier lieu revêtu par Henry le Grand, dans le temps qu'il n'étoit encore que Roi de Navarre, de la Charge de son Chambellan Ordinaire, avec celle de Conseiller de Navarre; dont les Gages réünis, étoient de deux mille livres. Celle de Conseiller-d'Etat, qu'y joignit ce Prince, devenu Roi de France, avoit pareille attribution; laquelle,

(16) Le Memoire suivant est une réponse sans replique à une calomnie répanduë contre le Duc de Sully, & qu'on trouve dans l'Histoire de la Mere & du Fils, *pag.* 130. exprimée en ces termes : » Qu'au-reste, » s'il avoit bien fait les affaires du » Roi en son administration, il n'a» voit pas oublié les siennes : Ce qui » paroissoit d'autant plus clairement, » qu'étant entré avec six mille livres » de rente en sa Charge, il en sor» toit avec plus de cent cinquante » mille livres : ce qui l'avoit obligé » à retirer de la Chambre-des-Com» ptes la déclaration de son bien, » qu'il avoit mise au Greffe, quand » il entra dans les Finances; afin » qu'on n'eût pas de quoi justifier par » son propre seing, qu'il eût tant » profité des deniers du Roi.

1611. avec une Penſion de trois mille ſix cens livres, pour laquelle je fus couché ſur l'Etat, compoſa la ſomme de cinq mille ſix cens livres, dont mon revenu ſe trouva augmenté. Le produit de ma Compagnie d'Hommes-d'armes étoit de quatre mille livres. Le Roi m'ayant enſuite fait expedier deux Brevets; l'un, de Conſeiller au Parlement, ſans Gages; & l'autre, de Conſeiller de ſes Finances; l'état de mes Penſions fut augmenté à cette occaſion, de trois mille ſix cens livres. Lorſque Sa Majeſté jugea à-propos de fixer les gratifications, penſions, dons, &c. qu'elle vouloit bien m'accorder comme Surintendant des Finances, à une ſomme qui demeurât toujours la même, & qui comprît tout en un ſeul article; cette ſomme, qui étoit de vingt mille écus, faiſoit un ſurcroît de dix mille huit cens livres de revenu annuel pour moi. Joignons à cela les produits de toutes mes autres Charges & Dignités. La Charge de Grand-Voyer de France & de Voyer Particulier de l'Iſle-de-France, me rapportoit dix mille livres. Celle de Grand-Maître de l'Artillerie, compris gages, émolumens, profits & penſions y attachées, vingt-quatre mille livres. J'ai toujours renfermé ſous un même article, le Gouvernement de Poitou, la Surintendance des Bâtimens, celle des Fortifications, Ports, &c. pour la ſomme de dix-huit mille livres. Les Gouvernemens de Mante & de Gergeau, douze mille livres. La Compagnie des Gendarmes de la Reine, dont j'étois Capitaine-Lieutenant, cinq mille livres: & la Capitainerie de la Baſtille, deux mille deux cens livres. Tous ces Articles raſſemblés, compoſent la ſomme de quatre-vingt-dix-ſept mille deux cens livres de revenu.

Voilà ce que j'avois déja marqué plus haut: & voici ce qu'il faut y joindre. Quarante-cinq mille livres de biens d'Egliſe, dont Sa Sainteté elle-même trouvoit ſi peu mauvais que je jouiſſe, ſous le nom emprunté de quelques Eccleſiaſtiques, qu'ordinairement elle en expedioit les Bulles *gratis*, lorſqu'elle ſçavoit que les Abbayes dont on lui demandoit la Collation, étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorſqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens Eccleſiaſtiques des mains des Proteſtans; parce que les Bulles des Papes qui exprimoient cette diſpoſition, permettoient aux Eccleſiaſtiques qui en étoient pourvus, d'en

donner une récompenſe, qui excedoit quelquefois l'équivalent. Un ſecond Article, eſt celui de mes biens propres, en fonds de terre & autres, que je crois eſtimer au juſte, en les mettant à ſoixante mille livres de revenu. Ces deux dernieres ſommes, jointes à celle de quatre-vingt-dix-ſept mille deux cens livres, font un Total de deux cens deux mille deux cens livres, en quoi conſiſtoit mon revenu annuel. 1611.

Je préviens l'éclairciſſement qu'on pourroit me demander, ſur l'Article de ces vingt mille écus en fonds de terre: & je demande qu'en premier lieu l'on ſe rappelle cette eſpèce d'accord, fait en 1601. entre le Roi & moi, par lequel ce Prince, qui ne me croyoit pas aſſez bien payé par mes gratifications & penſions ordinaires, de toutes les peines que je me donnois à ſon ſervice; & qui avoit peur auſſi-bien que moi, que tout ce qu'il étoit porté à m'accorder de-temps-en-temps, en preſens & gratifications extraordinaires, ne tirât à conſéquence pour la ſuite, par l'air de profuſion qu'à cette maniere de gratifier, & par la confuſion qu'elle répand ſur l'état de ceux qui la reçoivent; fondit encore ſes dons & gratifications extraordinaires, en une nouvelle ſomme, fixée à ſoixante mille livres d'extraordinaire tous les ans, qui me tinſſent lieu de tout ce que je pouvois attendre de la ſeule bonté du Roi: dont il fut expedié des Lettres Patentes; afin que cette donation, connuë de toute la France, ne pût point un jour m'être reprochée. J'ai joui pendant huit années, de cette Gratification extraordinaire: ce qui fait un produit de quatre cens quatre vingt mille livres; dont je me ſuis ſervi, ſuivant l'intention de ce Prince, à faire les acquêts cy-après. J'ai fait le même uſage d'une ſomme de cinq cens trente mille livres, provenant des quatre ou cinq articles ſuivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui ſont ſujets à être remplacés: deux cens mille livres, du mariage de mon Fils: cent mille livres, des propres de mon Epouſe: cent mille, reçuës des mains de La-Borde: autant, de M. de Schomberg; & trente mille, d'un don fait par Sa Majeſté à mon Fils D'Orval (17). Ces deux ſommes, dis-je, qui réünies, font un

(17) François de Béthune, qui a formé la branche des Comtes d'Orval, fut Chevalier des Ordres du Roi, Premier-Ecuyer de la Reine Anne d'Autriche, Grand-Voyer de France, Surintendant des Bâti-

1611. million dix mille livres, furent placées par moi, ainsi qu'on va le voir.

J'achetai une moitié de la Terre de Rosny, deux cens dix mille livres. La Terre de Dourdan, que j'achetai de Sancy, qui la tenoit des Suisses, me coûta, outre l'argent que me devoit Sancy, cent mille livres, d'argent déboursé: Celle de Baugy, cent vingt mille livres. J'ai eu Sully du Duc de La-Trimouille, pour cent cinquante mille livres; & Villebon, par Decret, pour cent mille. Les trois Contrats que j'ai faits avec le Duc de Nevers, sont de deux cens dix mille livres: sçavoir, Montrond, cent mille; La-Chapelle, cinquante-six mille; & Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin, j'ai encore acquis de M. le Duc de Montpensier la Terre du Châtelet, pour soixante mille livres: celle de Culand, par Decret, quatre-vingt-huit mille; & celle Des-Is en Beauce, soixante-quinze mille. Le Total de tous ces acquêts, qui est de onze cens dix-neuf mille livres, surpassant, comme on voit, celui des deux sommes de Recette cy-dessus, de cent neuf mille livres; cette somme se trouvera à reprendre sur les Articles de Recette, qui seront mis cy-après: Car je veux, pour l'entiere satisfaction du Lecteur, pousser ce détail, jusqu'à lui exposer ce qu'il ne pourroit éxiger de moi, comme sortant en quelque maniere de l'objet que je traite; je veux dire, les differentes sommes que j'ai touchées après la mort du Roi, en récompenses de mes Charges, bienfaits

mens, Gouverneur de Saint-Maixant, Mestre-de-Camp du Regiment de Picardie, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi. Après la mort de César de Béthune, son Frere de Pere & de Mere, qui mourut sans avoir été marié, les biens & Seigneuries dont le Duc de Sully leur Pere avoit disposé en faveur de ses Enfans du second lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réünis sur sa tête; ils furent érigés en Duché-Pairie, sous le nom de Béthune: & cela, en considération des grands services qu'il avoit rendus à l'Etat; & particulierement, pour avoir mis sur pied, à ses frais, un nombre considerable de Gens-de-guerre, Infanterie & Cavalerie, dans le besoin pressant qu'avoit Sa Majesté, alors en Guerre avec les Espagnols, le Duc Charles de Lorraine, le Prince de Condé & autres Sujets rebelles: C'est en ces termes que s'expriment les Lettres de cette érection, données à Melun, au mois de Juin 1652. Le Duché de Sully a passé à cette Branche, en 1730, à la mort de Maximilien, cinquieme Duc de Sully, dans la personne de Louis-Pierre-Maximilien de Béthune, Petit-fils de ce François, Duc d'Orval, auquel il a été adjugé par un Arrêt du Conseil des Dépêches, en en payant le prix à Armand de Béthune son Grand-oncle, Abbé, puis Comte d'Orval.

(18) Louise

faits du Roi regnant, & autres effets : C'eſt pour cette raiſon que j'ai traité cy-deſſus cet article, d'une maniere ſi abbregée. J'en rendrai compte juſqu'au temps où je me déterminai à ne garder preſque plus rien de toutes les Charges que j'avois poſſedées. 1611.

Les trois cens mille livres, dont Sa Majeſté m'avoit expedié des Lettres-Patentes, étoient en-même-temps un don de ce Prince, & une eſpece de récompenſe de la Surintendance des Finances & du Gouvernement de la Baſtille, que je réſignois entre ſes mains. Il me fit prendre ſoixante mille livres, de ma Compagnie de Gendarmes de la Reine, dont je refuſois deux cens mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy, de la Surintendance des Bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit Sa Majeſté : j'en refuſois le double. On m'offrit trois cens mille livres, de mon Gouvernement de Poitou : je le cedai à Rohan, qui en avoit obtenu l'agrément du Roi, pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, ſur les Charges de Grand-Voyer & de Capitaine héreditaire des Canaux, Navigations des Rivieres, &c : les Threſoriers-de-France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. Sa Majeſté me fit auſſi rembourſer cent cinquante mille livres, pour la Terre de Dourdan ; & j'accommodai encore M. le Prince, de la Terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je deſtinois ces deux dernieres ſommes pour la dot de ma jeune Fille, plus difficile à placer que ſon aînée. Je joins à ces ſommes, celles qui me revinrent de mes Benefices : car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux Eccleſiaſtiques qui les achetoient, de m'en donner, & au Pape, de le permettre, comme il faiſoit par ſes Bulles. Je pris donc ſans façon une Indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un Abbé qui me fut adreſſé de la part de M. le Prince, pour mon Abbaye de Coulon. Béthune, qui étoit auſſi bien que ſon Fils, le plus ſcrupuleux Catholique Romain que j'aye jamais connu, à l'ombre des Bulles, me retira l'Abbaye du Jard, pour quarante mille livres : un Abbé, des Amis du Duc de Rohan, celle de L'Or à Poitiers, pour ſoixante-dix mille ; & l'Argentier Vaucemain, ou pluſtôt ſon Fils, celle de L'Abſie, pour cinquante mille li-

1611. vres. Toutes ces ſommes font enſemble un Total de treize cens mille livres. Mettons de ſuite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin la Terre de Montricoux, & celle de Cauſſade, du Sieur Palliers, pour cent ſoixante mille livres, les deux. Ma Fille cadette (18) ayant, comme je l'ai dit, beſoin d'un peu d'avantage, pour trouver un parti ſortable, à-cauſe de quelques incommodités; je lui donnai, en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cens cinquante mille livres, en eſpeces. Les autres frais, meubles, & ſur-tout les pierreries, que me coûta ce Mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres: je mets pour tout cinq cens mille livres: Et je dirai en paſſant, ce que tout le monde a ſçu d'ailleurs, qu'une tendreſſe paternelle, qui ſe déclaroit par des marques ſi peu équivoques, n'a eté payée de la part de la Fille, comme de celle du Gendre, que d'une inſigne ingratitude. J'ai prêté à quelques Villes, & principalement à ceux de La-Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le Siege & la priſe de cette Ville, & les Guerres qui ſe ſont élevées contre la Religion, m'ont preſque fait perdre entierement. Ce que j'ai prêté à differentes fois au Marqnis de Roſny, ou ce que j'ai payé de dettes pour lui, monte au-moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me ſuis faits en Languedoc & en Guyenne, par les Greffes & les Rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de débourſé, un principal de quatre cens mille livres: & la maiſon que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes Memoires de dépenſe en Bâtimens & autres Ouvrages, en meubles, en frais de voyage, & autres de cette eſpece, je trouve un capital de ſept cens mille livres. La ſomme de tous ces articles compoſe deux millions cinq cens trente mille livres: ce qui la rend ſuperieure au Total de la Recette qui la précede, de douze cens trente mille livres. Les articles ſuivans indiqueront d'où étoit provenu ce ſuperflu.

On a pu remarquer preſque dès le commencement de ces Memoires, que mon application à l'œconomie domeſtique, me la fit mettre en uſage juſque dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée; je veux dire, dans les profits mi-

(18) Louiſe de Béthune: Elle épouſa le 29 Mai 1620, Alexandre de Lévis, Marquis de Mirepoix.

litaires qu'on fait, ſoit ſur des Priſonniers, ſoit de la rançon 1611.
ou du ſac des Villes priſes d'aſſaut, & dans d'autres occaſions de cette nature, qu'il n'eſt pas beſoin de détailler ici. A la Paix de Vervins, je trouvai que tous ces profits, ſi petits en détail, qu'on ne daigne preſque pas y faire d'attention, faiſoient pourtant un Total de cent mille livres, ou environ. La Guerre de Savoie vint enſuite, qui me valut le double, en Canons, Armes, munitions, &c. pris ſur les Ennemis, pour ma portion comme Grand-Maître de l'Artillerie. Voilà donc premierement, trois cens mille livres de cette part. J'en trouve autant en raſſemblant le prix de tous les preſens qui m'ont été faits en différentes occaſions: Je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme perſonne publique, & dans des occurrences où il ne m'eût pas été ſéant de les refuſer: comme, dans mes Ambaſſades & Négociations; au Mariage du Roi, de la part de la Reine & du Grand-Duc; de celle du Duc de Lorraine & de Madame, aux Noces de cette Princeſſe; les premiers jours de chaque année, de la part de Leurs Majeſtés & de la Reine Marguerite. Il auroit été ridicule de temoigner ſur ces preſens & ſur quelques autres ſemblables, la délicateſſe que je montrois pour tous ceux qu'on vouloit me faire avec quelque motif d'interêt. Je dirai pourtant, que j'eus encore le ſcrupule de ne vouloir rien toucher de cette maniere, ſans que la choſe donnée fût exprimée dans un Brevet que je priois Sa Majeſté de me faire expedier pour chacun de ces dons; leſquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins compoſé une ſomme de cent mille écus. Je revendis la Terre de Dourdan cent cinquante mille livres, avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé, & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu Roi n'écoutant que ſon grand cœur & l'amitié dont il m'honoroit, me fit accepter pluſieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place juſqu'ici; & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cens mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu auſſi conſiderable qu'on vient de le voir, il n'eſt pas étonnant que la maxime que j'ai toujours ſuivie, qu'il ne faut jamais dépenſer ſon revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une ſomme aſſez conſiderable. Si on la

1611. ſuppoſe de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenſes domeſtiques remplies ; cette ſomme, ajoûtée aux quatre précedentes, fera à-peu-près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres : ce qui mettra une égalité parfaite entre la Recette & la Dépenſe. Je crois inutile de répeter, ce que j'ai pu dire ailleurs, de la dépenſe courante de ma Maiſon.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens & des Tranſactions, que je fis avec M. le Prince, pourra n'être regardé que comme de ſimple curioſité : je n'ai pas voulu l'omettre ; parce que ce n'eſt point m'éloigner du ſujet que je viens de traiter. Lorſque la Guerre contre la Religion vint à ſe rallumer ſous le nouveau Regne, M. le Prince cherchant à m'éloigner de ſes Gouvernemens, où j'avois d'aſſez belles Terres, & même quelques maiſons aſſez fortes, me fit propoſer de les lui vendre toutes. Je craignis que ſi je le refuſois, le temps & la Guerre ne lui fourniſſent deux prétextes de m'en chaſſer, que la force auroit fait trouver bons. Je ſçavois que ſes conſeils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous : & l'on m'avertit qu'il ſongeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'accommodai des Terres de Villebon, Montrond, Orval, Culand & Le-Châtelet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faiſoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté, & plus qu'elles ne valoient en-effet. Le Contrat fut donc paſſé entre nous, moyennant douze cens mille livres, pour ces cinq Terres : ce qui à la verité n'étoit pas de l'argent comptant ; mais il ne m'en coûtoit pas beaucoup d'attendre quelque temps la commodité de M. le Prince.

Ce que je n'attendois pas, c'eſt qu'au bout d'un certain temps, ce Prince imagina, comme un moyen facile d'acquitter tout-d'un-coup & principal & arrerages, de demander au Roi la confiſcation de mes biens : procédé, que la Guerre rendoit aſſez commun alors. Sa Majeſté me fit encore la grace de ſe ſouvenir de moi en cette occaſion, & de rejetter avec une eſpece d'horreur, une ſi lâche priere. La Paix vint à ſe faire avec cela ; & M. le Prince ſe vit bien obligé d'entrer en compte avec moi. Son appétit s'étoit accru de la Terre de Baugy, qu'il fallut encore lui ceder, com-

me toûtes les autres ; afin que par aucun côté je ne fusse plus son voisin. Il s'étoit dégoûté de la Terre de Villebon : il me rendit cette derniere, & y joignit celle de Muret, autrefois possedée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la Terre qu'il convoitoit avec passion. On trouva que l'échange ne m'étoit pas desavantageuse : Et cette maniere de s'acquiter par des échanges, ayant plu à ce Prince, il me ceda les unes après les autres, pour le prix de ses Contracts avec moi, les Terres de Nogent, Montigny, Chanrond, Vitrai, le Marquisat de Conty, Breteuil, Francatel & La-Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes Terres échangées ; le principal desquels étoit à mes yeux, celui que me donnoient les Lettres-Patentes du Roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une disposition formelle du Roi mon Maître (19). Voilà comment je sortis de procès avec M. le Prince. 1611.

(19) Parmi les Papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec M. le Prince de Condé, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux Lettres, qu'on ne sera pas fâché de voir inserées ici : L'une est de M. le Prince de Condé, au premier Duc de Sully : l'autre, de M. le Prince de Conty, à M. le Marquis de Béthune, (Maximilien Alpin) Grand-pere de M. de Sully vivant.

Lettre de M. le Prince de Condé, à M. le Duc de Sully.

Monsieur, J'espere d'avoir l'honneur de vous voir bientôt. Par ce porteur seulement vous sçaurez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez aussi par mes procédures, combien je desire le service du Roi & le bien public, & votre particuliere amitié, que je chéris passionnément : je vous supplie d'en faire état assûré. Je me dispose, suivant ma promesse & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon ; & vous ferai sçavoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble Cousin & Serv. HENRY DE BOURBON.

Lettre de M. le Prince de Conty, à M. le Marquis de Béthune.

Monsieur, Je suis extraordinairement pressé par M. le Comte d'Orval, de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec M. le Vicomte de Meaux, pour la Terre de Chanrond ; & il m'offre même les sûretés, pour me décharger de la garantie à laquelle feu Monsieur mon Pere s'étoit obligé. Néanmoins, je ne lui ai voulu donner aucune parole, après celle que j'ai donnée à Madame votre Belle-mere, de ne

1611. Au-reste, c'étoit une double injustice à ce Prince, de chercher à m'enlever mon bien, par la voie de la confiscation. J'ai vu passer des temps bien malheureux, depuis la mort du Roi. Mon cœur a été sensiblement pénetré de la Guerre que j'ai vuë s'allumer contre ceux de ma Religion. Mille motifs d'y prendre part se presentoient à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appas : je n'ai donné aucun sujet au Roi de me regarder comme rebelle, ou partisan des Rebelles. J'ai obéï ponctuellement à tous les commandemens de Sa Majesté : je me suis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie, aussi fidele aux promesses que j'avois faites au Roi mon bienfaicteur, qu'aux devoirs d'un bon Citoyen.

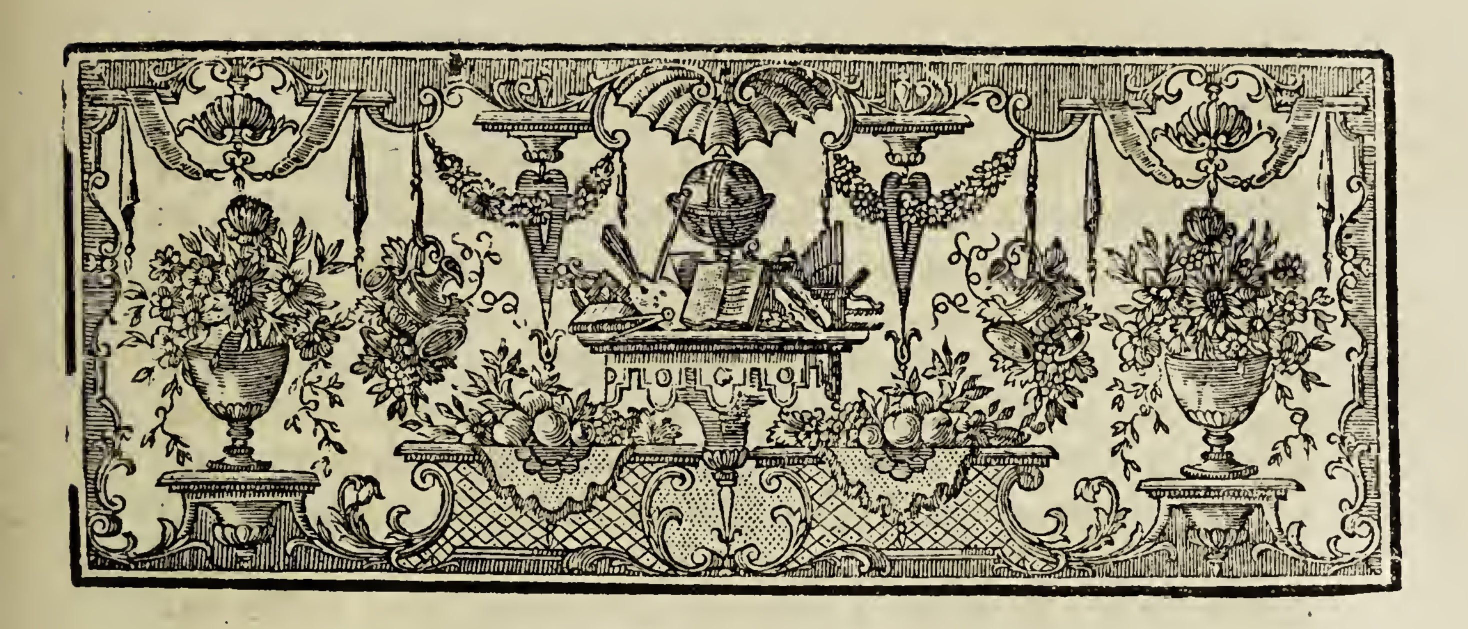
rien faire dans cette affaire, sans vous en avoir donné avis; Et comme il est juste toutefois pour les uns & pour les autres, que cette affaire soit réglée, & qu'on en sorte le plustôt qu'il se pourra; j'ai bien voulu remettre mes interêts entre les mains de M. le Comte de Béthune votre Parent : comme je vous supplie d'en vouloir user de-même, & de vous soûmettre à ce qu'il en ordonnera. M. le Comte d'Orval & le Vicomte de Meaux sont contens de lui remettre leurs interêts, & d'en passer par son sentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là : car autrement, je ne pourrois me défendre de prendre le biais qu'on me proposeroit, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement : Cependant je suis avec beaucoup de passion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire service,
ARMAND DE BOURBON.

De Tolose, ce 19. Octobre 1659.

Fin du vingt-neuvieme Livre.



MEMOIRES DE SULLY.

LIVRE TRENTIEME,

Où l'on expoſe le Projet Politique, appellé communément le Grand Deſſein de Henry IV.



E devant être queſtion dans tout ce Livre, que de Plans & de Projets politiques, pour le Gouvernement de la France & de toute l'Europe ; il me ſemble que je puis le commencer par des réflexions plus génerales ſur cette Monarchie, & même ſur l'Empire Romain, des débris duquel on ſçait qu'elle a été formée, auſſi-bien que toutes les autres Puiſſances qui compoſent aujourd'hui le Monde Chrétien.

Lorſqu'on ſe repreſente tous les états par leſquels Rome a paſſé, depuis l'an du Monde 3064. qui eſt celui de ſa fondation (1) ; ſon enfance, ſon adoleſcence, ſa virilité, ſa ca-

(1) Le ſentiment le plus reçu aujourd'hui, eſt celui de Varron, qui place le temps de la fondation de Rome, près de deux cens ans plus tard.

ducité, sa décadence, & enfin sa ruine; ces vicissitudes, qui lui sont communes avec les Grandes Monarchies qui l'ont précedées, feroient presque croire que le temps dispose & se jouë des Empires, comme il fait de toutes les autres parties de la Nature. Peut-être même que portant cette idée plus loin, on découvriroit que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certains mouvemens extraordinaires, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui fort-souvent prématurent leur destruction; & dont la guérison, devenuë plus facile par cette découverte, pourroit les sauver du-moins de quelques unes de ces crises, qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles & plus sensibles, de la chute de cet Empire si vaste & si formidable, nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs, auxquels il devoit son aggrandissement; dans le luxe, l'avarice & l'ambition; enfin dans un autre motif, dont l'effet ne pouvoit guére être prévenu par aucune prudence humaine: je veux dire, dans l'irruption de ces flots de Peuples barbares, Goths, Vandales, Huns, Hérules, Rugiens, Lombards, &c. qui lui donnerent les uns après les autres, & souvent tous ensemble, de si furieuses secousses, qu'il en fut enfin renversé. Rome fut saccagée trois fois par ces Barbares (2): en 414. sous Honorius, par Alaric, Chef des Goths: en 459. par Genseric, Roi des Vandales, sous Martien; & en 546. sous Justinien, par Totila & les Huns. Mais s'il est vrai que dès-lors cette Ville n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été; s'il faut la regarder comme déchuë de l'Empire du Monde, lorsque sa foiblesse & les abus de son Gouvernement, faisoient regarder cet évenement, non-plus simplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déja arrivé en partie; l'Epoque de sa chute pourroit être marquée long-temps avant le Regne de Valentinien III. auquel c'est faire grace, que de le nommer le dernier Empereur d'Occident (3): plusieurs des Empereurs auxquels il succéda, n'ayant

(2) Ces trois Epoques ne sont pas tout-à-fait justes. La premiere est en 410. au-lieu de 414: La seconde, en 455 ou 456: & la troisieme, en 552, sous Téjas, successeur de Totila, & dernier Roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

(3) Il seroit injuste de refuser le nom

n'ayant été, à parler juſte, que des Tyrans, qui déchiroient cet Empire entr'eux, & en laiſſoient aller les lambeaux aux Barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétabliſſement. La plus ſenſible fut le Regne du Grand Conſtantin, dont les victoires redonnerent un ſeul Chef à tout ce Corps: Mais il fit lui-même, ſans y penſer, pour la deſtruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté, beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaiſe conduite de ſes Prédéceſſeurs; lorſqu'il imagina de tranſporter tous les droits de Rome, à ſa nouvelle Conſtantinople: & il acheva de rendre cette erreur ſans remede, en partageant également ſon Empire entre ſes trois Enfans. Théodoſe, qui heureuſement, ou par un effet de ſa grande valeur, ſe retrouva dans la même circonſtance que Conſtantin, n'auroit peut-être pas fait la même faute: mais l'éxemple avoit pris force. D'un ſeul Empire, la neceſſité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient, & Honorius, l'Occident: Et depuis ce temps-là, il n'y eut plus ni eſperance, ni occaſion, de les réünir.

Dans l'ordre des choſes naturelles, la deſtruction de l'une ſervant à la production d'une ou de pluſieurs autres; à-meſure que les parties de l'Empire d'Occident les plus éloignées s'en détachoient, il s'y élevoit des Royaumes, qui pourtant ne porterent pas tout-d'abord ce nom. Le plus ancien de tous ſans contredit, puiſqu'on peut faire concourir ſa naiſſance avec la huitieme année de l'Empire d'Honorius, eſt celui qui fut fondé dans les Gaules par les François, ainſi nommés de la Franconie, d'où les Gaulois des environs de la Moſelle les appellerent, pour leur aider à ſe délivrer de l'oppreſſion des Armées Romaines. La coûtume de ces Francs, ou François, étant de donner le nom de Roi à celui qu'ils choiſiſſoient pour leur commander; ſi le premier & le ſecond de ces Chefs ne l'ont pas porté, il eſt certain du-moins que le troiſieme, qui eſt Merovée, & encore plus Clovis,

nom d'Empereurs d'Occident à Valentinien III. à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expreſſions dont ſe ſert ici notre Auteur; mais ſeulement, dans le ſens d'un Empire affoibli, & qui touche au moment de ſa chute.

qui fut le cinquieme, en furent revêtus (4) : Et quelques uns d'eux le soûtinrent avec tant de gloire, entr'autres Pepin & Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice, que Charlemagne, leur digne Héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image, imparfaite à la verité, de cet Empire d'Occident, alors éteint : avantage, auquel contribuoient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la Guerre, & une grande fertilité pour tout ce qui sert aux differens besoins des hommes, jointe à une extrême commodité pour le Commerce; la situation de la France la rendant le centre des quatre principales Dominations de la Chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, & la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Disons un mot sur chacune des trois Races, qui composent la suite de nos Rois. Je ne vois dans la premiere, que Merovée, Clovis I. & Clotaire II. Charles Martel, Pepin le Bref & Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des Rois. Ces six ôtés des trente-cinq, que l'on compte dans ces deux Races; tous les autres furent par leurs vices ou par leur incapacité, de méchans Rois ou des ombres de Rois; parmi lesquels on peut encore distinguer Sigebert & Dagobert par quelques bonnes qualités, & Louis le Débonnaire par une grande dévotion, qui n'aboutit pourtant qu'à lui faire regreter dans un Cloître, la perte de sa liberté, de son Royaume & de l'Empire.

Cette Race Carlovingienne ayant regné obscurement, & fini de même; la Couronne passa dans une troisieme, dont les quatre premiers Rois sont, à mon sens, des modelles parfaits d'un bon & sage Gouvernement. Le Royaume qu'ils eurent à conduire, avoit beaucoup perdu de sa premiere splendeur; puisque de l'immense étenduë qu'il avoit euë du temps

(4) Toute cette Critique est assez juste. Long-temps avant l'année 445. où, selon les PP. Petau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en-deçà du Rhin, par la prise de Cambrai, &c. & dès le regne de Valentinien II. les Chefs des Francs ont porté le nom de Rois. L'habitation de ce Peuple au-delà du Rhin, a commencé vers le milieu du troisieme siecle, & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soûlevement d'une partie des Gaules contre les Romains, arriva en 434. la douzieme année du regne de Valentinien III : Et l'opinion de l'Auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules, est confirmée par un sçavant Académicien, qui a répandu toutes les lumieres possibles sur ce point de Critique (feu M. l'Abbé Du-Bos) *Hist. Crit. de l'Etabl. de la Monarchie Franç. dans les Gaules, tom.* 1. *liv.* 1. *ch.* 17. *liv.* 2. *chap.* 7. & 8.

de Charlemagne, il étoit réduit à-peu-près aux mêmes bornes, dans lesquelles il est renfermé aujourd'hui : avec cette difference, que quand ils auroient eu la pensée de le rétablir, la forme de son Gouvernement, qui les mettoit à la merci des Grands & du Peuple, en possession de choisir & de maîtriser ses Souverains, ne leur laissoit aucun moyen d'y parvenir. Le parti qu'ils prirent, fut de condamner au silence le pouvoir arbitraire, & de faire regner en sa place l'équité elle-même : espece de domination, qui n'a jamais excité l'envie. Rien ne se fit plus, sans y appeller les Grands & les principales Villes ; & presque toujours, par la décision des Etats assemblés. Une conduite si moderée coupa pied à toutes les brigues, & étouffa toutes sortes de complots, toujours fâcheux pour l'Etat ou pour le Souverain. L'ordre, l'œconomie, la distinction du mérite, une justice éxacte, toutes les vertus qu'on cherche dans un Chef de famille, caracteriserent ce nouveau Gouvernement, & produisirent ce qu'on n'a jamais vu, & ce qu'on ne verra peut-être jamais ; je veux dire, une Paix de 122. ans consécutifs. Ce que ces Princes y gagnerent pour eux-mêmes en particulier, & que toute l'autorité de la Loi Salique ne leur auroit jamais valu, ce fut l'avantage d'introduire dans leur Maison l'héredité de la Couronne. Ils eurent encore besoin pour cela, de recourir à la précaution de ne déclarer leurs Fils aînés pour leurs Successeurs, qu'après avoir modestement demandé le suffrage des Peuples, avoir fait préceder une espece d'Election, & ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant, & asseoir à côté d'eux sur le Thrône.

Philippe II, que Louis VII. son Pere fit de-même sacrer & regner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le Souverain & son Peuple. Plusieurs victoires remportées sur les Etrangers & sur ses propres Sujets, qui lui firent donner le surnom d'Auguste, lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absoluë : & cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses Successeurs, à l'aide des Favoris, des Ministres & des principaux Officiers de Guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde Politique, en s'attachant à détruire des Maximes, dont l'utilité pour le bien géneral & particulier, venoit d'ê-

tre encore ſi bien confirmée par l'experience; ſans craindre, ou peut-être ſans prévoir, toutes les ſuites malheureuſes qu'une entrepriſe de cette nature, contre une Nation idolâtre de ſa liberté, pouvoit & même devoit neceſſairement avoir. (5) Il leur fut facile d'en juger, par les remedes auxquels le Peuple eut auſſi-tôt recours, pour ſe ſouſtraire au joug dont il ſe voyoit menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette ſorte d'obéïſſance forcée, qui fait embraſſer avec plus d'avidité tous les moyens de deſobéïr. De-là mille Guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Eſpagne, ne peuvent être imputées qu'aux diſſenſions Civiles, qui les

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la Préface de cet Ouvrage, Que les Compilateurs des anciens Memoires de Sully ſe ſont donné la liberté de mêler leur ſentiment propre au ſujet du Gouvernement, avec celui de l'Auteur; & de maniere que ne pouvant pas facilement les ſéparer, ni même les bien diſtinguer aujourd'hui, le Traducteur ſe voit obligé de dire malgré lui le Pour & le Contre ſur la même matiere. Après tout ce qu'on a vu avancer au Duc de Sully contre l'autorité populaire & l'Anarchie, & en particulier contre les abus des Aſſemblées des Etats Géneraux; la contradiction ſeroit trop groſſiere, que tous ces endroits puſſent être de la même main que celui-cy. Il y en a deux ou trois autres ſemblables dans tout l'Ouvrage, que j'ai eu ſoin de marquer par des Notes.

M. l'Abbé Du-Bos, partant du même Principe que l'Auteur, en a tiré des conſéquences toutes contraires, & auſſi juſtes que celles-cy le ſont peu. *Ibid.* On ne ſçauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent Ouvrage, dont l'objet eſt de réfuter l'erreur, dans laquelle eſt tombé l'Auteur de ce morceau de nos Memoires. » Cette Erreur, dit-il, *Diſc. Prélim. pag.* 51. » conduit à penſer » que tout ce qu'ont fait les ſucceſ» ſeurs de Hugues Capet en faveur » de l'autorité Royale, ſoit en af» franchiſſant les Sujets des Sei» gneurs, ſoit en mettant des Offi» ciers Royaux dans tous les Fiefs » de quelque dignité, ſoit en ôtant » aux Seigneurs le droit de convo» quer leurs Vaſſaux pour faire la » guerre contre d'autres Seigneurs, » ſoit en prenant d'autres voies per» miſes aux Souverains, ait été un » attentat contre la premiere conſti» tution de la Monarchie. On re» garde donc après cela comme des » Tyrans, Louis le Gros, Philippe » Auguſte & les plus grands Rois » de la troiſieme Race; bien qu'ils » n'ayent fait autre choſe que de » revendiquer les droits impreſcri» ptibles de la Couronne & les » droits du Peuple, ſur les Uſurpa» teurs qui s'étoient emparés des » uns & des autres, dans le neuvieme » ſiecle & dans le dixieme. En effet, » ces Princes, loin de donner attein» te à l'ancienne conſtitution du » Royaume, en recouvrant une par» tie de leurs droits, n'ont fait que » rétablir, autant qu'ils le pouvoient, » l'ancien ordre: « Ce qu'il prouve enſuite démonſtrativement dans tout le Livre ſixieme de ſon Ouvrage. Voyez auſſi les Memoires de M. de Foncemagne, tant ſur la Loi Salique, que ſur la ſucceſſion à la Couronne, que nous avons cités cy-devant.

précéderent ; & dans lesquelles les plus foibles étouffant la voix de l'honneur & de l'interêt de la Nation, appellerent l'Etranger au secours de leur liberté : triste & honteux remede, employé constamment depuis ce temps-là, & de nos jours même, par la Maison de Lorraine, dans une Ligue, dont la Religion ne fut que le prétexte. Un second mal, qui pour paroître d'abord d'un genre different, n'en part pas moins, selon moi, de la même source ; c'est le déreglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux : causes & effets tour-à-tour, ou tout à-la-fois, de nos miseres.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse Politique ; soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du Peuple, du Soldat, des Grands, des Etats, des Rois ; soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absoluë.

On a vu d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter sur la troisieme Race de nos Rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe Auguste, Saint-Loüis, Philippe le Bel, Charles le Sage, Charles VII. Loüis XII. Quel dommage, que tant de vertus, ou de grandes qualités, n'ayent pas porté sur d'autres fondemens ! Qu'avec plaisir on leur donneroit le nom de grands Rois, si l'on pouvoit se cacher que leurs Peuples ont été malheureux ! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier, de Louis IX ? Des quarante-quatre années qu'il regna, les vingt premieres offrent un spectacle, qui n'est pas indigne d'être comparé avec les onze dernieres de Henry le Grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne soit détruite par les vingt-quatre suivantes ; lorsqu'on y verra que des Impôts excessifs, pour satisfaire une dévotion mal-entenduë & ruineuse, des sommes immenses transportées dans les Pays les plus éloignés pour le rachat des Prisonniers, tant de milliers de Citoyens sacrifiés, tant d'Illustres Maisons éteintes, remplirent la France d'un deuil géneral, & tout-ensemble d'une calamité universelle.

Convenons une bonne fois de principes, s'il est possible : & après que, sur une experience mille fois réïterée, nous aurons regardé comme décidé, ce qui devroit l'être il y a long-temps, que le bonheur des hommes ne sçauroit jamais naître de la Guerre ; parcourons sur cette idée l'Histoi-

re de notre Monarchie. Nous paſſerons à Clovis & à ſes Prédéceſſeurs, leurs Guerres, en quelque ſorte néceſſaires pour le fondement d'une Domination, qui ne faiſoit qu'éclorre: Mais que dirons-nous de celles qui pendant un eſpace de 160 ans entiers, agiterent les quatre Enfans de Clovis, les quatre Enfans de Clotaire II. & leurs deſcendans? de celles qui pendant 172 autres années, à commencer à Louis le Débonnaire, déchirerent le Royaume? Le reſte eſt pis encore. La plus legere teinture de notre Hiſtoire ſuffit pour ſe convaincre, qu'il n'y a point eu de veritable Paix depuis Henry VIII. juſqu'à celle de Vervins; & qu'en tranchant le mot, tout ce long intervalle peut être appellé une Guerre de près de 400 ans. Après, dis-je, qu'il ſera demeuré conſtant par cet éxamen, que nos Rois n'ont guére jamais ſçu que faire la guerre; nous leur rendrons d'ailleurs toute la juſtice qui leur eſt duë: mais nous nous montrerons un peu plus difficiles ſur le titre de Grands, de veritablement & en toute maniere grands Rois.

J'avouë cependant, (car il ſeroit injuſte de ne faire qu'à eux ſeuls un crime, de ce qui eſt proprement le crime de toute l'Europe), que pluſieurs de ces Princes ſe ſont ſouvent trouvés dans des circonſtances, où leurs Guerres étant juſtes & même neceſſaires, elles deviennent pour eux le ſujet d'une ſolide & veritable gloire; ou même, il ne leur en reſtoit point d'autre à acquérir. C'eſt alors que la maniere dont pluſieurs de ces Guerres ont été prévuës, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur Cabinet des coups de Politique, & dans leur perſonne, des chef-d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence ſi glorieux, & dont pourtant tout le fruit n'a preſque jamais été, que de déſoler la France & l'Europe? De l'Europe entiere, je le répete, qui ne fait à-peine que s'appercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle ſe trouve, où elle eſt même depuis pluſieurs ſiecles, toute entrepriſe par laquelle on prétendra ou l'aſſujettir, ou ſeulement augmenter trop conſiderablement quelqu'une de ſes principales Monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entrepriſe chimerique & impoſſible. Aucune de ces grandes Monarchies ne ſçauroit être renverſée, que par le con-

cours de causes superieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes, avec quelque égalité. Tout Prince qui pensera autrement, sera ruisseler le sang par toute l'Europe; sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étenduë, qu'elle avoit au temps de Charlemagne, mon intention n'a pas été assûrément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de-temps-en-temps pour Rois des Princes ambitieux, c'en seroit un bien plus grand encore, que tout concourût à flater cette ambition : Aussi a-t'on toujours remarqué que plus les Royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des Loix, des mœurs, des Langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des Mers, des chaînes de Montagnes presqu'inabordables : voilà autant de barrieres, qu'on peut regarder comme posées par la Nature même. Que manque-t'il d'ailleurs à la France? Ne sera-t'elle pas toujours le plus riche & le plus puissant Royaume de l'Europe? Non, les François n'ont plus rien à desirer, sinon que le Ciel leur donne des Rois pieux, bons & sages; & ces Rois, rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réüssir, ni leur être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henry IV. étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller à lui, trop-tôt de quelques années pour le bonheur du Monde. Voilà ce qui la rendoit si differente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux Têtes Couronnées. Voilà par où il aspiroit au nom de Grand. Ses vuës ne lui étoient point inspirées par une petite & miserable ambition, ni bornées à un leger & bas interêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse : Et comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle; c'étoit le bien de toute la Chrétienté qu'il vouloit faire, & d'une maniere si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce Projet (6) sera regardé tout-d'abord comme une de ces magnifiques chimeres, de ces oisives speculations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulieres. Ceux qui en jugeront ainsi, ne peuvent

(6) Les Memoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la posterité le détail du Grand Dessein de Henry IV. On ne le voit dans aucun des Historiens, Auteurs de Memoires & Ecrivains contemporains de ce Prince. La pluspart d'eux n'ont pas même effleuré cette matiere ; parce que sans doute ils n'en sçavoient pas assez, pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les Memoires de Sully, où il est si bien développé, ont vu le jour : Et de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septieme siecle, je n'en trouve presqu'aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand Projet: parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du temps où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pu être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises précisément de la maniere dont le Duc de Sully le rapporte ; & par-conséquent, qu'il ne souffroit pas à-beaucoup-près toute la difficulté, qu'on a cru y appercevoir depuis.

L'Auteur du Discours manuscrit de la Bibliotheque du Roi, que j'ai cité dans la Préface, & qui me paroît être le plus ancien Memoire que nous ayons de ce temps-là, ne doute point que ce Dessein n'eût eu toute son execution. Après lui, M. de Péréfixe, qui nous en a donné un abbregé fort-juste, dans la troisieme Partie de son Hist. de Henry le Grand, dit positivement qu'il auroit réüssi, & en fournit les preuves, *pag.* 383. *& suiv.* Le Continuateur de M. De-Thou ne s'éloigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, *Ann.* 1609. *&* 1610. Le Maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, *Tome* 1. *de son Journal*, sans l'improuver. On peut joindre à ces autorités, celle de l'Auteur de la Vie du Duc d'Epernon & de quelques autres, qui tous semblent être de même avis. Enfin jusqu'au commencement du present siecle, il paroît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos Historiens modernes ont aussi joint la leur.

Vittorio Siri (*Mem. Recond. tom.* 1. *pag.* 29. 514. *tom.* 2. *pag.* 45. *&c.*) est le premier que je sçache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible : Mais l'ignorance qu'il montre sur toute cette Affaire, même dans les points les moins contestés ; son attachement à la Politique Espagnole ; l'éloignement de la personne de Henry IV. & de celle de son Ministre, qui se fait sentir par-tout dans cet Ecrivain ; le rendent très-justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'Auteur de l'Histoire de la Mere & du Fils, *Tom.* 1. *pag.* 44. & par la même raison d'attachement à la Reine, Mere de Louis XIII. D'ailleurs cet Ecrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guére d'autre preuve de son opinion, que l'âge de près de soixante ans qu'avoit alors Henry IV. paroît si peu au fait, qu'on diroit qu'il a ignoré les précautions qu'on avoit apportées, pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans ; & qu'il combat l'opinion du Duc de Sully, sans la connoître.

Je déférerois beaucoup davantage à l'autorité de quelques Politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pu être changée, au point que se le proposoit Henry IV ; & qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux, de maintenir l'équilibre

peuvent être que cette ſorte de gens, à qui la premiere impreſſion d'une imagination prévenuë tient lieu de regle ; ou ceux, à qui l'éloignement des temps & l'ignorance des circonſtances, feront confondre la plus ſage & la plus noble des entrepriſes qui jamais ayent été formées, avec ces capricieux projets, dont on a vu de tout temps ſe repaître les Princes entêtés de leur pouvoir. Je conviens que ſi l'on éxaminoit avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en ſa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la pareſſe ; on ſeroit ſurpris de voir les Souverains ſe jetter tête baiſſée dans des deſſeins, ſpecieux à la verité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de poſſibilité. L'eſprit humain s'attache avec tant de complaiſance,

l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faiſoit renaître l'ancien Conſeil des Amphyctions ; je veux dire, la précaution de faire acceder toutes les principales Puiſſances aux Traités, même particuliers, & de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la Guerre, montrent aſſez que cette précaution n'eſt rien moins que ſuffiſante. Et pour ce qui eſt du fond de la Queſtion ; je conviendrai avec eux, que l'Europe ne peut que très-difficilement être conſtituée aujourd'hui dans l'état, où a voulu la mettre Henry le Grand : Mais je ne laiſſe pas de croire, ſans prétendre aſſujettir perſonne à mon ſentiment, que ceux qui traitent de chimere le Projet de ce Prince, ne font pas toute l'attention néceſſaire aux circonſtances d'un temps, où l'Europe, tant de fois à la veille de ſe voir la proie de la Maiſon d'Autriche, deſolée par les Guerres ſanglantes, que la difference des Religions y avoit excitée & y excitoit tous les jours, étoit comme forcée de recourir à un moyen extrême, pour finir toutes ſes miſeres.

Je ne puis mieux finir cette Remarque, que par ces paroles de M. l'Abbé de Saint-Pierre, dans ſon Diſcours ſur le Grand Homme: » Delà on voit que ſi Henry IV. Roi de » France, eût executé ſon Projet, ſi » fameux & ſi ſenſé, pour rendre la » Paix perpetuelle & univerſelle » entre les Souverains ; il auroit procuré le plus grand bienfait qu'il » ſoit poſſible, non-ſeulement à ſes » Sujets, mais encore à toutes les » Nations Chrétiennes, & même, par » une ſuite néceſſaire, au reſte de la » Terre : bienfait, auquel toutes les » familles, vivantes & futures, euſſent participé durant tous les ſiecles à venir : bienfait, qui emporte l'éxemption des maux immenſes & innombrables, que cauſent » les Guerres Civiles & Etrangeres : » bienfait, qui eût produit tous les » biens, qui réſultent néceſſairement » d'une Paix univerſelle & inaltérable : S'il eût éxecuté, dis-je, ce » merveilleux Projet, il eût été ſans » comparaiſon le plus Grand Homme qui ait été & qui ſera jamais. « Après quelques autres réflexions ſur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux Ecrivain ajoûte : » Au-reſte, ce Prince a toujours eu l'honneur de la plus importante invention, de la plus utile découverte, qui ait paru ſur la » Terre, pour le bonheur du Genre humain. L'éxecution de cette » grande entrepriſe peut bien être » réſervée par la Providence, au » plus grand homme de ſa poſterité. «

disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau & brillant, qu'il seroit très-fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide. Mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter : c'est que comme on manque à éxecuter les grandes choses, parce qu'on s'y porte trop foiblement ; on manque aussi à les connoître & à les apprécier au-juste, parce qu'on les mesure avec des regles trop raccourcies. J'ai été moi-même sur cet article, plus difficile à persuader peut-être, qu'aucun de ceux qui liront ces Memoires ; par un effet de ce caractere froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connoître.

Je me souviens que la premiere fois que j'entendis le Roi me parler d'un Systême Politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une Famille, j'écoutai à-peine ce Prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la Politique, avec plus d'étenduë & de pénétration que le commun des hommes ; ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henry n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-temps caché tout ce qui lui rouloit dans l'esprit, sur cette matiere ; par la honte qu'on a de proposer des choses, qui peuvent paroître ridicules, ou impossibles. Je fus étonné que quelque-temps après, il remit entre nous deux la conversation sur ce même sujet ; & que dans la suite, il revenoit d'année en année à m'en entretenir, avec des arrangemens & des éclaircissemens nouveaux.

J'avois été fort-éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans, le premier aspect d'un dessein, qui supposoit la réünion de tous les Etats de l'Europe ; des dépenses immenses, dans un temps où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins ; un enchaînement d'incidens, qui me parut aller à l'infini : tout cela m'avoit fait aussi-tôt rejetter cette pensée, comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eût ici quelque illusion. Je me rappellois quelqu'une de ces entreprises, dans lesquelles on avoit cru pouvoir interesser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques-uns de nos

Rois, ſur de beaucoup moindres objets: & je me ſentois dégoûté de celle-cy, par le mauvais ſuccès de toutes les autres. La diſpoſition des Princes de l'Europe à prendre ombrage de la France, dès que celle-cy leur auroit aidé à diſſiper leurs craintes ſur la trop grande puiſſance de l'Eſpagne, me paroiſſoit ſeule un obſtacle inſurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henry; qui ſurpris de ſon côté, de ne me voir d'accord avec lui ſur aucun point, entreprit d'abord & vint aiſément à-bout de me perſuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainſi indiſtinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit ſûr du-moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuſer à ſes prieres, de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juſte: j'en raſſemblai toutes les branches, que je liai entr'elles: j'en étudiai toutes les proportions, & pour-ainſi-dire toutes les dimenſions: j'y trouvai une ſuite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru ſenſibles, tant que je n'avois enviſagé la choſe que confuſément. L'utilité qui en reſultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui eſt en-effet le plus clair: Mais les moyens furent, par la même raiſon, ce qui m'arrêta le plus long-temps; la ſituation génerale des Affaires en l'Europe, & des nôtres en particulier, paroiſſant de-tout-point contraire à l'éxecution: Je ne faiſois point aſſez d'attention que cette éxecution pouvant être remiſe autant qu'on le jugeroit à-propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les reſſources, que le temps offre à ceux qui ſçavent en tirer parti. Je me convainquis à la fin, que quelle que parût être cette diſproportion des moyens à l'effet, une ſuite d'années, pendant leſquelles on dirigeroit conſtamment vers ſon objet toutes ſes démarches, tant dans les Négociations, que dans la Finance & le reſte des choſes néceſſaires, applaniroit bien des difficultés. C'eſt en-effet quelque choſe de bien ſingulier, que ce point, qui paroiſſoit & étoit réellement le plus difficile de tous, eſt devenu enfin le plus facile.

Lorſque je me fus mis ainſi dans le veritable point de vuë des choſes, que j'eus tout peſé, tout calculé, & enſuite tout prévu & tout préparé; je me ſentis perſuadé que le

Deſſein de Henry le Grand étoit tout-enſemble juſte dans ſon principe, poſſible & même facile dans toutes ſes parties, & infiniment glorieux dans tous ſes effets : enſorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet Ouvrage, je fus le premier à rappeller le Roi à ſes engagemens, & à faire valoir ſouvent contre lui-même ſes propres raiſons.

L'habitude où étoit ce Prince, de porter continuellement ſes vuës ſur tout ce qui étoit autour de lui : effet des conjonctures ſingulierement triſtes & embarraſſantes, où il s'étoit trouvé dans preſque tous les inſtans de ſa vie ; lui avoit fait former ce deſſein, dès le temps où appellé à la Couronne, par la mort du Roi Henry III. il regarda l'abbaiſſement de la Maiſon d'Autriche, comme quelque choſe d'abſolument neceſſaire pour pouvoir s'y ſoûtenir. Si la premiere idée ne lui en vint pas d'Eliſabeth (7), il eſt certain du-moins que cette grande Reine l'avoit imaginé de ſon côté long-temps auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de ſon ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années ſuivantes, la Guerre qui leur ſucceda en 1595. celle qui ſurvint contre la Savoie après la Paix de Vervins, jetterent Henri dans des embarras, qui l'obligerent à renoncer à toute autre ſorte d'affaires. Ce ne fut qu'après ſon Mariage, & la Paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la penſée de ſon premier deſſein, qni paroiſſoit plus impoſſible, ou du-moins plus éloigné, que jamais.

Il le communiqua neanmoins par Lettres à Eliſabeth : & ce fut ce qui leur inſpira une ſi forte envie de s'abou-

(7) M. le Duc de Sully d'aujourd'hui poſſede l'Original d'une fort-belle Lettre de Henry le Grand, qu'on préſume avoir été écrite à la Reine Eliſabeth ; quoique cette Reine ne ſoit nommée, ni dans le corps de la Lettre, ni dans la ſuſcription, qui porte ces mots : *A celle qui mérite un los immortel* Les termes dans leſquels Henry y parle de certain Projet Politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entrepriſe, que Créature ſçût avoir préméditée en ſa penſée.. choſe plus céleſte qu'humaine ;* les louanges qu'il donne à *ce diſcours ſi bien lié, ſi rempli de démonſtrations de ce qui ſeroit néceſſaire pour le Gouvernement des Empires & Monarchies.* . ; à ces *conceptions & réſolutions*, dont on ne doit attendre que des *iſſues très-remarquables d'honneur & de gloire :* Tout cela ne peut ſe rapporter qu'à la perſonne d'Eliſabeth, ni tomber que ſur le Grand Deſſein dont il eſt queſtion ici ; & ſur lequel la Reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henry, par Lettres. Celle-cy eſt datée de Paris, du quinzieme jour de Juillet, mais ſans date d'année.

cher en 1601. lorſque cette Princeſſe vint à Douvres, & qu'il s'avança juſqu'à Calais. Ce que le Céremonial d'une ſemblable entrevuë ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du-moins, dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette Princeſſe. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réüſſir ce grand Projet: & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ſes deux points principaux, la conciliation des Religions, & l'égalité des Puiſſances; elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réüſſir. Elle ſe raſſûroit ſur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la juſteſſe: c'eſt que ce Plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux vuës de quelques Princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe; cette difficulté, qui en faiſoit mieux ſentir la neceſſité, en achemineroit auſſi, pluſtôt qu'elle n'en retarderoit le ſuccés. Elle diſoit encore, Qu'il auroit été à ſouhaiter qu'il eût pu s'éxecuter par toute autre voie que par celle des Armes, qui a toujours quelque choſe d'odieux: mais qu'elle convenoit que du-moins on ne pouvoit guére le commencer autrement. Une très-grande partie des Articles, des conditions & des differens arrangemens, eſt duë à cette Reine, & montre bien que du côté de la pénetration, de la ſageſſe & de toutes les autres qualités de l'eſprit, elle ne cedoit à aucun des Rois, les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henry ne pût point dès ce moment-là ſeconder les intentions de la Reine d'Angleterre, qui vouloit que ſans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre: Mais à-peine oſoit-il eſperer, lorſqu'il jettoit ainſi les fondemens de cet édifice, de voir le temps d'y mettre la derniere main. Le rétabliſſement de ſon Royaume, dans toutes les parties par où il etoit affligé, étoit un ouvrage de pluſieurs années: & malheureuſement il en avoit déja quarante-huit, avant qu'il eut pû y travailler. Il ne laiſſa pas de le preſſer avec toute l'ardeur poſſible. L'Edit de Nantes avoit déja été fait dans cette vuë. Tous les autres moyens de s'attirer le reſpect & la confiance des Princes de l'Europe, commencerent auſſi à être mis en œuvre; en-même-temps que nous nous appliquions lui & moi, avec une patience infatigable, à l'arrangement interieur du Royaume. La mort du Roi d'Eſpagne nous parut l'évenement le plus heureux pour notre deſſein: Mais

celle d'Elisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henry n'attendoit point des Rois du Nord, ni du Roi Jacques, Successeur de cette Princesse, lorsqu'il eut connu le caractere de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grace que faisoit la Reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui : Cependant les nouveaux Alliés qu'il gagnoit chaque jour en Allemagne, & dans l'Italie même, le consolerent un peu de cette perte. La Treve des Pays-Bas avec l'Espagne, peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'interieur du Royaume, de la part des Protestans, des Catholiques, du Clergé, du Conseil même de Sa Majesté ; il pourroit sembler que tout conspirât à le faire échouer. Croiroit-on que Henry n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son Conseil, auquel il ne risquât rien à dévoiler le fond de ses Projets ? & que tout le respect qu'on lui devoit, empêchoit à-peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hazarda, avec toute la circonspection possible, d'en découvrir à ceux qui paroissoient le plus dévoués à toutes ses volontés ? Rien ne le rebuta. Plus habile Politique & meilleur Juge que tout son Conseil & que tout son Royaume, dès qu'il vit que malgré tous ces obstacles, les Affaires se mettoient d'elles-mêmes, au dedans comme au dehors, dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Etoit-ce au-fond une grande témerité, que d'en juger ainsi ? Qu'est-ce que ce Prince éxigeoit de l'Europe, en cette occasion ? rien autre chose, sinon qu'elle se prête aux moyens qu'il a imaginés, pour la placer dans la position, où elle tend depuis long-temps par tous ses efforts, à se voir établie. On le lui facilite ; & sans qu'il lui en coûte à-beaucoup-près ce qu'une grande partie de ses Princes auroit volontiers sacrifié, & même a souvent sacrifié, pour un avantage beaucoup moins réel, moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur assûre, outre le bien inestimable de la Paix, surpasse de beaucoup la dépense, à laquelle on les engage. Quelle raison encore-un-coup voit-on qu'ils puissent avoir, de s'y opposer ? Et s'ils ne s'y opposent pas, que fera la Maison d'Autriche contre des Puissances, à qui l'envie & le plaisir

de la dépouiller d'un bien, dont elle ne s'eſt ſervie juſqu'ici que pour les opprimer, ſuſcite autant d'ennemis déclarés, qu'elle en a de ſecrets, c'eſt-à-dire, l'Europe entiere ? On ne laiſſe à ces Princes aucun ſujet de jalouſie contre celui qui leur rend leur liberté ; puiſque ce libérateur, bien-loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenſes que ſa génerosité lui fait faire, ſe met encore volontairement & pour toujours, dans l'impuiſſance de rien ajoûter à ſon Royaume, par voie de conquête, & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le ſecret de perſuader tous ſes Voiſins, que ſon unique objet eſt de s'épargner, ainſi qu'à eux, ces ſommes immenſes, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de Gens-de-guerre, tant de Places fortifiées, & tant d'autres dépenſes militaires ; de les délivrer pour jamais de la crainte de ces cataſtrophes ſanglantes, ſi communes en Europe ; de leur procurer un repos inaltérable ; enfin, de les unir tous par un lien indiſſoluble : enſorte que tous ces Princes euſſent pu après cela vivre entr'eux comme des freres, & ſe viſiter les uns les autres comme de bons voiſins, ſans l'embarras du Céremonial, ſans la dépenſe d'un train, qu'on n'expoſe que pour éblouir, ſouvent pour cacher ſa miſere. N'eſt-ce pas en-effet une honte & une tache pour des Peuples ſi policés, que toute leur prétenduë ſageſſe n'ait pu juſqu'à-preſent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les ſauver des fureurs, qu'ils déteſtent dans les Nations les plus ſauvages & les plus barbares ? Pour prévenir ces cruels évenemens, pour étouffer dans leur germe ces ſemences pernicieuſes de confuſion & de bouleverſement, pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le Projet de Henry le Grand, & pouvoit-on y apporter plus de précautions ?

Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement éxiger. Il n'eſt au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir : le ſuccès eſt l'ouvrage d'une main plus puiſſante. Un préjugé ſi avantageux pour le Projet dont il eſt queſtion, que les perſonnes ſenſées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela ſeul ; c'eſt qu'il a été entrepris par les deux Têtes Couronnées, que la Poſterité regardera comme les plus excellens modelles dans l'Art de regner : J'ajoûte ſur la perſonne de Henry en particulier, que c'eſt aux Princes inſtruits com-

me lui par l'adverſité, qui n'ont preſque jamais trouvé que des obſtacles dans leur chemin ; que c'eſt, dis-je, à ces Princes, qu'il appartient de juger des vrais obſtacles ; & qu'on peut déferer ſans crainte à leur ſentiment, ſur-tout lorſqu'on les voit prêts à expoſer leur vie pour le ſoûtenir. Pour moi, je regreterai toujours que la France, en perdant ce grand Prince, ſe ſoit vuë enlever du même coup, une gloire bien ſuperieure à celle dont ſon Regne l'avoit comblée (8). Il reſte à expliquer en détail toutes les parties de ce Deſſein, & comment il devoit s'éxecuter. Commençons par ce qui regarde la Religion.

Deux Religions ont cours dans l'Europe Chrétienne ; la Religion Romaine, & la Religion Réformée : Mais comme celle-cy a admis pluſieurs modifications dans ſon Culte, qui la rendent, ſinon auſſi differente de la Religion Romaine, du-moins auſſi éloignée de ſe réünir ; il faut néceſſairement la partager en deux Religions, à la premiere deſquelles on conſervera ſon nom de Réformée, & l'autre pourra s'appeller la Religion Proteſtante. Ces trois Religions regnent en Europe d'une maniere très-variée. L'Italie & l'Eſpagne ſont demeurées en poſſeſſion de la Religion Romaine, ſans mêlange d'aucune autre. La Religion Réformée ne ſubſiſte en France avec la Romaine, qu'à la faveur des Edits, & y eſt la plus foible. L'Angleterre, le Danemark, la Suede, les Pays-Bas, la Suiſſe, ſont auſſi mêlangés : avec la difference, que c'eſt la Religion Proteſtante qui y domine ; les autres n'y ſont que tolérées. L'Allemagne les réünit toutes trois, & même dans pluſieurs de ſes Cercles, les regarde de même œil ; ainſi que la Pologne. Je ne parle point de la Moſcovie, ou Grande-Ruſſie. Ces vaſtes Pays, qui n'ont pas moins de ſix cens lieuës de long, ſur quatre cens de large, étant en grande partie encore Idolâtres, & en partie Schiſmatiques, comme les Grecs & les Armeniens, mais avec mille pratiques ſuperſtitieuſes, qui ne leur laiſſent preſqu'aucune conformité

(8) On juge aiſément ſur tout cet expoſé, quelle foi l'on doit ajoûter au temoignage de Siri, *Ibid.* lorſqu'il donne à entendre, Que Henry le Grand n'étoit poſſedé uniquement que de la paſſion d'amaſſer des thréſors : Qu'il fallut que ſon Miniſtre le forçât comme malgré lui a entrer dans le Projet : & que le Duc de Sully, qu'il croit en être le ſeul Auteur, n'y étoit luimême ſi fort-attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être, pour ſon propre interêt.

conformité avec nous; outre qu'ils appartiennent à l'Aſie, pour-le-moins autant qu'à l'Europe; on doit preſque les regarder comme un Pays barbare, & les mettre dans la même claſſe que la Turquie; quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les Puiſſances Chrétiennes.

Chacune de ces trois Religions ſe trouvant aujourd'hui établie en Europe, de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à-bout d'y en détruire aucune des trois, & que l'expérience a ſuffiſamment montré l'inutilité & les dangers de cette entrepriſe; il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laiſſer ſubſiſter toutes trois, & même de les fortifier: de maniere cependant que cette indulgence ne puiſſe dans la ſuite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux Dogmes, qu'on doit avoir un ſoin particulier d'étouffer dans leur naiſſance. Dieu, en paroiſſant viſiblement ſoûtenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la nouvelle Religion, nous enſeigne cette conduite, qui n'eſt pas moins conforme aux Préceptes de la Sainte-Ecriture, que confirmée par ſes éxemples: Et d'ailleurs, la difficulté inſurmontable de faire recevoir l'autorité du Pape, dans les lieux où elle n'eſt plus reconnuë, rend ce point de toute neceſſité. Pluſieurs Cardinaux, également éclairés & zèlés, & même quelques Papes, tels que Clement VIII. & Paul V. en ſont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces Peuples qui ont fait choix d'une Religion, dans le Principe où ils ſont, qu'il n'y a rien de ſi pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la Croyance; & pour ceux qui en ont embraſſé pluſieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé ſuffiſant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur eſt utile par d'autres endroits. Ainſi l'Italie s'étant tenuë attachée à la Religion Romaine, & étant d'ailleurs le ſéjour des Papes, je conviens que cette Religion doit y être conſervée dans toute ſa pureté: & ce n'eſt point une tyrannie, que d'obliger les Naturels du Pays à s'accommoder à cette Loi; ou à en ſortir, s'ils croient ne devoir pas la ſuivre. On peut dire la même choſe à-peu-près de l'Eſpagne. Dans les Etats tels que la France, où l'on veut du-moins qu'il y ait une Religion dominante; le temperament à apporter, eſt de per-

mettre d'en ſortir, ſi l'on trouve trop ſeveres les Reglemens, par leſquels la Religion Calviniſte ſeroit toujours dans la ſubordination de la Religion du Prince. Tous les autres n'ont point beſoin de nouvelles regles: Nulle violence ſur ce point: liberté entiere; puiſque cette liberté y a paſſé en Principe même du Gouvernement.

Tout ſe réduit, comme on voit, ſur cet article, à un très-petit nombre de Maximes, d'autant-plus ſûres, qu'elles ne combattent le goût de perſonne Les Proteſtans ſont fort-éloignés de prétendre faire embraſſer de force leur Religion, à ceux de leurs Voiſins qui ne s'en accommodent pas. Les Catholiques penſent ſans doute de-même: & l'on ne fait aucun tort au Pape, en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne poſſede plus depuis long-temps. Ce ſacrifice de droits chimériques, ſeroit plus que ſuffiſamment payé par la Dignité Royale, dont il doit être revêtu, & par l'honneur de ſervir après cela de Médiateur à tous les Princes Chrétiens: qualité, dont il jouiroit alors ſans jalouſie; & à laquelle on ne peut nier que cette Cour ne ſoit, par ſa ſageſſe, la plus propre de toutes.

Un autre point du Plan Politique, qui concerne encore la Religion, regarde les Princes Infideles de l'Europe, & conſiſte à en chaſſer entierement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des Religions Chrétiennes. Si le Grand-Duc de Moſcovie, ou Czar de Ruſſie, qu'on croit être l'ancien Knés de Scythie, refuſe d'entrer dans l'Aſſociation, après qu'on la lui aura propoſée; on le doit traiter comme le Sultan de Turquie, le dépouiller de ce qu'il poſſede en Europe, & le releguer en Aſie; où il pourra, ſans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra la Guerre, qu'il a preſque continuellement avec les Perſans & les Turcs.

Pour venir à-bout de cette entrepriſe, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on ſuppoſe que tous les Princes Chrétiens y concourent unanimement; il n'eſt queſtion que d'engager chacun d'eux à ſe taxer lui-même, pour l'entretien des Gens-de-guerre, & pour toutes les autres choſes néceſſaires à la faire réüſſir. En attendant que le Conſeil Géneral, dont il ſera parlé plus bas, eût ſpécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henry

le Grand. Le Pape fourniroit pour cette expédition huit mille hommes d'Infanterie, douze cens hommes de Cavalerie, dix Canons, & autant de Galéres. L'Empereur & les Cercles d'Allemagne, ſoixante mille hommes d'Infanterie, vingt mille de Cavalerie, cinq gros Canons, dix Galeres ou Vaiſſeaux. Le Roi de France, vingt mille hommes d'Infanterie, quatre mille de Cavalerie, vingt Canons, dix Vaiſſeaux ou Galeres. L'Eſpagne, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Suede, la Pologne, pareil nombre que la France: avec le ſeul égard, de compenſer differemment entre ces Couronnes, ſuivant leurs commodités, le fourniſſement de ce qui appartient au ſervice de Mer. Le Roi de Boheme, cinq mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie, cinq Canons. Le Roi de Hongrie, douze mille hommes d'Infanterie, cinq mille de Cavalerie, vingt Canons, ſix Vaiſſeaux. Le Duc de Savoie, c'eſt-à-dire, le Roi de Lombardie, huit mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie, huit Canons, ſix Galeres. La République de Veniſe, dix mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie; dix Canons, vingt-cinq Galeres. La République Helvetique, quinze mille hommes d'Infanterie, cinq mille de Cavalerie, douze Canons. La République Belgique, douze mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie, douze Canons, autant de Vaiſſeaux. La République Italique, dix mille hommes d'Infanterie, douze cens de Cavalerie, dix Canons, huit Galeres. Le tout enſemble compoſeroit environ deux cens ſoixante-dix mille hommes d'Infanterie, cinquante mille hommes de Cavalerie, deux cens Canons, & cent vingt Vaiſſeaux ou Galeres, ſoudoyés, équipés & entretenus aux frais de tous ces Etats, chacun ſuivant leur portion.

Cet Armement des Princes & Etats de l'Europe, paroît ſi peu conſiderable & ſi peu gênant, comparé aux forces qu'ils ſont dans l'uſage de tenir ſur pied contre leurs Voiſins ou contre leurs Sujets, que quand il auroit dû ſubſiſter perpetuellement, il n'y auroit eu à cela aucun inconvenient: ç'auroit même été une excellente Ecole pour la Guerre. Mais outre que les entrepriſes auxquelles on le deſtinoit, n'auroient pas toujours duré; on auroit pu diminuer le nombre & les frais, à-proportion des beſoins, qui n'auroient pas

toujours été les mêmes. Je ſuis perſuadé cependant, que cette idée auroit été ſi fort du goût de tous ces Princes, qu'après qu'ils auroient conquis par ce moyen, tout ce qu'ils ne doivent pas ſouffrir qu'aucun Etranger partage avec eux en Europe; ils auroient cherché à y joindre les parties de l'Aſie, le plus à leur commodité, & ſur-tout la Côte entiere d'Afrique, trop voiſine de nos Etats, pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre, par-rapport à tous les Pays conquis, eût été d'y fonder de nouveaux Royaumes, qu'on déclareroit unis à la République Chrétienne, & qu'on diſtribueroit à differens Princes; en excluant ſoigneuſement ceux qui tiendroient déja rang parmi les Souverains de l'Europe.

La Partie du Deſſein, purement Politique, rouloit preſque toute entiere ſur un premier Préliminaire, qui n'auroit ce me ſemble ſouffert guére plus de difficulté que l'article précedent: C'étoit de dépouiller la Maiſon d'Autriche de l'Empire, de tout ce qu'elle poſſede en Allemagne, en Italie & dans les Pays-Bas: en un mot, de la réduire au ſeul Royaume d'Eſpagne, renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées; auquel on auroit laiſſé ſeulement, pour le rendre égal aux autres grandes Dominations Monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maïorque, Minorque & autres Iſles ſur ces côtes; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il poſſede en Afrique; le Méxique, avec les Iſles de l'Amérique qui lui appartiennent: pays, qui ſuffiroient ſeuls à fonder de grands Royaumes; enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ſes autres poſſeſſions en Aſie.

Sur quoi il ſe preſente à l'eſprit l'idée d'un moyen, propre à dédommager la Maiſon d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe: c'étoit de le lui faire regagner dans les trois autres Parties du Monde; en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique proprietaire, de tout ce que nous y connoiſſons d'habitable, & qu'on y pourroit découvrir dans la ſuite. On ſuppoſe pour cela, qu'elle n'auroit pas obligé par ſa réſiſtance, à employer la force contr'elle: & même dans cette ſuppoſition, ce n'étoit point au Prince de cette Maiſon, regnant en Eſpagne, qu'il eût fallu aſſujettir ainſi les trois Parties du Monde, mais à differens Princes, de la même ou de pluſieurs branches; leſquels après cela, n'euſ-

ſent été tenus qu'à l'hommage envers la Couronne d'Eſpagne, ou tout-au-plus à un tribut, tel que l'éxigeoient les anciens Conquérans. Par-là, cette Maiſon, qui veut être la plus puiſſante du Monde, auroit pu continuer à ſe flater de cet avantage, ſans que les autres lui euſſent envié cette prétenduë grandeur.

Les vuës de la Maiſon d'Autriche pour la Monarchie Univerſelle, miſes en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles-Quint & à ſon Fils, ont rendu la ſéverité de ce traitement, auſſi juſte que néceſſaire: & je dis de-plus, qu'elle-même n'auroit eu aucun ſujet raiſonnable de s'en plaindre. Il eſt vrai qu'on lui enleve l'Empire; mais auquel, à parler juſte, elle n'a pas plus de droit, que tous les Princes d'Allemagne, & même de l'Europe. Si la choſe avoit beſoin d'être prouvée, il ne faudroit que lui rappeller, à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puiſſant d'eux tous, fut reconnu Empereur: conditions, qu'il jura ſolemnellement d'obſerver, à Smalcalde, en preſence de ſept Electeurs ou Princes, & des Députés de vingt-quatre Villes Proteſtantes, le Landgrave de Heſſe & le Prince d'Enhalt portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux Loix reçuës dans l'Empire, & nommément à la fameuſe Bulle d'Or, portée ſous Charles IV: ſauf à les amplifier, mais par le conſeil & du conſentement exprès des Princes Souverains d'Allemagne: De ne toucher à aucun de leurs Privileges: De n'introduire aucun Etranger dans leur Conſeil: De ne faire ni Guerre ni Paix, ſans leur aveu: De ne donner les Charges & Dignités, qu'à des Allemands Naturels: De ne ſe ſervir pour les Dépêches, que de la ſeule Langue Allemande: De ne point établir d'Impôts, de ſon ſeul mouvement: De n'appliquer aucune des Conquêtes à ſon profit particulier. Il renonça formellement ſur-tout, à l'héredité de la Dignité Imperiale dans ſa Maiſon: & conformément au ſecond Article de la Bulle d'Or, il jura qu'il ne feroit point reconnoître de Roi des Romains, de ſon vivant. Lorſque les Proteſtans d'Allemagne, après en avoir preſque chaſſé Ferdinand, conſentirent à lui déférer la Couronne Imperiale; ils renouvellerent ſoigneuſement avec lui

tous ces Articles & les lui firent jurer, avec de nouveaux Reglemens pour le libre éxercice de leur Religion.

Quant aux possessions de la Maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi : pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une usurpation tyrannique ; on ne la prive après tout, que de Pays, qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle sur-tout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ses thresors des Indes n'y ont pas suffi : Et d'ailleurs, on l'indemnise par des établissemens aussi considerables pour-le-moins, & certainement beaucoup plus riches ; en lui cedant le privilege exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois autres Parties du Monde, d'y fonder de nouvelles Dominations, de s'en approprier les mines & les thresors : Ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisoit tout Commerce aux autres Nations de l'Europe : au-contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde ; & cette stipulation, qui est des plus importantes, est plustôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en éxaminant cet arrangement, que la Maison d'Autriche auroit accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire supposé ; à quoi lui eût servi sa résistance ? la promesse faite à tous les Princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevoit, ne lui laissant d'esperance de secours, de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde : & c'est ce qui assûroit la réüssite du Dessein de Henry le Grand. L'Empire redevenoit une Dignité, à laquelle tous les Princes, & nommément ceux d'Allemagne, pouvoient prétendre ; & une Dignité d'autant-plus flateuse, quoique suivant sa premiere institution, on n'y attachât aucun fonds, que l'Empereur étoit déclaré Chef & premier Magistrat de la République Chrétienne : qu'on étendoit à cet égard tous ses privileges, bien-loin de les diminuer ; parce qu'on supposoit que cet honneur ne seroit plus déféré dans la suite, qu'au plus digne ; & qu'on lui donnoit une autorité plus marquée, sur les Républiques Belgique & Helvétique, obligées de le

reconnoître à chaque mutation, par l'hommage reſpectueux. L'Election de l'Empereur demeuroit entre les mains des Electeurs, ainſi que la nomination du Roi des Romains: avec la reſtriction, qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de ſuite dans la même famille. Pour cette fois-cy, on étoit convenu d'en gratifier l'Electeur de Baviere, qui gagnoit outre cela dans le partage, les apanages de la Maiſon d'Autriche, qui l'avoiſinent du côté de l'Italie.

Le reſte de ces apanages auroit été ſéparé avec équité, par les Rois de France, d'Angleterre, de Danemark & de Suede, entre les Venitiens, les Griſons, le Duc de Wirtemberg, & les Marquis de Bade-Anſpack & Bade-Dourlach. On auroit fait de la Boheme, un Royaume Electif; en y joignant la Moravie, la Sileſie & la Luzace. La Hongrie ſeroit auſſi devenuë un Royaume Electif, à la nomination du Pape, de l'Empereur, des Rois de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Danemark, de Suede & de Lombardie: Et parce que ce Royaume devoit être regardé comme le boulevart de la Chrétienté, on ſe ſeroit attaché à le rendre le plus puiſſant & le plus en état de réſiſter aux Infideles; en y ajoûtant dès-à-preſent l'Archiduché d'Autriche, la Stirie, Carinthie & Carniole, & en y incorporant dans la ſuite, tout ce qu'on conquéreroit en Tranſylvanie, Boſnie, Eſclavonie & Croatie. Les mêmes Electeurs ſe ſeroient obligés par ſerment, de l'aſſiſter parculierement; & ils auroient eu grand ſoin de ne jamais l'accorder à la brigue, mais d'en revêtir un Prince, connu par ſes grandes qualités, ſur-tout pour la Guerre. La Pologne étant dans le même cas à-peu-près que la Hongrie, à-cauſe du voiſinage du Turc, du Moſcovite & du Tartare, elle ſeroit pareillement devenuë un Royaume Electif par les mêmes huit Potentats; & l'on auroit augmenté ſes forces, en lui appliquant toutes les conquêtes ſur les Infideles, qui confinent ſes Frontieres, & en terminant à ſon avantage, les diſputes qu'elle a avec ſes Voiſins. La Suiſſe, accruë de la Franche-Comté, de l'Alſace, du Tirol & autres dépendances, auroit été érigée en République Souveraine, gouvernée par un Conſeil ou Sénat, dont l'Empereur, les Princes d'Allemagne & les Venitiens, auroient été nommés Surarbitres.

Les changemens à faire en Italie, consistoient en ce que le Pape seroit déclaré tenir rang parmi les Monarques de l'Europe ; & qu'il posséderoit à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre & toutes leurs dépendances, unies au Patrimoine de Saint Pierre, sans pouvoir jamais en être alienées. Le seul cas d'opposition de la part du Saint-Pere, qu'on ne doit pourtant pas présumer, auroit obligé à changer cet ordre, & à partager le Royaume de Naples en deux portions, dont les mêmes Rois électeurs auroient disposé d'un commun accord. La Sicile seroit cedée à la République de Venise, par Lettres émanées des huit mêmes principaux Potentats ; à la charge d'en rendre l'hommage à chaque Pape, qui acquéroit le titre de Chef immediat de toute la République Italique, appellée autrement par cette raison, la République de l'Eglise. Les autres Membres de cette République, seroient les Seigneuries de Genes, Florence, Mantouë, Modene, Parme, Lucques, gouvernées comme elles le sont actuellement, Boulogne & Ferrare, érigées en Villes libres : & toutes ces Seigneuries auroient rendu tous les vingt ans hommage au Pape, leur Chef, par le don solidaire d'un Crucifix de dix mille écus.

Des trois grandes Républiques de l'Europe, celle-cy paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche : ce qui n'est pas cependant ; parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendroit au Duc de Savoie. Cet Etat seroit rendu l'une des Grandes Monarchies de l'Europe, héréditaire aux filles comme aux mâles, portant le nom de Royaume de Lombardie ; dans lequel, outre le Pays ainsi appellé, seroient encore compris le Milanois & le Montferrat, pour lequel on donneroit au Duc de Mantouë le Duché de Cremone. Il y auroit Acte authentique de cette érection, de la part du Pape, de l'Empereur, & des Puissances Monarchiques de la République Chrétienne.

La France, comme on voit, ne se reservoit rien pour elle-même dans ces differens démembremens, que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henry en avoit fait la déclaration dès long-temps auparavant. Il disoit même quelquefois, avec autant de modération que de bon sens, Que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étenduë que devoit avoir la France, à la pluralité

des ſuffrages (9). Cependant comme les Pays d'Artois, de Hainaut, Cambrai, le Cambreſis, le Tourneſis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle ; ils lui étoient cedés, mais pour en gratifier, en dix portions, dix Princes ou Seigneurs François, ayant titre de Souverains.

L'Angleterre étoit précisément dans le même cas : c'étoit un point arrêté entre les deux Princes, auteurs du Projet, Eliſabeth & Henry ; ſur la remarque qu'avoit apparemment fait cette Reine, que les Iſles Britanniques, dans les differens états par où elles ont paſſé, d'une ou de pluſieurs Monarchies, électives, héréditaires, maſculines ou féminines, parmi la variation de leurs Loix & de leur Police, n'avoient jamais éprouvé de revers ni de veritables malheurs, que lorſque leurs Souverains avoient voulu ſortir de leur petit Continent. Il ſemble en-effet qu'ils y ſont comme concentrés par la Nature même : enſorte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, ſans avoir rien à démêler avec perſonne ; pourvû qu'ils ſe bornent à maintenir en paix les trois Peuples qui leur ſont ſoûmis, en les gouvernant chacun ſelon leurs Privileges & leurs Coûtumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre, on prenoit dans le Duché de Limbourg, le Brabant, la Juriſdiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande, Gallicane ou Imperiale, dequoi compoſer huit Fiefs ſouverains, pour huit Princes ou Milords, de cette Nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reſte des dix-ſept Provinces-Unies, appartenant ou non appartenant à l'Eſpagne, étoit érigé en corps d'Etat libre & indépendant, ſous le nom de République Belgique. Il faut pourtant encore en retrancher un Fief, portant titre de Principauté, accordé au Prince d'Orange, & quelques autres ſemblables indemnités, de peu de valeur, pour trois ou quatre autres perſonnes. La ſucceſſion de Cleves étoit partagée entre les Princes, que l'Empereur en vouloit dépouiller : c'étoit le

(9) Que veut donc dire Siri ? lorſqu'il nous entretient des deſſeins qu'il avance fauſſement qu'avoit Henry le Grand, tantôt, de joindre la Lorraine à la France, *tom.* 1. *pag.* 555. tantôt, de ſe faire ceder la Savoie, *tom.* 2. *p.* 61. Ce qu'il dit des diſpoſitions du Pape, des Venitiens, &c. n'eſt pas plus vrai, *tom.* 2. *pag.* 180. Il ſemble que cet Ecrivain ſoit aux gages de la Maiſon d'Autriche.

moyen qu'on avoit de les gratifier, aux dépens de la Maiſon d'Autriche ; ainſi que quelques autres Princes dans ce Canton, auxquels on abandonnoit les Villes Imperiales qui y ſont ſituées. La Suede même & le Danemark, quoique la loi que s'étoient impoſée la France & l'Angleterre, dût leur être commune avec ces deux Couronnes, trouvoient encore dans cette diſtribution, dequoi ſe procurer plus d'étenduë & de commodité. Les troubles perpetuels qui agitent ces deux Etats, auroient pris fin ; & c'étoit ce me ſemble leur rendre un aſſez grand ſervice. Toutes ces ceſſions, échanges & tranſports, au Nord de l'Allemagne, devoient être faits à l'arbitrage des Rois de France, d'Angleterre & de Lombardie, & de la République de Veniſe.

On comprend preſentement quel étoit l'objet du nouveau Plan : C'étoit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de Puiſſances, qui n'euſſent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze ; & elles étoient de trois eſpeces : ſçavoir, ſix grandes Dominations Monarchiques héreditaires ; cinq Monarchiques électives ; & quatre Républiques Souveraines. Les ſix Monarchies héreditaires, étoient la France, l'Eſpagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemark, la Suede & la Lombardie : Les cinq Monarchies électives, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie & la Boheme : Les quatre Républiques, la République de Veniſe, ou Seigneuriale ; la République d'Italie, qu'on peut de-même nommer Ducale, à-cauſe de ſes Ducs ; la République Suiſſe, Helvetique, ou Conféderée ; & la République Belgique, autrement, Provinciale.

Les Loix & les Statuts, propres à cimenter l'union de tous ces Membres entr'eux, & à y maintenir l'ordre une fois établi ; les ſermens & engagemens réciproques, tant ſur la Religion, que ſur la Politique ; les aſſûrances mutuelles pour la liberté du Commerce ; les meſures pour faire tous ces partages avec équité, & au contentement géneral des parties : tout cela ſe ſous-entend de ſoi-même, ſans qu'il ſoit beſoin que je m'étende beaucoup ſur les précautions qu'a-

voit prises Henry, à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au-plus que quelques petites difficultés de détail, qui auroient été aisément levées dans le Conseil-Géneral, representant comme les Etats de toute l'Europe; dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former, pour prévenir les changemens, que le temps apporte souvent aux Reglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modelle de ce Conseil-Géneral de l'Europe, avoit été pris sur celui des anciens Amphyctions de la Grece; avec les modifications convenables à nos usages, à notre climat, & au but de notre Politique. Il consistoit en un certain nombre de Commissaires, Ministres ou Plenipotentiaires, de toutes les Dominations de la République Chrétienne, continuellement assemblés en Corps de Sénat, pour déliberer sur les affaires survenantes, s'occuper à discuter les differens interêts, pacifier les querelles, éclaircir & vuider toutes les affaires Civiles, Politiques & Religieuses de l'Europe, soit avec elle-même, soit avec l'Etranger. La forme & les procédures de ce Sénat, auroient été plus particulierement déterminées par les suffrages de ce Sénat lui-même. L'avis de Henry étoit qu'il fût composé, par exemple, de quatre Commissaires, pour chacun des Potentats suivans, l'Empereur, le Pape, les Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemark, de Suede, de Lombardie, de Pologne, la République Venitienne; & de deux seulement, pour les autres Républiques & moindres Puissances : Ce qui auroit fait un Sénat d'environ soixante-six personnes, dont le choix auroit pu se renouveller de trois en trois ans.

A l'égard du lieu; on décideroit s'il étoit plus à-propos que ce Conseil fût permanent, qu'ambulatoire, divisé en trois, que réüni. Si on le partageoit par portions de vingt-deux Magistrats chacune; leur séjour devoit être dans trois endroits, qui fussent comme autant de centres commodes : tels que Paris ou Bourges, pour l'une, Trente & Cracovie ou leurs environs, pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser; le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe, ou ambulatoire, devoit être à-peu-près le cœur de l'Europe, & être par-conséquent fixé dans quel-

qu'une des quinze Villes ſuivantes, Metz, Luxembourg, Nancy, Cologne, Maïence, Trèves, Francfort, Wirtzbourg, Heidelberg, Spire, Wormes, Straſbourg, Bâle, Bezançon.

Je crois qu'outre ce Conſeil-Géneral, il eût encore convenu d'en former un certain nombre de moindres, pour la commodité particuliere de differens Cantons. En en créant ſix, on les auroit placés, par éxemple, à Dantzik, à Nuremberg, à Vienne en Allemagne, à Bologne en Italie, à Conſtance, & le dernier, dans l'endroit jugé le plus commode pour les Royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, & la République Belgique, qu'il regardoit plus particulierement. Mais quels que fuſſent le nombre & la forme de ces Conſeils particuliers, il étoit de toute utilité qu'ils reſſortiſſent par Appel au Grand-Conſeil-Géneral; dont les Arrêts auroient été autant de Décrets irrévocables & irréformables, comme étant cenſés émaner de l'autorité réünie de tous les Souverains, prononçans auſſi librement qu'abſolument.

Mais laiſſons tout ce qui ſe borne à des ſpeculations, auxquelles l'experience & la pratique auroient pu apporter bien des changemens; & venons aux moyens employés par Henry, pour faciliter l'éxecution de ſon Grand Deſſein. J'éviterai, autant qu'il ſe pourra, de répeter ce qu'on a lu en differens endroits de ces Memoires.

Il avoit toujours paru à Henry de la derniere conſéquence, de pouvoir s'aſſûrer de quelqu'un des plus puiſſans Princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ſes Projets: C'eſt ce qui fit qu'après la mort d'Eliſabeth, qui avoit uni d'un nœud indiſſoluble l'interêt des deux Couronnes de France & d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire paſſer tous ſes ſentimens au Roi Jacques, ſon ſucceſſeur. Si j'avois pu y réüſſir dans l'Ambaſſade ſolemnelle, dont j'ai rapporté les particularités, juſqu'à faire conſentir ce Prince, que ſon nom parût tout-ouvertement à côté de celui de Henry; cette fraternité d'Armes, ſur-tout ſi elle avoit été groſſie de la même maniere, des noms des Rois de Danemark & de Suede, auroit épargné la peine & les difficultés de bien des Négociations. Il fallut ſe contenter, comme on

l'a vu, auprès du Roi d'Angleterre, des mêmes promesses, qu'on éxigeoit dans les autres Cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposeroit point à la Confédération, mais encore, qu'après que Henry auroit rendu ses desseins publics, il se déclareroit pour nous, & contribueroit de la même maniere que les autres Interessés: ce qu'on gagna à la fin d'autant-plus aisément, qu'on trouva un temperament, qui ne coûtoit rien à la paresse naturelle de ce Prince; qui fut, de faire éxecuter par le Prince de Galles, son Fils, ce qu'il balançoit à entreprendre sous son nom. Si-tôt que celui-cy eut obtenu de son Pere, que du-moins il fermeroit les yeux sur ses démarches, il prévint tous les desirs de Henry; animé du desir d'acquérir de la gloire, & de se rendre en-même-temps digne de l'estime de Henry & de son Alliance: car il devoit épouser l'aînée des Filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, & m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes: Il y ajoûta, que le Roi de France pouvoit compter sur six mille hommes d'Infanterie & quinze cens Chevaux, qu'il s'obligeoit de lui mener; & dans la suite, ce nombre fut augmenté de deux mille Fantassins & de huit Canons, soudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au-moins. Le Roi de Suede ne se montra pas moins zèlé pour la cause commune; & le Roi de Danemark parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négocioit pendant ce temps-là sans relâche, dans les differentes Cours de l'Europe, particulierement dans les Cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies, où le Roi tenoit pour ce sujet Boissise, Fresne-Canaye, Baugy, Ancel & Bongars. Le Conseil des Etats fut bientôt d'accord: le Prince d'Orange envoya les Sieurs Malderet & Brederode, offrir de leur part au Roi, quinze mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie. Ils furent suivis de près par le Landgrave de Hesse & le Prince d'Enhalt, auxquels on eut l'obligation, ainsi qu'au Prince d'Orange, de voir en assez peu de temps grossir la liste de Confédération, du Duc de Savoie; de tout ce qui tenoit dans la Hongrie, la Boheme & la Basse-Autriche, pour la Religion Réformée; de quantité de Villes & de Princes Protestans d'Allemagne; enfin, de tous les Cantons Suisses, de la Religion: Et lorsque la suc-

ceſſion de Cleves, qu'on voyoit l'Empereur ſe diſpoſer à uſurper, fut devenuë un autre motif d'engagement; il n'y eut preſque plus rien en Allemagne, qui ne fût pour nous : comme le prouve aſſez le reſultat de l'Aſſemblée Génerale à Hall. On auroit ſuſcité à l'Electeur de Saxe, qui étoit peut-être demeuré le ſeul du Parti contraire, un embarras, dont il eût eu de la peine à ſe démêler : c'étoit, de lui mettre en tête la branche de Jean-Fréderic, dépouillé de cet Electorat par Charles-Quint.

Il y avoit pluſieurs de ces Puiſſances, auxquelles je ſuis perſuadé qu'on n'eût rien riſqué à s'ouvrir ſur le fond même de l'entrepriſe; qul l'auroient même ſecondée avec d'autant-plus de chaleur, qu'elles auroient vu qu'on ſe ſeroit porté plus ouvertement à la deſtruction de la grandeur Autrichienne : Tels étoient aſſûrement les Venitiens, les Provinces-Unies, & preſque tous les Proteſtans, ſur-tout les Evangeliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution, pour ne pas indiſpoſer contre la nouvelle Alliance, les Puiſſances Catholiques qu'on cherchoit à y engager; on ſe donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étenduë du Projet concerté. Le ſecret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous, ſans exception; enſuite, révelé à un très-petit nombre de perſonnes, dont on crut avoir abſolument beſoin pour gagner & attacher les autres, & qu'on ne put ſoupçonner d'indiſcretion. L'Aſſociation ne fut fort-long-temps preſentée à tout le reſte, que ſous l'idée d'une eſpece de Traité de Paix géneral, dans lequel on renfermeroit ce que l'utilité publique & le bien géneral de l'Europe pourroient inſpirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir exceſſif de la Maiſon d'Autriche. Nos Ambaſſadeurs & nos Agens n'eurent ordre que de demander à ces Princes un renouvellement ou un commencement d'Alliance, pour travailler plus efficacement à la Paix; de les conſulter eux-mêmes, ſur les moyens d'y parvenir; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux; de les ſonder cependant, & ſuivant les diſpoſitions où on les trouveroit, de jetter comme au hazard & par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en

Europe, & à assûrer à chaque Religion le repos, dont elles n'avoient pu jouir jusqu'à-present. Les propositions d'Alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des Rois d'Angleterre & de Suede, & des Ducs de Savoie & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouser au Dauphin l'Héritiere de Lorraine; ce Duché continuant à relever de l'Empire, comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire, & ne fut si fortement recommandée à nos Négociateurs, que de bien persuader tous les Souverains de l'Europe, du desintéressement avec lequel Henry étoit resolu d'agir en cette occasion. On trouvoit moyen de l'insinuer, & d'en convaincre ces Princes, lorsque dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes, nous protestions hautement qu'on pouvoit compter sur les forces, sur les thresors, sur la personne même de Henry; & si gratuitement de sa part, que sans attendre d'en être requis, il se porteroit de son propre mouvement à donner toutes les assûrances les plus positives, qu'il ne retiendroit à son profit ni une seule Ville, ni un seul pouce de terre, même comme dédommagement. Cette moderation, dont à-la-fin personne ne douta, fit toute l'impression qu'elle devoit faire, lorsqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant-plus génereuse, qu'il y avoit dequoi flater & contenter la cupidité de tout le monde: Et en attendant que cette renonciation absoluë fût devenuë publique & solennelle, comme elle devoit l'être dans les Manifestes qu'on alloit faire paroître, Henry en donna une preuve, qui acheva de gagner le Pape.

Personne n'ignorant que puisqu'il s'agissoit au-moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étoient le plus manifestement injustes, la Navarre & le Comté de Roussillon ne pouvoient manquer de revenir à la France; le Roi offrit volontairement de les échanger pour les deux Royaumes de Naples & de Sicile, & en-même-temps de faire present de l'un & de l'autre au Pape & à la République de Venise: ce qui étoit renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette Couronne. En remettant même cette affaire, comme il fit, à l'arbitrage du Pape & des Venitiens, il les obligea d'autant-plus sensi-

blement, qu'il réünissoit en leur faveur tout le profit des parties, & tout l'honneur du jugement: Aussi le Pape, à la premiere proposition qui lui en fut faite, vint-il de lui-même au-devant de Henry. Il fit demander d'abord, si dans la circonstance presente, on trouvoit bon qu'il fît office de Médiateur commun, pour établir la Paix en Europe, & pour convertir la Guerre que se faisoient continuellement ses Princes, en une Guerre perpetuelle contre les Infideles: partie du Projet, qu'on avoit eu grand soin de lui développer: C'étoit déclarer suffisamment qu'il n'avoit pas envie qu'il se fît rien sans lui, & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui presentoit.

Paul V. s'expliqua encore plus clairement, lorsqu'il crut qu'il étoit temps de parler. Ubaldini, son Nonce, dit au Roi, Que Sa Sainteté s'engageoit à lever, sur differens prétextes, pour l'union contre la Maison d'Autriche, dix mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie & huit Canons; pourvû que Sa Majesté se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans; qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples, & pour les autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis; & qu'on satisfît loyalement aux conditions, que de son côté il croyoit devoir apposer au Traité. Ces conditions, du-moins les principales, étoient, Qu'on ne pourroit élire d'Empereur, qui ne fût Catholique: Que la Religion Romaine seroit maintenuë dans tous ses droits, ainsi que les Ecclesiastiques dans tous leurs privileges & libertés: Que les Protestans ne pourroient s'établir dans les Pays, où ils n'étoient point établis lors du Traité. Le Roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions; & il déféra de-plus au Pape, l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui resteroient à regler, dans l'établissement des nouvelles Républiques.

Ce n'étoit pas peu de chose, que d'avoir fait franchir ce pas au Pape; son éxemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficace, pour déterminer le reste des Etats Catholiques, sur-tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour seconder les dispositions favorables, où ils paroissoient être; en payant éxactement aux Cardinaux & aux petits Princes d'Italie,

d'Italie, leurs penſions, & y ajoûtant même pluſieurs nouvelles gratifications. L'établiſſement d'une nouvelle Monarchie en Italie, étoit le ſeul prétexte dont on eût pu ſe ſervir dans ces petites Cours, pour ſe diſpenſer d'embraſſer l'Union : mais cette vaine appréhenſion étoit facile à diſſiper ; & leurs propres avantages devoient aſſez les raſſûrer. Si cela ne ſuffiſoit pas, on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans, déchus après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages ; de les priver de-même de toute prétention à l'Empire & aux Royaumes électifs ; & de convertir ces petites Républiques en Souverainetés, & les Souverainetés en Républiques. Il n'y a guére d'apparence qu'aucun d'eux eût ſeulement balancé ſur cette option. La punition du premier Rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous ces petits Etats, qui ſentent d'ailleurs toute leur impuiſſance : Mais c'étoit un moyen à employer, au défaut de tous les autres ; & juſque dans le châtiment, il falloit toujours laiſſer une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choſes, au moment fatal de la mort de Henry le Grand : Et voici en particulier, le détail des forces pour la Guerre, dont toutes les Parties intereſſées étoient convenuës avec lui. Les Rois d'Angleterre, de Suede & de Danemark, fourniſſoient pour leur contingent, huit mille hommes d'Infanterie chacun, quinze cens de Cavalerie & huit Canons : le tout, ſoudoyé & entretenu à leurs frais, du-moins pendant trois ans. Cette dépenſe, ſur le pied de dix livres par mois pour chaque Fantaſſin, & de trente livres pour chaque Cavalier, la paye des Officiers compriſe, & l'année compoſée de dix mois, revenoit pour chacun de ces Etats, à trois millions trois cens ſoixante-dix mille livres, pour les trois ans : en y comprenant auſſi la dépenſe de l'Artillerie, ſur le pied de quinze cens livres par mois, pour chaque Piece. Les Princes d'Allemagne, nommés cy-deſſus, fourniſſoient vingt-cinq mille hommes d'Infanterie, dix mille de Cavalerie & quarante Canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'eſtimation, à neuf ou dix millions, pour les trois ans. Les Provinces-Unies, douze mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie & dix

Canons : dépenſe, douze millions. La Hongrie, Boheme & autres Evangeliques d'Allemagne, pareil nombre, & environ pareille dépenſe. Le Pape, dix mille hommes d'Infanterie, quinze cens de Cavalerie & huit Canons. Les Venitiens, douze mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie & dix Canons. Le Duc de Savoie, dix-huit mille hommes d'Infanterie, deux mille de Cavalerie & douze Canons : le Roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le Total de toutes ces forces Etrangeres, quelque manque qu'on y eût ſuppoſé, auroit toujours été de cent mille hommes d'Infanterie aumoins, de vingt à vingt-cinq mille hommes de Cavalerie, & d'environ cent vingt Canons.

Le Roi de ſon côté, avoit actuellement ſur pied deux Armées, bien équipées : La premiere, qu'il devoit commander en perſonne, de vingt mille hommes d'Infanterie, François naturels, huit mille Suiſſes, quatre mille Lanſquenets ou Wallons, cinq mille hommes de Cavalerie & vingt Canons : La ſeconde, donnée à conduire à Leſdiguieres du côté des Monts, de dix mille hommes d'Infanterie, mille de Cavalerie & dix Canons : outre un Camp-volant de quatre mille hommes d'Infanterie, ſix cens de Cavalerie & dix Canons ; & un renfort de deux mille hommes de pied, pour mettre en garniſon aux endroits où il ſeroit beſoin (10). Faiſons le calcul de l'entretien de tous ces Gens & proviſions de Guerre.

Les vingt mille hommes d'Infanterie, à vingt-une livres par mois chaque Soldat, en y confondant les appointemens des Chefs & Officiers, font par mois, quatre cens vingt mille livres, & par an, cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suiſſes & quatre mille Lanſquenets, trois millions. Les cinq mille Chevaux, à ſoixante livres par mois

(10) Il y a quelques variations dans nos Memoires, tant ſur ce nombre de Gens-de-guerre de la grande Armée Royale, qui tantôt eſt de trente, tantôt de trente-deux & de trente-ſix mille hommes d'Infanterie, de quatre, cinq, ſix & huit mille de Cavalerie, trente & cinquante Canons ; & ſur celle des Princes Alliés d'Allemagne, portée quelquefois juſqu'à quarante mille hommes d'Infanterie & douze mille de Cavalerie ; que ſur celle d'Italie & des autres Puiſſances Confédérées. Les Calculs d'argent ne ſont pas non-plus toujours les mêmes, ni tout-à-fait juſtes:

chaque Cavalier, parce qu'on renferme dans cette ſomme la paye des Officiers, plus conſiderable, ſur-tout celle de la Cornette-blanche du Roi, compoſée de mille hommes de la premiere Nobleſſe du Royaume, qui y ſervoient ſimples Volontaires; font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cens quarante mille livres. Les vingt gros Canons, ſix Coulevrines & quatre Pieces bâtardes, coûtent d'entretien, lorſqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille ſix cens livres par mois, chaque Piece: les trente par-conſéquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets ſur les fournitures & munitions de cette Armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Enſuite: Pour dépenſes, ſoit ordinaires, ſoit extraordinaires, en eſpions; pour les beſoins des malades & bleſſés, & autres néceſſités imprévuës, mettant tout au plus haut: pareille ſomme d'un million huit cens mille livres. Pour ſuppléer à ce qui peut manquer dans l'Armée des Princes Alliés; pour payement de Penſions; & pour ſatisfaire aux beſoins particuliers du dedans du Royaume: trois cens mille livres, par mois; par an, trois millions ſix cens mille livres. L'entretien de l'Armée de Leſdiguieres; trois millions par an: autant, celui de l'Armée du Pape, de celle de Veniſe & du Duc de Savoie. Ces quatre derniers Articles font douze millions par an. Joignez cette ſomme avec les précedentes; elles montent enſemble environ à trente millions cent ſoixante mille livres, par an.

Il ne faut plus que tripler ce Total, à-raiſon de trois ans, qu'on ſuppoſe qne peut durer la Guerre; on trouvera entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-onze millions, à quoi peuvent monter à-peu-près tous les frais de la preſente Guerre: je dis à-peu-près; parce que je n'ai point compris dans le preſent Calcul, le Camp-volant, ni les deux mille hommes de garniſon. Le premier de ces deux Articles, à-raiſon de dix-huit livres par mois, chaque Fantaſſin, & de cinquante livres, chaque Cavalier, fait encore un Total d'environ cent trente mille livres, par mois; un million cinq cens mille livres, par an; & quatre millions cinq cens mille livres, pour

les trois ans : Et le ſecond fait auſſi un produit de près de douze cens mille livres, pour trois ans.

Dans cette ſuppoſition, que la dépenſe de la Guerre ne pouvoit rouler pour la France, qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions : ſuppoſition, qui n'eſt pas hazardée, puiſque nous avons tout mis au plus fort ; il eſt aiſé de faire voir qu'au bout de ces trois ans, Henry devoit ſe trouver dans ſes coffres, trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenſer : le fonds de toute ſa Recette, faite & à faire pendant ces trois années, étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres : C'eſt ce qui reſulte de trois Etats, que je remis aux mains de Sa Majeſté.

Le premier de ces Etats, qui n'étoit qu'un ſimple Bordereau des ſommes actuellement dépoſées dans les chambres baſſes voûtées de la Baſtille, montoit à vingt-deux millions quatre cens ſoixante mille livres, en pluſieurs coffres, étiquetés Phelipeaux, Puget & Bouhier. Le ſecond, étoit un autre Bordereau des ſommes actuellement duës par les Fermiers, Partiſans & Receveurs-Géneraux, qu'on pouvoit regarder comme déja touchées : elles formoient un Total de dix-huit millions ſix cens treize mille livres. Ces deux Totaux en font un de quarante-un millions ſoixante-treize mille livres, dont le Roi pouvoit diſpoſer dès ce moment. Pour compoſer le reſte de ces cent vingt-un millions, je n'avois recours, dans le troiſieme Etat, à aucunes nouvelles éxactions (11). Cette ſomme devoit revenir au Roi, des ſeules offres d'augmentation ſur les differens revenus Royaux, que les Fermiers & Partiſans avoient faites pour un Bail de trois ans ; & de celles que les Officiers de Juſtice & de Finance s'étoient volontairement ſoûmis de fournir, pourvû qu'on les laiſſât jouir de certains privileges & attributions : de maniere que dans ces cent vingt-un millions, je n'avois pas même compris la Recette qui devoit ſe faire pendant trois ans, des deniers Royaux ordinaires. Si la neceſſité avoit enſuite obligé de recourir à des moyens plus onéreux, je donnai au Roi un autre Etat, par lequel il comprit qu'au-lieu de ces cent vingt-un millions, il auroit pu compter ſur cent ſoi-

(11) Voyez ces trois Etats dans les anciens Memoires. *Tom.* 4. *pag.* 94.

xante-quinze (12). J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces Memoires, que dans un besoin pressant, ce Royaume peut s'ouvrir des sources de thresors presqu'infinis.

Il auroit été à souhaiter qu'on eût pu s'assûrer par de pareils Etats, des sommes d'argent & du nombre de Gens-de-guerre, que les autres Confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver ; ayant quarante-un millions à répandre, quels obstacles Henry auroit-il pu trouver de la part d'une Puissance, qu'on sçavoit être épuisée d'argent, & l'on peut ajoûter, de soldats ? personne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux soldats, dont l'Espagne ait coûtume de se servir, se tirent de la Sicile, de Naples & de la Lombardie ; ou bien, sont Allemands, Suisses & Wallons.

Tout concourant donc à un heureux succès, & avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage, le Roi étoit à la veille de se mettre en marche, en Corps d'armée, droit à Mezieres : d'où, prenant sa route par Clinchamp, Orchimont, Beauraing, Offais, Longpré &c. après avoir fait élever cinq Forts dans tous ces Quartiers, & y avoir placé ses deux mille hommes de garnison, avec les munitions nécessaires ; il auroit joint du-côté de Duren & de Stavelo, les deux Armées que faisoient avancer de leur côté les Princes d'Allemagne & les Provinces-Unies : Et commençant par fermer aux Ennemis toute entrée dans les Pays de Cleves & de Julliers ; ces Principautés, qui étoient le prétexte de l'Armement, seroient d'abord tombées entre ses mains, & auroient été mises en sequestre, en attendant que l'Empereur & le Roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenoient sur les desseins des Princes Alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choisi pour publier & répandre par toute l'Europe, les Déclarations en forme de Manifestes, qui devoient lui ouvrir les yeux sur ses veritables interêts, & sur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henry & des Princes Confédérés. Ces

(12) Ce second Etat, de cent soixante-quinze millions, se voit aussi détaillé dans les Memoires de Sully. *Tom.* 3. *pag.* 469.

Manifestes étoient composés avec un fort-grand soin. L'esprit de justice, de droiture, de bonne foi, de desinteressement & de bonne Politique, s'y faisoit sentir par-tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe, on y faisoit entendre, Que l'interêt commun avoit armé tous ses Princes, non-seulement pour empêcher la Maison d'Autriche de se mettre en possession des Etats de Cleves, mais encore pour la chasser des Provinces-Unies, & de tout ce qu'elle possedoit injustement: Que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les Etats & les Princes les plus foibles: Qu'il ne falloit point regarder cette entreprise, comme un sujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe: Que quoiqu'armés, les Rois de France & du Nord ne demandoient que le titre de Médiateurs dans les sujets de plainte que l'Europe faisoit par leur bouche contre la Maison d'Autriche, & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les differends de ces Princes les uns avec les autres: Qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occasion, non-seulement que du consentement unanime de toutes ces Puissances, mais encore de tous les Peuples, qu'on invitoit à faire leurs representations aux Rois Alliés. Telle auroit été aussi la substance des Lettres circulaires, que Henry & les Princes ses Associés eussent envoyées en-même-temps dans tous les endroits soûmis à leur puissance; afin que les Peuples instruits, joignant leurs suffrages, il se fût fait un cri géneral contre la Maison d'Autriche, de toutes les parties de la Chrétienté.

Comme on étoit résolu d'éviter avec la derniere précaution, de donner de l'ombrage à qui que ce fût, & que Henry vouloit convaincre de-plus-en-plus ses Confédérés, qu'il n'étoit occupé que de leurs veritables interêts; il auroit joint à tous ces Ecrits d'autres Lettres, écrites dans les differentes Cours, & en particulier aux Electeurs de Cologne & de Treves, aux Evêques de Munster, de Liege & de Paderborn, au Duc & à la Duchesse de Lorraine. On auroit observé cette conduite avec les Ennemis mêmes, dans les Lettres qu'on écriroit à l'Archiduc & à l'Infante sa

Femme, à l'Empereur lui-même & à tous les Princes Autrichiens ; en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Par-tout où l'on auroit porté ses pas, on n'auroit rien négligé pour instruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté jusqu'au scrupule l'attention à remplir les conventions, à distribuer les Pays dont on eût pu disposer, ou à les sequestrer jusqu'à décision. La force n'auroit jamais été employée, qu'après qu'on auroit vu que les prieres, les raisons, les Ambassades & les Négociations, auroient été inutiles. Enfin, jusque dans l'éxercice même de la Guerre, on se seroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La Reine se seroit avancée jusqu'à Metz : toute la Cour l'y auroit suivie, avec l'appareil & la pompe qui annoncent la Paix.

Henry avoit imaginé un nouveau Reglement de discipline dans son Camp, bien propre à produire cet effet ; sur-tout, si son éxemple avoit été imité par les Princes ses Alliés. Il établissoit quatre Maréchaux-de-France, ou à-tout-le-moins quatre Maréchaux-de-Camp, pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre, dans la plus éxacte discipline, dans la plus étroite subordination. Le département du premier, eût été la Cavalerie ; l'Infanterie Françoise, celui du second : le troisieme auroit eu l'inspection des Troupes Etrangeres ; & le quatrieme, celle de tout ce qui a rapport à l'Artillerie & aux munitions de guerre & de bouche : & le Roi lui-même se seroit fait rendre un compte éxact de ces quatre parties. Il se fût appliqué avec une égale ardeur, à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ses Armées ; en n'accordant les grades & les emplois, qu'au seul mérite ; en distinguant les bons Officiers ; en récompensant le soldat ; en punissant les blasphêmes ; en menageant ses Troupes & celles de ses Conféderés ; en étouffant l'esprit de division, que cause la diversité des Religions ; enfin, en joignant à l'émulation, ce concert de sentimens, qui contribuë plus que tout le reste à la victoire.

La suite de cette entreprise, en ce qui regarde la Guerre, auroit dépendu de la maniere dont l'Empereur & le Roi d'Espagne auroient reçu les propositions, & répondu aux

Manifeſtes des Princes ligués. Il y a apparence que l'Empereur, cedant à la force, auroit conſenti à tout : je ſuis même perſuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le Roi de France, pour chercher les moyens de ſe tirer du-moins avec honneur de ce mauvais pas ; & qu'il ſe ſeroit contenté de l'aſſûrance qu'on lui conſerveroit ſa vie durant, la Dignité Imperiale avec tous ſes droits. Les Archiducs avoient fait plus : ils avoient permis à Henry, pour toutes ſes Troupes, d'entrer dans leurs Pays & dans toutes leurs Villes ; pourvû qu'on n'y commît aucune hoſtilité, & qu'on payât éxactement dans tous les endroits de paſſage. Si ces apparences n'étoient point trompeuſes, l'Eſpagne abandonnée de tout le monde, auroit ſubi malgré elle la loi de ſes Vainqueurs.

Mais il faut ſuppoſer que toutes les branches de la Maiſon d'Autriche ſe ſeroient réünies en cette occaſion, & qu'elles auroient fait pour leur interêt commun, tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas, Henry & les Princes Conféderés, déclarant en forme la Guerre à leurs Ennemis, & défendant tout commerce aux Eſpagnols, nommément dans les Pays-Bas ; après avoir, comme nous l'avons dit, uni toutes leurs forces ; donné audience aux Princes d'Allemagne ; promis d'aſſiſter les Peuples de Boheme & de Hongrie, qui ſeroient venus implorer leur aſſiſtance ; enfin, s'être aſſûrés du Pays de Cleves : ces Princes, dis-je, auroient fait avancer leurs trois Armées du côté de Bâle & de Straſbourg, pour appuyer les Suiſſes, qui ſe ſeroient déclarés pour l'Union, après en avoir, pour la forme, demandé la permiſſion à l'Empereur. Les Provinces-Unies, dont on s'éloignoit, étoient cenſées ſuffiſamment défenduës par le Camp-volant, que Henry en auroit fait approcher ; par les Armées d'Angleterre & du Nord, auxquelles on en laiſſoit la garde ; par l'attention qu'on auroit euë de s'emparer tout-d'abord de Charlemont, Maëſtrich, Namur & autres paſſages du côté de la Meuſe ; par les forces Navales de ces Provinces, qui, avec le ſecours de celles d'Angleterre, auroient bouclé la Mer.

Après cela, le fort de la Guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie, ou en Allemagne. Dans la premiere ſuppoſition,

les

les trois Armées de Henry, du Prince d'Orange & des Princes d'Allemagne, laiſſant la Franche-Comté, qu'on auroit ſeulement fortifiée, de-même que les Frontieres des Pays-Bas, d'un petit Corps de Troupes, auroient pris leur route du côté des Monts, où elles devoient rencontrer celles de Leſdiguieres, du Pape, des Venitiens & du Duc de Savoie, qui tous auroient levé le maſque; les premiers, en demandant l'éxecution de l'arrangement projetté pour la Navarre, Naples & Sicile; & le Duc de Savoie, un partage pour ſa Femme, égal à celui qu'on avoit fait à l'Infante Iſabelle. C'eſt alors que la Guerre ſe trouveroit déclarée à l'Eſpagne, de tous les endroits de l'Europe. Si au-contraire les Ennemis paroiſſoient vouloir attirer la Guerre en Allemagne; les Conféderés, ayant laiſſé en Italie ce qu'il ſuffiſoit qu'il y eût de Troupes, ſeroient entrés juſque dans le cœur de l'Allemagne, où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Boheme, les puiſſans ſecours que ces Peuples y tenoient préparés.

On ne ſçauroit juger que par conjecture, du reſte des évenemens qui auroient ſuivi ces commencemens; parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des Ennemis à s'oppoſer à la rapidité de nos Conquêtes, & du plus ou moins de promptitude de la part des Conféderés, ſur-tout des extremités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je ſuis perſuadé que ſur l'expoſé que je viens de faire, il n'y a perſonne qui ne regarde la Maiſon d'Autriche comme frappée du coup, qui devoit pour jamais anéantir ſa puiſſance, & ouvrir un chemin ſûr au reſte des projets, dont cette attaque ne devoit être que le préliminaire. J'ajoûte, & la voix de toute l'Europe me juſtifie à cet égard du reproche de prévention, que ſi une pareille entrepriſe tire preſque toujours de la perſonne du Chef qui la conduit, cette force qui la rend infaillible; celle-cy ne pouvoit être remiſe en de meilleures mains, que celles de Henry le Grand. Avec une valeur, capable ſeule de renverſer les plus grands obſtacles; avec une preſence d'eſprit, qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ſes avantages; avec une prudence, qui ſans rien précipiter, ſans trop embraſſer d'objets à-la-fois, ſçavoit les enchaîner l'un à l'autre, & connoiſſoit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du

temps ; avec une expérience consommée ; enfin, avec toutes les grandes qualités Guerrieres & Politiques, qui ont brillé dans le Prince, dont je viens de tracer l'Histoire, de quoi ne vient-on pas à-bout ? C'est ce qu'avoit voulu exprimer ce grand Roi, par cette devise modeste, qu'il avoit fait mettre sur les derniers Jettons qui furent frappés sous son Regne : *Nil sine consilio.*

Fin du trentieme Livre.





MEMOIRES DE SULLY.

SUPPLEMENT

A la Vie du Duc de Sully, depuis sa retraite.



LA premiere occasion où les Historiens font mention de M. le Duc de Sully, depuis qu'il se fut retiré dans ses Terres, est l'Assemblée des Protestans tenuë à Châtelleraut, en 1611. Comme il avoit l'esprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire essuyer à la Cour, & qu'il sçavoit que le Duc de Bouillon, qui contre son interêt aussi bien que contre son caractere, parut en cette Assemblée chargé de soûtenir les interêts de la Régente contre les Calvinistes, s'étoit mis à la tête de ses ennemis, & avoit entrepris de lui faire ôter la Grande-Maîtrise de l'Artillerie & le Gouvernement de Poitou, que la Régente avoit promis au Duc de Bouillon pour récompense des services qu'il lui rendroit en cette occasion; on ne doit pas être surpris que

le Duc de Sully ait agi à Châtelleraut avec fermeté, & même avec quelque ſorte d'éclat. Les partiſans du Duc de Bouillon, par reſſentiment de ce qu'il échoua dans ſon entrepriſe, ont accuſé les Ducs de Sully & de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la Guerre entre les Catholiques & les Calviniſtes : Mais ils ſont les ſeuls qui en ayent parlé de la ſorte : tous les autres Ecrivains n'ont rien trouvé d'abſolument repréhenſible dans la conduite de M. de Sully : Et dans la verité, l'on agiſſoit contre lui avec tant de paſſion & de malignité, que le Mercure François, qui nous fournira des Memoires ſur ce morceau de ſon Hiſtoire, ne le blâme point d'avoir pris le ſeul parti qui pouvoit aſſûrer ſon repos. Voici donc en abbregé ce qui ſe paſſa, par rapport au Duc de Sully, dans l'Aſſemblée de Châtelleraut, ou de Saumur : car ſes ennemis craignant qu'il ne fût trop puiſſant à Châtelleraut, la firent transférer dans cette derniere Ville.

Ann. 1611. fol. 75. & ſuiv.

Le Duc de Bouillon n'ayant fait aucun myſtere de la diſpoſition où il étoit de pouſſer à-bout tous les Calviniſtes ſes Confreres, & en particulier le Duc de Sully; l'interêt de la cauſe commune réünit celui-cy avec Du-Pleſſis-Mornay & les principaux Miniſtres Proteſtans, qui juſque-là, comme on l'a vu dans toute la ſuite de ces Memoires, avoient vécu avec lui dans une grande défiance de ſes ſentimens, & dans un grand éloignement de ſa perſonne. Ils commencerent par refuſer au Duc de Bouillon la Préſidence, qui fut déférée à Du-Pleſſis-Mornay; & ils lui firent ſentir enſuite combien ils étoient indignés du perſonnage qu'il jouoit, en le contrariant ſur tout : de maniere qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un Agent, qui eût été de la Religion de la Cour : Ce qui montre que la Régente ne pouvoit guére faire de plus grande faute, que de ſe ſervir du Duc de Bouillon dans une ſemblable circonſtance. Il ſe fit pourtant à-la-fin une eſpece de raccommodement entre lui & le Duc de Sully, par les ſoins que ſe donna Du-Pleſſis : & ce fut pour-lors que M. de Sully ne trouva plus d'obſtacle à intereſſer tout le Corps Proteſtant dans ſa cauſe particuliere, qui devint par-là un des principaux ſujets des délibérations.

L'Aſſemblée lui adreſſant la parole, *le prie & enjoint* (c'eſt

en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point ſe défaire de ſes Charges, lui promit de l'aſſiſter, &c.* A quoi le Duc de Sully répondit par un diſcours, dans lequel il demanda conſeil à l'Aſſemblée, ſur quatre choſes: 1°. S'il devoit fermer les yeux ſur les démarches de ſes ennemis: 2°. S'il devoit au-contraire demander lui-même d'être rétabli en ſa place, purement & ſimplement: 3°. S'il étoit plus à-propos qu'il acceptât une récompenſe: Enfin, ſi cette récompenſe devoit être *d'honneur & de ſûreté, pluſtôt que de profit & utilité*: C'eſt que pour cacher le deſſein qu'on avoit de le perdre, la Cour lui faiſoit quelquefois propoſer de recevoir en échange de la Grande-Maîtriſe de l'Artillerie & du Gouvernement de Poitou, le Bâton de Maréchal-de-France, ou une ſomme d'argent conſiderable. M. de Sully conclut ce diſcours, dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes ſur la rigueur dont le Conſeil de la Régente uſoit envers lui, en s'excuſant de n'avoir pas expoſé pluſtôt au Corps de la Religion les malheurs de ſa ſituation, ſur la difficulté qu'il avoit euë à croire les complots formés contre lui, auſſi bien que ſur ſa crainte de déplaire à des perſonnes, auxquelles il devoit du reſpect.

Ce diſcours plut autant aux Calviniſtes, qu'il fut mal reçu de Bullion & des autres Agens de la Régente. Ils répondirent, en donnant à-la-verité toutes ſortes de louanges à l'adminiſtration du Duc de Sully, mais en le taxant d'être peu génereux, & même de vouloir forcer la Régente à lui reſtituer ſa place dans le Miniſtere. M. de Sully repliqua par une ſeconde remontrance, par laquelle il remit purement & abſolument ſes interêts à diſcuter à l'Aſſemblée. Le Duc de Bouillon, qui vit tout ce qui en alloit arriver, leva le maſque pour la ſeconde fois, & commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des Calviniſtes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en-effet quelques-uns, mais non pas le Duc de Rohan, malgré tous les mouvemens qu'il ſe donna auprès de lui: & toute ſon habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de ſon adverſaire, ni ſuſpendre la concluſion; on paſſa à la Déliberation, dont le reſultat fut, Qu'on aſſiſteroit M. le Duc de Sully, ſi ſon adminiſtration étoit recherchée *par des voies illégitimes.*

Bullion & les partisans de la Regente mirent tout en œuvre, mais inutilement, pour obtenir une retractation, ou une modification. Pour le Duc de Bouillon, il éclata: il donna les conseils les plus violens à la Régente, qui se contenta pourtant d'envoyer à l'Assemblée, de la part du Roi, des Lettres, que Du-Plessis-Mornay jugea qu'il étoit plus prudent de supprimer, de peur d'un plus grand mal. On revint aux temperamens. Tous les autres articles en contestation, furent terminés à l'amiable; & celui qui regardoit M. de Sully, demeura assoupi: parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice, qu'on prétendoit le faire regarder comme un Ministre infidele, encore moins comme un ennemi de l'Etat; & que le Duc de Bouillon, piqué lui-même de se voir frustré par la Régente des récompenses qu'il en avoit esperées, cessa tout-d'un-coup d'agir avec la même chaleur. Le Duc de Sully resta donc après cela dans le même état, que lorsqu'il s'étoit retiré de la Cour.

L'année suivante, la Guerre entre les Religions pensa être rallumée par un incident, auquel nos Memoires semblent préparer: qui est, que Brassac, nommé par Sa Majesté Lieutenant-de-Roi de Saint-Jean d'Angely après la mort de Des-Ageaux, fut chassé de cette Place par le Duc de Rohan, qui par toute sa conduite depuis ce temps-là, montra assez qu'il avoit des sentimens bien differens de ceux du Duc son Beau pere. Quoique la Régente fût alors en état de donner la loi, & que tous les Calvinistes l'eussent fort apprehendé; cette affaire se termina entierement à l'avantage du Duc de Rohan, qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'Accommodement qui fut fait dans le Synode de Privas, avec le Duc de Rohan, d'un côté, & les Agens du Roi, de l'autre: Ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux Lettres suivantes, que je transcris sur l'Original, gardé dans le Cabinet de M. le Duc de Sully, montrent que la Reine-Mere eut recours à Maximilien, & qu'il s'employa utilement, pour prévenir ou appaiser les troubles, qui survinrent immediatement après, de la part des Princes & des Grands du Royaume.

Lettre de la Reine-Mere, à M. le Duc de Sully.

» Mon Cousin, Envoyant vers vous le Sieur de Béthune » votre Frere, sur les occurrences qui se presentent, je lui » ai donné charge de vous assûrer parfaitement de mon af- » fection en votre endroit, & vous dire l'état que je fais de » la continuation de la vôtre au bien & service du Roi » Monsieur mon Fils: Vous le croirez en ce qu'il vous dira » de ma part sur l'un & l'autre sujet, comme vous pourriez » faire à la personne de

» Votre bonne Cousine,
MARIE. «

A Paris, le xiij. *de Fevrier* 1614.

L'Adresse porte: » A Mon Cousin le Duc de Sully, Pair » & Grand-Maître de l'Artillerie de France. «

Autre Lettre de la même.

» Mon Cousin, Ayant reçû votre Lettre écrite le pre- » mier de ce mois, le ix. d'icelui, j'ai différé d'y répondre, » jusqu'à mon arrivée en cette Province; afin qu'étant mieux » éclaircie des choses particulieres qui se sont passées, & » de l'état present d'icelles, je pusse avec plus de lumiere » vous faire sçavoir mon avis sur les generales: Mais j'y ai » trouvé tant de desordre & de confusion, de plaintes & » de contraventions faites à l'Accord de Sainte-Menoult, » qu'il faut que je vous die, que je ne sçais par-où je dois » commencer à vous faire sçavoir ce qu'il faut faire pour » bien faire. Je vois de toutes parts des déclarations & » assûrances d'une bonne volonté pour le service du Roi » Monsieur mon Fils & le bien public, qui nous sont très- » agréables: mais après je rencontre des effets si contraires » à cela, que je n'ai pas si-tôt conçu l'esperance d'un bien » & d'un contentement & avantage pour les Affaires publi- » ques, qu'elle s'évanouit à l'instant: Ce que je ne vous écris, » pour votre particulier: car je fais telle estime de votre » affection au bien du Royaume & à notre contentement,

» que méritent les preuves que j'en ai faites, & les assûrances » que vous m'en avez données ; mais pour me douloir avec » vous de l'inconstance & varieté de semblables procédures. » J'ai depuis deux jours reçu en ce lieu votre derniere Let- » tre, & oui le porteur d'icelle, ainsi qu'il vous dira. «

» Je ne doute point que vous n'ayez librement & en hom- » me-de-bien, fait à mon Neveu le Prince de Condé, les » remontrances que vous m'avez écrit ; & me réjouis de sça- » voir qu'il les a prises en bonne part : mais à quoi tient-il » qu'il ne les suit & éxecute, comme il les approuve ? Il se » développeroit en ce faisant, des affaires où vous dites qu'il » se trouve : il recevroit de moi toute occasion raisonnable » de se louer de ma bienveillance ; & lui seroit fait l'hon- » neur & le traitement, dus à sa Qualité. Si, pour lui donner » cette créance & assûrance, il reste à dire ou à faire chose » qui dépende de moi ; j'aurai toujours à plaisir de l'enten- » dre, & prendrai en bonne part ce que vous m'en mande- » rez : Mais je n'ai encore reçu les Lettres, qu'il vous a dit » m'avoir écrites sur ce sujet ; & serai bien-aise qu'il me don- » ne par icelles, tant pour lui que pour ses amis, le conten- » tement que j'ai toujours desiré & même recherché, & » qu'il m'a souvent fait esperer, pour le service du Roi mon- » dit Sieur & Fils : ce faisant, j'y correspondrai de façon » qu'il aura juste sujet de s'en louer, & tous ceux qui à son » éxemple en useront de-même. «

» Au-demeurant, je n'ai point encore vu le Duc de Ven- » dôme : de sorte que je ne sçais encore ce que je dois espe- » rer de son obéïssance : Car j'ai avis qu'il continuë de faire » fortifier Lamballe, & à tenir errhés bon nombre de Gens- » de-guerre, qui l'ont servi, ou pour mieux dire desservi, du- » rant ces mouvemens derniers, & principalement depuis le- » dit Accord de Sainte-Menoult : à quoi le Roi mondit Sieur » & Fils & moi, mettons peine d'appliquer les remedes ne- » cessaires, par l'avis des Etats du Pays, desquels nous devons » faire l'ouverture demain : Et comme veritablement je me » promets que vous favoriserez toujours volontiers & fidel- » lement, le bien & avancement des Affaires du Roi mon- » dit Sieur & Fils, par-tout où vous aurez moyen de le » faire ; vous userez de la presente à cette fin, comme vous

» jugerez être pour le mieux: & je prierai Dieu, Mon Cou-
» ſin, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. « Ecrit à Nantes, ce xviij. Août 1614.

» Votre bonne Couſine,
» MARIE,

En 1616. éclata la révolte des Proteſtans. On vit en cette occaſion, combien le Duc de Sully préferoit le bien de l'Etat à l'interêt de ſon Parti & au ſien particulier. Ayant été propoſé de réünir le Parti du Prince de Condé avec celui des Calviniſtes: réſolution, qui ſelon toutes les apparences auroit entraîné la ruine du Royaume; le Duc de Sully, dont il paroît que le ſuffrage auroit été d'un très-grand poids, le refuſa abſolument, & ſe tint conſtamment attaché à la perſonne du Roi. Voici comme en parle le Maréchal de Baſſompierre, dans ſes Memoires: » M. de Sully, *Tom. 2. pag. 83.*
» qui deſiroit le bien & la conſervation de l'Etat, ſe main-
» tenoit avec les uns & avec les autres, tâchant de les met-
» tre bien, autant qu'ils pouvoient ſubſiſter, en l'état où elles
» étoient; en avertiſſant quelquefois la Reine-Mere, quel-
» quefois, M. le Prince: Et un jour, 26. Août, M. de Sully
» demanda le ſoir audience à la Reine, en laquelle il fit
» voir, Que les choſes ne pouvoient encore ſubſiſter huit
» jours en l'état où elles étoient réduites; & qu'au balance-
» ment où elles étoient, il étoit infaillible que toute l'auto-
» rité tomberoit entre les mains de M. le Prince: Qu'elle de-
» meureroit aux ſiennes, ſi elle ſçavoit la retenir: finale-
» ment, Qu'il ne la tenoit pas aſſûrée dans Paris; & qu'elle
» ſeroit mieux avec mille Chevaux à la campagne, avec ſes
» Enfans, que dans le Louvre, en l'état où étoient les eſ-
» prits des Grands & du Peuple: Qu'il avoit cru être de ſon
» devoir, & des obligations qu'il avoit au feu Roi, de lui
» montrer ce que deſſus; ne pouvant y apporter, avec ſa vie,
» un autre remede: Qu'il l'emploieroit volontiers, ſi par ſa
» perte il pouvoit ſauver le Roi, Elle & l'Etat. Et enſuite
» il prit congé d'elle, la ſuppliant de penſer à ce qu'il lui
» venoit de dire: & qu'au cas qu'elle n'y apportât le remede
» convenable, il proteſtoit de tout le mal qui lui en revien-
» droit; & qu'elle ſeule en ſeroit la cauſe, puiſqu'elle en
» avoit été avertie, & que ce mal étoit prévu. «

Tom. 2. pag. 61. & 62. L'Auteur de l'Hiſtoire de la Mere & du Fils, rend malgré lui cette juſtice au Duc de Sully. » M. de Sully, dit-il, » demande audience à la Reine, pour lui parler ſeul d'affai- » res, qu'il diſoit importer à la vie de leurs Majeſtés. Elle » avoit pris medecine; mais ſur un ſujet ſi important, elle » ne jugea pas devoir différer à le voir. Le Roi s'y trouva » par hazard; les Sieurs Mangot & Barbin y furent auſſi. » Alors il fit un long diſcours, des mauvais deſſeins que ces » Princes avoient, & du mal inévitable qu'il en prévoyoit » pour le Roi. Les Sieurs Mangot & Barbin lui dirent que » ce n'étoit pas aſſez; mais qu'il étoit beſoin qu'il dît les re- » medes les plus propres à y apporter. A quoi il ne fit autre » réponſe, ſinon, que le hazard étoit grand, & qu'infailli- » blement on en verroit bientôt de funeſtes effets. S'étant » retiré du Cabinet, il y mit une jambe avec la moitié de » ſon corps, diſant ces mêmes paroles: Sire, & vous Mada- » me, je ſupplie vos Majeſtés de penſer à ce que je viens de » vous dire: j'en décharge ma conſcience. Plût-à-dieu que » vous fuſſiez au milieu de douze cens Chevaux: je n'y vois » autre remede: puis s'en alla. «

Ibid. pag. 94. Il eſt vrai que la haine de cet Ecrivain pour M. de Sully, lui a fait ajoûter à ce récit, les paroles ſuivantes: » M. le » Prince ayant été arrêté, & les Miniſtres diſant à la Reine » que tout étoit perdu, ſi elle ne le relâchoit; M. de Sully, » violent & peu conſideré, le feu de l'eſprit duquel, ne s'ap- » pliquant qu'au preſent, ſans rappeller le paſſé, ni conſi- » derer de bien loin l'avenir, ajoûta à ce que les autres » avoient dit, Que quiconque avoit donné ce mauvais con- » ſeil à la Reine, avoit perdu l'Etat. La Reine lui répon- » dit, Qu'elle s'étonnoit qu'il lui oſât parler ainſi; & qu'il » falloit bien qu'il eût perdu l'eſprit, puiſqu'il ne ſe ſou- » venoit plus de ce qu'il avoit dit au Roi & à elle, il n'y » avoit que trois jours: dont il reſta ſi confus, qu'il ſe retira » incontinent, au grand étonnement de tous les Seigneurs » qui étoient là preſens. Sa Femme puis-après eſſaya de l'ex- » cuſer, diſant que le tranſport de crainte dans lequel il » étoit, lui avoit fait parler ainſi; d'autant qu'on lui venoit » de dire preſentement, que les Princes & Seigneurs du » Parti de M. le Prince, étoient réſolus de le faire tuer, le » croyant auteur de l'arrêt dudit Sieur Prince, par les avis » qu'il avoit donnés de leurs deſſeins. «

Mais ſans éxaminer ici ſi les deux conſeils de M. de Sully ſont réellement contradictoires ; & en convenant que le parti d'arrêter le Prince de Condé étoit ſage & neceſſaire ; tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces temoignages, c'eſt que ce Miniſtre ne ſe départit point de ſon attachement au bien public & au Roi, dans une occaſion ſi favorable au Parti Calviniſte, & dans laquelle il couroit lui-même de très-grands riſques.

Il ſe conduiſit dans cet eſprit, tout le reſte de ſa vie. Il fut revêtu de l'autorité du Roi,dans les Aſſemblées de Rouen & de Loudun. Il ſoûtint en bon Citoyen le Parti de Sa Majeſté contre les Calviniſtes, lorſque la Guerre leur fut déclarée ſous le Miniſtere du Cardinal de Richelieu. Il eut part au Siege de Montauban, & à d'autres rencontres : il fit même les fonctions de Grand-Maître de l'Artillerie, au Siege de Saint-Jean-d'Angely ; & l'Artillerie y fut parfaitement bien ſervie. Il conſerva & éxerça cette Charge juſqu'à ſa mort ; quoique l'Hiſtorien du Duc de Bouillon diſe qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII. lui donna le Bâton de Maréchal-de-France,le 18. Septembre 1634. L'année précedente, le Pape Urbain VIII. qui l'avoit connu pendant ſa Légation en France, lui écrivit une Lettre Latine ; à laquelle M. de Sully fit une Réponſe, qu'il envoya à Sa Sainteté par le Prince d'Henrichemont ſon Petit-fils, & qui lui attira un ſecond Bref de ce Pape, auſſi en Latin, daté du 16. Juillet 1633.

En cette même année 1634. il perdit le Marquis de Roſny, ſon Fils aîné. La conduite de ce Fils fut pour lui un ſujet d'embarras & de chagrins preſque continuels ; non-ſeulement parce que le Marquis de Roſny ne ſuivoit aucun des ſages conſeils qu'il ne ceſſoit de lui donner, qu'il prit même le parti des ennemis de l'Etat ; mais encore parce que le Duc de Sully ſe reſſentit en plus d'une maniere, du dérangement des affaires de ſon Fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domeſtiques de M. de Sully, qui ſervira d'éclairciſſement à pluſieurs endroits de ces Memoires, où il eſt parlé du Marquis de Roſny, & en particulier, à ce qui en eſt dit dans le Livre vingt-neuvieme.

Outre deux Filles, dont l'aînée avoit épouſé le Duc de Rohan, & la cadette fut mariée au Marquis de Mirepoix ;

M. de Sully ſe voyoit en 1609. trois Enfans mâles ; Maximilien II. de Béthune, Marquis de Roſny, l'aîné de tous, qu'il avoit eu de ſon premier mariage avec Anne de Courtenay ; & de ſon ſecond avec Rachel de Cochefilet, Céſar & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouiſſoit alors, ne lui étoient venus que depuis ce ſecond mariage ; il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les Enfans du ſecond lit : Cependant le Duc de Sully ſe croyant obligé d'aſſûrer au Marquis de Roſny un état, avec lequel il pût ſoûtenir la grandeur de ſa Maiſon, dont il étoit l'aîné ; aux Charges de Grand-Maître de l'Artillerie & de Surintendant des Fortifications, & aux Gouvernemens de Mante & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la ſurvivance, & qu'il évaluoit à ſoixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre vifs & ſubſtitution, de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, conſiſtant dans la Duché-Pairie de Sully, le Marquiſat de Roſny, la Principauté d'Henrichemont & Boiſbelle, avec toutes leurs dépendances, dont il ſe reſerva neanmoins l'uſufruit ſa vie durant. L'Acte de ſubſtitution, dont la date eſt du 27. Mars 1609. porte cette clauſe ſinguliere : *Qu'au cas que nul de ceux, ſoit mâle, ſoit femelle, qui ſeront lors deſcendus de la Maiſon de Béthune, ne voulût accomplir les ſuſdites clauſes & conditions ; ledit Seigneur donateur a fait & fait don par ces preſentes, des ſuſdites Terres ſubſtituées, au Roi, ou à ſes deſcendans, l'aîné préferé aux autres : à la charge que leſdites Terres ne pourront jamais être deſunies de la Couronne ; avec condition que celui qui les poſſedera, outre le Roi ou ſon Fils aîné, ſoit tenu de porter ſon Nom & Armes, le Surnom & Armes de Béthune, & ſes deſcendans après lui.*

Cherchant enſuite à prévenir tout ſujet de deſunion dans ſa Famille, & à donner auſſi un état à ſes autres Enfans, M. de Sully fit l'année ſuivante, dans la même forme & par un même Acte, deux autres donations & ſubſtitutions du reſte de ſes biens, en faveur de Céſar & de François de Béthune, ſes cadets : ſçavoir, de la Terre & Seigneurie de Villebon, à Céſar ; & à François, nommé le Comte d'Orval, des Terres de Montrond, Orval, Bruyeres, Epineuil, Beauchesal, La-Roche-guillebaut & Le-Châtelet, en Berry. La valeur de chacune de ces ſubſtitutions, eſt eſtimée dix

mille livres de revenu : Il y eſt ſtipulé, que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre & de bouche, & meubles, tant ceux qui étoient dans tous ces Châteaux lors de la ſubſtitution, que ceux qui s'y trouveroient à la mort du Duc de Sully, ſeroient compris dans la donation : & que ſi l'un des Donataires venoit à mourir ſans poſterité, ſon partage paſſeroit tout entier au ſurvivant. Cela arriva quatre ans après : Céſar de Béthune étant mort en 1614. ſans avoir été marié, le Comte d'Orval réünit ſur ſa tête les deux Articles de ſubſtitution. En 1620. ſon Pere le voyant dans ſa vingtiéme année, lui fit épouſer Jacqueline de Caumont, Fille du grand Maréchal de La-Force, & Petite-fille par ſa Mere, du premier Maréchal de Biron ; & il confirma par le Contrat de mariage, l'Acte de ſubſtitution de 1610.

Avant & après ces diſpoſitions, le Marquis de Roſny demeura en communauté de biens avec le Duc ſon Pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier, auquel le ſeul bien de ſa Mere ne ſuffiſoit pas pour les dépenſes qu'il faiſoit : mais elle expoſa le Duc de Sully aux pourſuites des Créanciers de ſon Fils. Il acqüita à pluſieurs repriſes ſes dettes, qui devinrent à-la-fin ſi conſiderables, par les profuſions & le mauvais ménage du Marquis de Roſny, que le Duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : Voilà les premiers chagrins qu'il eut à en eſſuyer.

Ils furent ſuivis d'autres, plus grands & plus ſenſibles encore, après la mort du Marquis de Roſny. Ces Créanciers s'autoriſant toujours de la communauté de biens, voulurent retomber ſur ceux du Duc de Sully. Le Prince d'Henrichemont (1) ſon Petit-fils, ſe joignit à eux, pour faire annuler ſes ſubſtitutions : à quoi contribuoient encore les circonſtances où s'étoit trouvé le Duc de Sully, qui pour ſe tirer des mains du Prince de Condé, avoit été obligé de faire & défaire pluſieurs marchés avec lui ; avoit acquis, rendu & réacquis à differentes fois, une grande partie des Terres compriſes dans ces ſubſtitutions ; telles que Villebon, Montrond, &c. Cela tint le Duc de Sully dans un embarras continuel de diſcuſſions & de procès ; dont cependant une partie s'ar-

(1) Maximilien-François de Béthune, troiſiéme du nom, Duc de Sully, Prince d'Henrichemont & de Boiſbelle, Marquis de Roſny, Lieutenant-Général au Gouvernement de Dauphiné & du Pays Vexin, Gouverneur de Mante & de Meulan : Il mourut en 1661.

rangea,par le mariage du Prince d'Henrichemont avec la Fille du Chancelier Seguier (2), en 1639. Alors le Duc de Sully, qui étoit entierement hors d'affaire avec M. le Prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu, & que toutes ses autres acquisitions étoient assûrées, refit en 1640. une nouvelle substitution, confirmative de la premiere ; en donnant des remplacemens pour celles de ses Terres, qui pouvoient avoir été alienées.

Le mécontentement & les plaintes du Prince d'Henrichemont éclaterent de-nouveau, à cette substitution : elle causa un procès, dont Louis XIII. & son Premier Ministre s'attribuerent la connoissance, & qui dura pendant les années 1640. & 1641. Les requêtes & principales Pieces de ce procès, ont été imprimées : Le Duc de Sully s'y plaint amerement, de ce que son Petit-fils & le Chancelier Seguier, qui le soûtenoit, cherchent à se prévaloir de quelques manques de formalités, peut-être inévitables dans des affaires si longues & si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de Jurisprudence. En supposant tout le bon droit possible, du côté des Parties de M. le Duc de Sully, il paroît seulement que la voix de la Nature & le sentiment de la réconnoissance, déposent en faveur d'un homme, qui avoit élevé sa Maison à un si haut dégré de splendeur. Quoiqu'il en soit, le Duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'Arrêt du Conseil, rendu au mois de Decembre 1641. on l'obligea à révoquer sa substitution, pour quatre des Terres qui servoient de remplacement aux premieres. Il étoit alors âgé de quatre-vingt-deux ans : Il est assez vraisemblable que jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle, & persuadé que dans tout ce qu'il avoit fait, il avoit suivi éxactement les loix de l'équité, ce coup lui fut si sensible, qu'il contribua à abbreger ses jours : il mourut huit jours après, le 22. Decembre 1641. à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un seau ou espece d'urne de plomb, garni d'anses de fer, & portées dans le Caveau de la Collégiale de Sainte-Anne de Villebon, sur la muraile duquel on voit écrits ces mots : *Ici réposent les entrailles de Très-Haut, Très-Puissant & Très-Illustre Seigneur, Monseigneur Maximilien de Béthune, Duc de Sully, Pair & Maréchal de France* : Pour son corps, il fut porté à l'Aumône

(2) Charlotte Seguier, Fille de Pierre Seguier, Chancelier.

ou Hôtel-Dieu de Nogent : mais comme le Mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit, ne put être achevé si-tôt ; ce corps demeura un temps assez considerable, en dépôt dans la chambre qu'habitoit le Duc de Sully à Villebon, & où il étoit mort ; qui est l'appartement au bout de la galerie de ce Château, dont on fit noircir les murailles, le plancher, & l'interieur en entier. On l'y laissa exposé sous un Poîle de velours noir, avec des bandes de moire d'argent, & les Armes de la Maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce temps-là, la Duchesse de Sully faisoit construire dans la galerie basse de ce Château, un Cabinet, pour y placer une Statuë, qu'elle avoit dessein d'ériger à la memoire de son Mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau & le plus rare ; & elle fit venir d'Italie un des plus excellens Sculpteurs de ce temps-là. Sur la façade de ce Cabinet, en dedans, sont écrits en gros caracteres, les dix Commandemens de Dieu, tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés, est l'Epitaphe du Mort, la même que nous allons bientôt transcrire : sur l'autre, ses Armoiries en grand, avec tous les attributs de ses Charges : Le haut & tout le reste du Cabinet, est entierement rempli de peintures, d'emblêmes & de devises, que nous ne croyons pas devoir rapporter : il est éclairé par une grande croisée, qui en occupe le fond. La Statuë est au milieu, sur un piédestal, aussi de marbre blanc : Elle est un peu plus grande que nature, & represente le Duc de Sully, armé du cou en bas ; portant une Couronne de Laurier sur sa tête, & le Manteau Ducal sur ses épaules ; le bras droit allongé, & tenant le Bâton de Maréchal-de-France ; la main gauche appuyée sur l'Ecusson de ses Armes. Ce Bâton, aussi bien que le Casque, qui est à côté de la Statuë, à gauche, garni de ses panaches, sont taillés dans le même bloc : Tout ce morceau est si fini & si beau, qu'il peut aller de pair avec les Monumens de la Gréce & de Rome. Au-dessus de la porte du Cabinet, est écrit dans un Cartouche : *Rachel de Cochefilet, Duchesse Douariere de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, Duc de Sully, son Epoux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer sa memoire & temoigner ses regrets, a fait élever cette Figure, en l'année* 1642.

Comme le corps de cette Dame fut, après sa mort, rejoint

à celui de ſon Mari, le Mauſolée dont nous allons donner la deſcription, eſt commun à l'un & à l'autre : C'eſt une Chapelle en dôme, conſtruite à côté de celle de Saint-Jacques de l'Aumône ou Hôpital de Nogent, appellé de leur nom Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'Egliſe ; parce que le Duc & la Ducheſſe de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la Religion Prétenduë-Réformée. Sous cette Chapelle eſt un Caveau, qui ſert de ſepulture à leurs corps. L'interieur de la Chapelle eſt orné tout-autour, des Armoiries & des Alliances de la Maiſon de Béthune ; & le dôme n'eſt qu'une ſimple Peinture en azur, ſemé de Fleurs-de-lis. Ils y ſont tous les deux repreſentés en marbre blanc, à genoux, de hauteur humaine, ſur un piédeſtal élevé de trois pieds. Une Inſcription marque que cet Ouvrage, qui eſt très-bien éxecuté, fut fait en 1642. par B. Boudin. Les deux Statuës ſont tournées vers l'Orient : Derriere celle du Duc de Sully, eſt cette Epitaphe :

Cy gît le Corps de Très-Haut, Très-Puiſſant & Très-Illuſtre Seigneur, Monſeigneur Maximilien de Béthune, Marquis de Roſny ; lequel, depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du Roi Henry le Grand : entre leſquelles eſt cette memorable Bataille, qui adjugeoit la Couronne au Victorieux ; où il gagna par ſa valeur la Cornette-blanche, & prit en icelle pluſieurs Priſonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnoiſſance de ſes vertus & mérite, des Dignités de Duc & Pair & Maréchal-de-France, de Gouverneur du Haut & Bas-Poitou, des Charges de Grand-Maître d'Artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de ſon Jupiter, il prit & emporta la Forteresſe de Montmelian, que l'on eſtimoit imprenable, & pluſieurs Places de Savoie, & de Superintendant des Finances, qu'il adminiſtra ſeul, avec une prudente œconomie : & continua ſes fideles ſervices juſqu'au malheureux jour, que ce Céſar des François perdit la vie, par la main parricide d'un de ſes Sujets : après la mort duquel, il ſe retira chez ſoi, où il paſſa le reſte de ſa vie dans une douce & paiſible tranquillité ; & mourut au Château de Villebon, le 22. Decembre 1641. âgé de quatre-vingt-deux ans : ſon corps eſt ici à Nogent-le-Rotrou, dit le-Béthune : Et Très-Haute, Très-Puiſſante & Très-Illuſtre Dame, Madame Rachel de Cochefilet, ſon Epouſe, qui mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix-ſept ans, l'an 1659.

On

On eſt conduit à cette Chapelle par une longue cour, plantée d'une avenuë d'Ormes, & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture, chargé des Armoiries de la Maiſon de Béthune, en fort-grand relief, avec toutes les Pieces-d'honneur ſervant d'accompagnement à l'Ecu des Armes du Duc de Sully. La Maiſon de Béthune porte, d'argent, facé de gueules; pour ſoûtiens, deux Sauvages, armés d'une maſſuë.

Avant que Villebon fût rendu au Duc de Sully, il partageoit ſon ſéjour entre Sully, La-Chapelle-d'Angillon, qui eſt une fort-belle maiſon & une Baronnie dépendante du Duché de Sully, & Roſny, celle de ſes maiſons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler, comme ne comptant pas qu'elle dût jamais ſortir de ſa Famille. Il en bâtiſſoit encore les ailes, lorſqu'il eut le malheur de perdre le Roi ſon bienfaicteur; & il voulut donner une preuve ſenſible de ſa douleur, en laiſſant ces ailes imparfaites, & dans l'état où elles étoient au moment de ce triſte évenement. Mais lorſqu'il ſe revit poſſeſſeur de Villebon, la beauté de cette maiſon, ſa ſituation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'eſt éloigné que de vingt lieuës, & l'avantage de ſe trouver comme dans le centre de pluſieurs grandes Terres, qu'il avoit reçuës en remplacement de celles qu'il avoit venduës à Monſieur le Prince; tout cela le détermina à y fixer ſa demeure, pendant ſix mois entiers de l'année, qui étoient l'Eté & l'Hiver. Il faiſoit ſeulement dans la belle ſaiſon, quelques voyages à Sully : ſéjour, qui d'ailleurs lui étoit devenu deſagréable, par la conduite de ſon Fils aîné. Le reſte de l'année, il le paſſoit à La-Chapelle-d'Angillon, à Roſny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur, & même de majeſté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractere auſſi grave & auſſi ſerieux que le ſien. Outre un grand nombre d'Ecuyers, de Gentilshommes & de Pages, qui le ſervoient, de Dames & de Filles-d'honneur, attachées à la perſonne de la Ducheſſe de Sully; il avoit une Compagnie de Gardes, avec leurs Officiers, & une autre de Suiſſes, & une ſi grande quantité de Domeſtiques, qu'il y a peu d'éxemples de Particuliers, qui ayent entretenu une Maiſon ſi grande & ſi nombreuſe. Monſieur le Duc de Sully d'au-

jourd'hui a vu le fils d'un ancien Chirurgien du feu Duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre-vingt-huit ans, & qui en avoit quatorze, lorſque le Duc de Sully dont nous parlons, mourut. Cet homme lui a dit, qu'accompagnant ſon Pere auprès des malades qui étoient dans le Château de Villebon, il en avoit compté juſqu'à quatre-vingt; ſans pour cela qu'on s'apperçût que le ſervice de cette Maiſon en fût dérangé, ou retardé.

M. de Sully conſerva l'habitude de ſe lever de grand matin. Après ſes prieres & ſa lecture, il ſe mettoit au travail, avec ſes quatre Secretaires. Ce travail conſiſtoit à mettre ſes Papiers en ordre; à rédiger ſes Memoires; à repondre aux differentes Lettres qu'il recevoit; à prendre connoiſſance de ſes affaires domeſtiques; enfin, à conduire celles, ſoit de ſes Gouvernemens, ſoit de ſes Charges: car il demeura juſqu'à ſa mort, Gouverneur du Haut & Bas-Poitou & de La-Rochelle, Grand-Maître de l'Artillerie, Grand-Voyer-de-France, & Surintendant des Fortifications du Royaume. Il y employoit la matinée entiere; excepté que quelquefois il ſortoit pour prendre l'air, une demi-heure ou une heure avant le dîner. Alors on ſonnoit une groſſe cloche, qui étoit ſur le pont, pour avertir de ſa ſortie. La plus grande partie de ſa Maiſon ſe rendoit à ſon appartement, & ſe mettoit en haie, depuis le bas de l'eſcalier. Ses Ecuyers, Gentilshommes & Officiers, marchoient devant lui, précedés de deux Suiſſes, avec leur hallebarde. Il avoit à ſes côtés quelques-uns de ſa Famille, ou de ſes Amis, avec leſquels il s'entretenoit: Suivoient ſes Officiers aux Gardes, & ſa Garde Suiſſe: la marche étoit toujours fermée par quatre Suiſſes.

Rentré dans ſa Salle à manger, qui étoit un vaſte appartement, où il avoit fait peindre les plus memorables Actions de ſa Vie, jointes à celles de Henry le Grand, il ſe mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de Refectoire, au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils, que pour lui & la Ducheſſe de Sully; tous ſes Enfans, mariés ou non mariés, quelque rang ou naiſſance qu'ils euſſent, & juſqu'à la Princeſſe de Rohan ſa Fille, n'avoient que des tabourets, ou des ſieges plians: car dans ce temps-là, la ſubordination des Enfans aux Peres étoit encore ſi grande, qu'ils ne s'aſſeyoient & ne ſe couvroient jamais en leur preſence,

qu'après en avoir reçu l'ordre. Sa table étoit ſervie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les Seigneurs & Dames de ſon voiſinage, quelques-uns de ſes principaux Gentilshommes, & des Dames & Filles-d'honneur de la Ducheſſe de Sully : excepté la Compagnie extraordinaire, tous ſe levoient & ſortoient, au fruit. Le repas fini, on ſe rendoit dans un Cabinet, joignant la Salle à manger, qu'on nommoit le Cabinet des Illuſtres; parce qu'il étoit orné des Portraits de Papes, Rois, Princes & autres Perſonnages diſtingués ou célebres, qu'il tenoit d'eux-mêmes : On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre Salle à manger, belle & richement meublée, le Capitaine-des-Gardes tenoit une ſeconde table, ſervie à-peu-près comme la premiere, où toute la Jeuneſſe alloit manger, & où ne mangeoient effectivement que ceux que la ſeule diſproportion d'âge empêchoit le Duc de Sully de recevoir à la ſienne. M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a connu pluſieurs perſonnes de Qualité, qui lui ont dit que dans les viſites qu'ils ſe ſouvenoient d'avoir faites, étant encore fort-jeunes, chez le Duc de Sully, avec leurs Peres, il ne retenoit que ceux-cy pour manger à ſa table; & qu'il diſoit ordinairement aux Jeunes-gens : *Vous êtes trop jeunes, pour que nous mangions enſemble, & nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorſqu'il avoit paſſé quelque temps avec la Compagnie, il remontoit chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la ſaiſon & le beau temps le permettoient, il prenoit l'après-dînée le plaiſir de la promenade. La ſortie ſe faiſoit avec le même cortege, que le matin. Il entroit dans ſes Jardins, où après avoir fait quelques tours, il paſſoit ordinairement par une petite allée couverte, qui ſéparoit les Parterres du Potager, & ſe rendoit par un eſcalier de pierre, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire à-cauſe de ſa vétuſté, dans une grande allée de tilleuls, en terraſſe, de l'autre côté du Jardin : le goût d'alors étoit d'avoir grand nombre d'allées, extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de palliſſades. Là, il s'aſſeyoit ſur un petit banc ou fauteuil de bois verni, à deux places; & appuyant ſes deux coudes ſur une grande fenêtre grillée, qui vient auſſi d'en être ôtée,

il s'amuſoit à conſiderer d'un côté, une campagne agréable ; de l'autre, une ſeconde allée en terraſſe, très-belle, qui fait le tour d'une grande Piece d'eau, appellée l'Etang-neuf, & eſt terminée par un Bois de haute-futaie, nommé le grand Parc. Quelquefois auſſi c'étoit dans ſon Parc qu'il prenoit le divertiſſement de la promenade, & aſſez ſouvent dans ſon chariot, ou coche, avec la Ducheſſe ſon Epouſe. L'intervalle de la promenade au ſouper, étoit encore rempli par les occupations du matin. Le ſouper ſe paſſoit comme le dîner, juſqu'au moment où chacun ſe retiroit chez ſoi.

Le Duc de Sully ne pouvant, à-cauſe de ſa Religion, avoir aucun Ordre, il s'en étoit fait un pour lui-même : L'inventaire de ſes effets porte pluſieurs Chaînes de diamans, ſervant à cet uſage. Il portoit donc à ſon cou, ſur-tout depuis la mort de Henry IV. une Chaîne d'or ou de diamans, où pendoit une grande Médaille d'or, ſur laquelle étoit empreinte en relief, la figure de ce grand Prince. De-temps-en-temps il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler, & la baiſoit : il ne la quittoit pas même lorſqu'il venoit à la Cour, non-plus que l'ancien habillement, qu'il conſerva toujours, ſans vouloir s'aſſujettir à la mode. On ſçait ce qui lui arriva un jour à la Cour, où Louis XIII. l'avoit mandé. » Je vous » ai fait venir, Monſieur de Sully, lui dit ce jeune Prince, » comme étant l'homme de confiance du feu Roi mon Pere, » & un de ſes principaux Miniſtres, pour vous demander » avis & m'entretenir avec vous, ſur les importantes affaires » que j'ai à-preſent. « Le Duc de Sully, qui ne voyoit autour du Roi que de jeunes Courtiſans, qui rioient entr'eux, & qui, pour faire leur cour au Connétable de Luynes, tournoient en ridicule ſon habillement, ſon maintien grave & toutes ſes manieres, fit cette réponſe : » Sire, je ſuis trop » vieux, pour changer d'habitude ſur rien : Quand le feu Roi » votre Pere, de glorieuſe memoire, me faiſoit l'honneur » de m'appeller auprès de ſa perſonne, pour s'entretenir avec » moi ſur ſes grandes & importantes affaires ; au préalable, » il faiſoit ſortir les bouffons. « Le jeune Roi parut approuver cette liberté : il fit retirer tout le monde, & demeura ſeul avec M. de Sully.

La ſubordination, l'ordre & la paix, regnoient parmi ce nombreux Domeſtique, dont nous venons de parler. Per-

ſonne n'a jamais ſçu ſe faire mieux reſpecter, ſervir & obéïr, que le Duc de Sully. Les Catholiques qu'il avoit à ſon ſervice, ne s'appercevoient qu'il mît aucune difference entr'eux & les Calviniſtes, qu'à l'attention qu'il avoit de les obliger à remplir avec la derniere éxactitude, leurs devoirs de bons Catholiques Romains : C'étoit une ſuite des égards, & même d'une ſorte de penchant, qu'on a vu dans tout le cours de ces Memoires, qu'il eut toujours pour la veritable Religion ; & qui vraiſemblablement l'auroit conduit lui-même à l'embraſſer, ſans les conſiderations qu'il y expoſe. Malheureuſement, perſuadé qu'on peut également faire ſon ſalut dans l'une & l'autre de ces Religions, il ſe montra trop ſenſible à la délicateſſe de paroître rien accorder à l'ambition & à l'interêt, dans une démarche, qui ne lui auroit effectivement laiſſé rien à deſirer, ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la ſeule Ducheſſe de Rohan, tous ſes Enfans ſont morts dans le ſein de l'Egliſe Romaine.

Pour la Ducheſſe ſon Epouſe ; quoiqu'élevée dans la Religion Catholique, qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers, ſon premier Mari, pour épouſer le Duc de Sully, je ne ſçais s'il y a lieu de la ſoupçonner de quelque retour vers ſes premiers ſentimens. Les Seigneurs de Villebon avoient dans l'Egliſe de cette Paroiſſe, qui eſt une Collegiale, une Chapelle, du côté du Château, qu'on fit ôter. On conſtruiſit à la place, deux Tribunes ; l'une, en bas, fermée de volets, de maniere qu'on ne pouvoit y rien voir ; & l'autre, au-deſſus de celle-cy, dans laquelle on montoit par un petit degré de bois : elle étoit auſſi fermée par une Jalouſie. Il eſt de notorieté publique, que les deux Ducheſſes de Sully & de Rohan, venoient très-ſouvent dans la Tribune baſſe, entendre les Pſeaumes, pendant les Heures Canoniales. Elles prenoient ſoin de blanchir de leurs mains, tous les linges ſervant à l'Autel : M. le Duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de ſon Aïeule, Catherine de La-Porte. Cette Dame, qui avoit beaucoup vécu avec la Princeſſe de Rohan, ſa Tante, lui avoit encore entendu dire une choſe, que perſonne n'ignoroit alors : qui eſt, que le Duc de Sully faiſoit un accueil très-gracieux aux Capucins qui venoient chez lui, & même qu'il les aimoit ; juſque-là que pendant ſa derniere maladie, & peu de jours

avant qu'il mourût, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces Religieux : mais que s'étant presentés sur le pont du Château, la Duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jetter dans les fossés.

Les occupations de cette Dame étoient de regler l'interieur & pourvoir à l'entretien de sa Maison, de faire dresser les Baux, & rendre les comptes des Fermiers & des Receveurs : C'est elle qui faisoit dans les differentes Terres de son Mari, presque tous les voyages necessaires. Elle se délassoit dans ses heures perduës, à travailler en tapisserie & en broderie, avec ses Filles & ses Dames-d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté, & sur-tout la délicatesse du travail, de quelques pieces de tapisseries & autres morceaux de cette nature, qui sont restés à M. le Dnc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre : car la plufpart de ces ouvrages, ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du Duc de Sully sont plus durables. Outre tous les Monumens publics, dont nous avons eu occasion de parler, il a éternisé sa memoire par quantité d'Edifices, dont on lui est redevable en differens endroits du Royaume, principalement dans son Gouvernement du Haut & Bas-Poitou : il auroit fait accommoder tous les Chemins de cette Province, si son crédit s'étoit soûtenu jusqu'à sa mort. C'est lui qui a fait construire à Châtelleraut, ce beau Pont & cette magnifique Chaussée, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a présque pas une de ses Terres, sur-tout celles qui ont des Châteaux, où il n'ait laissé des marques d'une magnificence, dont la charité & le bien public furent très-souvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette Ville & Seigneurie, qu'on distinguoit par le surnom de Nogent-le-Rotrou, avoit pris le nom d'Enguien, par l'érection que M. le Prince de Condé en avoit faite en Duché : elle quitta l'un & l'autre, entre les mains de M. de Sully, pour celui de Comté de Nogent-le-Béthune. Son premier dessein fut de faire des travaux considerables au Château de la Ville même : mais les difficultés que lui firent les Religieux de Saint-Denys, le dé-

terminerent à tourner toutes ſes vuës du côté de Villebon. Meſſieurs d'Eſtouteville, auxquels cette maiſon avoit appartenu avant lui, l'avoient laiſſée bâtie ſeulement juſqu'au premier étage : Il la fit relever & reconſtruire en entier, ſur le modelle de la Baſtille, dont il étoit Gouverneur ; mais beaucoup plus belle. La façade preſente entre les Tours, trois Corps-de-logis couverts d'ardoiſes ; ces Tours couvertes en plateforme, de plomb, avec des creneaux ronds & pointus alternativement. Les gouttieres ſont du même métal que les Canons de fonte ; & les gouttieres interieures, dans leſquelles ſe rendent celles des coins de la maiſon, ſont à huit pieds de haut, finiſſant en têtes de dauphin, & pareillement de fonte. Le grand eſcalier eſt extrêmement large & clair. Au premier étage, eſt une fort-grande Salle, dont les poutres & ſoliveaux étoient dorés, ainſi que la cheminée, de grande menuiſerie. Les appartemens, qui ſont en fort-grand nombre, ont auſſi tous des cheminées de menuiſerie dorées, de-même que la pluſpart des planchers. Le Parc, enceint de murs de pierre, renferme quantité de reſervoirs & de Pieces d'eau. Les Jardins, qui accompagnent la maiſon par trois côtés, les cours & baſſecours, tout cela eſt dû au Duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui ſe preſenterent pendant une diſette, les moyens de ſubſiſter, en les occupant à travailler : car il auroit cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre, ſi elle avoit pu ſervir à entretenir l'eſprit de faineantiſe ; il leur fit faire une Piece d'eau, de trois cens ſoixante toiſes de long, ſur environ ſoixante de large : on la nomme l'Etang de la Chapelle, ou l'Etang-canal. Les terres qu'on en tira, ſervirent à élever des deux côtés, quatre Terraſſes, paralleles à ce Canal, leſquelles s'étendent juſqu'à l'Etang-neuf, qui eſt une autre Piece d'eau, au-deſſus de celle-cy. Entre ces Terraſſes & le Canal, étoient deux fonds de gazon, que M. le Duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en Parterres de découpures & en Boulingrins. On recevoit indifferemment tous ceux qui s'offroient pour ce travail, & juſqu'aux plus petits enfans, auxquels on ne donnoit quelquefois pas plus d'une demi-livre de terre à porter : on avoit eu la précaution de faire faire pour cet effet, un nombre infini de hottes, de toutes gran-

deurs. On diſtribuoit à tous ces pauvres, le matin, un morceau de pain ; à dîner, une grande écuellée de ſoupe ; & le ſoir, outre un morceau de pain, un ſalaire en argent, proportionné à l'âge & au travail. Cet Ouvrage, que le Duc de Sully n'auroit jamais entrepris pour le ſeul embelliſſement de ſa maiſon, lui coûta quatre-vingt mille livres.

Perſonne n'ignore que c'eſt lui qui a fait bâtir en entier le Château de Roſny, à foſſés ſecs, extrêmement larges, & dont le feu, lorſqu'on y plaçoit une Batterie, ſe croiſoit d'une maniere ſurprenante : choſe très-rare en ce temps-là. Il y fit cette belle Terraſſe, qui regnoit le-long de la Seine, dans une longueur prodigieuſe, & ces grands Jardins, remplis de boſquets & de grottes, qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des Jardins, dont les plants ſont les plus beaux du monde, & par un Canal fort-long & fort-large, qui s'entretient d'eau vive, par le moyen de la petite Riviere de Sangle, qu'il y fit paſſer, & qui de-là va ſe perdre dans la Loire. Il y ajoûta une machine, pour porter de l'eau à tous les baſſins & jets-d'eau, dont ces Jardins étoient remplis : la machine ſubſiſte encore ; mais on a laiſſé périr toutes ces Pieces d'eau. A l'égard du Château, il le fit couvrir d'ardoiſes : il en fit boiſer, peindre & dorer, preſque tous les appartemens, & pratiquer dans l'épaiſſeur des murs, les galeries qui prennent depuis le petit Corps-de-logis de l'entrée, juſqu'au gros Château. La baſſe-cour & une ſeconde baſſe-cour, qu'on appelle autrement le petit Parc, ſont encore ſon ouvrage. Il y a dans cette ſeconde cour pluſieurs éminences, ou monceaux énormes de terre, qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépenſe, qui n'eſt d'aucune utilité, qui produit même un effet deſagréable, a dequoi ſurprendre ceux qui ne ſçavent pas que le Duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire ſubſiſter une infinité de pauvres, qui demandoient du travail dans un temps de cherté. La Collegiale de Saint-Ithier étoit anciennement une petite Egliſe, qui touchoit preſque au Château : il la fit tranſporter au milieu de la Ville ; ou pluſtôt, il en fit, à ſes frais, une très belle Egliſe, couverte d'ardoiſes : Sans parler de pluſieurs autres Ouvrages, dont cette Ville lui a l'obligation ; entr'autres, d'un Hôtel-Dieu, qu'il y fonda.

L'appartement

L'appartement principal de ce Château, eſt celui qu'il y fit accommoder, en memoire de Henry le Grand, & qu'on appelle pour cela, l'appartement du Roi. Il voulut laiſſer un autre monument de ſa reconnoiſſance envers ce Prince, dans la Salle de Sully. Cette Salle, qui, après celle de Montargis, eſt la plus grande qui ſoit en France, a vuë ſur la Loire. Henry IV. y eſt peint dans un Tableau de la premiere grandeur, ſur un parfaitement beau cheval alezan : C'eſt de toutes les figures de ce Monarque, la plus parfaite & la plus reſſemblante. Ce Tableau ſert à décorer la cheminée, qui eſt extraordinairement grande, toute incruſtée de menuiſerie, & couverte, tant en face que ſur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème & une deviſe, ayant rapport, ſoit au Roi, ſoit au Duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque choſe de ſingulier : Il eſt en face, & repreſente le Soleil, jettant une lumiere foible & pâle : au-deſſous paroît la Lune, auſſi brillante que le Soleil l'eſt peu ; & plus bas, la Terre, qui ſemble obſcurcie par ce grand éclat de la Lune : C'eſt le ſeul de ces emblèmes, qui n'ait point de deviſe ; & cette affectation acheve de prouver qu'il renferme quelque choſe de myſterieux.

Le Duc de Sully répara & augmenta auſſi le Château de La-Chapelle-d'Angillon, bâti par Mademoiſelle d'Albret : Il l'embellit de Jardins en terraſſes, & d'un Parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui quoique très-ſolides, ſont aujourd'hui preſque ruinées, par la négligence de ſes ſucceſſeurs. En face de la Prairie, eſt une Terraſſe ſuperbe par ſa longueur & ſon élevation, toute revêtuë de pierres de taille, & ayant de diſtance en diſtance des pilaſtres plus élevés, de pierres & de briques, qui ſervent tout à-la-fois à la ſolidité & à la décoration de cet Ouvrage. Il ſe trouvoit au bas de cette Terraſſe, une Egliſe fort-mal bâtie, que le Duc de Sully fit démolir & reconſtruire avec beaucoup de dépenſe & même de magnificence, à la porte de la Ville de La-Chapelle, dont il doit être regardé non-ſeulement comme Seigneur, mais encore comme Fondateur.

Le Château de Montigny lui doit entr'autres embelliſſemens, une parfaitement belle avenuë d'arbres ; & derrie-

re la maiſon, une promenade ou eſpece de Cours très-agréable, à quatre rangs d'Ormeaux.

C'eſt lui enfin qui a fait bâtir & couper dans le Roc, le fameux Château de Montrond, long-temps regardé comme une Citadelle imprenable. On y montoit par un chemin tournoyant, fort-large, auſſi pratiqué dans le Roc, ainſi que les dehors de la Place; dans l'interieur de laquelle il y avoit un puits intariſſable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le Prince de Condé obligea le Duc de Sully, comme on l'a vu, de lui ceder Montrond; & pendant les Troubles, il en fit ſa principale Fortereſſe, contre le Parti du Roi. L'Armée Royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adreſſe: la Place fut raſée, après qu'on en eut fait ſauter les Fortifications.

Fin des Memoires de Sully.

TABLE GENERALE
DES
MATIERES.

Les chiffres Romains I. II. III. marquent les Premier, Second & Troisieme Volumes : la Lettre N. & le chiffre dont elle est suivie, indiquent les notes & les pages où se trouvent ces notes. S. désigne le Supplément.

A.

B

réſolutions

CHENE.

MOLE'

NOGENT-

O

l'Artillerie

S

de

prises

TREPORT

V

Z

Fin de la Table des Matieres.

Fautes à corriger dans le troisieme Volume.

PAge 9. *ligne* 16. de rien, *lisez* de ne rien.
17. *lig.* 15. plaît, *lisez* plaît pas.
22. *lig.* 8. des Lettres, *lis.* de Lettre
Ibid. lig. 21. attribuë, *lis.* attribua.
23. *lig.* 15. ancedotes, *lis.* anecdotes.
24. *lig.* 15. intringue, *lis.* intrigue.
30. *lig.* 15. ſuffrir, *lis.* ſouffrir.
40. *note* 26. *lig.* 18. je tiens, *lis.* je tire.
41. *lig.* 20. d'autres, *ajoûtez* ſommes.
51. *lig.* 10. Chilperic, *lis.* Childeric. *Et à la ligne ſuivante mettez* Chilperic *au lieu de* Childeric.
89. *lig.* 28. Gentilhommes, *lis.* Gentilshommes.
95. *note* 19. *lig.* 10. c'eſt, *lis.* eſt.
145. *lig.* 20. 1626, *lis.* 1526.
159. *lig.* 23. au Cardinal de Joyeuſe, *mettez en marge* François de Joyeuſe.
230. *lig.* 12. affaire, *lis.* affaires.
270. *lig.* 11. avoient faites, *lis.* avoient fait.
298. *lig.* 34. ſuperflu, *lis.* ſurplus.
315. *lig.* 23. en l'Europe, *lis.* de l'Europe.

Fautes à corriger dans la Table.

385. *col.* 2. *lig.* 3. juſtifiées, *lis.* juſtifiés.
386. *col.* 2. *lig.* 41. Henry. IV., *lis.* Henry IV.
398. *col.* 1. *lig.* 46. Henry. IV., *lis.* Henry IV.
405. *col.* 1. *lig.* 12. 1604. *lis.* 1607.
420. *col.* 1. *lig.* 22. Léramont, *lis.* Liéramont.
489. *col.* 1. *lig.* 41. principns, *lis.* principes.
533. *col.* 2. *lig.* 30. Roberk, *lis.* Robeck.
540. *col.* 2. *lig.* 3. II. *ajoûtez* 200.

Fin de l'Errata du troiſieme Volume.

Faute à corriger dans la Preface.

Page 13. *lig.* 10. auroit, *lis.* auront.





